BIBLIOTECA VITT. EMANUELE FONDO FIORENTINO
43
2 A
10

YAG A315

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par M. FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confesseur du Roy.

TOME DIXIEME.

Depuis l'an 795. jusques à l'an 859.
Revû, & corrigé par l'Auteur.

A PARIS,
Chez JEAN MARIETTE, rue S. Jacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DCC. XXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

I. Constantin épouse de Théodote. II. Commencement de S. Platon. III. Theodore Studite. IV. Mort du pape Adrien. V. Leon III. pape. VI. Eglise d'Angleterre. VII. Mort de Constantin. Irene seule. VIII. Alfonse le chaste. IX. Felix d'Urgel condamné à mort. X. violence contre le pape Leon. XI Il va trouver le roi Charles. XII. Eglise de Paderborn. XIII. Retractation de Felix d'Urgel. XIV Information contre Paschal & Campule. XV. Arnon archevêque de Salsbourg. XVI. Traité d'Alcuin contre Elipand. XVII. Vertus d'Alcuin. XVIII. Ecoles de France. XIX. Ecrits d'Alcuin. XX. Le pape se justifie. XXI. Charles couronné empereur. XXII. Ambassadeur d'Orient vers Charles. XXIII. Nicephore empereur, mort d'Irene. XXIV. Affaires de Ferioul. XXV. Suppression des corévêques. XXVI. Evêques dispensez de la guerre XXVII. Second voyage du pape vers Charles. XXVIII. Eglise de Saxe. XXIX. S. Ludger de Munster. XXX. Ses miracles. XXXI. Ses vertus & sa mort. XXXII. Concile de Cliffe. XXXIII. Mort de Taraise. Nicephore patriarche. XXXIV. Affaires de France. XXXV. Translation de S. Cyprien XXXVI. Leidrade archevêque de Lion. XXXVII. S. Benoist d'Aniane. XXXVIII Reforme de Monasteres XXXIX. S. Guillem du desert. XL. Monasteres d'Aquitaine

AN. 795. 797. 799. 800. 802. 803. 804. 806.

ne. XLI. *Schiſme à C. P.* XLII. *Lettres de S. Theodore Studite.* XLIII. *Concile contre Platon &*
808. *Theodore.* XLIV. *Regle ſur la diſpenſe.* XLV. *Violen-*
809. *ces contre Platon, &c.* XLVII. *Secondes noces.*
810. XLVII. *Lettres de Theodore au pape.* XLVIII. *Con-*
811. *ference avec le pape ſur le* Filioque. XLIX. *Sma-*
812. *ragde & Adalard.* L. *Teſtament de l'empereur Charles* LI. *Capitulaires d'interrogations.* LII. *Mort de Nicephore. Michel Curopalate empereur.* LIII. *Le patriarche Nicephore écrit au pape.* LIV. *Manichéens en Orient.* LV. *Suite des Pauliciens.* LVI. *Etats des Chrétiens d'Orient.* LVII. *Queſtions des Bulgares transfuges.* LVIII. *Mort de S. Platon.* LIX. *Michel dépoſé. Leon Armenien empereur.* LX. *Commencement de S. Theophane.*

LIVRE QUARANTE-SIXIE'ME.

I. *TRaitez ſur le baptéme.* II. *Conciles d'Arles.* III. *De Reims.* IV. *De Mayence.* V. *De Châlons.* VI. *De Tours.* VII. *Louis couronné empe-*
813. *reur.* VIII. *Pieté de Charles.* IX. *Sa mort.* X. *Adalard & Vala exilez.* XI. *Leon l'Armenien Icono-*
814. *claſte.* XII. *Le patriarche Nicephore lui reſiſte.* XIII. *Remontrance des évêques.* XIV. *Diſſimulation de Leon.* XV. *Le patriarche Nicephore chaſſé.* XVI. *Theodote patriarche.* XVII. *Concile des Iconoclaſtes.* XVIII. *Saints évêques perſecutez.* XIX. *Saints abbez.* XX *Mort du Pape. Leon III.* XXI. *Etienne IV.*
815. *pape.* XXII. *Ebbon archevêque de Reims.* XXIII. *Regles des chanoines.* XXIV. *Regles des chanoineſſes.*
816. XXV. *Concile de Celchyth.* XXVI. *Mort d'Etienne.*
817. *Paſcal I. pape* XXVII. *Lothaire aſſociez à l'empire.* XXVIII. *Reforme des moines.* XXIX. *Redevance des monaſteres.* XXX. *Chûtes des abbez d'Orient.* XXXI. *Fermeté de S. Theodore Sudite.* XXXII. *Il écrit au*
818. *pape.* XXXIII. *Et aux patriarches.* XXXIV. *Le pape ſou-*

ſoûtient les catholiques. XXXV. *Revolte de Bernard roi d'Italie.* XXXVI. *S. Eigil abbé de Fulde.* XXXVII. *Travaux de S. Theodore Studite.* XXXVIII. *Regles de penitence.* XXXIX. *Autres ſouffrances de Theodore.* XL. *Mort de Leon. Michel empereur.* XLI. *Invention de ſainte Cecile.* XLII. *Mort de S. Benoît d'Aniane.* XLIII. *Michel rappelle les exilez.* XLIV. *Ses mœurs.* XLV. *Il perſecute les catholiques.* XLVI. *Penitence de l'empereur Louis.* XLVII. *Election des évêques.* XLVIII. *Autres reglemens.* XLIX. *Commencement de Raban.* L. *Fondation de la nouvelle Corbie.* LI. *Le pape Paſcaſe accuſé.* LII. *Sa mort. Eugene II. pape.* LIII. *Lothaire rend juſtice à Rome.* LIV. *Viſions de Vetin.* LV. *Capitulaire d'Heiton.* LVI. *Concile d'Angleterre.*

819. 820. 821. 822. 823.

LIVRE QUARANTE-SEPTIE'ME.

I. CONference *propoſé par l'empereur Michel.* II. *Sa lettre à l'empereur Louis.* III. *Capitulaire d'Aix-la-Chapelle.* IV. *Aſſemblée de Paris.* V. *Jeremie & Jonas envoyez à Rome.* VI. *Converſion d'Heriol roi de Danemarc.* VII. S. *Anſcaire envoyé avec lui.* VII. *Mort de S. Theodore Studite.* IX. *Son teſtament.* X. *Ses autres écrits.* XI. *Concile de Rome.* XII. *Mort d'Eugene. Valentin pape.* XIII. *Tranſlation de reliques en France.* XIV. *Anſegiſe abbé de Fontenelle.* XV. *Gregoire IV. pape.* XVI. *Muſulmans en Crete.* XVII. *En Sicile.* XVIII. *Jugement pour l'abbé de Farfe.* XIX. *Mort de S. Nicephore de Conſtantinople.* XX. *Claude de Turin Iconoclaſte.* XXI. *Dungal le refute.* XXII. *L'empereur Louis ordonne quatre conciles.* XXIII. *Sixiéme concile de Paris.* XXIV. *Canons ſur les ſacremens.* XXV. *Sur le clergé.* XXVI. *Suite du concile.* XXVII. *Inſtitutions des laïques de Jonas.* XXVIII. *Traité d'Halitgar ſur la penitence.* XXIX. *Traitez d'Agobart contre les Juifs.* XXX. *Epreuves ſuperſtitieuſes.*

AN. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830.

tieuſes. XXXI. *Miſſion de S. Anſcaire en Suede.* XXXII. *Theophile perſecute les catholiques.* XXXIII. *Revolte contre l'empereur Louis.* XXXIV. *Commencemens de Paſchaſe Ratbert.* XXXV *Son traité de l'euchariſtie.* XXXVI. *Traitez d'Amalarius des offices*
831. *eccleſiaſtiques.* XXXVII. *Ecrits d'Agobard pour Lothaire.* XXXVIII. *Le pape Gregoire en France.* XXXIX. *L'empereur Louis abandonné.* XL. *Sa pe-*
833. *nitence forcé.* XLI. *Etudes des Muſulmans.* XLII. *Patriarche d'Orient.* XLIII. *Souffrances de S. Theodore & de S. Theophane.* XLIV. *Jean Leconomante patriarche de C. P.* XLV. *Souffrance de S. Me-*
834. *thodius.* XLVI. *Suite de la miſſion de S. Anſcaire.*
835. XLVII. *Rétabliſſement de l'empereur Louis.* XLVIII.
836. *Depoſition d'Ebbon.* XLIX. *Autres affaires de*
837. *France.* L. *Areopagitique d'Hilduin.* LI. *Tranſlation de S. Vitus en Saxe.* LII. *Et de S. Liboire.*
840. LIII. *S. Aldric du Mans.* LIV. *Second concile d'Aix-la-Chapelle.* LV. *Parlement de Thionville & de Cremieu.* LVI *Louis protege l'egliſe Romaine.* LVII. *Il eſt touché d'une comete.* LVIII. *Sa mort.* LIX *Son portrait.* LX. *Mort d'Agobard.*

LIVRE QUARANTE-HUITIE'ME.

I. *Amorium pris par les Muſulmans.* II. *Captifs confeſſeurs.* III. *Patriarche d'Orient.*
AN. IV. *Mort de Theophile. Michel empereur.* V. *Fins des*
842. *Inconoclaſtes.* VI. *Methodius patriarche de Conſtantinople.* VII. *Fin de Jonas d'Orleans.* VIII. *Ebbon rétabli à Reims.* IX. *Bataille de Fontenay.* X. *S. Aldric chaſſé & rétabli.* XI. *Partage entre les freres.* XII. *Mort de Bernard archevêque de Vienne.* XIII. *Normans en France.* XIV. *Sarraſins en Italie.* XV *Mort de Gregoire IV. Sergius II. pape.* XVI.
842. *Le jeune Louis à Rome.* XVII. *Loup abbé de Fer-*
844. *rieres.* XVIII. *Capitulaire de Toulouſe.* XIX. *Concile de Thionville.* XX. *Concile de Verneuil.* XXI.

Faux

Faux miracles à Dijon. XXII. *Egliſe de C. P.* XXIII. *S. Joannice.* XXIV. *Alliance avec les Bulgares.* XXV. *Revolte des Pauliciens.* XXVI. *Fin des martyrs d'Amorium.* XXVII. *Normans à Paris.* XXVIII. *Hincmar archevêque de Reims.* XXIX *Concile de Beauvais.* XXX. *Concile de Meaux.* XXXI. *Normans à Hambourg.* XXXII. *Capitulaires de Benoît diacre.* XXXIII. *Concile de Paris* XXXIV. *Paſcaſe* 845
abbé de Corbie. XXXV. *Capitulaire d'Eſpernay.*
XXXVI. *Sarraſins à Rome.* XXXVII. *Mort de Sergius.* 846.
II. Leon IV. pape. XXXVIII. *S. Ignace patriarche* 847.
de C. P. XXXIX, *Raban archevêque de Mayence.* XL. 848.
Concile de Mayence. XLI. *Commencemens de Gotheſcalc.* XLII. *Valafrid Strabon.* XLIII. *S. Convoyon abbé de Redon.* XLIV. *Nouveaux évêques en Bretagne.* XLV *Le pape fortifie Rome.* XLVI. *Etat* 850.
d'Eſpagne. XLVII. *Martyrs à Cordoüe. S. Parfait.*
XLVIII. *Ravages des Normans.* XLIX. *Gotheſcalc fuſtigé & enfermé.* L. *Ecrit pour & contre lui.* LI. *Lettre ſynodale à Nomenoy.* LII. *Avis de Loup de Ferrieres au roi Charles.* LIII. *Concile de Pavie.* LIV. *Martyrs de Cordoüe. Iſaac.* LV. *Sanche.* 851.
Pierre Valabonſe. LVI. *Flore & Marie.* LVII. 852.
Commencement de S. Eüloge. LVIII. *Autres écrits ſur la predeſtination.* LIX *Lettres d'Amolon à Gotheſcalc.* LX. *Cité Leonine.*

LIVRE QUARANTE-NEUVIE'ME.

I. MArtyrs *de Cordoüe, Aurelius, Felix, &c.* 852.
II. *Gregoire moine & martyr.* III. *Autres martyrs.* IV. *Concile de Cordouë.* V. *Suite de l'affaire de Gotheſcalc* VI. *Tranſlation de S. Remy.* VII. *Capitules d'Hincmar.* VIII. *Concile de Soiſſons.* IX. *Suite.* X. *Mort de S. Aldric du Mans.* XI. 853.
Ravage des Normans. XII. *Articles de Quiery.* 854.
XIII. *Enée évêque de Paris.* XIV. *Martyr à Cordouë.* XV. *Concile de Rome.* XVI. *Fondation de Leopolis.* XVII. *Impietez de l'empereur Michel.* XVIII.

Sv

S. *Anſcaire évêque de Bréme.* XIX. *Egliſe de Suéde.* XX. *Commencemens de l'égliſe de Danemarc.*
855. XXI. *Suite de l'égliſe de Suede.* XXII. *Suite de l'é-*
856. *gliſe de Danemarc.* XXIII. *Troiſiéme concile de Va-*
857. *lence.* XXIV. *Affaires d'Italie.* XXV. *Mort de Leon. IV.* XXVI. *Benoiſt III. pape.* XXVII. *Mort de l'empereur Lothaire.* XXVIII. *Mort de Raban.* XXIX. *Ethelulfe roi d'Angleterre.* XXX. *Ravages des Normans.* XXXI. *Capitulaire de Quierey.* XXXII. *Lettres de Loup de Ferrieres.* XXXIII. *Traité d'Hincmar ſur la predeſtination.*
858. XXXIV. *Inſtructions à ſes prêtres.* XXXV. *Martyrs de Cordouë.* XXXVI. *Leur défenſe par S. Euloge.* XXXVII. *Autres martyrs.* XXXVIII. *Mort de Benoiſt III. Nicolas I. pape.* XXXIX. *Union de Brême à Hambourg.* XL.
859. *Lettres des évêques de France au roi Louis.* XLI. *Reliques de Cordouë a Paris.* XLII. *Martyre de S. Euloge.* XLIII. *Lettres d'Hincmar contre les pillages.* XLIV. *Deputation au roi Louis.* XLV. *Concile de Savonieres.* XLVI. *Requêtes du roi Charles contre Venilon.* XLVII. *Lettres aux Bretons.* XLVIII. *Concile de Langres.* XLIX. *Statuts d'Herard & d'Iſaac.* L. *Second traité d'Hincmar ſur la predeſtination.* LI. *Ecrits de Paſcaſe Ratbert.* LII. *Traité de Ratram ſur l'Euchariſtie.* LIII. *Ecrit anonyme contre Paſcaſe.* LIV. *Ravage des Normans.*

APPROBATION.

J'AI lû le dixiéme volume de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Monſieur l'Abbé FLEURY. Fait à Paris le 14. Août 1703.

L'Abbé COURCIER.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUARANTE-CINQUIEME.

COMME l'empereur Conſtantin avoit épouſé, malgré lui, l'imperatrice Marie, il la prit en averſion, & chercha à rompre ſon mariage quand il ſe vit le maître; & Irene ſa mere, qui l'avoit obligé à le contracter, lui conſeilla elle-même de le diſſoudre : voulant le rendre odieux à tout le monde, & ramener ainſi à elle la ſouveraine autorité. Ce qui pouſſoit principalement le jeune empereur, étoit l'amour qu'il avoit conçû pour Theodote, une des filles de la chambre de

AN. 795.

I. Conſtantin épouſe Theodote. *Sup. l.* XLIV *n.* 47. 48. *Theoph. an.* 5. *p.* 396.

AN. 795. Marie qu'il vouloit épouſer. Pour cet effet il publia que Marie avoit voulu l'empoiſonner ; mais il ne put le perſuader à perſonne.

Vita S. Taraſ. c. 7. ap. Boll. 25. Feb. tom. 5. p. 584.

Il fit tous ſes efforts pour gagner le patriarche Taraiſe, & lui faire approuver ce divorce. Il lui envoya premierement un magiſtrat, qui lui expliqua toutes les circonſtances de la prétenduë entrepriſe d'empoiſonner l'empereur ; & l'inſtruiſit exactement de cette accuſation, l'aſſûrant qu'elle étoit très-bien fondée. Le patriarche lui répondit en ſoupirant : Je ne ſai comment l'empereur pourra ſouffrir l'infamie dont il ſe couvrira devant toutes les nations : & comment il pourra reprimer les adulteres & les autres débauches, après avoir donné un tel exemple. Quand le crime de l'imperatrice Marie ſeroit auſſi certain que vous prétendez, le Seigneur défend de quitter ſa femme, ſinon pour cauſe d'adultere. Dites donc à l'empereur, que je ſouffrirai plutôt la mort & les plus cruels ſupplices ; que de conſentir à ſon deſſein.

Sup. l. XLIV. n. 26.

L'empereur voulant lui parler lui-même, l'envoya querir & Taraiſe vint au palais, accompagné du moine Jean, qui avoit aſſiſté au ſeptiéme concile de la part des patriarches d'Orient. Je n'ai rien voulu vous cacher, dit l'empereur, parce que je vous regarde comme mon pere. On ne peut nier, que je ne puiſſe quitter une perſonne qui a attenté à ma vie : elle merite la mort, ou tout au moins une penitence perpetuelle ; & pour vous convaincre de ſon crime, voyez-en les preuves de vos yeux. Là-deſſus il fit apporter des vaiſſeaux de verre avec une liqueur trouble, diſant que c'étoit le poiſon, dont ſa femme avoit voulu ſe ſervir, pour lui faire perdre la vie, ou la raiſon. Le patriarche ne donna pas dans cet artifice : il

fit

fit connoître à l'empereut, qu'il ſavoit ſa paſſion pour Theodote, & lui déclara nettement qu'il ne pouvoit diſſoudre ſon mariage, & qu'il ſeroit obligé de lui défendre l'entrée du ſanctuaire, c'eſt-à-dire, de l'excommunier. Le moine Jean, qui étoit un venerable vieillard, parla long-tems auſſi & fortement à l'empereur, & s'attira l'indignation des preteurs & des patrices, dont il y en eut qui le menacerent de lui paſſer l'épée au travers du corps. Enfin l'empereur brûlant de colere, les fit chaſſer l'un & l'autre, n'ayant rien à leur répondre. AN. 795.

Il perſiſta dans ſon deſſein, obligea l'imperatrice Marie à ſe rendre religieuſe, & la fit raſer au mois de Janvier de la troiſieme indiction l'an 795. Au mois d'Août ſuivant il déclara imperatrice Theodote, & la fiança: mais n'ayant pû perſuader au patriarche de celebrer les nôces, il chercha un prêtre pour cette fonction: & la fit faire dans le palais de Mamas, par Joſeph abbé, & œconome de l'égliſe de C. P. le quatrieme du mois de Septembre ſuivant, l'indiction quatriéme étant commencée. Cet action de l'empereur cauſa un grand ſcandale, non ſeulement à C. P, mais dans les autres villes & les provinces les plus éloignées, comme du Boſphore & de Gothie; les gouverneurs & les autres perſonnes puiſſantes ſuivoient l'exemple de l'empereur: les uns chaſſoient leurs femmes, les autres en gardoient pluſieurs à la fois, & la débauche étoit publique. *Theoph. ait.* 5. *Vita S. Theod. Stud. per Mich. c.* 18. 19. *&c.*

S. Platon & S. Theodore ſon diſciple furent les ſeuls qui s'oppoſerent ouvertement au ſcandale, en ſe ſéparant de la communion de l'empereur. Car le patriarche Taraiſe n'executa pas ſa menace, & ne crut pas devoir excommunier l'empereur: de peur de lui donner occaſion de prendre le parti des Iconoclaſtes,

Ant 795. qui étoient encore en grand nombre, ce que le jeune Prince menaçoit déja de faire. Taraiſe crut donc à propos de diſſimuler, & ne pas le pouſſer à bout ; & toutefois l'empereur ne laiſſa pas de le maltraiter, en lui donnant des eſpions pour l'obſerver ſous le nom de Syncelles, qui ne laiſſoient approcher de lui perſonne ſans leur permiſſion L'empereur fit encore maltraiter & exiler les domeſtiques & les proches du patriarche.

II. Commencement de ſaint Platon

Vita ap Bella. to 5. p. 364.

Platon, qui ſe ſignala en cette occaſion, étoit né l'an 735. à C. P. de Sergius & d'Euphemie, perſonnes nobles & riches. Il perdit l'un & l'autre, & la plûpaat de ſes parens, dans une peſte qui déſola C.P. l'an 746. mais il fut élevé par un de ſes oncles, qui étoit tréſorier de l'empereur ; & comme Platon écrivoit très-bien en notes, il le ſoulageoit, & enſuite exerçoit ſa charge, dont il ne lui manquoit que le titre. Il étoit aimé de tous les grands & connu de l'empereur même. Dans cet emploi menant une vie réglée, & s'éloignant des divertiſſemens ordinaires de la jeuneſſe : il amaſſa de grands biens, outre ceux que ſes parens lui avoient laiſſez, & on lui propoſa pluſieurs mariages avantageux. Mais l'amour de Dieu l'élevoit au-deſſus de la vie ſéculiere : il faiſoit ſon plaiſir de la lecture : il fréquentoit les égliſes & les monaſteres, & ſe confeſſoit à un abbé, à qui il découvroit ſon interieur, & qui admiroit ſa vertu.

Enfin réſolu de tout quitter, il donna la liberté à ſes eſclaves ; & vendit tous ſes biens, dont il diſtribua la plus grande partie aux pauvres, & en laiſſa quelque peu à ſes deux ſœurs. Il quitta le voiſinage de C. P. & paſſa au mont Olympe en Bithynie, dans le monaſtere des Symboles, ſous la conduite de l'abbé Theoctiſte

ste. Platon avoit alors vingt-quatre ans, dont il avoit passé douze chez son oncle: ainsi c'étoit l'an 758. Etant entré dans le monastere il s'exerça à toutes les vertus, mais principalement à l'obéïssance, avec une confiance entiere à son superieur : il s'appliquoit au travail des mains, particulierement à l'écriture ; où il excelloit : toutefois il ne dédaignoit pas de paîtrir le pain, d'arroser la terre, & de porter du fumier.

Pour exercer sa vertu, Theoctiste le reprenoit quelquefois, sans qu'il eut fait aucune faute : ajoûtant aux reproches de paroles, les soufflets & les coups de poing ; & Platon le prioit lui-même de le traiter ainsi. Enfin Theoctiste le goûta tellement, & le trouva d'un si grand secours, qu'il ne pouvoit s'en passer, & lui confioit toute la conduite & tous les biens du monastere, sans que Platon en tournât une obole à son profit. Theoctiste étant mort, Platon passa dans sa cellule pour y vivre en anacorete, s'y étant suffisament préparé par la vie commune: mais il lui succeda aussi dans sa charge, & fut élû abbé des Symboles. C'étoit l'an 770. douze ans après son entrée dans le monastere, & il en avoit trente-six. Sa nourriture étoit du pain, des féves, des herbes sans huile: excepté les jours qu'il mangeoit avec la communauté, savoir les dimanches & les fêtes: il ne bûvoit que de l'eau, encore rarement, & passoit quelquefois jusqu'à dix jours sans boire. Il faisoit dans la priere de fréquentes genuflexions, il travailloit assidument, & c'étoit une de ses principales vertus : ensorte qu'il laissa à ses monasteres un très-grand nombre de livres écrits de sa main, particulierement des extraits des peres.

Il demeura inconnu à Constantin Copronyme

AN. 795. lorſqu'il perſecutoit les moines ; & après la mort de cet empereur des affaires néceſſaires l'ayant obligé de venir à C. P. il y étoit tellement oublié que ſes propres neveux ne ſavoient pas s'il étoit encore au monde ; mais ſa vertu le fit bien-tôt connoître, & par ſes exhortations il fit de grands fruits. Il réunit des familles diviſées, abolit les juremens, procura de grandes aumônes, & fit grand nombre de converſions. On le prit inſtamment de prendre le gouvernement d'un monaſtere à C. P. mais il le refuſa, auſſi bien que l'évêché de Nicomédie, que le patriarche Taraiſe lui offrit, & retourna à ſa chere ſolitude. Cependant l'imperatrice Irene ayant rendu la liberté d'embraſſer la vie monaſtique, toute la famille de ſaint Platon renonça au monde, & ils fonderent un monaſtere près de C. P. qui fut nommé Saccudion, & dont il prit le gouvernement l'an 782. douze ans après qu'il eût été élû abbé des Symboles. Il ôta à ſon monaſtere les eſclaves, à cauſe de leurs femmes, qui en étoient inſéparables : joint qu'il trouvoit indécent, que des moines euſſent d'autres hommes à qui ils ſe fiſſent craindre. Il eût peine à changer la coûtume ſur ce point ; & toutefois d'autres monaſtéres l'imiterent. Tandis que ſaint Platon gouvernoit cette derniere communauté, on tint le ſecond concile de Nicée, où il aſſiſta ; & on y voit encore ſa ſouſcription au huitiéme rang après les évêques, en qualité d'hegumene & d'archimandrite de Saccudion. Quelque tems après il fut attaqué d'une maladie qui parut mortelle : ce qui lui fut une occaſion de ſe décharger du gouvernement du monaſtere, & d'en faire élire abbé Theodore ſon neveu, fils de ſa ſœur. Saint Platon avoit été douze ans abbé

Act. 4. p. 339. D.

bé de Saccudion, ainſi c'étoit l'an 794. la ſoixantiéme de ſon âge. AN. 795.

III.

S. Theodore Studite.

Vita per Michaël. n. 1. 2. &c.

Theodore en avoit alors trente-cinq, étant né la dix neuviéme année de Copronyme, qui eſt l'an 759 & c'étoit la treiziéme année de ſa profeſſion monaſtique. Saint Platon étant malade, aſſembla toute la communauté, & ſuposant que ſa maladie étoit mortelle, il les conjura de lui déclarer, qui ils vouloient avoir pour ſuperieur après lui, aſſurant qu'il aprouveroit leur choix, car il ſçavoit bien leur inclination. Ils répondirent tous d'une voix, que c'étoit Theodore, & ſaint Platon ſans rien ajouter, le chargea auſſi tôt du gouvernement, Theodore ne s'attendoit à rien moins; mais il ne pût reſiſter au conſentement unanime.

Tel étoit donc ſaint Platon retiré & dégagé de tout, quand il crut devoir témoigner ouvertement, qu'il deſaprouvoit le mariage de l'empereur Conſtantin avec Theodote, juſqu'à ſe ſéparer de la communion du patriarche Taraiſe. L'empereur irrité le fit menacer d'exil, de foüet, de mutilation de membres; on lui envoya des moines pour le ſolliciter, on lui écrivit des lettres, mais le tout inutilement. L'abbé Theodore ſon neveu ſe déclara comme lui, & ne ſe crut pas obligé au même ménagement que le patriarche Taraiſe : mais après y avoir bien penſé, il excommunia publiquement l'empereur, & le denonça à tous les moines. L'empereur diſſimula ſon reſſentiment; & voulant gagner Theodore, il y employa ſa nouvelle épouſe Theodote, qui étoit parente du ſaint abbé; & qui s'efforça de le gagner par de grandes ſommes d'argent & de grands preſens, & encore plus par la conſideration de la parenté.

Vita Theod. per Mic. n. 20.

L'empereur voyant qu'elle n'avoit rien gagné, alla lui-même au monaſtere de Saccudion,

AN. 795. ſous pretexte d'une affaire preſſée : mais ni l'abbé Theodore, ni aucun des moines, ne ſe preſenta pour le recevoir ; & pas un ne lui parla, ni ne l'approcha. Outré de colere, il retourna au palais, & envoya Bardane, domeſtique des écoles, c'eſt-à-dire, capitaine des compagnies, & Jean, comte de l'obſequium : pour maltraiter à coup de foüet l'abbé Theodore & ceux de ſes moines, qu'il ſavoit être les plus fermes dans les mêmes ſentimens. On les déchira de coups, & on fit couler de leur corps des ruiſſeaux de ſang, puis on les envoya ſur le champ en exil à Theſſalonique, ſuivant l'ordre de l'empereur. Ils étoient douze en tout, l'abbé & onze moines ; & comme il y avoit un ordre de l'empereur, portant défenſe à perſonne de les recevoir, les abbez mêmes n'oſoient leur faire l'hoſpitalité.

Theop. an. 6 p. 397. 6. Les mêmes capitaines amenerent Platon à C. P. & l'empereur le fit venir devant lui ; mais il lui reſiſta en face, & lui ſoûtint que ſon mariage étoit illicite. L'empereur le fit enfermer dans une cellule, où on lui donnoit à manger par un trou ; avec ordre de ne le laiſſer voir à perſonne ; & il étoit gardé dans le monaſtere de S. Michel, joint au palais ; dont étoit abbé le prêtre Joſeph, qui avoit marié l'empereur avec Theodote. L'empereur envoya des évêques à Platon, pour lui perſuader de conſentir ſeulement de parole, afin de ſe délivrer de cette priſon. Il étoit attaqué par les railleries des moines & des laïques, de ſes parens & des étrangers : mais il demeura toujours ferme, & ſoûtint la perſecution un an entier. Elle ne fut *Vita S. Theod. p. 23.* pas ſans effet ; les moines & les évêques de la Cherſoneſe, du Boſphore, des côtes & des iſles voiſines, touchez de l'exemple de Platon & de Theo-

Theodore, déclarerent l'empereur excommunié ; & ne ſe laiſſerent fléchir ni par les menaces, ni par les preſens. Il les fit donc bannir : mais ils n'en devinrent que plus hardis à parler contre ce mariage ſcandaleux, & ramenerent pluſieurs de ceux qui s'étoient laiſſez entraîner à imiter l'empereur. Irene ſa mere voyant combien cette conduite lui nuiſoit auprès des gens de bien, prenoit le parti de ceux qu'il perſecutoit, pour le rendre encore plus odieux. AN. 795.

Saint Theodore n'arriva à Theſſalonique que le Samedi, jour de l'Annonciation 25. de Mars, par conſéquent l'an 797. De-là il écrivit à ſaint Platon, ce qui c'étoit paſſé depuis leur ſéparation, & tout le détail de ſon voyage. Il écrivit auſſi au pape tout ce qui étoit arrivé, & en reçût une réponſe pleine de louanges de ſa prudence, & de ſa fermeté. *Theod.* ep. 3. *Vita Theod.*

IV. Mort du pape Adrien. *Anaſt.*

Ce pape étoit Leon III. car Adrien étoit mort dès la fin de l'an 795. En deux ordinations au mois de Mars il fit vingt-quatre prêtres & ſept diacres, & d'ailleurs cent quatre-vingt-cinq évêques. Il fit aux Egliſes de Rome un très-grand nombre d'offrandes en vaſes & en ornemens de diverſes ſortes, dont le poids montoit à treize cens quatre-vingt-quatre livres d'or, & dix-ſept cens ſoixante & treize livres d'argent, où il faut toujours entendre la livre romaine de douze onces. Il fit quantité de reparations aux égliſes, & en bâtit pluſieurs nouvelles, il rebâtit pluſieurs diaconies, & ordonna des diſtributions conſiderables d'aumônes, donnant pluſieurs terres pour cet effet. Le monaſtere de ſaint Etienne, qui portoit le nom de Barbe praticienne, près de l'égliſe de ſaint Pierre, étoit tellement negligé, qu'on n'y faiſoit plus le ſervice divin. Adrien le rétablit, y mit p. 1741. 4.

AN. 795. des moines & un abbé ; & ordonna qu'ils celebraſſent l'office dans l'égliſe de ſaint Pierre, comme les autres communautez qui venoient y
p. 1741. B chanter. Il rebâtit le monaſtere de ſaint André, fondé par le pape Honorius, y mit un ab-
p. 1745. E. bé avec des moines ; & ordonna qu'ils chantaſſent toutes les heures, dans la baſilique du Sauveur, qui eſt l'égliſe de Latran, avec les moines de ſaint Pancrace, à deux chœurs, dont chaque monaſtere faiſoit le ſien. Il unit deux monaſteres voiſins, l'un de ſaint Laurent dans
p. 1746. D. les ruines de l'ancien palais, l'autre de ſaint Etienne, & ordonna aux moines de faire l'office dans l'égliſe de ſaint Marc. Il rétablit le monaſtere de ſaint Adrien & ſaint Laurent tombé en ruine, & habité par des ſeculiers, y
p. 1750 D. donna de grands bien, & ordonna que les moines viendroient chanter jour & nuit dans l'égliſe de ſainte Marie Majeure. L'égliſe de ſaint Anaſtaſe ayant été brûlée avec la maiſon de l'abbé & les autres bâtimens, enſorte que l'on n'avoit ſauvé que la châſſe du Saint : le pape Adrien alla lui même éteindre le feu, & rebâtit ce monaſtere en meilleur état que devant, il repara pluſieurs aqueducs & les murailles de Rome.

Ce pape tint le ſaint ſiege vingt-trois ans dix mois & dix-ſept jours, & fut enterré à ſaint Pierre le vingt-ſixiéme de Decembre 795. indiction quatrieme. Il vécût au tems du roi Charles, au rapport d'Anaſtaſe : qui depuis ne marque plus le tems des papes par les empereurs de C. P. comme il faiſoit auparavant. Charles ayant appris ſa mort le pleura, comme s'il eût perdu un frere ou un fils ; & quoi-
Egin. vita Car. qu'il ne doutât point que ſon ame ne fût dans le repos éternel, il ne laiſſa pas de faire prier pour lui, & il donna pour cet effet de grandes au-

aumônes. Il en envoya de ſon tréſor à toutes les villes metropolitaines, & des dalmatiques & des chapes à toutes les égliſes épiſcopales d'Angleterre, comme il témoigne dans une lettre à Offa, roi des Merciens : enfin Charles pour monument éternel de ſon amitié envers Adrien, compoſa ſon épitaphe en vers latins élegiaques. Le roi Offa étoit le douziéme roi des Merciens, deſcendu de Penda, premier Chrétien. Il commença à regner l'an 756. mais ayant tué Ethelbert, dernier roi d'Eſtangle, & uſurpé ſon royaume en 794. il fit le pelerinage de Rome ſur la fin du pontificat d'Adrien ; & obtint un privilege en faveur du monaſtere qu'il vouloit fonder en l'honneur de ſaint Alban, dont il avoit trouvé les reliques.

AN. 795.

epiſt ad Offr. 7 Conc. p. 1130. Matth. Veſtm.

Le même jour de la ſépulture du pape Adrien, on élût ſon ſucceſſeur Leon III. Il étoit né à Rome, & dès ſon bas âge il avoit été élevé dans le palais patriarchal de Latran, où il apprit le pſeautier, l'écriture ſainte, & toute la diſcipline eccleſiaſtique. Il fut ordonné ſoudiacre, & enſuite prêtre du titre de ſainte Suſanne : ſes mœurs étoient pures, ſes diſcours éloquens, ſon courage ferme. Quand il trouvoit quelque moine diſtingué, ou quelqu'autre ſerviteur de Dieu, il étoit continuellement avec lui à s'entretenir des choſes divines & à prier. Il faiſoit l'aumône avec gayeté, & y excitoit les autres ; viſitoit les malades, & les exhortoit par l'écriture ſainte. Menant une telle vie, il étoit aimé de tout le monde, particulierement du veſtiaire, ou maître de la garde-robe du pape ſous la conduite duquel il étoit. Auſſi fut-il élû pape tout d'une voix le jour de ſaint Etienne vingt-ſixiéme Decembre 795. par tous les évêques, les grands, le clergé, & le peuple de Ro-

V. Leon III. pape. *Anaſt.*

An. 796. Rome, & il fut ordonné évêque le lendemain jour de ſaint Jean l'Evangeliſte, qui cette année étoit un dimanche. Il tint le ſaint ſiege vingt cinq ans cinq mois & dix-ſept jours. Quoiqu'il fut très-doux, il ne laiſſoit pas d'être ferme pour la défenſe des droits de l'égliſe: il rendoit juſtice à tout le monde, & faiſoit de grandes liberalitez. Il augmenta les diſtributions du clergé, & fit aux égliſes de Rome tant & de ſi grandes & de ſi riches offrandes, que le dénombrement en ſeroit trop ennuyeux.

Egin. annal. an. 796. to 2. Duch. p. 248.

Si-tôt qu'il fut pape, il envoya au roi Charles des legats chargez des clefs de la confeſſion de ſaint Pierre & de l'étendart de la ville de Rome, avec d'autres preſens; & le pria d'envoyer quelqu'un des ſeigneurs de ſa cour, qui reçut le ſerment de fidelité des Romains pour les aſſurer dans ſon obéïſſance. Le roi envoya Angilbert abbé de S. Riquier, avec une grande partie du tréſor que Henry duc de Frioul avoit apporté de Pannonie la même anuée, après avoir pillé la Ringe ou capitale des Huns.

to. 7. Conc. p. 1128. Alcuin ep. 84.

Angilbert étoit auſſi chargé d'une lettre, en réponſe de celle du pape, qui commence ainſi: Ayant lû votre lettre & le decret de votre élection, nous avons eu une grande joye de ce qu'elle a été faite unanimement: comme auſſi de ce que l'on nous rend l'obéiſſance & la fidelité qui nous eſt duë. Et enſuite: Nous vous envoyons Angilbert, un de nos plus familiers ſerviteurs, que nous avions reſolu d'envoyer a votre predeceſſeur: mais comme tous les preſens étoient prêts, la nouvelle de la mort de notre bienheureux pere a retardé ſon départ: Nous l'avons chargé de conferer avec vous de tout ce qui regarde la gloire de l'égliſe, & l'affermiſſement de votre dignité,

&

& de notre patriciat Enfin il exhorte à faire AN. 796.
obſerver par tout les canons.

Il y avoit une inſtruction pour Angilbert, portant qu'il avertira le pape ſur ſes devoirs, tant pour la pureté de ſes mœurs, que pour l'obſervation des canons & le gouvernement de l'égliſe. Repreſentez-lui ſouvent, dit le roi, que cette dignité eſt de peu d'années ; & que la récompenſe de celui qui s'en acquite bien eſt éternelle. Parlez-lui fortement pour l'extinction de la ſimonie, & lui repreſentez tout ce dont vous ſavez que nous nous ſommes plaints enſemble. Comme ces deux lettres ſe trouvent entre les œuvres d'Alcuin, il y a apparence qu'il les avoit compoſées au nom du roi, & il y en joignit une en ſon nom au pape Leon. *ap. Alcuin. p. 82.*

On croit que ce fut de ces preſens du roi Charles, & de ces dépoüilles des Huns, que le pape au commencement de ſon pontificat fit faire tant de vaſes & d'ornemens precieux pour les égliſes de Rome. On y exprime entr'autres des couloirs d'argent doré, ſervant à purifier le vin qui devoit être conſacré. On remarque une grande ſalle dans le palais de Latran qu'il fit incruſter de marbre, & orner de colomnes & de peintures en moſaïque. Il en reſte une encore aujourd'hui où ſaint Pierre eſt repreſenté aſſis, ayant trois clefs ſur ſes genoux, & à ſes deux côtez le pape Leon à droite, le roi Charles à gauche, tous deux à genoux. D'une main ſaint Pierre donne au pape un pallium, & de l'autre au roi un étendart chargé de ſix roſes. Au deſſous eſt une inſcription qui porte : Saint Pierre donnez la vie au pape Leon, & la victoire au roi Charles. *ep. 72. Anaſt. p. 1078. Alam. Pariet. Later.*

VI. Egliſes d'Angleterre.

Quenulfe roi des Merciens, ſucceſſeur d'Offa, ayant appris la mort du pape Adrien, écrivit à Leon, le priant de le regarder comme ſon fils adop-

AN. 796. adoptif, & lui promettant une parfaite obéïſſance, puis il ajoute : Vous ſavez que le roi Offa a le premier entrepris de diviſer en deux le dioceſe de Cantorbery, à cauſe de l'inimitié qui étoit entre lui & l'archevêque Iambert, & le peuple de cette ville ; & qu'à ſa priere le pape Adrien fit ce qui ne s'étoit jamais fait, en donnant le pallium à l'évêque des Merciens : c'étoit l'évêque de Lichefeld, qui fut alors fait archevêque. Nous ne blâmons toutefois ni l'un ni l'autre, croyant qu'ils regnent avec Jeſus-Chriſt : mais nous vous ſupplions de nous écrire ce que nous devons obſerver, afin qu'il n'y ait point chez nous de ſchiſme. Il le prie auſſi d'examiner les plaintes d'Athelrade ou Adelard, alors archevêque de Cantorbery, & accompagne ſes lettres d'un preſent de ſix-vingts marcs.

tom. 7. conc. p. 1109.

tom. 7. conc. p. 1148.

L'archevêque Athelrade avoit été auparavant abbé de Malmesburi, & depuis évêque de Vincheſtre. Il fut lui-même porteur de cette lettre ; & le pape fut ſi content de ſa ſcience & de ſa vertu, qu'il lui donna une réponſe très-favorable ; par laquelle il lui accorde le pouvoir d'excommunier même les rois & les princes ſoumis à ſa juriſdiction, qui violeront les commandemens de Dieu : aparemment pour donner plus de poids aux cenſures par le reſpect du ſaint ſiege. Au reſte le pape rend à l'archevêque toute l'autorité, qu'avoient euë ſes predeceſſeurs ; ſuivant l'ordre établi par ſaint Gregoire, tant pour l'ordination & la confirmation des évêques, que ſur les monaſteres. En execution de ce decret, l'archevêque Athelrade tint un concile à Becanceld, où aſſiſta le roi Quenulfe, & y défendit aux laïques d'uſurper les biens des égliſes, c'étoit l'an 796. ſecond du regne de Quenulfe ; dix-ſept évêques & quelques abbez ſouſ-

V. Cang. gloſ. Mancuſa.

ſouſcrivirent à ce décret. Vers le même tems le même roi fit auſſi tenir un concile en Northumbre, dont le royaume étoit éteint : le dernier roi Ethelbert ayant été tué en 794. Ce concile fut tenu à Finchal. Echanbald. archevêque d'Yorch y préſida, & on y ordonna le rétabliſſement de l'ancienne diſcipline : principalement l'obſervation de la Pâque. AN. 797.

Quelque tems avant ce concile, c'eſt-à-dire, l'an 793. cinquiéme du regne d'Ethelred, qui eſt le même qu'Entelbert, les Danois ou Normands firent une deſcente en Angleterre, pillant de tous côtez, & tuant les prêtres, les moines & les religieuſes : le ſeptieme de Juin ils vinrent à l'égliſe de Lindisfarne, dont ils renverſerent les autels, & pillerent tout le tréſor. Ils tuerent quelques-uns des moines ; en emmenerent d'autres, en chaſſerent pluſieurs après les avoir dépoüillez & traitez indignement, en jetterent quelques-uns dans la mer. Mais après qu'ils ſe furent retirez, les moines qui avoient pû leur échapper : ſe réunirent près les reliques de ſaint Cuthbert leur patron ; & le ſiege epiſcopal ne laiſſa pas de ſubſiſter encore long-tems en cette égliſe. *Simeon Dunelm. liv. II. c. 5.* *Sup. liv. XL. n. 45.*

VII. Mort de Conſtantin Irene ſeule. *Theoph an. 7. p. 398.*

En Orient le jeune empereur Conſtantin fut empriſonné par les artifices de ſa mere Irene, qui avoit gagné les principaux officiers ; & on lui creva les yeux avec tant de violence, qu'il en mourut. C'étoit le ſamedi dix-neuviéme d'Août 797. indiction cinquiéme. Il avoit regné en tout près de dix-ſept ans ; & Irene en regna ſeule encore cinq. Auſſi-tôt elle rappella les éxilez ; entre autres ſaint Theodore : ſaint Platon fut auſſi délivré de ſa priſon. Le patriarche Taraiſe lui fit des excuſes de n'avoir pas tenu la même conduite que lui, & l'invita à la réunion, qui ſe fit entr'eux, moyenant la punition du prêtre *Vit. S Plat. c. 5. n. 30.*

Jo-

AN. 797. Joſeph, qui avoit marié Theodote & qui fut chaſſé & dépoſé.

Vita Theod c. 27. Saint Theodore quitta incontinent après C. P. & retourna à ſon monaſtere de Saccudion : où il raſſembla ſon troupeau diſperſé, & l'augmenta d'un grand nombre de perſonnes que ſa réputation attiroit de tous côtez : mais quelque tems après il fut obligé de l'abandonner, pour éviter les inſultes des Muſulmans, qui faiſoient des courſes juſques aux portes de C. P. il ſe refugia dedans avec toute ſa communauté ; & y fut reçû avec joye par le patriarche & l'imperatrice, qui l'obligerent par leurs inſtantes prieres à ſe loger dans le monaſtere de Stude. Il étoit *c. 29.* ainſi nommé de Studius patrice & conſul, qui *Cang. C.P. lib. 4. p. 10.* étant venu de Rome s'établir à C. P. on ne ſait pas bien en quel tems, fonda une égliſe en l'honneur de ſaint Jean Baptiſte accompagnée d'un monaſtere. Conſtantin Copronime en avoit chaſſé les moines : depuis ils s'y étoient rétablis, mais en petit nombre ; & ils n'étoient pas plus d'une douzaine. Theodore y transfera ſa communauté & de ſon tems elle monta juſqu'à mille. Ce fut le plus fameux monaſtere de *c. 31.* C. P. & Theodore eſt principalement connu ſous le nom de Studite.

Vita S Plat. 1. 6 Saint Platon craignit alors d'être obligé à reprendre le gouvernement de la communauté : c'eſt pourquoi il embraſſa la vie de reclus, & fit profeſſion d'obéïſſance à l'abbé Theodore ſon neveu, en préſence de témoins aſſemblez exprès : & il obſerva ce vœu fort ſerieuſement. Il étoit enfermé dans une cellule fort étroite & fort incommode, où il avoit le pied attaché à une chaîne de fer, qu'il cachoit avec grand ſoin ; en ſorte que preſque perſonne ne le ſavoit. Là il s'occupoit à la méditation, au travail des mains & à donner des avis ſalutaires aux freres qui le conſultoient.

En

En Eſpagne, regnoit Alfonſe ſurnommé le Chaſte, parce qu'il garda la continence avec la reine Berthe ou Bertinalde ſon épouſe, qui étoit Françoiſe. Il remporta de grandes victoires ſur les Muſulmans : une entr'autres la troiſiéme année de ſon regne 795. de Jeſus-Chriſt ; & ayant conquis Lisbonne, il envoya au roi Charles des ambaſſadeurs l'an 798. qui lui aporterent des preſens du butin qu'il avoit fait ſur eux : ſavoir, ſept eſclaves Mores, ſept mulets & ſept cuiraſſes. Ce roi ſe tenoit tellement honoré de l'alliance de Charles, que dans ſes lettres, il ſe diſoit être tout à lui. Il fut le premier qui fixa ſa réſidence à Oviedo, & y bâtit une égliſe magnifique ſelon ſon pouvoir, pour y mettre l'arche ou châſſe des reliques, que les Eſpagnols regardoient comme le ſauve garde de leurs états. Ces reliques étoient du ſang de Jeſus Chriſt ſorti par miracle d'un crucifix percé par des Juifs : du bois de la vraye croix : une partie de la couronne d'épines, & du ſaint Suaire, le pallium donné à ſaint Idelfonſe par la ſainte Vierge, & pluſieurs autres reliques ſemblables. L'égliſe où fut miſe cette châſſe étoit dediée au Sauveur, & accompagnée de pluſieurs oratoires, de la ſainte Vierge, de ſaint Michel, de ſaint Jean-Baptiſte. On y gardoit les reliques de ſainte Eulalie. Le roi Alfonſe pendant ſon regne, qui fut de cinquante ans, bâtit encore d'autres égliſes, une en l'honneur de ſaint Tyrſe près de ſon palais, une de ſainte Leocadie, une de ſaint Julien.

AN. 798. VIII. Alfonſe le chaſte. *Sebaſt. Salmatic.* p. 51. p. 51. *Ann. Egin.* *Id Vita.* *Sup. liv. XLI. n.* 40.

Comme Felix d'Urgel étoit retombé dans ſon hereſie, nonobſtant l'abjuration qu'il en avoit faite à Rome devant le pape Adrien ; & que ſon écrit contre Alcuin avoit ſcandaliſé toute l'égliſe : le roi Charles fit aſſembler à Rome un concile pour condamner cet écrit. Il s'y trou-

IX. Felix d'Urgel condamné à Rome. *Sup. liv.* XL. V. 53.

va

AN. 799. va cinquante-ſept évêques avec le pape qui y preſidoit, & ils s'aſſemblerent dans l'égliſe de ſaint pierre l'an 799. trente-deuxiéme du regne de Charles. Il reſte trois fragmens de trois actions de ce concile; dans la ſeconde deſquelles le pape Leon dit en parlant de Felix : Au concile de Ratisbonne tenu par ordre du roi Charles, il a confeſſé qu'il avoit mal dit, que Jeſus-Chriſt étoit fils adoptif de Dieu ſelon la chair; & il a anathematiſé par écrit cette propoſition. Depuis ayant été envoyé par le roi à notre predeceſſeur Adrien : il fit étant priſonnier cette confeſſion de foi catholique, qu'il mit ſur les divins myſteres, dans notre palais patriarchal, & enſuite ſur le corps de ſaint Pierre, affirmant par ſerment qu'il croyoit ainſi. Mais enſuite s'en étant fui chez les payens, il a fauſſé ſon ſerment; C'eſt-à-dire, qu'il étoit retourné en Eſpagne chez les Muſulmans. Le pape continuë : Il n'a pas même craint le concile qui a été tenu en preſence du roi Charles; c'eſt le concile de Francfort, & où il a été condamné. Dans la troiſiéme action le pape prononce excommunication contre Felix, s'il ne renonce à ſon hereſie.

Elip. conſ. fid. tom. 7 Conc. p. 1858.

tom 7. p 150.

X. Violences contre le pape Leon.

Peu de tems après ce concile, le jour de ſaint Georges, vingt troiſiéme d'Avril 799. dans l'égliſe de ce ſaint on denonça la grande litanie, c'eſt-à-dire la proceſſion ſolemnelle, qui ſe devoit faire deux jours après le jour de ſaint Marc vingt-cinquiéme d'Avril, & ſe terminer à l'égliſe de ſaint Laurent de Lucine, où ſe devoit celebrer la meſſe. Le pape Leon étant ſorti à cheval du palais patriarchal, pour cette ceremonie, rencontra Paſcal primicier; qui n'avoit point ſa chaſuble, quoiqu'il la dût porter en pareille occaſion. Il dit qu'il ſe portoit mal : le pape reçût l'excuſe, & Paſcal continua de le ſuivre, auſſi-

Anaſt. tom. 7 con. p. 1079. Ann. Egin. 799. Loiſil. ann. 799. V Coint an. 799. n. 21 &c. Theoph. an. 7.

bien

bien que Campule ſacellaire, tous deux l'entretenant amiablement. Ils étoient parens du pape Adrien & avoient formé une conjuration contre Leon. Quand ils vinrent devant le monaſtere de ſaint Etienne & de ſaint Silveſtre, que le pape Paul avoit fondé: on vit tout d'un coup paroître des gens armez, qui ſortirent de leur embuſcade, & ſe jetterent ſur le pape. Le peuple qui l'accompagnoit pour la proceſſion fut épouvanté, & s'enfuit. Les aſſaſſins prirent le pape & le mirent par terre. Paſcal étant à ſa tête, Campule à ſes pieds, ils le dépoüillerent en déchirant ſes habits, firent leurs efforts pour lui arracher les yeux, & lui couper la langue, & le laiſſerent au milieu de la rue, croyant l'avoir rendu aveugle & muet. AN. 799. *Conſt. p.* 399.

Mais Paſchal & Campule revinrent à la charge, & traînerent le pape dans l'égliſe du monaſtere devant l'autel, où ils s'efforcerent encore de lui arracher les yeux & la langue, lui donnerent des coups de bâtons, le déchirerent & le laiſſerent étendu dans ſon ſang: puis ils l'enfermerent ſous bonne garde dans le même monaſtere. Toutefois craignant qu'il n'en fut tiré par des gens de bien, ils firent venir de nuit ſecrettement l'abbé de ſaint Eraſme, & l'envoyerent au monaſtere de ſaint Silveſtre, avec une troupe de gens de leur parti: qui la même nuit en tirerent le pape, le menerent au monaſtere de ſaint Eraſme, & l'y enfermerent dans une étroite priſon. Mais nonobſtant tout le mal qu'on lui avoit fait, il ſe trouva qu'il n'avoit perdu l'uſage ni des yeux ni de la langue, ce qui fut regardé comme un miracle.

XI. Leon va trouver le roi Charles.

Cependant Albin camerier du pape & d'autres perſonnes fideles l'enleverent du monaſtere; & le faiſant deſcendre par la muraille de la ville; ils l'emmenerent à ſaint Pierre, où étoit Virun-

de

AN. 499. de abbé de Stavelo, envoyé du roi Charles. Les ennemis de Leon deſeſperez qu'il leur fut échapé, pillerent ſa maiſon & celle d'Albin. Mais Vinigiſe duc de Spolete ſachant que le pape étoit à ſaint Pierre, y vint auſſi tôt avec ſon armée, & le mena à Spolete. Là pluſieurs amis des Romains vinrent à lui de diverſes villes; & le pape prit la réſolution d'aller trouver le roi Charles, il fut accompagné d'évêques, d'une partie du clergé de Rome & des principaux des villes; & le roi ayant appris ſa venue, envoya au devant de lui Hildebald archevêque de Cologne, & archichapelain, avec le comte Anſchaîre: enſuite il envoya Pepin ſon ſecond fils roi d'Italie, avec d'autres comtes, pour accompagner le pape juſques au lieu où le roi Charles vint lui-même au devant. C'étoit en Saxe, & le roi ſéjournoit alors à Paderborn. Il reçut le pape avec des hymnes & des cantiques ſpirituels, & ils répandirent beaucoup de larmes en s'embraſſant. Le pape commença *Gloria in excelſis*: tout le clergé répondit, puis le pape dit une oraiſon ſur le peuple. Le roi le retint quelque tems auprès de lui avec grand honneur. Ses ennemis l'ayant appris à Rome, brûlerent de dépit les terres de l'égliſe Romaine, & envoyerent au roi des députez chargez d'accuſations contre le pape.

XII. Egliſe de Paderborn. *Tranſl. S. Liborii ap. Sur 23. Julii p 344.*

Pendant le ſéjour que le pape Leon fit à Paderborn, il conſacra dans l'égliſe, que l'on y avoit nouvellement bâti, un autel où il mit des reliques de ſaint Etienne qu'il avoit apportées de Rome. Cette égliſe avoit été d'abord dépendante de celle de Virsbourg, mais depuis quelques années elle en avoit été ſeparée à cauſe de la diſtance des lieux; & on lui avoit donné pour évêque Harmatt ou Hatumar. Il étoit né Saxon & ayant été dans ſon enfance donné

en

en ôtage au roi Charles pendant la guerre : le roi le retint, il fut tonſuré, inſtruit dans les lettres, & mis dans le clergé de Virsbourg : où il ſe diſtingua tellement par ſon mérite qu'il en fut tiré par l'ordre du roi, pour être le premier évêque de Paderborn : ce ſiege demeura ſujet à la metropole de Mayence comme celui de Virsbourg. Les Saxons s'étant entierement revoltez l'an 792. Charles marcha contre eux, & ils ſe ſoûmirent ſans combat l'an 794. mais ils ſe ſouleverent encore en 795. & plus ouvertement en 798. & c'eſt ce qui obligea le roi à y faire ce dernier voyage. Ces revoltes des Saxons étoient toujours accompagnées d'apoſtaſie contre la religion chrétienne. AN. 799. *Ann. Egin. Fuld. Metenſ. &c.*

XIII. Retractation de Felix d'Urgel.

Dans ce même tems que Charles étoit à Paderborn en 799. il envoya à Urgel Leidrade archevêque de Lion, Nerride archevêque de Narbonne, Benoit abbé d'Aniam, & pluſieurs autres, tant évêques qu'abbez, pour perſuader Felix de quitter ſon erreur, & ſe ſoûmettre au jugement de l'égliſe. Ces prélats étant arrivez à Urgel, repreſenterent à Felix ce qui s'étoit paſſé au concile tenu à Rome la même année, & comme on y avoit condamné ſa lettre à Alcuin. Ils l'inviterent à venir devant le roi ; & lui donnerent parole, qu'il y auroit toute liberté de produire les paſſages des peres, qu'il prétendoit favorables à ſon opinion. On peut mettre au nombre des conciles cette aſſemblée d'Urgel. Elle y fut tenue apparemment pour reparer ſur les lieux le ſcandale que Felix y avoit cauſé, & l'archevêque de Narbonne, qui y aſſiſtoit, étoit le metropolitain de la province. *Felic. confeſſ. fid. Alcuin. adv. Elip. lib. 1. init.*

Felix ſe laiſſa perſuader & vint à Aix-la-Chapelle, où le roi Charles paſſa l'hiver de cette année 799. qui commençoit la trente-deuxiéme de ſon regne. On y tint l'aſſemblée des ſeigneurs

&

BIBLIOTECA ROMA

An. 799. & des évêques en preſence du roi. Felix y produiſit en toute liberté ſes autoritez ; les prelats le combattirent & le convainquirent par raiſon, ſans aucune violence. Il ſe rendit & renonça à ſon erreur ; mais à cauſe de ſes frequentes rechûtes il fut dépoſé de l'épiſcopat & relegué à Lion, où il paſſa le reſte de ſes jours. Il donna ſon abjuration par écrit en forme de lettre adreſſée à ſon clergé & ſon peuple d'Urgel, où il ſe qualifie jadis évêque, & raconte ce qui s'étoit paſſé dans ce concile d'Aix-la-Chapelle, & comme il y avoit été convaincu par les autoritez des peres, entre-autres de ſaint Cyrille, de ſaint Gregoire, de ſaint Leon qu'il ne connoiſſoit pas auparavant ; & par l'autorité du concile tenu depuis peu à Rome, par l'ordre du roi Charles contre ſa lettre d'Alcuin. Il déclare enſuite, qu'il eſt revenu de tout ſon cœur à l'égliſe univerſelle, & qu'il ſe repent de ſon erreur, promettant de ne plus croire ni enſeigner que Jeſus Chriſt, ſelon la chair, ſoit fils de Dieu adoptif ou nuncupatif ; mais qu'en l'une & l'autre nature, il eſt le vrai fils unique de Dieu : Il exhorte ſon égliſe à croire cette doctrine avec l'égliſe univerſelle, à prier pour lui, & faire ceſſer le ſcandal qu'il avoit cauſé. Il ajoûte à la fin un grand paſſage de Neſtorius, & pluſieurs autoritez des peres pour le refuter.

To. 7. Conc p. 858. & ap. Alcuin p. 998.

Ap Alcuin p. 995.

On rapporte au même tems une lettre d'Elipand à Felix, par laquelle toutefois il le ſupoſe encore dans ſon erreur. Elle eſt pleine d'injures contre Beat & contre Alcuin, & n'eſt remarquable que par deux choſes, par la barbarie du ſtile, dont le latin eſt ſi corrompu, que l'on y voit le commencement de l'Eſpagnol vulgaire, & par l'âge d'Elipand, qui dit que le vingt-cinquiéme de Juillet il eſt entré dans ſa qua-

quatre-vingt-deuxiéme année ; ainſi il devoit être né peu de tems après l'entrée des Arabes en Eſpagne. An. 799.

XIV. Informations contre Paſcal & Campule.

Cependant le pape Leon retournoit à Rome, accompagné d'archevêques, d'évêques & de comtes, & par toutes les villes où il paſſoit, on le recevoit comme ſi c'eût été ſaint Pierre lui-même. Il arriva à Rome la veille de ſaint André, vingt-neuviéme de Novembre, la même année 799. & tout vint au devant, le clergé, le ſenat, la milice, le peuple, les femmes mêmes, & juſques aux diaconeſſes & aux religieuſes. Il y avoit auſſi diverſes troupes d'étrangers, François, Friſons, Saxons & Lombards. Ils vinrent tous au-devant juſques à Ponte-Mole, portant des bannieres, & chantant des cantiques ſpirituels, & le conduiſirent à ſaint Pierre, où il celebra la meſſe, & ils communierent tous. Le lendemain il entra à Rome, & logea au palais de Latran. *Anaſt.*

Quelques jours après les évêques & les ſeigneurs qui l'avoient accompagné, s'aſſemblerent dans la ſalle de ce palais qu'il avoit fait bâtir : pour informer des accuſations intentées contre lui par Paſcal, Campule & leurs complices. Ces commiſſaires envoyez par le roi Charles étoient dix, ſavoir ſept évêques & trois comtes ; les évêques étoient Hildebalde archevêque de Cologne, Arnon de Salsbourg, Bernard évêque de Vormes, Hatton de Paſſau, Jeſſé d'Amiens, Cunibert & Flaccus, dont on ne ſait pas les ſieges. Après qu'ils eurent examiné l'affaire pendant une ſemaine & plus, ils ne trouverent aucune preuve contre le pape Leon, c'eſt pourquoi ils firent arrêter les accuſateurs, & les envoyerent en France.

XV.

Arnon avoit ſuccedé dans le ſiege de Juva-

ve,

Arnon archevêque de Salſbourg. *Sup.* XLIV *n.* 3. *v. Coint.* 781. *n.* 125. *&* 796. *n.* 122.

ve, Salsbourg à Bertric, qui ne le tint qu'un an après la mort de ſaint Virgile. Le roi Pepin, fils de Charles, ayant ſubjugué les Huns en 796. & étendu l'empire François juſques au Drave, chargea l'évêque Arnon d'inſtruire dans la religion chrétienne ces nouveaux ſujets mêlez de Huns & de Sclaves, juſques à ce que le roi Charles ſon pere vint ſur les lieux. En 798. Valderic, archevêque de Paſſau, étant mort le roi Charles fit rendre au ſiege de Salsbourg la dignité de métropolitain de Baviere qu'il avoit auparavant; & chargea le nouvel archevêque Arnon d'aller chez les Sclaves, & y affermir la religion. En effet il conſacra des égliſes, ordonna des prêtres, inſtruiſit le peuple; & à ſon retour rapporta au roi qu'il y avoit un grand fruit à faire, ſi on y établiſſoit un évêque. Le roi lui ayant demandé s'il avoit un ſujet propre, il lui nomma Theodoric, & par ſon ordre le ſacra évêque, puis avec le comte Gerold, il le conduiſit en Sclavonie, le mit entre les mains des ſeigneurs, & lui recommanda le pays des Carenthiens, & leurs confins au couchant du Drave juſques à l'endroit où il ſe décharge dans le Danube. L'archevêque Arnon donna tout pouvoir à l'évêque Theodoric ſur ce pays : de prêcher, de bâtir, & dédier des égliſes, d'ordonner des prêtres, & d'établir toute la diſcipline eccléſiaſtique : à la charge ſeulement de reconnoître la ſuperiorité du ſiege de Juvave. Arnon de ſon côté continuoit à travailler avec un grand zele à la converſion de ces nations. Sa prudence le rendoit aimable aux ſeigneurs & aux peuples, qui lui étoient tellement ſoumis, qu'il ſe faiſoit obéïr en leur envoyant non-ſeulement une lettre, mais du papier blanc. Il faiſoit manger à ſa table tous les eſclaves Chrétiens, & leur donnoit à boire

Coint 798. *n.* 48. *Vita S. Rup. ap. Caniſ. to. 6.*

dans

dans des coupes dorées : tandis que leurs maîtres payens étoient assis dehors comme des chiens, & on leur mettoit devant eux du pain, de la chair & du vin, pour se servir eux-mêmes. Quand ils demandoient pourquoi on les traitoit ainsi on leur répondoit : N'ayant pas été lavez au bain salutaire, vous n'êtes pas dignes de communiquer avec ceux qui ont pris une nouvelle naissance. Cette conduite les excitoit à se faire instruire ; & ils s'empressoient à recevoir le baptême. AN. 800.

Le roi Charles ayant passé l'hiver à Aix-la-Chapelle, en partit à la mi-Mars de l'an 800. pour visiter les côtes de l'Océan, déflors attaquées par les pirates Normans. Il celebra la fête de Pâques, qui étoit le dix-neuviéme d'Avril, au monastere de Centule ou de saint Riquier, dont Angilbert étoit abbé ; puis il passa à Roüen, & de là à Tours, prier au tombeau de saint Martin, & voir Alcuin, à qui il en avoit donné l'abbaye ; mais il fut obligé d'y sejourner, à cause de la maladie de la reine Luitgarde son épouse, qui y mourut le quatriéme de Juin. De-là le roi revint par Orleans & Paris, à Aix-la-Chapelle, & au commencement d'Août à Mayence, où il tint l'assemblée des Seigneurs, nommée depuis parlement, & y résolut son voyage d'Italie. *Ap. Egin.*

Cependant il renvoya en Espagne les deux archevêques, Leidrade de Lion, & Netride de Narbonne, avec Benoît abbé d'Aniane très-celebre en ces quartiers, pour achever d'éteindre l'heresie de Felix d'Urgel. Alors Alcuin composa un traité pour répondre à la lettre d'Elipand, divisé en quatre livres : dont les deux premiers sont, la refutation de sa lettre, les deux autres établissent la verité catholique. Alcuin les envoya aux évêques pour les lire

XVI. Traité d'Alcuin contre Elipand. *Alcuin in Elip. lib. 1. Alc. ep. 18.*

pendant le chemin, & les examiner, avant
AN. 800. qu'il les donnât au public. Il marque ainſi dans
p. 939. le premier livre la ſuite de cette affaire, adreſſant la parole à Elipand. Avant que je vinſſe en France par ordre du roi Charles, votre erreur fut examiné à Ratisbonne, le roi préſidant à l'aſſemblée, & Felix preſent, & elle fut condamnée par l'autorité des évêques. Le pape Adrien l'avoit auſſi condamnée; mais Felix retourné en vos quartiers, voulut à votre ſuſcitation la reveiller. Quand je vins en ce pays, je lui écrivis une exhortation charitable, de ſe réunir à l'égliſe catholique : à quoi il s'efforça de répondre par un gros livre, où il découvroit toute votre erreur. Je l'ai refuté par ſept livres, qui ont été lûs & approuvez en preſence du roi & des évêques. Enfin la trente-deuxiéme année du regne de Charles, Felix a été appellé, & eſt venu volontairement à Aix : où ayant été oüi en preſence du roi, des ſeigneurs & des évêques, & convaincu par la verité, il a rendu gloire à Dieu : & ayant confeſſé la vraye foi, eſt entré dans l'unité catholique, avec ſes diſciples qui étoient preſens. Je vous conſeille, mon venerable pere, de ſuivre l'exemple de ſon humilité avec vos diſciples.

XVII. Vertus d'Alcuin.

Le roi Charles avoit invité Alcuin à faire avec lui le voyage d'Italie : mais il s'en excuſa, ſans être touché du reproche que le roi lui faiſoit, de préferer les toits enfumez de Tours, aux palais dorez de Rome. Nous jouiſſons ici,
Epiſt. 3. dit-il, de la paix que vous nous avez procurée, & Rome fondée par la diſcorde des freres, en retient encore ce mal, & vous oblige pour l'appaiſer, à quitter votre aimable ſejour de Germanie. Il prioit ſouvent ainſi le
Ep 17. 19. 23 &c. roi de le laiſſer jouir de la ſolitude, qu'il avoit toujours aimée; & enfin s'excuſant ſur ſon grand

grand âge & ſes infirmitez, il ne ſortit plus de Tours. AN. 899.

Pour le retenir en France, le roi lui donna deux abbayes, peu de tems aprés qu'il y fut venu pour la ſeconde fois; Ferrieres au dioceſe de Sens, & ſaint Loup de Troyes: il lui donna enſuite ſaint Joſſe ſur mer, & enfin la fameuſe abbaye de ſaint Martin de Tours l'an 796. aprés la mort d'Ithier. Alcuin remit l'obſervance dans cette maiſon, dont les religieux vivoient partie en moines, partie en chanoines; il acheva la fondation du monaſtere de Cormery, commencée par ſon predeceſſeur, & y envoya vingt moines. Cette abbaye dépend encore de ſaint Martin de Tours, & a dans ſa dépendance le prieuré de Pont ſur Seine, au dioceſe de Troyes, qui vient d'un hôpital fondé par Alcuin.

Sup. l. XLIV. *n* 54 *vitæ c.* 6. *Mab. epig c.* 7. 8 *&c.*

Il avoit la diſpoſition du revenu de ſes abbayes, & comme leurs terres étoient peuplées de ſerfs, Elipand de Tolede lui reprochoit d'en avoir juſques à vingt-mille. Ces richeſſes lui étoient à charge: il s'en plaignoit à ſes amis, & il obtint enfin la permiſſion de ſe demettre de l'abbaye de ſaint Martin en faveur de Fridugiſe: & de celle de Ferrieres, en faveur de Sigulfe, tous deux ſes diſciples. Il étoit tout occupé de l'étude & de la priere: il liſoit, il compoſoit, il enſeignoit. Il celebroit tous les jours la meſſe, & des meſſes differentes chaque jour de la ſemaine: c'eſt-à-dire, qu'il y aſſiſtoit, ou y ſervoit comme diacre; car il n'eut jamais de rang plus élevé dans l'égliſe. On lui attribue le don de prophetie & des miracles; & nous voyons dans ſes lettres beaucoup de zele pour la religion, de tendreſſe pour ſes amis, & une grande modeſtie, pour ſoûmettre ſes écrits à la cenſure d'autrui.

Præf. ad. Elip. Ep. 37.

Vita n. 26.

XVIII. Ecole de France.

Alcuin eſt regardé comme le reſtaurateur des lettres en France, du moins comme le principal inſtrument du roi Charles pour ce grand ouvrage. Il témoigne en écrivant à ce prince, qu'il ne tenoit pas à eux deux que l'on ne formât en France une Athene chrétienne; & l'on voit par ſes écrits qu'il travailla à renouveller preſque toutes les études. Il enſeigna premierement dans le palais, le roi tint à honneur d'être ſon diſciple, & lui donnoit toujours, en lui écrivant, le titre de maître & de precepteur. Il aprit de lui la rethorique, la dialectique, & principalement l'aſtronomie: à laquelle il employa beaucoup de tems & de travail. On voit pluſieurs lettres où Alcuin repond à ſes queſtions ſur le cours de la lune. Charles étoit éloquent, & s'exprimoit facilement, & avoit appris les langues étrangeres. Il parloit auſſi bien le Latin que le Tudeſque, qui étoit ſa langue maternelle; pour le Grec il l'entendoit mieux qu'il ne le prononçoit.

Ep. 10.

Egin. vita Car.

Outre le roi Charles, Alcuin inſtruiſit encore dans le palais, les princeſſes Giſele & Rictrude ſes filles, Angilbert depuis abbé de Centule, Riculfe depuis archevêque de Mayence, & quelques autres. Après Alcuin, cette école, du palais fut gouvernée par un Ecoſſois, ou plûtôt Irlandois nommé Clement: & Claude Eſpagnol, diſciple de Felix d'Urgel, & depuis évêque de Turin, y expliqua l'écriture ſainte. cette école continua ſous les rois ſuivans; & comme elle avoit une bibliotheque, il eſt à croire qu'elle étoit fixe à Aix-la-Chapelle, ſejour ordinaire des rois.

V. epiſt 93.

Ep. 9 epig. 199. V. Mabil. præf 1 in ſæc. 4 §. 8. Launoi de Schol.

L'école de Tours ne fut pas moins celebre, & Alcuin y enſeignoit l'écriture ſainte, la grammaire, l'aſtronomie & les autres ſciences. Il y forma pluſieurs diſciples, dont les plus fameux

Epiſt. 11.

fu-

furent Raban archevêque de Mayence ; Simeon évêque de Vormes, Sigulfe abbé de Ferrieres, Almalarius ſurnommé Fortunat. Outre ces écoles, il y en avoit auſſi en pluſieurs monaſteres. Nous verrons bien-tôt celle de Lion qui devint une des plus celebres.

Theodulfe alors évêque d'Orleans, eſt regardé comme un des reſtaurateurs des lettres, & dans ſon capitulaire il fait mention de deux ſortes d'écoles, de petites pour les enfans, que chaque curé devoit tenir dans ſa paroiſſe ; de grandes pour l'inſtruction des clercs en divers lieux : dans l'égliſe cathedrale de ſainte Croix, & dans pluſieurs monaſteres, principalement ſaint Aignan d'Orleans, ſaint Benoît ſur Loire, & ſaint Lifard de Meun. Les autres monaſteres les plus fameux pour les écoles furent Corbie, Fontenelle, Prom, Fulde, ſaint Gal, ſaint Denis & ſaint Germain de Paris, ſaint Germain d'Auxerre, Ferrieres, Aniane, & en Italie le mont Caſſin. Nous avons vû que le roi Charles des l'année 789. avoit ordonné l'établiſſement des écoles dans tous les évêchez & les monaſteres. Il renouvella ſouvent cette ordonnance, & dans le capitulaire de Thionville en 805. il recommande outre les autres études celle de la médecine.

Cap. Aquiſg. c. 70. Sup l. XLIV. n 45. c. 5. p. 421. tom. 1. capitul.

XIX. Ecrits d'Alcuin. *p. 1246.*

Les écrits d'Alcuin montrent l'état des études de ſon tems. Premierement on y trouve un petit traité des ſept arts liberaux, qui ſemble être tiré de Caſſiodore, & ils comptoient ainſi ces arts : Grammaire, Rhetorique, Dialectique, Mathematique diviſé en quatre parties, Arithmetique, Muſique, Geometrie, Aſtronomie. Alcuin fit un traité plus ample de grammaire, & une de ſes lettres au roi Charles fait voir combien il avoit à cœur de rétablir l'ortographe, qui en eſt le fondement, & que la bar-

barie des deux derniers ſiecles avoit preſque fait oublier. Il fit auſſi un traité de rhetorique & un de dialectique en forme de dialogues avec le roi Charles. Mais la plûpart de ſes œuvres ſont des explications de l'écriture ſainte, & des traitez de theologie.

On voit dans tous ces écrits plus de travail que de genie, plus de memoire que d'invention & de choix. Avec toute ſa grammaire, ſa rhetorique, ſa dialectique, il ne parle le latin ni purement, ni élegamment; ſon ſtile eſt chargé de paroles inutiles, d'ornemens affectez, & de penſées communes; & ſes raiſonnemens ſont ſouvent peu concluans: mais ces défauts lui ſont communs avec les autres écrivains de ſon ſiecle. Ils n'ont rien d'original, & ne nous apprennent que les faits de leur tems. Ce qu'ils ont fait de meilleur, eſt de maintenir la tradition de la ſainte doctrine de l'égliſe, & de nous conſerver les bons livres de l'antiquité ſacrée & prophane: que nous n'aurions plus ſans les ſoins qu'ils ont pris d'en recueillir & multiplier les exemplaires. Ce qui eſt de moindre dans les auteurs de ce moyen âge, ſont leurs Poëſies. La plûpart n'y entendoient autre fineſſe, que la verſification; & leurs vers ne ſont que de la proſe meſurée, ſouvent plus plate que la ſimple proſe, à cauſe de la contrainte du vers.

On trouve dans les écrits d'Alcuin quelques points de diſcipline eccleſiaſtique, qui meritent d'être remarquez. Ils explique les deux glaives dont il eſt parlé dans l'évangile dans un ſens allegorique: mais ſans les appliquer aux deux puiſſances temporelles & ſpirituelles comme on a fait depuis. Il exhorte le roi Charles à prendre grand ſoin de la converſion des Saxons & des Huns nouvellement ſoumis: de ne leur point im-

Epiſt. 6.

Luc. XXII. 38.

Ep. 7.

imposer dans ces commencemens la necessité de payer les dixmes à l'église, & de les faire bien instruire avant leur baptême, suivant la methode prescrite par saint Augustin. Il parle encore du baptême dans une lettre à Paulin d'Aquilée, où il blâme la pratique d'Espagne, de ne plonger qu'une fois les baptisez : ou repeter à chacune des trois immersions le nom de toutes les trois personnes de la trinité. L'usage de l'église catholique étoit de ne nommer qu'une des personnes divines à chacune des immersions. Il reprend encore dans cette lettre, ceux qui doutoient si les ames des saints étoient reçûës dans le royaume celeste avant le jour du jugement. Il écrit aussi du baptême à un prêtre nommé Odouin, & aux freres de l'église de Lyon; & en décrit tout au long la préparation & l'administration, mettant ensuite l'eucharistie, & la confirmation la derniere, sans y parler d'onction. Dans cette même lettre il blâme ceux qui mettoient du sel au saint sacrifice. Dans une autre adressée aux freres de la province des Goths, il prouve la necessité de confesser ses pechez aux prêtres; & y exhorte les jeunes gens de l'école de saint Martin. Enfin étant interrogé par le roi Charles pourquoi on nomme les trois dimanches avant le carême, septuagesime, sexagesime, & quinquagesime, il s'efforce d'en rendre raison. C'est ce qui me paroît de plus remarquable dans les œuvres d'Alcuin. Il mourut l'an 804. le jour de la Pentecôte dix-neuviéme de May.

AN. 800.

p. 81.

p. 1150. ep. 69 70.

ep 71.

p. 1142. p. 1142. & ep. 2.

Bol. tom. 1. p. 334. Mabill. to. 5. p. 707.

XX.

Le pape se justifie.

Le roi Charles étant arrivé en Italie l'an 800. Le pape Leon vint au devant jusques à Nomente à douze milles ou quatre lieuës de Rome, & le roi le reçût avec grand respect. Ils souperent ensemble, & ensuite le pape retourna à Rome, où le roi arriva le lendemain :

Ann. Egin. Fuld. Loisel. &c.

AN. 800. le pape l'attendoit ſur les degrez de l'égliſe de ſaint Pierre, accompagné de pluſieurs évêques & de tout ſon clergé. Quand le roi deſcendit de cheval, ils le reçûrent avec de grandes acclamations, & le conduiſirent dans l'égliſe en chantant & rendant graces à Dieu: c'étoit le vingt-quatriéme de Novembre, & la quatriéme fois que le roi Charles entroit dans Rome.

Sept jours après il convoqua l'aſſemblée du peuple, & propoſa publiquement les affaires qui l'avoient amené à Rome, puis il s'appliqua tous les jours à les regler. Il commença par la plus grande & la plus difficile, qui étoit d'examiner les accuſations intentées contre le pape. Pour cet effet il fit aſſembler dans l'égliſe de ſaint Pierre les évêques, les abbez & toute la nobleſſe des François & des Romains. Le roi & le pape s'aſſirent & firent aſſeoir les évêques & les abbez, les prêtres & les ſeigneurs demeurant debout. Il ne ſe preſenta perſonne qui voulut prouver les crimes impoſez au pape, & les prelats dirent: Nous n'oſons juger le ſiege apoſtolique, qui eſt le chef de toutes les égliſes, c'eſt l'ancienne coûtume. Le pape dit: Je veux ſuivre les traces de mes predeceſſeurs, & je ſuis prêt à me purger de ces fauſſes accuſations. Il le fit le lendemain; & tous étans aſſemblez dans la même égliſe de ſaint Pierre, les évêques, les François & les Romains; il prit entre ſes mains les évangiles, monta ſur l'ambon, & dit à haute voix avec ſerment: Je n'ai aucune connoiſſance d'avoir commis ces crimes dont les Romains m'ont chargé. Alors tous les prelats & le clergé chanterent une litanie, & loüerent Dieu, la ſainte Vierge, ſaint Pierre & tous les ſaints.

Anaſtaſ. in Leon.

XXI. Le jour de Noël vingt-cinquiéme de Decembre

bre, indiction neuviéme, la même année 800. le roi étant venu à ſaint Pierre entendre la meſſe, comme il étoit débout incliné devant l'autel pour faire ſa priere, le pape lui mit de ſa main ſur la tête une couronne très-precieuſe, & en même-tems tout le peuple de Rome s'écria : A Charles Auguſte couronné de la main de Dieu, grand & pacifique empereur des Romains, vie & victoire. Ce qui fut repeté par trois fois avec l'invocation de pluſieurs ſaints. Ainſi il fut reconnu empereur de tous unanimement ; & le peuple lui donna cette marque de reconnoiſſance pour la protection qu'il avoit donnée à l'égliſe Romaine. Après les acclamations le pape l'adora à la maniere des anciens princes : c'eſt-à-dire qu'il ſe proſterna devant lui, le reconnoiſſant ſon ſouverain : & deſlors au lieu du titre de patrice, on lui donna celui d'empereur & d'auguſte. Auſſi-tôt le pape l'oignit d'huile ſainte, lui & ſon fils le roi Pepin ; & après la meſſe le roi offrit à ſaint Pierre deux tables d'argent des calices, des patenes & d'autres vaſes de grand prix. Il fit auſſi de riches offrandes à ſaint Paul, à ſaint Jean de Latran & à ſainte Marie Majeure.

AN. 800. Charles couronné empereur. *Theoph. an. 7. Conſt. p. 399 & an. 4. 1. p. 401.*

Charles s'attendoit ſi peu à ce couronnement que d'abord il y eut une extréme repugnance, & proteſta, que nonobſtant la ſolemnité de la fête : il ne ſeroit point venu à l'égliſe ce jour-là, s'il avoit pû prévoir le deſſein du pape. C'eſt qu'il voyoit bien, que le titre d'empereur le rendoit odieux aux Grecs, ſans rien ajoûter à ſa puiſſance effective. Il étoit déja maître de la plus grande partie de l'Italie, depuis la ruine des Lombards ; & il étoit ſouverain de Rome en particulier ; puiſqu'on lui prêtoit ſerment de fidelité, & qu'il y rendoit juſtice & par ſes commiſſaires, & en perſonne, & dans la cauſe

Vita per Egin. p. 103. B.

AN. 801. du pape même. Mais les Romains avoient leurs raiſons pour donner à Charles le titre d'empereur: ils étoient abandonnez des Grecs, qui depuis long-tems ne leur donnoient aucun ſecours; & C. P. étoit alors gouvernée par une femme, à qui ils croyoient indigne d'obéir, car la choſe étoit ſans exemple. Il étoit donc juſte de réunir le nom d'empereur à la puiſſance effective; & l'execution s'en fit par les mains du pape, à qui ſa dignité donnoit à Rome le premier rang Ainſi le nom d'empereur Romain éteint en Occident l'an 476. fut rétabli après 324. ans.

Supl. l. XXIV n 34.

Quelques-uns mettent le couronnement de Charles en 801. parce que les François commençoient alors l'année à Noël. Peu de jours après l'empereur Charles ſe fit preſenter ceux qui avoient voulu dépoſer le pape: c'eſt-à-dire Paſcal, Campule & leurs complices, qui étoient en grand nombre, & des plus nobles de Rome. Par où l'on voit qu'ils avoient été ramenez de France, où les commiſſaires du roi les avoient envoyez. Ils furent examinez par l'empereur en preſence de la principale nobleſſe des François & des Romains; & comme on leur reprochoit leurs crimes, Campule dit à Paſchal: C'eſt bien à la malheur que j'ai vû ton viſage, puiſque tu m'as engagé dans ce peril. Les autres de même s'accuſoient reciproquement. Ils furent jugez ſuivant la loi Romaine, & condamnez à mort, comme coupables de leze Majeſté: mais le pape interceda pour eux auprès de l'empereur, & leur ſauva la vie & la mutilation des membres. Ils furent ſeulement envoyez en exil en France. L'empereur paſſa tout l'hyver à Rome à regler les affaires de l'état & de l'égliſe, & n'en partit qu'après Pâques le vingt-cinquiéme d'Avril 803.

An Egin. Loiſel. &c.

Sup. n. 14.

Anaſt. in Leo.

Tan-

AN. 801

XXII. Ambaſſadeurs d'Orient à Charles.

Tandis qu'il étoit à Aix-la-Chapelle à la fin de l'an 799. un moine vint de Jeruſalem, lui apportant de la part du patriarche des preſens & des reliques du ſaint ſepulchre. Comme il voulut s'en retourner, le roi envoya avec lui un prêtre du palais nommé Zacharie, qui revint un an après, & arriva à Rome au mois de Décembre 800. le même jour que le pape s'étoit juſtifié publiquement. Zacharie étoit accompagné de deux moines, envoyez par le patriarche de Jeruſalem, qui apportoient au roi Charles les clefs du ſaint ſepulchre & du calvaire avec un étendart. Le Roi les reçût favorablement, les retint quelques jours auprès de lui; & quand il voulurent s'en retourner, il les renvoya avec des preſens. Il étoit en commerce d'amitié avec le caliſe Aaron maître de l'Orient, à qui quatre ans auparavant il avoit employé deux ambaſſadeurs, accompagnez d'un Juif nommé Iſaac. Les ambaſſadeurs moururent en chemin, mais Iſaac revint en 801. & aborda à Piſe comme l'empereur Charles étoit en Italie. il amenoit avec lui un Perſan, ambaſſadeur d'Aaron, un éléphant & d'autres preſens de parfums & d'étoffes precieuſes. Le caliſe Aaron preferoit l'amitié de Charles à celle de tous les autres princes; & diſoit qu'entr'eux il n'y avoit que lui qui meritât d'être honoré; c'eſt pourquoi les ambaſſadeurs que le roi avoit envoyé au ſaint ſepulchre avec des preſens, étant venus le trouver, non-ſeulement il leur permit ce qu'ils demandoient, mais il accorda au roi d'avoir le ſaint lieu en ſa puiſſance; & c'eſt ſans doute ce que ſignifioit l'étendart & les clefs envoyées par le patriarche de Jeruſalem.

An. Egin.

An. Egin.

XXIII. Nicephore empereur. Mort d'Irene.

L'imperatrice Irene ayant envoyé en France un ambaſſadeur pour confirmer la paix, l'empereur Charles envoya de ſon côté Jeſſé évêque

An.

An. 802. d'Amiens, & le comte Helingaud pour conclure le traité. Comme ils étoient à C. P. Nicephore patrice & logothete general ou grand treſorier ayant gagné pluſieurs autres patrices, ſe fit déclarer empereur, & renferma dans le grand palais Irene ſa bienfaictrice. C'étoit le lundy trente-un d'Octobre 802. indiction onziéme; & le même jour Nicephore fut couronné dans la grande égliſe chargé des maledictions de tout le peuple, pour ſon inſigne perfidie. Enſuite ayant tiré d'Irene la connoiſſance de tous les treſors de l'empire : il la relegua dans l'iſle du prince, en un monaſtere qu'elle avoit bâti : d'où il l'envoya au mois de Novembre par un tems très-rude en l'iſle de Leſbos, & l'y fit garder étroitement, ſans permettre à perſonne de la voir. Elle y mourut le neuviéme d'Août ſuivant, pendant la même onziéme indiction, l'an 803, après avoir regné cinq ans ſeule.

Theoph. an 1. Nicep. p. 402.

p. 405.

La même année 803. le mercredy dix-neuviéme de Juillet, le patrice Bardane, ſurnommé le Turc, gouverneur de Natolie, fut declaré empereur malgré lui, par les troupes du païs. Il s'avança juſques à Chryſopolis, & ayant eſſayé pendant huit jours d'entrer à C. P. voyant qu'on ne vouloit pas le recevoir, il ſe retira. Alors touché de la crainte de Dieu, & ne voulant pas faire pour ſon interet égorger les Chrétiens : il envoya à Nicephore, & en obtint des lettres portant, qu'il ne ſouffriroit aucun domage, ni lui, ni tous ceux de ſon parti. Cette ſauve-garde fut ſouſcrite non-ſeulement par Nicephore, mais par le patriarche Taraiſe & tous les patrices. Bardane ayant ainſi ſes ſeuretez, prit l'habit monaſtique, & ſe retira en l'iſle Proté, où il avoit bâti un monaſtere: mais Nicephore le dépouilla de ſon bien, & reduiſit

en

en ſervitude les principaux de ſon parti. Enſuite il envoya des Lycaoniens avec ordre d'entrer de nuit dans l'iſle de Proté, & de crever les yeux à Bardane, comme à ſon inſçu, puis ſe refugier dans l'égliſe. Le patriarche, le ſénat, & tous les gens de bien en furent ſenſiblement affligez. Mais Nicephore jura de faire mourir les magiſtrats des Lycaoniens, feignant de vouloir vanger Bardane : car il étoit ſouverainement hypocrite, & c'étoit ſon plus grand talent. AN. 803.

XXIV. Affaires de Frioul.

Veniſe étoit alors gouvernée par un duc & des tribuns annuels. Le duc nommé Jean, pour faire ſa cour à l'empereur Nicephore, voulut faire un grec nommé Chriſtofle, Evêque d'Olivolo, une des iſles qui compoſent Veniſe, & où eſt encore l'égliſe principale. Les tribuns s'oppoſerent à l'ordination de Chriſtophle, & prierent Jean patriarche de Grade de ne le pas conſacrer. Il fit plus, car même il l'excommunia: de quoi le duc de Veniſe fut tellement irrité, qu'il mena une flotte contre Grade, & & l'ayant priſe d'emblée, il précipita le patriarche d'une tour très haute. *Sigon de regn. Ital. lib. 4.*

V. Coint. Ann. 803. tom. 7. Conc. p. 1187.

Paulin patriarche d'Aquilée ayant appris cette violence, aſſembla auſſi-tôt un concile à Altino, ville autrefois épiſcopale, mais alors dépendante d'un autre ſiege. De ce concile Paulin écrivit à l'empereur Charles une lettre ſynodale, où il ſe plaint que des prêtres ont été battus & laiſſez demi morts, d'autres même tuez ; l'exhortant à en faire juſtice, comme l'unique protecteur de l'égliſe : afin que l'exemple d'une juſte ſeverité arrête le cours de ces excés, qui n'étoient que trop frequens. On ne ſait point le ſuccès de cette affaire: ſinon qu'à la place de Jean, les tribuns de Veniſe firent élire Fortunat patriarche de Grade, à qui le pape

AN. 803. pape Leon envoya le pallium avec une lettre dattée du 21. de Mars indiction onzieme, qui eſt l'an 803. la troiſiéme année de l'empereur Charles. Ainſi l'on voit que depuis ſon couronnement, le pape dattoit les années de ſon regne, comme auparavant du regne des empereurs de C. P.

XXV. *Suppreſſion des corévêques.* *Baluz. not. in capit. p. 1058. tom. 1, p. 379. c. 4. VII. cap. 200. al. 187.*

On croit que cette même année Paulin comme legat du pape Leon préſida à un grand concile, que l'empereur Charles fit tenir à Aix-la-Chapelle, & qui commença dès la fin de l'année précedente 802. De ce concile il nous reſte un capitulaire de ſept articles: dont les plus importans ſont ceux qui regardent les corévêques. L'empereur y parle ainſi: Nous avons été ſouvent fatiguez des plaintes qui nous ont été faites des corévêques: non une, deux ou trois fois, mais tres ſouvent, & non ſeulement par le clergé, mais par les laïques. Les prêtres, les diactes & les ſoudiacres ordonnez par les évêques ne vouloient point reconnoître ceux que les corévêques prétendoient avoir ordonnez: les laïques ne vouloient point entendre les offices de ces prêtres, ni que leurs enfans fuſſent confirmez par les corévêques.

Pour terminer cette diſpute, nous avons reſolu de conſulter le ſaint ſiege ſuivant les canons qui ordonnent d'y porter les cauſes majeures; & nous avons envoyé l'archevêque Arnon au pape Leon, pour lui propoſer entr'autres cette queſtion: afin que nos évêques puiſſent la décider ſuivant ſon autorité. Il nous a rapporté de la part du pape, que cette queſtion avoit déja été jugée pluſieurs fois, par ſes predeceſſeurs & par des conciles; & que les corévêques n'ont le pouvoir, ni d'ordonner des prêtres, des diacres & des ſoudiacres, ni de dédier des égliſes, conſacrer des vierges, donner

la

la confirmation, ou faire aucune fonction épiſcopale ; & que tout ce qu'ils ont prétendu faire par attentat, doit être fait de nouveau par des évêques légitimes, ſans craindre de reïterer ce qui eſt nul. Enfin, que le pape ordonnoit de condamner tous les corévêques, & les envoyer en exil. Mais il a trouvé bon que nos évêques les traitaſſent plus doucement, & ils les ont mis au rang des prêtres : à la charge de n'entreprendre à l'avenir aucune fonction épiſcopale, ſous peine de dépoſition. C'eſt ce qui a été ordonné au concile tenu à Ratisbonne par l'autorité du pape, & on y a declaré que les corévêques n'étoient point évêques, par ce qu'ils n'avoient été ordonnez ni pour un ſiege épiſcopal, ni par trois évêques. AN. 803. *c. 5. VII.*

L'empereur continue : Nous avons ordonné de l'avis du pape Leon, de tous nos évêques & nos autres ſujets, qu'aucun corévêque ne pourra donner la confirmation, ordonner des prêtres, des diacres ou des ſoudiacres, donner le voile à des vierges, faire le ſaint chrême, conſacrer des égliſes ou des autels, ou donner la benediction au peuple à la meſſe publique : le tout ſous peine de nullité, & dépoſition de tout rang eccleſiaſtique pour le corévêque : parce que toutes ces fonctions ſont épiſcopales, & que les corévêques ne ſont que prêtres. C'eſt pourquoi les évêques confirmeront ou ordonneront de nouveau ceux à qui ils avoient impoſé les mains, & ainſi du reſte, ſans crainte de réïterer les ſacremens. Cette diſcipline eſt conforme à celle des anciens conciles d'Ancyre & de Neocesarée, où les corévêques ne ſont mis qu'au rang des prêtres, & le canon d'Antioche bien entendu ne leur donne pas davantage. Mais l'ordonnance du concile d'Aix-la-Chapelle n'eût pas ſi-tôt ſon effet, & l'uſage des corévêques *c. 6. VIII.* 424. *Sup. l. XV. 16. 17. Ancyr. c. 16. Neoc. c. 14. Ant. c. 10. Sup. 12. n. 13. V. Morin. ordin. Exer. IV. c. 2. 6.*

AN. 803. ques dura encore plus d'un ſiecle: ce ne fut que vers le milieu du deuxiéme qu'ils ceſſerent en Orient & en Occident. Il étoit difficile de les contenir dans leurs bornes, & les évêques ignorans ou negligens ſe déchargeoient volontiers ſur eux.

Boll. to. 1. p. 713. Le patriarche Paulin mourut peu de tems après, c'eſt-à-dire l'an 804. l'onziéme de Janvier, auquel il eſt honoré comme ſaint. Il reſte de lui pluſieurs écrits dont les principaux ſont le traité de la Trinité contre Felix & Elipand nommé *ſacroſillabus.* Les trois livres contre Felix. Le livre des inſtructions ſalutaires adreſſé à un comte qui a paſſé long-tems ſous le nom de ſaint Auguſtin. On dit que Paulin diſoit ſouvent des hymnes, principalement aux meſſes baſſes & vers la conſecration.

to. 7 conc. p. 1822. ap Alcuin. p. 1875. De ſalut. doctr. c. 6. Aug. ap. p. 193. Valafr. de reb. eccl c. 25.

Sur la fin de l'an 803. l'empereur Charles tint un parlement à Vormes, où l'on rapporte une requête qui lui fut preſentée par tout le peuple de ſes états, contenant en ſubſtance: Nous prions tous à genoux votre majeſté que deſormais les évêques ne ſoient pas contraints d'aller à l'armée, comme ils l'ont été juſques à preſent. Mais quand nous marcherons avec vous contre l'ennemi, ils demeureront dans leurs dioceſes, occupés de leur ſacré myſtere; & prieront pour vous & pour votre armée, chantant des meſſes, & faiſant des proceſſions & des aumônes. Car nous en avons veu de bleſſez & de tuez dans les combats. Dieu ſait avec quelle frayeur; & ces accidens ſont cauſe que pluſieurs fuyent devant l'ennemi. Ainſi vous aurez plus de combattans, s'ils demeurent dans leurs dioceſes; car pluſieurs perſonnes ſont occupées à les garder: ils nous aideront plus par leurs prieres, levant les mains au ciel comme Moïſe. Nous ne voulons donc point permettre,

XXVI. Evêques diſpenſez de la guerre.

Ann. Met. 803. Cap. to. 1. p. 405. Lib. VI. c. 270.

tre, qu'il en vienne avec nous, ſinon deux ou trois bien inſtruits & choiſis par les autres : pour donner la bénédiction, & reconcilier ceux qui ſe trouvent en peril. Nous demandons la même choſe à l'égard des prêtres ; qu'ils ne viennent à l'armée, que par le choix de leurs évêques ; & qu'ils ſoient tels pour la ſcience & pour les mœurs, que nous en puiſſions tous être aſſûrez. Nous déclarons toutefois, que nous ne le demandons pas pour prétendre profiter des biens eccleſiaſtiques : nous ſavons que c'eſt un ſacrilege ; nous proteſtons, tenant des pailles à la main & les jettant devant Dieu, ſes Anges, vous & tous les aſſiſtans, que nous ne voulons ni uſurper les biens d'égliſe, ni conſentir à ceux qui les prennent : mais au contraire leur réſiſter. Nous n'irons avec eux, ni à l'armée, ni au combat, ni à l'égliſe, ni au palais, nous ne mangerons point avec eux, nous ne ſouffrirons point que nos gens menent paître nos chevaux ou nos beſtiaux avec les leurs. Nous vous prions même de les mettre en priſon pour faire penitence publique, & de faire inſerer cette declaration dans les archives des égliſes & dans vos capitulaires. AN. 803.

L'empereur enterina cette requête, renvoyant toutefois à une plus grande aſſemblée la confirmation qui ſuivit bien-tôt aprés. Là il parle ainſi : Voulant nous corriger nous-mêmes & donner l'exemple à nos ſucceſſeurs : nous ordonons qu'aucun prêtre n'aille à l'armée, ſinon deux ou trois évêques choiſis par les autres, pour doner la bénediction, prêcher & reconcilier, & avec eux des prêtres choiſis pour impoſer des penitences, celebrer la meſſe, prendre ſoin des malades, donner l'onction de l'huile ſainte & le viatique : mais ils ne porteront point d'armes, n'iront point au combat, & ne repandront VII. *Cap.* 141.

AN. 803. dront point le ſang : ils ſe contenteront de porter les reliques & les vaſes ſacrez, & de prier pour les combattans. Les autres évêques, qui demeurent dans leurs égliſes, envoyeront leurs vaſſaux, bien armez avec nous ou à nos ordres & prieront pour nous & pour notre armée. Car les peuples & les rois qui ont permis aux prêtres de combattre avec eux n'ont pas eu l'avantage dans leurs guerres, comme nous ſçavons qu'il eſt arrivé en Gaule, en Eſpagne & chez les Lombards. En faiſant le contraire nous eſperons obtenir la victoire contre les payens, & enſuite la vie éternelle.

VII. *Cap.* 142. L'empereur déclare encore, que par cette défenſe il ne prétend diminuer, ni la dignité des évêques, ni les biens des égliſes ; qu'il les honorera d'autant plus, qu'ils obſerveront plus fidelement les regles de leur profeſſion, & qu'il défend aux laïques de poſſeder aucun bien d'égliſe qu'à droit de précaire. Il s'étend fortement ſur cette défenſe. On voit par là & par la proteſtation contenuë dans la requête, ce qui engageoit les évêques à porter les armes : ils craignoient que poſſedant de grandes terres ils ne fuſſent regardez comme inutiles à l'état, s'ils ne fourniſſoient des troupes pour les armées, comme les autres Seigneurs ; & que des laïques ne s'emparaſſent de leurs biens, ſous pretexte de faire le ſervice : & s'ils ne conduiſoient leurs troupes en perſonne ; ils ſe voyoient mépriſez par les Francs, nation toute guerriere, chez qui il n'y avoit que les ſerfs & les perſonnes viles, qui ne portoient point les armes.

XXVII. Secd. voïage du pape vers Charles *Sigon. An.* Le patriarche Fortunat craignant la violence de Jean duc de Veniſe, & de ſon fils Maurice, prit le parti de venir en France, implorer le ſecours de l'empereur Charles, l'an 803. & l'ayant trouvé à Salts, près de Mayence, il en

en obtint un privilege d'immunité pour ſon égliſe. La même année l'empereur ayant appris qu'on avoit trouvé à Mantouë du ſang de Jeſus-Chriſt, manda au pape Leon de s'en informer. Le pape prit cette occaſion pour ſortir de Rome, & aller en Lombardie ; mais enſuite il paſſa outre, & alla une ſeconde fois trouver Charles, à qui il manda qu'il vouloit celebrer avec lui la fête de Noël quelque part que ce fût. L'empereur reçût cette nouvelle à Aix-la-Chapelle, à la my-Novembre 804. & envoya ſon fils Charles au-devant du pape juſques à ſaint Maurice en Valais: lui-même s'avança juſques à Reims, & mena le pape à Quiercy où ils celebrerent la fête de Noël, & de-là à Aix: où aprés qu'ils eurent été enſemble huit jours, l'empereur le renvoya avec de grands preſens ; & comme il vouloit retourner par la Baviere, il le fit conduire juſques à Ravenne. On ne ſait point le vrai ſujet de ce ſecond voyage du pape en France: mais il eſt vrai ſemblable que c'étoit pour l'affaire de Veniſe, dont les Grecs vouloient ſe rendre maîtres ; & pour attirer la protection de l'empereur au patriarche de Grade. AN. 803. *An. Eginh. &c.*

XXVIII. Egliſe de Saxe. *Eg. in vita Car. in ann.*

Cette année 804. Charles termina enfin la guerre de Saxe, qui duroit depuis plus de trente ans. Aprés avoir ſoûmis tous ceux qui avoient accoûtumé de lui réſiſter, pour ôter la ſource des révoltes, il fit transferer dix mille des Saxons qui habitoient au dela de l'Elbe avec leurs femmes & leurs enfans, & les diſtribua en divers lieux de Gaule & de Germanie. A l'égard de ceux qui demeurerent dans le païs: les conditions de la paix furent, qu'ils renonceroient à l'idolâtrie, embraſſeroient la religion Chrétienne, & ſeroient unis avec les François comme un même peuple. Pour faciliter leur con-

AN. 804. converſion, le roi fonda dans le païs pluſieurs égliſes; & faiſoit mettre dans des monaſteres de France, ceux qui lui étoient donnez en ôtage, ou pris priſonniers pendant le cours de cette guerre. j'ai déja remarqué l'établiſſement de pluſieurs évêchez en Saxe : de Verden & de Minden en 786. de Brême en 787. d'Oſnabrue en 788. de Paderborn en 795. Il faut maintenant parler de celui de Munſter, dont ſaint Ludger fut établi le premier évêque en 802.

Tranſl. S. Viti. Act. SS. Ben. to. 5. p. 529. Sup. liv. XLIV. n. 20. n. 34. liv. XLV. n. 13.

XXIX. Saint Ludger de Munſter.

Ayant été deſtiné par le Roi Charles en 787. à travailler à la converſion des Friſons orientaux, il s'y appliqua avec grand zele. Il tint ſur les fonds le fils d'un de leurs princes nommé Landry, qu'il inſtruiſit dans les ſaintes lettres, & depuis l'ordonna prêtre; & il fut long-tems le chef de l'école chez les Friſons. Pendant que ſaint Ludger y préchoit, comme il fut arrivé en un certain lieu, on lui preſenta un aveugle nommé Bernelef, fort aimé de tout le voiſinage : parce qu'il ſavoit bien chanter les anciennes chanſons, contenant les combats des rois & les actions mémorables, qui tenoient lieu d'hiſtoires aux Germains. Elles s'étoient conſervées juſques-là dans la memoire des hommes, & l'empereur Charles eut ſoin de les faire écrire. Bernelef étoit entierement aveugle depuis trois ans, quand on l'amena à S. Ludger, qui le fit convenir de recevoir la penitence qu'il lui impoſeroit, puis marchant enſemble à cheval, il le tira à part, reçût ſa confeſſion & lui donna la penitence : alors il fit le ſigne de la croix ſur ſes yeux, & lui prenant les mains, lui demanda s'il voyoit quelque choſe. Je vois votre main, répondit-il avec grande joye; ſaint Ludger continua de l'entretenir de diſcours ſpirituels, & lui demanda s'il connoiſſoit le village qui étoit devant eux. Bernelef lui en dit

Sup. liv. XLIV. n. 19. Boll 26. Mart. vita per Alifr n. 19 to 5. act. B. p. 25.

Alifr. lib. II. Tacit. Germ. init.

XXX. Ses miracles.

Egin vita c. 8. n. 34

le

le nom, & ajoûta qu'il diſcernoit tous les arbres & les bâtimens: ſaint Ludger lui fit faire ſerment de ne point dire de ſon vivant qu'il l'eût gueri, & Bernelef pour lui obéïr, feignit d'être encore aveugle pendant quelques jours.

Cependant deux ſeigneurs Friſons exciterent une perſecution contre les fideles, brulerent les égliſes & chaſſerent les eccleſiaſtiques. Alors S. Ludger ſachant comme Bernelef étoit aimé, le chargea d'aller par les maiſons, & de baptiſer du conſentement des meres, les enfans moribonds: après avoir beni ſimplement de l'eau qu'il répandroit ſur eux, ou les y plongeroit. Il en baptiſa ainſi dix-huit, qui moururent incontinent après leur batême, excepté deux, que ſaint Ludger confirma depuis avec le ſaint chrême. Il faut ici remarquer un laïque chargé de baptiſer, & le baptême adminiſtré par infuſion: pratique, dont juſques alors il ſe trouve peu d'exemples. Je remarque auſſi que ces enfans, quoique mourans, ne ſont baptiſez que du conſentement des meres. La perſecution dura un an, puis ſaint Ludger revint avec les ſiens prêcher comme auparavant. Pendant ce tems il fonda le monaſtere de ſaint Sauveur de Verthine ou Verden, dans le dioceſe de Cologne, en une terre de ſon patrimoine près de la mer: y mit des moines benedictins, & en fut lui même le Superieur. On rapporte cette fondation à l'an 795.

Après la converſion des Saxons, le roi Charles l'établit Paſteur en Veſtfalie, dans un canton dont la principale reſidence étoit un lieu nommé Mimigerneford. Saint Ludger y bâtit un monaſtere de chanoines, ou ſeuls ou mêlez de moines, qui dans le ſiecle ſuivant à donné à ce lieu le nom de Munſter. Delà ſaint Ludger inſtrui-

ſtruiſoit avec grande application les peuples de Saxe : il déracinoit l'idolâtrie, bâtiſſoit des égliſes, & mettoit en chacune un prêtre, du nombre de ſes diſciples. Il les pria ſouvent de ſe donner pour chef l'un d'entre eux, le faiſant ordonner évêque, car il s'en croyoit indigne ; & comme Hildebalde, archevêque de Cologne, le preſſoit de ſe laiſſer ordonner lui même, il lui dit ces paroles de l'apôtre : Il faut que l'évêque ſoit ſans reproche : à quoi Hildebalde répondit en ſoupirant : On n'a pas obſervé en moi cette regle. Enfin Ludger vaincu par le conſentement commun, & craignant de reſiſter à la volonté de Dieu, fut ordonné premier évêque de Mimigerneford en 802. mais il continua de gouverner les cinq cantons de Friſe qu'il avoit convertis : & ils demeurerent unis à ſon dioceſe. L'empereur Charles lui donna encore le gouvernement d'un monaſtere en Brabant, nommé alors Lotuſe, aujourd'hui Leuſe en Hainaut ; & de plus, ſaint Ludger en avoit fondé un dans une terre de ſon patrimoine nommé Heln-ſtad, à preſent dans le duché de Brunſvic ; ainſi avec ſon dioceſe il gouvernoit trois monaſteres.

1 *Tim* III.

Etant évêque il guerit encore un aveugle. Car faiſant ſa viſite en un certain village de Saxe, comme il étoit à table il vint un pauvre, qui crioit dehors avec empreſſement, que l'évêque voulut bien regarder un aveugle. Le diacre chargé du ſoin des pauvres, ſortit promptement, lui portant à manger ; mais il le refuſa, diſant qu'il avoit bien plus beſoin d'autre choſe. On lui preſenta à boire, il dit qu'il ne demandoit pas l'aumône mais à parler à l'évêque pour être ſecouru. Le diacre ne comprenant point ce qu'il vouloit dire, le laiſſa. Comme il continuoit de crier, ſaint Ludger en fit des reproches

Vita per Anon. lib. 1. c. 24.

ches au diacre ; & ordonna de lui donner de l'argent : il le refuſa encore, & l'évêque l'ayant fait venir, lui demanda ce qu'il avoit. Il répondit : Faites que je voye, je vous en conjure pour l'amour de Dieu. L'évêque étonné repeta les mêmes paroles ſans autre deſſein, & auſſi-tôt l'aveugle recouvra la vuë. On le fit mettre à table, il mangea & s'en retourna plein de joye. On raconte pluſieurs autres miracles de ſaint Ludger, & il n'eſt pas incroyable que Dieu en ait accordé le don à ces premiers apôtres de Friſe & de Saxe.

XXXI. Vertus de S. Ludger & ſa mort.

Le zele de ſaint Ludger le preſſoit d'aller prêcher la foi aux Normans, c'eſt-à-dire, aux Danois & aux autres peuples du Nord ; mais le roi Charles l'en empêcha. Le ſaint homme prédit les ravages qu'ils feroient dans l'empire François, en un tems où on ne les craignoit point encore : & avertit ſa ſœur Heriburge, qu'elle verroit ces maux, & qu'il ne les verroit point. Il étoit fort inſtruit des ſaintes écritures, & en faiſoit tous les matins des leçons à ſes diſciples. Pour éviter l'oſtentation, il portoit des habits convenables à ſa dignité ; & quitta la cucule, n'étant engagé par aucun vœu à la regle monaſtique ; mais il garda le cilice, parce qu'il étoit caché ſous ſes habits. Il mangeoit de la chair en certain tems, gardant toujours une exacte ſobrieté. Quand il étoit invité à manger quelque part, tous ſes entretiens pendant le repas étoient de pieté, & il ſe retiroit promptement. Il étoit très-affable aux pauvres, & très-ferme contre les riches orgueilleux.

Il diſtribuoit promptement tout le revenu de ſon patrimoine & de ſon evêché, ſans faire aucune reſerve pour orner ſon égliſe, de bâtimens ou de vaſes précieux. Ce fut un pretexte de l'ac-

l'accuſer de diſſipation auprès de l'empereur qui le fit venir à ſa cour, il l'envoya querir dès le matin, par un de ſes chambellans. Le ſaint évêque recitoit ſes prieres, & dit au chambellan, qu'il le ſuivroit ſi-tôt qu'il auroit achevé; & ſe fit appeller juſques à trois fois. L'empereur lui en ayant fait des reproches, il répondit: C'eſt que j'ai crû devoir preferer Dieu aux hommes & à vous-même: comme vous me l'avez recommandé en me chargeant de l'épiſcopat. L'empereur repliqua: je vous trouve tel que je vous croyois, & je n'écouterai plus de plaintes contre vous. Saint Ludger demandoit une telle attention en la recitation de l'office divin, que le diſant la nuit dans ſa chambre, avec ſes clercs, parce qu'un d'eux ſe baiſſa pour accommoder le feu & empecher la fumée, il le mit en penitence pour quelques jours.

Anon. c. 33.

Dans ſa derniere maladie, il continuoit ſes exercices de pieté, diſant la meſſe preſque tous les jours, & prêcha en deux égliſes la veille de ſa mort. Elle arriva l'an 809. le 26. de Mars, jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire. Il fut mis en dépôt dans ſon égliſe juſqu'à la venuë de ſon frere Hildegrin évêque de Châlons, qui l'enterra dans ſon monaſtere de Verden le 25. Avril. Le ſucceſſeur de ſaint Ludger dans le ſiege de Mimigerneford fut Gerfrix ſon neveu à qui ſucceda Altfrid, qui écrivit la vie du ſaint ſur ce qu'il en avoit appris de ſon frere l'évêque Hildegrin, de ſa ſœur Heriburge religieuſe, de ſon neveu l'évêque Gerfrid, & de quelques autres.

Martyr. R. 6. Mars.

Prolog. vitæ

XXXII. Conciles de Cliffe.

t. 7. conc. p. 1153.

En Angleterre, Adelard de Cantorberi tint vers le même tems deux conciles de ſa province à Cliffe alors nommé Cleveshou. On rapporte le premier à l'an 800. Le roi Quenulfe y étoit

étoit preſent, & après y avoir examiné la foi, & reconnu qu'elle étoit telle, qu'ils l'avoient reçûë de ſaint Gregoire : on y traita des uſurpations des biens d'égliſe, dont les titres mêmes avoient été détournez ; & l'archevêque fit autoriſer par le concile un échange qu'il fit avec une abeſſe. AN. 806. *To. 7 Conc. p. 1153.*

Le ſecond concile de Cliffe fut tenu l'an 803. le douziéme d'Octobre. Adelard y fut accompagné de douze évêques qui y ſouſcrivirent, & après chacun d'eux les abbez & les prêtres de ſa dépendance. Adelard s'y plaignit encore des uſurpations faites par le roi Offa, du tems de Jambert ſon predeceſſeur ; & renouvella les anathêmes contre ceux qui feroient de ſemblables attentats, en vertu du pouvoir qu'il en avoit reçû du pape Leon. Il défendit aux moines de ſe choiſir des laïques pour maîtres, leur recommandant l'obſervation de leur regle. On voit par les ſouſcriptions de ce concile les noms que portoient alors les évêchez dépendans de Cantorberi, dont la plûpart ont tellement changé, qu'ils ſont difficiles à reconnoître. *p. 1189.* *Sup. n. 6.*

XXXIII. Mort de Taraiſe Nicephore patriarche.

A C. P. le patriarche Taraiſe mourut le 25. de Fevrier, indiction quatorziéme ; c'eſt-à-dire, l'an 806. après avoir tenu le ſiege vingt-un an & deux mois, Quoi qu'accablé de vieilleſſe & de maladie, il ne laiſſoit pas d'offrir encore le ſaint ſacrifice, s'appuyant ſur une table de bois que l'on mettoit devant l'autel ; ce qui montre qu'on n'eût oſé s'appuyer ſur l'autel même. Il fut enterré près le Boſphore au monaſtere qu'il avoit fondé dans l'égliſe de tous les martyrs, & il eſt honnoré entre les ſaints. On celebroit ſa fête à C. P. ſous ſon ſucceſſeur dès l'an 813. *Theoph. an. 4 p 407. Vita Boll. to. 5. p. 583. Martyr. R. 25. Febr. Theop. 424 B.*

Après ſa mort l'empereur Nicephore conſul- *Vitas Nicephn. 21,*

AN. 806. ta ſur le choix du ſucceſſeur les plus conſide-
Boll to. 7. rables entre les évêques, les moines & le ſénat;
298. entre-autres S. Platon & S. Theodore Studite.
Vita Plat. S. Platon donna ſon ſuffrage par écrit, & rom-
c. 6. pit même ſa retraite & ſon état de reclus pour
aller trouver de nuit un moine parent de l'em-
Epiſt 16. pereur, mais ſon avis ne fut pas ſuivi. Nous
avons la réponſe de ſaint Theodore, où il s'ex-
Sup. liv. cuſe de nommer aucun ſujet particulier: mais
XXIX. *n.* 8. il exhorte l'empereur à choiſir non-ſeule-
ment entre les évêques & les abbez, mais en-
core entre les ſtylites & les reclus. Ce qui mon-
tre que l'obſervance des ſtylites continuoit trois
cens cinquante ans après S. Simeon leur auteur.
L'empereur ſe détermina ſur Nicephore, qui
avoit été ſecretaire de ſes prédéceſſeurs; & il
Theoph. fut élû d'un commun conſentement du cler-
p. 407. gé & du peuple: mais Platon & Theodore Stu-
dite s'y oppoſerent fortement, ſoutenant qu'il
Sup. liv. ne falloit pas élever tout d'un coup un laïque
XLIV. *n.* à l'épiſcopat. Ils craignoient ſans doute, que
14. cet exemple enſuite de celui de Taraiſe ne fût
d'une dangereuſe conſequence. L'empereur en
fut tellement irrité, qu'il fit enlever Platon, &
le tint vingt-quatre jours dans une étroite pri-
ſon, après quoi il lui permit de retourner à ſon
monaſtere. Il fit empriſonner quelques uns des
moines, il en fit mettre à la queſtion; & il vou-
loit les chaſſer de C. P. mais on l'en détourna,
en lui repreſentant: que l'entrée de Nicephore
dans le ſiege patriarcal ſeroit odieuſe, ſi à ſon
occaſion on détruiſoit une communauté de ſept
cens moines qui vivoient ſous la conduite de
Theodote. Nicephore fut donc ordonné patriar-
che le jour de Pâque douziéme d'Avril 806.

Il étoit né à C. P. vers l'an 758. Son pere Theo-
Vita c. 1. dore étant ſecretaire de l'empereur Conſtantin
Copronyme, fut accuſé d'honorer les images;

ce qu'il avoüa franchement, & après les menaces & les coups, il fut privé de sa charge & envoyé en exil. Il en fut rappellé & encore éprouvé par des tourmens, mais comme il demeuroit attaché à la tradition de l'église, l'empereur le rélegua à Nicée, où il mourut. Sa femme Eudocie, qui l'avoit toûjours suivi, éleva avec grand soin le jeune Nicephore son fils, & embrassa enfin la vie monastique. Nicephore exerça la même charge de sécretaire que son pere, sous le regne de Constantin & d'Irene, & il en fit la fonction dans le septiéme concile. AN. 806. *Act.* 2. *p.* 99. *B.*

Il avoit joint à la connoissance de la religion celle des sciences profanes ; & sçavoit la grammaire, la rhétorique & toutes les parties des mathématiques & de la philosophie. Voulant éviter le tulmute des affaires, il fonda un monastere dans un lieu stérile & désagréable, où il se retira, sans toutefois embrasser la vie monastique : s'occupant à la priere & à l'étude ; & s'éxerçant à l'humilité & à toutes les vertus. Mais il fut obligé de quitter cette retraite par ordre de l'empereur & de l'impératrice, pour prendre la conduite du grand hôpital de C. P. Il étoit retourné à sa solitude, quand l'empereur Nicephore le fit venir pour accepter la dignité de patriarche, ce qu'il fit avec beaucoup de répugnance : & avant son ordination, il voulut recevoir l'habit monastique. Staurace, fils de l'empereur, couronné au mois de Décembre 803. coupa de sa main les cheveux au patriarche, qui reçût tous les ordres par dégrez, & enfin le sacerdoce. Pendant sa consécration, il tenoit à la main un écrit qu'il avoit composé pour la défense de la foi, & après la cérémonie il le mit en dépôt derriere l'autel. *c.* 2.

AN. 806. XXXIV. Affaires de France. *Capit. to. 1. p. 439. v. Coint. an. 806. n. 29. 35. art. 15.*

En Occident la même année 806. l'empereur Charles, déja vieux, fit à Thionville dans l'aſſemblée des Seigneurs le partage de ſes états, pour être obſervé après ſa mort entre ſes trois fils, Charles, Pepin & Loüis. Il n'y eſt parlé ni de l'empire, ni de la duché de Rome qui y étoit attachée, parce que l'empereur s'en réſervoit la diſpoſition; mais il recommande ſur toutes choſes aux trois freres de prendre tous enſemble la défenſe de l'égliſe de ſaint Pierre, comme ſon ayeul Charles & Pepin ſon pere, de conſerver les droits de toutes les autres égliſes de leur obéïſſance, & laiſſer aux paſteurs & aux autres titulaires la liberté d'en joüir. S'il arrive entre les freres quelque different pour les limites, qui ne puiſſe être réglé ſur les dépoſitions des témoins, il ſera terminé par le jugement de la croix, ſans en venir au combat. Ce jugement de la croix paſſoit pour Eccleſiaſtique, & je l'ai déja expliqué. Le teſtament de l'empereur Charles fut confirmé par ſerment des Seigneurs François, & envoyé à Rome par Eginard, afin que le pape Leon y ſouſcrivit, comme il fit.

Ann. Egin. 806.

Vers le même tems l'empereur Charles écrivit au pape en faveur de Fortunat archevêque de Grade, chaſſé par la perſécution des Veniciens & des Grecs. Car Veniſe étoit diviſée; & l'empereur Nicephore avoit envoyé une flotte dans la mer Adriatique commandée par le patrice Niceras: pour ſoûtenir le parti de Jean, duc de Veniſe & de ſon fils Maurice. Fortunat ſur cette nouvelle abandonna Grade; dont un diacre nommé Jean ſe mit en poſſeſſion, avec le titre de patriarche. L'empereur Charles prioit donc le pape de donner à Fortunat l'égliſe de Pole en Iſtrie, vacante depuis peu, par la mort de l'évêque Emilien. Car l'Iſtrie étoit ſous la do-

An. Egin. 806. v. Cointe an. 806. n. 6.

domination des François. Le pape l'accorda : à la charge que ſi Fortunat recouvroit ſon ſiége de Grade, il rendroit l'égliſe de Pole, ſans rien retenir de ſes biens. Il ajoute par apoſtille : Comme vous travaillez à conſerver la dignité de Fortunat, nous vous prions d'avoir auſſi ſoin de ſon ame ; enſorte que la crainte qu'il a de vous, l'oblige à ſe mieux acquitter de ſon devoir. Ce que nous avons appris de ſa conduite n'eſt pas digne d'un archevêque ; & nous l'avons appris même de France, demandez à vos fideles ſerviteurs, vous en ſçaurez la verité ; car ceux qui vous en diſent du bien ſon gagnez par préſens. Nous n'en parlons que par l'affection que nous avons pour vôtre ſalut. Vous pouvez interroger l'archevéque Hildebalde, & le chancelier Ercambalde. C'eſt Archambaud nommé ailleurs notaire de Charles.

AN. 806.

Leo. ep. 11. *to.* 7 *Conc. p.* 1125.

Ann. Ioiſel. & Egin. an. 801.

L'empereur Charles étant à Aix-la-Chapelle l'an 807. reçût un Ambaſſadeur du calife Aaron, accompagné de deux moines de Jéruſalem Georges & Felix, envoyez par le patriarche Thomas. La même année arriverent en France les reliques de ſaint Cyprien : Car des ambaſſadeurs que l'empereur Charles avoit envoyez à Aaron paſſerent en revenant par l'Afrique, & voyant Carthage ruinée & les ſépulchres des martyrs abandonnez, prierent le calife, de leur permettre d'enlever les reliques de ſaint Cyprien. Ce qu'il leur accorda volontiers, comme une choſe qu'il eſtimoit peu, & qui feroit grand plaiſir à Charles. Les ambaſſadeurs prirent donc les os de ſaint Cyprien, ceux de ſaint Sperat, un des martyrs Scillitains, & le chef de ſaint Pantaleon. S'étant embarquez ils arriverent heureuſement à Arles : où laiſſant les reliques ſcellées, ils allerent en

XXXV. Tranſlation de S. Cyprien.

Egin. Ann. Laur. Ann. Met. Ann. Bert.

Agob. Carm.

Sup. l. v. *n.* 3.

AN. 807. diligence trouver l'empereur, pour lui rendre compte de leur voyage. Il eut bien de la joye de l'arrivée de ces reliques ſi précieuſes, & ordonna qu'on les garda à Arles ; juſques à ce qu'il bâtit dans ſon royaume quelque égliſe magnifique, où elles repoſaſſent dignement. Mais diverſes raiſons ayant fait differer cet ouvrage, Leidrade archevêque de Lyon, pria l'empereur de lui permettre d'y faire apporter ces reliques, & l'ayant obtenu, il les mit dans l'égliſe cathédrale derriere l'autel.

XXXVI. Leidrade archevêque de Lyon.

Theod. Carm. ad judic. lib. 1.

Coint. an. 798. n. 10.

Ado. Ch. poſt. un. 796.

ap Agobar. 2. p. 125.

Leidrade étoit né dans le Norique, & avoit été employé avec Theodulfe, évêque d'Orleans, à viſiter en qualité d'envoyé du prince, ce que nous appellons aujourd'hui le Daufiné, la Provence & le Languedoc. Vers l'an 798. il ſuccéda dans le ſiége de Lyon à Adon, dont le neveu Ilduin, qui lui avoit été deſtiné pour ſucceſſeur, ne fut point ordonné évêque, & embraſſa la vie monaſtique dans l'iſle de Lerins. Leidrade pendant tout ſon pontificat fit pluſieurs grandes choſes pour ſon égliſe ; comme il paroît par une lettre de lui à l'empereur Charles, où il dit : Vous m'avez engagé au gouvernement de l'égliſe de Lyon tout indigne que j'en étois, & en m'y envoyant, vous m'avez recommandé de réparer les maux qu'on y avoit commis par négligence. Car cette égliſe manquoit de beaucoup de choſes, tant au dedans qu'au dehors, pour les offices divins, pour les bâtimens ; & les meubles néceſſaires. Ecoutez ce que j'ai fait depuis que j'y ſuis venu, avec l'aide de Dieu & la vôtre. Je ne vous le dis pas par aucun deſir d'augmenter mon bien, Dieu m'en eſt témoin : mes infirmitez font, que je n'attens tous les jours que la mort. Je vous le repreſente ſeulement afin que ſi j'ai fait quelque choſe bien & ſelon vôtre intea-

intention, il ne ſoit pas détruit après mon décès.

J'ai fait tout mon poſſible afin d'avoir les clercs neceſſaires pour faire l'office, & graces à Dieu j'en ai une bonne partie. Pour cet effet vous m'avez fait rendre des revenus, qui avoient appartenu autrefois à l'egliſe de Lyon; auſſi l'ordre de la pſalmodie y eſt rétabli, ſuivant l'uſage de votre palais. Car j'ai des écoles de chantres, dont la plûpart ſont aſſez inſtruits pour en inſtruire d'autres. J'ai encore des écoles de lecteurs, non-ſeulement pour lire les leçons de l'office, mais encore pour méditer les livres divins. Il y en a qui entendent déja en partie le ſens ſpirituel des évangiles: la plûpart ſavent celui des prophetes, des livres de Salomon, des pſeaumes & même de Job. J'ai travaillé auſſi autant que j'ai pû à faire écrire des livres pour cette égliſe, je l'ai fourni d'habits ſacerdotaux & de vaſes ſacrez.

Je n'ai point ceſſé autant qu'il m'a été poſſible de réparer les égliſes. J'ai couvert de nouveau & élevé en partie les murs de la grande égliſe dédiée à ſaint Jean. J'ai recouvert celle de ſaint Etienne, rebâti celle de ſaint Niſier & de ſainte Marie: j'ai réparé une des maiſons épiſcopales preſque ruinée, & en ai bâti une autre, pour vous y recevoir ſi vous veniez en ces quartiers. J'ai bâti un cloître pour les clercs, où ils demeurent tous dans une chambre commune. J'ai encore réparé pluſieurs égliſes dans la ville de Lyon. Celle de ſainte Eulalie, où étoit un monaſtere de filles: celle de S. Paul: le monaſtere des filles de S. Pierre, où eſt entetré S. Anemond martyr, & fondateur de cette maiſon; il y a maintenant trente-deux religieuſes vivant ſelon la regle. J'ai re-

Sup. liv. xxxix. n. 35.

paré le monaſtere royal de l'Iſle-Barbe, où ſont maintenant quatre-vingt dix moines vivant ſelon la regle. Nous avons donné à l'abbé pouvoir de lier & delier, comme ont eu ſes predeceſſeurs: que les nôtres envoyoient dans les lieux, où ils ne pouvoient aller, pour veiller à la conſervation de la foi, contre les hereſies. Ils avoient même ſoin du gouvernement de l'égliſe de Lyon, pendant la vacance du ſiege. On voit dans cette lettre le deſſein que Leidrade avoit de ſe retirer, & qu'il executa après la mort de Charles. Cependant on y peut remarquer deux parties conſiderables du rétabliſſement de la diſcipline, les écoles & les monaſteres.

XXXVII. S Benoiſt d'Aniane. *Acta SS. Ben. tom. 5. p. 194*

J'ai parlé des écoles à l'occaſion d'Alcuin: il faut auſſi parler de ſaint Benoiſt d'Aniane, le reſtaurateur de la diſcipline monaſtique. Il étoit de la nation des Goths, & nâquit vers l'an 750. Dès ſa premiere jeuneſſe, ſon pere, qui étoit comte de Maguelone, le mit au ſervice du roi Pepin, dont il fut échanſon, & il s'attacha enſuite au roi Charles. Déſlors il conçût le deſſein de quitter le monde, & s'éxerça pendant trois ans à veiller, à jeûner, & à reprimer ſa langue. Enfin ſe trouvant en danger de ſe noyer, il confirma par un vœu ſa réſolution; & ayant tout préparé, il partit de chez lui comme pour aller à Aix-la Chapelle où étoit la cour, mais il s'arrêta en chemin au monaſtere de ſaint Seine; d'où il renvoya ſes gens, & y embraſſa la vie monaſtique. C'étoit l'année que le roi Charles ſoumit l'Italie, c'eſt-à-dire, en 774.

Etant moine il commença à faire à ſon corps une rude guerre. Il ne ſe nourriſſoit que d'un peu de pain, & craignoit le vin comme un poiſon. Il dormoit peu, & quelquefois ſur la terre

re nuë. Il paſſoit ſouvent la nuit en prieres nuds pieds par le plus grand froid, & demeuroit pluſieurs jours ſans rompre le ſilence. Il avoit le don des larmes. Il portoit les plus méchants habits de la communauté, & ne changeoit de tunique que rarement, ſouffrant patiemment la vermine, qui s'y mettoit en abondance. Il raccommodoit les trous de ſa cuculle, qui étoit l'habit de deſſus, avec des piéces d'une autre couleur, ce qui le rendoit le mépris des autres moines qui crachoient ſur lui, le pouſſoient, & le traitoient d'inſenſé. L'abbé vouloit l'obliger à ſe traiter moins durement; mais il ne pût ſe réſoudre à lui obéïr. Il diſoit que la regle de S. Benoiſt étoit faite pour les commençans & les foibles, & s'efforçoit de remonter à celle de S. Baſile & de S. Pacôme: mais voyant que cette perfection auroit peu d'imitateurs: il revint à la regle de ſaint Benoiſt, s'y affectionna avec ardeur, & s'efforça d'y ramener ſes confreres.

Ayant été fait celerier, il s'acquita parfaitement de cette charge, & gagna le cœur de l'abbé, qui étant mort au bout de cinq ans, Benoiſt fut élû tout d'une voix abbé de S. Seine. Mais voyant trop de difference entre les mœurs de ſes moines & les ſiennes: il retourna promptement en ſon pays, & ſe retira dans une terre de ſon patrimoine ſur un ruiſſeau nommé Aniane. Là près d'une chapelle de ſaint Saturnin, il bâtit un petit monaſtere avec quelques autres ſolitaires, dont le principal fut un ſaint homme aveugle nommé Vitmar, qui lui avoit conſeillé de quitter le monde dès le commencement de ſa converſion. Benoiſt fit ce premier établiſſement vers l'an 780. & y paſſa quelques années dans une grande pauvreté, demandant à Dieu jour & nuit le réta-

bliſſement de la diſcipline monaſtique.

Il y avoit dans le voiſinage trois hommes de grande vertu, Attilion, Nibridius & Annien, qui ſans ſavoir la regle vivoient en ſaints religieux : & ayant connu Benoiſt ils le prirent en grande affection. On croit que Nibridius eſt le même que Nifridius, depuis abbé de la Graſſe ou d'Urbion, & archevêque de Narbonne. Pluſieurs dans les commencemens venoient avec ardeur ſe ranger ſous la conduite de Benoiſt mais la nouveauté de ſon genre de vie les décourageoit, quand on les obligeoit à prendre le pain au poids, & le vin par meſure, & ils rentroient dans le monde. Benoiſt en fut troublé, & vouloit retourner à ſon monaſtere, c'eſt-à-dire, à S. Seine. Il conſulta Attilion, à qui il avoit recours en toutes ſes peines ; & celui-ci lui dit que c'étoit une tentation, & l'encouragea à pourſuivre ſon deſſein. Il continua donc dans le même lieu, avec quelque peu de moines que ſa réputation lui attira : & à qui il montroit l'exemple de tout ce qu'il leur faiſoit pratiquer. Ils travailloient de leurs mains, & ne vivoient ordinairement que de pain & d'eau, ne buvant du vin que les dimanches & les grandes fêtes ; & mangeant quelquefois du lait, que les femmes du voiſinage leur portoient. Ils n'avoient ni métairie, ni vigne, ni bétail, ni chevaux ; mais un ſeul aſne pour les porter au beſoin.

c. 14. Cependant leur multitude croiſſoit, & la vallée ou Benoiſt s'étoit établi d'abord étant fort étroite, il commença à bâtir un peu plus loin un monaſtere nouveau par le travail de ſes moines : où quelquefois il prenoit part avec eux, & quelquefois il leur préparoit à manger. Le monaſtere fut grand, mais les bâtimens pauvres & couverts de paille ; car il ne les vouloit

pas

pas autrement. L'égliſe fut dédiée à la ſainte Vierge; & il ne voulut y avoir ni calices d'argent, ni chaſubles de ſoye: du commencement les vaſes ſacrez n'étoient que de bois, puis de verre, & enfin d'étain. Toutefois il ſe relâcha enſuite de cette rigueur, pour l'ornement de l'égliſe. On donna beaucoup au nouveau monaſtere d'Aniane : Benoiſt recevoit les terres, mais non pas les ſerfs dont elles étoient alors peuplées, & il les faiſoit mettre en liberté. On ne le vit jamais affligé pour aucune perte qu'il c. 19.
eût faite : jamais il ne redemanda ce qu'on lui avoit dérobé: au contraire ſi le voleur étoit pris, il lui faiſoit du bien & le renvoyoit ſecretement. Un homme qui enlevoit les chevaux du monaſtere fut arrêté & maltraité par les voiſins qui l'amenerent au ſaint abbé; mais il le fit panſer de ſes bleſſures & le renvoya. Un jour comme il marchoit, un frere qui l'accompagnoit reconnut un cheval du monaſtere, ſur lequel un homme qu'ils rencontrerent étoit monté: il s'écria auſſi-tôt, mais l'abbé le fit taire, diſant qu'il y a ſouvent des chevaux qui ſe reſſemblent. Il lui dit enſuite en particulier: Je l'ai auſſi reconnu, mais je n'ai pas voulu faire un affront à cet homme.

L'exemple de Benoiſt excita pluſieurs autres n. 15.
ſaints perſonnages à aſſembler des moines, & à former leur vie ſur ſes inſtructions. Il leur ſervoit de pere, & les aſſiſtoit pour le ſpirituel & le temporel: les viſitoit ſouvent pour les encourager & les ſoûtenir, contre la crainte de la pauvreté & les autres obſtacles: ainſi ſe formerent pluſieurs monaſteres dans le pays.

Celui d'Aniane croiſſoit toûjours, & Benoiſt aidé par des ducs & des comtes, commen- n. 16.
ça à y bâtir une égliſe plus magnifique l'an 782.

quatorziéme du roi Charles. Il renouvella auſſi le cloître, mettant des colomnes de marbre dans les galeries, & changeant en tuile la paille des toits. Cette égliſe fut dediée à ſaint Sauveur; & l'autel ſolide au dehors étoit creux au dedans; ayant des chaſſes qui contenoient des reliques, entre autres de la vraye croix, & une épine de la ſainte couronne. Les ornemens de cette égliſe étoient par ſept: ſept chandeliers à ſept branches, ſur le modele de celui du tabernacle de l'ancienne loi, ſept lampes devant l'autel, & ſept autres dans le cœur, en ſorte qu'aux grandes ſolemnitez l'égliſe étoit magnifiquement éclairée. Il y avoit de grands calices d'argent, des habits prétieux, & tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice divin. Benoît aſſembla auſſi dans ſon monaſtere quantité de livres, il établit des chantres & des lecteurs, il eut des Grammairiens & des Theologiens inſtruits dans la ſcience des écritures, dont quelques uns furent depuis évêques. Tels furent les commencemens du fameux monaſtere d'Aniane, qui ſubſiſte encore dans le dioceſe de Montpellier.

Marculf. 1. *c.* 3, *Sup. liv.* XXXIX. *c.* 28 *Vita Ben. n.* 28.

La réputation de Benoît étant venuë juſques à la cour, il alla trouver le roi Charles, & de peur que ſes parens ou d'autres n'inquietaſſent ſes ſucceſſeurs, il mit ſon monaſtere ſous la protection du roi, & obtint de lui un privilege ou immunité ſuivant l'uſage du tems. Le roi donna même à Benoît des terres autour du monaſtere, le renvoya avec honneur, & lui fit preſent de quarante livres d'argent que Benoît à ſon retour diſtribua aux monaſteres du pays, car la charité pour ces ſaintes maiſons étoit ſa vertu favorite. Il les viſitoit ſouvent, leur faiſoit part, chacun ſelon leurs beſoins, de ce qu'il recevoit de la liberalité des fideles, & inſtrui-

truiſoit les moines de leurs devoirs. Enfin il étoit le nourricier de tous les monaſteres de Provence, de Gothie & de Novempopulanie, c'eſt-à-dire, de Languedoc & Gaſcogne: tous l'aimoient comme leur pere, & le reſpectoient comme leur maître. Le grand ſoin qu'il prenoit des pauvres faiſoit que chacun lui portoit ce qu'il leur vouloit donner. Il accompagnoit toujours l'aumône d'inſtruction; & pour ſes moines, il leur parloit à toute heure, pendant les nocturnes, en chapitre, au refectoir. Il nourriſſoit dans ſon monaſtere des clercs & des moines de divers lieux, à qui il donnoit un maître, pour les inſtruire dans les choſes ſaintes. En un mot, ſa charité étoit ſans bornes, il avoit la confiance de tous ſes diſciples, & étoit leur recours dans leurs tentations: car ſon talent étoit merveilleux pour calmer les eſprits agitez de mauvaiſes penſées. *n.* 33.

Cependant il avoit un peu relâché de ſa premiere auſterité, jugeant impoſſible de la ſoûtenir: mais il ne laiſſoit pas de travailler avec les autres à fouir la terre, à labourer, à moiſſonner. Et nonobſtant la chaleur du pays, à peine permettoit-il à perſonne de boire un verre d'eau, avant l'heure du repas. Ils n'oſoient en murmurer: parce qu'il étoit encore moins indulgent pour lui, que pour les autres. Pendant le travail, en allant & en revenant, on n'ouvroit la bouche que pour chanter des pſeaumes. Depuis le jour de ſa converſion jamais il ne mangea de groſſe viande, mais en ſes maladies il prenoit du bouillon de volaille: ce qui montre qu'il la croyoit plus permiſe, n'étant pas défenduë nommément par S. Benoît. Il mettoit en penitence ceux qui laiſſoient perdre quelque feüille de chou & quelque petit grain de legumes, tant il aimoit la pauvreté. Le nombre de *n.* 34. *Reg. c.* 41.

ſes moines s'étant augmenté juſques à plus de trois cens, il fit faire un bâtiment long de cent coudées, & large de vingt, qui depuis contenoit plus de mille perſonnes; & il établit en divers lieux des cellules ou petits monaſteres, auſquels il donna des ſuperieurs particuliers : c'eſt ce que depuis on a nommé des prieurez.

XXXVIII Benoiſt reforme pluſieurs monaſteres. *c. 6. ep. 69. 70.*

D'ailleurs quelques évêques touchez de ſa réputation, lui demanderent inſtamment des moines pour ſervir d'exemple aux autres. Il en envoya auſſi vingt à Leidrade, archevêque de Lyon, pour rétablir le monaſtere de l'iſle Barbe : & c'eſt à cette communauté qu'Alcuin écrivit ſous le nom des freres de Lyon, pour les exciter à la perſeverance, & les prémunir contre les erreurs venuës d'Eſpagne : c'eſt-à-dire, la prétenduë adoption de Felix d'Urgel & le batême par une ſeule immerſion. Il condamne auſſi ceux qui mettoient du ſel au pain de l'Euchariſtie.

Alcuin lui-méme ayant oüi parler de Benoiſt ſe lia d'une étroite amitié avec lui, & lui écrivit tant de lettres qu'on en fit un recuëil particulier. Il en obtint vingt moines, par le moyen deſquels il fonda l'abbaye de Cormery. Theodulfe évêque d'Orleans, demanda auſſi des moines à Benoiſt d'Aniane, pour le monaſtere de Mici ou de ſaint Meſmin, entierement déſolé pendant la guerre du roi Pepin contre Gaifier duc d'Aquitaine. Il n'y reſtoit plus de moines, & leurs logemens étoient occupez par des hommes ſéculiers & des femmes, ou changez en écuries & en chenils. Theodulfe entreprit donc de rétablir ce monaſtere, retira les biens uſurpez, & y en ajoûta du ſien, & Benoiſt lui envoya quatre moines, qui aſſemblerent avec le tems une grande communauté.

Mirac. S. Maxim. c. 3.

Theod Carm. lib. 2.

On peut rapporter à ces reformes de monaſteres

naſteres pluſieurs articles d'un capitulaire publié par l'empereur Charles à Thyonville l'an 805. Il y eſt ordonné que ceux qui viennent au monaſtere, faſſent leur noviciat, & demeurent enſuite dans la maiſon, pour apprendre parfaitement la regle, avant que d'être envoyez aux obédiences du dehors. Ceux qui quittent le monde pour éviter le ſervice du roi, doivent ſervir Dieu de bonne foi; & ceux qui ſe conſacrent à Dieu doivent choiſir une des deux profeſſions; & vivre en clercs ſuivant les canons; ou en moines ſuivant la regle. On ne donnera point le voile aux jeunes filles avant qu'elles ſoient en âge de faire un choix ſi important; & elles feront le noviciat. On ne recevera pas dans les monaſteres trop de ſerfs, de l'un ou de l'autre ſexe, pour ne pas rendre deſerts les villages. Les communautez ne ſeront point plus grandes que ce que chaque ſuperieur pourra conduire par ſes conſeils, & des laïques ne gouverneront point l'interieur du monaſtere.

tom. 1. *p.* 421. *c.* 13. 7. 10. *c.* 8. *c.* 9. *c.* 14. *c.* 11. *c.* 12. *c.* 15.

XXXIX. S. Guillem du déſert.

La plus illuſtre colonie d'Aniane fut le monaſtere de Gellone, fondé par les liberalitez de Guillaume duc d'Aquitaine, qui s'y retira lui-même. Il étoit de la premiere nobleſſe des François, fils du comte Theodoric & d'Aldane, que l'on dit avoir été fils de Charles Martel. Il fut inſtruit dans les arts liberaux, la philoſophie & les ſaintes lettres, & dans les exercices du corps convenables à ſa naiſſance. Ses parens le recommanderent au roi Charles, pour ſervir continuellement dans le palais auprès de ſa perſonne; & ſa conduite y fut ſi ſage, que ſans attirer l'envie il acquit une grande réputation. Il étoit grand, bien fait de ſa perſonne, & brave; & le roi Charles lui donna le premier emploi de ſon royaume, l'envoyant à la tête de ſes troupes s'oppoſer aux Sarraſins, avec

Vita tom. 5. *Act. Ben p.* 73. *Boll.* 28. *Maj to* 17. *p.* 869.

avec le titre de duc d'Aquitaine. Il les chaſſa d'Orange & remporta ſur eux de grandes victoires, enſorte qu'ils n'oſerent plus revenir dans le pays.

Ayant ainſi rendu la paix à l'Aquitaine, il s'appliqua à y réparer les déſordres de la guerre. Il travailloit jour & nuit aux affaires publiques : tenoit la main à l'obſervation des loix, jugeoit les differends, protegeoit les pauvres & les foibles, & empêchoit les ſeigneurs d'abuſer de leur pouvoir, & d'opprimer leurs ſujets. Il prenoit un ſoin particulier des perſonnes & des lieux conſacrez à Dieu : honoroit les prêtres, juſqu'à ſe lever de ſon ſiége pour les recevoir; & donnoit tous les jours à l'autel des offrandes par leurs mains. Ses aumônes étoient immenſes. Il étoit libéral envers tous les monaſteres, mais il protegeoit principalement ceux que le roi Charles avoit fondez ou réparez, & leur donnoit des terres & des penſions.

Voulant en fonder un nouveau, il chercha un lieu convenable; & le trouva dans les apres montagnes du territoire de Lodéve; à mi-chemin de cette ville à Montpellier. On le nommoit Val-Gelon; & c'étoit un déſert qui ne laiſſoit pas d'avoir de l'agrément & de la commodité. Il y fit bâtir tous les lieux réguliers : un oratoire, un réfectoir, un dortoir, une infirmerie, un noviciat, une hôtellerie, un hôpital pour les pauvres, un four, une boulangerie & un moulin. Il mit la premiere pierre à l'égliſe, qui fut dédiée au Sauveur Les bâtimens étant bien avancez, il y fit venir des moines d'Aniane : qui n'en eſt qu'à une lieuë, & dont l'abbé étoit ſon ami & ſon directeur. Il donna au nouveau monaſtere, de grandes terres avec quantité de ſerfs & de troupeaux, de riches ornemens, & beaucoup d'or & d'argent. On a

Vita n. 10. Vita Ben. n. 42.

tom 5. a. 7. p. 88.

en-

encore la charte de cette fondation, dattée du dimanche quatorziéme de Fevrier, la trente-quatrieme année du regne de Charles comme roi de Gothie, la quatrieme comme empereur, qui eſt l'an 804. Le duc Guillaume avoit deux ſœurs, Albane & Berthane, qui voulant conſacrer à Dieu leur virginité, prierent leur frere à genoux & avec larmes, de les offrir en ſa nouvelle égliſe pour comble de ſes offrandes. Il le fit, & c'eſt un exemple ſingulier de perſonnes adultes offertes par d'autres. Les deux ſaintes filles formerent un petit couvent, dont l'égliſe dediée à ſaint Barthelemi ſubſiſte encore à vingt pas du grand monaſtere.

Coint. an. 804. n 44.

Vita Villelmin n. 11.

Le duc Guillaume étoit au plus haut point de proſperité temporelle, comblé d'honneur & de richeſſes, ayant pluſieurs enfans & une femme dont il étoit aimé, chéri de ſon prince & honoré de tous: il joüiſſoit du repos qu'il avoit procuré au pays par ſes victoires. Mais l'amour de Dieu lui rendoit inſipides tous les plaiſirs & toute la gloire du ſiecle. L'exemple de ſes ſœurs le touchoit, & il avoit honte de leur ceder en courage. La vie des moines de Gelone lui donnoit une ſainte jalouſie, & il ſe déplaiſoit à lui-même. L'empereur Charles l'ayant alors mandé pour quelque affaire importante, le reçut avec toute la joye & l'affection poſſible; & tous les ſeigneurs, particulierement ſes parens, lui témoignerent les mêmes ſentimens: mais il n'en fut point ébranlé, & s'affermit dans la réſolution de quitter le monde. Il crut devoir à l'empereur comme à ſon ami, de ne le pas faire ſans ſa permiſſion: il la demanda. Charles ne put la refuſer ni retenir ſes larmes en l'accordant. Il voulut lui faire de grands preſens, mais le duc ne lui demanda qu'une relique de la vraye croix, que le prêtre Zacharie

Sup. n. xxiv.

An. 806. rie lui avoit apporté l'an 800. de la part du patriarche de Jeruſalem : & l'empereur l'accompagna d'autres reliques. Le duc Guillaume eut encore de grands combats à livrer contre ſa famille, qui le vouloit retenir : mais enfin il quitta la cour & la France pour revenir en Aquitaine. Paſſant en Auvergne il vint à Brioude, & offrit ſes armes à ſaint Julien ſoldat & martyr.

Enfin il arriva au monaſtere de Gellone, où il entra nuds pieds, & revêtu d'un cilice ſous ſes habits prétieux. Il offrit à l'égliſe les reliques qu'il apportoit, avec pluſieurs autres riches preſens : des livres, des calices d'or & d'argent, des ornemens d'or & de ſoye : & les mit de ſa main ſur l'autel de ſaint Sauveur & ſur tous les autres au nombre de cinq ; car chacun eut ſon offrande. Enfin il s'offrit lui même dans le chapitre, où il pria les freres de le recevoir en leur ſocieté pour y vivre ſelon la regle de S. Benoiſt. L'ayant accepté, ils préparerent tout pour ſa reception, qui fut le jour de S. Pierre 29. Juin, l'an 806. Quoique l'uſage du tems fut de ne prendre l'habit qu'après le noviciat : il le reçut d'abord, fit couper ſa barbe & ſes cheveux, & les offrit à Dieu, ſuivant une ancienne ceremonie. De ce jour il commença à vivre dans la même pauvreté & la même ſoumiſſion, que le moindre des moines.

Il fit achever les bâtimens du monaſtere encore imparfaits, & tailler dans le roc un chemin pour y arriver plus aiſément. Il fit dreſſer des jardins, planter des vignes, des oliviers & d'autres arbres fruitiers ; & fut aidé dans ſes ouvrages par ſes deux fils Bernard & Gaucelin, & par les comtes voiſins. Pour lui il ſe préſentoit ſouvent devant l'abbé & ſes freres, & leur de-

demandoit à genoux : d'oublier ſon ancienne dignité, de l'humilier de plus en plus, & lui donner des offices les plus bas & les plus mépriſez. En effet il ſervoit à la cuiſine, portoit l'eau & le bois, allumoit le feu, faiſoit cuire les herbes & les légumes, ſervoit à table, & nettoyoit la vaiſſelle ; lui qui ſe faiſoit auparavant ſervir des mets les plus délicieux, par un grand peuple de domeſtiques. On lui donna auſſi la charge du moulin & de la boulangerie : & un jour comme il étoit preſſé de cuire le pain, le four étant chaud, il en ôta le bois avec ſes mains, & emporta le charbon dans ſon ſcapulaire, n'ayant point trouvé ſous ſa main les inſtrumens néceſſaires ; & toutefois il n'en fut endommagé, ni en ſa perſonne, ni en ſes habits, ce qui paſſa pour un miracle. Mais depuis ce tems on ne lui permit plus d'exercer ces travaux ſerviles : & on lui laiſſa la liberté de vaquer entierement à l'oraiſon & à la contemplation. Il faiſoit devant les autels cent genuflexions par jour, & autant la nuit ; & ſe plongeoit ſouvent dans l'eau la plus froide, même en hiver, avant ſa priere, & pour ſe préparer à la communion : quelquefois il s'y préparoit par la diſcipline, & ſe faiſoit foüetter de verges dans une chambre ſecrette par un frere ſon confident, en mémoire de la paſſion de nôtre-Seigneur. Il vêcut ainſi dans le monaſtere ſept ans, & ayant averti de ſa mort prochaine l'empereur Charles, il mourut le 28. de Mai, & comme l'on croit l'an 812. Le monaſtere de Ge'lone à pris ſon nom, & s'appelle depuis long-tems S. Guillem du déſert. Diverſes égliſes honorent ſa mémoire le jour de ſa mort. *Boll. to. 17. p. 810.*

XL. Monaſtere d'Aquitaine.

Louis dernier fils de l'empereur Charles, & roi d'Aquitaine, travailla puiſſamemnt à rétablir dans ſon royaume la diſcipline clericale & mo-

Aſtron. Duchêne. t. 2. p. 293. B.

monaſtique. Pendant le déſordre des regnes paſſez, le clergé de tout ce royaume, qui s'étendoit depuis la Loire juſques aux Pyrenées, s'appliquoit moins au ſervice de Dieu qu'aux exercices militaires: à monter des chevaux & lancer des trairs. Loüis fit venir des maîtres de tous côtez pour enſeigner le chant, les lettres divines & humaines, & le ſuccez paſſa la créance. Sa plus grande inclination étoit pour les moines; & il l'auroit été lui-même à l'exemple de ſon grand oncle Carloman, ſi le roi Charles ſon pere ne l'eût empêché. Entre pluſieurs monaſteres qu'il fonda de nouveau, ou qu'il repara, on en nomme vingt-ſix, dont les plus connus ſont, ſaint Filbert dans l'iſle d'Hero ou Noirmoutier, Charroux, S. Maixant, Noüaillé, tous quatre dans le diocèſe de Poitiers, & ſainte Radegonde, ou plûtôt ſainte Croix dans la ville; Conques dans le diocéſe de Rodès, Menat & Manlieu en Auvergne, Moiſſac en Quercy, S. Chaffre dans le diocèſe du Puy, Solignac près de Limoges; Ourbion ou la Graſſe, dans le diocèſe de Carcaſſone; & enfin le monaſtere d'Aniane. La plûpart reconoiſſent l'empereur Charles pour leur fondateur; & il eſt à croire que ſon fils Loüis ne faiſoit qu'executer ſes ordres & ſes conſeils. A ſon exemple pluſieurs évêques & pluſieurs laïques relevoient les monaſteres ruinez, & en fondoient de nouveaux.

V. Coint. an. 82. n. 29. 30 &c.

Vita B. n. 11. 43.

Le roi Loüis prit en affection particuliere ſaint Benoît d'Aniane, & le protegea contre ceux qui s'oppoſoient à ſa reforme. Il écoutoit ſes conſeils, lui faiſoit ſouvent des préſens, & ſe ſervit de lui pour rétablir pluſieurs monaſteres. A Menat en Auvergne Benoiſt envoya par ſon ordre douze moines, qui en attirerent environ ſoixante. Il en envoya vingt à ſaint Savin

en

en Poitou, & quarante à Maſciac ou Maſſay en Berry. Le roi lui donna tous ces monaſteres afin de ſoulager celui d'Aniane trop nombreux pour la ſterilité du lieu : & Benoît mit en chacun un abbé, retenant l'inſpection ſur tous. AN. 806.

XLI. Schiſme à Conſtantinople.

Cependant l'égliſe de C. P. étoit en trouble. Le patriarche Taraiſe avoit dépoſé le prêtre Joſeph, comme il a été dit, pour avoir donné la benediction nuptiale à l'empereur Conſtantin en ſon mariage illicite avec Theodote. Mais Joſeph gagna les bonnes graces de l'empereur Nicephore, en ſe rendant mediateur de l'accommodement entre lui & Bardanne le Turc, qui avoit pris le titre d'empereur Nicephore ſe mit donc en tête de faire rétablir Joſeph dans ſes fonctions. Le patriarche Nicephore le refuſoit, ne pouvant ſe réſoudre à caſſer le décret de ſon prédeceſſeur : mais l'empereur ſoûtenoit, qu'il n'étoit pas nouveau de rétablir celui qu'un autre avoit dépoſé, & qu'il y avoit de la charité à pardonner. Enfin il preſſa tant le patriarche, qu'il crut devoir ceder : craignant que ſa fermeté ne portât l'empereur à quelque violence contre l'égliſe. Le patriarche Nicephore aſſembla donc un concile d'environ quinze évêques, où par condeſcendance & par diſpence il rétablit le prêtre Joſeph dans ſes fonctions. On croit que c'étoit l'an 806.

Sup. n 1. 7. *Sup. n* 19. *Lib. ſyno.* to. 7. *conc. p* 192. *Vita Th. Stud. n* 43.

Saint Theodore Studite qui aſſiſtoit à ce concile s'oppoſa à ſon décret, comme il s'étoit oppoſé au mariage de Conſtantin ; & le lendemain il le déclara au patriarche Nicephore, par une lettre écrite en ſon nom & de ſaint Platon, où ils diſent : Nous ſommes ortodoxes en tout, nous rejettons toutes les hereſies, & recevons tous les conciles generaux & particuliers approuvez & leurs canons, nous recevons auſſi les diſ-

Theo. Stud. lib. 1. *ep.* 24 25 30.

Lib. 1. *ep.* 30.

AN. 806. diſpenſes legitimes dont les ſaints ont uſé ſelon l'occaſion. Cette lettre même, par laquelle nous vous ſaluons, fait voir que nous uſons de diſpenſe. Ils veulent dire, que s'ils agiſſoient à la rigueur, ils n'auroient aucun commerce, même de lettres, avec le patriarche. Ils continuënt: C'eſt ainſi que nous avons reçû le patriarche vôtre prédeceſſeur, au retour de nôtre exil, après la diſſolution du mariage illicite & la dépoſition de l'œconome. Nous ne voulûmes point communiquer avec lui tandis qu'il donnoit la communion au prince adultere, quoiqu'il dit qu'il le faiſoit par condeſcendance; & qu'on lui eût plûtôt coupé les mains, que de faire la cérémonie de ce mariage. Ce fut à ces conditions, que nous communiquâmes avec lui juſques à ſa mort. Nous avons reconnu auſſi vôtre ſainteté pour patriarche, & nous faiſons mémoire d'elle tous les jours au ſaint ſacrifice. *Sup.* 7.

Il n'y a donc entre nous aucun differend qu'au ſujet de l'œconome, dépoſé par les canons en pluſieurs manieres, qui recommence à exercer ſes fonctions après neuf ans d'interdiction. Et ce n'eſt pas en cachette, on le pourroit ſouffrir puiſque nous n'y aurions point de part: mais on veut qu'il exerce continuellement avec un prélat de vôtre mérite, dans la ſource du ſacerdoce de cette l'égliſe. C'eſt-à dire, qu'il aſſiſtoit à l'office ſolemnel de la cathédrale. Il étoit donc juſte pour ne point ſcandaliſer le peuple de Dieu, principalement ceux de nôtre ordre (il entend les moines) de le priver du ſacerdoce, ou du moins de ne rien faire contre nous irréguliérement: nous ne le diſons pas par crainte; mais par compaſſion pour le public. Car nous ſouffririons tout moyennant la grace de Dieu: mais nous vous déclarons devant Jeſus-

ſus-Chriſt & les anges, que vous faites un grand ſchiſme dans notre égliſe. Les hommes peuvent ſe ſervir de leur puiſſance: mais quand ils ne le voudroient pas, ils ſont ſoumis à la puiſſance des canons.

Après cette proteſtation, Theodore ſe ſépara de la communion du patriarche, avec tous ſes moines: ce qui en ſépara une grande partie du peuple, c'eſt à-dire, les plus vertueux. Toutefois la ſéparation de Theodore ne fut pas connuë d'abord; & par diſcretion il la tint ſecrete autant qu'il put, ce qui dura deux ans: conſiderant que comme il n'étoit pas évêque, il lui ſuffiſoit de ſe conſerver lui-même, & ne prendre point de part à ce mal. Mais enfin le logothete du Drome, c'eſt à-dire, l'intendant des voitures publique, officier conſiderable à la cour, dit à Joſeph archevêque de Theſſalonique frere de Theodore; Pourquoi avez-vous laiſſé paſſer tant de fêtes ſans communiquer avec nous & avec le patriarche? Dites-en hardiment la raiſon. L'archevêque répondit: Nous n'avons rien contre les empereurs ni contre le patriarche, mais ſeulement contre l'œconome dépoſé par les canons Les empereurs étoient Nicephore & ſon fils Staurace, qu'il avoit fait couronner au mois de Decembre 803. Le logothete répondit: Les empereurs n'ont pas beſoin de vous, ni à Theſſalonique ni ailleurs. Ils n'en dirent pas davantage alors; mais la choſe étant devenue publique dans C. P. pluſieurs prirent le parti de Theodore, ſans toutefois oſer ſe déclarer.

Vita Th n. 45. *Theoph. ar.* 7. *p.* 409.

Theod. l. ep. 25.

Th. l. 1. ep. 31.

Theop. ar. 2. *p.* 405.

Saint Platon, ou plutôt S. Theodore ſous ſon nom, en écrivit au moine Simeon, parent de l'empereur, qui étoit de leurs amis, & fort affligé de la déclaration de l'archevêque Joſeph. Platon le prie d'appaiſer l'empereur: pour lequel,

XLII. Lettre de S. Theodore Studite, *l. ep.* 21.

AN. 808. quel, dit il, nous n'avons que toutes ſortes de reſpect, loin de rejetter ſa communion. Notre differend n'eſt que contre celui qui a fait ce mariage illicite, & que Jeſus-Chriſt lui-même a dépoſé, par deux canons entre les autres. Le premier défend à un prêtre d'aſſiſter au feſtin d'un ſecond mariage: car le canon n'a pas oſé parler d'un adultere : & combien auroit il plus défendu d'y donner la benediction nuptiale ? Le ſecond canon porte, que celui qui a été dépoſé pour un crime, n'eſt pas recevable après un an, à demander ſon rétabliſſement. Celui-ci a été dépoſé plus de neuf ans. Voila mon pere, ce qui nous épouvante & nous ſerre le cœur. C'eſt pour ne point communiquer avec lui & avec le defunt patriarche, que nous avons été enfermez, moi au lieu où vous demeurez, notre abbé & les autres à Theſſalonique: & après notre retour nous ne nous ſerions pas reconciliez au patriarche, s'il n'eût avoué que nous avions bien fait. Si donc pendant le regne du prince adultere, Dieu nous a fait la grace de ne nous pas relâcher : comment aujourd'hui ſous un regne ſi pieux trahirions-nous la verité au peril de nos ames ? Nous ſouffrirons tout juſques à la mort, plûtôt que de communiquer avec le coupable. Qu'il ſoit œconome à la bonne heure: qu'eſt-il neceſſaire qu'il celebre le ſacrifice ? il n'eſt plus prêtre. Nous n'avons rien dit juſques ici, nous avons diſſimulé deux ans, depuis ſon rétabliſſement, pour garder la paix. Et enſuite: Si on ne veut pas l'interdire, du moins qu'on nous laiſſe en l'état où nous ſommes depuis dix ans. Quant à ceux qui communiquent avec lui, évêques, prêtres, abbez, quand ils ſeroient dix mille, il ne faut pas s'en étonner. Ils ont bien communiqué avec l'adultere, & pas un n'a dit un mot.

Neocæſ. can 7. Sup. l. x. n. 17.

Cod. can. Afric. can. 79.

Sup. n. 3.

Dans

Dans une autre lettre au même Simeon : il dit : Jeſus-Chriſt déclare coupable d'adultere, celui qui quitte ſa femme legitime, & ce crime, ſuivant le canon de ſaint Baſile, eſt égal à l'homicide & aux crimes les plus abominables : toutefois celui-ci preſentant le prince adultere à l'autel, a oſé dire devant tout le peuple : Uniſſez, Seigneur, votre ſerviteur & votre ſervante en une chair, ſuivant votre bon plaiſir ; & le reſte de la priere pour la bénediction nuptiale, que nous liſons encore dans l'Euchologue des Grecs. Puis il ajoûte : N'eſt-ce pas une choſe horrible à penſer ? quelle a été l'indignation du ſaint Eſprit ſur un tel blasfême ? Comment la terre n'a-t-elle pas englouti ſur le champ, comme Dathan & Abiron, celui qui le proferoit ? Et toutefois au lieu de pleurer juſques à la mort, & d'être en execration pour l'exemple de la poſterité : il eſt rentré dans l'égliſe & a repris publiquement les fonctions ſacerdotales, comme s'il avoit fait une belle action. Et qu'il ne ſe trompe pas, en ce que l'adultere étoit empereur : tous les hommes ſont ſoûmis aux loix de Dieu. Il prétend donc ſe montrer plus ſaint que ſaint Jean-Baptiſte, & l'accuſer d'avoir repris Herode mal à propos, & d'être mort pour une mauvaiſe cauſe. Que s'il veut s'excuſer ſur l'ordre du patriarche Taraiſe, pourquoi Taraiſe ne les épouſoit-il pas lui-même ? car c'eſt aux patriarches à marier les empereurs, & non pas à un prêtre ; cela ne s'eſt jamais fait : mais je ne croi point non plus que pluſieurs autres, qu'il ait reçû une telle commiſſion. Que s'il dit, qu'il n'a point été interdit par le patriarche Taraiſe : pourquoi donc a-t-il été neuf ans ſans ſervir ? Pourquoi prétend-il avoir été abſous par le concile ? Il ne faut

AN. 808.

ep. 22. *Matth.* x x 9. *ad Amphil. c.* 7

Euchol. fol. 69. 70.

AN. 808. point d'abſolution à celui qui n'eſt lié d'aucune cenſure.

Cependant Theodore prevoyant bien la per-
1. *ep.* 31. ſecution qui le menaçoit lui & les ſiens, écrivit aux moines de Saccudion, ce qui s'étoit paſſé entre l'archevêque Joſeph & le logothete: puis il ajoûte: Treize jours ſe ſont écoulez depuis, ſans qu'il y ait eu ni reponſe, ni interrogation nouvelle: ſeulement nous avons écrit au Seigneur Simeon les lettres incluſes. L'affaire eſt venue aux oreilles du parriarche, & preſque de toute la ville; pluſieurs compatiſſent à notre affliction & parlent comme nous: mais ce ſont des adorateurs nocturnes, qui n'oſent ſe montrer le jour. Il explique enſuite, comme dans les lettres à Simeon, les cauſes de leur ſéparation, & exhorte ſes moines à la conſtance, & à prier pour l'empereur, pour le patriarche & pour la paix de l'égliſe.

ep. Comme quelques-uns ſoûtenoient que Theodore devoit au moins tolerer le rétabliſſement de l'œconome par condeſcendance: il en écrivit une lettre à Theoctiſte maître des offices, où il explique juſqu'où peut aller la condeſcendence en matiere de religion. Nous avons, dit-il, gardé le ſilence autant qu'il a été poſſible: encore à preſent nous diſons: Que l'on éloigne du ſervice celui qui eſt dépoſé, & auſſitôt nous communiquons avec le patriarche, ſinon nous demeurons dans la même ſouſtraction de communion où nous étions auparavant, laiſſant à Dieu la vengeance de cet excés Aller plus loin, ce ne ſeroit plus condeſcendance, mais prévarication contre les canons. Car la regle de l'œconomie, comme vous ſçavez, eſt de ne violer en aucune maniere les loix établies; & toutefois de relâcher quelque choſe

ſe ſelon l'occaſion & la raiſon, pour arriver à votre fin: au lieu que vous perdriez le capital en gardant une trop grande rigueur. Nous l'avons appris de ſaint Paul, quand il ſe purifia & circoncit Timothée: & de ſaint Baſile, quand il reçut l'offrande de Valens & ceſſa pour un tems de nommer le ſaint Eſprit ſimplement Dieu: mais ils ne continuerent ni l'un ni l'autre; au contraire ils montrerent qu'ils mourroient plutôt. On ne s'eſt jamais trompé en ſuivant cette regle d'œconomie, & imitant le pilote, qui détourne un peu le gouvernail pendant l'orage, AN. 808. *Act. xvi. 3. Sup l. xvi. n. 24. & 48.*

Vous dites que S. Chriſoſtome ſe diſpenſa du canon des apôtres contre les ordinations ſimoniaques, à l'égard des ſix évêques qu'il dépoſa; mais il ne s'en écarta point en effet; car il les interdit de toute fonction ſacerdotale, & ne leur accorda que de communier dans le ſanctuaire. Ici ce n'eſt pas de même: celui qui a marié l'adultere ſacrifie, comme s'il n'avoit rien fait; & publiquement, comme pour ſervir d'exemple aux prêtres. Et qu'avons-nous affaire de la bigamie payenne de Valentinien? Quelqu'un lui a-t-il donné la benediction nuptiale, ou quelqu'un des peres a-t-il écrit qu'il ait bien fait? Theodore ſuppoſe ce fait ſur la foi de l'hiſtorien Socrate; mais quelques ſçavans en doutent. Il continuë: Pluſieurs autres comptant leur volonté pour loi, ont fait des choſes ſemblables; mais l'égliſe ni ſes loix n'en ſouffrent point de préjudice. Faut il donc s'étonner, de ce que viennent de faire environ quinze évêques? Un concile n'eſt pas ſimplement une aſſemblée d'évêques & de prêtres, quoique nombreuſe: il faut qu'ils s'aſſemblent au nom du Seigneur, en paix & pour l'obſervation des canons. Ils n'ont pas le pouvoir de *Sup l. xxi. n. 6. Pall. p. 137.* *Socr. iv. hiſt. c. 31. & ibid. Valeſ.*

AN. 808. lier & de délier abſolument ; mais ſelon l'exactitude des regles : ils n'ont reçû aucune puiſſance de les tranſgreſſer ; & je ne ſai s'il y a quelque choſe, qui n'ait pas été reglé. Si on accorde aux évêques ce pouvoir arbitraire, l'évangile eſt inutile, en vain il y a des canons : chacun du tems de ſon pontificat ſera un nouvel
Gal. 18. évangeliſte, un nouvel apôtre, un nouveau legiſlateur : mais il n'eſt pas ainſi, l'apôtre nous défend de rien enſeigner, ou ordonner au delà de ce que nous avons reçû.

Ce qui s'étoit paſſé à C. P. fut rapporté à Rome, d'une maniere qui fit blâmer la conduite
l. 1. ep. 28. de Theodore ; enſorte que Baſile abbé de ſaint Sabas de Rome & ſon ami lui en écrivit durement. Theodore lui répondit ; ſe plaignant qu'il le condamnoit ſans connoiſſance de cauſe ; & ſe juſtifiant de l'accuſation du ſchiſme, par les mêmes raiſons que dans ſes autres lettres. Il
p. 229. *B.* parle du pape aſſez librement, comme en étant mal ſatisfait, & ajoûte : Quant à ce que vous marquez que l'on pourra dire que j'ai pris ce pretexte pour ſatisfaire mon chagrin, d'avoir manqué la dignité de patriarche : ne vous en mettez pas en peine ; Dieu connoît toutes nos démarches, & nous comparoîtrons devant ſon terrible tribunal. Il témoigne enſuite ſon eſtime & ſon reſpect pour le patriarche, & finit en remerciant Baſile des riches preſens qu'il lui avoit envoyez.

Les ennemis de Theodore diſoient, que quand même on auroit interdit l'œconome, il attaqueroit le patriarche, comme ayant communiqué avec lui depuis ſa dépoſition ; & qu'il n'épargneroit pas même la memoire du patriarche défunt. Pour s'en juſtifier, Theodore écrivit ainſi au carculaire Nicolas, qui s'étoit ſou-
l. ep. 32. vent entremis de l'accommodement ; Que l'on

in-

interdiſe l'œconome de ſes fonctions de prêtre, & nous officierons avec le patriarche, s'il l'ordonne, chacun ſelon notre ordre. Pour ſeureté de ce que nous diſons, nous en faiſons une ample déclaration par écrit : conſentant que ſi aprés l'interdiction de l'œconome, nous ne rentrons pas auſſi-tôt dans la communion du patriarche, on prononce contre nous la condamnation qu'on voudra, & qu'il ne nous ſoit plus permis de parler ſur ce ſujet. Il n'y a ni ange ni homme qui nous y oblige, c'eſt Dieu même qui nous excite par votre moyen. Dans cette lettre il compte trois ans depuis le rétabliſſement de l'œconome, ce qui marque l'an 809. AN. 809

XLIII. Concile contre Platon & Theodore.

Il y avoit une année entiere que Platon & Theodore ſouffroient une rude perſecution. Ce n'étoit que menaces de l'empereur, qui ſouvent les envoyoit querir, pour les preſſer de ſe rendre à ſa volonté. Enfin il envoya une compagnie de ſoldats, qui environnerent tout d'un coup le monaſtere de Stude, enſorte que perſonne n'oſoit ſe montrer. L'évêque de Nicée & l'évêque de Chryſopolis vinrent parler à Platon & à Theodore, pour leur perſuader de recevoir l'œconome Joſeph, comme ayant fait le mariage en queſtion par ordre du patriarche Taraiſe. Car, diſoient-ils, c'étoit un ſaint comme S Chryſoſtome, vous devez recevoir ſa diſpenſe. Il vint encore leur faire la même propoſition à S. Serge, où on les avoit enfermez. *Vita Plat. c 6. n. 36. ep. 48. lib. 1. ad. Abb.*

Comme ils demeuroient inébranlables, l'empereur fit aſſembler un concile au mois de Janvier, la ſeptiéme année de ſon regne, indiction ſeconde; c'eſt-à-dire, l'an 809. Le concile étoit nombreux. Il y avoit pluſieurs évêques, pluſieurs abbez, & trois des plus grandes digni- *Theoph. p. 409.*

AN. 809. tez de l'empire. Ce fut un triſte ſpectacle, d'y voir comparoître S. Platon, ſi venerable par ſa vieilleſſe & par ſa vertu. Car comme il ne pouvoit marcher, on le portoit ſur les épaules ayant ſa chaîne au pied, & ceux qui le portoient ſe le jettoient l'un à l'autre avec dédain. Theodore auſſi y fut traité indignement, & environné de gens qui lui diſoient qu'il ne ſçavoit ce qu'il diſoit. En ce concile on déclara que le mariage de Conſtantin avec Theodote avoit été legitime par diſpenſe : & on prononça anathême à ceux qui ne recevoient pas les diſpenſes des ſaints.

Ep. ad Euprep tom. 7. conc. p. 192.

L'empereur fit ſignifier ce decret à Platon, à Theodore & à l'archevêque Joſeph, comme ils étoient au monaſtere d'Agathus prés de C. P. Il leur envoya pour cet effet quelques-uns de ſes écuyers, qui leur déclarerent, qu'ils étoient excommuniez & dépoſez par le concile. Enſuite on les mit en priſon à S. Mamas tous trois ſeparez, & les mêmes écuyers y vinrent, apportant le decret de dépoſition & d'excommunication, qu'ils leur lurent encore, quoiqu'ils ſe bouchaſſent les oreilles. Enfin ils furent tous trois releguez dans les isles voiſines de C. P. en des priſons ſéparées.

ep. 48. Cang. C.P liv. VI. c. 15. p. 180

Vita Plat. c. 6. n. 37. Vita Theod. c. 48. 6. 49. 50 51.

Les moïnes de Stude furent tentez en toutes manieres pour abbandonner leur abbé. D'abord l'empereur les fit mettre tous dans un bain gardé par des ſoldats. Il les fit venir devant lui, & les interrogea lui-même, prenant ſéparément les principaux & les plus habiles; & employant les flatteries, les promeſſes & les menaces. Enfin il les fit enfermer en des châteaux ou des monaſteres, dont les abbez les traitoient encore plus mal qu'il ne leur étoit ordonné. On faiſoit cependant des proclamations par toute la ville de C.P. pour empêcher que quelqu'un

qu'un de ces moines ne ſe cachât. Il y en eut en effet qui ſe retirerent dans une caverne, déguiſez en ſeculiers pour ſervir en ſecret leur abbé, tandis qu'il étoit à C. P. mais quelques-uns ayant été trouvez furent empriſonnez dans le prétoire & bannis de la ville.

XLIV. Regle ſur la diſpenſe.

Theodore dans ſa priſon écrivit à ſes amis pour les ſoûtenir contre la perſécution: entre autres à Euprepien & à ceux qui étoient avec lui. Dans cette lettre il traite de la diſpenſe; & accuſe ſes adverſaires de combattre l'ancien & le nouveau teſtament: Voici ſes paroles: La loi dit: Tu ne commettras point d'adultere, tu ne prendras point le nom de Dieu en vain. La même loi ſera pour le Juif & le proſelyte. L'évangile défend de regarder même une femme pour la déſirer; & condamne celui qui viole le moindre des commandemens. Cependant ceux-ci nomment œconomie & indulgence ſalutaire à l'égliſe, l'adultere, la tranſgreſſion d'un des plus grands commandemens, l'abus du nom de Dieu dans la ceremonie d'un mariage criminel, accompagnée de la communion des ſaints myſteres. Bouchons nos oreilles, mes freres, pour n'être pas empoiſonnez d'un tel blaſphême. Et leur défenſe, c'eſt qu'à l'égard des ſouverains, il ne faut pas prendre l'évangile à la rigueur. Pourquoi donc eſt-il écrit que les grands ſeront jugez plus ſéverement, & que Dieu n'a point d'égard aux perſonnes? Le prince a-t-il une autre loi, & un autre legislateur que ſes ſujets? eſt-il un Dieu pour n'être point ſujet à la loi? ſi tous n'y ſont également ſoûmis, ce ne ſera que revolte & anarchie. Le prince voudra s'abandonner à l'adultere & à l'hereſie, & il ſera défendu aux ſujets de l'imiter.

1. *ep.* 36.

Exod. xx. 13 7. xii. 49.

Matth v. 28. 29.

Sup. vi. 6. *Gal.* ii. 6.

Et enſuite. Le ſecond article eſt aſſez clair par le premier. Anathematiſer ceux qui n'a-

AN. 809. prouvent pas ce mariage adulterin, qu'eſt ce autre que de condamner les ſaints ? Premierement ſaint Jean-Baptiſte, & ce qui eſt horrible à dire, le Seigneur des ſaints, qui a défendu d'avoir part avec les adulteres, ſans diſtinction d'empereur ou de prince, de grand ou de petit. L'empereur eſt-il plus qu'un ange, à qui S. Paul dit anathême, s'il ébranle quelque partie de l'évangile ? Ou ils croyent que nous reſiſtons à la loi de Dieu, en n'approuvant pas leur prétendue œconomie : ou s'ils conviennent que nous obſervons la loi, ils ſe condamnent eux-mêmes. Et encore ; Que dirons nous du troiſiéme article ? Ceux qui vont tête levée contre l'évangile ſe mettent-ils en peine des canons ? quoiqu'ils ayent auſſi été ſcellez par le ſaint Eſprit, & que de leur mépris s'enſuive la perte de tout ce qui ſert à notre ſalut : car ſans les canons il n'y a plus ni ſacerdoce, ni ſacrifice, ni autre remede pour les maladies des ames. Mais pourquoi fais-je difference entre les canons & l'évangile de Jeſus-Chriſt ? C'eſt lui-même qui a donné les clefs à S. Pierre avec la puiſſance de lier & de délier : & à tous les apôtres celle de remettre & de retenir les pechez : conſequemment il a donné la méme puiſſance à leurs ſucceſſeurs : pourvû qu'ils marchent ſur leurs pas. C'eſt pourquoi les canons de S. Baſile & des autres ſaints ont été reçûs comme ceux des apôtres, parce qu'ils les ont ſuivis ſans rien innover.

Pſ. XLIX. 18.
Gal. 1. 8.
Matth XVI. 19.
Joan XX. 22.
1. *ep.* 39. *p.* 412. *C.*

Dans une lettre à un abbé Theophile, il dit : Si vous me demandez pourquoi nous ne vous avons pas dit ceci avant la perſécution, & pourquoi nous faiſions encore alors mention dans nos prieres de ceux de C. P. conſiderez que le concile n'avoit point encore été tenu ; & que l'on n'avoit encore prononcé ni le mauvais de-

decret, ni l'anatheme. Avant cela il n'étoit pas ſûr de ſe ſeparer entierement des coupables, où même d'éviter ouvertement leur communion: il falloit les ſouffrir, avec la diſcretion convenable.

Pour traiter à fonds la matiere de la diſpenſe, Theodore en fit un écrit, où il ne diſoit rien de lui-même, mais c'étoit un tiſſu des autoritez de l'écriture & des peres. Il l'envoya à l'archevêque Joſeph ſon frere, le priant de l'examiner. Un évêque nommé Athanaſe, apparemment diſciple de Theodore, puiſqu'il le nomme ſon fils, ayant lû ce traité, l'admira: mais enſuite il changea d'avis & écrivit à Theodore, pour prouver que ſes adverſaires ne devoient point être traitez d'heretiques puiſqu'ils n'enſeignoient point qu'il fût permis de commettre des adulteres, & d'abſoudre les ſacrileges. Theodore lui repondit: Il eſt vrai qu'ils ne l'enſeignent pas de paroles: les payens mêmes ne diſent pas, que l'adultere ſoit indifferent. Auſſi ne diſons nous pas, qu'ils l'ayent dit ouvertement: mais qu'ils ont autoriſé un mariage adulterin avec ſes ſuites: qu'ils ont qualifié cette conduite d'indulgence ſalutaire; ſous peine d'anatheme à ceux qui la deſaprouvent, & quils executent ce decret par les exils & les priſons. Car ils ont prononcé en ces termes: Anathême à ceux qui ne reçoivent pas les diſpenſes des ſaints. Il étoit queſtion de ce mariage: ils ſoûtiennent donc qu'il eſt conforme aux diſpenſes des ſaints, elles ſont donc contre la loi: mais s'il eſt impoſſible que les ſaints ayent agi contre la loi: ceux-ci ſont athathematiſez en ne voulant pas abandonner cette conjonction adulterine. Et enſuite:

1. *ep.* 43. *p.* 342. *C.*

1. *ep.* 48

Neſt-ce pas déclarer les commandemens de Dieu ſujets au changement, ſuivant les occa-

ſions & les circonſtances ? Qui donnera la diſpenſe ? les évêques ſeuls, ou les prêtres en concile, ou chacun à part ? Ne ſera-t-elle que pour les empereurs & au ſujet de l'adultere, ou de toutes ſortes de crimes ? Je laiſſe aux nouveaux évangeliſtes à decider ces queſtions. Dans cette même lettre il marque ainſi ceux qui avoient eu part à cette perſécution.

XLV. Violences contre Platon, Theodore &c. *P. 339.*

Comment peut-on dire qu'ils n'enſeignent pas ce qu'ils publient par leurs œuvres ? Pourquoi donc ſuis-je enfermé ici ? Pourquoi mon pere le reclus, c'eſt ſaint Platon, a-til été maltraité, ſeparé de tous les autres, puis jetté au lieu où il eſt maintenant ? Pourquoi l'archevêque a-t-il été dépoſé, comme ils prétendent, enfermé étroitement avec ordre de ne lui donner à manger que par meſure, & depuis peu exilé en pays étranger ? Pourquoi vous-même avec vos freres êtes-vous gardé à Teſſalonique ? L'abbé Theoſoſte chaſſé de la même ville avec ſes diſciples, un autre abbé du même lieu foüeté avec excès ? Pourquoi Naucrace & Arſene ſont-ils étroitement gardez, auſſi-bien que Baſile & Gregoire ? Pourquoi Etienne, ce vertueux abbé a-t-il été chaſſé de ſon monaſtere avec cinquante diſciples ? Pourquoi le pieux abbé Antoine eſt-il priſonnier à Amorium ? Pourquoi Emilien & les ſiens ont-ils été emmenez par ordre de l'évêque de Nicomedie, après avoir été foüetez & traitez indignement, & leur monaſtere pillé ? Pourquoi l'évêque Leon a-t-il été perſecuté à Cherſone, & l'abbé Antoine empriſonné avec deux autres ? Pourquoi à Lipari au-delà de la Sicile nos freres ſont-ils en priſon ? Pourquoi à Cherſone Letoïus a-t il été arrêté, puis envoyé à l'empereur, & empriſonné à Conſtantinople ?

Jo-

Joſeph ayant été dépoſé, on mit à ſa place un autre archevêque à Theſſalonique, qui y fit arrêter Anaſtaſe, & chaſſer l'abbé Theoſoſte avec dix-ſept autres ; & fit donner deux cens ſoixante coups de foüets ; & enſuite deux cens coups de nerfs de bœuf, à un ſaint moine nommé Euthymius, parce qu'il ne vouloit pas le nommer au ſaint ſacrifice comme évêque. Il fut ainſi traité dans une égliſe où on le laiſſa demi-mort : mais une homme charitable l'ayant couvert de la peau d'un agneau fraichement tué, lui ſauva la vie. Theodore écrivit à l'archevêque ſon frere, pour le conſoler de ces violences. *l. ep. 31.*

XLVI. Secondes noces.

En une lettre à Nauerace ſon diſciple, il traite la matiere des ſecondes noces. Elles ſont permiſes, dit-il, par l'apôtre & par Jeſus-Chriſt même : mais ce n'eſt pas une loi, comme dit ſaint Gregoire le theologien, ce n'eſt qu'une indulgence : or l'indulgence ſuppoſe une foibleſſe & une action reprehenſible. L'apôtre le marque en diſant : s'il ne ſe contiennent pas, qu'ils ſe marient, car l'incontinence eſt une foibleſſe. C'eſt pourquoi les peres ont ſoûmis à la penitence les bigames ; le concile de Laodicée n'en marque point le tems, ſaint Baſile le détermine à un an, & pour les troiſiémes nôces & au delà à deux ans. Delà vient que le concile de Neoceſarée défend aux prêtres de prendre part aux feſtins des ſecondes nôces. Donc il eſt juſte de couronner le premier mariage, qui eſt proprement legitime & victorieux de l'incontinence. Il parle ſuivant l'uſage des Grecs, qui nomment couronnement la benediction nuptiale. Il eſt, dit-il, ſuivi de la ſainte communion, & les Prêtres prennent part au feſtin à l'exemple de Jeſus-Chriſt même. Mais le ſecond mariage n'eſt point couronné, parce qu'on

l. ep. 59.

1. Cor. VII 9.

ad Amphil. c. 4.

Sup. liv. XVII. n. 45. Can. 9.

y ſuccombe à la foibleſſe, & on n'y communie point, parce qu'on doit être privé de la communion une année ou deux : il n'y a point de benediction, parce qu'il n'y en a qu'une ſeule, pour les premieres noces. Il s'enſuit donc, ſelon l'écriture & les peres, que le prêtre ne fait point la celebration des ſecondes nôces ; & ne reçoit ceux qui les ont contractées qu'après la pénitence accomplie, lorſqu'il leur eſt permis de communier. Alors il leur donne une eſpece de benediction nuptiale. Que ſi vous demandez comment donc ils habitent enſemble ; je dirai que c'eſt en vertu du contract civil, comme dans la trigamie & la poligamie : car les peres ont ainſi nommé les mariages au-delà du troiſiéme. Peut être demanderez-vous encore ? quand l'une des parties eſt vierge, s'il faut lui mettre la couronne ſur la tête, & à l'autre ſur l'épaule comme diſent quelques-uns. Cela me paroît ridicule, car où mettra-t'on la couronne pour les troiſiémes noces ? J'eſtime donc que la partie vierge mérite de perdre ſon privilege en s'uniſſant par ſon choix à celle qui ne l'eſt pas ; & qu'elle ſe ſoûmet par-là à la peine de la bigamie.

n. ep 48. Entre les lettres de Theodore écrites pendant ſa priſon ; on trouve le chiffre qu'il donnoît à ſes amis. Ce ſont des lettres de l'alfabet grec, qui ſignifioient vingt-quatre perſonnes. Alpha ſaint Platon, betha l'archevêque Joſeph, gamma Calogere, deltha Athanaſe & ainſi des autres juſqu'à omega, qui eſt Théodore lui-même. On y voit les noms de pluſieurs de ceux à qui ſes lettres ſont adreſſées : ſçavoir, Athanaſe, Nicolas, Arſene, Baſile, Euprepien ; & de ceux dont il parle dans ſes lettres.

XLVII. Lettres de Theodore au pape. Theodore étant ainſi perſecuté, ne manqua pas d'avoir recours au pape Leon III. Il lui écri-

écrivit avant ſon exil une lettre qu'il effaça par la crainte de l'empereur: mais l'abbé Epiphane, qui en étoit porteur: & qui en ſavoit le contenu, la refit & la porta au pape après que Theodore fut exilé: nous n'avons point cette lettre. La premiere qui reſte fut envoyée par Euſtate; & commence ainſi: Puiſque J. C. a donné à S. Pierre la dignité de chef des paſteurs, c'eſt à S. Pierre, ou à ſon ſucceſſeur, qu'il faut porter la plainte de toutes les nouvelles erreurs, qui s'élevent dans l'égliſe: comme nous l'avons appris de nos peres. Il ſe plaint enſuite de deux conciles tenus à C. P. le premier pour le retabliſſement de l'œconome, le ſecond pour la condamnation de ceux qui ne vouloient pas y conſentir; & ajoûte, que l'on veut juſtifier ces conciles, en établiſſant une hereſie. Car, dit-il, on déclare que ce mariage adulte[illegible] a été contracté par diſpenſe: que les loix divines n'ont point de pouvoir ſur les empereurs: que ceux qui combattent juſques au ſang pour la verité & la juſtice, ne ſont point les imitateurs du précurſeur & de S. Chryſoſtome & que chaque évêque eſt maître des canons, pour rétablir quand il lui plaît les prêtres dépoſez. Il ajoûte: Nous pouvons dire avec l'apôtre, qu'il y a maintenant pluſieurs antechriſts, ſi tous les hommes ne ſont pas ſujets aux canons. Enſuite: S'ils n'ont pas craint de tenir un concile heretique de leur autorité, quoiqu'ils n'euſſent pas dû en tenir un, même orthodoxe, à votre inſçû, ſuivant l'ancienne coûtume: combien eſt-il plus convenable & plus neceſſaire que vous en aſſembliez un, pour condamner leur erreur? Il ajoute à la fin, que la lettre eſt de lui ſeul; parce que les reclus, c'eſt-à-dire, S. Platon, & l'archevêque de Theſſalonique ſon frere ſont dans d'autres iſles; mais, dit-il, ils parlent par ma bou-

1. *ep.* 33.

Joan. 11. 2.

bouche & ſe jetent avec moi aux pieds de votre ſainteté.

Ad ep. 34. Le pape fit réponſe par une lettre que nous n'avons pas ; & Theodore au nom de ſaint Platon & au ſien l'en remercia par une ſeconde lettre, dont Euſtathe fut le porteur. Il y nomme ſes adverſaires Mechiens, comme s'il diſoit adulterins, car *Moichos* en Grec ſignifie adultere ; & il ſoûtient qu'ils ſont heretiques, en ce qu'ils prétendent autoriſer par diſpenſe un mariage adulterin, contre la défenſe expreſſe de la loi & de l'évangile ; & en ce qu'ils ſe mettent au-deſſus des canons. Il remercie le pape des riches preſens qu'il leur avoit envoyez ; & ſe purge de la calomnie qu'on lui impoſoit, de recevoir les heretiques Barſanuph, Eſaïe & Dorothée. Il leur dit anathéme, comme anathematiſez par S. Sophrone : & à tous les heretiques en general. Le prétexte de cette accuſation pouvoit être qu'il avoit un ami nommé Barſanuph. Theodore écrivit en même tems à l'abbé Baſile, qui étoit à Rome, & du conſeil du pape, le priant de continuer à appuyer la bonne cauſe.

Ad ep. 41.
Ad ep. 35.

XLVIII. Conference avec le pape ſur le *Filioque.*

Au mois de Novembre de la même année 809 l'empereur Charles tint un concile à Aix-la Chapelle, où on traita la queſtion ſi le ſaint Eſprit procede du Fils comme du Pere ; qui avoit été premierement agitée à Jeruſalem, par un moine nommé Jean. Pour la décider l'empereur envoya à Rome Bernard ou Bernaire évêque de Vormes, & Adelard abbé de Corbie : chargez d'une lettre compoſée par Smaragde, abbé de ſaint Michel au dioceſe de Verdun, aujourd'hui ſaint Michel : où il avoit recueilli les paſſages de l'écriture & des peres ; qui prouvent que le S. Eſprit procede du Fils comme du pere. Les peres de l'Egliſe qu'il cite, ſont S. Gregoi-

Egin. an. 809.
Ado. Chr.
to 7. Conc. p. 1199.

goire pape, S. Cyrille, S. Ambroiſe, S. Jerôme, S. Auguſtin. AN. 810. *tom. 7. conc. p. 1194.*

Les envoyez étant arrivez à Rome lurent cet écrit au pape, qui en ayant écouté attentivement tous les paſſages, dit: Je crois ainſi, conformément à l'autorité des peres & de l'écriture. Les envoyez dirent: puiſque vous reconnoiſſez qu'il faut croire ainſi, ne faut-il pas l'enſeigner, à ceux qui l'ignorent, & y confirmer ceux qui le ſavent? Le pape en convint. Les envoyez lui demanderent: Peut-on être ſauvé ſans croire cette verité? Le pape répondit: Celui qui pourra l'entendre, & ne voudra pas la croire, ne pourra être ſauvé: car il y a des myſteres, comme celui-ci, que pluſieurs peuvent entendre, & que pluſieurs autres n'entendent pas, à cauſe de leurs bas âge, ou de leur peu de pénétration. Cela étant, reprirent les envoyez, il eſt permis d'enſeigner & par conſequent de chanter, ce qu'il n'eſt pas permis de ne pas croire. Il eſt permis de le chanter, dit le pape, mais non d'ajoûter ce qui eſt défendu.

Les envoyez répondirent: Nous ſavons pourquoi vous dites qu'il n'eſt permis de rien ajoûter au ſymbole: c'eſt que ceux qui l'ont fait n'y ont pas mis ceci: ils veulent dire le mot *Filioque*, & que les conciles generaux qui ont ſuivi, ſcavoir celui de Calcedoine & & le cinquiéme, ont défendu de rien ajoûter aux ſymbole. Mais ne ſeroit-il pas bon de le chanter, s'ils l'y avoient inſeré? Il ſeroit fort bon, dit le pape. Les envoyez reprirent: N'auroient-ils pas bien fait de faire connoître aux ſiecles ſuivans un myſtere ſi important, en ajoûtant ſeulement quatre ſyllabes? Le pape répondit: Je n'oſe dire qu'ils n'euſſent pas bien fait; mais je n'oſe dire non plus qu'ils ne l'ayent pas vû auſſi-bien

que

AN. 810. que nous. Ils ont défendu même d'examiner pourquoi ils l'avoient omis. Voyez quelle opinion vous avez de vous : pour moi loin de me préferer à eux, je n'oſe pas même m'y égaler. Dieu nous garde, reprirent les envoyez, d'avoir une autre opinion de nous; nous cherchons ſeulement à être utiles à nos freres, ſelon le tems où nous ſommes. C'eſt pourquoi ayant trouvé que quelques-uns chantent ainſi le ſymbole; & que par-là pluſieurs ont été inſtruits de ce myſtere, nous croyons qu'il eſt mieux de le chanter, que de le laiſſer dans l'ignorance : car ſi vous ſaviez combien de milliers de perſonnes l'ont appris ainſi, vous ſeriez peut-être de notre avis. Dites-moi, répondit le pape, croyez-vous qu'il faille inſerer au ſymbole toutes les veritez neceſſaires à la foi catholique, qui n'y ſont pas contenuës? Non, dirent les envoyez, parce qu'elles ne ſont pas toutes également neceſſaires. Le pape reprit : ſi elles ne le ſont pas toutes, il en a du moins pluſieurs ſans la créance deſquelles on ne peut être catholique. Pouvez-vous, dirent les envoyez, nous dire quelque verité ſemblable à celle-ci, qui manque au ſymbole? Le pape demanda la nuit pour y penſer : afin de ne rien avancer legerement ſur une matiere ſi importante; & la conference fut ainſi terminée pour lors.

Le Lendemain le pape dit : Eſt-il plus neceſſaire de croire que le ſaint Eſprit procede du Fils comme du Pere, que de croire que le Fils eſt la ſageſſe engendrée par la ſageſſe, & la verité engendrée par la verité. & que l'un & l'autre eſt toutefois eſſentiellement une ſeule verité. Nous pourrions donner pluſieurs autres exemples, non ſeulement touchant l'eſſence de la divinité : mais touchant le myſtere de l'incarnation. Les envoyez répondirent : Nous ſavons

gra-

graces à Dieu, ſur ce ſujet, tout ce que ſavent les autres, ou nous le pouvons apprendre. C'eſt ce que nous admirons, dit le pape, que vous vous donniez tant de peine inutile, pouvant vous tenir en repos. Nous craignons, dirent les envoyez, de perdre une grande récompenſe, faute de prendre un peu de peine; & nous eſtimons un plus grand bien, d'inſtruire par là ceux qui le déſirent, que le mal n'a été grand de faire cette addition: puiſque ce n'a été ni par arrogance, ni par mépris des decrets de nos peres. Le pape répondit: Quelque bonne intention que l'on ait, il faut prendre garde de ne pas gâter ce qui eſt bon par ſoi-même, en quittant la maniere permiſe d'enſeigner, ce qui ne ſe peut faire ſans préſomption: car les peres, en défendant de rien ajoûter au ſymbole, n'ont pas diſtingué la bonne ou la mauvaiſe intention, ils l'ont défendu abſolument. AN. 810.

Les envoyez reprirent: N'eſt-ce pas vous, qui avez permis de chanter le ſymbole dans l'égliſe? Cet uſage eſt il venu de nous? J'ai permis, dit le pape, de le chanter, mais non pas d'y rien ajoûter; & tant que vous l'avez chanté comme l'égliſe Romaine, nous ne nous en ſommes point mis en peine. Quant à ce que vous dites que vous le chantez ainſi, parce que vous en avez oüi d'autres en certain pays, qui l'ont fait avant vous: cela ne vous regarde point. Ce pays étoit l'Eſpagne, où par ordonnance du troiſiéme concile de Tolede le ſymbole eſt raporté avec l'addition *Filioque*. Le pape continuë: Nous ne chantons point le ſymbole, nous le liſons, mais ſans y rien ajoûter, & nous enſeignons en tems & lieu les veritez de foi, qui n'y ſont pas contenuës. Les envoyez reprirent: vous voulez donc, que l'on commence par ôter

c. 2. ſup. liv. XXXIV. n. 56. tom. 5. conc. p. 1000. E.

AN. 810. ôter du ſymbole le mot dont il eſt queſtion : aprés quoi vous permettez de le chanter & de l'enſeigner ? C'eſt ſans doute ce que nous décidons, dit le pape, & nous vous le conſeillons. Les envoyez dirent ; Il eſt donc bon de chanter le ſymbole, pourvû qu'on en ôte ce que vous deſirez ? Oui, dit le pape, & toutefois nous le permettons ſans l'ordonner. Mais dirent les députez, puiſque vous convenez qu'il eſt bon de chanter le ſymbole ſi on ôte ce mot : tout le monde ne croira-t-il pas qu'il eſt contre la foi ? Que nous conſeillez-vous, pour éviter cet inconvenient ? Le pape dit : Si on m'avoit demandé mon avis avant que de chanter ainſi, j'aurois conſeillé de ne le pas inſerer. Maintenant l'expedient qui me vient à l'eſprit, ſans toutefois le propoſer affirmativement : c'eſt que peu à peu on ceſſe dans le palais de chanter le ſymbole non plus que dans notre égliſe : ainſi ce qui s'eſt introduit ſans autorité, ſera abandonné de tout le monde, ſi vous l'abandonnez. C'eſt peut-être le meilleur moyen d'abolir cette mauvaiſe coutume, ſans préjudice de la foi.

Telle fut la conference du pape Leon avec les envoyez de l'empereur Charles : ſuivant qu'elle fut recüeillie par l'abbé Smaragde qui étoit preſent ; & qui déclare toutefois qu'il n'en a pas rapporté les propres paroles, mais ſeulement le ſens, autant qu'il s'en put ſouvenir. On ne voit point que cette conference ait eu aucun fruit ; & chacun demeura dans ſon uſage. En France on continua de chanter le ſymbole avec le mot *Filioque* : à Rome on continua de ne le point chanter. Seulement le pape pour la conſervation de la foi, fit ſuſpendre deux écus d'argent du poids de prés de cent livres dans l'égliſe de ſaint Pierre, à droit & à gauche à l'entré de-

Anaſt. t 7. conc. p. 1099 A. 11 ſentent. diſt. 11. n. b.

de la ſepulture: où le ſymbole étoit écrit ſur l'un en Grec, ſur l'autre en Latin. Les diſputes qui s'émurent enſuite avec les Grecs ſur ce ſujet, feront voir combien étoit ſage la déciſion du pape.

XLIX. Smaragde & Adelard.

L'abbé Smaragde eſt illuſtre par ſa pieté & par ſes écrits. Il enſeigna dans ſon monaſtére, qui étoit une école celebre; & compoſa un traité de grammaire, qui étoit un commentaire ſur Donat, diviſé en quatorze livres: où il tiroit tous ſes exemples de l'écriture ſainte, pour ôter l'averſion que pluſieurs avoient de cette étude, n'y voyant que des noms & des exemples tirez des payens. Cet ouvrage n'eſt pas imprimé. Il compoſa une inſtruction pour un prince nommé la voye royale; ſoit pour Charles lui-même avant qu'il fût empereur, ſoit pour ſon fils Louis alors roi d'Aquitaine. Il écrivit des ſermons tirez des peres ſur les épitres & les évangiles de toute l'année: le diadéme des moines; qui eſt une inſtruction abregée pour eux; & un commentaire ſur la regle de ſaint Benoiſt, compoſé aprés le concile d'Aix-la-Chapelle de 817.

Mabill. c. 24 Anal. p. 383. & 417.

to. 9 ſpicil. init.

Adelard abbé de Corbie, qui fut envoyé à cette conference par l'empereur Charles, étoit ſon couſin germain, fils de Bernard frere du roi Pepin. Il fut élevé dans le palais; il eut les mêmes maîtres que Charles: mais il ne put ſouffrir le divorce de ce prince avec la fille de Didier roi des Lombards, ni ſe réſoudre à rendre aucun ſervice à celle qu'il épouſa elle vivante. Ne pouvant donc empêcher ce mal, il voulut au moins témoigner hautement combien il le deſaprouvoit: en quittant la cour dans la fleur de ſa faveur & de ſon âge; car il n'avoit que vingt ans. Il ſe retira au monaſtere de Cor-

Acta SS. Bened. to. 5. p. 306.

ſup. l. XLIII. n. 58.

Corbie, & aprés l'année de noviciat il y fit profeſſion, & eut le ſoin du jardin: mais ne pouvant ſouffrir les viſites de ſes parens, les loüanges qu'il recevoit, & les affaires du monde dont on lui parloit: il s'enfuit en Italie, & ſe retira au mont Caſſin, qui étoit regardé comme la ſource de la vie religieuſe. Il y fut reçû, mais il y demeura peu; car le roi Charles envoya bien-tôt le redemander.

Peu de tems aprés ſon retour à Corbie il fut élû, du conſentement de l'abbé, pour être ſon ſucceſſeur. Enſuite le roi Charles l'envoya en Italie, pour aſſiſter de ſes conſeils le jeune Pepin ſon fils, qui fut couronné roi des Lombards en 781. Adelard s'y conduiſit de telle ſorte, qu'on diſoit que c'étoit un ange venu du ciel. Il étoit inacceſſible aux preſens, la terreur des grands, la conſolation des pauvres. Il reprima d'abord la tirannie des puiſſans, rétablit la juſtice, & retint chacun dans les bornes de ſes fonctions. Il gagna tellement la confiance du pape Leon III. qu'il lui diſoit en riant: Sachez que ſi je vous trouve jamais autre que je ne vous crois, je ne me fierai plus à aucun François. Les villes de Spolete & de Benevent ſe faiſant une cruelle guerre, il alla juſqu'à Benevent, & établit entr'elles une paix ſolide: en ſorte que ſa réputation s'étendit juſques aux Grecs & aux habitans des iſles. On lui donnoit dans le ſtile énigmatique du tems tantôt le nom d'Auguſtin, tantôt celui d'Antoine. On le nommoit Auguſtin, à cauſe de ſon éloquence & de ſon affection pour les œuvres de ce ſaint Docteur; Antoine, parce qu'il s'étudioit comme ce ſaint à imiter toutes les vertus des autres, & les raſſembler en lui ſeul.

Supl. l. XI. n. 7.

V. Alcuin. ep. 107.

ſup. l. VIII n. 6. Vita Ant. c. 2.

L'empereur Charles ſe préparant à la mort, fit un teſtament pour regler le partage de ſes tre-

trefors & de ſes meubles l'an de Jeſus-Chriſt 811. quarante-troiſiéme de ſon regne en France, onziéme de ſon empire, indiction quatriéme. Le but de ce teſtament étoit de faire des aumônes ſuivant l'uſage des Chrétiens; & de prévenir les conteſtations entre ſes heritiers. Il partagea tous ſes meubles en trois; & des deux tiers il fit vingt-une portions, pour les vingt-une métropoles de ſon royaume, ſavoir Rome, Ravenne, Milan, Frioul, Grade, Cologne, Mayence, Juvave, autrement Salsbourg, Treves, Sens, Beſançon, Lyon, Roüen, Reims, Arles, Vienne, Tarantaiſe, Embtun, Bourdeaux, Tours & Bourges. En chacune l'archevêque devoit partager l'aumône de l'empereur en trois: dont il retiendroit un tiers pour ſon égliſe, & donneroit les deux tiers à ſes ſuffragans. Quant au tiers du total, l'empereur s'en reſervoit la diſpoſition juſques à ſa mort, & en deſtinoit encore la moitié en aumônes. Il défend de partager ſa chapelle, c'eſt-à-dire, les meubles deſtinez au miniſtere eccleſiaſtique: mais il ordonne de vendre ſa bibliotheque au profit des pauvres. Il y avoit entre les curioſitez de ſon treſor une table d'or & trois d'argent. Il donne à S. Pierre de Rome une de ces tables d'argent, qui étoit quarrée & contenoit la deſcription de la ville de C. P. à l'évêque de Ravenne, la ſeconde qui étoit ronde & contenoit la figure de Rome; la troiſiéme plus grande étoit compoſé de trois ronds, & contenoit une carte univerſelle du monde; il la laiſſa avec la table d'or pour être partagée entre ſes heritiers & les pauvres.

AN. 811. L. Teſtament de l'empereur Charles. *Vita per Egin. Capitul. p.* 887. *to.* 7. *conc. p.* 1201.

Ce teſtament fut ſouſcrit par les évêques, les abbez & les comtes qui ſe trouverent preſens. Il y avoit ſept archevêques, Hildebalde de Cologne archichapelain, Riculfe de Mayence, Arnon

Pr. Coint. an. 811. *n.* 3.

AN. 811. non de Salsbourg, Vulfaire de Reims, Bernoüin de Beſançon, Leidrade de Lyon, Jean d'Arles: cinq éveques, Theodulfe d'Orleans, Jeſſé d'Amiens, Hetton de Bâle, Valgaud ou Valcand de Liege: quatre abbez, Fridugiſe de ſaint Martin de Tours & de Cormeri, Adalongue de Laurensheim, Engilbert de Centule, Hirminon de S. Germain de Paris. On eſt en peine pourquoi dans le Teſtament de Charles il n'eſt point fait mention des trois métropoles; d'Eauſe en
Id. n. 8. Gaſcogne, de Narbonne & d'Aix; & ce qui paroit le plus vraiſemblable eſt qu'elles étoient alors ſoûmiſes à d'autres égliſes, Aix à Arles, & Narbonne à Bourges ſans perdre le titre de métropole: pour Eauſe, elle avoit été priſe & ruinée par les Sarraſins en 732. & ne s'en étant pas encore relevée, elle demeuroit ſoûmiſe à Bourdeaux.

LI. Capitulaires d'interrogations.

On trouve deux memoires de cette année 811. qui font voir les pieuſes & ſérieuſes penſées dont l'empereur Charles s'occupoit dans ces derniers tems de ſa vie. C'étoit des queſtions, qu'il vouloit propoſer aux grands, pour le bien de l'égliſe & l'état. Premierement, dit-il, je veux ſeparer les évêques, les abbez & les comtes, & leur parler en particulier. Je leur demanderai, pourquoi ils ne veulent point s'aider l'un l'autre; ſoit dans leur réſidence, ſoit à l'armée, quand l'utilité du pays le demande? D'où viennent ces plaintes ſi fréquentes, ſoit pour les biens qu'ils poſſedent, ſoit pour les vaſſaux qui paſſent de l'un à l'autre? En quoi les eccleſiaſtiques empêchent le ſervice des laïques, & les laïques celui des eccleſiaſtiques? Juſques où les évêques & les abbez peuvent ſe meler d'affaires temporelles; & quel eſt le vrai ſens de cette parole de l'apôtre: Quiconque eſt au ſervice de Dieu ne s'engage point dans les affaires ſecu-

Capitul interrog. pag. 478. tp. 7. conc. p. 1184.
c. 1.
c. 2.
3.
4.
5.
2. Tim. 11.
4.

ſeculiere? A quoi tout Chrétien renonce au baptême & comment il rend inutile cette renonciation: Que celui-là ne croit pas bien en Dieu, qui s'imagine mépriſer impunément ſes commandemens ou ſes menaces, comme ſi elles ne devoient pas avoir d'effet. Qu'il faut voir ſi nous ſommes véritablement Chrétiens, par l'examen de nos mœurs & de notre vie. Examiner celles de nos paſteurs, c'eſt-à dire, des évêques, à qui nous croyons que l'apôtre a dit: Soyez mes imitateurs. Quelle doit être la vie de ceux qu'on nomme chanoines & celle des moines? S'il y en peut avoir d'autres que ceux qui obſervent la regle de S. Benoiſt; & s'il y en a eu en Gaule avant qu'on y aportât cette regle? Ce memoire étoit adreſſé aux évêques. AN. 811. c. 6. 7. c. 8. c. 9. c. 10. 1. Cor. XI. 1. c. 11. 12.

Le ſecond contient les mémes queſtions plus étenduës, & ajoûte: Premierement il faut ſe ſouvenir que l'année paſſée nous fiſmes des jeûnes de trois jours, pour demander à Dieu de nous faire connoître en quoi notre vie devoit être corrigée: ce que nous voulons exécuter à preſent. Nous voulons connoître les devoirs des eccleſiaſtiques; afin de ne leur demander que ce qui leur eſt permis; & qu'ils ne nous demandent que ce que nous devons accorder. Nous les prions de nous expliquer nettement, ce qu'ils appellent quitter le monde; & en quoi on peut diſtinguer ceux qui le quittent, de ceux qui y demeurent. Si c'eſt ſeulement en ce qu'ils ne portent point les armes, & ne ſont pas mariez publiquement? Si celui-là a quitté le monde, qui ne ceſſe tous les jours d'augmenter ſes biens par toutes ſortes de moyens: en promettant le paradis, ou menaçant de l'enfer, & employant le nom de Dieu ou de quelque S. pour perſuader aux ſimples de ſe depoüiller de leurs biens & en priver leurs heretiers legitimes: qui c. 2. c. 4. c. 5.

par

AN. 811. par-là réduits à la pauvreté ſe croyent enſuite les crimes permis, comme le larcin & le pillage.

c. 6. Si c'eſt avoir quitté le monde, que de ſuivre la paſſion d'acquerir, juſques à corrompre par argent de faux témoins pour avoir le bien d'autrui, & de chercher des avoüez & des prévôts

c. 7. cruels, intereſſez & ſans crainte de Dieu? Ce que l'on doit dire de ceux, qui ſous prétexte de l'amour de Dieu & des ſaints, transferent des reliques d'un lieu à l'autre, y bâtiſſent de nouvelles égliſes, & exhortent avec grand empreſſement tous les fideles à y donner leurs biens. On veut ainſi paroître mériter devant Dieu & le perſuader aux évêques pour arriver à une plus

c. 8. grande dignité. Nous admirons comment il ſe peut faire, que celui qui prétend avoir quitté le ſiecle & ne veut point ſouffrir qu'on l'appelle ſéculier, ne laiſſe pas de porter les armes & de garder ſes biens.

Quoique tout Chrétien doive conſiderer ce qu'il promet au baptême, c'eſt toutefois aux eccleſiaſtiques à en montrer l'exemple. Il faut donc examiner ſoigneuſement ceque c'eſt qu'accomplir ou violer cette promeſſe; & quel eſt ce

c. 10. Satan à qui nous avons renoncé, de peur de le ſuivre ſans y penſer. Par quel canon, ou par quelle regle il eſt ordonné de faire quelqu'un

c. 11. clerc ou moine malgré lui, & de remplir les communautez de perſonnes viles? De quelle utilité eſt à l'égliſe qu'un ſuperieur de communauté ſoit plus curieux d'y avoir un grand nombre de ſujets, que de les avoir bons; & de les faire bien chanter ou bien lire, plutôt que bien vivre? car quoiqu'il faille avoir ſoin du chant & de la lecture, la perfection des mœurs eſt plus importante. Et quoiqu'il ſoit bon que les égliſes ſoient bien bâties & bien ornées, l'ornement de la vertu eſt préferable; les bâtimens

tien-

tiennent à l'ancienne loi, c'eſt la correction des mœurs, qui appartient proprement au nouveau teſtament. Si Jeſus-Chriſt & les apôtres ſont nos modeles, nous avons bien à changer dans la diſcipline de l'égliſe. Ces deux mémoires ſont fort utiles pour connoître les mœurs du clergé & la vertu de l'empereur. AN. 811.

On raporte au même tems un lettre circulaire qu'il envoya à tous les archevêques de ſon royaume, dont on a l'exemplaire adreſſé à Odilbert de Milan, & on ſait que l'empereur adreſſa des lettres pareilles à Magnus archevêque de Sens, à Jean d'Arles, à Amalarius de Tréves; à Leidrade de Lyon. Il y prie l'archevêque de lui faire ſavoir, comment lui & ſes ſuffragans inſtruiſent les prêtres & le peuple touchant le baptême? Pourquoi l'on fait d'abord l'enfant cathécumene; ce que c'eſt que le ſcrutin, quelle eſt l'explication du ſymbole, ce que c'eſt que les renonciations, les exorciſmes & les autres cérémonies du baptême? *ap. Alcuin. p. 1151. V. not. Bal. cap. t. 1 p. 1070. & Mabill. to. 1. Anal p. 15. & tom. 3 p. 1.*

LII. Mort de Nicephore. Michel Curopalate empereur.

En Orient l'empereur Nicephore s'étoit rendu fort odieux, par ſon avarice & ſon impieté. Il étoit ami paſſionné des Manichéens, ou Pauliciens, qui étoient en Phrygie & en Lycaonie près de ſon pays: il aimoit leurs oracles & leurs ſuperſtitions, juſques là que quand le patrice Bardane fut déclaré empereur, il les appella pour le vaincre par leurs preſtiges. Il fit attacher un taurau à un poteau de fer par les cornes, panché vers la terre dans une foſſe; & le fit ainſi tuer, mugiſſant & ſe roulant dans la boüe, qui étoit une ancienne ſuperſtition venuë des Perſes. Il fit auſſi moudre à l'envers l'habit de Bardane, avec certains enchantemens & crut l'avoir réduit par-là à ſe ſoûmettre. Il donna lieu à ces Manichéens de vivre librement dans ſon empire, où ils ſéduiſirent pluſieurs eſprits *Theoph. an. 9. p. 413. Sup. n 25. V. Prudent. Peri Steph. hym. 10. verſus 10 c.*

AN. 811. legers. Il prit le parti d'un faux hermite nommé Nicolas, qui demeuroit à C. P. près l'exocione; & qui avec quelques autres blaſphemoit contre les ſaintes images. L'empereur trouvoit mauvais, que le patriarche les reprit; & ſe plaiſoit à exciter des querelles entre les Chrétiens; afin qu'on n'eut pas le loiſir d'obſerver ſon impieté. Il ordonnoit aux officiers militaires de traiter les évêques & les clercs comme des eſclaves; & de ſe loger par autorité dans les évêchez & les monaſteres. Il blâmoit ceux qui avoient autrefois donné à Dieu des offrandes d'or & d'argent, & vouloit que l'on convertit en uſages profanes les biens conſacrez aux égliſes. Il pretendoit que tous les empereurs ſes predeceſſeurs n'avoient point ſçû gouverner, & ne reconnoiſſoit point de providence ni de puiſſance au deſſus d'un prince qui ſçait ſe conduire.

Cang. C. P. p. 17. Goar. in Theoph. p 150. p 414.

Theoph. p. 409. Dès l'année 808. ſixieme de ſon regne, il y eut une grande conjuration contre lui: en laquelle eurent part des évêques, des moines & trois officiers de la grande égliſe, le ſyncelle, le ſacellaire & le garde-chartes; & il les fit auſſi ſeverement punir que les ſeculiers, par le foüet, le banniſſement & la confiſcation. Entre pluſieurs tributs extraordinaires qu'il impoſa la huitiéme année de ſon regne, il taxa les habitans des lieux de pieté, hôpitaux d'orphelins, de pelerins, de vieillards, égliſes, monaſteres de fondation imperiale; & leur fit payer un droit de cheminées depuis la premiere année de ſon regne: Il fit mettre leurs meilleurs heritages en œconomat ſous la main de ſes officiers, & chargea les fonds qui leur reſtoient de toutes les impoſitions, enſorte que pluſieurs payoient le double de ce qu'ils devoient porter. Enfin l'an 811, au mois de Mai en partant de C. P. pour

p. 402.

Theoph. an. 9. p 414. C

mar-

marcher contre les Bulgares : il ordonna à Nicetas patrice & logothete general, de hauſſer les tributs des égliſes & des monaſteres. Le patrice Theodoſe un de ſes plus fideles ſerviteurs lui dit : Seigneur, tout le monde crie contre nous, & s'il nous arrive accident on ſe réjoüira de notre perte. L'empereur Nicephore répondit : Dieu m'a endurci le cœur, que peut-il arriver de bon à ceux qui ſont ſous ma main ? N'attens de Nicephore autre choſe que ce que tu vois. AN. 811.

Avant que de partir pour cette campagne, il fit un dernier effort pour gagner ſaint Theodore Studite, par quelques magiſtrats qu'il lui envoya : mais Theodore leur répondit, comme parlant à l'empereur : Vous deviez vous repentir, & ne pas rendre le mal ſans remede : mais puiſque non content de vous jetter dans le precipice, vous y entraînez les autres : l'œil qui voit tout vous déclare par ma bouche, que vous ne reviendrez point de ce voyage. En effet, étant entré en Bulgarie le plus fort, & ayant pluſieurs fois refuſé la paix, que le roi Crumne lui offroit : il le pouſſa au deſeſpoir, ſe trouva enfermé, fut attaqué & tué dans ſa tente, la nuit du vendredi vingt-cinquiéme de Juillet 811. indiction quatriéme, après avoir regné huit ans & près de neuf mois. Les Bulgares ſe joüierent de ſa tête ; & leur roi Crumne fit faire une coupe de ſon crane, pour s'en ſervir dans les feſtins ſolemnels : ſuivant l'ancienne coûtume des Scithes. Pluſieurs patrices & toute la fleur de l'armée chrétienne périt en cette occaſion. Il y eut grand nombre de captifs, que les Bulgares encore payens voulurent faire renoncer à la foi. Ils leur firent ſouffrir pluſieurs tourmens : couperent la tête aux uns, pendirent les autres, percerent les autres de fléches, le reſte mou-

Vita Th. c. 53.

Theoph. p. 415.

Vita Th. Stud.

Herold. lib. IV. c. 65.

AN. 811. mourut en priſon. L'égliſe honore ces martyrs le vingt-troiſiéme de Juillet. Le premier jour du même mois les Grecs font mémoire du patrice Pierre : qui ayant été pris en la même occaſion, & s'étant ſauvé, embraſſa la vie monaſtique, & ſe retira au mont Olympe avec ſaint Joanice : après la mort duquel il revint à C. P. & demeura dans une égliſe qu'il avoit bâtie au lieu nommé Evandre, où il mourut illuſtre par ſa vertu & ſes miracles.

Menol. 23. jul Martyr. R. id. Menol 1 jul.

Th. ibid. Staurace fils de Nicephore fut auſſi tôt reconnu empereur ; mais comme il avoit été tellement bleſſé qu'il ne pouvoit vivre, deux mois après on déclara empereur Michel Curopalate ſurnommé Rangabé, qui avoit épouſé Procopia fille de Nicephore, & ſœur de Staurace. Il fut reconnu publiquement le Jeudy ſecond jour d'Octobre, indiction cinquiéme, la même année 811. & couronné le même jour ſur l'ambon de la grande égliſe par le patriarche Nicephore, qui lui avoit auparavant fait promettre par écrit, de conſerver la foi orthodoxe, de ne point répandre le ſang des Chrétiens, & ne point maltraiter les clercs ni les moines. Staurace ainſi abandonné ſe coupa les cheveux, prit l'habit monaſtique de la main de Simeon ſon parent, & mourut de ſa bleſſure l'onziéme de Janvier ſuivant.

L'empereur Michel étoit magnifique & libéral. A ſon couronnement, il donna au patriarche cinquante livres d'or, & vingt-cinq au clergé ; & fit de grandes largeſſes, pour réparer les injuſtices de Nicephore. Comme il étoit catholique & zelé pour la relgion, le ſchiſme de l'égliſe de C. P. l'affligeoit ; & il ne ceſſa point d'exhorter le patriarche & tous ceux qui pouvoient concourir à la paix, juſques à ce qu'il les réünit avec Platon, Theodore Studite & ſon fre-

frere Joſeph l'archevêque de Theſſalonique, qu'il rappella de leur éxil. La principale condition de l'accord fut l'expulſion du prêtre Joſeph l'œconome qui fut une ſeconde fois chaſſé de l'égliſe. Le pape Leon approuva cette paix & la confirma par lettres : car l'empereur avoit auſſi employé ſa médiation. Et comme un abbé nommé Antoine avoit peine à ſe rendre & demeuroit encore en priſon, Theodore lui écrivit pour le ramener, & l'exhorter à ne plus faire difficulté de rentrer dans la communion du patriarche avec lequel Theodore lui-même demeura parfaitement uni déſlors.

r. ep. 56.

LIII.

Le patriarche Nicephore écrit au pape.

Depuis cinq ans & plus que Nicephore étoit patriarche de C. P. il n'avoit point encore envoyé au pape ſa lettre ſynodique ſelon la coûtume : parce que l'empereur Nicephore ne lui en avoit pas laiſſé la liberté. Il ſatisfit alors à ce devoir, en même tems que l'empeur Michel envoya des ambaſſadeurs à l'empereur Charles pour lui demander ſon amitié. Nous avons la lettre du patriarche Nicephore au pape Leon, qui eſt très longue ſuivant le mauvais ſtile du tems. Nicephore y rapporte l'hiſtoire de ſa vie: ſon emploi à la cour, ſa retraite, ſon ordination forcée. Il met ſa confeſſion de foi ample & théologique, qu'il finit en déclarant qu'il demande l'interceſſion des ſaints & qu'il honore leurs reliques & leurs images. Il reçoit les ſept conciles œcuméniques, & prie le pape de ſupléer ce qu'il peut avoir omis dans cette confeſſion. Il s'excuſe d'avoir tant tardé à lui écrire, comme en ayant été empêché par force majeure. Il recommande au pape Michel métropolitain de Synnade porteur de ſa lettre, & marque ainſi les préſens dont il l'accompagne: un reliquaire d'or, ayant un criſtal d'un côté, & de l'autre un émail, & enfermant un autre

Th. p. 419.

to. 7 conc p. 1126.

Sup. n 33. p. 1215.

p. 1203.

AN. 811. reliquaire, où ſont des particules de la vraye croix, une tunique blanche & une chaſuble châtaigne, l'une & l'autre ſans coûture, une étole & un manipule brodé d'or; le tout enveloppé proprement dans un linge ſcellé de plomb. L'évêque Michel, qui fut chargé de cette lettre, avoit été envoyé par l'empereur Michel à l'empereur Charles, avec deux protoſpataires ou premiers écuyers pour confirmer la paix. Ils vinrent à Aix-la Chapelle en 812. en reçûrent le traité par écrit, & reconnurent Charles pour empereur, le nommant en grec *Baſileus* comme leur maître, puis paſſerent à Rome, où ils reçurent encore le même traité de paix de la main du pape dans l'égliſe de ſaint Pierre.

An. Eginh. 812.

LIV. Manichéens en orient.

L'empereur Michel dès le commencement de ſon regne décerna peine de mort contre les Manichéens ou Pauliciens, & fit couper la tête à pluſieurs: mais le patriarche Nicephore & d'autres perſonnes pieuſes l'empêcherent de paſſer outre à l'execution de ſon ordonnance: diſant qu'il valloit mieux leur donner lieu de faire pénitence, & ſoûtenant qu'il n'eſt pas permis aux eccleſiaſtiques de condamner à mort. Ils ſuivoient en ce point l'ancienne tradition de l'égliſe; & toutefois l'abbé Théophane, celebre par ſa doctrine & par ſa vertu, rapportant ce fait dans ſon hiſtoire, traite d'ignorans & de mal intentionez ceux qui donnoient à l'empereur un tel conſeil: & prétend montrer par l'écriture, qu'il faut faire mourir de tels heretiques, à cauſe de leurs abominations & du culte qu'ils rendoient aux démons: ſoûtenant qu'il étoit impoſſible qu'ils fiſſent penitence.

Theop. 439. c.

Ces heretiques, que l'on nommoit alors Pauliciens ou Athinganes, étoient répandus en Phrygie

gie & en Lycaonie : mais leur principale réſidence étoit en Armenie, province voiſine de la Perſe & autrefois ſujette à ſon empire. Or la Perſe étoit la ſource de Manés & de ſa ſecte. Elle prit une nouvelle face vers le milieu du ſeptiéme ſiecle. Car ſous le regne de Conſtantin, ou plûtôt Conſtantin petit fils d'Heraclius. Il y avoit un Armenien nommé auſſi Conſtantin dans le Bourg de Manalade près de Samoſate. Il reçût dans ſa maiſon un diacre captif, qui venoit de Syrie, & retournoit en ſon pays : portant deux livres, l'évangile & les épîtres de S. Paul qu'il donna à Conſtantin en reconnoiſſance de ſon hoſpitalité. Conſtantin, qui étoit Manichéen, voyant que ſa doctrine étoit en horreur à tout le monde, à cauſe des blaſphêmes & des impuretez qu'elle contenoit, réſolut de la renouveller, & de ne faire lire autre livre que ces deux, l'évangile & ſaint Paul, mais de les expliquer de maniere qu'on y trouveroit toute la doctrine de Manès. Il ſupprima donc tous les livres des Manichéens ; & d'autant plus volontiers, que l'on puniſſoit de mort ceux qui les avoient, ſuivant les loix des empereurs Chrétiens. Il rejetta les rêveries des Valentiniens & leurs trente Eones : la fable de Manès ſur l'origine de la pluye, qui étoit la ſueur d'un jeune homme courant après une fille, & quelques autres abſurditez pareilles : mais il conſerva les impuretez & les abominations de Baſilide. C'eſt ainſi qu'il réforma le Manichéïſme : enſorte que ſes ſectateurs ne faiſoient point de difficulté d'anathématiſer Scythien : Boudas & Manès lui-même : mais ils tenoient pour des apôtres Conſtantin & ceux qui le ſuivirent. Car Conſtantin montrant à ſes diſciples ſon livre de S. Paul, leur diſoit : Vous êtes les Macédoniens, & je ſuis Silvain, que Paul vous à envoyé. Il quitta

Petr. ſicul. p. 40. *Cedr. to.* 1. *p.* 432.

Sup. liv. XXXVIII *n.* 24.

Sup. liv. III. *n.* 27.

Sup. liv. VIII *n.* 10. 11. 12.

quitta ſon bourg de Manalale, & vint s'établir à Ciboſſe petite ville, près de Colonie en Armenie; où il demeura vingt-ſept ans, & ſéduiſit grand nombre de gens du pays. Enfin l'empereur en étant averti y envoya un officier nommé Simeon: avec ordre de faire lapider Conſtantin & pardonner à ſes diſciples, comme trompez par ignorance, pourvû qu'ils ſe réuniſſent à l'égliſe. L'ordre fut executé : Simeon accompagné d'un officier du pays nommé Triphon alla ſur le lieu : les prit tous & les mena à Colonie, Là il fit attacher Conſtantin, & ordonna à ſes diſciples de le lapider ; mais ils l'épargnerent, hormis un nommé Juſte, qu'il avoit adopté quelques années auparavant, & inſtruit ſoigneuſement dans ſa doctrine. Celui-ci obéit à l'ordre de Simeon, & donna à Conſtantin un tel coup qu'il en mourut. Il demeura en ce lieu un monceau de pierres qui conſerva la mémoire de cette execution.

Simeon, ſuivant l'ordre de l'empereur voulut réunir à l'égliſe les diſciples de Conſtantin : mais loin de ſe convertir, ils pervertirent Simeon lui-même. Car comme il étoit ignorant dans la religion & d'un eſprit leger : à force de les interroger, il aprit leur doctrine & s'en laiſſa perſuader. Il revint à C. P. & demeura trois ans chez lui, puis il s'enſuit ſecretement, vint à Ciboſſe, & raſſembla les diſciples de Conſtantin, dont il devint le ſucceſſeur, & ſe nomma Tite, pour ſe donner auſſi un nom de diſciple de ſaint Paul. Mais au bout de trois ans il eut une grande diſpute avec Juſte, au ſujet du paſſage de l'epitre aux Coloſſiens où il eſt dit de Jeſus-Chriſt, que par lui tout a été créé au Ciel & en la terre, & le reſte. Juſte preſſa Simeon en diſant : Peut-être trompons-nous les peuples, & nous rendrons compte de

Coloſſ. 1. 16.

leurs

leurs ames au jour du jugement. Simeon ne ceda point, donna toûjours des explications forcées aux paroles de l'apôtre: mais Juſte alla trouver l'évêque de Colonie, pour en apprendre le vrai ſens, & lui découvrir toute la cabale. L'évêque ſans differer en avertit l'empereur. C'étoit Juſtinien ſecond, qui ordonna qu'on leur fit à tous le procès; & que ceux qui demeureroient opiniâtres fuſſent brûlez. Cela fut exécuté, on alluma un grand feu auprès du monceau de pierres, qui étoit le tombeau de Conſtantin, & on les y conſuma tous.

LV. Suite des Pauliciens. *p.* 37. *p.* 39. *p.* 49.

Un Armenien nommé Paul ſe ſauva avec ſes deux fils Geneſius & Theodore; & ſe retira à Epiſparis, village près de Phanarie en Cappadoce: où avoient déja enſeigné deux freres, Paul & Jean, Manichéens fameux, fils d'une femme de Samoſate nommée Callinique; & de ce premier Paul les Manichéens prirent le nom de Pauliciens. Le ſecond Paul étant donc arrivé à Epiſparis, établit dans ſon école ſon fils Geneſius, qu'il nomma Thimothée, mais il s'éleva une grande diviſion entre lui & ſon frere Theodore parce que chacun pretendoit avoir reçu la grace divine de l'eſprit; & ils demeurerent ennemis toute leur vie. L'empereur Leod Iſaurien ayant oüi parler d'eux fit venir Geneſius à C. P. & l'envoya au patriarche, qui lui dit: Pourquoi avez-vous renoncé à la foi orthodoxe? Geneſius répondit: Anathême à qui renonce à la foi orthodoxe, entendant ſous ce nom ſon héreſie. Le patriarche ajoûta: Pourquoi n'adorez-vous pas la croix? il repondit: Anathême à qui n'adore pas la ſainte croix: mais il entendoit par la croix, Jeſus-Chriſt étendant les mains en forme de croix. Le patriarche lui demanda encore, pourquoi il n'adoroit pas la mere de Dieu, & il repondit anathême à qui n'adore

pas la ſainte mere de Dieu, dans laquelle notre Seigneur eſt entré : entendant la Jeruſalem céleſte. Le patriarche lui demanda, pourquoi il ne recevoit point la communion du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt ; & il répondit par un pareil anathéme : entendant par le corps de Jeſus-Chriſt ſa parole. Il répondit de même ſur l'Egliſe catholique, nommant ainſi les aſſemblées de ſa ſecte : & ſur le baptême, entendant Jeſus-Chriſt qui eſt l'eau vive. Ainſi il fut déclaré innocent, & obtint une patente de l'empereur, avec laquelle il retourna à Epiſparis Là ayant aſſemblé tous ſes diſciples il ſe retira avec eux à Manalale, d'où Conſtantin étoit ſorti : Il y demeura pluſieurs années, & mourut après avoir été chef de la ſecte pendant trente ans.

Il laiſſa un fils nommé Zacharie, & un valet nommé Joſeph. C'étoit un enfant bâtard, que Geneſius ayant trouvé expoſé ſur le chemin, l'éleva & lui fit garder les chevres : mais il devint ſi habile qu'il fit un parti, & après la mort de Geneſius la ſecte ſe diviſa entre Zacharie & Joſeph, dont chacun prétendoit avoir la grace de l'eſprit. Joſeph ſe nommoit Epaphrodite, comme étant le diſciple de ſaint Paul ; qui l'avoit envoyé vers eux. Zacharie prétendant qu'il vouloit lui ôter la ſucceſſion de ſon pere, s'emporta contre lui & le penſa tuer d'un coup de pierre. Quelque tems après ils prirent chacun leurs diſciples, pour s'enfuir ſecrettement. Mais les Arabes, à qui le pays obéïſſoit, les ſoupçonnerent de vouloir paſſer dans les terres des Romains. Zacharie les voyant venir, s'enfuit ſeul abandonnant ſes diciples, que les Arabes paſſerent au fil de l'épée, ce qui lui attira les reproches des autres, comme étant un mercénaire plutôt qu'un paſteur. Joſeph tourna ſes

Jo x 12.

cha-

chariots vers la Syrie, & dit aux Arabes, qu'ils étoient partis pour chercher des paturages à leurs vaches: les Arabes se contenterent de cette excuse & se retirerent. Mais Joseph ayant pris son tems s'enfuit avec toute sa troupe, & retourna à Epiſparis, dont les habitans vinrent au devant de lui avec des flambeaux en signe de joye. Un officier du pays nommé Cricoraque, homme pieux, l'ayant appris, vint avec bon nombre de soldats entourer la maison de Joseph, & arrêta ses disciples. Mais Joseph s'enfuit en Phrygie, s'établit à Antioche de Pisidie, & mourut après avoir enseigné l'héresie trente ans.

Il eut pour successeur Bahane bâtard comme lui, fils d'un Juif & d'une femme Armenienne d'entre ses disciples: mais peu de tems après il s'éleva un autre chef dans le parti, nommé Sergius. Il fut séduit en sa jeunesse par une femme Manichéenne, qui lui dit: J'apprens que vous êtes studieux & vertueux, pourquoi donc ne lisez-vous pas l'évangile? Il répondit: il ne nous est pas permis de le lire à nous autres laïques, mais seulement aux prêtres. Elle reprit: Les prêtres veulent vous cacher les mysteres de l'évangile, c'est pourquoi ils ne vous en lisent qu'une partie. Par exemple il est dit: En ce jour là plusieurs diront: Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom, & fait plusieurs miracles? & il leur répondra: Je ne vous connois point. Qui sont ceux, poursuivit-elle, à qui le Seigneur parlera ainsi? Sergius qui étoit ignorant, ayant effectivement trouvé ces paroles dans l'évangile, pria la femme de les lui expliquer: mais auparavant elle lui proposa encore ce passage: plusieurs viendront d'Orient & d'Occident, & reposeront avec Abraham, Isaac & Jacob, & les

Matth. VII. 22.

Luc. XIII. 28 29.

les enfans du royaume ſeront jettez dans les ténebres exterieures. Puis elle lui dit : Les enfans du royaume ſont vos ſaints, qui chaſſent les démons & gueriſſent les maladies: que vous adorez comme des dieux, laiſſant le Seigneur vivant & immortel : c'eſt à eux que le juſte juge dira en ce jour : Je ne vous connois point. C'eſt ainſi que cette femme, expliquant à ſa mode tous les paſſages de l'évangile, ſéduiſit Sergius & le rendit Manichéen parfait. Au reſte c'étoit une ancienne calomnie des Manichéens, de reprocher aux catholiques le culte des ſaints comme une idolâtrie. On le voit dans ſaint Auguſtin contre fauſte.

lib. xx. c. 4. 18. 21. Sergius voyant la ſecte décriée, à cauſe de ſes impuretez, ſe ſépara de Bahane qui les pratiquoit, & fit profeſſion d'une morale plus pure, mais ce n'étoit qu'hypocriſie. Bahane lui réſiſtoit en diſant : Tu viens de paroître, & *p. 68.* tu n'as vû aucun de nos maîtres : pour moi je ſuis diſciple du Seigneur Epaphrodite, & j'enſeigne ce que j'ai appris de lui. Mais Sergius lui reprochant en face ſes abominations, ſe ſépara de lui, & fit ſchiſme dans ſa ſecte. Ils ſe nommérent les uns Sergiotes, les autres Bahanites : mais Sergius fut le plus ſuivi. Il prit le nom de Tichyque diſciple de ſaint Paul, & enſeigna trente-quatre ans durant depuis le regne de l'Imperatrice Irene juſques à l'empereur *p. 60.* Theophile. Tel étoit donc l'état des Manichéens, quand Michel Curopalate vint à l'empire.

LVI. Etat des Chrétiens d'Orient. *Th. an. 7. p. 409. Elmac. lib. 11. c. 6. p. 120.* Les Chrétiens qui vivoient ſous la puiſſance des Muſulmans ſouffrirent alors de grands maux. Le calife Aaron Richid mourut au mois de Mars indiction ſeconde ; c'eſt-à dire, l'an 809. 193. de l'hegire. Il regna vingt-trois ans, & en vêcut quarante-huit. C'eſt un des plus illuſtres

ſtres califes. Il étoit ſi dévot Muſulman, qu'il fit huit fois le pelerinage de la Méque étant calife, & fut le dernier qui le fit en perſonne : quand il n'y alloit pas, il entretenoit trois cent pelerins à ſes dépens. Tous les jours il donnoit mille dragmes d'aumônes, & faiſoit cens génuflexions. Il aimoit les ſçavans, & les poëtes, étoit magnifique & libetal. Avant ſa mort il partagea ſes états à trois de ſes fils, Alamin, Almamon & Almoutamen : aſſûrant à Alamin la ſucceſſion au califat, avec ſubſtitution des deux autres.

Donc après la mort d'Aaron ſon fils Mahomet Alamin fut reconnu calife, quoiqu'il fut demeuré à Bagdad capitale de cet empire, & qu'Aaron fut mort à Tous en Coraſane. Mais Alamin étoit incapable de gouverner, négligent, adonné au jeu & à la débauche. Au contraire ſon frere Abdalla Almamon étoit habile & bien aimé. Il avoit ſuivi le pere en Coraſane, d'où il envoya des troupes contre Alamin, qui l'avoit irrité mal-à-propos La guerre civile dura quatre ans, Alamin fut abandonné des ſiens & tué enfin l'an 813. 198. de l'hegire Il étoit âgé de vingt-neuf ans, & en avoit regné quatre & huit mois. Cette guerre civile cauſa de grands déſordres en Syrie, en Egypte, & en Affrique : quantité de meurtres & de pillages des Muſulmans les uns contre les autres, & contre les Chrétiens leurs ſujets. A Jéruſalem les égliſes de la réſurrection, du calvaire & toutes les autres furent prophanées & abandonnées ; & dans les deſerts les deux grandes laures de S. Cariton & de S. Sabas, & les autres monaſteres de S. Euthymius & de S. Theodoſe furent auſſi abandonnez. L'an 812. pluſieurs Chrétiens tant moines que laïques s'enfuirent de Paleſtine & de toute la Syrie, ne pouvant ſouffrir les violen-

Elm. c. 7.

Th. ibid.

Id. an. 2. p. 423. c.

lences des Muſulmans pendant cette anarchie. Ce n'étoit que maſſacres, brigandages, adulteres & inſolences de toutes ſortes. Il y eut pluſieurs Chrétiens martyriſez : pluſieurs ſe ſauverent dans l'iſle de Chypre, & de-là à C. P. où l'empereur Michel & le patriarche Nicephore les reçurent avec beaucoup d'humanité. Le patriarche donna un monaſtere conſiderable à ceux qui vinrent à C. P. & envoya un talent d'or à ceux qui demeurerent en Chypre : ce qui fait ſoixante-quatre mille livres de notre monnoïe.

Quant aux patriarches d'Alexandrie, Politien patriarche Melquite, qui avoit envoyé au ſeptiéme concile, tint le ſiege quarante-ſix ans, & mourut du tems d'Aaron Rachid. Il étoit médecin, & fut appellé à Bagdad pour guerir une Egyptienne concubine du calife. Il y réuſſit, & le calife lui donna beaucoup d'argent, & des lettres pour rentrer dans toutes les égliſes que les Jacobites avoient uſurpées ſur les Melquites : ce qui fut executé. Son ſucceſſeur fut Euſtathe, qui tint le ſiege quatre ans ; & eut pour ſucceſſeur ſous le même regne Chriſtofle, qui tint le ſiege trente-deux ans. Il devint paralytique ; & on lui donna pour conducteur un évêque nommé Pierre, qui faiſoit pour lui les ordinations des évêques. Le patriarche Jacobite d'Alexandrie à la mort du calife Aaron étoit Marc ſucceſſeur de Jean. Il fut ordonné patriarche l'an 193. de l'hegire, dernier du regne d'Aaron, & tint le ſiege vingt ans. De ſon tems les Barſanuphiens ſéparez des Jacobites dès le tems de l'empereur Zenon ſe réunirent à eux. Ils avoient deux évêques, qui vinrent trouver le patriarche Marc, demandant qu'il les reçût à ſa communion. Pour les éprouver, il leur dit d'abord qu'il ne les reconnoîtroit point pour évêques : & comme ils s'en confeſſerent indi-

Sup. liv. XLIV. *n.* 15.

Eutych. t. 2. p. 408. 412

Chr Orient. Sup. liv. XLIV. *n.* 27. *Elmac. p.* 122.

gnes,

gnes, il en eut compaſſion, les garda chez lui, les traitant comme évêques; & leur donna les deux premiers ſieges qui vacquerent. Tout le reſte du parti ſe réunit enſuite. Pendant la güerre civile qui ſuivit la mort du calife Aaron, Alexandrie fut priſe & pillée: mais le patriarche Marc en étoit ſorti, & demeura cinq ans dehors. Les monaſteres de la vallée d'Aabib furent pillez & brûlez, & demeurerent deſerts pendant quarante ans.

A Antioche le pariarche Melquite pendant le regne d'Aaron fut Theodoret ſucceſſeur de Theodore, qui tint leſiege trente-un an. Le patriarche Jacobite étoit Cyriaque, du rems duquel un nommé Abraham enſeigna une nouvelle héreſie, & eut pluſieurs ſectateurs. Le ſucceſſeur de Cyriaque fut Denis, qui envoya ſa lettre ſynodique à Marc patriarche d'Alexandrie, & en reçût réponſe en ſigne de communion. A Jeruſalem, après le patriarche Melquite George, qui avoit tenu le ſiege trente-ſix ans, ſuccéda Thomas ou Tameric, la troiſiéme année d'Alamin 811. de Jeſus-Chriſt. Il tint le ſiege dix ans, & fit réparer la voûte de l'égliſe de la réſurrection qui menaçoit ruine. Il en fut accuſé par les Muſulmans & mis en priſon, comme ayant augmenté l'égliſe; ce qui n'étoit pas permis aux Chrétiens. Mais comme on ne put trouver l'augmentation il fut délivré. C'étoit l'état des égliſes d'Orient ſous la domination des Muſulmans.

Eutych. t. 2. p. 411. 428.

Sup liv. XLIV. n. 27.

Elma. c. p.

Sup. n. 22.

Eutych. p. 40. 123

L'empereur Michel avoit de la pieté & de la douceur, mais peu de capacité pour la conduite des affaires; & il étoit gouverné abſolument par ſes principaux officiers, principalement par Theoctiſte maître des offices. La ſeconde année de ſon regne le roi des Bulgares lui envoya faire des propoſitions de paix, dont une étoit la.

LVII. Queſt. des Bulgares transfuges.

Theop. 414. A.

Id. p. 422.

la reſtitution des transfuges de part & d'autre. On fit ſcrupule à l'empereur de rendre aux Bulgares payens ceux d'entr'eux qui s'étoient convertis: ainſi la paix n'ayant pas été acceptée, le roi des Bulgares aſſiegea Meſembrie, comme il en avoit menacé. Alors l'empereur embaraſſé, aſſembla ſon conſeil le premier Novembre 812. où il appella le patriarche Nicephore, & les métropolitains de Nicée & de Cizique. Ces trois prélats conſeilloient d'accepter la paix, que l'empereur déſiroit auſſi : mais Theodore Studite & pluſieurs autres s'y oppoſerent, ſe fondant ſur ce paſſage de l'évangile: Je ne chaſſerai point dehors celui qui vient à moi. Les autres diſoient, qu'il faloit préférer la liberté d'un grand nombre de Chrétiens que retenoient les Bulgares, à la conſervation d'un petit nombre de Bulgares, qui étoient chez les chrétiens & que ſuivant ſaint Paul, celui qui n'a pas ſoin de la conſervation des ſiens, eſt pire qu'un infidele : joint que l'on avoit déja rendu des Bulgares, qui étoient à la cour : quoi qu'ils ne fuſſent point transfuges, & qu'on eut pû les conſerver par la paix. Toutefois l'avis contraire l'emporta : on refuſa la paix, & quatre jours après on reçût la nouvelle de la priſe de Meſembrie.

Jean VI. 6. 37.

1. *Tim* v. 8.

LVIII. Mort de S. Platon.

Cependant ſaint Platon âgé de ſoixante & dix-neuf ans n'étoit plus reclus, parce qu'il n'avoit plus la force de ſatisfaire ſans le ſecours d'autrui, à aucun des beſoins du corps: il étoit tantôt couché ſur un lit, tantôt aſſis, récitant des pſeaumes, priant mentalement, parlant aux freres, pour les inſtruire, les exhorter, les conſoler: ne pouvant plus ni fléchir les genoux, ni lire par lui-même; & ce qui l'affligeoit le plus c'étoit de ne pouvoir aſſiſter aux offices: ni travailler de ſes mains. Il rendoit graces à Dieu

Vita. c. 7. n. 41.

des

des ſoulagemens que l'on donnoit à ſon infirmité, ſoit la nourriture, ſoit le bain dont il uſoit par obéiſſance: mais il étoit contriſté de relâcher l'auſterité de ſa vie. Il tomba malade pendant le carême de l'année 813. & quoique ce fût un tems de retraite, pluſieurs moines de dehors ne laiſſerent pas de le viſiter. Le patriarche Nicephore y vint lui-même avec tout ſon clergé, lui demanda ſes prieres, l'embraſſa, & effaça tout le ſoupçon qui pouvoit reſter de leur diviſion precedente. Le ſaint malade pardonna à tous ceux qui l'avoient perſecuté, & pria pour eux. Comme l'abbé Theodore lui demanda s'il ne vouloit diſpoſer de rien, il ſecoua ſon habit de la main, & lui dit d'une voix très baſſe : Je n'ai plus rien, je vous ai tout remis. Ayant la poitrine oppreſſée, il remuoit encore les levres, & chantoit un cantique de la reſurrection quand il expira. C'étoit le jour où l'égliſe grecque fait memoire de Lazare reſſuſcité, c'eſt-à-dire, le ſamedy devant le dimanche des Rameaux, qui cette année 813. étoit le dix-neuviéme de Mars. AN. 813. *n.* 42.

On croit que la ſemaine ſainte & celle de Pâques firent remettre la ſolemnité de ſes funerailles juſqu'au quatrieme d'Avril, qui eſt le jour auquel l'égliſe celebre ſa memoire. Le patriarche fit cette ceremonie avec un grand luminaire & quantité de parfums: & ce fut apparemment en cette occaſion que S. Theodore Studite prononça l'oraiſon funebre de S. Platon ſon oncle & ſon pere ſpirituel, qui eſt la ſeule vie que nous ayons de ce ſaint. A peine pût-on mettre ſon corps dans la ſépulture, tant étoit grande la foule du peuple qui s'empreſſoit à l'entour, & ne pouvoit ſe réſoudre à le perdre de vûë. *v. Faber. præfat. n. 8. Menelog. Martyr. R. 4. Apr. Vita Theod. Stud. n. 55.*

Le monaſtere de Stude demeura donc entierement ſous la conduite de Theodore, dans un état *Vita Theod. n. 57.*

AN. 813. état très-floriſſant. On y étudioit l'écriture ſainte, on y celebroit les divins offices avec grande ſolemnité : mais on n'y négligeoit pas le travail des mains. Au contraire les ouvrages les plus vils en apparence y étoient fort eſtimez, comme très-propres à conſerver l'humilité, & à fournir les choſes neceſſaires à la vie, ſans que les moines fuſſent expoſez par l'indigence à ſortir ſouvent, aux dépens de la vertu & de la ſtabilité d'eſprit. On exerçoit donc au-dedans tous les métiers. Il y avoit des maçons, des charpentiers, des forgerons, des tiſſerans, des cordonniers, des cordiers ; & en travaillant ils chantoient des hymnes & des pſeaumes. En ſorte qu'à les voir ſeulement on étoit édifié de leur application & de leur modeſtie. Leur réputation s'étendoit par tout, & pluſieurs diſperſez par la perſécution & par d'autres occaſions, fonderent des monaſteres de la même obſervance, qui prirent auſſi le nom de Stude.

LIV. Michel dépoſe Leon Armenien. Empereur: *Theoph. p.* 425.

Au mois de Juin de la même année 813 tandis que l'empereur Michel étoit à la guerre contre les Bulgares, le peuple de C. P. alla en proceſſion à l'égliſe des apôtres avec le patriarche Nicephore. Cependant des Iconoclaſtes & des Pauliciens, à la faveur de la foule, ouvrirent avec des leviers, ſans qu'on y prit garde, la porte de la ſepulture des empereurs qui étoient dans cette égliſe ; & firent enſorte qu'elle s'ouvrit avec un grand bruit, pour dire que c'étoit par miracle. Puis étant entrez promptement ils ſe proſternerent devant le tombeau de Conſtantin Copronyme, & l'invoquerent en diſant : Levez-vous, ſecourez l'empire qui va perir. Ils répandirent le bruit qu'il étoit ſorti à cheval, & qu'il étoit allé combattre les Bulgares. Le prefet de C. P. les prit, & d'abord ils diſoient, que le ſépulcre s'étoit ouvert de lui-

mê-

même : mais étant devant le tribunal, ils confeſſerent la fourberie, ſans attendre les tourmens. Le prefet les fit battre à coups de leviers, & promener par la ville, criant contre le culte des images & la profeſſion monaſtique, au lieu d'avoüer leur crime. AN. 813.

Le vingt-deuxiéme du même mois de Juin, les Romains ſe trouverent en preſence des Bulgares près d'Andrinople ; & lâcherent le pied ſi honteuſement, que Crumne roi des Bulgares y ſoupçonnoit de l'artifice. L'empereur Michel fuyant comme les autres vers C. P. maudiſſoit les troupes & leurs chefs, & jura qu'il renonceroit à l'empire. Il communiqua ſon deſſein au patrice Leon gouverneur de Natolie, qui fut ſon ſucceſſeur. D'abord il ſe défendit d'accepter l'empire, mais en étant jugé le plus digne par l'armée & les officiers, il l'accepta, & écrivit au patriarche, pour l'aſſurer de ſa foi orthodoxe, & obtenir ſon conſentement ; après quoi il fut proclamé ſolemnellement empereur. Ce que Michel ayant appris il ſe réfugia dans une égliſe avec Procopia ſa femme & ſes enfans ; & là ils couperent leurs cheveux, & prirent l'habit monaſtique : Michel avoit regné un an & neuf mois. Le lendemain lundi onziéme de Juillet indiction ſixiéme, qui eſt l'an 813. Leon fut couronné empereur par le patriarche Nicephore ſur l'ambon de la grande égliſe. Il étoit fils du patrice Bardas & Armenien d'origine : ce qui lui en a fait donner le ſurnom. Il donna ſi bon ordre à la garde de C. P. que le roi des Bulgares étant venu juſques aux portes, n'oſa l'aſſieger : mais Leon ayant voulu le faire tuer, ſous prétexte d'une conference ; il ſe retira furieux, brûla les égliſes ; ravagea tout le pays juſques à Andrinople, l'aſſiegea & la prit.

Il en emmena tous les habitans captifs en Bul- *Bell.* 28.

an. tom. 2. 441.

Bulgarie, entre autres l'archevêque Manuel; qui profitant de ſon exil, convertit grand nombre de Bulgares à la foi chrétienne, aidé par d'autres captifs. Mais le roi Crumne étant mort, ſon ſucceſſeur irrité de ces converſions, fit couper les bras à l'archevêque Manuel, puis le coupa par le milieu du corps & le donna à manger aux bêtes. Il fit auſſi déchirer de coups Georges archevêque de Débolte, & un autre évêque nommé Pierre, puis leur fit trancher la tête: il fit fendre le ventre à Leon évêque de Nicée, & lapider le prêtre Parode: Leon & Jean tribuns eurent la tête coupée, auſſi-bien que Gabriel & Sionius. On compte trois cens ſoixante & dix-ſept Chrétiens tuez en cette occaſion pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi; l'égliſe grecque les honore tous comme martyrs le vingt-deuxiéme de Janvier.

LX.

Commencement de S Theophane.

Boll 12. Mart. to. 7. p. 213.

Ici finit l'hiſtoire de Theophane; c'eſt-à dire au couronnement de Leon, & à la priſe d'Andrinople. Theophane nâquit à C. P. de parens riches & vertueux. Son pere Iſaac étant mort, pendant qu'il étoit gouverneur de l'Archipel. Theodora ſa mere prit ſoin de ſon éducation; & dès l'âge de douze ans le fiança à une fille fort riche. Theodora mourut, & Theophane ſe trouvant en poſſeſſion de biens immenſes, ſon beau pere l'obligea à celebrer le mariage: mais Theophane perſuada à ſon épouſe de vivre en continence; car un de ſes domeſtiques lui avoit inſpiré depuis long-tems le deſir de la vie monaſtique. Le beau pere s'en étant apperçû le trouva mauvais, & fit entrer dans ſes ſentimens l'empereur Leon fils de Copronyme, qui pour faire changer de penſée au jeune Theophane, l'envoya à Cyzique avec commiſſion d'y faire bâtir une fortereſſe. Theophane conduiſit l'ouvrage, & y employa même du ſien: mais il en

prit

prit occaſion de viſiter le monaſtere de Singriane qui en étoit proche, & y fit connoiſſance avec un ſaint perſonnage nommé Gregoire: le même comme l'on croit qui étoit abbé d'Agaure dans le mont Olympe.

L'empereur Leon & le beau-pere étant morts; Theophane ſe trouva libre ſous le regne d'Irene. Il donna ſes biens aux pauvres, affranchit ſes eſclaves, & mit ſa femme dans le monaſtere de l'iſle du prince, après lui avoir fait de grandes libéralitez. Pour lui il ſe retira au monaſtere de Singriane, & s'occupoit dans ſa cellule à tranſcrire des livres. Il demeura ſix ans dans l'iſle de Calonyme, où il avoit fondé un monaſtere. De-là il revint à Singriane, & fonda auprès un autre monaſtere; en un lieu nommé Grand-champ: dont enfin il prit le gouvernement.

Theoph. præf.

L'abbé George, ſyncelle du patriarche Taraiſe, avoit entrepris une chronographie ou abregé d'hiſtoire univerſelle depuis la création du monde. Il la conduiſit juſques à l'empire de Dioclétien; mais ſe voyant près de la mort, il pria l'abbé Theophane ſon ami particulier de continuer l'ouvrage. Theophane le conduiſit juſques à ſon tems: ainſi les deux enſemble font une ſuite entiere d'hiſtoire. Theophane en comptant les années de l'incarnation ſuit le calcul des Alexandrins, qui commence huit ans plus tard que le nôtre; & les critiques y ont remarqué quelques fautes de chronologie. Il n'eſt pas toûjours favorable à S. Platon & à S. Theodore Studite. Il n'approuve pas leur oppoſition à l'élection du patriarche Nicephore, ni l'avis de Theodore, de ne point rendre les Bulgares transfuges; mais il ſemble approuver la ſupercherie dont uſa l'empereur Leon, quand il voulut faire aſſaſſiner le roi des Bulgares.

LIVRE QUARANTE-SIXIE'ME.

I. Traitez ſur le baptême.

A lettre circulaire que l'empereur Charles avoit écritte aux archevêques de ſon royaume touchant le baptême, donna occaſion à pluſieurs traitez ſur ce ſacrement ſuivant l'intention de l'empereur ; car il n'avoit pas tant demandé ces éclairciſſemens aux évêques pour lui que pour eux ; c'eſt-à-dire, pour les exciter à étudier la matiere, & en inſtruire les peuples. C'eſt ainſi qu'en jugeoit Théodulfe évêque d'Orléans : Car, a joûte-t-il, ce grand prince ne ceſſoit point d'exciter les prélats à l'étude des ſaintes écritures, le clergé à l'obſervation de la diſcipline, les moines à la régularité, les grands à donner de bons conſeils, les juges à la juſtice, les ſuperieurs à l'humilité, les inferieurs à l'obéiſſance : tous à la vertu & à la concorde.

Sub. XLV. *n.* 50.

Theod. præfat.

Mabillo 3. *Analect. init.*

Ibid. p. 30.

Nous avons quatre de ces traitez ſur le baptême, qui ſervirent de réponſe à la lettre de l'empereur. Le premier eſt celui de Leidrade archevêque de Lyon, que l'empereur Charles ayant vû il trouva que l'auteur n'y avoit pas aſſez expliqué les renonciations qui precedent le baptême : c'eſt pourquoi Leidrade ajoûta une réponſe particuliere ſur ce ſujet, qui paroît plus travaillée que la premiere. Le ſecond traité du baptême écrit en cette occaſion ſe trouve entre les œuvres d'Alcuin : mais il eſt d'Amalarius archevêque de Treves : ſoit qu'il eut chargé Alcuin d'écrire en ſon nom, ſoit qu'il lui ait été attribué par erreur. Le troiſiéme traité eſt de Theodulfe évêque d'Orleans, adreſſé à Magnus archevêque de Sens ſon métropolitain, qui l'avoit

ep. Alcuin. p. 1151.

V. *not. Sirm. ad Theod.*

voit prié de répondre pour lui à la lettre de l'empereur. En d'autres exemplaires cet écrit de Theodulfe eſt adreſſé à Jean archevêque d'Arles; & peut-être lui avoit-il fait la même priere que Magnus. Le quatrieme traité du baptême eſt de Jeſſé évêque d'Amiens celebre en ce tems-là : & quoiqu'il adreſſe cet ouvrage aux prêtres de ſon dioceſe, la conformité du ſujet fait juger qu'il fut écrit en la même occaſion. Dans ces traitez on explique l'état des catécumenes, les ſcrutins, le ſymbole, les renonciations, les exorciſmes, le ſouffle, le ſel, l'application de la ſalive au nez & aux oreilles, les onctions, l'habit blanc, la communion qui ſuivoit immédiatement le batême même des enfans. On y diſtingue nettement l'onction du ſaint chrême ſur la tête qui fait le prêtre, & qui eſt une ceremonie du batême, avec l'onction ſur le front pour communiquer le S. Eſprit, qui eſt propre à l'évêque, & appartient au ſacrement de confirmation.

AN. 813.

Bibl. PP. Lug.to 14. p 67.

V. Coint. c. 812. n. 71. &c.

En 813. qui fut la derniere année de l'empereur Charles, il tint un parlement à Aix-la-Chapelle; où il ordonna que l'on aſſembleroit cinq conciles dans les principales métropoles de ſon royaume. A Mayence, à Reims, à Tours, à Arles, à Châlons ſur Saone pour la province Lyonnoiſe; & que ce qui auroit été réſolu lui ſeroit rapporté. Ces cinq conciles furent tenus pendant l'été de cette même année; & on y fit à peu près les mêmes reglemens qui répondent aux queſtions envoyées aux évêques deux ans auparavant ainſi ils avoient eu le loiſir de s'y preparer.

II. Conciles d'Arles. *An. Moiſſ.*

Sup. XIV. *n.* 51.

Le premier de ces conciles, ſelon la datte, eſt celui d'Arles, que l'on compte pour le ſixiéme de cette ville. Il fut tenu l'an quarante-cinquiéme du regne de Charles en de France, l'Ere eſpagnole 851. c'eſt-à-dire, l'an 813. le dixiéme de Mai,

AN. 813. Mai, dans l'égliſe de ſaint Etienne. L'archevêque Jean y preſidoit avec Nebridius de Narbonne ; & outre leur dignité ils prennent la qualité d'envoyez du prince. Le premier jour on propoſa ſeulement des meſſes & des prieres pour l'empereur & pour ſa famille, tant qu'il vivroit. Le lendemain on publia vingt-ſix canons, dont le premier eſt une profeſſion de foi abregée. Le ſecond ordonne les prieres pour le roi Charles : enſuite il eſt dit que chaque archevêque exhortera ſes ſuffragans à bien inſtruire les prêtres & le peuple ſur le baptême, & tous les myſteres de la foi. Les évêques, dit le concile, doivent ſavoir l'écriture & les canons ; & toute leur occupation doit être la predication & l'inſtruction. Les prêtres doivent prêcher, même dans les paroiſſes de la campagne : les parens doivent inſtruire leurs enfans, & les parains ceux qu'ils ont tenus ſur les fonts. Chaque évêque viſitera ſon diocèle tous les ans, & prendra la protection des pauvres opprimez. Que ſi les juges & les puiſſans ne déferent pas a ſes avis, il en avertira le roi. Tout le peuple obeira à l'évêque, même les comtes & les juges ; & ils agiront de concert pour maintenir la juſtice & la paix.

ta. 7. conc. p. 1132.
Rem. c. 40.
Arel. c. 3.
Rem. c. 14. 15.
Arel. c. 10.
c. 19.
c. 17.
c. 12. 13.
Conc. Cabil. c. 20.

Arel. c. 4. 5. Les évêques auront grand ſoin d'inſtruire les prêtres qu'ils ordonneront pour les paroiſſes, c'eſt à-dire, les curez, & les laïques, il faut entendre les patrons, ne pourront recevoir des préſens pour leur confier ces égliſes, ni les en chaſſer, & en mettre d'autres ſans le jugement des évêques, à qui ces prêtres doivent rendre compte de leur conduite. Les prêtres garderont le ſaint chréme ſous le ſceau ; & ne le donneront à perſonne comme un remede, ou ſous quelque autre prétexte que ce ſoit. Car pluſieurs s'imaginoient que les criminels qui en avoient

c. 37.
Tur. c. 80.

avoient pris par onction, ou par breuvage, ne pouvoient être découverts, comme il eſt porté dans le concile de Tours. On conſervera les dîmes & les biens des égliſes; & ceux qui en poſſedent en benefice; c'eſt-à-dire, en uſufruit, contribueront aux réparations. On ne tiendra les marchez & les plaids, ni les dimanches, ni dans les parvis de l'égliſe. AN. 809. *Rem. c. 20, 38.* *c. 16, 22, Rem.*

Les évêques auront ſoin que les chanoines & les moines vivent chacun ſelon leur inſtitut. Que dans les monaſteres de chanoines, de moines ou de religieuſes, on ne reçoive qu'autant de perſonnes que la maiſon en peut commodement entretenir : que dans les monaſteres de filles il n'entre pour le ſervice neceſſaire que des hommes de bonnes mœurs, & d'un âge avancé, & que ceux qui iront celebrer la meſſe, en ſortent auſſi-tôt qu'elle ſera finie. Ceux qui ſeront convaincus d'un crime public feront penitence publique ſelon les canons. En tems de famine ou d'autre neceſſité chacun nourrira ſelon ſon pouvoir ceux qui lui appartiennent. Les perſonnes puiſſantes n'acheteront les biens des pauvres que publiquement, en preſence du comte & des plus nobles de la cité. Ce ſont les principaux canons de ce concile d'Arles: & & comme les quatre autres traitent les mêmes matieres, je ne marquerai que ce qu'il y a de ſingulier en chacun. *c. 6.* *R. 15. Ar. c. 8.* *R. 1.* *Ar. 7.* *c. 26. R. 31. Ar. 14.* *c. 25.*

III. Concile de Reims. *t. 7. p. 1253.*

Le concile de Reims s'aſſembla à la mi-Mai la même année 813. l'archevêque Vulfaire y preſida; on commença ſuivant la coutume par un jeûne de trois jours, & on y fit quarante-quatre canons, dont voici les plus remarquables. Chacun des clercs s'inſtruira des fonctions de ſon ordre; & afin de le mieux faire entendre, on lût dans le concile des épîtres de ſaint Paul, pour montrer aux ſoûdiacres comment il les

AN. 813. doivent lire; on lût l'évangile pour les diacres; & pour les prêtres, on examina l'ordre
c. 3. de la meſſe & du baptême: on lût les canons
c. 4. pour les chanoines, & pour les paſteurs le
c. 5. paſtoral de S. Gregoire & pluſieurs ſentences
c. 6. 7. des peres.
c. 8.
c. 9.
c. 10 On examina l'ordre de la penitence, afin que
c. 11. les prêtres compriſſent mieux comment ils de-
c. 12. 16. voient recevoir les confeſſions, & impoſer les
ſatisfactions. On ordonna de diſtinguer ceux
qui doivent faire penitence publique ou
c. 31. ſecrete. Les évêques, les abbez & les mini-
c. 17. 18. T. c. 5. 6. ſtres de l'égliſe doivent éviter les excés de bou-
7. 8. che, & ne point ſouffrir qu'on faſſe devant
eux des jeux deshonnêtes; mais recevoir des
c. 29. pauvres à leur table, & faire lire l'écriture
ſainte pendant leurs repas. Les prêtres ne paſ-
ſeront point d'un moindre titre à un plus grand;
c. 20. les moines n'iront point aux aſſemblées ſecu-
c. 39. T. c. 35. culieres des plaids: perſonne ne recevra des preſens pour les jugemens.

IV. Concile de Mayence. Le concile de Mayence s'aſſembla le neuviéme de Juin de la même année 813. dans le cloître de ſaint Alban. Les preſidens qui prennent auſſi le tître d'envoyez du prince, étoient Hildebalde, qui ſe dit archevêque du palais, parce qu'il étoit archevêque de Cologne & archichapelain, Riculfe archevêque de Mayence, Arnon archevêque de Salsbourg & Bernaire évêque de Vormes. Il y avoit en tout trente évêques, vingt-cinq abbez, & pluſieurs laïques; comtes & juges. On diviſa toute l'aſſemblée en trois bandes. La premiere fut des évêques, qui s'aſſirent avec quelques notaires, liſant l'évangile & le reſte du nouveau teſtament, les canons, & divers ouvrages des peres, entre autres le paſtorale de S. Gregoire, pour étudier le moyen de conſerver la diſcipline de l'égliſe. La ſeconde

de troupe fût des abbez & des moines choiſis, qui liſoient la regle de ſaint Benoiſt, & cherchoient comme ils pourroient rétablir l'obſervance monaſtique. La troiſiéme troupe étoit des comtes & des juges qui examinoient les loix ſeculieres & rendoient juſtice à tous ceux qui ſe preſentoient. Ce concile fit cinquante-cinq canons; & c'eſt celui qui répond le plus préciſement aux queſtions de l'empereur. Il ordonne que le baptême ſera par tout adminiſtré ſuivant l'ordre Romain: & que l'on obſervera les decrets du pape ſaint Leon, principalement pour ne baptiſer qu'à pâques & à la pentecôte. Les prêtres avertiront continuellement les fideles d'apprendre le ſymbole & l'oraiſon dominicale, & impoſeront des jeûnes, ou d'autres penitences à ceux qui le negligeront. Pour cet effet les parens envoyeront leurs enfans aux écoles, ſoit des monaſteres, ſoit des prêtres, pour apprendre leur créance & l'enſeigner aux autres dans la maiſon; & ceux qui ne pourront l'apprendre autrement l'apprendront en leur langue. Les parains auront le même ſoin de leurs enfans ſpirituels; ſi l'évêque eſt abſent ou malade, il y aura toujours quelqu'un pour prêcher les dimanches & les fêtes ſelon la portée du peuple. On comptoit donc que l'évêque devoit ordinairement prêcher.

AN. 813.

Can. 4. *Leo. ep.* 16. *al.* 4. *ep.* 136. *al.* 80. *Sup. liv.* XXVII. *n.* 2. *l.* XXXIX. *n.* 15 *c.* 45. *Rom. c* 1. 2.

c. 47.

c. 25.

On prendra garde à l'avenir, de ne donner à perſonne la tonſure clericale, que dans l'âge legitime, de ſa franche volonté & du conſentement de ſon maître: ce qu'il faut entendre des ſerfs. Chaque évêque recherchera ſoigneuſement d'où ſont les prêtres & les clercs de ſon dioceſe, pour renvoyer les fugitifs à leur évêque. Quant aux clercs acephales, qui ne ſont ni au ſervice du prince ni ſous un évêque ou un abbé, mais vagabonds & indépendans: l'évêque

c. 23.

c. 31. *Tur.* *c.* 13. *Arel.* *c.* 24.

c. 25.

AN. 813. les fera arrêter ſans délai. S'ils ne veulent pas lui obéïr, il les excommuniera; s'ils ne ſe corrigent, on les mettra en priſon juſques à ce
c. 43. qu'ils ſoient jugez dans un concile. Aucun prêtre ne peut dire la meſſe ſeul: car comment dira-t-il: Le ſeigneur ſoit avec vous, & le reſte,
c. 41. qui marque des aſſiſtans? On avertira le peuple
c. 36. de faire l'offrande & de recevoir la paix. On obſervera les fêtes ſuivantes: le jour de Pâques, avec toute la ſemaine, l'Aſcenſion, la Pentecôte comme Pâque, ſaint Pierre & ſaint Paul, ſaint Jean-Baptiſte, l'Aſſomption de la ſainte Vierge, ſaint Michel, ſaint Remi, ſaint Martin, ſaint André, à Noël quatre jours, l'Octave
c. 34. T. c. de Noël, c'eſt-à-dire, la circonciſion, l'Epi-
47. phanie, la Purification de la ſainte Vierge, les
c. 35. Fêtes des martyrs & des confeſſeurs, dont les
c. 33. reliques ſont en chaque dioceſe, & la dédicace de l'égliſe. On obſervera le jeûne des quatre tems, & qui mépriſera le jeûne commandé ſera
c. 46. excommunié. On obſervera la grande litanie pendant trois jours, c'eſt-à-dire, les rogations; & on y marchera nuds pieds avec la cendre & le cilice. Les yvrognes ſeront excommuniez juſ-
c. 17. ques à ce qu'ils ſe corrigent.

Les clercs, qui ont quitté le ſiecle ne doivent avoir d'autres armes que les ſpirituels: mais les laïques, qui ſont chez les clercs, peuvent les porter, ſuivant l'ancienne coutume: c'eſt-à-dire leurs ſerfs, leurs domeſtiques & leurs vaſſaux. Les miniſtres de l'autel & les moines
c. 14. doivent abſolument s'abſtenir des affaires temporelles; comme de paroître devant les tribunaux ſeculiers, ſi ce n'eſt pour la défenſe des
R. c. 30. orfelins & des veuves: d'être fermiers ou procureurs: d'être farceurs: aimer le jeu, la bonne chere, ou les ornemens indecens: chaſſer avec des chiens, ou des oiſeaux; en un mot ſuivre les de-

deſirs de la chair. Mais il ne leur eſt pas défendu de prendre ſoin de leurs interêts ſelon la juſtice. Les évêques & les abbez choiſiront pour vidames, prevôts, avoüez ou défenſeurs, des hommes vertueux, fideles, juſtes, doux, deſintereſſez : c'étoit ceux dont ils ſe ſervoient pour adminiſtrer leur temporel. Les prêtres porteront toujours l'orarium ou étole, pour marque du ſacerdoce. On ne tirera point des égliſes les criminels, pour les faire mourir : mais ils ne laiſſeront pas de payer la compoſition de leurs crimes. On ne transferera point les corps des ſaints, ſans la permiſſion du prince ou du concile. Les chanoines vivront ſelon les canons, mangeront & dormiront en commun, & ne feront rien ſans la permiſſion de l'évêque ou du ſuperieur. Ils s'appliqueront à l'étude & à la pſalmodie, & ſe rendront capables d'inſtruire les peuples. Les abbez vivront avec leurs moines ſelon la regle de S. Benoiſt, comme ceux qui étoient preſens à ce concile nous l'ont promis. Les envoyez du prince avec l'évêque dioceſain examineront l'état des monaſteres : s'ils ſont en lieu propre à trouver tout ce qui leur eſt neceſſaire, afin de n'avoir point beſoin de ſortir au dehors. Les évêques feront opter ceux qui ſont dans les monaſteres, de vivre en moines ou en chanoines : & de même les religieuſes ſuivront la profeſſion qu'elles auront embraſſée. Ceux qui ſe plaindront d'avoir perdu l'herirage de leurs peres par des donations ſuggerées, nous les ſatisferons, autant qu'il dépend de nous.

AN. 813.

R. c. 24.
c. 50.
c. 28.
Sup. l. XXXVIII. n. 16.
c. 51.
c. 9. 10.
-. 11.
c. 20.
c. 21.
c. 13.
c. 6.

Le concile de Châlon ſur Saone fut aſſemblé de toute la Gaule Lyonnoiſe, excepté la province de Tours, qui s'aſſembla ſeparément. On y fit ſoixante-ſix canons, dont voici les plus ſinguliers. Suivant l'ordonnance de l'empereur : les évêques établiront des écoles, où les clercs

V. Concils de Châlon. to 7. pa 1172.
c. 3.

AN. 813. apprendront les bonnes lettres & les ſaintes écritures ; pour être capables d'inſtruire les peuples. *c.* 13. Défenſe aux évêques de faire jurer ceux qu'ils ordonnent, qu'ils ſont dignes, qu'ils ne feront rien contre les canons, & qu'ils obéïront à l'évêque qui les ordonne : parce que ce ſerment eſt dangereux. *c.* 43. Il y a en quelques lieux des Ecoſſois qui ſe diſent évêques, & ordonnent des prêtres & des diacres, ſans permiſſion de leurs ſeigneurs, ou de leurs ſuperieurs : nous declarons nulles ces ordinations, comme étant abuſives & la plûpart ſimoniaques. Les évêques dans leurs viſites s'abſtiendront, *c.* 16. non ſeulement des exactions illicites, mais de tout ce qui peut être à charge ou cauſer du ſcandale. Ils ne prendront rien pour le prix du baume, *c.* 17. qui entre dans le ſaint chréme ou du luminaire : *c.* 18. non plus que pour la dédiace des égliſes & pour les ordinations. Ils ne ſe feront point payer de cens annuels par les prêtres : ni d'amendes par les inceſtueux, *c.* 15. par ceux qui ne payent point les dixmes, ou par les prêtres negligens, comme quelques-uns le font de concert avec les comtes. Les archidiacres n'exerceront point de domination ſur les curez, & n'en exigeront point de cens.

c. 27. La confirmation ne doit point être réïterée, *c.* 46. non plus que le baptême. Il faut éviter de trop differer la communion, ou de s'en approcher indignement ; mais s'abſtenir quelques jours auparavant *c.* 47. des œuvres de la chair, & ſe purifier le corps & l'ame. Tous les fidéles doivent communier le jeudi ſaint, puiſque l'on reconcilie *c.* 48. ce jour là les penitens mêmes, afin qu'ils puiſſent communier. On ne doit pas mépriſer l'onction des malades, qui eſt un remede pour l'ame & pour le corps. *c.* 25. L'uſage de la penitence ſuivant les anciens canons eſt aboli en la plûpart des

des lieux ; c'eſt pourquoi il faut implorer le ſecours de l'empereur, afin que les pêcheurs publics faſſent penitence publique, & ſoient excommuniez & reconciliez ſelon les canons. Quelques-uns ne ſe confeſſent pas entierement : c'eſt pourquoi il faut les avertir de ſe confeſſer des pechez de penſées comme des pechez exterieurs. Il ne faut pas ſeulement ſe confeſſer à Dieu, mais aux prêtres : & dans ce jugement, plus qu'en tout autre, il faut prendre garde de ne ſe pas laiſſer prevenir de quelque paſſion. Pluſieurs dans la penitence ne cherchent pas tant la remiſſion de leurs pechez que l'accompliſſement du tems ; & ſi on leur interdit le vin & la chair, ils cherchent d'autres viandes & d'autres boiſſons plus délicieuſes. Le vrai penitent ſe prive abſolument des plaiſirs du corps. Quelques-uns auſſi pêchent de propos déliberé, dans l'eſperance d'effacer leurs pechez par des aumônes. Or il ne faut pas pécher pour faire l'aumône : mais la faire parce que l'on a peché. On doit impoſer la penitence ſelon l'écriture & la coutume de l'égliſe, & bannir abſolument les livres que l'on nomme penitentiels, dont les erreurs ſont certaines & les auteurs incertains, & qui flattent les pecheurs, en impoſant pour de grands pechez des penitences legeres & inuſitées. Le concile de Tours explique celui-ci ; car il ne rejette pas abſolument les livres penitentiels : mais il juge à propos, que quand tous les évêques ſeront aſſemblez au palais, ils marquent quel des anciens penitentiels doit plutôt être ſuivi.

AN. 813.
c. 32.
c. 33.
c. 34.
c. 35.
c. 36.
c. 38.
Conc. Tur. *c.* 22
c. 45.

Le concile de Châlons continuë : Il y a beaucoup d'abus dans les pelerinages, qui ſe font à Rome, à Tours & ailleurs. Des prêtres & des clercs prétendent par-là ſe purifier de leurs pechez, & devoir être rétablis dans leurs fonctions,

An. 813. ctions des laïques s'imaginent acquerir l'impunité pour leurs pechez paſſez ou à venir: les puiſſans en tirent un pretexte d'exaction ſur les pauvres, les pauvres un titre de mendicité, Mais nous loüons la devotion de ceux, qui pour accomplir la penitence que le prêtre leur a conc. 40. ſeillée; font ces pelerinages en les accompagnant de prieres, d'aumônes & de correction de leurs mœurs. Il eſt remarquable que les deux plus fameux pelerinages étoient S. Pierre c. 8. de Rome & S. Martin de Tours. Les prêtres dégradez ſeront mis dans des monaſteres, pour c. 6. y faire penitence; s'ils veulent mener une vie ſeculiere, ils ſeront excommuniez. Si les prêtres mettent des fruits en reſerve, ce ne doit point être pour les vendre plus cher, mais pour ſecourir les pauvres en tems de diſette. On impute à quelques-uns de nos freres les évêques, de perſuader à quelques perſonnes de renoncer au monde, pour donner leurs biens à l'égliſe, ce qui doit être trés-éloigné de notre penſée. Les évêques ne doivent chercher que le ſalut des ames; & uſer des biens c. 7. de l'égliſe, non comme de leur bien propre, mais d'un bien qui leur eſt confié, pour en aider les pauvres. Ceux donc qui auront employé de pareilles ſuggeſtions, ſeront ſoûmis à la penitence canonique: ceux qui ont été aſſez ſimples pour ſe laiſſer ſéduire, demeureront dans leur engagement, & les biens uſurpez ſeront rendus à leurs heritiers. En toutes c. 39. les meſſes on fera des prieres pour les morts, ſuivant l'ancienne coutume de l'égliſe & l'autorité de S. Auguſtin.

Nous avons appris que les égliſes, qui ſe trouvent dans les domaines des particuliers, ſont partagées entre les heritiers, juſqu'à faire d'un ſeul autel quatre parts, dont chacune à ſon prê-

tre

tre. Nous défendons ces partages, & jusques à ce que les heritiers soient convenus du prêtre qui doit servir cette église, l'évêque défendra d'y celebrer la messe. On voit ici le patronage laïque bien établi. Le concile continuë: Nous disons peu de choses touchant les abbez & les moines, parce que presque tous les monasteres de ces quartiers professent la regle de saint Benoît, qui montre tout ce qu'ils doivent observer. Le concile renvoye à la même regle les religieuses moniales: mais pour les chanoinesses, il leur donne plusieurs reglemens, qui regardent principalement la clôture, le silence & la regularité des abbesses. Les mariages des serfs ne seront point rompus, quoiqu'ils appartiennent à divers seigneurs: pourvû qu'ils se soient mariez de leur consentement & selon les loix. On ne separera point les femmes qui auront tenus leurs enfans à la confirmation, par mégarde, ou par malice, pour quitter leurs maris: mais elles seront mises en penitence. Les familles payeront la dixme à l'église, où elles entendent la messe toute l'année, & font baptiser leurs enfans. On compte ce concile pour le second de Châlon,

AN. 813.

c. 224.

c. 53.

c. 54. 55. &c.

c. 30.

c. 31.

c. 191.

Celui de Tours est le quatriéme de cette ville, & on y fit cinquante-un canon. Chaque évêque aura des homelies contenant les instructions necessaires pour son troupeau, prendra soin de les traduire clairement en langue Romaine rustique, ou en langue Tudesque afin que tout le monde les puisse entendre. C'étoit les deux langues qui avoient cours en France? la premiere étoit celle des anciens habitans Gaulois Romains, c'est-à-dire, le latin, déja fort corrompu, d'où est enfin venu notre françois: l'autre étoit la langue des Francs, & des autres peuples Germaniques, qui étoient alors répandus dans l'em-

V I. Concile de Tours. *tom. 7. p. 1256. Rem 15. oan. 17.*

AN. 813. l'empire françois; & cette langue eſt demeurée au-delà du Rhin. Au reſte ce canon fait voir, que deſlors le peuple n'entendoit plus le latin.

c. 12. On ne doit point ordonner de prêtre qui n'ait trente ans; & avant l'ordination il demeurera dans l'évêché pour apprendre ſes devoirs

c. 18. juſqu'à ce que l'on puiſſe connoître ſes mœurs & ſa vie. L'évêque aura grand ſoin d'inſtruire ſes prêtres touchant le baptême & les renonciations qui s'y font. On les avertira de ne pas donner indifferemment après la meſſe le corps de notre Seigneur aux enfans & aux perſonnes qui ſe rencontrent, de peur qu'il n'y en ait de chargez de quelques crimes. Nous avons marqué ailleurs l'ancien uſage, de diſtribuer aux enfans les reſtes de l'euchariſtie. Les laïques

Supl. liv. XXXIII. *n.* 4.

c. 50. communieront trois fois l'an: on avertira les fideles d'entrer dans l'égliſe ſans bruit, & ſans tumulte, & de s'abſtenir pendant la meſſe, non-

c. 83. ſeulement de diſcours inutiles, mais de mauvaiſes penſées. Nous avons chez nous, diſent

c. 41. les évêques de ce concile parlant à l'empereur, pluſieurs inceſtueux, patricides & homicides, qui perſeverent dans leurs crimes, nonobſtant nos exhortations, nous en avons déja excommunié quelques-uns, qui n'en tiennent compte: c'eſt pourquoi nous prions votre clemence, d'ordonner ce qu'il en faut croire. On avertira les fideles que les ſortileges, ni les enchantemens, ou les ligatures d'herbes ou d'oſſemens ne peuvent guerir les hommes ni les animaux, & ne ſont que des illuſions du démon.

Les évêques doivent avoir grand ſoin des pau-

c. 42. vres, & peuvent en preſence des prêtres & des diacres donner du treſor de l'égliſe aux ſerfs & aux pauvres de la même égliſe ſuivant leurs

c. 57. beſoins. Nous avons examiné ſoigneuſement: ſuivant l'avertiſſement du prince, ceux que l'on pre-

prétend être dépoüillez de leurs biens : mais nous n'avons trouvé ſur ce ſujet aucune plainte contre nous. Car il n'y a preſque perſonne qui donne de ſon bien à l'égliſe, ſans recevoir autant, ou le double, ou le triple des biens de l'égliſe en uſufruit : avec convention d'en laiſſer joüir ſes enfans ou ſes parens, qu'il a déſignez : & nous leur avons offert la faculté de retirer ces biens alienez par leurs parens, dont ils étoient déja exclus par la loi, pour les tenir de l'égliſe en benefice : c'eſt à-dire, en fief, comme on a parlé depuis On avertira les comtes & les juges, de ne point recevoir en témoignage les perſonnes viles & indignes : parce que pluſieurs comptent pour rien le parjure. AN. 813. c. 34.

Les monaſteres où la regle de S. Benoît a été obſervée, ſeront réformez ſuivant cette regle ; car en quelques-uns il y a peu de moines à qui leurs abbez en ayent fait promettre l'obſervance, parce qu'eux-mêmes vivent plus en chanoines qu'en moines. On ne ſe preſſera pas de donner le voile aux jeunes veuves, juſqu'à ce qu'elles ſoient bien éprouvées ; on ne le donnera pas même aux jeunes filles avant vingt-cinq ans ſans neceſſité. c. 27. c. 28.

Chacun de ces cinq conciles envoya ſes decrets à l'empereur, qui les fit examiner & comparer en ſa préſence à Aix-la-Chapelle, dans une grande aſſemblée qu'il y tint au mois de Septembre cette même année 813. En conſequence il fit publier un capitulaire de vingt-huit articles, contenant ceux de ces canons, dont l'execution avoit plus de beſoin de la puiſſance temporelle. Les deux derniers articles n'étoient point dans les canons des cinq conciles, & portent : On s'informera s'il eſt vrai ce que l'on dit, qu'en Auſtraſie les prêtres découvrent pour de l'argent les voleurs ſur leurs confeſſions. On *An. Eging. Ann. Moiſ. facrom. 7. conc. p.* 1287. c. 27.

AN. 813. s'informera auſſi des hommes ſujets au droit de faïde, qui font du trouble les dimanches & les fêtes; ce qu'il faut abſolument empêcher. On appelloit faïde dans les loix barbares le droit qu'avoient les parens d'un homme tué, de vanger ſa mort par celle du meurtrier.

c. 28. hiſt. droit. Fr. n. 24. Cang. gloſſ.

VII. Louis couronné empereur.

L'empereur Charles avoit fait venir d'Aquitaine le roi Louis, qui reſtoit ſeul de ſes trois fils; car Pepin roi d'Italie étoit mort en 810. laiſſant d'une concubine un fils nomé Bernard, & Charles roi de Germanie, l'aîné de tous, étoit mort l'année ſuivante 811, ſans laiſſer d'enfans. Louis étant donc arrivé à Aix-la-Chapelle, l'empereur ſon pere y tint une grande aſſemblée avec les évêques, les abbez, les ducs, les comtes & tous les François. Il les exhorta à être fideles à ſon fils, & leurs demanda à tous s'ils vouloient bien qu'il lui donna le titre d'empereur. Ils répondirent que cette penſée venoit de Dieu. Le dimanche ſuivant Charles prit ſes habits royaux avec la couronne en tête, marcha à l'égliſe, & s'avança juſqu'à l'autel conſacré en l'honneur de N. S. J. C. le plus élevé de tous, & y fit mettre une autre couronne. Après qu'ils eurent long-tems prié lui & ſon fils, il lui parla devant toute l'aſſemblée des prélats & des ſeigneurs, l'exhortant premierement à aimer & craindre Dieu, & garder en tout ſes commandemens, à proteger les égliſes, avoir de la tendreſſe pour ſes ſœurs & ſes freres encore jeunes, ce devoient être les enfans des concubines, Drogon, Theodoric, & Hugues; d'aimer ſes neveux & tous ſes parens. Honorez, ajoûta-t'il, les évêques comme vos peres: aimez le peuple comme vos enfans: reprimez les méchans, pour les ramener au chemin du ſalut; ſoyez le conſolateur des moines

Theg. c. 5. 6. Eginh. vita c. 9, 6. 22.

&

& des pauvres : établiſſez des officiers fideles, craignans Dieu & deſintereſſez : n'en deſtituez aûcun qu'avec connoiſſance de cauſe ; & montrez-vous toujours irrépréhenſible devant Dieu & devant les hommes. AN. 813.

Charles ajoûta pluſieurs autres avis, & demanda à ſon fils s'il étoit réſolu de les obſerver. Louis répondit qu'avec l'aide de Dieu il les obſerveroit de tout ſon cœur. Alors Charles lui ordonna de prendre de ſes propres mains la couronne qui étoit ſur l'autel, & la mettre ſur ſa tête, lui faiſant ainſi connoître qu'il ne tenoit l'empire que de Dieu. Louis ſe mit la couronne en tête : le peuple s'écria : Vive l'empereur Louis ; & celebra ce jour avec une grande joye. Charles rendit graces à Dieu, en diſant avec David : Beni ſoyez-vous, Seigneur, qui avez mis aujourd'hui mon fils ſur mon trhône à mes yeux. Enſuite ils entendirent la meſſe & retournerent au palais, le pere appuyé ſur ſon fils, qui le ſoutenoit en marchant. Peu de tems après Charles le renvoya chargé de préſens magnifiques : ils s'embraſſerent tendrement & répandirent beaucoup de larmes, comme s'ils avoient prévû qu'ils ne ſe reverroient plus. Ainſi l'empereur Louis retourna en Aquitaine au mois de Novembre 813. *3. Reg. c. 1.*

VIII. Pieté de Charles. *Theg. c. 7.*

L'Empereur Charles demeura à Aix-la Chapelle, ne s'occupant plus que de prieres, d'aumônes & de la correction des livres ſacrez. Car il employa la fin de ſa vie à rendre très-corrects les textes des quatre évangiles, y travaillant avec des Grecs & des Syriens. Toute ſa vie il avoit eu un grand zele pour la religion & une pieté ſincere. Il ne manqua jamais, autant que ſa ſanté lui permit, d'aller à l'égliſe le matin & le ſoir, & d'aſſiſter aux nocturnes & aux ſacrifices. Il avoit grand ſoin, que tout s'y fit avec

avec toute la bienſéance poſſible, & avertiſſoit ſouvent les cuſtodes des égliſes de n'y rien ſouffrir d'indécent. Il les fournit abondamment de vaſes d'or & d'argent & d'habits ſacerdotaux: en ſorte que pendant le ſaint ſacrifice aucun des clercs, pas même des portiers, ne ſervoit dans ſon habit ordinaire. Il orna particulierement ſa chapelle d'Aix, d'or, d'argent, de luminaire: les balluſtres & les portes étoient d'airain. Il y fit apporter des colomnes & du marbre de Rome & de Ravenne: ne pouvant en avoir d'ailleurs. Il corrigea très-exactement la maniere de lire & de chanter, étant parfaitement inſtruit de l'un & de l'autre; & toutefois il ne liſoit pas publiquement, & ſe contentoit de chanter bas & avec les autres. Ce ſont les paroles d'Eginhart qui montrent qu'en ce tems-là les plus grands ſeigneurs ne dédaignoient pas de faire dans l'égliſe les fonctions de chantres & de lecteurs; & nous en voyons auſſi des preuves à C. P

Charles ne bornoit pas ſes aumônes à ſon empire ſi vaſte: Il les étendoit au-delà des mers, en Syrie, en Egypte, en Afrique, à Jeruſalem, à Alexandrie & à Carthage. Il envoyoit de l'argent par tout où il ſavoit que les Chrétiens vivoient dans la pauvreté. C'étoit le principal motif qui lui faiſoit cultiver l'amitié des princes infidéles, pour procurer du ſoulagement aux Chrétiens qui vivoient ſous leur domination. Entre les lieux de pieté, il avoit une veneration ſinguliere pour ſaint Pierre de Rome. Il envoya pour ſon tréſor une très-grande quantité d'or, d'argent, de pierreries & des préſens immenſes pour les papes. Pendant tout ſon regne il n'eut rien plus à cœur que de rétablir la ville de Rome dans ſon ancienne dignité: & non ſeulement défendre & proteger, mais orner & en-

richir l'égliſe de S. Pierre ; & toutefois, ajoûte Eginhart, durant un ſi long regne, il n'y fit que quatre voyages de devotion. Réflexion qui montre combien les pelerinages étoient fréquens. AN. 814.

Tant de loix en faveur de l'égliſe ne ſont pas les moindres preûves de la pieté de Charles. Je les ai rapportées en leurs tems : mais il en faut marquer encore une, dont on ne ſait pas la date, & qui n'eſt pas moins conſiderable. L'empereur y parle ainſi : Nous voulons que tous nos ſujets Romains, Francs, Allemands & les autres qui y ſont nommez, obſervent cette ſentence, que nous avons tirée du code Theodoſien : Quiconque ayant un procès en demandant ou en défendant, en quelque état de cauſe que ce ſoit, aura choiſi le jugement de l'évêque, lui ſera auſſi-tôt envoyé nonobſtant l'oppoſition de la partie adverſe : & ce que l'évêque aura décidé ſera executé, ſans qu'il ſoit permis de ſe pourvoir contre ſon jugement. Le témoignage d'un ſeul évêque ſera reçû par tous les juges ſans difficulté, & on n'en entendra point d'autre dans la même affaire. Cette loi ſe trouve effectivement à la fin du code Theodoſien, comme étant de Conſtantin adreſſée à Ablavius préfet du prétoire : mais les plus ſavans critiques la croyent ſuppoſée, & nous n'en voyons point d'execution depuis Conſtantin juſqu'à Charles. Il eſt vrai que l'autorité qu'il lui a donnée, la croyant véritable, à ſervi de prétexte aux évêques des ſiecles ſuivans ; pour étendre bien loin leur juriſdiction.

Lil. v. cap. 366, al. 281

Cod. Th. lib. XVI poſt. tit. 22.

IX. Mort de Charlemagne.

Au mois de Janvier 814. la fiévre prit à l'empereur Charles au ſortir du bain. Il crut la guérir à ſon ordinaire par l'abſtinence, ne prenant pour toute nourriture qu'un peu d'eau : mais

AN. 814. mais la pleurisie s'y étant jointe, le septiéme jour de sa maladie, il fit venir l'archevêque Hildebalde son archichapelain: qui accompagné d'autres évêques lui donna l'extrême-onction & le viatique, c'est-à-dire, le corps & le sang de Notre Seigneur. Deux jours après se sentant à l'extrémité, il fit le signe de la croix sur son front, sur sa poitrine & sur tout son corps: & mourut en disant *In manus tuas* & le reste. C'étoit le vingt-huitiéme de Janvier 814. il étoit âgé de soixante & douze ans, dont il regna quarante-cinq comme roi de France, & treize comme empereur: on l'ensevelit le jour même.

Egin. Mont. Engol. Après que le corps eut été lavé selon la coutume & embaumé, on douta où on le devoit mettre, parce qu'il n'en avoit rien ordonné; enfin tout le monde trouva plus convenable, de l'inhumer dans l'eglise qu'il avoit fait bâtir à Aix-la-Chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. On le revêtit premierement d'un cilice, qu'il portoit toujours secretement, on mit pardessus ses habits Imperiaux avec la pannetiere d'or qu'il portoit à ses voyages de Rome, comme pelerin. Il étoit assis dans son sepulchre sur un siege d'or, ayant une épée garnie d'or à son côté, & tenant sur ses genoux un évangile couvert d'or: ses épaules étoient renversées sur la chaise, le visage couvert d'un linge, la couronne, qui contenoit du bois de la vraye Croix, attachée à la tête avec une chaine d'or: le sceptre & l'écu, l'un & l'autre d'or, que le pape Leon avoit consacrez, étoient suspendus devant lui: on remplit toute la niche qui lui servoit de sepulchre, de baume, de musc, d'autres aromates & de quantité d'or, puis il fut fermé & scellé: par dehors on mit une arcade dorée avec son image & son épitaphe.

Il

Il fut regretté non ſeulement de ſes ſujets, mais des étrangers & des payens mêmes; & la poſterité l'a tellement reconnu pour grand, qu'elle en a fait le nom de Charlemagne, qui lui eſt propre. Pluſieurs égliſes particulieres l'invoquent comme ſaint : quoiqu'en d'autres, comme à Metz, on faſſe tous les ans un ſervice pour le repos de ſon ame ; il faut avoüer que la multitude de ſes femmes & de ſes concubines a donné quelque atteinte à ſa réputation. Car on lui trouve juſques à quatre femmes avec le titre de reines, & cinq concubines. Les reines ſont Ermengarde fille de Didier roi des Lombards, qu'il repudia au bout d'un an, comme il a eté dit ; Hildegrade, Faſtrade & Luitgarde : aprés la mort de laquelle il eut quatre concubines dans l'eſpace de treize ans, outre celle qu'il avoit épouſée avant la reine Ermengarde. Or il eſt certain que chez les anciens le nom de concubine ſignifioit ſouvent une femme legitime, ſelon les loix de l'égliſe; mais dont le mariage n'étoit pas ſolemnel, ſelon les loix civiles; enſorte que les enfans n'étoient pas héritiers. Je l'ai obſervé ſur le premier concile de Tolede tenu l'an 400. D'ailleurs il eſt vrai-ſemblable, qu'aprés la mort de Luitgarde, Charlemagne, qui ſe voyoit trois fils en âge de regner ne voulut plus prendre de femme à titre de reine : il n'eſt pas impoſſible, que trois de ces dernieres femmes ſoient mortes dans l'eſpace de douze ans : enſorte qu'il n'en ait jamais eu qu'une à la fois. Car il paroit juſte de ſuppoſer tout ce qui eſt naturellement poſſible : plutôt que de croire, qu'un prince occupé dans ſa vieilleſſe auſſi ſaintement que nous l'avons vû ait fini dans la débauche.

AN. 814.

V. Boll. to. 2. p. 874. 28. Jan.

Sup. l. XLIII. n. 59.

Sup. l. XX. n. 48. conc. Tol. c. 17.

X.

Adalard & Valla exilez.

L'empereur Louis ayant appris la mort de ſon pere, vint d'Aquitaine à Aix-la-Chapelle ; & d'abord

Theg. n. 8. bord ſe fit repreſenter tous les tréſors, dont il donna à ſes ſœurs la part qui leur appartenoit, en envoya une grande partie à Rome, diſtribua le ſurplus aux pauvres & aux évêques, pour l'ame de ſon pere; & ne garda pour lui que la table d'argent contenant une mapemonde, encore en donna-t'il le prix. Cette premiere année de ſon regne il fit renouveller toutes les lettres, que ſes peres avoient accordées en faveur des égliſes.

Sup. liv. XLI. n 50.

Theg. n. 10.

Vita Val. to. 5. act. Ben p. 453.

Vala frere d'Adelard abbé de Corbie étoit regardé comme celui des ſeigneurs, qui dans les derniers tems avoit le plus de crédit auprés de Charlemagne. Il fut élevé à la cour dans les lettres & les exercices convenables à ſa naiſſance: puis le roi Charles, pour l'éprouver, le mit entre les mains d'un ſeigneur, qui l'envoya à la campagne, & l'occupa aux travaux les plus ruſtiques: mais étant rappellé à la cour, il fut chargé de l'œconomie du Palais, & ſe trouva la ſeconde perſonne aprés le prince. Il avoit l'eſprit pénétrant & deciſif, s'expliquoit facilement, & parloit bien les deux langues, la Latine & la Tudeſque. Charles l'employa dans ſes armées contre les Saxons; & au traité de paix avec le roi de Dannemarc en 811. L'année ſuivante il l'envoya en Italie auprés du roi Bernard ſon petit-fils, comme il avoit envoyé Adelard avec le pere. Enfin à la mort de Charles, ſes envieux craignirent qu'il n'entreprît quelque choſe contre Louis abſent; & quoique Vala donna des preuves ſuffiſantes de ſa fidelité, ils ſçûrent ſi-bien le rendre ſuſpect à ce prince foible & timide, qu'il l'éloigna de la cour avec ſes deux freres Adelard & Bernard. Adelard fut chaſſé de Corbie dont il étoit abbé, & envoyé à l'isle Heri, monaſtere de ſaint Filbert, aujourd'hui Noirmoutier: mais

Sup. l. XLV. 49.

Vita Adal. n 3 to. 5. act. Ben. p. 319.

mais il regarda cet exil comme une grace, en ce qu'il le tiroit de la cour & le rendoit à ſa profeſſion. Il en pratiqua tous les exercices avec une grande édification de toute la communauté de Noirmoutier, & y demeura ſept ans. Vala profita de ſon exil pour quitter le ſiécle malgré la reſiſtance de ſes amis. Sa femme, qui étoit fille de ſaint Guillaume de Gelone, ne fut point un obſtacle: ſoit qu'elle fut morte, ou qu'elle ſe retirât de ſon côté. Il alla donc à Corbie, où par ordre de l'empereur on avoit élu un nouvel abbé à la place d'Adelard: ſavoir un de ſes diſciples nommé Adelard comme lui. Quoique Vala fut ſi connu dans ce monaſtere, il ſe préſenta humblement à la porte, & ſe ſoumit à toutes les épreuves des poſtulans. Il fit ſon noviciat dans toute la rigueur; ſervit les hôtes & les malades, jeuna juſqu'à devenir extenué; & aprés l'office de la nuit, il demeuroit long-tems en prieres devant l'autel, arroſant la terre de ſes larmes.

XI. Leon l'Armenien Iconoclaſte.

En Orient l'empereur Leon l'Armenien voulant affermir ſa puiſſance, fit enfermer dans des iſles & des monaſteres ſeparez Michel ſon prédeceſſeur, ſa femme Procopia & ſes deux fils Theophilacte & Nicetas, qu'il rendit eunuques. Ils changerent tous trois de nom en embraſſant la vie monaſtique. Le pere prit celui d'Athanaſe: & vêcut encore trente-deux ans, juſques à l'an 845. Theophilacte prit le nom d'Euſtate, & mourut cinq ans aprés ſon pere. Nicetas prit le nom d'Ignace, & fut patriarche de Conſtantinople, celebre par ſa vertu & ſes ſouffrances.

Conſt. cont. lib. 1. p. 13.

L'empereur Leon étoit de petite taille, mais plein & bien fait; ſa voix étoit un tonnere; ſon poil ſi rude, que le patriarche Nicephore en lui mettant la couronne crut avoir touché

Simeon. magiſt.

des

des épines. On le nommoit Cameleon, tant à cauſe de ſa taille que de ſes mœurs changeantes & ſon hypocriſie. D'abord il parut catholique, mais dès la ſeconde année de ſon regne, enflé par le ſuccés de ſes armes contre les Bulgares, il ſe déclara contre les ſaintes images, & dit à quelques-uns de ſes courtiſans: Pourquoi penſez-vous que les Chrétiens ſoient ſous la domination des infideles, ſi ce n'eſt parce qu'ils adorent les images ? Conſiderez que tous les empereurs qui les ont reçûës ont été détrônez ou tuez en guerre : au contraire ceux qui ne les ont point adorées ſont morts de leur mort naturelle dans leur palais, & ont été enterrez avec honneur dans l'égliſe des apôtres. Je veux les imiter afin de vivre long-tems, & laiſſer l'empire à mon fils & à mes deſcendans, juſqu'à la quatriéme generation. On dit qu'il avoit conſulté un prétendu devin nommé Sabbatius, qui lui avoit promis trente-deux ans de regne avec ſon fils Conſtantin, & la victoire ſur les Bulgares, s'il aboliſſoit les images. Il chercha donc des gens qui puſſent l'aider dans ſon deſſein; & trouva deux ſenateurs, Jean Specta & Eutyquien; & un prêtre nommé Jean, depuis trés-celebre entre les Iconoclaſtes. Il nâquit à C. P. d'une famille noble, & fut grammairien de profeſſion, & fort exercé dans les ſubtilitez de la dialectique. Il étoit auſſi magicien : & comme il ſe ſervoit d'un baſſin pour prédire l'avenir, on lui donna le nom de Lecanomante, ſous lequel il eſt le plus connu: mais on le nommoit auſſi Hylilas ou Hilzila. Il fut abbé du monaſtere de ſaint Serge & ſaint Bacque, dans le palais d'Hormiſda, & compté entre le clergé imperial. L'empereur Leon ayant donc trouvé cet homme propre à ſon deſſein, lui promit, s'il le faiſoit réüſſir, de le faire patriarche; & lui

Anſt. in cert. poſt Th p. 435. C.

Script. poſt. Th. p. vita Nicetæ c. 5. n. 32. Boll. t. IX. p. 262.

vita S. Th. ſtud. n. 6. poſt. Th. lib. 4. n. 6. 7.

lui donna un ordre, en vertu duquel il commença vers la pentecôte de l'an 814. à feüilleter avec quelques autres les anciens livres de toutes le bibliotheques de C. P. tant des égliſes que des monaſteres. En ayant aſſemblé un grand nombre, ils marquerent les paſſages que leur indiqua le concile des Iconoclaſtes, tenu ſous Conſtantin Copronyme: mais ils brûlerent pluſieurs livres, qui leur parurent trop favorables aux images. AN. 814.

Sup. liv. XLIII. n. 7.

Antoine métropolitain de Sylée fut mandé par l'empereur, & arriva à C. P. au mois de Juillet. Il étoit fils d'un prêtre tailleur d'habits, & ſe nommoit originairement Conſtantin. Après avoir enſeigné le droit quelque tems, il s'enfuit pour ſes crimes, & embraſſa la vie monaſtique. Ce fut alors qu'il changea ſon nom en celui d'Antoine. Il avoit été élevé dans la religion catholique, mais il embraſſa l'hereſie des Iconoclaſtes, pour avoir entrée dans le palais & accés auprès du prince; & ſes manieres n'y ſervirent pas peu: car il étoit plaiſant & faiſoit agréablement un conte. De moine il devint abbé, & enfin métropolitain de Sylée, qui eſt la même que Pergé capitale de Pamphylie, un des grands ſiéges dépendans de C. P. Il amena avec lui deux moines, l'un nommé Leonce, l'autre Zozime, qui mourut peu de tems après, ayant eu le nez coupé pour un adultere. Antoine étant donc arrivé, l'empereur lui déclara ſon deſſein, & lui demanda, s'il étoit écrit qu'il faille adorer les images. Non, répondit Antoine; mais on dit que c'eſt une ancienne tradition. Pour moi, dit l'empereur, je ne puis m'y réſoudre, s'il n'eſt écrit expreſſement dans l'évangile, ou dans ſaint Paul: Adorez mon image.

XII. Le patr. Nicephore reſiſte à l'empereur.

L'entrepriſe demeura ſecrete juſqu'au mois de

AN. 814. de Decembre. Alors l'empereur croyant avoir bien pris ſes meſures, attaqua le patriarche Nicephore, mais d'abord avec douceur en lui diſant : Le peuple eſt ſcandaliſé à cauſe des images : il dit que nous faiſons mal de les adorer, que c'eſt la cauſe pourquoi nous ſommes inferieurs aux infideles. Ayez un peu de condeſcendance, & laiſſons ces choſes baſſes, ou bien montrez-moi pourquoi vous les adorez, puiſque l'écriture n'en dit pas un mot. Le patriarche répondit : Nous ne pouvons toucher aux anciennes traditions. Nous adorons les images comme la croix & l'évangile, quoi qu'il n'y en ait rien d'écrit. Car les Iconoclaſtes convenoient d'adorer la croix & l'évangile. Cependant le patriarche apprenant qu'Antoine de Sylée favoriſoit l'entrepriſe de l'empereur, l'envoya querir, & lui en demanda la verité. Antoine le nia, & lui donna une declaration ſouſcrite de ſa main avec la croix & ſcellée : par laquelle il faiſoit profeſſion d'honorer les images, avec anathême contre ceux qui croyoient le contraire. Il donna cette déclaration en préſence des métropolitains qui ſe rencontrerent, & l'empereur lui en ayant fait des reproches, il lui dit : Je me ſuis mocqué d'eux, pour vous donner plus de commodité d'executer votre deſſein. Aprés cette premiere tentative auprès du patriarche, l'empereur crut avoir beſoin de plus grands préparatifs, & manda la plupart des évêques de ſon obéïſſance : eſperant qu'ils favoriſeroient ſon opinion. Mais avant qu'ils abordaſſent à C. P. il les fit arrêter, de peur qu'ils n'allaſſent, ſuivant la coutume deſcendre chez le patriarche. On laiſſoit en liberté ceux qui paroiſſoient diſpoſez à faire la volonté de l'empereur; mais ceux qui réſiſtoient étoient mis dans des cachots, où on leur faiſoit ſouffrir la

Vita S. Nicephori Gr. to 7. Boll. p. 712.

la faim. Le patriarche Nicephore voyant cette conduite, redoubloit ſes prieres vers Dieu, & exhortoit les Catholiques à demeurer fermes. Il aſſembla chez lui ce qu'il put de moines & d'évêques: ils paſſerent la nuit en prieres dans la grande égliſe; & ce fut peut-être en cette occaſion, que le patriarche montant ſur l'ambon, prononça anathême contre Antoine de Sylée, commé prévaricateur. L'empereur étant averti de cette aſſemblée, craignit qu'on n'y prit quelque réſolution contre lui & vers le chant du coq, il envoya au patriarche, s'en plaignant comme d'un commencement de ſédition: avec ordre de venir tous au palais quand il ſeroit jour. Ils n'en furent que plus animez à ſoutenir la verité: & les prieres finies, le patriarche les y exhorta encore par un diſcours fervent. AN. 818. *Vitæ Nicetæ Gr Boll. to. 1. n. 32. to. 7. conc. p. 195. B.*

Enſuite, ils marcherent tous au palais. L'empereur ne tendit point la main au patriarche, & ne l'embraſſa point à l'ordinaire: mais le regardant de travers, il s'aſſit, le fit aſſeoir, & lui parla d'abord ſeul à ſeul, croyant le gagner plus facilement. Nous ne cherchons, dit-il, qu'à connoître la verité, & rétablir la paix: ne ſavez-vous pas quelle eſt la multitude de ceux qui ſont choquez des images? on ne peut les ramener, qu'en répondant aux paſſages de l'écriture qu'ils alleguent. Je veux donc que ſans differer vous entriez en conference avec eux: ſi vous le refuſez on verra clairement la foibleſſe de votre cauſe. Le patriarche répondit: Nous n'avons eu deſſein d'exciter aucun trouble contre votre puiſſance, nous avons ſeulement prié pour vous comme l'écriture l'ordonne. Perſonne n'aime la paix plus que nous: c'eſt vous qui la troublez; car toutes les égliſes ſont d'accord. Rome conſent-elle à l'abolition des images?

AN. 814. ges? ou Alexandrie, ou Antioche, ou Jeruſalem? Ne prêtez pas la main, Seigneur, à une héreſie abatuë & condamnée. Que ſi quelqu'un a ébranlé votre foi, nous voulons bien vous ſatisfaire, & nous le devons: Mais nous ne pouvons diſputer avec des heretiques déja convaincus & anathematiſez. Enſuite il entra en matiere, & traita à fonds avec l'empereur la queſtion des images.

XIII. Remontrances des évêques.

Alors on fit entrer les autres évêques & les abbez; & d'un autre côté entrerent les chefs des Iconoclaſtes qui logeoient dans le palais. L'empereur fit auſſi venir les grands, tout le ſenat & pluſieurs de ſes officiers l'épée nuë à la main, pour intimider les catholiques. Quand ils furent tous entrez, le patriarche Nicephore dit aux grands: Dites-moi, ce qui ne ſubſiſte point peut-il tomber? Et comme ils ſe regardoient l'un l'autre, n'entendant pas ce qu'il vouloit dire, il ajoûta: Les images ne tomberent-elles pas ſous Leon Iſaurien & Conſtantin ſon fils? Ils en convinrent, & il concluoit qu'elles ſubſiſtoient donc auparavant. Alors l'empereur dit: Sachez, mes peres, que je ſuis de votre ſentiment; & il tira un reliquaire orné de figures qu'il portoit & le baiſa; mais puiſqu'il y en a qui ſont d'un autre avis, & que la queſtion a été portée devant moi, je ne puis m'empêcher de la faire examiner.

Vita S. Nicetæ c. 5. n. 32. 33.

Les catholiques, qui connoiſſoient ſa mauvaiſe intention, refuſerent d'entrer en conference, & Emilien de Cizique dit: Si c'eſt une affaire eccleſiaſtique, qu'on la traite dans l'égliſe, ſuivant la coutume: & non pas dans le palais. Mais, dit l'empereur, je ſuis enfant de l'égliſe, & je veux vous écouter comme mediateur. Michel de Synnade dit: Si vous êtes médiateur, pourquoi n'en tenez-vous pas la con-

conduite? vous cachez les uns dans le palais, vous les raſſemblez, vous les nourriſſez délicatement, vous les excitez & leur donnez toute la liberté d'enſeigner l'erreur: toutes les bibliotheques leur ſont ouvertes, il y a défenſe de nous fournir des livres: nous n'oſons même parler dans les rues, vos ordres nous intimident par tout. Mais pourquoi, dit l'empereur, refuſez-vous de parler, ſinon, parce que vous manquez de preuves? Nous n'en manquons pas, dit Theophylacte de Nicomedie; mais nous manquons d'auditeurs diſpoſez à les entendre. Pierre de Nicée ajoûta: Comment voulez-vous que nous conferions avec eux, tandis que vous les ſoutenez? ne ſavez-vous pas que les Manichéens mêmes l'emporteroient, ſi vous étiez de leur côté? Euthymius de Sardes prit la parole, & dit: Ecoutez, Seigneur, depuis plus de huit cens ans que Jeſus-Chriſt eſt venu au monde, on le peint & on l'adore dans ſon image: qui ſera aſſez hardi pour abolir une ſi ancienne tradition? Elle a été confirmée par le ſecond concile de Nicée tenu ſous Irene & Conſtantin? & quiconque oſe s'élever contre, ſoit anathême. Saint Theodore Studite parla après les évêques, & dit entre autres choſes: Seigneur, ne troublez pas l'ordre de l'égliſe. L'apôtre dit que Dieu y a mis des apôtres, des prophêtes, des paſteurs & des docteurs, mais il n'a point parle des empereurs. Vous êtes chargé de l'état & de l'armée, prenez-en ſoin, & laiſſez l'égliſe aux paſteurs & aux docteurs. AN. 816. *Vita Theol. c. 74.* *1 ph. 17. 11. 12.*

L'empereur irrité les chaſſa de ſa preſence, leur défendant de plus paroître devant lui, ni de parler davantage; & quand ils furent retirez, chacun reçut un ordre du prefet de C. P. de ſe tenir chez ſoi, ſans avoir aucun commerce

AN 814. les uns avec les autres, ni parler de la foi en quelque maniere que ce fût. Les porteurs de cette défense étant venus à saint Theodore Studite, il leur dit: Voyez vous-mêmes, s'il est
c. 76. juste d'obéïr à Dieu où à vous? car nous nous ferons plûtôt couper la langue, que d'abandonner la défense de la foi. En effet il ne cessa point d'appeller les uns, d'aller trouver les autres, ou de leur écrire; & il voyoit souvent le patriarche, pour le soutenir dans l'abattement où il étoit.

Il écrivit sur ce sujet aux moines une lettre,
ll. ep. 2. qui commence ainsi: En ce tems où Jesus-Christ est persecuté en son image, ce n'est pas seulement ceux qui sont en place & distinguez par leur savoir, qui doivent combattre pour la verité, mais les disciples mêmes. Quand les abbez retenus par l'empereur sont demeurez dans le silence; & ce qui est bien pis, ont promis par écrit de ne se point assembler & ne point enseigner, ils ont trahi la verité, aimant mieux vivre à leur aise dans les monasteres, que de souffrir pour la bonne cause. Ils disent: Qui sommes nous? Je répons: Premierement des Chrétiens, qui doivent absolument parler en cette occasion: ensuite des moines, qui ont tout quitté pour être hors des atteintes du monde; enfin des abbez, qui doivent même reparer les scandales des autres: si quelqu'un vient à eux pour s'instruire, que lui diront-ils? J'ai ordre de ne point parler, & de ne vous pas recevoir dans ce monastere.

XIV. Dissimulation de Leon. *App. ad Theoph. Spic. l. 11. n. 5.*

Cependant l'empereur envoya sous main des soldats insulter à l'image de J. C. qui étoit à la porte d'airain, la même qui avoit été abatuë par Leon Isaurien, & rétablie par Irene, comme il paroissoit par une inscription mise au-dessus. Les soldats jetterent des pieres & de la

boue

bouë contre cette image, invoquant l'enfer & le diable, & proferant quantité de blaſphêmes. L'empereur feignit d'en être fâché: & dit au peuple: Otons de-là cette image, de peur qu'elle ne ſoit davantage profanée par les ſoldats. Cette action encouragea encore Antoine, Jean & les autres Iconoclaſtes. La fete de Noë étant proche le patriarche fit prier l'empereur de ne point troubler l'égliſe, offrant de quitter ſon ſiege s'il étoit la cauſe du ſcandale. L'empereur répondit: Et qui oſeroit penſer à dépoſer le patriarche notre pere, ou à troubler l'égliſe? nous avons examiné cette queſtion á cauſe de ceux qui en parloient: mais au reſte, je crois comme l'égliſe, & tirant de ſon ſein un crucifix, il l'adora devant tout le monde, mais ce n'étoit que diſſimulation, pour paſſer la fête. AN. 815.

En effet le jour de Noël il vint à l'égliſe, entra dans le ſanctuaire, ſuivant la coûtume des empereurs de C.P. & adora l'ornement de l'autel, où étoit repreſentée la nativité de notre Seigneur; ce qui contenta tout le peuple. Mais l'empereur découvrit ſon hypocriſie à la féte ſuivante de l'Epiphanie, ſixiéme de Janvier 815. car étant venu à l'égliſe, il n'adora point les images. Depuis ce tems il ſe déclara plus ouvertement contre le patriarche, l'empecha de prêcher, & donna la garde de l'égliſe & des vaſes ſacrez au patrice Thomas, qui avoit été deux fois conſul. Alors le patriarche tomba dangereuſement malade: ce qui retint un peu l'empereur, eſperant après ſa mort executer plus facilement ſon deſſein: mais aprenant qu'il ſe portoit mieux, il lui envoya Theophane frere de l'imperatrice avec les évêques Iconoclaſtes. Le patriarche le refuſa, ayant encore ſa maladie pour excuſe, outre les raiſons qu'il avoit

Vita Nicephi. c. 10. n. 60.

AN. 815. déja répreſentées. Il demandoit qu'on lui rendit auparavant le gouvernement libre de ſon troupeau, que l'on délivrât de priſon les évêques catholiques, que l'on rappellât ceux qui étoient exilez: que d'ailleurs on éloignât ceux dont les ordinations étoient irrégulieres, & qu'on ne s'aſſemblât que dans l'égliſe. A ces conditions il acceptoit la conference, quand ſa ſanté ſeroit rétablie.

XV. Le patriarche Nicephore chaſſé.

Mais les Iconoclaſtes, qui prétendoient repreſenter le concile de la Cour, nommé *ſynodos endemoúſa*, perſuaderent à l'empereur de rejetter ces conditions: & diſant qu'ils avoient déja appellé trois fois le patriarche, ils ſoutinrent qu'ils étoient en droit de le condamner par contumace. Ils lui envoyerent donc une monition par écrit, portant commandement de comparoître devant eux, & en chargerent des évêques & des clercs accompagnez d'une troupe de gens ramaſſez. Le patriarche ne les vouloit point voir: mais le patrice Thomas lui perſuada de ne les pas renvoyer ſans leur parler. Le concile, dirent-ils, ayant reçû des libelles contre vous, vous mande de venir vous défendre: mais ſi vous voulez éviter la dépoſition, vous n'avez qu'à conſentir avec le concile & l'empereur à l'abolition des images. Le patriarche répondit: Et qui eſt celui qui ſe donne l'autorité de recevoir des libelles contre nous? Eſt-ce le pape ou quelqu'un des autres patriarches? & ſi je ſuis coupable, comme vous dites, de crimes qui meritent dépoſition, ſuffiroit-il de me rendre à la volonté de l'empereur touchant les images, pour me juſtifier & me rétablir le même jour? me croyez vous ſi peu inſtruit des loix de l'égliſe? Quand même le ſiege de C. P. ſeroit vacant, aucun évêque étranger n'auroit droit d'y exercer juriſdiction beaucoup moins

Sup. liv. XXVIII. n. 29.

puiſ-

puisqu'il est encore rempli. Puis ayant lû le canon, il les déclara excommuniez, & leur ordonna de sortir de l'enceinte du lieu saint. Ils se retirérent en prononçant des anathêmes contre lui & contre Taraise. AN. 815.

Desesperant donc de le fléchir, ils voulurent le faire mourir secrettement ; mais il en fut averti par un clerc catholique, & se tint sur ses gardes. Ses ennemis ayant manqué ce coup, défendirent sous peine d'excommunication de le reconnoître pour patriarche, & de le nommer à la messe. On étoit alors en carême ; & il écrivit à l'empereur en ces termes : Jusques-ici j'ai combattu pour la vérité, selon mon pouvoir, & j'ai souffert toutes sortes de mauvais traitemens : les affronts, la prison, la confiscation, la perte de mes domestiques. Enfin des gens qui paroissoient évêques sont venus m'insulter, avec une populace armée d'épées & de bâtons dans l'extremité de ma maladie. Ensuite j'ai appris que les ennemis de la verité vouloient ou me deposer, ou m'ôter la vie. Pour éviter donc quelque malheur, dont le peché retomberoit sur votre majesté : je cede malgré moi à la necessité de quitter mon siege, & je recevrai avec action de grace ce que Dieu permettra qui m'arrive.

L'empereur ayant reçû cette lettre avec un soûris malin, commanda au patrice Thomas de prendre une troupe de soldats, & de faire enlever le patriarche au milieu de la nuit. L'heure venuë, comme les soldats entroient, le patriarche demanda de la lumiere, se leva de son lit, & se faisant soutenir, il prit à sa main un encensoir, & éclairé de deux flambeaux, il entra dans l'église. Là prosterné à terre il recommanda à Dieu ce saint lieu, pour n'être point profané, & prit congé de son siege & de

AN. 815. C. P. Enſuite il ſe mit dans une chaiſe, & on
c. 72. l'emporta à la citadelle; ou l'ayant mis dans une barque, on le fit paſſer à Chryſopolis; & on l'envoya au monaſtere d'Agathus, c'eſt-à-dire, du Bon, qu'il avoit fait bâtir. Mais peu aprés on le transfera plus loin, au monaſtere de S. Theodore qu'il avoit auſſi fondé.

XVI. Theodote patriarche *Ap. Theoph.*

Le lendemain de l'enlevement du patriarche, l'empereur ayant aſſemblé le peuple dés le matin, lui fit croire qu'il avoit abandonné ſon égliſe, & s'étoit retiré de lui-même. Il vouloit mettre à ſa place Jean Leconomante, comme il lui avoit promis; mais les patrices s'y oppoſerent, en diſant: c'eſt un jeune homme obſcur, & il ne convient pas à des vieillards comme nous de nous proſterner devant lui. L'empereur choiſit donc Theodote, fils du patrice Michel, qui avoit été beau-frere de Conſtantin Copronyme. Theodote étoit écuyer de l'empereur & dans ſes ſentimens: il n'avoit ni pieté ni ſcience des choſes ſpirituelles, & peu de connoiſſance de l'écriture ſainte: mais il étoit doux & paroiſſoit aſſez bon homme.

Des que le patriarche Nicephore eut été chaſſé, les ennemis des images commencerent à les effacer, les abatre, les brûler, & les profaner en toutes manieres. Saint Theodore Studite pour reparer ce ſcandale, autant qu'il dépendoit de lui, ordonna à tous ſes moines de prendre à leur main des images, & les porter élevées ſolemnellement à la proceſſion du dimanche des Rameaux, en chantant un hymne qui commençoit: Nous adorons votre image trés-pure, & d'autres ſemblables en l'honneur de Jeſus-Chriſt. Ils firent ainſi le tour du monaſtere; & l'empereur en étant averti envoya faire défenſe à Theodore de ne plus rien faire de pareil, ſous peine du foüet & de la mort; mais le ſaint

ſaint abbé n'en fut que plus hardi à enſeigner la foi catholique & à encourager tous ceux qui le conſultoient à honorer les ſaintes images. AN. 815.

Le nouveau patriarche Theodote fut ordonné le jour de Pâques premier Avril 815. & tint le ſiége ſix ans. Si-tôt qu'il eut pris poſſeſſion du palais patriarchal, il commença à tenir une grande table, où il faiſoit manger de la chair aux clercs, aux moines & aux évêques accoutumez dès la jeuneſſe à s'en abſtenir; & au lieu de la gravité & de la modeſtie qui regnoit auparavant dans cette maiſon, on n'y faiſoit que rire, joüer, lutter & tenir des diſcours deshonêtes.

XVII. Concile des Iconoclaſtes.

Après Pâques l'empereur Leon fit tenir un concile, tant des Iconoclaſtes que des évêques qui avoient cedé à ſes violences. Ils s'aſſemblerent dans l'égliſe de ſainte ſophie: ayant à leur tête le nouveau patriarche Theodote ſurnommé Caſſitere. L'empereur y fit auſſi aſſiſter ſon fils Symbatius, qu'il avoit nommé Conſtantin, ne voulant pas y aſſiſter lui-même, pour n'être pas obligé à faire une ſouſcription contraire à celle qu'il avoit faite à ſon avenement à l'empire. Les abbez de C. P. étant appellez au concile s'excuſerent d'y venir par une lettre que ſaint Theodore Studite compoſa au nom de tous, & où ils diſoient en ſubſtance: Les canons nous défendent de faire aucun acte eccleſiaſtique, principalement touchant les queſtions de foi, ſans le conſentement de notre évêque. C'eſt pourquoi, bien que nous ayons été appellez de votre part juſques à deux fois, nous n'avons oſé rien faire, comme étant ſous la main du très ſaint patriarche Nicephore. D'ailleurs nous avons appris, que cette convocation ne tend qu'à renverſer le ſecond concile de

Vita Nicephi, n. 73.

Lib. II. ep. 1.

An. 815. Nicée, & défendre l'adoration des ſaintes images. C'eſt pourquoi nous vous declarons, que nous tenons la même foi que toutes les égliſes qui ſont ſous le ciel, & que nous adorons les ſaintes images, fondez non-ſeulement ſur le ſecond concile de Nicée, mais ſur toute la tradition écrite & non écrite depuis l'avenement de Jeſus-Chriſt. Nous ne recevons rien de contraire, quand, par impoſſible, Pierre ou Paul, ou un ange deſcendu du ciel l'enſeigneroient ; & nous ſommes prêts à tout ſouffrir, même la mort, plûtôt que d'y renoncer.

App. ad Theoph. p. 412. *Vita S. Niceph. n.* 73. *Sup. liv.* XLIII. *n.* 7 *Theod.* 11. *p.* 15.

Les deux moines qui préſenterent cette lettre au concile furent renvoyez chargez de coups, & on paſſa outre, ſans s'y arrêter. Dans la premiere ſeſſion on lût la définition de foi du concile tenu aux Blaquernes de l'autorité de Conſtantin Copronyme, ſous le nom de ſeptiéme concile. On la confirma, & on anathematiſa le vrai ſeptiéme concile & les patriarches orthodoxes. Le ſecond jour on amena au concile quelques évêques catoliques, que les Iconoclaſtes croyoient les plus faciles à intimider. On mit en pieces leurs habits ſacrez: & on les fit ainſi demeurer à la porte de l'égliſe, comme des priſoniers: puis ils furent traînez au milieu de l'aſſemblée, ou les préſidens les firent demeurer debout, leur offrant de les faire aſſeoir avec eux, s'ils changeoient de ſentimens. Mais les trouvant fermes dans la confeſſion de la foi catholique & la veneration des images, ils les firent jetter par terre, & les aſſiſtans leur mirent le pied ſous la gorge, puis ils les firent relever & ſortir à reculons, crachant ſur eux, & les frappant à coups de poing dans le viſage; en ſorte que quelques-uns étoient tout en ſang. Enfin on les livra à des ſoldats.

dats qui les menerent en prison. Après les évêques on fit entrer les abbez des plus fameux monasteres, qui ne s'étant laissez vaincre ni aux caresses, ni aux menaces, furent aussi envoyez en diverses prisons. Cette seconde session finit par des acclamations pour l'empereur & son fils, & des anathêmes contre les chefs des catholiques. Ensuite ils dressérent leur définition de foi, qui fut souscrite à la troisiéme session; premierement par le jeune empereur, puis par tous les autres, & ainsi finit ce concile. AN. 815. *Vita S. Nicet. c. 6.*

En execution de son decret on effaça toutes les peintures des églises avec de la chaux, que ceux qu'on y employoit méloient souvent de leurs larmes, tant ils le faisoient à regret. On brisoit les vases sacrez: on dechiroit les ornemens en petits morceaux: on coupoit à coups de haches les tableaux peints sur du bois, & on les brûloit au milieu de la place publique. On effaçoit d'autres images avec de la bouë ou des onctions infectes, au lieu des parfums qu'on avoit accoutumé de leur presenter. Des profanes manioient impunement les choses saintes, qu'il ne leur étoit pas permis même de voir. Dès-lors la persécution commença très rudement contre les catholiques, particulierement contre le clergé & les moines.

XVIII. *SS. évêques persecutez.*

Entre les evêques qui souffrirent en cette occasion, voici les plus illustres; Michel de Synnade, & Theophilacte de Nicomédie, disciples du patriarche Taraise, qui les tira de la vie monastique pour les ordonner tous deux metropolitains. Michel assista en cette qualité au septiéme concile géneral, & fut envoyé en Occident vers Charlemagne par l'empereur Michel Curopalate, & chargé en même tems de la lettre synodyque du patriarche Nicephore au pape Leon III. Michel & Theophilacte se si- *Combef. to. 1. Auct. p. 1008. Concile 7. act. 1.* *Sup. l. XLV. n. 23.*

gnalerent par leur fermeté contre les Iconoclastes en presence de l'empereur Leon l'Armenien, & furent tous deux envoyez en exil, Michel dans l'isle Eudociale, & ensuite en d'autres lieux. L'église honore sa memoire le vingt-troisiéme jour de mai. Theophilacte fut relégué au château de Strobile en Carie, & vêcut encore trente ans dans cet éxil : Il est honoré comme saint le huitiéme jours de mars, ou le septiéme sous le nom de Theophile. Ses reliques furent rapportées à Nicomedie.

Martyr. R. 23 Maii. Boll. to. 16. p. 257. Martyr. R. 7. Mart. Boll. t. 6 p. 787. Boll. 11. Mart. to. 7. p. 173.

Saint Eutymius métropolitain de Sardis avoit aussi commencé par la vie monastique, & parut entre les principaux évêques au second concile de Nicée, où il est souvent fait mention de lui. Irene & Constantin l'employerent en des ambassades & en d'autres affaires publiques : mais l'empereur Nicephore le relegua dans l'isle Patarée en Occident, pour avoir donné le voile à une fille. Etant revenu il fut un de ceux qui parlerent le plus fortement pour les images devant Leon l'Arménien, qui l'envoya en exil à Ason : mais ce ne fut pas la fin de ses travaux. Saint Emilien de Cizique fut aussi relegué, après avoir beaucoup souffert pour la même cause, & l'église en fait memoire le huitiéme jour d'Août. Georges évêque de Mitylene, metropole de l'isle de Lesbos, étoit né de parens nobles & riches, mais il embrassa la vie monastique, & s'appliqua particulierement à l'aumône. Il fut chassé de son siege par Leon l'Armenien pour la cause des images, & relegué à Chersonne, où il mourut. L'Eglise honore sa memoire le septiéme d'Avril.

Martyr. & Menol 8. Aug. Bol. to 9. p. 668.

XIX. SS. abbez persecutez.

Entre les abbez qui souffrirent en cette persecution, les plus fameux sont saint Theodore Studite, Saint Nicetas de Medicion ; saint Theophane de Singriane, saint Macaire de Pele-

lecite, S. Jean de Cathares. L'empereur Leon ne pouvant souffrir la liberté de Theodore à défendre les images, le chassa de C. P. & l'envoya au château de Metope près d'Apollonie, où il le tint renfermé; mais le saint abbé ne laissoit pas d'instruire & d'encourager les catholiques par ses lettres dont il nous reste un grand nombre, entr'autres une lettre dogmatique, où il traite amplement la question des images par les mêmes raisons & les mêmes autoritez, qui avoient été employez sous Leon l'Isaurien & sous Copronyme. Il fait mention en un autre d'un de ses disciples, le moine Thadée, qui étoit mort sous les coups de foüet, martyr des images, & de quelques-uns qui étoient tombez. Theodore avoit pour compagnon de sa prison un moine nommé Nicolas, qui fut depuis abbé de Stude.

Vita Theod. c. 81.

II. ep. 8.

II. ep. 58.

L'abbé Nicetas étoit de Cesarée en Bithynie; sa mere étant morte huit jours aprés sa naissance, son pere embrassa la vie monastique, & le consacra à Dieu dès l'enfance, en qualité de portier ou custode de l'église: étant plus avancé en âge il s'attacha à un vieil anacorete, qui le mena au monastere de saint Serge de Medicion à C. P. alors gouverné par l'abbé Nicephore, qui l'avoit fondé; & qui en cette qualité assista au second concile de Nicée. Nicetas n'avoit pas encore demeuré sept ans dans le monastere, quand Nicephore le fit ordonner prêtre par le patriarche Taraise, & se déchargea sur lui du gouvernement de la communauté. L'abbé Nicephore mourut quelques années après, & est honoré comme saint le quatriéme de Mai: Alors toute la communauté élut Nicetas pour Hegumene ou abbé, & il en reçut l'ordination, par les mains du patriarche Nicephore. Il fut amené avec les autres abbez au con-

Vita ap. Boll. 3. Apr. to. 9. p. 225.

Act. 4. p. 342. D.

V. Boll. to. 22 p. 500

Sup. n. 15. concile des Iconoclaſtes en 815. & envoyé dans une priſon ſi infecte, qu'elle étoit un ſuplice par elle-même. Là on lui envoyoit des gens pour le tenter & le fatiguer par leurs blaſphémes & leurs diſcours impertinens. Après qu'il y eut long-tems ſouffert, l'empereur l'envoya en Natolie, nonobſtant la rigueur exceſſive de l'hyver, & le fit enfermer dans le château nommé Maſſaleon.

Boll. 1. Apr. t. 9. p. 30. L'abbé Theophane étoit malade de la pierre, & ne vint apparemment à C. P. qu'en 816. Macaire abbé de Pelicite étoit né à C. P. & ſe nommoit dans le monde Chriſtofle. Il fit tant de miracles, qu'on le nomma Taumaturge, & il guerit entr'autres le patrice Paul & ſa femme de maladies deſeſperées. Il fut diverſement tourmenté par Leon l'Armenien pour la cauſe des images, & demeura en priſon pendant le reſte de ſon regne. On a une lettre à lui de ſaint Theodore Studite. Jean abbé du monaſtere des Cathares étoit de la Decapole en Iſaurie. Il vint au ſecond concile de Nicée, avec celui qui l'inſtruiſoit dans les lettres, & qui étant venu enſuite à C. P. fut abbé de ſaint Dalmace. Jean fut ordonné prêtre & envoyé par l'empereur Nicephore au monaſtere des Cathares dont il fut abbé, & le gouverna pendant plus de dix ans. Il prédit à ſes freres la perſécution de Leon l'Armenien, les exhortant à demeurer fermes dans la veneration des ſaintes images. En effet l'empereur envoya des gens, qui diſperſerent la communauté, pillerent le monaſtere, & emmenerent l'abbé Jean à C. P. chargé de chaînes. Etant preſenté à l'empereur il lui reprocha hardiment ſon impieté; l'empereur le fit frapper de nerfs de beufs ſur les yeux & ſur le viſage, & trois mois après l'envoya au château de Pentadicty-

11. ep. 20. Boll. 27. Apr. to. 11. p. 496

lion.

lion au païs de Lampé en Natolie, où il demeura un an & demi les fers aux pieds dans une obscure prison. AN. 815.

Entre les laïques on remarque le patrice Nicetas parent de l'imperatrice Irene, qui l'envoya au concile de Nicée pour y assister de sa part, & toutefois je ne trouve point son nom dans les actes. Il fut ensuite gouverneur de Sicile, où il prit grand soin des veuves & des orfelins. Etant revenu à C. P. & voyant l'empereur Leon l'Armenien déclaré contre les images, il renonça à sa dignité & embrassa la vie monastique. L'empereur lui envoya dire, qu'il brûlat l'image du sauveur, où qu'il la lui envoyât : & comme il le refusa, il l'envoya en exil, où il mourut après beaucoup de souffrances. L'église Grecque honore sa memoire le sixiéme d'Octobre : & les loüanges que lui donne saint Theodore Studite, dans une lettre qu'il lui écrit, sont un illustre témoignage de son mérite. *Menol. 6. Octob ap. Baron. an. 814 n 46. l. ep. n 27.*

XX.

A Rome quelques-uns des premiers de la ville ayant conspiré pour tuer le pape Leon l'an 815. il fit mourir tous les auteurs de la faction, suivant la loi Romaine : ce que l'empereur Louis ayant appris le trouva mauvais, que le premier évêque du monde eût exercé une punition si severe ; & envoya Bernard roi d'Italie son neveu, pour en prendre connoissance. Mais le pape envoya de son côté Jean évêque de la Forêt-blanche, Theodore nomenclateur & le duc Sergius, qui satisfirent entierement l'empereur. Mort du pape Leon III. *Egin. an. 815. Astron.*

Quelque tems après les Romains voyant le pape malade, assemblerent des gens qui pillerent & brûlerent toutes les maisons, qu'il avoit bâties de nouveau dans les territoires de plusieurs

AN. 816. ſieurs villes : c'eſt-à-dire, les metairies de l'égliſe, qu'il avoit établies. Enſuite ils reſolurent d'aller à Rome, & prendre de force ce qu'ils ſe plaignoient qu'on leur avoit ôté. Mais le roi Bernard ayant envoyé des troupes ſous la conduite de Venigiſe duc de Spolete, appaiſa la ſédition : & obligea les Romains à ſe deſiſter de leur entrepriſe : puis il donna avis de tout à l'empereur.

Le pape Leon III. mourut l'année ſuivante 816. après avoir tenu le ſaint ſiege vingt ans cinq mois & ſeize jours. Pendant ce long pontificat il fit aux égliſes de Rome des réparations conſiderables & des offrandes immenſes, apparement de liberalitez de Charlemagne, des autres rois, & de tant de pelerins, qui venoient continuellement à Rome. Voici ce qui m'y paroit de plus ſingulier. Ce pape fit revêtir d'or du poids de 453. livres le pavé de la confeſſion de ſaint Pierre, & fit faire à l'entrée du ſanctuaire une baluſtrade d'argent de 1573. livres. Il fit rebâtir le baptiſtaire de ſaint André grand & rond avec les fonds au milieu, & des colomnes de porphire autour : au milieu des fonds étoit une colomne portant un agneau d'argent qui verſoit l'eau. Aux fenêtres de la baſilique de Latran il mit des vitres de diverſes couleurs ; & c'eſt la premiere fois que je ſache qu'il en ſoit parlé. L'or des offrandes dont le poids étoit marqué, monte à plus de huit cens livres, & l'argent à plus de vingt-un mille ; & il faut entendre les livres Romaines de douze onces.

Valaſr. Strabo de reb. eccl. c. 21.

C'eſt, comme on croit, ce pape Leon III. dont un auteur du tems témoigne, qu'il diſoit quelquefois ſept meſſes par jours, ou même juſques à neuf. C'eſt-à-dire, que quand la ſo-

lem-

lemnité de la fête & la multitude du peuple obligeoit à en dire pluſieurs, il avoit la dévotion de les dire toutes. Il ne fit que trois ordinations, toutes au mois de Mars, dans leſquelles il ordonna trente prêtres & onze diacres; & d'ailleurs il conſacra vingt-ſix évêques en divers lieux. Il mourut l'onziéme de Juin 816. & fut enterré à ſaint pierre le lendemain. Il eſt compté entre les ſaints, & ſon nom fut ajouté au maryrologe Romain par decret de la congregation des rites. *Anaſt.* *Boll.* 12. *Jun.* to. 2. p. 522.

XXI. Etienne IV. pape.

Le ſaint ſiege ne vaqua que dix jours après leſquels Etienne IV fut ordonné pape, le ſecond dimanche après la pentecôte, vingt-deuxiéme de Juin 816. Il étoit de famille noble, & fut mis dès ſa premiere jeuneſſe dans le palais patriarchal de Latran, & élevé par les ſoins du pape Adrien. Leon ſon ſucceſſeur connoiſſant la vertu & l'humilité d'Etienne, l'ordonna ſoûdiacre; & le voyant s'appliquer de plus en plus à l'étude des choſes ſpirituelles, il lui confera le diaconat, dont il exerça les fonctions avec une approbation ſi generale, qu'il fut élû tout d'une voix, ſi-tôt que le pape Leon fut mort. Incontinent après ſon ordination, il fit jurer fidelité à l'empereur Louis, par tout le peuple Romain; ce qui montre que la ſouveraineté de Rome n'appartenoit ni au pape ni au roi Bernard. En même tems il envoya deux légats en France, pour donner part à l'empereur de ſon ordination; & lui témoigner qu'il déſiroit l'aller voir, en tel lieu qu'il lui plairoit. Il ſuivit ſes legats, & ſe mit en chemin vers le commencement d'Août. *Anaſt.* *Theg.* c. 16.

L'empereur Louis extremement réjoüi de cette nouvelle, ordonna à ſon neveu Bernard roi d'Italie d'accompagner le pape; & envoya au-devant des ambaſſadeurs pour le ſervir & le con- *Aſtronom.*

An. 816. conduire à Reims, où il réſolut de le recevoir. Quand il ſçut qu'il approchoit, il envoya au-devant Hildebalde l'archichapelain, Theodulfe évêque d'Orleans, Jean archevêque d'Arles, & pluſieurs autres eccleſiaſtiques en habit de ceremonie. Enfin l'empereur s'avança lui-même à mille pas du monaſtere de ſaint Remy. Ils deſcendirent tous deux de cheval: l'empereur ſe proſterna trois fois à terre aux pieds du pape, qui à la troiſiéme fois le releva. Ils ſe ſaluerent en latin: l'empereur dit: Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur: & le pape répondit: Beni ſoit Dieu, qui nous a fait voir de nos yeux un ſecond David. Enſuite s'étant embraſſez, ils marcherent à l'égliſe, l'empereur ſoutenant le pape de ſa main. On chanta le *Te Deum*; le pape & l'empereur prierent long tems en ſilence: puis le pape ſe leva, & chanta à haute voix avec ſon clergé les louanges ou acclamations de prieres pour l'empereur qu'il conclut par une oraiſon. On entra enſuite dans la maiſon: le pape expoſa à l'empereur les cauſes de ſon voyage, que l'hiſtoire ne rapporte point: il prirent enſemble du pain & du vin en forme de benédiction; l'empereur retourna à Reims, & le pape demeura à S. Remy, qui étoit hors la ville. Le lendemain l'empereur invita le pape à manger, lui fit un repas magnifique, & de grands préſens. Le troiſiéme jour le pape invita l'empereur, & lui donna auſſi les preſens qu'il avoit préparez, & à l'imperatrice & aux ſeigneurs; & le lendemain, qui étoit un dimanche, le pape avant la meſſe ſacra de nouveau l'empereur, lui mit ſur la tête une couronne d'or ornée de pierreries, qu'il avoit apportée exprès; & une autre à Irmeingarde, qu'il nomma imperatrice. Tant que le pape ſéjourna, il confera tous les jours avec

avec l'empereur sur les affaires de l'église. Il obtint tout ce qu'il lui demanda, & retourna chargé de présens beaucoup plus considerables que ceux qu'il avoit faits à l'empereur. AN. 816.

XXII. Ebbon archevêque de Reims.

Vulfaire archevêque de Reims mourut vers le même-tems, c'est-à-dire, le dix-huitiéme d'Août 816. Le peuple par la permission de l'empereur elut pour archevêque de Reims un nommé Gislemar, qui étant assis devant les évêques pour être examiné, on lui présenta le texte de l'évangile à expliquer: mais à peine le pouvoit-il lire, & il ne l'entendoit point du tout. Il fut donc rejetté pour son ignorance. L'empereur proposa Ebbon, dont le peuple & les sages furent contens. Il étoit né serf dans une des terres du roi au delà du Rhin; & frere de lait de l'empereur Louis, avec lequel Charlemagne le fit élever dans le palais; lui donna la liberté en consideration de la beauté de son esprit & de son progres dans les bonnes lettres. Il l'envoya en Aquitaine au service de Louis quand il lui donna ce royaume; & le jeune roi s'en trouva si bien qu'il le fit son bibliothecaire. Il étoit desiors dans les ordres sacrez; & il étoit abbé quand il fut ordonné canoniquement archevêque de Reims cette année 816.

ep Car Calvo. 8 conc. p. 876.

XXIII. Regles des Chanoines.

La même année au mois de Septembre, la dixiéme indiction étant commencée, l'empereur exhorta les évêques assemblez à Aix-la-Chapelle à dresser une regle pour les chanoines, composée d'extrait des peres & des canons. Le concile rendit graces à Dieu d'avoir donné à l'empereur ce soin pour l'église: & profitant de la liberalité avec laquelle il leur fournissoit les livres ils composerent une regle en faveur de ceux qui manquoient de livres, ou de capacité pour en profiter: cette regle fut approuvée par tout

Aistron. 7. conc. p. 1307.

AN. 816. tout le concile, avec une autre redigée en un volume ſéparé pour les religieuſes chanoineſſes. Le principal auteur de cette collection fut Amalarius diacre de l'égliſe de Metz, à qui l'empereur en donna la commiſſion.

Chr. Ademari an. 816. to. 2. Bibl. no. p. 134.

La regle des chanoines contient 145. articles, dont les 113. premiers ne ſont que des extraits des peres & des conciles, touchant les devoirs des évêques & des clercs. Les peres ſont ſaint Iſidore de Sevile, ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin, ſaint Gregoire, ſaint Proſper ou plutôt Julien Pomere, auteur des livres de la vie contemplative: les conciles de Nicée; & de Calcedoine, d'Antioche, de Laodicée, de Sardique, d'Ancyre, de Neocéſarée, de Gangre, le recueil des conciles d'Affrique: les decretales de ſaint Leon & de ſaint Gelaſe. Ces extraits finiſſent par les deux ſermons de ſaint Auguſtin de la vie commune; & enſuite commencent les reglemens, qui ſont proprement de ce concile.

c. 114. On y combat premierement l'erreur populaire de ceux qui croyent que les préceptes de l'évangile ne ſont que pour les moines & les

c. 115. clercs: enſuite on marque la diſtinction des moines & des chanoines. Il eſt permis à ceux-ci de porter du linge, de manger de la chair, de donner & de recevoir, d'avoir des biens en propre, & de jouir de ceux de l'égliſe: quoique tout cela ſoit défendu au moines. Mais ils ne doivent pas s'appliquer moins que les moines à fuir le vice & embraſſer la vertu. Les

c. 117. chanoines doivent loger dans des cloîtres exactement fermez, où il y ait des dortoirs, des refectoirs, & les autres lieux reguliers. Il reſte

c. 118. encore à préſent de ces bâtimens dans pluſieurs villes épiſcopales. Le nombre de chanoines en chaque commuauté ſera proportionné au ſer-

vice

vice de l'égliſe : de peur que ſi par vanité les prélats en aſſemblent un trop grand nombre, ils ne puiſſent ſuffire aux autres beſoins de l'égliſe; ou que ces chanoines ne recevant point de gages, deviennent vagabonds & déreglez. Quelques prélats ne tiroient leur clercs que d'entre les ſerfs de l'égliſe, afin que s'ils les privoient de leurs penſions, ou leur faiſoient quelque autre injuſtice, ils n'oſaſſent ſe plaindre, de peur d'être rudement châtiez ou remis en ſervitude. On défend cet abus : & on ordonne, que les nobles ſeront admis au clergé, ſans exclure les perſonnes viles, qui en ſeront trouvées dignes. Les clercs qui ont du patrimoine & du bien de l'égliſe, ne recevront que la nourriture pour le ſervice qu'ils rendent; ceux qui ont du bien d'égliſe, ſans patrimoine, auront la nouriture & le vêtement : ceux qui n'ont ni patrimoine ni bien d'égliſe, auront de plus des penſions; & tous auront part aux aumônes ou oblations journalieres. Par les biens d'égliſe, il faut entendre les benefices : c'eſt-à dire, les fonds dont quelques clercs jouiſſent par conceſſion de l'évêque. Ou donnera à tous les chanoines la même quantité de boiſſon & de nourriture, ſans avoir égard à la qualité des perſonnes. Mais la portion ſera plus ou moins grande, ſelon la fertilité du pais & la richeſſe des égliſes : c'eſt-à-dire communément quatre livres de vin : quand il y en a moins, on ſuplée par la biere. La livre étoit de douze onces : ainſi les quatre livres ſont environ trois chopines meſure de Paris. Les chanoines éviteront dans leurs habits les extrémitez vicieuſes de propreté & de parure, ou de ſaleté, & de negligence. Ils ne porteront point de cuculles, parce que c'eſt l'habit des moines, ce qu'il faut entendre d'une eſpece de manteau, qui ſe nommoit proprement

AN. 816.

c. 119.

c. 120.

c. 121.

c. 122.

c. 124.

c. 125.

AN. 816. ment ainſi, & non de tout habit ayant un ca-
puce, comme le camail que portent encore les
c. 131. chanoines. Les chanoines ſeront aſſidus à tou-
tes les heures de l'office ; & ſi-tôt qu'ils entendront la cloche, ils ſe preſſeront de venir à l'égliſe avec modeſtie. Ils chanteront debout ſans
c. 133. 137. bâtons pour s'appuyer, ſi ce n'eſt à cauſe de leur foibleſſe. On choiſira pour lire & pour chanter ceux qui en ſeront les plus capables, & qui s'en acquiteront avec le plus d'édification, ſans en tirer vanité. Les chanoines viendront tous les jours à la conference, c'eſt-à-dire, au chapitre, où on lira cette regle & d'autres livres d'édification : ils y demanderont pardon de leurs fautes, & recevront la correction ; ils y
c. 134. traiteront de leur avancement ſpirituel & des affaires de l'égliſe. Quiconque aura negligé d'aſſiſter aux heures, de venir à la conference, d'exercer ſon obedience : qui ſera venu tard à table, ſorti du cloître ſans congé, aura couché hors du dortoir ſans neceſſité inévitable, ou fait quelque autre faute ſemblable : ſera averti juſques à trois fois & plus, puis blâmé publiquement ; s'il ne ſe corrige, on le réduira pour toute nourriture au pain & à l'eau : enſuite on lui donnera la diſcipline, ſi l'âge & la condition le permet : ſinon on ſe contentera de le ſéparer & le faire jeûner. Enfin on l'enfermera dans une priſon deſtinée à cet effet, dans le cloître. S'il eſt incorrigible, on le préſentera à l'évêque, pour etre jugé & condamné canoniquement.

c. 135. Les enfans & les jeunes clercs ſeront logez tous dans une chambre du cloître, ſous la conduite d'un ſage vieillard, qui aura ſoin de leur
c. 138. inſtruction & de leurs mœurs. Au deſſous des
c. 139. évêques les communautez de chanoines ſeront gouvernées par des prevôts, choiſis ſelon le

me-

merite, non ſuivant l'âge, ou le rang qu'ils tiennent dans l'égliſe. Les boulangers, les cuiſiniers & les autres ſerviteurs de la communauté ſeront choiſis entre les ſerfs les plus fideles de l'égliſe. Les évêques établiront un hôpital pour recevoir les pauvres, & lui aſſigneront un revenu ſuffiſant aux dépens de l'égliſe. Les chanoines y donneront la dixme de leur revenu, même des oblations; & un d'entre eux ſera choiſi pour gouverner l'hôpital, même au temporel. Les chanoines iront au moins en carême laver les pieds des pauvres: c'eſt pourquoi l'hôpital ſera tellement ſitué qu'ils y puiſſent aller aiſément. C'eſt, ſi je ne me trompe, l'origine la plus certaine des hopitaux fondez prés des égliſes cathedrales, & dirigez par les chanoines.

AN. 816.

c. 140.

c. 141.

Quoique les chanoines puiſſent avoir des maiſons particulieres, il y en aura toutefois une dans le cloître pour les infirmes & les vieillards, qui n'en auront point d'autre; & leurs freres auront ſoin de les viſiter & les conſoler. Ces maiſons particulieres devoient être pour ſe retirer le jour, ou en cas de maladie: car regulierement les chanoines couchoient dans le dortoir commun. Il y aura vn portier choiſi d'entre les chanoines, qui ne laiſſera entrer ni ſortir perſonne ſans congé; & après complies portera les clefs au ſuperieur. Les femmes n'entreront point dans le cloître, & aucun des freres ne leur parlera ſans témoins. J'ai mis au long cette regle parce qu'elle eſt très-celebre; & a ſervi pendant pluſieurs ſiecles à former les chanoines & les diſtinguer de tout le reſte du clergé. Celle de S Chrodegand en étoit comme le modele.

c. 142.

c. 143.

c. 145.

Sup. liv. XLII. *n.* 37.

XXIV. Regles des chanoineſſes.

Le ſecond volume de la regle compoſée par le concile d'Aix-la-Chapelle, eſt la regle des cha-

AN. 816. chanoineſſes, qui contient vingt huit articles. Les ſix premiers ſont des extraits de ſaint Jerôme, de ſaint Cyprien, de ſaint Ceſaire, de ſaint Athanaſe, touchant les devoirs des vierges conſacrées à Dieu. Le reſte preſcrit la maniere de vie de ces religieuſes: conforme à celle des chanoines, autant que le ſouffre la diverſité du ſexe. On leur permet de garder leur bien, mais à la charge de paſſer procuration par acte public à un parent ou à un ami, pour l'adminiſtrer & défendre leurs droits en juſtice. On leur permet auſſi d'avoir des ſervantes. Au reſte, c'étoit de vrayes religieuſes: engagées par vœu de chaſteté, mangeant en même refectoir, couchant en même dortoir, & gardant exactement la clôture. Elles étoient voilées & vêtues de noir. On leur recommande d'être toujours occupées de prieres, de lecture, ou de travail des mains: entre autres, de faire elles-mêmes leurs habits, de la laine & du lin qu'on leur fourniſſoit. Elles élevoient de jeunes filles dans le monaſtere. Les prêtres qui leur adminiſtroient les ſacremens avoient leur logement & leur égliſe au dehors, & n'entroient dans le monaſtere que pour leurs fonctions. Car l'égliſe des religieuſes étoit interieure. Le prêtre y entroit accompagné d'un diacre & d'un ſoudiacre; & ſortoit auſſi-tôt après la meſſe. Les religieuſes tiroient un rideau devant elles pendant la meſſe & l'office. Et ſi quelqu'une ſe confeſſoit, c'étoit dans l'égliſe.

to. 7. conc. p. 146.
c. 9.
c. 21.
c. 10.
c. 11. 20.
c. 13.
c. 22.
c. 27.

L'empereur Louis envoya ces deux regles aux archevêques, qui n'avoient pas aſſiſté au concile, ou n'avoient pas eu le tems d'en prendre copie; & il ſe trouve trois exemplaires des lettres écrites à cette occaſion, l'un à Sichaire archevêque de Bourdeaux, l'autre à Magnus de Sens, le troiſiéme à Arnon de Salsbourg. L'empe-

to. 7. conc. p. 1437. Coint. an. 817 n. 139.

reur

reur leur ordonne d'aſſembler leurs ſuffragans & les ſuperieurs des égliſes, de faire lire devant eux cette regle, & en faire tranſcrire des copies conformes à l'original, que l'on gardoit dans le palais. Vous les avertirez auſſi, dit l'empereur, que nous envoyerons au premier jour de Septembre prochain des commiſſaires pour en avoir l'execution; & nous donnons ce terme d'un an, afin qu'il n'y ait point d'excuſe. AN. 816.

XXV. Concile de Celchyt.

En Angleterre on tint un concile le vingt-ſeptiéme de Juillet la même année 816. indiction neuviéme, en un lieu nommé Celchyt. Vulfrede archevêque de Cantorbery y préſidoit, aſſiſté de douze évêques de differentes provinces. Quenulfe, qui regnoit ſur les Merciens depuis vingt-ans, y étoit en perſonne, avec pluſieurs ſeigneurs: & il y avoit des abbez, des prêtres, & des diacres. On y fit onze canons, & on ordonna entre autres choſes, que les égliſes ſeroient dédiées par l'évêque dioceſain avec l'aſperſion de l'eau benite, & les autres ceremonies marquées dans le rituel: enſuite l'euchariſtie conſacrée par l'évêque ſera enfermée dans une boëte avec les reliques, & gardée dans la nouvelle égliſe; s'il n'y a point de reliques, l'euchariſtie ſuffira, comme étant le corps & le ſang de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Il y aura quelque peinture, pour montrer à quel ſaint eſt dédiée l'égliſe ou l'autel. L'évêque choiſira les abbez & les abbeſſes du conſentement de la communauté. On ne permettra aux Ecoſſois de faire aucunes fonctions eccleſiaſtiques, parce que leur ordination eſt incertaine. Tout jugement, ou autre acte confirmé par le ſigne de la croix, ſera inviolablement obſervé. On voit dans ce tems-là le même reſpect en Orient pour le ſigne de la croix dans les ſouſcriptions: il étoit regardé comme une eſpece de ſerment. Les abbés & *to. 7. conc. p. 1484.*, *c. 2.* *c. 4.* *c. 5.* *c. 6.*

les

AN. 817. les abbesses ne pourront aliener aucuns fonds, que pour la vie d'un homme, & du consentement de la communauté ; & les titres en demeureront au monastere. Quand un évêque sera mort, on donnera aux pauvres la dixiéme partie de son bien : soit en bétail, soit en autres especes : & on affranchira tous ses serfs Anglois de nation. En chaque église on dira trente pseaumes, chaque évêque & chaque abbé fera dire six cens pseaumes, & six vingt messes, & affranchira trois serfs ; & chaque moine ou clerc jeûnera un jour. Ainsi on joignoit l'aumône & le jeûne aux prieres pour les morts. Quand les prêtres baptiseront, ils ne répandront pas seulc. 11. ment l'eau sainte sur la tête des enfans, mais ils les plongeront toûjours dans le lavoir suivant l'exemple du fils de Dieu, qui fut trois fois plongé dans le Jourdain. Ce canon fait voir que l'on commençoit dans les païs froids à introduire le baptéme par infusion.

XXVI. Mort d'Estienne IV. Pascal I. pape. *Papebr. conat. Ann. Fr. Duchesne to. 3. Anast.*

Le pape Estienne IV. mourut le troisiéme mois après son retour de France à Rome : c'est-à-dire, le vingt-deuxiéme de Janvier 817. après avoir tenu le siege seulement sept mois. Il fut enterré à saint Pierre, & en une ordination au mois de Decembre il avoit fait neuf prêtres & quatre diacres ; & d'ailleurs il consacra cinq évêques en divers lieux. Le saint siege ne vaqua que deux jours ; & le dimanche vingt cinquiéme de Janvier fut ordonné Paschal premier du nom, qui tint le siege sept ans, 3. mois & 18. jours. Il étoit Romain, fils de Bonose, ayant été dés sa premiere jeunesse élevé dans le palais patriarchal, il fut instruit des saintes écritures, ordonné soûdiacre, diacre, & enfin prêtre. Comme il s'appliquoit à la priere, aux jeûnes & aux veilles, & cherchoit la compagnie des plus saints moines : le

pa-

pape Leon III. lui donna le gouvernement du monaſtere de ſaint Eſtienne près ſaint Pierre, où il faiſoit de grandes aumônes, particulierement aux Pelerins, qui venoient à Rome des païs les plus éloignez. Après la mort du Pape Eſtienne il fut élû tout d'une voix par le clergé & le peuple. AN. 817.

Auſſi-tôt après ſa conſécration, il envoya à l'empereur Loüis des légats avec de grands preſens: & une lettre d'excuſe, par laquelle il proteſtoit qu'il avoit été forcé à accepter cette dignité. Le chef de la légation fut Theodore nomenclateur, qui renouvella avec l'empereur le traité d'alliance & d'amitié, & obtint tout ce qu'il demanda. Il emporta à Rome un acte important, ſavoir, la confirmation des donations faites à l'égliſe Romaine par Pepin & par Charlemagne. C'eſt le fameux décret qui commence: *Ego Ludovicus*, par lequel l'empereur Loüis ajoûte aux donations de ſon pere & de ſon ayeul la ville & la duché de Rome: les iſles de Corſe, de Sardaigne & de Sicile. On croit que ce dernier nom à été ajoûté depuis; car il eſt certain que la Sicile appartenoit alors à l'empereur de C. P. & que les François n'y avoient jamais eu aucun droit. L'empereur Loüis donne encore au pape pluſieurs patrimoines en Campanie, en Calabre, à Naples, à Salerne: mais rien n'empêche qu'il n'eût quelques domaines particuliers dans les provinces de la domination des Grecs. Il ajoûte une clauſe remarquable: Sauvé ſur ces duchez nôtre domination en tout & leur ſujetion. Ce que l'on entend principalement de la duché de Rome, où Loüis & ſes ſucceſſeurs conſerverent la ſouveraineté, comme il paroîtra par la ſuite de l'hiſtoire. Il eſt dit de plus, que le ſaint ſiége venant à vacquer, les Romains eliront librement le pape, & le feront

Eginh. An. 817. Aſtron. 817

Sup. l. XLIII. n. 8. tom. 2. cap. p. 191 ap. Bar. an. 817. n. 10. Coint. cod. an. n. 10. 14.

AN. 817. conſacrer ; & qu'il ſuffira qu'après ſa conſécration il envoye des legats au roi des François, pour entretenir la paix. Cette clauſe eſt encore ſuſpecte : car les rois continuerent d'approuver l'élection du pape avant qu'il fut ſacré, comme nous verrons dans ce même regne de Loüis. Cette donnation fut ſouſcrite par l'empereur Loüis, ſes trois fils, Lothaire, Pepin, & Loüis, dix évêques, huit abbez, quinze comtes, un bibliothecaire, un manſionaire & un huiſſier.

XXVII. Lothaire aſſocié à l'empire. *Carthæ. diviſ. 10 1. capit. p. 574. Ann. Egin Aſtron.*

Ces ſouſcriptions ſemblent montrer que l'acte fut fait dans le parlement que l'empereur Loüis tint à Aix-la-Chapelle cette année 817. quatriéme de ſon regne, pendant l'eſté. Là il fit cette queſtion à l'aſſemblée : Doit-on differer ce qui ſert à l'affermiſſement du royaume ? Tous répondirent que non. L'empereur déclara alors la réſolution qu'il avoit priſe avec très-peu de perſonnes, & dit qu'à cauſe de l'incertitude de la vie, il vouloit pendant qu'il ſe portoit bien donner le nom d'empereur à un de ſes trois fils. Pour cet effet il ordonna un jeûne general de trois jours, pendant leſquels les prêtres offriroient des ſacrifices, & tous feroient des aumônes plus abondantes qu'à l'ordinaire, afin que Dieu fiſt connoître ſa volonté ſur un choix ſi important. Après ces préparatifs l'Empereur Loüis donna le titre d'empereur à Lothaire ſon fils aîné, & aux deux autres, des parties de ſes états, déclarant Pepin roi d'Aquitaine, & Loüis roi de Baviere ; en ſorte toutefois que le tout n'étoit qu'un royaume, & non pas trois. L'empereur Loüis fit dreſſer un acte de ce partage, & l'envoya à Rome avec ſon fils Lothaire, afin que le pape l'approuvât & le confirmât. Il le fit auſſi jurer à tous ſes ſujets, qui prêterent

volontiers ceſſerent, comme legitime & utile à la paix du royaume. AN. 817.

En cette même aſſemblée d'Aix-la-Chapelle le dixiéme de Juillet pluſieurs abbez firent un reglement pour les moines, qui fut depuis obſervé preſque comme la regle de ſaint Benoiſt. Le chef de ces abbez, le principal auteur de cette reforme étoit S. Benoiſt d'Aniane. Car Louis qui l'avoit déja pris en affection du tems qu'il étoit roi d'Aquitaine, le fit venir en France après la mort de Charlemagne, & lui donna en Alſace le monaſtere de Maur ou Mormonſter près de Saverne, où il mit pluſieurs moines de ſon obſervance, tirez d'Aniane; mais comme ce lieu eſt éloigné d'Aix-la-Chapelle, qui étoit la réſidence ordinaire de l'empereur, & que l'abbé Benoiſt lui étoit neceſſaire pour pluſieurs affaires: il l'obligea de mettre un autre abbé à ce monaſtere, & de ſe rendre auprès de lui avec quelques-uns de ſes moines.

XXVIII. Reform: des moines

Leo Oſt. l. c. 19.

Vita. n. 47 to 5 act. Bened. p. 210.

A deux lieuës d'Aix eſt une vallée qui plut au ſaint abbé, & l'empereur y fit bâtir un monaſtere que l'on nomma Inde, d'un ruiſſeau qui y coule. L'empereur aſſiſta à la dédicace de l'égliſe, donna pluſieurs terres à la maiſon, & voulut qu'il y eut trente moines, que Benoiſt choiſit en diverſes maiſons. Il commença donc à frequenter le palais & à recevoir les requêtes que l'on preſentoit au prince. De peur de les oublier, il les mettoit dans ſes manches, ou dans le manipule que les prêtres portoient encore ordinairement à la main, & l'empereur le fouilloit ſouvent, pour prendre ces papiers & les lire. Il conſultoit Benoiſt non ſeulement ſur les affaires particulieres, mais encore ſur le gouvernement de l'état. Il lui donna l'inſpection de tous les monaſteres de ſon royaume, & ce fut par ſon ordre qu'il travailla à la re-

AN. 817. forme dont il s'agit avec pluſieurs autres abbez.

Les principaux étoient Arnoul d'Herio ou Noirmoutier, Appollinaire du mont-Caſſin, Alveus d'Andagine ou ſaint Hubert en Ardenne, Appollinaire de Flavigny, Joſué de ſaint Vincent de Vulturne, Agiolfe de Solignac. Après avoir long-tems conferé enſemble, ils trouverent que la principale cauſe du relâchement de la diſcipline monaſtique étoit la diverſité des obſervances; car encore qu'en la plupart des monaſteres on fiſt profeſſion de ſuivre la regle de S. Benoiſt, il y avoit bien de la variété dans la pratique de ce qui n'y eſt pas écrit. D'où il arrivoit, que l'on faiſoit paſſer les relâchemens pour d'anciennes coûtumes autoriſées par le tems: & que les moines mêmes voiſins étoient étrangers les uns aux autres. On crut donc que le plus ſûr étoit d'établir une diſcipline uniforme, par des conſtitutions qui explicaſſent la regle; & on le fit par ce reglement d'Aix-la-Chapelle, diviſé ordinairement en quatre-vingt articles, & ſuivant d'autres éditions, en ſoixante & dix.

ta 7. conc. p. 1505. Sup liv. XXXII. n. 14. c. 1.

Comme la regle en eſt le fondement, on ordonne d'abord que les abbez preſens à cette aſſemblée liront la regle entierement, & en peſeront toutes les paroles, & que tous les moines qui le pourront l'apprendront par cœur. On fera l'office ſuivant la regle de ſaint Benoiſt. C'eſt que quelques-uns faiſoient l'office Romain, qui deſlors étoit different. Il y avoit toutefois un office plus ſolemnel pour les fêtes qui eſt appellé office plenier. Au chapitre, on lira le mrtyrologe, puis la regle ou quelque homelie: j'entend ici par chapitre le lieu où on s'aſſemble après prime, comme on le nomme encore à preſent. Pluſieurs articles font mention du travail des mains, & l'abbé n'en étoit

c. 2. c. 3. Mabil. præf. ſæc. 5. n. 1. c. 8. c. 46. c. 69. c. 25.

pas exempt : les moines travailloient eux-mêmes à la cuisine, à la boulangerie, & aux autres offices, quelquefois ils recueilloient leurs fruits : les jours de jeûne le travail étoit plus leger, & en carême il duroit jusqu'à None. Ils avoient peu de prêtres, puisqu'il est dit que l'abbé, le prevost ou le doyen ne laisseront pas de donner la benediction au lecteur, quoiqu'ils ne soient pas prêtres. Les moines donneront aux pauvres la dîme de toutes les aumônes qu'ils recevront. AN. 817. c. 4. c. 17. 18. 39. c. 62. c. 49. c. 46.

On fera deux repas les jours de fêtes ; & aux grandes solemnitez, c'est à-dire, à Noël & à Pâques, quatre jours durant on pourra manger de la volaille, mais elle est défenduë dans tout le reste de l'année. On ne mangera ni fruits ni herbes hors les repas : on distribuera même dans le refectoir les eulogies, c'est-à-dire, les pains offerts à l'autel, & non consacrez. Il y aura toujours de la graisse dans la nourriture des freres, excepté le vendredi, huit jours avant Noël, & depuis la Quinquagesime jusques à Pâques. On permettoit en France la graisse au lieu d'huile, pour montrer qu'on ne s'abstenoit pas de la chair par superstition. La livre de pain portée par la regle est estimée par trente sols douze deniers, ce qui revient à dix-huit onces avant la cuisson, & seize après. Au lieu de l'hemine de vin on donnera le double de bierre aux lieux qui manquent de vin. Le vendredi saint on ne prendra que du pain & de l'eau : si le travail y oblige, on pourra boire après le repas du soir, même en carême : c'est l'origine de la collation. c. 78. c. 8. 9. 10. c. 68. *Mabil. præf. n.* [illegible]. 162. c. 21. c. 47.

Comme la regle permet d'augmenter les habits, selon la qualité des lieux : le reglement d'Aix-la-Chapelle en accorde beaucoup plus que la regle, savoir deux chemises, entendez des ser- *R.* c. 55. c. 22.

AN. 817. ſergetes; car les moines ne poſſedent point de linge, deux tuniques, deux cuculles pour ſervir dans la maiſon, deux chapes pour ſervir dehors, deux paires de femoraux ou calleçons; deux paires de ſouliers pour le jour & des pantoufles pour la nuit: des gans en eſté, & des mouffles en hyver. De plus un roc ou habit de deſſus, nommé depuis froc, & une pelice ou robe fourée. On raſoit les moines tous les quinze jours; mais point pendant le carême. Ils pouvoient uſer du bain à la diſcretion du ſuperieur; car l'uſage en étoit frequent chez les ſeculiers. Ils ſe lavoient les pieds les uns les autres, principalement en carême, en chantant des antiennes. Ils ne ſe faiſoient point ſaigner en certains tems; mais ſuivant le beſoin; & toutefois ces ſaignées reglées par les ſaiſons paſſerent depuis en regle dans les congregations plus modernes.

c. 6.
c. 7.
c. 23.

Aucun ſeculier ne logera dans le monaſtere s'il ne veut être moine. Les moines ſurvenans ſeront logez dans un dortoir ſeparé; & on choiſira pour leur parler des freres bien inſtruits. Ils ne voyageront point ſans compagnon. On n'admettra pas facilement un novice: il ſervira premierement les hôtes dans leurs logis pendant quelques jours. Il chargera ſes parens de l'adminiſtration de ſes biens, dont il diſpoſera ſuivant la regle après l'année de probation, & ne prendra l'habit qu'en faiſant ſon vœu d'obéïſſance; car on n'en faiſoit point d'autre, & on en trouve encore des formules. On ne recevra perſonne à cauſe de ce qu'il donne au monaſtere; mais ſeulement pour ſon merite. Les parens peuvent offrir leurs enfans, & faire pour eux la demande, qu'ils confirmeront étant en âge de raiſon. Il n'y aura point d'autre école dans le monaſtere, que pour ces enfans. Il faut

c. 42.
c. 28.
c. 63.
c. 16.
V. *Mabill. praf. to. 6. n. 150.*
c. 59.
c. 58.

en-

entendre ceci des écoles interieures; car il y en avoit d'exterieures & de publiques en plusieurs monasteres pendant ce neuviéme siecle, comme je l'ai observé. AN. 817.

L'abbé se contentera de la portion des moines pour la nourriture, sera vêtu & couché de même, & travaillera comme eux s'il n'est occupé plus utilement. Il ne mangera point avec les hôtes à la porte du monastere, mais dans le refectoir; & pourra augmenter les portions à leur consideration. Il n'ira point visiter les métairies sans necessité, & il ne laissera point de moines pour les garder; & s'il y a des celles ou prieurez, il n'y laissera pas moins de six moines. L'abbé n'en emmenera point en voyage, si ce n'est pour aller à un concile. Le prevôt sera tiré d'entre les moines, & aura la principale autorité après l'abbé, tant dedans que dehors le monastere. Les doyens suivront entr'eux l'ordre d'antiquité. On usera de punition corporelle, pour les plus durs; mais on ne les foüettera point nuds à la vûë de leurs freres. Ceux qui seront en penitence pour de grandes fautes, auront un logement separé, avec une cour où ils puissent travailler; mais on leur donnera quelque relâchement le dimanche. Tel est le reglement fait pour les moines à Aix-la-Chapelle, que l'empereur confirma & fit executer par son autorité.

Mab. præf. ad. n 184. *Sup. liv. XLV. n* 18. *c.* 25. *c* 27. *c.* 26. 44. 59. 32 34. 55. 81. 14. 40.

XXIX. Redevances des monasteres.

En cette même assemblée fut dressé un état des monasteres de l'obéissance de l'empereur Louis, pour marquer les devoirs dont ils étoient chargez envers lui; & l'on en fit trois classes: les uns devoient des dons & le service de guerre, d'autres des dons seulement; les derniers ne devoient que des prieres. Ceux qui devoient dons & milice étoient quatorze en France; deux au de-là du Rhin, deux en Bavierre.

to. 7 conc. p. 1513 *to. 1. capit. p.* 589 *& not. to. 2. p.* 1092. *Coint. an. 817. n.* 239

An. 817. En France ſaint Benoiſt ſur Loire, Ferrieres, Corbie, Notre-Dame de Soiſſons, ſaint Oyan, aujourd'hui ſaint Claude, & quelques autres. Seize ne devoient que des dons; entre autres ſaint Seine, Nantua, ſaint Boniface ou Fulde, ſaint Vicbert ou Friſlar. Dix-huit ne devoient que des prieres, entre autres le Foſſé, aujourd'hui ſaint Maur près de Paris, Savigni près de Lyon. On en compte encore pluſieurs en Aquitaine, qui apparemment ne devoient que des prieres. Les plus connus ſont ſaint Filbert ou Noirmoutier, ſaint Maixent, Charroux, Brantoſme, ſainte Croix de Poitiers, Menat & Manlieu en Auvergne, Couques & ſaint Antonin en Roüergue, Moiſſac, ſaint Gilles dioceſe de Nîmes, Pſalmodi, Aniane, ſaint Tiberi, Villemagne, ſaint Papoul à preſent évêché, le Mas-d'Aſil. On voit par-là l'antiquité de ces monaſteres.

XXX. Chute des abbez d'Orient.

Vita S. Nic. c. 7. n. 40. Boll. to. 2. p. 264. Sup. n. 19.

Cependant ſaint Theodore Studite implora le ſecours du pape Paſcal, contre la perſecution, qui continuoit en Orient. Car l'empereur Leon l'Armenien, voyant qu'en exilant les évêques & les abbés défenſeurs des images, il ne faiſoit que les affermir davantage, en fit revenir pluſieurs à C. P. entre autres l'abbé Nicetas, qui avoit à peine demeuré cinq jours au lieu de ſon exil; & revint avec les mêmes incommoditez, qu'il avoit été mené. On les laiſſa en repos à C. P. pendant le reſte de l'hyver & le carême de l'an 816. Après Pâques l'empereur les livra à Jean Leconomante, qui les mit ſeparez les uns des autres en des priſons obſcures, où on les laiſſa coucher ſur la terre dans leurs habits, ſans leur donner même de couvertures: on leur jettoit par un petit trou une once de pain moiſi & un peu d'eau puante.

Jean voyant qu'ils aimoient mieux mourir, que

que de trahir la verité ; leur dit : On ne vous demande autre choſe que de communiquer une fois avec le patriarche Theodote ; & on vous renvoyera à vos monaſteres, ſans vous obliger à quitter votre créance. Ils ſe laiſſerent ſéduire par cette promeſſe, & étant ſortis de priſon ils vinrent trouver S. Nicetas, l'exhortant à ſe tirer auſſi de la ſienne. D'abord il ne vouloit point les écouter. Mais ils inſiſterent en diſant ; qu'ils ne pouvoient ſe réſoudre à ſortir & le laiſſer en priſon. Ce que l'on nous demande, ajouterent-ils, n'eſt rien, uſons un peu de condeſcendance, pour ne pas tout perdre. Nicetas ceda enfin à l'autorité de ces viellards & à leurs inſtances. Ils allerent tous enſemble dans un oratoire, dont on avoit conſervé les peintures, & ils communierent de la main de Theodote, qui dit: anathême à ceux qui n'adoreront pas l'image de Jeſus-Chriſt.

Après cela les autres abbez retournerent chacun à ſon monaſtere : mais Nicetas touché du remors de cette action, qu'il n'avoit fait qu'à regret, réſolut de s'en fuir en un autre païs, pour reparer ſa faute. Ayant donc mis ſes hardes dans une barque, il paſſa à Proconeſe : & là il changea d'avis, & il dit en lui-même : il faut faire la réparation au même lieu où la faute a été commiſe : ainſi il revint à C. P. témoignant hardiment, qu'il étoit toujours dans la même créance. L'empereur l'ayant appris le fit venir, & lui dit : Pourquoi n'êtes vous pas retourné comme les autres à votre monaſtere, ſuivant mes ordres ? Nicetas répondit : Sachez, Seigneur, qu'encore que par complaiſance pour les abbez j'aye fait ce que je ne devois pas, je ſuis toujours dans les mêmes ſentimens, & que je ne communique point avec votre parti : faites ce qu'il vous plaira, vous n'au-

rez autre choſe de moi. L'empereur le voyant inébranlable, le fit garder premierement à C. P. par un officier nommé Zacharie, homme pieux, qui traita le ſaint abbé avec beaucoup de douceur & de reſpect: mais enſuite il fut relegué dans l'iſle de ſainte Glycerie ſous la conduite de l'eunuque Anthyme, que les Iconoclaſtes avoient fait exarque des monaſteres de ces quartiers. Ils lui promirent un plus haut dégré d'honneur, s'il obligeoit Nicetas à communiquer avec eux: c'eſt pourquoi celui-ci, qui étoit cruel & artificieux, le traita très-rudement, & l'enferma dans une étroite priſon, dont il portoit lui-même la clef. St. Nicetas demeura dans cet exil juſques à la mort de l'empereur Leon, & ſes ſouffrances durerent ſix ans, depuis 815. juſques en 821. St Jean abbé des Cathares fut appellé plus tard à C. P. c'eſt-à-dire, après un an & demi: l'empereur le livra auſſi à Jean Leconomante, qui lui fit ſouffrir long-tems la faim & d'autres miſeres. Enfin il fut relegué dans un château nommé Criotaure, & gardé dans un cachot obſcur, juſqu'à la mort de Leon.

Boll. 27. Ap. to. 11. p. 496.

XXXI. Fermeté de ſaint Theodore Studite.

Mais ſaint Theodore Studite ne fut point rappellé. Dès le commencement de ſon exil au château de Metope, il continua à ſoutenir la doctrine catholique, par ſes diſcours avec ceux qui pouvoient l'approcher, & avec les abſens par ſes lettres. Il y en a une entre autres à l'archevêque Joſeph ſon frere, ſur la chute des abbez, qui avoient communiqué avec les Iconoclaſtes. Il nomme premierement Joſeph l'œconome, qui avoit autrefois celebré le mariage adulterin de l'empereur Conſtantin: puis ſept autres abbez, que Joſeph avoit ſéduits; & il les deſigne par les noms de leurs monaſteres. Il écrit à Naucrace ſon diſciple, qu'à cette triſte nou-

Vita n. 82. l. ep. 9.

ep. 10.

nouvelle il a paſſé la nuit ſans dormir; & qu'il s'étonne moins de la chute de ceux qui approuverent le mariage adulterin. Ils ont, dit-il, encore une fois traité d'œconomie l'abandon de la verité.

Il étoit impoſſible que ce commerce de lettres demeurât caché à l'empereur. Il envoya donc un nommé Nicetas, en qu'il il avoit grande confiance, avec ordre d'emmener Theodore plus loin en Natolie à un lieu nommé Bonite, & de l'y reſſerrer tellement qu'il ne vit ni ne parlât abſolument à perſonne. Cet ordre étant déclaré à Theodore, il dit: Quant au changement de lieu, j'y conſens volontiers, je ne ſuis attaché à aucun; mais quand à retenir ma langue; vous ne m'y obligerez jamais, puiſque c'eſt pour cela même que je me ſuis mis dans cet état. L'empereur encore averti de ſa fermeté, renvoya Nicetas avec ordre de le foüetter cruellement. Le ſaint homme ôta gayement ſa tunique, ſe preſenta aux coups, diſant: C'eſt ce que je déſirois il y a long-tems. Mais Nicetas voyant à nud ce corps mortifié par les jeûnes; fut auſſi-tôt attendri. Il dit qu'il vouloit faire cette execution ſeul à ſeul, pour la bienſéance: puis il apporta une peau de mouton qu'il mit ſur les épaules de Theodore & ſur laquelle il déchargea quantité de coups qu'on entendoit dehors. Enfin il ſe piqua le bras, pour enſanglanter le foüet qu'il montra en ſortant, & parut hors d'haleine des efforts qu'il avoit faits. *Vita n.* 83 *Vita n.* 84

XXXII. S. Theodore écrit au pape.

Le ſaint abbé continua donc & de parler & d'écrire; entre autres aux patriarches, premierement au pape Paſchal en ſon nom, & de quatre autres obbez, dont le premier eſt Jean des Cathares. Il dit dans cette lettre: Vous avez ſans doute oui parler de notre perſecution, mais *Vita. n.* 86. 1. *ep.* 12.

peut-être ne vous en a t-on point encore écrit dans les formes. C'eſt pourquoi notre chef étant arrêté, il veut dire le patriarche Nicephore, & nos freres diſſipez, nous avons trouvé moyen de nous aſſembler en eſprit, & nous prenons la hardieſſe de vous écrire ceci. Ecoutez, homme apoſtolique, paſteur établi de Dieu ſur le troupeau de Jeſus-Chriſt, qui avez reçu les clefs du royaume des cieux: pierre ſur laquelle eſt bâtie l'égliſe catholique. Car vous êtes Pierre, puiſque vous rempliſſez ſon ſiege. Il décrit enſuite les maux de cette perſecution, & ajoute: Venez donc à notre ſecours. C'eſt à vous que Jeſus-Chriſt a dit de confirmer vos freres: en voici le tems & le lieu. Tendez nous la main, Dieu vous en a donné la puiſſance, puiſque vous êtes le premier de tous. Que toute la terre ſache que vous anathematiſez ſynodiquement ceux qui ont anathematiſé nos peres. Vous ferez une œuvre agréable à Dieu: vous ſoûtiendrez les foibles, vous confirmerez les forts, vous réleverez ceux qui ſont tombez, vous rejouirez toute l'égliſe, vous acquererez une gloire immortelle, comme vos predeceſſeurs, qui par le mouvement du S. Eſprit ont fait en des occaſions ſemblables ce que nous vous demandons.

XXXIII. Lettres aux Patriarches

Theodore écrivit ſeul au patriarche d'Alexandrie, qu'il ne nomme point: & peut être ne ſavoit-il pas ſon nom, à cauſe de la difficulté du commerce, ſous la domination des Muſulmans. En cette lettre il décrit plus exactement la perſecution, ſuppoſant que celui à qui il parle en eſt moins informé, & dit: Les autels ſont renverſés, les égliſes défigurées même dans les monaſteres. Peut-être l'Arabe qui vous opprime auroit-il honte de ne pas montrer plus de reſpect pour J. C. Et enſuite: les évêques & les prêtres, les moines & les ſeculiers, tout eſt ſans-

ep. 14.

ſans force. Les uns ont entierement perdu la foi ; les autres la conſervant ne laiſſent pas de communiquer avec des heretiques. Il en reſte neanmoins qui n'ont point fléchi le genou devant Baal : & nôtre patriarche tout le premier. Mais les uns ont été outragez & fouettez, d'autres mis en priſon & réduits à un peu de pain & d'eau : d'autres envoyez en éxil : d'autres habitent dans les deſerts, les montagnes & les cavernes. Quelques-uns ont fini leur martyre ſous les coups de foüet, quelques uns ont été jettez la nuit dans la mer enfermez dans des ſacs. Enfin on anathematiſe les peres, on celebre la mémoire des impies : on nourrit les enfans dans l'erreur, par le livre qui a été diſtribué aux maîtres d'écoles. On n'oſe parler de la ſaine doctrine. Le mari ſe défie de ſa femme, tout eſt plein d'eſpions, pour avertir l'empereur, ſi quelqu'un parle contre ſes intentions ; s'il ne communique pas avec les heretiques ; s'il a une image, ou un livre qui en parle ; s'il a reçu un exilé, ou ſervi un priſonnier. Quand il eſt découvert, auſſi-tôt il eſt pris, déchiré de coups, banni. Cette crainte rend les maîtres ſoûmis à leurs eſclaves. J'implore donc au nom de tous vôtre aſſiſtance : quand vous ne pourriez nous ſecourir que par vos prieres, elles nous ſeront très-utiles en ce preſſant beſoin.

Il envoya au patriarche d'Antioche la même lettre qu'à celui d'Alexandrie : mais celle qu'il adreſſa au patriarche de Jeruſalem eſt differente. Vous êtes, dit-il, le premier des patriarches, quoique le cinquiéme en nombre à cauſe de la dignité du lieu ou Jeſus-Chriſt a vécu. Il le prie de favoriſer le moine Denis porteur de la lettre, pour rendre les autres dont il étoit chargé, apparemment aux deux autres patriarches ep. 135

ep. 16. & aux abbez de Palestine. Car Theodore écrivoit aussi à l'abbé de la Laure de saint Sabas
ep. 17. & à ceux de saint Theodose, de saint Chariton & de saint Euthymius: avec toutes ces lettres étoient des copies d'un écrit des Iconoclastes, & de la réfutation faite par saint Theodore.

Quoiqu'il témoigne n'attendre autre fruit de ces lettres que des prieres: il y en avoit encore un bien grand, de faire voir par les réponses le consentement de toutes les églises, en faveur des saintes images: car ces Orientaux n'étoient point retenus par la crainte de l'empereur de C. P. Le patriarche Melquite d'Alexandrie étoit Christofle, celui d'Antioche étoit Job. Il ne paroît de réponse ni de l'un ni de l'autre: mais il y en eut certainement de Thomas patriarche Melquite de Jerusalem, qui étoit entré dans ce siege, l'an 811. & le tint dix ans; comme il a été dit, c'est-dire, jusques à l'an 821. Il envoya même à C. P. pour soutenir la cause de l'église deux moines de saint Sabas, nommez Theodore & Theophane. Ils étoient freres, & de Jerusalem. Theodore fut mis dès l'enfance dans ce monastere, pour y apprendre les lettres & la pieté: ce qui montre qu'en Orient, aussi bien qu'en Occident les monasteres avoient des écoles. Il fut ordoné prêtre par le patriarche, & un vieillard, dont il étoit disciple prédit qu'il souffriroit un jour le martyre. Il étoit fort instruit, & composa même des livres pour la défense de la verité. Etant arrivé à C. P. avec son frere Theophane, il se presenta premierement au patriarche Theodote, & lui reprocha hardiment son heresie. Ensuite s'étant rencontré devant l'empereur Leon, il lui parla avec la même liberté. L'empereur le souffrit d'abord, par respect pour sa vertu; le fit venir & l'entretint

Sup. liv XLV n. 56.

Vit ap Sur. 26 Dec. to. 6. p. 1094.

à

à loisir. Mais le voyant inflexible ; il le fit foüetter avec son frere Theophane, & les envoya à l'embouchure du pont Euxin, avec ordre de ne leur donner ni nourriture ni habits. La mort de l'empereur Leon fut cause qu'ils n'y demeurerent pas long-tems : ce qui semble montrer qu'ils ne vinrent à C. P. qu'en 820.

XXXIV. Le pape soûtient les catholiques.

Le patriarche Theodote de C. P. écrivit de son côté au pape Pascal & lui envoya des apocrisiaires : mais le pape ne voulut pas les voir, & les renvoya de loin. Saint Theodore Studite l'en remercia par une lettre, où il dit ; Vous êtes dês le commencement la source pure de la foi orthodoxe : vous êtes le port asseûré de toute l'église, contre les tempêtes des heretiques, & la ville de refuge choisie de Dieu pour le salut. Il chargea de cette lettre son disciple Epiphane : à qui il en donna aussi une pour Methodius apocrisiaire du patriarche Nicephore à Rome. Il étoit Sicilien, né à Syracuse, de parens nobles & riches. Il apprit la grammaire, l'histoire, & l'art d'écrire en notes ; & étant en âge d'homme, il vint à C. P. avec beaucoup d'argent dans le dessein de s'avancer dans les charges de la cour & de vivre splendidement : mais un saint moine, à qui il avoüa son dessein, lui conseilla de chercher plûtôt les biens éternels, & Methodius persuadé par ses discours, fit profession dans le monastere nommé Chenolac, fondé par saint Etienne sous Leon Isaurien. Methodius accepta volontiers la commission d'aller à Rome pour se mettre à couvert de la persecution de Leon l'Armenien. Mais il ne relâcha rien dans ce voyage de l'observance monastique.

ep. 15.

Vita ap. Boll. 14. *Jun p.* 962.

Boll. 14. *Jan p.* 976.

Le pape Pascal envoya des legats & des lettres à C. P. pour soutenir la cause des images : mais

An. 817. mais ce fut sans effet, sinon d'encourager les catholiques, voyant le premier siege de l'église déclaré pour eux. De son côté le pape ayant rebâti de neuf à Rome l'église de sainte Praxede, qui menaçoit ruine, y transfera plusieurs corps saints des cimetieres ruinez & abandonnez, & fonda au même lieu un monastere pour des Grecs où ils faisoient jour & nuit l'office en leur langue. On croit que c'étoit pour ceux qui se retiroient pour lors à Rome fuyant la persecution. Le pape donna à ce monastere des revenus suffisans en fonds de terre & en maisons; & orna magnifiquement l'église de sainte Praxede, jusqu'à mettre sur l'autel un ciboire ou baldaquin de huit cens livres d'argent.

XXXV. Revolte de Bernard roi d'Italie. *Eginh. an. 817. 818. Astronom. Theg. c. 22. 23. 24. Chr. Moiss. 817.*

Cependant Bernard roi d'Italie indigné du couronnement de Lothaire, se revolta contre l'empereur Louis son oncle: qui ayant marché promptement contre lui, le parti se dissipa, & Bernard se rendit avec plusieurs de ses complices. C'étoit en 817. L'année suivante ils furent jugés à Aix-la-Chapelle; & quoique l'assemblée des François les eût condamnez à mort, l'empereur se contenta de leur faire crever les yeux. Mais Bernard en mourut trois jours après ayant regné quatre ans & cinq mois depuis que Charlemagne son ayeul l'eut declaré roi. Trois évêques complices de sa revolte furent deposez par leurs confreres, & envoyez en des monasteres. C'étoit Anselme de Milan & Vulfolde de Cremone, tous deux sujets de Bernard & Theodulfe d'Orleans né en Lombardie. L'empereur Louis craignant quelque attentat pareil de ses trois jeunes freres Drogon, Hugues & Theodoric, les enferma dans des monasteres, après leur avoir fait couper les cheveux.

Goint. an. 818. n. 5.

XXXVI. Saint Eigil

Ratgar abbé de Fulde fut deposé vers le même tems. Il étoit né de parens nobles en Germa-

manie, & avoit succedé l'an 802. à Baugulfe successeur de S. Sturme. Ratgard orna magnifiquement le monastere, & cultiva les études : mais il se rendit si odieux par sa dureté, que dès l'an 811. douze moines allerent présenter à Charlemagne une requête, contenant plusieurs plaintes contre lui, entre autres qu'il abolissoit les fêtes pour augmenter le travail, qu'il n'avoit point d'humanité pour les infirmes, & les vieillards : qu'il faisoit des bâtimens excessifs, qu'il negligeoit l'hospitalité, & recevoit trop facilement des novices, sans éprouver leurs mœurs. L'empereur Charlemagne fit examiner l'affaire par Riculfe archevêque de Mayence & par trois autres évêques, qui appaiserent le trouble pour un tems : mais il recommença sous le regne de Louis ; & il envoya des moines d'Occident, c'est-à-dire, de Gaule, qui firent deposer l'abbé Ratgar l'an 817. & rétablirent la tranquilité dans le monastere. AN. 818. abbé de Fulde. *Vita Eigil. to. 5. Act. p. 227. Ibid. p. 260.*

Alors les Moines ayant obtenu de l'empereur la permission d'élire un autre abbé, choisirent tout d'une voix Eigil venerable vieillard, disciple de saint Sturme, dont il a même écrit la vie. Il étoit né dans le Norique : ses parens, qui l'étoient aussi de saint Sturme, le lui envoyerent tout jeune, & il le fit instruire dans l'école du monastere. Il s'excusoit sur sa vieillesse & ses infirmitez, pour ne point accepter la charge d'abbé : toutefois il fut amené à l'empereur, qui approuva l'election ; & Heistolfe successeur de Riculfe dans le siege de Mayence lui donna la benediction abbatiale : c'étoit l'an 818. Le gouvernement d'Eigil fut très doux : il ne faisoit rien sans le conseil des freres. Il servoit lui-même à table le jour de Noël pour montrer l'exemple : il obtint même de l'empereur que Ratgar son predecesseur fut rappellé d'exil : enfin

An. 818. enfin après avoir gouverné quatre ans le monaſtere, où il avoit remis la paix, il mourut l'an 822.

Eginh. an. Aſtron. to. cap. p. 597, n. 2.

Au commencement de l'an 818. l'empereur Louis tint un parlement à Aix-la-Chapelle, où il ajoûta pluſieurs articles à la loi ſalique. Voici ceux qui regardent la religion. Le meurtre commis dans l'égliſe eſt puni de mort : ſi ce n'eſt en ſe défendant, auquel cas la compoſition eſt au profit de l'égliſe, outre l'amende au

c. 6. prince. Le ſang d'un clerc répandu dans l'égliſe augmente la compoſition au triple, & ſi le coupable ne la peut payer, il ſe rendra ſerf de

c. 5. & 11. l'égliſe. Qui aura tué un homme faiſant penitence publique, payera triple amende au roi, outre la compoſition aux parens. Qui aura coupé les cheveux à un enfant, ou donné le voile à une fille malgré ſes parens, payera la compo-

cap. VI. n. 4. 9. 10. ſition au triple, & l'enfant demeurera libre. Dans un autre capitulaire de cette année on ordonne aux commiſſaires envoyez dans les provinces, d'avoir ſoin des réparations des égliſes, du payement des dîmes ; & que les évêques élûs ſoient ſacrez au plûtôt.

XXXVII. Travaux de S. Theodore Studite.

Vita n. 87

La perſécution des Iconoclaſtes continuoit en Orient. Saint Theodore Studite étoit toûjours au château de Metope, où pluſieurs attirez par ſa reputation venoient le voir en paſſant : car ſes gardes ne les empêchoient pas : tant par le reſpect qu'ils lui portoient, que pour les preſens qu'ils recevoient. Un clerc d'Aſie, qui avoit déja une grande eſtime de ſa vertu, encore qu'il fut Iconoclaſte, l'ayant entretenu, ſe déſabuſa ſi bien qu'il retourna chez lui avec un grand déſir de convertir les autres. Il gagna un clerc ſon ami, & ils réſolurent enſemble de ne plus communiquer avec leur évêque, qui avoit pris le parti des heretiques. L'évêque en fit avertir

tir l'empereur & le gouverneur d'Orient: qui aussi-tôt envoya un des siens, avec ordre de donner cinquante coups de fouet à Theodore. Il ne put se résoudre à cette execution: au contraire il se jetta aux pieds du saint vieillard, & lui demanda pardon avec larmes. Mais un nommé Anastase courut en avertir l'empereur, accusant le gouverneur de negligence. Ensuite il alla lui-même éclaircir le fait, & ne voyant sur Theodore aucune marque des coups, il lui en donna cent, l'enferma dans une prison obscure & infecte, avec son disciple Nicolas, & en emmena deux autres en differentes prisons. *n.* 88.

Theodore demeura trois ans dans la sienne, souffrant beaucoup de froid pendant l'hyver, & une chaleur très-étouffante en esté: mangé de toutes sortes de vermines, affligé de faim & de soif: car on lui jettoit seulement par un trou un petit morceau de pain, de deux en deux jours; & ses gardes se mocquoient encore de lui. Mais un homme de dignité passant par le grand chemin, qui étoit proche, & apprenant l'état du saint abbé, ordonna qu'on lui donnât la nourriture suffisante pour lui & pour son disciple. *n.* 90. 93. *n.* 92.

En cet état Theodore trouvoit encore moyen d'écrire, & on rapporte à ces trois ans un grand nombre de lettres. Dans une à Naucrace son disciple il décrit ainsi sa prison: Après les coups de foüet, on nous a tous deux mis dans une chambre haute, dont on a fermé la porte & ôté l'échelle. Il y a des gardes autour, pour empêcher qu'on n'en approche: on observe même tous ceux qui entrent dans le château. Il y a défense très-severe de nous donner autre chose que de l'eau & du bois. Nous vivons de ce que nous avons apporté, & de ce qu'on nous donne de tems en tems, par le trou d'une *ll. ep.* 34.

d'une fenêtre. Tant que durera notre proviſion & ce que le portier de ſemaine nous donnera en cachette, nous vivrons: quand cela finira, nous finirons: Dieu nous fait encore trop de grace.

ep. 59. Dans une autre lettre il conſole une communauté de trente religieuſes, à qui on avoit ôté leur monaſtere, & après les avoir foüettées, & ſeparées, on les retenoit en priſon. On diſperſa auſſi les moines de Stude, & on donna ce monaſtere & celui de Saccudion à un d'entre eux nommé Leonce eunuque, qui avoit été du parti des Mechiens, & qui devint alors un des chefs des Iconoclaſtes. S. Theodore déplore ſa perte en pluſieurs de ſes lettres: car il perſecutoit même ſes freres. Le ſaint abbé leur écrivit pour les conſoler; & il fait l'éloge de Jacques l'un d'entre eux qui mourut en priſon, des coups de foüet qu'il avoit reçu.

ep. 58. *ep.* 100. *cad. ep.* 37. S. Theodore écrivit auſſi à tous les moines diſperſez: pour les ſoutenir, non ſeulement dans la foi, mais dans les mœurs. Fuyons, leur dit-il, les traits de la concupiſcence mortelle. Prenons garde quelles ſont nos demeures: ſi elles ſont dangereuſes, il faut changer: s'il y a du ſcandale, il faut le retrancher: ſi nous ſommes ſeuls, il faut prendre un compagnon, puiſqu'il y a malediction contre celui qui demeure ſeul ſans neceſſité. *Eccl.* IV, 10 Il faut obſerver tout le reſte: le boire, le manger, le ſommeil, le travail: pour y garder la meſure qui ſoutient le corps ſans la rendre rebelle à l'eſprit.

ep. 4. 16. 41. 70. 23. 101. 9. 31. *ep.* 87. S. Theodore écrivit en particulier aux évêques exilez, ſavoir à Theophilacte de Nicomedie, à Theophilacte d'Epheſe, à Pierre de Nicée, à ſon frere l'archevêque Joſeph. Il leur écrivit auſſi une lettre commune, où il les prie de-

de le conſoler & de l'inſtruire. Ecrivez-moi, dit-il, comment il faut adorer J. C. en ſon image. Si c'eſt par une autre eſpece d'adoration, qu'on ne lui rend à lui-même, qui eſt ce que diſent les hérétiques, ou ſi c'eſt la même adoration, comme nous diſons : de peur d'adorer la ſubſtance de l'image.

XXXVIII. Regles de penitence.

Il traite en pluſieurs lettres de la maniere de recevoir ceux qui étoient tombez en cette perſecution. S'ils ſont, dit-il, de nôtre corps : c'eſt-à-dire, des moines de ſa communauté, c'eſt à nous à leur donner des remedes. Qu'ils obſervent donc la pénitence que j'ai impoſée à Oreſte, d'être privé de la communion des choſes ſaintes. Vous demandez juſques à quand ? juſques à la fin de la perſécution. Mais, dit-on, ſi la mort ſurvient ? Qu'ils communient. Nous croyons que leur peché leur ſera remis. On ne doit pas recevoir ceux-ci comme ceux qui ſe convertiſſent d'une héréſie : mais comme ayant renié le nom du Seigneur, ou communiqué avec les Iconoclaſtes pour le renier. Car le renoncement de l'image remonte à l'original, comme dit S. Bazile. Autre choſe eſt de ceux qui n'ont jamais été catholiques & qui viennent à nous, quand ils commencent à connoître la vérité. Encore ne les faut-il pas recevoir legerement, mais de l'avis de pluſieurs catholiques. Que ſi on doit recevoir ſans penitence, comme vous prétendez, ceux qui ont renoncé ou communiqué avec les hérétiques, pourquoi m'expoſai-je en vain à tant de perils ? Mais, dit-on, ils reçoivent avec joye les catholiques, qui paſſent de leur côté, ſans leur impoſer de penitence. Il faut donc auſſi que nous couronnions comme eux ceux qui renoncent à Jeſus-Chriſt. *ep. 18.*

Quant à ceux qui ſont hors de nôtre com-

mu-

munauté, qui ſuis-je pour leur donner des regles? Que ſi on nous preſſe en vertu de la charité, j'en dis autant que des nôtres. Si un prêtre à ſouſcrit, ou communiqué par crainte des mauvais traitemens, qu'il ſoit privé de la communion; s'il a été interdit de ſa fonction, c'eſt au concile à le rétablir. Celui qui a combattu de nouveau après ſa chûte, ne doit pas pour cela reprendre ſon rang, afin que lui & les autres s'apperçoivent qu'il eſt tombé: S'il s'eſt relevé d'une maniere éclatante, on lui accordera tout au plus la communion. Mais comme celui qui impoſe la penitence peut ajouter ou diminuer: ſi la perſécution dure, on pourra les abſoudre avant le concile, ſuivant la qualité de la faute & la ferveur du penitent: au reſte il ne faut pas défendre de manger avec eux, pourvû qu'ils ne donnent pas la bénédiction.

Etant conſulté par un prêtre qui ſe repentoit d'avoir ſouſcrit à la condamnation des images: il lui répond premierement, qu'il ne devoit pas s'adreſſer à lui, mais aux évêques: puis lui conſeille de s'abſtenir entierement des ſes fonctions: ſi ce n'eſt qu'il ne ſoit obligé pendant la perſecution de donner la communion à quelqu'un. Mais, ajoûte-t'il, aucun évêque particulier ne vous peut donner la liberté entiére de vos fonctions, il faut un concile. Quant à ce que vous dites, qu'en ſouſcrivant vous criyez: J'adore les ſaintes images: Pilate déclaroit auſſi de bouche, qu'il étoit innocent de la mort de Jeſus, ep. 20. mais il le condamnoit par écrit. Dans une autre lettre il déclare, qu'un prêtre qui a communiqué avec les hérétiques, doit s'abſtenir de la communion pendant un an ou deux: & qu'il ne ep. 32. faut point entrer dans leurs égliſes. Un autre prêtre avoit mangé avec un évêque hérétique. S'il ceſſe de le faire, dit-il, il pourra reprendre

ſes

ſes fonctions, après s'en être abſtenu quelque tems par penitence : mais quelque offre que faſſe un coupable, il ne faut jamais lui donner l'abſolution, en conſideration de ce qu'il donne, c'eſt donner la lumiere, & recevoir les tenebres. Ce que l'on fait, quoique par crainte, eſt réputé volontaire, puiſqu'il eſt défendu de craindre ceux qui tuent le corps.

Si un catholique accuſé de ne pas communiquer avec les hérétiques, fait une croix pour témoigner qu'il communique, ſans qu'on lui demande autre choſe ; il fera la moitié de la penitence de celui qui a communiqué entierement. Celui qui aura découvert un prêtre caché, ſera excommunié pendant un an, comme ayant trahi la verité. Celui qui a juré de ne point adorer d'image, quoiqu'il l'adore en ſecret, ſera privé trois ans de la communion : encore lui fait-on bien de la grace. Celui qui aura effacé une image, ſera excommunié un an. On ſe peut faire ſoulager par un autre, pour faire plus aiſément la penitence : mais on ne peut de ſon autorité en diminuer une partie par des aumones ; c'eſt à celui qui l'impoſe à la déterminer, ſuivant les perſonnes & les autres circonſtances ; car tout ne peut être reglé par les canons. Les coups de foüet, ou autres ſouffrances pour la foi, doivent diminuer la peine des plus grands pechez, à la diſcretion de celui qui avoit impoſé la penitence. Ceux qui ont cedé volontairement, ou par la ſeule crainte, feront trois ans de penitence ſans communier : s'ils ont ſouffert des coups, la penitence ſera de deux ans : ſi c'eſt par ignorance, un an. Il n'eſt pas permis de manger avec les hérétiques, même en cas de neceſſité, ni avec les catholiques qui communiquent avec eux, ſinon une fois ou deux par neceſſité. Il n'eſt pas permis de

ep. 40.

ep. 45.

ep. 49.

ſaluer

ſaluer les hérétiques, ni de recevoir leurs offrandes. En toutes ces lettres S. Theodore dit ſouvent, que c'eſt aux évêques à décider, & qu'il ne donne que des conſeils.

Enfin croyant mourir dans cette perſécution, il fit un teſtament en forme de lettre à ſes freres abſens, où il les prie de lui pardonner les fautes de ſon gouvernement, & leur demande leurs prieres: puis il déclare qu'il pardonne en ce qui le touche à Leonce & aux autres apoſtats: & charge ſes freres de leur dénoncer le jugement de Dieu, qui les menace s'ils ne font penitence. Il compoſa encore dans ſa priſon divers écrits, pour profiter de ſon loiſir, entre autres des vies de ſes freres en vers: & les envoya à ſon diſciple Naucrace.

oper. init. p. 80.
11. ep. 61.

XXXIX. Autres ſouffrances de Theodore.

Une de ſes lettres catechiſtiques étant tombée entre les mains de l'empereur, il l'envoya auſſi-tôt au gouverneur d'Orient avec ordre de faire ſi-bien châtier Theodore, qu'il n'y retournât pas. L'officier du gouverneur repreſenta la lettre à Theodore qui la reconnut, & fit donner pluſieurs coups de fouet à Nicolas ſon diſciple, qui l'avoit écrite, & cent coups à lui-même: puis il revint à Nicolas, & le trouvant plus ferme que devant, il le fit encore frapper en renouvellant les premieres playes; & on le laiſſa ainſi étendu à l'air & au froid: car c'étoit au mois de Février. L'abbé Theodore étoit auſſi étendu par terre hors d'haleine, & fut long-tems ſans pouvoir prendre de nourriture ni de repos. Son diſciple le voyant en cet état, oublia ſes propres douleurs, lui arroſa la langue d'un peu de boüillon; & après l'avoir fait revenir, s'appliqua à panſer ſes playes, dont il fut obligé de couper beaucoup de chair morte & corrompuë. Theodore eût une groſſe fiévre, & ſouffrit pendant trois mois des douleurs

Vita c. 23. Vita Nicol. p. 910. Theod. 11. ep. 58.

Vita n. 90.

ex-

extrêmes, mais avant qu'il en fut quitte, l'empereur envoya un officier, dont le premier ſoin fut de chercher dans tous les coins & les trous de la priſon, l'argent qu'il ſuppoſoit que ceux qui venoient viſiter le ſaint abbé, lui apportoient: ne trouvant rien, il chargea d'injures & de coups le maître & le diſciple, & les fit transferer en diligence à Smyrne. C'étoit vers le mois de Juin 819. Le jour on les preſſoit de marcher, la nuit on les mettoit aux entraves: enfin étant arrivez, on les mit entre les mains de l'archevêque de Smyrne, un des chefs des Iconoclaſtes: qui fit mettre Theodore dans un cachot obſcur & ſoutetain, où il demeura dix-huit mois & y reçut pour la troiſiéme fois cent coups de foüet. Theodore ne laiſſa pas d'écrire de-là à ſes diſciples, & à Naucrace en particulier, leur témoignant ſa joye de ce que le pape avoit écrit à C. P. pour ſoutenir la bonne cauſe. Enfin l'archevêque de Smyrne lui dit en partant pour Conſtantinople, qu'il prieroit l'empereur d'envoyer un officier pour lui couper la tête, ou du moins la langue. AN. 819. II. *ep* 26. 63. *ep.* 17. *Vita c.* 3 *n.* 23. *ap. Boll. to.* 7. *p.* 222.

Cependant Theophane abbé de Singriane fut amené à C. P. tout malade qu'il étoit: l'empereur ayant fait tous ſes efforts pour le gagner, le mit aux mains avec Jean Leconomante, eſtimé le plus fort dans la diſpute entre les Iconoclaſtes, qui ne l'ébranla pas davantage. Alors l'empereur le fit enfermer au palais d'Eleuthere dans une étroite priſon, où il demeura deux ans; & ſa maladie, qui étoit une difficulté d'urine cauſée par la piere, augmenta notablement faute de ſecours. De-là il fut envoyé dans l'iſle de Samothrace, où il ne vécut que trois ſemaines, & mourut vers l'an 819. le douziéme de Mars, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. *Martyr. Rom.* 12. *Mart.*

Enfin la perſecution finit avec la vie de l'em-

AN. 820. XL. Mort de Leon. Michel empereur. *Script. post Theoph.* 2.

pereur Leon. Michel chef des confederez, c'étoit un corps de troupes ainsi nommé, s'étoit élevé contre l'empereur, & ne pouvoit se tenir de blamer sa cruauté: Car il étoit fier de sa valeur & libre en ses discours, Leon le fit prendre, comme ayant conjuré contre lui, la veille de Noël l'an 820. & l'ayant examiné lui-même, il le condamna à être brûlé en sa presence, dans le fourneau des bains du palais. L'execution se devoit faire le même jour: mais l'imperatrice Theodosia vint avec empressement reprocher à l'empereur le peu de respect qu'il avoit pour une si grande fête, où il devoit recevoir le corps de Notre-Seigneur. Craignant donc de s'attirer la colere de Dieu, il donna Michel en garde au papias ou concierge du palais, avec des fers aux pieds, dont lui-même garda la clef. Mais il dit à son épouse: Vous verrez vous & vos enfans ce qui en arrivera, pour m'avoir aujourd'hui preservé de ce peché.

Il étoit allarmé de plusieurs prédictions: entre autres de certaines mignatures d'un livre de la bibliotheque imperiale, où on prétendoit que tous les empereurs qui devoient regner étoient representez par des symboles mysterieux. Son inquietude le fit passer dans l'apartement du papias au plus fort de la nuit. Mais il fut bien surpris de voir qu'il dormoit à terre, & avoit cedé son lit à Michel. Il s'en approcha, & fut encore plus étonné de voir que Michel dormoit profondement dans le peril où il étoit. Il se retira menaçant l'un & l'autre; mais un des gardes l'ayant reconnu, en avertit Michel & le papias, qui saisis de crainte, resolurent de prévenir l'empereur. Michel feignit de se vouloir confesser, & envoya demander à l'empereur la permission par un nommé Theoctiste. L'empereur le permit; mais au lieu d'aller trouver le con-

confeſſeur, Theoctiſte alla dire aux conjurez, que Michel découvriroit tout à l'empereur, s'ils ne faiſoient un coup hardi pour le ſauver. Il s'y réſolurent; & comme le clergé du palais, qui logeoit dehors, avoit accoutumé de venir chanter matines au commencement de la troiſiéme veille de la nuit: les conjurez à la faveur des tenebres ſe coulerent avec eux déguiſez en clercs avec des épées ſous le bras, & ſe tinrent dans un lieu obſcur, en attendant le ſignal. C'étoit un vers que l'on peut traduire ainſi:

Pour l'amour du Seigneur il ſçurent mépriſer.... c'eſt le commencement d'un hymne à la louange des trois enfans dans la fournaiſe: que les Grecs chantent encore au même office des matines du jour de Noël. L'empereur Leon le chantoit lui-même, car il avoit la voix belle, & chantoit plus agréablement qu'homme de ſon tems. *Menolog. 25. Decembr.*

Quand il commença donc à l'entonner, les conjurez entrerent en foule, d'abord ils ſe méprirent & ſe jetterent ſur le chef du clergé, dont la taille étoit à peu près la même, & qui portoit comme l'empereur un bonnet fort pointu; car le grand froid les avoit obligé à ſe couvrir la tête. L'eccleſiaſtique les deſabuſa bientôt en découvrant ſa tête qui étoit chauve: & Leon ſe ſauva dans le ſanctuaire. Il prit une croix, dont il paroit les coups; mais il ne pouvoit ſuffire à tous ceux qu'on lui portoit à la fois. Enfin un des conjurez de taille giganteſque lui porta une ſi grand coup, qu'il lui abatit le bras avec l'épaule; & un autre lui coupà la tête. Telle fut la fin de Leon l'Armenien, après qu'il eut regné ſept ans & cinq mois. Son corps fut traîné par la ville, & jetté dans l'hypodrome. Ses quatre fils furent em-

AN. 820. barquez avec leur mere, & envoyez à l'iſle Protée, où on les fit eunuques.

Michel ſortit de la priſon du papias, & ayant encore les fers aux pieds, il s'aſſit ſur le trône & fut ſalué empereur par tous ceux qui ſe trouverent dans le palais. Vers le midi, ayant à peine fait rompre ſes fers à coups de marteau, ſans s'être lavé; ni avoir fait aucun autre préparatif, il vint à la grande égliſe ſe faire couronner par le patriarche, & reconnoître par tout le peuple. Il étoit né à Amorium en Phrygie, & on le nomme Michel le Begue à cauſe de ſa difficulté de parler.

Eginh. an. 821. Peu de tems aprés Fortunat patriarche de Grade ſe refugia à C. P. étant accuſé auprès de l'empereur Louis, de favoriſer la revolte de Liudevit duc de Pannonie. On croit à Veniſe que le corps de ſaint Marc y fut apporté d'A-

ap. Baron. to. 9. an. 820. n. 29. Bol. 25. Ap. t. 11 p. 353. Tillemont. t. 2. p. 554. lexandrie vers ce tems-là ſous Urſus évêque d'Olivolo & le duc Juſtinien. Il s'en trouve une hiſtoire aſſez circonſtanciée, mais dont l'antiquité eſt ſuſpecte, & à Veniſe on ne ſait point le lieu précis où repoſe cette relique: mais il eſt certain que la ville & la republique regarde S. Marc comme ſon patron.

XLI. Invention de ſainte Cecile.

Conc. t. 4. p. 136. A. Anaſt. in Paſch. A Rome on trouva le corps de ſainte Cecile martyre. Dès l'an 500. il y avoit une égliſe de ſon nom, qui étoit un titre de prêtre. Etant tombée en ruine; le pape Paſchal commença à la rebâtir de nouveau: mais il étoit en peine de trouver le corps de la ſainte, parce que l'on croyoit que les Lombards l'avoient enlevé, comme pluſieurs autres, des cimetieres de Rome, lorſqu'ils l'aſſiegeoient ſous le roi Aſtolfe en 755. Un Dimanche le pape Paſchal aſſiſtant à

Sup. liv. XLIII. n. 16. matines à S. Pierre, ſuivant ſa coûtume, s'endormit, & vit en ſonge ſainte Cecile, qui lui dit, que les Lombards avoient inutilement cherché

ſon

son corps, & qu'il le trouveroit. Il le trouva en effet dans le cimetiere de Pretextat en la voye Appienne, revêtu d'une robe tissue d'or, & à ses pieds des linges pleins de son sang. Avec elle on trouva Valerien son epoux, & le pape les fit transferer à Rome dans l'église de sainte Cecile, aussi-bien que ceux de Tiburce & de Maxime martyrs, & des papes Urbain & Lucius. Il est parlé de tous ces saints hormis du dernier, dans les actes de sainte Cecile, qui paroissent plus anciens que cette translation, mais non pas assez pour y donner une entiere créance. Ainsi on ne sait certainement ni le tems ni le lieu du martyre de cette illustre vierge. En l'honneur de ces saints le pape Paschal fonda un monastere prés de l'église de sainte Cecile, afin que les moines y celebrassent l'office jour & nuit. Il orna magnifiquement cette église, & y mit des vases d'argent, dont le poids montoit à plus de neuf cens livres: entr'autres un ciboire ou tabernacle de 500. livres: & grand nombre de voiles ou paremens d'étoffes précieuses, en l'un desquels étoit representé l'ange couronnant sainte Cecile, Valerien & Tiburce: ce qui marque que l'on croyoit l'histoire contenue dans les actes.

AN. 821.

ap Sur. 22. Nov.

Tillemont. t. 3. p. 660. & 689.

XLI. Mort de S. Benoît d'Aniane.

En France saint Benoît d'Aniane mourut la même année 821. Il avoit si bien reglé son monastere d'Inde prés d'Aix-la-Chapelle, que les moines qui y venoient de divers païs, s'instruisoient, sans qu'on leur dit mot, à voir seulement l'habit, la demarche & toute la conduite de ceux de cette maison: tant on y observoit exactement le reglement fait en l'assemblée des abbez l'an 817. Pour aider davantage les moines, Benoît fit un recueil de toutes les regles monastiques, connu sous le nom de Code des regles, & divisé en trois tomes: dont le premier

Vitan 52. 53. t. 5. act. B. p. 211.

AN. 821. contient les regles des moines d'Orient, le ſecond celles des moins d'Occident, le troiſiéme celles des religieuſes. Il fit auſſi la concorde des regles, où elles ſont toutes rapportées aux chapitres de la regle de ſaint Benoit, pour lui ſervir de commentaire.

Bien que les longues auſteritez de Benoît lui euſſent attiré pluſieurs maladies, il ne laiſſoit pas de s'occuper continuellement à la priere ou à la lecture, & on lui trouvoit toujours le viſage baigné de larmes. Quatre jours avant ſa mort il étoit encore au palais, où il donnoit à ſon ordinaire des avis à l'empereur. La fiévre l'ayant pris, il ſe retira au logis qu'il avoit dans la ville, & le lendemain il fut viſité par tous les grands. Il s'y trouva tant d'évêques, d'abbez & de moines, qu'à peine les ſiens pouvoient en approcher pour le ſervir. L'abbé Heliſacar y vint le premier, & demeura auprés du malade juſques à ſa mort. L'empereur Louis envoya le ſoir un de ſes chambellans, avec ordre de le rapporter à ſon monaſtere. Quand il y fut arrivé, il fit retirer tout le monde, & demeura ſeul pendant trois heures, au bout deſquelles Heliſacar & le prevôt du monaſtere entrerent, & lui demanderent comme il ſe trouvoit. Je n'ay jamais été ſi bien, répondit-il: J'étois entre les chœurs des ſaints en la préſence de Dieu. Le lendemain il appella les freres, leur donna des avis ſalutaires, & leur dit entre autres choſes, que depuis quarante-huit ans qu'il étoit moine, il n'avoit jamais mangé, qu'après avoir répandu des larmes devant Dieu. Il envoya un petit avertiſſement à l'empereur; il écrivit a divers monaſteres, entre autres à celui d'Aniane, & à Nebridius archevêque de Narbonne, pour lui demander des prieres. Enfin il mourut âgé de ſoixante & dix ans, l'onziéme de Fevrier 821.

in-

indiction quarorziéme. Sa vie été écrite par Ardon Smaragde ſon diſciple. L'année ſuivante, Tructeſind ayant été elu abbé d'Aniane, l'empereur Louis confirma l'élection par ſes lettres, où il exhorte les moines à maintenir la regularité établie par Benoiſt, & leur promet ſa protection. AN. 821. *to. 1. cap. 1. p. 621. Mabill. n° 5. Act B. p. 192.*

XLIII. Michel rappelle les exilez. *Vita ſancti Theo. Stud. n. 102.*

En Orient le nouvel empereur Michel rappella les exilez. Car encore qu'il n'honorât pas les images, il laiſſoit chacun dans ſon opinion, & ne vouloit irriter perſonne. S. Nicetas abbé de Medicion ſortit alors de ſa priſon, & vint ſe retirer auprés de C. P. où il mourut au bout de trois ans, le dimanche troiſiéme d'Avril 824. & fut rapporté à ſon monaſtere: l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. On rapporta auſſi le corps de S. Theophane à ſon monaſtere de Singriane. Alors ſaint Theodore Studite ſortit de priſon comme les autres, aprés avoir été arrêté ſept ans entiers, depuis l'an 815. juſqu'en 821. Il écrivit à l'empereur Michel une lettre d'actions de graces, où il le ſuppoſe catholique, & l'exhorte à travailler à la paix de l'égliſe. Il faut, dit-il, nous unir à Rome la premiere des égliſes, & par elle aux trois patriarches. Marchant vers C. P. il fut reçû par tout avec grand honneur, les familles & les communautez entieres venoient au devant. On s'eſtimoit heureux de le loger, ou de lui rendre quelque ſervice; & l'auteur de ſa vie rapporte pluſieurs miracles qu'il fit en ce voyage.

n. 103, 104. n. 116. Sup. n. 19.

Etant arrivé à Calcedoine, il alla voir le patriarche Nicephore dans ſon monaſtere, où il s'étoit rétiré: car il ne pouvoit rentrer à C. P. tant que l'uſurpateur occupoit ſon ſiege. C'étoit encore Theodore Caſſitere, mais il mourut cette même année 821. aprés avoir porté le

AN. 821. nom de patriarche pendant ſix ans. Il eut pour ſucceſſeur Antoine metropolitan de Sylée, fameux Iconoclaſte, qui tint le ſiege ſeize ans.

n. 117. Entre ceux qui venoient au devant de ſaint Theodore, un anacorete nommé Pierre vint le conſulter, ſur ce que pluſieurs blâmoient ſa maniere de vie. L'abbe Theodore ayant reconnu en lui une vertu ſolide, lui dit: Relâchez un peu de cette vie trop ſinguliére: mangez du pain comme les autres, bûvez quelquefois du vin, & uſez des autres viandes ordinaires: pour montrer que vous ne les rejettez pas, éviter la gloire de l'abſtinence, & ne donner priſe à perſonne. Ceſſez d'aller nuds pieds: cela n'eſt point neceſſaire: chauſſez-vous pendant l'hyver. Aprés avoir donné ces conſeils à Pierre, il parla auſſi à ceux qui le blâmoient, & les exhorta à reſpecter ſa vertu, & à n'en pas juger temerairement.

n. 118. S'étant aſſemblé avec le patriarche Nicephore, & quelques évêques choiſis, ils reſolurent d'aller trouver l'empereur; & le prier de leur rendre leurs égliſes, & chaſſer les uſurpateurs. L'empereur Michel leur dit de conferer avec

11. *ep.* 86. ceux du parti contraire. Sur quoi ils lui firent une réponſe par écrit au nom de tous les évêques & les abbez, dreſſée, comme on croit, par Theodore, où ils diſent: S'il s'agiſſoit d'une affaire temporelle, & qui dépendit du patriarche, ou de nous, nous devrions tout ceder: mais puiſqu'il s'agit de Dieu à qui tout eſt ſoûmis, perſonne n'oſeroit changer la moindre choſe, fut-il Pierre ou Paul, fut-il un ange; autrement tout l'évangile ſeroit renverſé. Au reſte il ne convient point d'entrer en diſpute avec les hérétiques; mais ſi vous avez quelque doute, le patriarche pourra vous le reſoudre. Ordonnez que l'on reçoive la declaration de

de l'ancienne Rome, ſuivant qu'il a été pratiqué de tout tems. Car c'eſt la capitale de toutes les égliſes, où ſaint Pierre a préſidé le premier. Cette déclaration étoit une lettre dogmatique du pape, que le moine Methodius apocriſiaire du patriarche Nicephore à Rome, en venoit de rapporter. Car ayant appris la mort de Leon l'Armenien, & le rappel des exilez: il revint à C. P. eſperant ramener l'empereur Michel à la foi catholique, & procurer le retabliſſement de Nicephore dans ſon ſiege. Michel reçut la Lettre du pape, mais il n'en fit aucun uſage.

Vita Meth. c. 1. n. 5. Boll. 14. Juin.

On peut auſſi rapporter à cette propoſition de conference une grande lettre de Theodore, écrite au nom des catholiques diſperſez, & adreſſée aux empereurs Michel & Theophile ſon fils, où il explique au long la doctrine des images, apparemment pour en inſtruire l'empereur.

t. ep. 199

Il donna audience aux catholiques, qui lui expliquerent la violence avec laquelle ſon predeceſſeur les avoit chaſſez, & deshonoré les ſaintes images. Aprés les avoir écouté long-tems, il leur dit: Vous m'avez dit de belles choſes, mais je ne puis m'y rendre, puiſque juſques à preſent je n'ai honoré aucune image. Il eſt juſte que je demeure comme je ſuis, & que vous ſuiviez votre opinion, je ne vous en empêcherai point; mais je ne veux point abſolument que vous dreſſiez aucune image à C. P. Les évêques & les abbez virent par cette réponſe qu'ils parloient à un ſourd, incapable de les entendre, & ſortirent auſſi tôt de la ville. Le patriarche Nicephore avoit auſſi écrit à l'empereur Michel, qui lui fit la même réponſe: offrant de le retablir dans ſon ſiege, s'il promettoit de rejetter le concile de Taraiſe, comme celui

Vita Th n. 2118.

Vita S Nicephi. c. 13. n. 38.

de Conſtantin, & tout ce qui s'étoit fait pour ou contre les images: mais le ſaint patriarche aima mieux demeurer dans ſon exil.

XLIV. Mort de l'empereur Michel. *Scrip. poſt Theoph. p. 27. n. 3. Sup. l. IV. n. 4. Cang. gloſſ. Gr. Goar. ad Theoph. p. 413. Sup. liv. XLV. n 54.*

Michel étoit né à Amorium dans la haute Phrygie, où il y avoit toujours une grande multitude de Juifs & d'Athingans: certains hérétiques, que l'on prétend être les mêmes que les anciens Melchiſédeciens, & dont on dit que nos Bohemiens vagabons étoient des reſtes. Nous avons vû toutefois que l'on donnoit auſſi le nom d'Athingans aux Pauliciens ou Manichéens d'Armenie. De ces deux ſectes de Juifs & d'Athingans s'en étoit formé une troiſiéme, dont Michel avoit appris les erreurs par la tradition de ſes ancêtres. Ils recevoient le baptême & rejettoient la circonciſion, mais du reſte ils obſervoient toute la loi Moſaïque, & chacun d'eux avoit chez lui un juif, ou une Juive, qui gouvernoit ſa maiſon pour le ſpirituel & pour le temporel. Michel avoit donc été élevé dans cette ſecte, avec une grande ignorance & une grande ruſticité. Il mépriſoit entierement l'étude & le raiſonnement: à peine ſavoit-il lire: il ne vouloit point que l'on inſtruiſit les enfans, ni dans les livres des anciens Grecs, ni dans ceux des Chrétiens.

Les connoiſſances dont il ſe piquoit, même étant empereur, étoient de diſtinguer les mulets les plus propres à être montez, ou à porter des fardeaux: juger d'un coup d'œil les chevaux bons à la courſe ou au combat: les brebis & les vaches les plus fecondes & les plus abondantes en lait, & rendre à chaque mere ſon petit. Quant à la religion, il ne croyoit point la reſurrection: il diſoit qu'il n'y avoit point de diable, puiſque Moïſe n'en avoit point parlé: que la fornication étoit permiſe: que l'on ne celebroit point la pâque en ſon tems,

&

& qu'il falloit jeûner le ſamedi, contre l'uſage des Grecs. Il parloit mal des prophetes, diſoit que Judas étoit ſauvé, & ne vouloit point d'autre ſerment que par le Dieu ſouverain.

XLV. Michel perſecute les Catholiques. *Poſt Theoph.* p. 31. *Vita Meth.* c. 1 ap. Boll. 14. *Jun.* to. 2. p. 963.

Nonobſtant ſa pretendue indifference, il ſe déclara bien-tôt contres les catholiques, particulierement contres les moines, qu'il traitoît avec le dernier mépris; & contre leſquels il inventoit de nouveaux ſupplices. Methodius revenu de Rome, comme j'ai dit, enſeignoit hardiment la foi catholique à C. P. L'empereur l'accuſa de cauſer du trouble & du ſcandale, & lui fit donner ſept cens coups de foüet: en ſorte qu'il ſembloit prêt à rendre l'ame. En cet état il le fit mettre en priſon: puis il l'envoya à l'iſle de ſaint André, près d'Acride, où on l'enferma dans un ſepulcre étroit & obſcur, ſeul avec un criminel homme ruſtique, comdamné pour ſédition. On offrit ſouvent à Methodius de le retirer de cette affreuſe priſon, s'il vouloit traiter indignement l'image de Jeſus-Chriſt; mais il repondit toujours qu'il aimoit mieux mourir que d'en former la penſée; & il demeura ainſi enfermé pendant le reſte du regne de Michel.

Ce prince chaſſa auſſi de C. P. Euthymius évêque de Sardes, parce qu'il ne vouloit pas renoncer aux ſaintes images; & par ſon ordre ſon fils le jeune empereur Theophile fit donner à ce ſaint évêque tant de coups de nerfs de bœuf, qu'il en mourut. Theodore & Theophane de Jeruſalem étoient revenus à C. P. comme les autres exilez rappellez par Michel: mais ils convertiſſoient par leurs diſcours & par leurs écrits pluſieurs Iconoclaſtes, même des perſonnes conſtituées en dignité. Jean Leconomante ne le put ſouffrir. Il les fit mettre en priſon,

Sup. n. xxxiij. *Vita* 26. *Dec.* c. 30.

& étant entré en diſpute avec eux, comme il ſe trouva le plus foible, il employa ſon credit auprès de l'empereur, pour les faire encore
Ll. ep. 12. chaſſer de Conſtantinople. Cependant S. Theodore Studite ayant reçû réponſe de Thomas patriarche de Jeruſalem, lui en écrivit une lettre de remerciement: où il ſe plaint de ceux qui n'ont pas conſolé les catholiques par leurs lettres: ce qui ſemble marquer les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. On voit par ce qui ſuit que Theodore écrivoit cette lettre avant que l'empereur ſe fut déclaré: car il dit que l'hyver eſt paſſé, mais que le printems n'eſt pas encore venu: c'eſt-à-dire que l'égliſe n'eſt pas en paix, qnoique la perſecution ait ceſſé. C'eſt pourquoi, ajoute-t-il, vos lettres n'ont point attiré d'aumônes. Car comment en aurions-nous pû faire, étant loin de C. P. diſperſez en divers lieux? Les collectes n'ont pas encore été faites comme nous ſouhaittions: excepté ce que vous verrez par le memoire inclus, & ceux qui ont donné croyent recevoir une grace ayant l'honneur de communiquer avec les ſaints lieux.

Depuis la mort de Leon l'Armenien, Theodore écrivit encore pluſieurs lettres, où il don-
Ll. ep. 119 ne des regles, pour recevoir ceux qui étoient tombez pendant la perſecution. Il dit que lévêque qui après ſa chûte ne renonce pas à l'é-
Ll. ep. 139 piſcopat, n'eſt pas veritablement pénitent; & que c'eſt communiquer avec les hérétiques que de recevoir d'eux une penſion. Mais il déclare que celui qui eſt rétabli par la penitence, peut donner la benediction de table.

XLVI. Penitence de l'empereur Louis.

En Occident l'empereur Louis rapella dès l'année 821. au parlement de Thionville ceux qui avoient eu part à la conjuration de Bernard

nard roi d'Italie. Il les fit venir en sa presence, leur pardonna & leur rendit leur biens confisquez. Theodulphe évêque d'Orleans, qui étoit exilé comme complice, quoiqu'il eut toujours protesté de son innocence, fut renvoyé à son église : mais il mourut en y retournant. Outre son capitulaire & son traité du baptême, nous avons de lui plusieurs poësies recueillies en six livres, qui sont les meilleurs de son tems : aussi étoit-il né de-là les Alpes. La piece la plus connue est l'hymne qui commence : *Gloria laus & honor*, & qui contient les louanges de la ville d'Angers, où il la fit pendant son exil. On en chante encore le commencement à la procession du Dimanche des Rameaux. Jonas succeda à Theodulfe dans le siege d'Orleans. En cette même occasion l'empereur Louis rapella de leur exil Adalard & ses freres Vala & Bernaire. Il obligea Adalard à reprendre le gouvernement de son abbaye de Corbie, dont les moines le desiroient ardemment, & quelque tems après il le fit revenir à la cour.

AN. 821

Sup. n. XXXV. *Eginh. an* 821. *Astron eod.*

Ser. not. ad Supl. XLIV. *n* 23 XLVI. *n.* 1. *lib.* II.

Eginh. ibid. Sup. n. 10.

L'année suivante 822. Louis tint un parlement à Attigni, où par le conseil des évêques & des seigneurs, il se reconcilia avec ses trois jeunes freres, Hugues, Drogon & Theodoric, qu'il avoit fait tondre malgré eux. Il se confessa publiquement de cette action, & de la rigueur dont il avoit usé envers son neveu Bernard roi d'Italie, & envers l'abbé Adalard & Vala son frere ; & en fit penitence publique, se proposant d'imiter celle de l'empereur Theodose. Il s'appliqua à réparer toutes les injustices commises par lui, ou par son pere ; & pour cet effet distribua de grandes aumônes, & fit faire beaucoup de prieres par les personnes consacrées à Dieu : cherchant à se le rendre propice en toutes manieres.

Sup l. XIX. *n.* 21.

En

AN. 822. En cette aſſemblée l'empereur Louis témoigna un grand déſir de réformer tous les abus introduits par la negligence des évêques & des ſeigneurs. Les principaux loüerent extrêmement ſon deſſein. L'abbé Adalard venerable par ſon grand âge, dit que depuis le tems du roi Pepin, il ne ſe ſouvenoit point d'avoir vû traiter plus dignement de l'utilité publique, pourvû que l'obéiſſance & l'execution répondit aux réſolutions. Agobard étoit alors archevêque de Lyon, ayant ſuccedé a Leidrade, qui au commencement du regne de l'empereur Louis ſe retira à Soiſſons dans un monaſtere. Agobard avoit été chorévêque de l'égliſe de Lyon, & en fut ordonné évêque du conſentement de l'empereur & de tous les évêques des Gaules. Il aſſiſtoit à cette aſſemblée, & lui parla fortement contre l'uſurpation des biens eccleſiaſtiques par les laïques: ſoutenant que violer les canons étoit un attentat contre Dieu même, & que l'on alleguoit en vain des neceſſitez nouvelles, que Dieu auroit bien prévûës, lorſqu'il avoit inſpiré à ſon égliſe d'établir ces regles pour être éternellement obſervées.

Agob. de diſp. c. 2.

Ado. Chr.

XLVII. Election des évêques.

Il eſt certain qu'en ce parlement d'Attigni on fit un capitulaire, & il paroît aſſez vrai-ſemblable que c'eſt celui de ving-neuf articles que l'on raporte ordinairement à l'an 816.

Cap. lib 1. c. 83. Cap Baluz to 1. p. 563. to 7. conc. p. 1473. v. Coint. an. 822. n. 12. &c.

Le ſecond article eſt conçû en ces termes: N'ignorant pas les ſacrez canons, & voulant que l'égliſe joüiſſe de ſa liberté: nous avons accordé que les évêques ſoient élûs par le clergé & le peuple, & pris dans le dioceſe même, en conſideration de leur mérite & de leur capacité, gratuitement & ſans acception de perſonnes. On a vû en divers endroits de cette hiſtoire, combien les élections des évêques avoient été troublées par la puiſſance ſeculiere, depuis la do-

dominations de Francs & des autres barbares. L'empereur Louis fut le premier, qui par cette ordonnance rendit à l'égliſe ſa premiere liberté. On rapporte à ce même tems un petit traité de l'élection des évêques, compoſé par Florus diacre de l'égliſe de Lyon. Suivant les canons, dit-il, & la tradition apoſtolique, le ſiege étant vacant, un du clergé de la même égliſe doit être choiſi, par le conſentement unanime du même clergé & de tout le peuple. On le nomme dans un decret autentique, puis il eſt conſacré par les évêques en nombre legitime, & cette ordination eſt cenſée un jugement de Dieu, ſuivant S. Cyprien. Il eſt conſtant que les évêques ont été ainſi ordonnez par toute l'égliſe, ſans conſulter aucunement la puiſſance temporelle, pendant près de quatre cens ans. Et depuis que les princes ont été Chrétiens, il eſt évident, que les ordinations des évêques ſont demeurées pour la plûpart dans la même liberté: car quand il n'y avoit qu'un empereur, il n'étoit pas poſſible de lui donner connoiſſance de tous les évêques qui devoient être ordonnez en tant de vaſtes païs, d'Aſie, d'Europe & d'Afrique.

Serm. præf. to. 8. conc. p. 1800.

Poſt. Agob. t. 2. p. 254.

ep. 52. al. 55. ad Antonian.

Quant à la coûtume qui s'eſt depuis établie en quelque royaume, de conſulter le prince pour l'ordination des évêques: elle ſert à entretenir la charité & la paix avec la puiſſance ſeculiere; mais ce n'eſt pas une condition neceſſaire pour autoriſer l'ordination, qui ne ſe donne point à la puiſſance royale, mais ſeulement par l'ordre de Dieu & le conſentement de l'Egliſe. Car l'épiſcopat n'eſt pas un preſent des hommes, mais un don du S. Eſprit. C'eſt pourquoi le prince peche grievement, s'il croit faire une liberalité de ce qui n'eſt donné que par la grace divine. Florus apporte enſuite les exemples de l'ordination de S. Martin & de S. Eucher de Lyon.

L'em-

XLVIII. Autres reglemens. L'empereur confirme dans le même capitulaire la regle des chanoines & celle des moines, qui avoient été faites à Aix-la-Chapelle, puis il pourvoit à pluſieurs abus dans les matieres eccleſiaſtiques.

c. 34. Les ſerfs ne pourront être ordonnez, qu'ils n'ayent été affranchis par leurs ſeigneurs; & ceux qui auront été ordonnez par ſurpriſe, ſeront dépoſez. Les ſerfs de l'égliſe ſeront affranchis publiquement au coin de l'autel, avant que d'être ordonnez, quand ils en ſeront trouvez dignes.

c. 6.

c. 16. Il eſt deffendu aux évêques de Lombardie d'exiger ni ſerment, ni preſens de ceux qu'ils ordonnent, comme ils faiſoient par le paſſé. On voit ici que ce capitulaire n'a été fait qu'après la mort de Bernard, avant laquelle l'empereur Louis n'avoit point de juriſdiction en Lombardie.

c. 27. Il eſt defendu de chercher la verité par l'examen de la croix. J'ai marqué ailleurs ce que c'étoit que cet examen. Les deux parties ſe tenoient debout devant une croix & celui qui tomboit le premier perdoit ſa cauſe.

c. 1. t. 1. p. 301. Agobard en parle dans ſon traité contre le prétendu jugement de Dieu: c'eſt-à-dire contre les épreuves du feu & de l'eau, & les combats ſinguliers autoriſez par la loi des Bourguignons. Il montre que c'eſt tenter Dieu, d'employer ces moyens pour connoître la verité; & rapporte à ce ſujet quantité de paſſages choiſis de l'écriture, premierement du nouveau teſtament, puis de l'ancien: mais c'eſt principalement le duel, qu'il attaque en cet écrit.

Hincm. de divor. t. 1. p. 574. On croit que c'eſt à ce même concile d'Attigni, que l'empereur Louis renvoya les plaintes d'une femme noble, nommée Northilde, contre Agembert ſon mari: mais les évêques en renvoyerent le jugement aux laïques mariez

rez, comme mieux inſtruits de telles matieres, & des loix ſeculieres : ordonnant à la femme de s'en tenir à leur jugement à la charge que ſi elle ſe trouvoit coupable & demandoit penitence, les évêques la lui impoſeroient, ſuivant les canons. Les nobles laïques furent trés contens de cette diſcretion des évêques, qui ne leur ôtoient point le jugement de leurs femmes & n'entreprenoient point ſur la juriſdiction ſéculiere. On vit bien-tôt un effet ſenſible des reglemens, que l'empereur Loüis avoit fait pour la reformation du clergé : car les évêques & les clercs quitterent leurs ceintures garnies d'or & chargées de coûteaux ornez de pierreries : les éperons & les habits pretieux qui les faiſoient reſſembler à des laiques.

Aſtron. an 817.

Quelque tems après le parlement d'Attigni, l'empereur Louis étant à Tribur près de Mayence, confirma cinq articles que les évêques avoient dreſſez l'année precedente au concile de Thionville, pour la sûreté des perſonnes eccleſiaſtiques. A ce concile de Thionville tenu l'an 821. aſſiſterent trente-deux évêques, dont quatre étoient métropolitains, Aſtolfe de Mayence, Hadabald de Cologne, Hetton de Treves, & Ebbon de Reims : les autres évêques de Gaule & de Germanie y envoyerent des deputez. L'occaſion des canons qu'ils y firent fut le meurtre d'un évêque nommé Jean, tué en Gaſcogne d'une maniere honteuſe & inouie. Il fut donc ordonné que celui qui auroit maltraité un ſoudiacre, feroit penitence pendant cinq carêmes, & payeroit à l'évêque trois cens ſous, outre la compoſition de la loi envers l'offencé. Si le ſoudiacre eſt mort, le meurtrier fera penitence les cinq années entieres, & payera 400 ſous, outre la compoſition au triple. Les ſous de ce tems-là en valoient quarante des nôtres, c'eſt-à di-

Capit. to. 1. p. 626 to. 7. conc. p. 519.

c. 1.

Le blanc. Mon. p. 96.

ci 3. dire deux de nos livres de compte. On taxe à proportion les injures faites aux diacres & aux prêtres, dont le meurtrier eſt condamné à douze ans de penitence, & 900. ſous d'amende. Quant à celui qui a tué volontairement un évêque : il s'abſtiendra de chair & de vin toute ſa vie, quittera le ſervice de guerre, & ne pourra ſe marier. Les évêques reſolurent de demander à l'empereur & aux ſeigneurs la confirmation de ce reglement, à cauſe des amendes qui regardoient la puiſſance temporelle.

C'eſt ce qui leur fut accordé en 822. où les mêmes articles furent renouvellez quant aux amendes pecuniaires, ſans parler des penitences : & l'empereur ajouta : Si quelqu'un n'obéit pas à ce decret, outre la ſentence canonique, il ne pourra tenir de benefice, c'eſt-à-dire, de fief, en notre royaume : & ſes aleus, c'eſt-à-dire, ſes biens propres, ſeront confiſquez. Il tiendra priſon juſques à ce qu'il ſatisfaſſe à l'égliſe. Les ſeigneurs approuverent ce decret, & y ſouſcrivirent, & les eccleſiaſtiques chanterent le *Te Deum*, en action de graces.

XLIX. Commencement de Raban *Mab. act. to. 6 p. 20.*

S. Eigil abbé de Fulde étant mort, Raban lui ſucceda cette année 822. Il étoit né à Mayence vers l'an 777. & fut mis dans le monaſtere de Fulde dés ſon enfance. En 801. il fut ordonné diacre, l'année ſuivante ſon abbé l'envoya à Tours, avec un autre moine nommé Hatton, pour apprendre les arts liberaux & l'écriture ſainte ſous Alcuin : qui donna à Raban le ſournom de Maur ſuivant la coutume des ſavans de ce tems-là, de joindre un nom latin à leur nom barbare. Raban étant révenu de Tours gouverna l'école de Fulde, qui fut trés-celebre de ſon tems. Elle avoit une ample bibliotheque, & il en ſortit des docteurs fameux pour tou-

toute la chrétienté. Entre les diſciples de Raban on remarque Valafrid Strabus, depuis abbé de Richenau, Loup depuis abbé de Ferrieres, Rudolfe qui écrivit la vie de ſon maître, Olfride prêtre & moine de Viſſembourg, près de Spire, qui traduiſit les évangiles en langue Tudeſque. Raban fut ordonné prêtre l'an 814. & eut ſa part de la perſécution que ſouffrirent les moines de Fulde, par la dureté de l'abbé Ratgar. Elle alla juſques à lui ôter ſes livres, & les memoires qu'il avoit écrits, pour ſe ſouvenir de ce qu'il apprenoit de ſes maîtres. On rapporte à ce tems de trouble le voyage qu'il fit à la terre ſainte. La paix étant renduë ſous l'abbé Eigil, Raban recommença d'enſeigner; & Eigil étant mort, il lui ſucceda dans la charge d'abbé de Fulde, & l'exerça vingt ans. La communauté étoit alors de cent cinquante moines; & c'eſt le tems où elle fut la plus floriſſante. Raban y conſerva ſoigneuſement l'obſervance reguliere, il bâtit pluſieurs égliſes, & y fit rapporter de Rome quantité de reliques: ce qui parut ſi conſiderable, que Rodulfe ne rapporte preſque autre choſe dans ſa vie. Raban fut en grande eſtime auprès des rois & des empereurs, & augmenta conſiderablement les biens temporels du monaſtere. Enfin il y cultiva merveilleuſement les études. Depuis qu'il fut abbé, il laiſſa à d'autres, comme au moine Candide, le ſoin d'enſeigner les arts liberaux, mais il ſe reſerva la charge d'expliquer l'écriture ſainte. *Sup. n.* 33.

L. Fondation de la nouvelle Corbie.

La nouvelle Corbie, fondée en Saxe dans le même tems, fut auſſi la ſource d'un grand nombre de docteurs & de ſaints évêques. Charlemagne avoit bien vû, que pour établir ſolidement la religion chrétienne en cette nouvelle conquéte, il falloit y fonder des monaſteres; & dans

Tranſl. S. Viti. n. 5. t 5. act. p. Mabill. to. 5. p. 306. n. 11.

dans cette vuë il avoit envoyé quantité de jeunes Saxons en diverſes abbaïes de France, pour y être élevez dans la diſcipline réguliére. Il en mit particulierement à Corbie ſous l'abbé Adalard, qui étoit originaire de Saxe ; apparemment par ſa mere. Celui-ci qui ſavoit l'intention du roi, comme étant de ſon conſeil, demanda aux Saxons, qui étoient ſous ſa conduite, ſi l'on pourroit trouver en leur païs un lieu commode, pour y bâtir un monaſtere. Un d'eux nommé Theodrude, lui répondit qu'il en ſavoit un dans une terre de ſon pere. L'abbé l'y envoya auſſi-tôt, pour voir ſi ſes parens y conſentiroient ; & à ſon retour il rapporta, qu'ils le deſiroient. C'étoit l'an 813. & du vivant de Charlemagne. Aprés ſa mort, & tandis que l'ancien Adalard étoit relegué à Noirmoutier, le jeune Adalard alors abbé de Corbie, de concert avec Vala qui s'y étoit retiré reprit le deſſein de la fondation du monaſtere de Saxe, de l'avis de toute la communauté. L'abbé réſolut de demander le conſentement de l'empereur Louis, & pour cet effet il l'alla trouver à Paderborn, où il tenoit un Parlement en 815. L'empereur approuva ce deſſein avec joye, & on prit auſſi le conſentement de Hatumar évêque de Paderborn, dans le dioceſe duquel étoit le lieu deſtiné au monaſtere.

Supr. n. 10.

On commença donc à y bâtir, & on y travailla ſix ans : mais ce lieu étoit ſi ſterile, qu'il ne s'y trouvoit rien pour la nourriture des moines, ni pour leur vêtement ; enſorte que l'abbé Adalard étoit obligé de leur envoyer tout de Corbie. La communauté ne laiſſoit pas de croître tous les jours : il y venoit des plus nobles d'entre les Saxons, on y élevoit des enfans de grande eſperance ; & la ferveur y étoit grande. Cependant l'ancien Adalard étant rétabli à Corbie,

bie, & apprenant la pauvreté de ce nouveau monaſtere y envoya de l'argent en diligence, avec ordre d'acheter par tout où on pourroit des vivres & des beſtiaux. Puis ayant obtenu la permiſſion de l'empereur de chercher un autre lieu : il alla lui-même en Saxe avec ſon frere Vala. Celui-ci y avoit été en qualité de gouverneur du tems de Charlemagne, y avoit comandé une armée, & gagné les cœurs des Saxons par ſes bienfaits. Ils furent ſi ſurpris de le voir en habit de moine, qu'ils ne pouvoient croire que ce fut lui. Ils l'environnoient en foule, ſaiſis de joye, d'amour & d'admiration ; ils ne regardoient ni l'abbé Adalard, ni les autres qui l'accompagnoient. Les moines menerent Adalard & Vala dans un lieu ſur le Veſer, où ils réſolurent de transferer le monaſtere, par l'avis des évêques & des nobles du païs. Ils y arriverent le ſixiéme d'Août 822. Aprés en avoir fait le tour, ils ſe proſternerent, & chanterent les pſeaumes convenables, & les litanies. Puis ayant planté les piquets & tiré des cordeaux, ils commencerent à tracer premierement l'égliſe, & enſuite les logemens des freres. Ils prierent l'évêque de venir planter une croix à la place de l'autel, & de donner au lieu le nom de Corbie. Le vingt-ſixiéme de Septembre toute la communauté y arriva, & on y celebra la meſſe. Tels furent les commencemens de la nouvelle Corbie, qui ſubſiſte encore ſous le nom de Corvey. L'empereur Louis donna des reliques de S. Etienne, tirées de ſa chapelle, pour la nouvelle égliſe, qui en prit le nom ; & l'ancienne Corbie donna à la nouvelle les terres qu'elle avoit en Saxe. On a encore la charte de l'empereur Louis, qui confirme cette fondation, dattée du vingt-ſeptiéme de Juillet, la dixiéme année de ſon regne, indiction premie-

AN. 822.

Vita Val. c. V.

c. 16.

re,

An. 823. re, qui eſt l'an 823. La nouvelle Corbie devint une école celebre, & un ſeminaire pour les miſſions, non ſeulement chez les Saxons, mais chez les autres peuples du Nord encore payens.

Vers le tems de ſa fondation Ebbon archevêque de Reims alla à Rome, du conſentement de l'empereur, demander miſſion pour prêcher la foi dans le Nord, principalement aux Danois, qu'il avoit ſouvent vû à la cour, & dont l'aveuglement avoit excité ſon zele. Le pape Paſchal lui accorda ce qu'il deſiroit, & lui donna pour compagnon de ſes travaux Halitgar évêque de Cambray. Ebbon fit donc pluſieurs voyages en Dannemarc, où il convertit & baptiſa grand nombre d'infideles. En faveur de cette miſſion l'empereur lui donna une terre au-delà de l'Elbe, nommée alors Valanao, aujourd'hui Vedel, afin qu'il eut une retraite en ces quartiers.

LI. Le pape Paſchal accuſé.

L'empereur Louis avoit envoyé en Italie Lothaire ſon fils aîné, pour y rendre juſtice: & comme il étoit prêt à s'en retourner, le pape le pria de venir à Rome, où il le couronna empereur le jour de pâque cinquiéme d'Avril 823. Après ſon retour en France, l'empereur Louis apprit que Theodore primicier de l'égliſe Romaine, & Leon nomenclateur ſon gendre avoient été premierement aveuglez, puis decapitez dans le palais patriarchal de Latran, parce qu'ils étoient fideles au jeune empereur Lothaire; & quelques-uns accuſoient le pape Paſchal, d'avoir ordonné, ou du moins conſeillé ce meurtre. Louis voulant en être exactement informé, nomma pour aller à Rome Adalong abbé de S. Vaaſt, & Hunfroy comte de Goire: mais avant qu'ils fuſſent partis, arriverent deux legats du pape Paſchal, Jean évêque de la Foreſt blan-

Eginh. an 823.

blanche, & Benoît archidiacre de Rome: priant l'empereur de ne pas croire qu'il eut participé à ce meurtre, & de faire cesser ce faux bruit. L'empereur ne laissa pas de faire partir ces envoyez, qui étant arrivez à Rome, ne purent s'assurer de la verité du fait. Car le pape Pascal se purgea par serment en leur presence, & du peuple Romain, dans le palais de Latran, assisté de trente-quatre évêques, avec des prêtres & des diacres. Il ne voulut point livrer les meurtriers, parce qu'ils étoient de la famille de saint Pierre, & soutint que Theodore & Leon avoient été justement mis à mort, comme coupables de leze-majesté. Pour en mieux persuader l'empereur Louis, le pape lui envoya le même évêque Jean, Sergius bibliothecaire, Quirin soûdiacre & Leon maître de la milice, qui vinrent en France avec les envoyez de l'empereur. Quand il les eut oüis, il ne crut pas devoir pousser plus loin la recherche de cette mort, quelque desir qu'il en eût: & suivit son inclination naturelle pour la clemence. AN. 824. *Theg. c. 30.* *Astron. an. 223.*

LII. Mort de Pascal. Eugene II. pape.

Les légats du pape Pascal étant retournez à Rome, le trouverent griévement malade, & il mourut peu de jours après, savoir l'onziéme de Mai 824. après avoir tenu le siége sept ans, trois mois & dix-sept jours: pendant lesquels il fit deux ordinations, l'une au mois de Decembre, l'autre au mois de Mars. Il repara & orna quantité d'églises à Rome & ailleurs, rebâtit l'hospice des Anglois brûlé par accident, rétablit & dota suffisamment l'hôpital de saint Peregrin prés saint Pierre, fondé par Leon III, & le monastere des religieuses des saints martyrs, Serge & Bacque. Entre les ornemens des églises, il est fait mention de deux, où étoit representée l'assomption de *Eginh. an. 824.* *Anast. in Pasch. v. Papebr Conat.*

AN. 824. de la ſainte Vierge en ſon corps; ce qui montre qu'on la croyoit dès lors à Rome. Il fit relever la chaire pontificale, qui étoit à ſainte Marie Majeure, afin d'avoir plus de liberté de prier, & de parler, s'il étoit neceſſaire, aux officiers aſſiſtans, ſans être entendu par les femmes qui ſe mettoient derriere. L'égliſe Romaine honore le pape Paſchal entre les ſaints, le quatorze de May.

Martyr. R. 14. *May. Boll. to.* 14. *p.* 391. *Anaſt. in Eug. Eginh. an.* 824.

Le ſaint ſiege vaqua juſques au dimanche cinquiéme jour de Juin, auquel fut ordonné Eugene II. archiprêtre du titre de ſainte Sabine. Il étoit Romain de naiſſance, fils de Boëmond: ſon humilité, ſa ſimplicité, ſa doctrine, ſa liberalité, le rendoient recommandable. Son élection ne fut pas toutefois ſans difficulté: il avoit un concurrent, mais le parti des nobles, qui étoient pour Eugene, l'emporta, & il tint le ſaint ſiege trois ans & près de trois mois. Le ſoudiacre Quirin vint auſſi-tôt en apporter la nouvelle à l'empereur Louis, qui reſolut d'envoyer encore ſon fils Lothaire à Rome, pour ordonner à ſa place, avec le nouveau pape, & le peuple Romain, ce que demandoit la néceſſité des affaires.

LIII. Lothaire rend juſtice a Rome. *Conc. An.* 824. *n.* 10. *Aſtronom.*

Lothaire fut accompagné en ce voyage par Hilduin, abbé de ſaint Denis, & archichapelain. Etant arrivé à Rome, il ſe plaignit, que de ceux qui avoient été fidéles à l'empereur ſon pere, & aux François, les uns avoient été mis à mort injuſtement, les autres étoient traitez avec mépris. Il demanda pourquoi il y avoit tant de plaintes contre les papes & les juges de Rome. On trouva que pluſieurs terres avoient été injuſtement confiſquées par l'avarice des juges, & la negligence des papes. L'empereur Lothaire en ordonna la reſtitution: le pape Eu-

ge-

gene y consentit de bonne grace, & tout le peuple en eut grande joye. AN. 824.

Entre ceux qui demanderent justice à Lothaire, Ingoalde abbé de Farse dans le territoire de Sabine, vint se plaindre, qu'au préjudice de la liberté de son monastere, les papes lui avoient imposé un tribut, & ôté plusieurs terres par violence. Pour preuve de sa prétention il produisit d'anciennes lettres des rois Lombards, qui avoient pris ce monastere sous leur protection; & en montra la confirmation par Charlemagne & Loüis son fils, qui défendoient à qui que ce fut, pape, évêque, duc, ou autres seigneurs, de charger ce monastere d'aucun tribut, ou rien diminuer de ses biens. L'empereur Lothaire ayant vû ces lettres jugea avec les seigneurs, tant François que Romains, qu'elles devoient avoir leur execution, & ordonna, sans avoir égard à aucune excuse, que les biens enlevez au monastere de Farse lui seroient restituez. * *Duchesne. to. 3. p. 659. c.*

Pour affermir ces jugemens & pourvoir à l'avenir, Lothaire fit une constitution, qui fut publiée à saint Pierre, & contient neuf articles. Défense sous peine de la vie d'offenser ceux qui sont sous la protection speciale du pape & de l'empereur. On rendra en tout une juste obéïssance au pape, à ses ducs & à ses juges, pour l'execution de la justice. Défense de piller, comme par le passé, ni pendant la vie du pape, ni après sa mort. Aucun homme libre ou serf n'apportera empêchement à l'élection du pape, & elle n'appartiendra qu'aux seuls Romains, suivant l'ancienne concession, qui leur en a été faite par les peres. Nous voulons que des commissaires soient établis par le pape & par nous, pour nous rapporter tous les ans comment les ducs & les juges *to. 2. Capit. p. 18.* *c. 1.* *c. 2.* *3.*

dialogues de saint Gregoire, où il rapporte plu- AN. 824.
sieurs apparitions de morts, & traite de l'état de l'ame aprés cette vie. Vetin se rendormit ensuite, & vit un ange qui le mena sur un chemin agreable, d'où il lui montra des montagnes d'une beauté & d'une hauteur merveilleuse: mais environnées d'un grand fleuve de feu, où étoient tourmentées quantité de personnes, dont il reconnut plusieurs. Il y avoit des évêques & des prêtres, & les femmes dont ils avoient abusé; & l'ange lui dit: La plûpart des évêques cherchent les interêts temporels, s'appliquent aux affaires de la cour, & se piquent de magnificence dans les habits & la table, sans veiller au salut des ames. Ils s'abandonnent au plaisir & à la débauche; & par-là se rendent incapables d'interceder pour les autres. Autrement ils auroient pû par leurs prieres soulager le peuple dans la peste & la famine. Il y avoit eu en France une grande peste l'année precedente 823. & en 820. la peste & la famine. Entre *An. Eginh. n. 8* ceux qui souffroient dans ce purgatoire, Vetin reconnut un prince, qui avoit été roi d'Italie & de Rome: & il en fut fort surpris, car c'étoit un grand personnage, & qui s'étoit distingué dans ce siecle, par la protection qu'il avoit donnée à l'église. L'ange lui dit; qu'encore que ce prince eut fait quantité d'actions merveilleuses & agreables à Dieu, dont il ne perdroit pas la recompense; il s'étoit toutefois laissé emporter à l'impureté, & y avoit fini sa longue vie: comme si ce n'étoit qu'une faute de fragilité, qui pût être couverte par la multitude de ses bonnes œuvres. Toutefois, ajouta-t'il, il est prédestiné à la vie, avec les élûs. Il est certain que ce prince est Charlemagne; & à ne prendre la vision de Vetin que pour un songe naturel, elle fait voir l'opinion que les gens de

AN. 824. bien avoient de l'état de ſon ame, dix ans aprés ſa mort. S'ils avoient crû, qu'il eût fini ſa vie dans un adultere ou un concubinage criminel, ils n'auroient pû l'exempter de l'enfer; & puiſqu'ils ne le mettoient qu'en purgatoire, ils ne croyoient pas mortelle l'incontinence dont ils l'accuſoient. Or cette incontinence étoit d'avoir eu juſques à neuf femmes, quoique l'une après l'autre, & n'avoir pû s'en paſſer même dans la vieilleſſe; car ſi les ſecondes & les troiſiémes nôces paroiſſoient des foibleſſes, pour leſquelles on mettoit en penitence des années entieres, ſelon ſaint Baſile, les huitiémes & les neuviémes pouvoient bien paſſer pour des pechez veniels. Voyez ce qu'en diſoit ſaint Theodore Studite, du tems même de Charlemagne.

sup. n. 9.

Ad Amph. c. 4. 24. 50. 53. 80.

Sup. liv. XVII. c. 15. 1. epiſt. 50. inf. liv. XLVII.

L'ange fit voir enſuite à Vetin le paradis, & l'aſſura du ſalut de Gerold, qui étant comte de Baviere ſous Charlemagne, avoit donné de grands biens au monaſtere de Richenou, & fut tué à la guerre contre les Huns l'an 799. L'ange donna pluſieurs avis pour les moines, entre autres de ſe contenter du pur neceſſaire; & comme Vetin lui demanda où ſe conſervoit le vrai modele de la vie monaſtique, l'ange lui dit: dans les païs d'outre-mer, parce qu'ils ont l'eſprit de pauvreté. On doute ſi par ces païs d'outre-mer, il entendoit l'Angleterre, ou la Grece de l'Orient. Il recommande ſur tout d'avoir horreur du peché qui offenſe la nature.

Vetin s'étant éveillé un peu avant le jour, fit écrire auſſi-tôt ſur de la cire tout ce qu'il avoit vû, & mourut deux jours après, comme il avoit prédit, ſans aucun ſigne de maladie mortelle. Sa viſion fut écrite en proſe incontinent aprés très-fidelement par Heiton ancien

cien abbé du même monaſtere; & l'année ſuivante 825. elle fut écrite en vers latins par Valafrid Strabon moine de la même communauté, âgé pour lors de dix-huit ans. Il y marque en lettres accroſtiches les noms de ceux que Vetin avoit vû dans les peines, & entr'autres de l'empereur Charles. AN. 824.

Heiton ou Aiton avoit été élevé dés l'âge de cinq ans dans le monaſtere de Richenou, & en fut élu abbé en 806. à la place de Valton, qui devint abbé de ſaint Denis en France. L'année ſuivante 807. Heiton fut ordonné évêque de Baſle, ſans ceſſer d'être abbé de Richenou; & en 811. Charlemagne l'envoya en ambaſſade à C. P. Il avoit fait la relation de ce voyage; mais elle ne ſe trouve plus. Il envoya deux de ſes moines à ſaint Benoiſt d'Aniane, qui dreſſerent un memoire des obſervances monaſtiques qu'ils remarquerent chés lui; & l'envoyerent à Richenou, pour prévenir la viſite que devoient y faire, par ordre de l'empereur, des moines reguliers, c'eſt-à-dire reformez. Heiton étant tombé malade en 823. en prit occaſion de quitter ſes deux charges d'évêque & d'abbé, & d'achever ſes jours dans le monaſtere, ſous l'obéiſſance d'Erleband, qui fut élu à ſa place abbé de Richenou. LV. Capitulaire d'Heiton. *Act. to. 5. p. 273. p. 274. p. 275.*

Tandis qu'Heiton gouvernoit le dioceſe de Baſle, il fit pour l'inſtruction de ſes curez un capitulaire de vingt articles, ſemblables à celui de Theodulfe d'Orleans. Il faut, dit-il, premierement examiner leur foi, pour voir ce qu'ils croyent, & ce qu'ils enſeignent aux autres. Tout le monde doit apprendre l'oraiſon dominicale, & le ſymbole des apôtres, tant en latin qu'en langue barbare, c'eſt-à-dire en Aleman: Ils doivent ſavoir répondre aux ſalutations ſacerdotales, c'eſt-à-dire, à *Dominus vobiſ-* *to 7. conc. p. 1522. ex to 6. Spicil. c.1.* 2. 3.

AN. 824. *cum* & les autres ſemblables. Les prêtres reciteront par cœur le ſymbole de S. Athanaſe
6. tous les dimanches à Prime. Ils auront les livres neceſſaires pour leur inſtruction : ſavoir, le ſacramentaire, le lectionnaire, l'antiphonier, le baptiſtaire, le comput, le canon penitencier, le pſeautier, & les homelies pour les dimanches & les fêtes de toute l'année. Ce que nous avons aujourd'hui en trois volumes, le breviaire, le meſſel, & le rituel, étoit alors en pluſieurs, comme il eſt encore chés les Grecs.

Les jours legitimes du baptême, ſont le ſamedi de pâque, & celui de la pentecôte, hors les cas de neceſſité, & on doit obſerver les trois immerſions. Les fêtes ſont, Noël, ſaint
7. Eſtienne, ſaint Jean, les Innocens, l'octave de Noël, l'Epiphanie, la purification de la ſainte Vierge, pâques avec l'octave, les rogations pendant trois jours, le ſamedi & le dimanche de la pentecôte, S. Jean-Baptiſte : les douze apôtres, principalement S. Pierre & S. Paul, qui ont éclairé l'Europe par leur prédication, l'aſſomption de la ſainte Vierge, ſaint Michel, la dédicace de chaque égliſe : le patron, qui eſt ſeulement fête locale. Les autres fêtes, comme de ſaint Remi, ſaint Maurice, ſaint Martin, ſont de devotion. On obſervera les jeûnes or-
11. donnez par le roi, ou par l'évêque. Les prêtres
16. n'auront ni chiens, ni oiſeaux pour la chaſſe, les femmes, mêmes conſacrées à Dieu, n'ap-
18. procheront point de l'autel, ſous pretexte d'y rendre quelque ſervice. S'il faut laver les napes, les prêtres les leur porteront au baluſtre, & ils y recevront leurs offrandes. Aucun clerc ne quittera ſon l'égliſe ſans la permiſſion de l'évêque, ſous pretexte d'aller à Rome par devotion, ou à la cour pour affaire. Les pelerins, qui vont à Rome, ſe confeſſeront avant que de par

partir, parce qu'ils doivent être liez ou déliez par leur évêque ou leur curé, & non par un étranger. Ici ſous le nom d'évêque étranger le pape eſt manifeſtement compris, comme les autres. Les prêtres ne ſeront point de differens avis ſur le jugement des pénitens, pour les flatter l'un plus que l'autre. 19. Ils ne manqueront jamais aux heures canoniales, ſoit du jour, ou de la nuit, comme il eſt en uſage dans l'égliſe Romaine. C'eſt la premiere conſtitution que j'aye obſervée touchant l'obligation des heures. 24.

LVI. Conciles d'Angleterre.

Il y eut alors en Angleterre deux conciles, à deux années l'un de l'autre, tenus à Clif ou Clovesho, par Vulfred ou Vilfrid archevêque de Cantorbery. Quenulfe roi des Merciens, dont nous avons parlé, étoit mort l'an 821. aprés avoir regné vingt quatre ans; & depuis lui ce royaume fut chancelant & mal aſſuré, juſques à l'an 875. qu'il tomba entierement. Celulfe ſon frere lui ſucceda; & après un an de regne fut chaſſé par Bernulfe, qui n'en regna que trois. Ce fut ſous ſon regne que ſe tinrent ces deux conciles, & il aſſiſta à l'un & à l'autre. Le premier eſt de l'an 822. L'archevêque Vulfred s'y plaignit, que le Roi l'avoit tellement perſecuté que pendant prés de ſix ans il n'avoit pû exercer ſon autorité, & que l'on n'avoit point adminiſtré le baptême dans toute l'Angleterre. L'archevêque ajoutoit, que Quenulfe avoit envoyé le calomnier auprés du pape; & qu'un jour étant à Londres, il l'avoit fait venir, & lui avoit commandé de ſortir promptement d'Angleterre, ſans eſperance d'y revenir, ni par ordre du pape, ni à la priere de qui que ce fut, pas même de l'empereur s'il ne lui abandonnoit une certaine terre de trois cens familles, & ne lui payoit ſix-vingt livres de deniers. L'ar-

ſup. n. 25.

Vil. Malmeſb. lib. p. 33.

to. 7. p. 1527.

chevêque fut obligé d'obéir, & depuis la mort de Quenulfe l'abbeſſe Cynedrite ſa fille, & ſon heritiere, retenoit encore cette terre; mais elle en fit la reſtitution dans ce concile. L'autre concile de Clif ſous l'archevêque Vulfred, eſt de l'an 824. indiction ſeconde. On y termina un differend entre Hebert évêque de Vorcheſtre, & les moines de Berclei, touchant le monaſtere de Veſtbury, qui fut rendu à l'évêque. Le decret de ce concile, datté du 30. d'Octobre, fut ſouſcrit par le roi Bernulfe, douze évêques, quatre abbez, un deputé du pape Eugene, & pluſieurs Seigneurs.

8.7 *p.* 1355.

LIVRE QUARANTE-SEPTIE'ME.

I. L'empereur Mich. propoſe une conference.

MICHEL empereur d'Orient étoit occupé de la guerre civile contre Thomas, qui ſe diſoit Conſtantin fils d'Irene; & dés le tems de Leon l'Armenien, avoit conquis l'Armenie & les pays voiſins. Sous Michel il vint en Thrace, & aſſiega C. P. au mois de Decembre 821. Michel ayant donc un tel ennemi, & craignant peut-être que les défenſeurs des images ne priſſent ſon parti, leur fit encore propoſer d'entrer en conference avec les Iconoclaſtes. C'eſt ce qui paroît par une lettre de S. Theodore Studite à Leon ſacellaire ou treſorier, dans laquelle il dit: C'étoit la même prétention de Leon, qui regnoit ayant lui, de nous faire conferer avec les heretiques, croyant porter contre nous un jugement contradictoire. L'empereur à preſent regnant, avoit auſſi le même deſſein, quand il nous parla il y a trois ans. Mais ni nôtre illuſtre prélat, ni nous, qui étions preſens, ne pûmes en convenir. Car il ne s'agit pas

Poſt Th. n. 30.

11. *ep.* 129.

ſup. l. XLVI. *n.* 43.

pas ici d'affaires temporelles, dont l'empereur peut juger: mais de la doctrine celeſte, qui n'a été confiée qu'à ceux à qui il a été dit: Tout ce que vous aurez lié ſur la terre ſera lié dans le ciel, & le reſte: c'eſt-à-dire, aux apôtres, & à leurs ſucceſſeurs; celui qui tient le premier ſiege à Rome, le ſecond de C. P. ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem. Ces cinq chefs ſont la force de l'égliſe, c'eſt à eux à juger des dogmes divins. Le devoir des princes, & des magiſtrats, c'eſt de leur prêter la main, & mettre avec eux le ſceau à leurs déciſions. Et enſuite; il eſt impoſſible de réünir cette égliſe ſans le conſentement des patriarches. Et ſi vous me demandez comment on le peut faire: il faut que les heretiques quittent les égliſes, & que le patriarche Nicephore reprenne ſon ſiege, qu'il s'aſſemble avec ceux qui ont combattu, comme lui, pour la verité, s'il n'eſt pas poſſible d'avoir des légats des autres patriarches. Mais il eſt poſſible, ſi l'empereur veut y faire aſſiſter celui d'Occident, à qui on rapporte l'autorité du concile œcumenique. S'il n'y aſſiſte pas, notre patriarche ne laiſſera pas de faire l'union, par ſes lettres ſynodiques, qu'il envoïera au premier ſiege. Que ſi l'empereur n'agrée pas cette propoſition, & ſoutient toûjours que le patriarche Nicephore s'eſt écarté de la verité: il nous faut envoyer à Rome de part & d'autre, & en recevoir la déciſion certaine de la foi. AN. 824.

On rapporte à ce tems-là une lettre de Theodore à l'imperatrice Theodora, veuve de Leon l'Armenien, & à ſon fils Baſile, où il les felicite ſur leur converſion de l'hereſie des Iconoclaſtes; mais il ne parle point du miracle, par lequel on prétend que Baſile avoit recouvré la voix à la preſence d'une image de S. Gregoire

Ep. 104.

Poſt. Th. liv. II n. 7. p. 39.

AN. 824. de Naziance: ce qui rend ce miracle fort ſuſpect.

II. Lettre de l'empereur Michel à Louis. *Ibid. n.* 10. *p.* 44. *Conv. Pariſ. ſup. Conc. p.* 106. *p.* 108. *B.*

L'empereur Michel termina enfin la guerre civile à ſon avantage. Thomas fut defait, pris & mis à mort à la mi-Octobre l'an 825. & l'année ſuivante Michel envoya une ambaſſade en France avec une grande lettre à l'empereur Louis, qu'il qualifie roi des Francs & des Lombards, & nommé par eux empereur. Il raconte la revolte de Thomas, & ſa victoire ſur ce rebelle: s'excuſant ſur cette guerre de n'avoir pas plûtôt envoyé ſes ambaſſadeurs à Louis. Il les nomme enſuite, ſcavoir, Theodore protoſpataire & ſtratigue, c'eſt-à-dire, premier écuyer & capitaine, Nicetas metropolitain de Myre en Lycie, Fortunat archevêque de Venetie; c'eſt le patriarche de Grade, qui s'étoit retiré à C. P. Theodore diacre & œconome de l'égliſe de ſainte Sophie, & Leon candidat. L'empereur Michel confirme par cette lettre la paix & l'amitié avec l'empereur Louis, puis il ajoute:

Sup. liv. XLV. *n.* 40.

Nous vous faiſons auſſi ſavoir, que pluſieurs tant du clergé que du peuple, s'écartant des traditions apoſtoliques, ont introduit des nouveautez pernicieuſes. Premierement ils ôtoient les croix des égliſes, pour mettre à leur place des images, devant leſquelles ils allumoient des lampes & brûloient de l'encens, les honorant comme la croix. Ils chantoient devant ces images, les adoroient, & imploroient leur ſecour. Pluſieurs les entouroient de linges, & les faiſoient marraines de leurs enfans. Ils faiſoient tomber ſur elles les premiers cheveux qu'ils leurs coupoient, ou offroient leurs cheveux aux images en prenant l'habit monaſtique. Quelques prêtres grattoient les couleurs des images, les mêloient au ſaint ſacrifice, & en don-

donnoient la communion. D'autres mettoient le corps de nôtre Seigneur entre les mains des images, où ils les faiſoient prendre aux communians. D'autres ſe ſervoient des planches peintes des images, au lieu d'autel pour celebrer les ſaints myſteres en des maiſons particulieres : & pratiquoient pluſieurs autres abus ſemblables.

C'eſt pourquoi les empereurs orthodoxes, & les plus ſavans évêques ont aſſemblé un concile local, où ils ont défendu ces abus, & ont fait ôter les images des lieux bas, pour les remettre en haut comme auparavant; afin qu'elles ſervi:ſſent d'inſtruction, ſans que les ignorans les adoraſſent, leur allumaſſent des lampes, ou leur offriſſent de l'encens. Quelques-uns d'entr'eux ne voulant pas recevoir les conciles locaux, s'en ſont allez à Rome, calomniant l'égliſe : mais ſans nous arrrêter à leurs mauvais diſcours, nous vous déclarons notre creance orthodoxe. Nous croïons la Trinité d'un Dieu en trois perſonnes, & l'incarnation du Verbe, ſes deux volontés, & ſes deux operations. Nous demandons les interceſſions de la ſainte Vierge mere de Dieu, & de tous les Saints: nous reverons leurs reliques, & nous recevons toutes les traditions apoſtoliques, & les ordonnances des ſix conciles.

Nous envoyons donc nos lettres au pape de Rome avec un évangile orné d'or & de pierreries, une patene & un calice de même, pour être offerts à l'égliſe de ſaint Pierre par nos ambaſſadeurs, que nous vous prions d'y faire conduire avec honneur & ſureté, & de faire chaſſer les faux Chrétiens, qui calomnient l'égliſe. Il y avoit pour l'emperur Louis quelques preſens d'étoffes prétieuſes, & la lettre étoit datée de C. P. le dixiéme d'avril, indiction ſecon-

AN. 824. de, qui eſt l'an 826. Les mêmes ambaſſadeurs apporterent les prétendus écrits de ſaint Denis areopagite, en Grec, & l'abbé Hilduin les reçût comme un preſent du ciel.

Areopag. ap. Sur. 9, Octob.

L'empereur Louis leur donna audience à Roüen au mois de Novembre 824. & les envoya à Rome, comme ils le deſiroient. Il y envoya même Fortunat patriarche de Grade, pour être examiné par le pape touchant ſa fuite, dont il ne rendoit point de raiſon; & les ambaſſadeurs Grecs n'avoient rien dit pour ſa défenſe. L'empereur Louis de ſon côté envoya deux ambaſſadeurs à Rome, Freculfe évêque de Liſieux, & Agdaire, qui traiterent avec le pape, ſes miniſtres & les évêques qui étoient auprès de lui & lui demanderent, de la part de l'empereur Louis, la permiſſion de faire examiner par ſes évêques la queſtion des images, afin que cet examen ſe faiſant par autorité du pape, il ne put refuſer de reconnoître la verité. Le pape Eugene accorda la permiſſion; & les ambaſſadeurs François étant revenus, l'empereur Louis ordonna à pluſieurs évêques de ſon royaume de s'aſſembler à Paris le premier de Novembre de l'année ſuivante.

Egin. an. 284.

Synod. Pariſ. in ſup. Conc. Gall. p. 109. D.

III. capitulaire d'Aix-la-Chapelle.

Capit. to. 1. p. 631. Coint. 822. n. 12. 825. n. 6.

Cependant il tint au mois de Mai de la même année 825. un parlement à Aix-la Chapelle, où l'on croit qu'il publia un capitulaire, que d'autres rapportent à l'an 823. Il contient des avis generaux à tous ſes ſujets, & une inſtruction pour les commiſſaires qu'il envoyoit dans les provinces: le tout en vingt-huit articles. L'empereur exhorte les évêques à prendre ſoin de leur troupeau, particulierement des monaſteres, pour y maintenir l'obſervance. Nous vous prions, dit-il, de nous aider à remplir nôtre miniſtere, & par tout où vous y trouverez quelque obſtacle, par la faute d'un abbé d'un

Capit. to. 1. p. 361, n. 4.

d'un comte, ou de quelque autre perſonne, AN. 825
nous en avertir ſans delai, afin d'y remedier par nôtre autorité, en ſoûtenant la vôtre. Ayez c. 5.
ſoin d'inſtruire vos prêtres, & de les corriger ſi le peuple s'en plaint avec raiſon. Veillez aux réparations des egliſes, & en conſervez les revenus; & montrez l'exemple aux autres, vous & vos archidiacres, de n'en rien detourner. Etabliſſez des écoles dans tous les lieux où elles ne le ſont pas encore, pour les enfans & les miniſtres de l'égliſe, comme vous nous avez promis à Attigny.

Il exhorte les comtes, qui étoient les gouver- 6.
neurs des provinces, & les juges ordinaires, à vivre unis avec les évêques: être les protecteurs de l'Egliſe & des pauvres, & aider les miniſtres de l'égliſe dans leurs fonctions. Tous les laïques obéiront aux évêques & aux prêtres, en 23.
ce qui regarde la religion. Les évêques & les comtes ſe rendront témoignage l'un à l'autre, 7.
en donnant avis à l'empereur comment ils s'acquittent de leur devoir: & ils l'avertiront auſſi 12.
de ce qui pourroit nuire à ſon ſervice, & troubler le repos public. Les archevêques & les 13.
comtes de metropoles recevront du chancelier de l'empereur les capitulaires, pour les envoyer 24.
aux autres évêques & aux autres comtes de la province, les faire tranſcrire & lire publiquement, & le chancelier marquera les noms de ceux qui les auront pris, & en avertira l'empereur, afin que perſonne n'y manque.

Enſuite eſt le denombrement des commiſſaires envoyez par les provinces, & nommez *miſſi* 25.
dominici. Il y avoit deux commiſſaires en chaque province, un évêque & un comte: & entre les évêques, qui ſont ici nommez, les plus fameux ſont Heiſtulphe archevêque de Mayence, Hetty de Treves, Hadabold de Cologne, Ebbon de

AN. 825. de Reims, & Rotade de Soiſſons ſon ſubſtitut pour la commiſſion. C'eſt qu'Ebbon étoit ſouvent occupé des affaires d'eſtat, ou de ſa miſſion de Dannemarc. On voit encore entre ces commiſſaires Jeremie archevêque de Sens, Guillebert de Roüen, & Landran de Tours, en un mot tous les archevêques. Les trois derniers articles expliquent le devoir des commiſſaires: qui ſe reduit à veiller ſur la conduite des évêques, des comtes & des moindres officiers; écouter les plaintes, terminer ſur les lieux toutes les affaires qu'ils pourront, & faire des autres leur rapport à l'empereur. Ces commiſſions étoient honorables pour les évêques: mais il n'étoit pas poſſible qu'elles ne les détournaſſent beaucoup de leurs fonctions eſſentielles.

Sup. liv. XLVI. n. 50.

26. 27. 28.

VI. Aſſemblée de Paris.

L'aſſemblée de Paris ſe tint au mois de Novembre, ſuivant l'ordre de l'empereur; & tous les évêques mandez s'y trouverent, excepté Modoüin d'Autun retenu par maladie. On lût la lettre du pape Adrien à l'empereur Conſtantin & à ſa mere Irene: où les évêques François trouverent, qu'il avoit raiſon de blâmer ceux qui briſoient les images; mais qu'il avoit manqué de diſcretion, en ordonnant de les adorer ſuperſtitieuſement. Ils blâmerent auſſi le concile tenu en conſequence, qui eſt le ſecond de Nicée; & encore plus celui des Iconoclaſtes tenu ſous Conſtantin Copronyme. Ils approuverent la cenſure que Charlemagne avoit faite du concile de Nicée, dans les livres Carolins, & ne jugerent pas ſuffiſantes les réponſes du pape Adrien. Enſuite ils firent lire la lettre de l'empereur Michel, & oüirent de la bouche de Freculfe & d'Adegaire la relation de ce qu'ils avoient négocié à Rome. Enfin ils firent lire pluſieurs paſſages de l'écriture & des peres, qu'ils

Sup. liv. XLIV. n. 31.

Sup liv XLIII. n 7.

Liv. XLIV n. 48. 58

qu'ils avoient recüillis, autant que la breveté du tems leur avoit permis, & les envoyerent à l'empereur Louis par Halitgaire évêque de Cambray, & Amalarius auſſi évêque, qui vinrent trouver l'empereur à Aix-la-Chapelle le ſixiéme de Decembre, la même année 825. AN. 825.

Il lui apporterent la lettre de l'aſſemblée de Paris contenant la relation de ce qui s'y étoit paſſé: & l'avis des évêques, qui étoit, que l'empereur Louis écrivit au pape & à l'empereur de C. P, Nous n'ignorons pas, diſent-ils, combien vous êtes affligé de voir s'écarter du droit chemin ceux qui ayant la ſouveraine autorité, devroient y ramener les autres. Et enſuite: Comme il ne faut pas negliger le ſalut de nos freres, ni reprendre legerement l'autorité éminente: nous avons jugé à propos, que votre diſcours s'adreſſe à ceux qui vous ont excité à examiner cette queſtion, c'eſt-à-dire aux Grecs; afin que tout ce qui paroît répréhenſible, ſe rapporte plûtôt à eux que l'on peut reprendre librement, & dont le ſcandale peut ſe tolerer plus facilement. Ainſi reprenant les Grecs, & compâtiſſant à leur infirmité: louant les Romains & relevant leur autorité, propoſant toutefois modeſtement la verité par l'écriture & les peres: vous pourrez procurer le ſalut des uns & des autres, *Syn. Pariſ. p. 109. E.* *p. 110. E.*

Suivoit le recüil des paſſages des peres rangez ſous quinze titres, dont le premier eſt contre ceux qui vouloient abolir les images. Le ſecond montre leur uſage legitime par l'autorité de S. Gregoire pape: les douze ſuivans ſont contre ceux qui les adorent, & les honorent exceſſivement: & on y explique avec ſoin le terme d'adoration. Ils prétendent montrer la difference entre la croix & les images, & combattent par tout le ſecond concile de Nicée. *p. 182.* *p. 113. D.* *p. 119. c. 8. 9. 12.* *p. 121. c. 13. 14.*

Aprés

AN. 825. Après ce recueil ſuivoient les modeles de deux lettres: la premiere de l'empereur Louis au pape, la ſeconde du pape à l'empereur Michel.

ep. 131. L'empereur Louis exhortoit le pape à ſe ſervir de ſon autorité, pour procurer la paix en Orient: ramenant l'uſage des images au milieu, que les François eſtimoient neceſſaire. Il lui propoſe d'envoyer une ambaſſade commune à C. P. & le prie de ne pas croire que le modele de lettre qu'il lui envoye, ſoit pour l'inſtruire, mais ſeulement pour lui communiquer ſa penſée: declarant qu'il n'a point aſſemblé de concile pour décider, mais qu'il a ſeulement fait

p. 131. E. examiner la queſtion, ſuivant la permiſſion du pape. Le modele de la lettre du pape à l'empereur Michel eſt diviſé en trois points, la raiſon, l'autorité, le conſeil. L'auteur releve extrêmement l'autorité du ſaint ſiege, & montre, qu'on y a toûjours eu recours, pour terminer non ſeulement les queſtions de foi; mais toutes les diviſions de l'égliſe. Il ſoutient que l'égliſe Gallicane, depuis les premiers tems de ſaint Denis, qu'il ſuppoſe envoyé par le pape ſaint Clement, de ſaint Hilaire & de ſaint Martin, a toûjours obſervé, de n'obliger perſonne à avoir des images, & ne le défendre à perſonne, & que jamais il n'y a eu de diſpute pour ce ſujet. La raiſon de cet uſage eſt, que quand il n'y auroit aucune image dans le monde, la foi, l'eſperance ni la charité n'en ſouffriroient point; & que d'ailleurs les images ne nuiſent point à ces trois vertus, pourvû qu'on ne leur rende aucun culte de religion. Il apporte enſuite l'autorité de ſaint Gregoire & finit en exhortant l'empereur Michel à rétablir la paix dans les égliſes de ſon obéiſſance.

L'empereur Louis ayant reçû ces écrits par Ha-

Halitgaire & Amalarius, ſe les fit lire ; & en étant content, il les envoya au pape Eugene, par Jeremie Archevêque de Sens, & Jonas évêque d'Orleans : avec une autre lettre, par laquelle il prie le pape de conferer avec eux, touchant la legation, qu'il doit envoyer en Grece ; comme étant des prélats inſtruits des ſaintes lettres, & exercez dans la diſpute. Nous ne vous les envoyons pas, ajoute-t'il, avec ce recueil de paſſages, pour prétendre vous inſtruire : mais ſeulement pour vous aider comme nous devons. Il exhorte enſuite le pape à conduire cette affaire avec tant de diſcretion, que perſonne, ni Grec ni Romain, ne puiſſe y trouver à redire. Outre cette lettre les deux évêques Jeremie & Jonas avoient une inſtruction, qui portoit : Prenez garde d'uſer de beaucoup de patience & de modeſtie en conferant avec le pape ; de peur qu'en lui reſiſtant trop, vous ne le pouſſiez à une opiniâtreté invincible. Mais témoignez une grande ſoumiſſion, pour l'amener peu à peu au temperament que l'on doit garder à l'égard des images. Si vous pouvez convenir heureuſement, & qu'il vous déclare vouloir envoyer ſes légats en Grece pour ce ſujet ; demandez-lui s'il lui plait que nos envoyez les accompagnent. En ce cas donnez-nous-en promptement avis par vos lettres, & du tems de vôtre retour ; afin qu'Halitgaire & Amalarius ſe puiſſent trouver près de nous en même tems. C'étoit apparemment ceux que l'empereur Louis vouloit envoyer en Grece.

AN. 825. V.

Jeremie & Jonas envoyez à Rome.

to. 7. conc. p. 1648.

Ibid. p. 1649.

Quelques-uns attribuent l'écrit du concile de Paris à Agobard archevêque de Lyon. Du moins étoit-il dans les mêmes ſentimens ; comme il paroît par ſon traité des images, fait apparemment en même tems : car il y releve quelques-

AN. 825. ques-uns des abus dont ſe plaignoit l'empereur Michel. Ce traité d'Agobard n'eſt preſque autre choſe qu'un recueil de paſſages de S. Auguſtin, & de quelques autres peres, pour montrer qu'il n'eſt permis d'adorer que Dieu ſeul, qu'on ne peut le repreſenter par aucune image, & qu'on ne doit rendre aucun culte, même relatif, aux images des ſaints : il ne veut pas ſeulement qu'on les nomme ſaintes ; & il paſſe juſques à dire, qu'à l'exemple du ſerpent d'airain, il faut les briſer, lorſque le peuple en abuſe. Il permet ſeulement de les garder pour l'inſtruction & la memoire. En un mot, de tous les écrivains de l'égliſe Gallicane, c'eſt le plus oppoſé aux Grecs touchant le culte des images

c. 34.
c. 19 35.
c. 16.
c. 32.
c. 32. 33.
Mabill. præf. no. 5. *act. n* 30. 44.

On ne ſait point quelle fut la ſuite de l'aſſemblée de Paris. & de la negociation des évêques Jeremie & Jonas auprés du pape : mais il eſt certain, que les François ſoûtinrent encore quelque tems la même doctrine touchant les images : qu'il ne falloit ni les briſer, ni les adorer : ſans recevoir le ſecond concile de Nicée, ni ſe ſoumettre en ce point à l'autorité du pape, qui l'avoit approuvé ; & toutefois il eſt également certain, qu'ils furent toujours en communion avec le ſaint ſiege, ſans que l'on y voye un moment d'interruption.

VI. Converſion d'Heriold roi de Danemarc.

An. Eginh. 826. *Aſtronom. eod. Theg.* *c.* 13 *Vit. S. Anſ. n* 10.

Heriold roi de Danemarc, chaſſé de ſes états dés l'an 814. avoit eu recours à l'empereur Louis, qui l'avoit exhorté à ſe faire Chrétien afin d'affermir l'amitié entre eux & exciter les Chrétiens à le ſecourir plus volontiers. Aprés pluſieurs tentatives, il n'avoit pû encore rentrer dans ſon royaume, quand il vint trouver l'empereur à Ingelheim, où il tenoit ſon parlement, au mois de Juin 826. Alors il ſe convertit,

tit, & ſe fit baptiſer, avec la reine ſon épouſe, AN. 826.
& un grande multitude de Danois, à ſaint Alban de Mayence. L'empereur Loüis fut le parain du roi, l'imperatrice Judith ſa ſeconde femme, fut maraine de la reine; & l'empereur jugeant bien que la converſion d'Heriold lui rendroit encore plus difficile le rétabliſſement dans ſon royaume, lui donna le comté de Riuſtri en Friſe, pour lui ſervir de retraite en cas de beſoin; & lui fit de grands preſens. C'eſt le premier roi Chrétien de cette nation.

L'empereur voulant le renvoyer avec du ſecours, commença à chercher avec ſoin quelque homme pieux, pour l'accompagner, & l'affermir lui, & les ſiens, dans la religion, qu'ils venoient d'embraſſer. Il en parla publiquement dans l'aſſemblée: mais on ne trouvoit perſonne d'un aſſez grand zele, pour entreprendre un voyage ſi dangereux: il n'y eut que Vala qui offrit un de ſes moines. S. Adalard étoit mort le ſecond jour de Janvier cette même année 826. & ſon frere Vala avoit été élû à ſa place abbé de l'ancienne Corbie: dans la nouvelle, que l'on venoit de fonder en Saxe, Varin avoit ſuccedé à Adalard, qui en étoit auſſi abbé. Vala ſe trouvant donc au parlement d'Ingelheim, dit à l'empereur Louis, qu'il avoit en ſon monaſtere de Corbie un moine qui deſiroit ardemment de ſouffrir pour Dieu, qui avoit la capacité & les mœurs, en un mot propre à cette œuvre. Je doute ſeulement, ajoûta-t'il, s'il voudra entreprendre ce voyage. Il ſe nommoit Anſcaire. L'empereur ordonna qu'on le fit venir à la cour: l'abbé Vala lui expliqua de quoi il s'agiſſoit. Anſcaire dit, qu'il étoit prêt à obéir en tout pour le ſervice de Dieu. Il témoigna la même volonté en preſence de l'em-

pe-

AN. 826. pereur : & comme l'abbé lui dit, qu'il ne lui commandoit point, & laiſſoit ce voyage à ſon choix, il perſiſta à dire qu'il y vouloit aller. La choſe étant devenue publique, ceux qui accompagnoient l'abbé Vala, en furent ſurpris, ne comprenant pas qu'Anſcaire pût ſe réſoudre à quitter ſon païs, ſes parens, les moines avec leſquels il avoit été élevé, pour aller en païs etranger vivre avec des inconnus & des barbares. Pluſieurs lui en faiſoient des reproches, & pluſieurs vouloient l'en détourner : mais il demeura ferme ; & tandis que l'abbé Vala étoit au palais, où il alloit tous les jours, Anſcaire demeuroit au logis, & ſe tenoit à l'écart appliqué à la priere & à la lecture.

VII. S. Anſcair. en Danemarc. *Vita n.* 5. *Act.* SS. *Ben. p.* 79.

Il avoit été mis dés l'enfance dans le monaſtere de Corbie ſur Somme, & fut excité à la vertu par pluſieurs revelations, qu'il ne communiqua qu'à ſes amis particuliers, & qui ne furent publiées qu'après ſa mort, comme il leur avoit recommandé. Il eut la charge d'enſeigner dans ce monaſtere ; & incontinent après la fondation de la nouvelle Corbie en Saxe, il y fut envoyé pour exercer la même fonction.

n 9. *n* 12.

Comme il étoit donc en retraite, ſe préparant à partir pour le Danemarc, un moine nommé Aubert, qui étoit auſſi à la ſuite de l'abbé Vala, vint le trouver, & lui demanda ſi c'étoit tout de bon, qu'il vouloit entreprendre ce voyage. Anſcaire ſoupçonna d'abord, qu'il n'y eut dans cette queſtion de l'artifice pour l'ébranler : mais Aubert l'ayant aſſuré de ſa ſincérité, il lui déclara ſon intention. Et moi, dit Aubert, je ne vous laiſſerai point aller ſeul : je veux vous accompagner pour l'amour de Dieu, pourvû que vous m'obteniez la permiſſion de l'abbé

l'abbé. Anſcaire alla au-devant de Vala quand il revint du palais: & lui dit qu'il avoit trouvé un compagnon pour ſon voyage. Quand il eut nommé Aubert, l'abbé fut fort ſurpris, parce qu'il étoit de grande naiſſance, de ſes plus confidens, & intendant de ſa maiſon. Il l'interrogea lui-même, & lui accorda ſon congé: mais il declara à l'un & à l'autre, qu'il ne leur donneroit perſonne de ſa famille pour les ſervir, s'il n'y vouloit aller de bon gré: trouvant de l'inhumanité à envoyer quelqu'un malgré lui avec les payens. AN. 826.

Il les mena tous deux à l'empereur, qui ravi de leur bonne volonté, leur donna des meubles de chapelle, des coffres, des tentes, & les autres ſecours neceſſaires pour un ſi grand voyage: & leur recommanda, d'avoir grand ſoin d'affermir dans la foi le roi Heriold & les ſiens, de peur qu'ils ne retournaſſent à leurs anciennes erreurs: & de travailler à en convertir d'autres. Ils partirent donc ſans avoir perſonne pour les ſervir: car Heriold encore néophyte & groſſier, ne ſavoit point comment on les devoit traitter; & les ſiens, élevez auſſi dans des mœurs differentes, n'avoient pas grande attention à ces deux étrangers. Ainſi ils ſouffrirent beaucoup dans ce commencement de voyage. Quand ils arriverent à Cologne l'archevêque Hedebalde en eut compaſſion, & leur dona pour porter leurs hardes une très-bonne barque, où il y avoit deux chambres. Le roi Heriold la trouva ſi commode, qu'il y paſſa avec les moines François, prit pour lui une des chambres & leur laiſſa l'autre; ce qui augmenta entre-eux la familiarité, & ſes gens en ſervirent mieux les moines. Ils deſcendirent ainſi le Rhin juſques à la mer; & ayant paſſé la Friſe, arriverent aux frontieres de Dannemarc: mais

He-

AN. 826. Heriold ne pouvant encore y être paiſible, demeura en Friſe, dans la terre que l'empereur lui avoit donnée.

Anſcaire & Aubert y demeurerent avec lui, tantôt entre les Chrétiens, tantôt entre les payens, prêchant & inſtruiſant ceux qu'ils pouvoient. Il s'en convertit pluſieurs; & le nombre des fideles croiſſoit de jour en jour. Les deux miſſionnaires chercherent à acheter de jeunes eſclaves, pour les élever dans le ſervice de Dieu. Le roi Heriold leur en donna des ſiens à inſtruire, & leur école fut bien-tôt de plus de douze enfans. Ils attirerent d'autres perſonnes de côté & d'autre, pour les ſervir & les aider: la religion croiſſoit avec leur reputation. Ils travaillerent ainſi plus de deux ans, après leſquels Aubert tomba malade, & ayant été conduit en Saxe à la nouvelle Corbie, il y mourut ſaintement.

VIII. Mort de S. Theodore Studite.

On Orient ſaint Theodore Studite tomba griévement malade, au commencement du mois de Novembre 826. Sur cette nouvelle un grand nombre d'évêques, d'abbez, de moines & d'autres perſonnes pieuſes accoururent pour le voir. Ne pouvant plus parler haut, il dicta à un ſecretaire ce qu'il leur vouloit dire: puis il ſe trouva beaucoup mieux, alla de ſon pied à l'égliſe, & y celebra le ſaint ſacrifice; car c'étoit le dimanche quatriéme jour du mois.

Vita n. 123.

Il parla encore aux aſſiſtans, & après leur avoir donné la communion, & avoir mangé avec eux, il ſe remit au lit, fit appeller l'œconome, & lui donna les inſtructions qu'il crut neceſſaires. C'étoit Naucrace ſon fidele diſciple & ſon ſucceſſeur. Le ſixiéme du mois, qui étoit la fête de ſaint Paul évêque de C. P. & confeſſeur ſous Conſtantius, Theodore alla encore à l'égliſe, celebra la meſſe, & parla aux freres.

Sup liv. XIII. n. 8.

Mais

Mais la nuit suivante son mal augmenta notablement ; & ayant beaucoup souffert pendant deux jours, il connut que sa fin approchoit, parla pour la derniere fois à ses moines, & demeura ainsi encore deux jours, benissant ceux qui l'approchoient, & faisant sur eux le signe de la croix. AN. 826.

Le Dimanche onziéme de Novembre, fête du martyr S. Menas, sentant qu'il n'iroit pas loin, il fit faire les prieres ordinaires, reçut l'extrême-onction, puis communia en viatique, & fit allumer des cierges, & commencer les prieres des funerailles. Les freres se mirent en rond autour de lui, & il rendit l'esprit comme ils chantoient le grand pseaume cent dix-huitiéme, que les Grecs chantent encore aux exterremens. Il vêcut soixante-sept ans, & mourut hors de C. P. dans la peninsule de S. Tryphon : d'où il fut premierement transferé à l'isle du Prince, & dix-huit ans après dans son monastere de Stude. Naucrace son successeur écrivit une lettre circulaire à tous ceux que la persecution avoit dispersez, où il raconte les circonstances de sa mort, & sa vie fut écrite quelque tems après par Michel Studite son disciple. L'égliſe Grecque honore sa memoire le même jour onziéme de Novembre, & l'égliſe Latine le lendemain.

Euchol. p. 109.

Vit. n. 131. combef t. 2. auct. Bibl. p. 855. Martyr. R. 11. Nov. Menol. 11. Nov.

Outre le testament dont j'ai parlé, il en laissa un plus ample, qu'il avoit écrit du vivant de saint Platon. Il contient sa confession de foi, & plusieurs avis pour l'abbé son successeur, & pour ses moines, qui sont d'excellentes regles de l'observance monastique. Il dit à l'abbé : Vous n'aurez rien en propre, pas même une seule piece d'argent. Vous ne partagerez point votre esprit en plusieurs soins, tout sera pour vos freres & vos enfans spirituels, non pour vos parens,

XI. Testament de saint Theodore.

Sup. liv. XLVI. n. 18. Oper. init. p. 80. c. 7.

An. 826. rens, ou vos amis de dehors, & vous ne leur donnerez rien des biens du monaſtere. Vous n'aurez point d'eſclaves, ni pour votre uſage particulier, ni pour le monaſtere, même à la campagne: c'eſt un homme fait à l'image de Dieu. Vous marcherez à pied à l'exemple de Jeſus-Chriſt, ou monterez ſur un âne. Vous ne ſouffrirez aucune proprieté dans la communauté, pas même d'une aiguille. Vous ne ferez point de frequentes ſorties, & ne quitterez point vôtre troupeau, ſans neceſſité. Vous ferez la catecheſe ou conference trois fois la ſemaine, ſoit par vous, ſoit par un autre. Vous ne ferez amitié avec aucune religieuſe, & n'entrerez point dans leurs monaſteres. Vous n'ouvrirez la porte du votre à aucune femme, ſans grande neceſſité, & ne lui parlerez qu'en preſence de deux témoins de part & d'autre, & ſans la voir, s'il ſe peut. Vous ne logerez point dans une maiſon ſéculiere, où il y ait des femmes. Vous n'affecterez point d'avoir auprès de vous pour ſyncelle quelque jeune homme: mais divers freres vous ſerviront. Vous n'aurez d'habits précieux que les ornemens ſacerdotaux. Il n'y aura aucune delicateſſe dans votre vie, ni dans la reception des hôtes. On ne gardera point d'argent dans le monaſtere: mais vous donnerez aux pauvres tout le ſuperflu, de quelque eſpece qu'il ſoit. Vous laiſſerez aux œconomes & aux celleriers le ſoin particulier des choſes temporelles, ſans vous reſerver que celui des ames: à la charge toutefois de vous faire rendre compte de tout. Vous ne ferez rien par votre jugement particulier, pour le ſpirituel ou le temporel: vous prendrez l'avis de deux ou trois des plus capables, ſuivant les matieres. Ces conſeils font voir quelle étoit alors en Orient l'idée de la vie monaſtique,

On le voit encore dans une lettre de Theodore à des religieuſes ; qui lui avoient demandé quelque inſtruction. Je vous exhorte, dit-il, à ne pas regarder les exemples qui vous environnent, principalement la vie tiéde & relâchée de la plûpart des religieuſes, qui ne le ſont qu'en apparence. Regardez les anciens originaux des ſaints, dont vous avez les vies entre les mains. Un peintre ne travaille pas ſur de mauvais modeles, mais ſur l'antique le plus beau. *l. ep. 19.*

X. Ses autres écrits.

Les autres ouvrages de ſaint Théodore, ſuivant le dénombrement de Michel Studite, étoient la petite & la grande catecheſe : un volume de panegiryques ſur les principales fêtes de N. Seigneur, ſur la Vierge & S. Jean-Baptiſte, l'hiſtoire des premiers hommes juſques à Noé, & ſes enfans, en vers ïambiques: cinq livres de lettres, un traité dogmatique contre les Iconoclaſtes : & des inſtructions à ſes moines, envers ïambiques. Nous avons la petite catecheſe, qui eſt un recueil de cent trente-quatre conférences faites à ſes moines, ſur les fêtes de toute l'année, & ſur divers autres ſujets de piété. La grande catecheſe eſt une inſtruction plus ample ſur les devoirs de la vie monaſtique, qui n'eſt encore ni traduite, ni imprimée. Mais on a donné au public juſqu'à deux cens ſoixante & quinze de ſes lettres, diviſées en deux livres, & il paroît que le recueil entier étoit de mille ou environ. Nous avons auſſi pluſieurs ouvrages contre les Iconoclaſtes, & 124. épigrammes en vers ïambiques. Les Grecs lui attribuent pluſieurs de leurs chants eccleſiaſtiques. *n. 33. Auct. Bibl. PP. Pariſ. to. 2. p. 1280. Elench. op.*

Il parle toujours avec grand reſpect du concile de Trulle, le comptant pour partie du ſixiéme concile general : ce qui lui eſt commun *Antirr. 11. n. 38. l. epiſt 27.*

avec tous les Grecs. Mais à l'egard du ſecond concile de Nicée, il dit dans la lettre à Arſene :
1. *p.* 38. Rome ne l'a pas reçû comme œcumenique, mais comme local, & ſervant de remede au mal particulier qui regnoit ici. Car il n'y avoit point de legats des autres patriarches, ceux de Rome étoient venus pour un autre ſujet, que pour le concile : c'eſt pourquoi l'on dit, qu'ils furent dépoſez à leur retour ; quoiqu'ils alleguaſſent qu'on leur avoit fait violence. Les autres étoient bien venus d'orient, mais attirez par les nôtres, non pas envoyez par les patriarches, qui n'en ont rien ſçû, ou ne l'ont ſçû qu'après, & n'euſſent oſé les envoyer de peur des Arabes. Les nôtres en uſoient ainſi, pour ramener plus facilement le peuple hérétique, en lui perſuadant que c'étoit un concile œcumenique. Si Theodore parloit ainſi à C. P. on ne doit pas s'étonner que l'on eût peine en France à reconnoître l'autorité du ſecond concile de Nicée. Toutefois Theodore lui-même le reconnut depuis pour œcumenique : il lui en donne le titre en pluſieurs de ſes lettres, & dit, qu'il a été reçû par les cinq patriarches. Enfin
13. *ep.* 162 racontant à Pierre évêque de Nicée ſa reconci-
166 72. liation avec le Patriarche Nicephore, il dit : On avoit dit que je ne recevois pas Taraiſe, & que
11. *ep.* 117 je nommois local le ſaint concile ſecond de Ni-
*Vita.n.*120 cée : mais j'ai prouvé que je comptois Taraiſe entre les ſaints peres, & que je reconnoiſſois le concile pour œcumenique, par écrit & de vive voix : quoique je puiſſe en avoir autrefois parlé autrement en quelque réponſe : ce qu'il ne faut plus maintenant rechercher ni rappeller, non plus que ce qui s'eſt alors paſſé, qui ne peut cauſer que du trouble, ſans aucune utilité.

A Rome le pape Eugene tint un concile, dont le

le decret est datté du quinziéme Novembre, la treiziéme année de l'empereur Loüis, la dixiéme de Lothaire, indiction quatriéme : c'est-à-dire l'an 826. Soixante & deux évêques y assisterent avec le pape, tous d'Italie & des provinces soumises aux François; le premier étoit Petronax de Ravenne; il y avoit dix-huit prêtres, six diacres & plusieurs autres clercs. Le diacre Theodore lût au nom du pape un petit discours pour servir de préface aux canons : encore étoit-il copié du concile de Gregoire II. ce qui fait conjecturer qu'ils ne savoient plus ni parler sur le champ, ni rien composer d'original. On publia ensuite trente-huit canons, la plûpart pour la réformation du clergé. Les prêtres ignorans seront avertis par l'évêque & suspendus, pour leur donner le tems de s'instruire ; & s'ils n'en profitent, ils pourront être dépossez. Le métropolitain en usera de même à proportion sur ses suffragans. Il falloit que l'ignorance fut grande en Italie : aussi ce même concile ordonne d'établir des écoles dans les évêchez, les paroisses & les autres lieux, où elles sont nécessaires. On établira des cloîtres près l'église cathedrale, où les clercs vivront en commun, sous la conduite de Superieurs capables & dépendans de l'évêque. C'est l'exécution du concile d'Aix-la-Chapelle touchant les chanoines. Les évêques ne mettront les curez que du consentement des habitans & n'ordonneront des prêtres que pour un certain titre: afin qu'ils ne soient point obligez de demeurer dans des maisons séculieres.

AN. 826. XI. Concile de Rome *to.* 8. *p.* 103

Sup. liv. XLI. *n.* 39.

c. 4.

c. 34.

Les prêtres ne seront ni usuriers, ni chasseurs, ni occupez au travail de la campagne; & ne paroîtront hors de leurs maisons qu'en habit sacerdotal, pour être toujours prets aux fonctions ecclesiastiques, & n'être pas exposez aux

AN. 827. inſultes des ſéculiers. La bonne antiquité ne défendoit point aux prêtres de travailler à la terre, comme on voit par ſaint Felix de Nole, tant loüé par ſaint Paulin. Peut-être que la domination des barbares avoit déja avili ce travail dans l'opinion des hommes. Les évêques & les clercs auront des Avocats qui pourſuivront en juſtice leurs cauſes, & celles de leurs égliſes; afin de n'être point détournez de leurs fonctions. Mais pour le criminel, ils ſe défendront en perſonne. Le prêtres ne ſeront point obligez d'être témoins en juſtice, s'ils ne ſont témoins neceſſaires. Les évêques ne pourront tourner à leur uſage particulier les biens des paroiſſes & des autres lieux de pieté, ni les charger d'exactions au de-là des anciennes coûtumes. Les prêtres ne refuſeront les offrandes de perſonne. Apparemment qu'ils le faiſoient par animoſité particuliere.

Sup. add. an 2 to. liv. VI. 1 n. 51.

c. 19. 20.

c. 13.

c. 16.

c. 26.

c. 17.

Les fondateurs ont droit d'établir des prêtres dans les monaſteres, ou les oratoires de leur fondation, mais du conſentement de l'évêque, & ils demeureront en ſa dépendance. Les abbez ſeront prêtres, pour avoir plus d'autorité. Les évêques corrigeront les moines, qui n'en ont que l'habit, & leur feront obſerver leur regle; mais on ne tiendra point dans les monaſteres ceux qui y ont été mis par force, ſans l'avoir merité par leurs crimes. Quelques perſonnes, principalement les femmes, paſſoient les jours de fêtes à ſe baigner, chanter des chanſons deshonnêtes & danſer. On recommande aux prêtres d'empêcher ces abus.

c. 21.

c. 27.

c. 28.

c. 23.

XII. Mort d'Eugene. II. Valentin pape. *Pagi. Bon Anaſt.*

Le pape Eugene mourut l'année ſuivante 827. le vingt-ſeptiéme d'Aout. Après quatre jours de vacance on élût pape Valentin, & on l'ordonna le dimanche premier de Septembre. Il étoit Romain fils de Pierre, & ayant été élevé dans

le palais de Latran, il fut ordonné soûdiacre par le pape Pascal, qui le prit à son service: ensuite il l'ordonna diacre, & le pape Eugene l'aima comme son fils, & l'avoit toûjours auprès de lui. Il étoit archidiacre quand il fut élu pape; mais il mourut le dixiéme d'Octobre, n'ayant rempli que pendant six semaines le saint siege, qui vaqua le reste de cette année. AN. 827.

XIII. Translation de reliques par Hilduin & Eginhard. *Sup. liv. XLVI. n. 53. Acta SS. Ben to. 5. p. 287. Boll to. 2. p. 278. Filemont. art. 12 to. 4. p. 535.*

Il se fit en ce tems-là plusieurs translations fameuses de reliques. Hilduin, abbé de saint Denis en France & archichapelain, étoit aussi abbé de S. Germain des prez & de saint Medard de Soissons. Dans le voyage qu'il fit à Rome en 824. il gagna l'amitié du pape Eugene; ce qui donna occasion à Rodoïn prevost de saint Medard de Soissons de l'exciter à faire venir de Rome quelque relique insigne, pour ce monastere. Il envoya Rodoïn lui-même avec une recommandation de l'empereur Louis, pour demander le corps de saint Sebastien. Le pape en fit d'abord difficulté; mais ne pouvant rien refuser à l'empereur; il commit un évêque nommé Jean, pour ouvrir le tombeau du saint qui étoit hors de Rome. On en tira le corps, & on le transfera à saint Pierre, d'où Rodoïn l'emporta au monastere de l'abbé Ingoalde, c'est-à-dire, à Farse, & de-là en France. Enfin il arriva à Soissons, où les reliques furent solemnellement reçûës dans l'église de saint Medard, le second dimanche de l'Avent, neuviéme de Decembre 826. On raconte un grand nombre de miracles qu'elles firent par le chemin, & encore plus depuis. L'histoire de cette translation porte, que Rodoïn enleva aussi secretement le corps du pape saint Gregoire, ayant corrompu par argent ceux qui en avoient la garde. Toute- *Sup. eod. n. 53. & 15.*

AN. 827. fois on prétend l'avoir encore à Rome : auſſi-bien que ſaint Sebaſtien : ce qui fait conclure, ou que les Romains abuſerent de la ſimplicité des François, en leur donnant d'autres corps, ſous le nom de ces deux ſaints ; ou qu'il n'y eut qu'une partie de l'un & de l'autre apportée à Soiſſons : & Adon auteur du tems le dit expreſſément de ſaint Sebaſtien.

Ado. Chr.

Acta SS. B. to. 3. p. 44.

Eginhard ſecretaire de Charlemagne, & un des grands ſeigneurs de ſa cour, étoit auſſi un des plus ſavans & des plus vertueux. Après la mort de ce prince, il vécut en retraite, ſéparé de ſa femme, & eut l'adminiſtration de pluſieurs abbayes. L'une étoit Michlenſtad entre le Mein & le Necre, où il fit bâtir une égliſe, & voulant avoir des reliques de quelque ſaint, à qui il put la dédier : il envoya à Rome Ratlaïc ſon ſecretaire ; avec un diacre Romain nommé Déuſdona, qui lui avoit promis des reliques. Ils paſſerent à Soiſſons, où un prêtre nommé Hun ſe joignit aux par ordre d'Hilduin, pour apporter le corps de ſaint Tiburce. Etant arrivez à Rome, & le diacre Deuſdona leur ayant manqué de parole, ils chercherent dans les cimetieres hors de la ville, & ayant trouvé le corps de S. Marcelin & de S Pierre martyrs illuſtres, ils les enleverent ſecretement avec de la pouſſiere qu'ils crurent être reſtée du corps de ſaint Tiburce, que l'on avoit déja ôté. Ils reçûrent encore de Deuſdona des oſſemens des ſaints martyrs Marius & Marthe ſa femme, Audifax & Habacuc leurs fils, que l'égliſe honore le dix-neuviéme de Janvier. Ratlaïc apporta à Michlenſtad le corps de ſaint Pierre, & partie de celui de ſaint Marcellin. Car Hun avoit dérobé le reſte ; & l'avoit porté à Soiſſons avec les autres reliques. C'étoit au mois

Hiſt. tranſl. ap. Sur. 2 Jun. Boll tom. 1 Jun. p. 181. Tillem to 5 p. 199. 663.

Sur. liv. III. n. 47. Tillem, to. 5. p. 199.

V. Boll. 19. Jan. to. 2.

mois d'Octobre 827. Eginhard fit enſuite tranſ-ferer ces reliques au monaſtere de Mulinheim, qui étoit auſſi à lui: croyant avoir reconnu par deux miracles, que la volonté de Dieu n'étoit pas qu'elles demeuraſſent à Michlenſtad. Il ſe fit rendre par l'autorité d'Hilduin ce que Hun avoit ſouſtrait du corps de S. Marcellin: & Deuſdona lui envoya encore de Rome des reliques de S. Hermes, de S. Prote & de S. Hyacinthe. *Martyr. R. 28. Aug. 11. Sept.*

C'eſt Eginhard lui-même qui a écrit fort au long l'hiſtoire de cette tranſlation: où il raconte un grand nombre de miracles, arrivez en tous les lieux où on porta de ces reliques: car il en fit part à quelques monaſteres. Rien ne montre mieux que cette hiſtoire, quelle devotion l'on avoit alors pour les reliques: & avec quelle paſſion on déſiroit d'en avoir. On n'y épargnoit ni ſoins, ni fatigue, ni dépenſes, & les perſonnes les plus éclairées s'en faiſoient une affaire capitale. Il eſt vrai que quelques-uns pouſſoient ce zele trop loin, uſant de divers artifices pour enlever des reliques & ſe les dérober les uns aux autres. Et peut-être fut-ce le même eſprit qui fit compoſer alors tant d'hiſtoires de martyrs & d'autres ſaints: ſoit pour orner & amplifier les anciennes, ſoit pour en inventer de nouvelles, quand on en manquoit, afin d'avoir des legendes pour les fêtes des SS. nouvellement transferez. Le monaſtere de Mulinheim prit bien-tôt après le nom de Selgenſtad, qu'il garde encore.

XIV. Anſegiſe abbé de Fontenelle.

L'abbaye de Fontenelle ou de S. Vandrille fut une de celle qu'Eginhard poſſeda, il la gouverna environ ſept ans: après leſquels il la quitta volontairement, & l'empereur Louis la donna au moine Anſegiſe, qui avoit eu ſous Eginhard l'intendance de ſes bâtimens. Anſegiſe *Vita S. Anſeg. to. 5. act. p 630.*

étoit de noble race de François, embraſſa la vie monaſtique dans cette même abbaye de Fontenelle, ſous l'abbé Giroualde ou Gervolde, qui peu de tems après le mena à la cour, & le recommanda à Charlemagne. Ce prince lui donna le monaſtere de ſaint Sixte de Reims, alors hors la ville, aujourd'hui dedans, & réduit en paroiſſe: & le monaſtere de ſaint Memmie de Châlons, à preſent occupé par des chanoines reguliers. Mais Anſegiſe apres les avoir gouvernez quelque tems les quitta, & le roy Charles lui donna l'abbaye de Flay, ou ſaint Germer, au dioceſe de Beauvais, l'an 807. Il la trouva dans une grande pauvreté, & preſque ſans bâtimens; mais en peu de tems il la repara magnifiquement. Comme il entendoit fort bien l'agriculture, il avoit toûjours grande abondance de grains & d'autres fruits, qu'il donnoit liberalement à ceux qui en avoient beſoin: car il s'appliquoit à ſoulager le prochain en toutes manieres. Après la mort de Charlemagne, l'empereur Louis l'employa en pluſieurs ambaſſades, & lui donna l'abbaye de Luxeu l'an 817. quatriéme de ſon regne, & en 823. celle de Fontenelle, outre ſaint Germer qu'il gardoit toûjours: ainſi il jouiſſoit de trois abbayes à la fois, mais il les remit en meilleur état qu'elles n'étoient.

Il fit tant de bien à Fontenelle, qu'on le comparoit à ſaint Vandrille & à ſaint Ausbert. La negligence & la dureté de quelques abbez, qui ne donnoient pas aux moines les choſes neceſſaires, avoit mis ce monaſtere en décadence; les bâtimens tomboient en ruine, l'obſervance y étoit relâchée, la regle preſque oubliée. Anſegiſe fit venir de Luxeu des moines vertueux, pour l'enſeigner à ceux de Fontenelle & leur en montrer la pratique. Il bâtit magni-

fi-

fiquement le dortoir, le refectoir, le chapitre, & y fit faire des peintures par Madalulfe peintre fameux de l'égliſe de Cambray. Pour ôter aux moines tous ſujets de plainte: il regla avec eux la qualité & la quantité de tout ce qui étoit neceſſaire pour leur nourriture & leur vêtement, les terres qui devoient fournir chaque choſe en eſpece, & de l'argent pour le reſte. Il donna à ſes trois monaſteres quantité de vaſes precieux, & d'ornemens d'égliſe & de livres, qui conſiſtoient principalement en ouvrages des peres. AN. 827. p. 659.

L'abbé Anſegiſe voyant que les capitulaires de Charlemagne & de Louis ſon fils étoient diſperſez en pluſieurs feuïlles volantes de parchemin, & craignant qu'on ne les oubliât avec le tems, en fit un recueil en 827. indiction cinquiéme: la treiziéme année du regne de Louis. Il diviſa ce recueil en quatre livres. Le premier contient les capitulaires de Charlemagne, touchant les matieres eccleſiaſtiques, en 162. articles: le ſecond livre comprend les capitulaires eccleſiaſtiques de Louis en quarante-huit articles: le troiſiéme contient les capitulaires de Charles ſur les matieres profanes, en quatre-vingt onze articles: le quatriéme ceux de Louis ſur les mêmes matieres; & les articles ſont au nombre de ſoixante & dix-ſept. A la fin du quatriéme livre, il mit trois additions de capitulaires imparfaits ou repetez. Ce recueil de l'abbé Anſegiſe a toûjours depuis été très-fameux, & ſe trouve cité incontinent après dans les capitulaires de l'empereur Louïs; & de ſes ſucceſſeurs, comme ayant autorité publique, *prefat. capit* *Baluz. prafat. n.* 41 42.

La méme année 827. mourut S. Hildegrim, frere de Ludger, la quarante-ſeptiéme année de ſon épiſcopat. Il avoit été premierement évêque *Chr. M. S. ap. Mabill. to. 5. Act. p. 638.*

mit dans le même oratoire le corps de S. Sebastien & de S. Tiburce, tirez des cimetieres, chacun sous des autels separez. Ce recit d'Anastase bibliothecaire, qui vivoit à Rome dans le même tems, fait voir ce que j'ai dit, que l'on ne pouvoit avoir emporté en France qu'une partie des corps de ces saints: supposé qu'on n'eût pas trompé les François.

Le pape Gregoire rétablit aussi l'église de S. Marc, qui avoit été son titre, & qui menaçoit ruine; & y offrit de grandes richesses, entre autres un ciboire ou tabernacle d'argent de mille livres pesant. Il y transfera le corps de S. Hermes; & ce fut à cette occasion qu'Eginhard obtint un doigt de ce saint martyr, par l'adresse du diacre Deusdona. Mais outre ces reparations d'églises, le pape Gregoire entreprit un ouvrage bien plus important, qui fut de fortifier la ville d'Ostie, contre les courses des Sarasins, qui pilloient toutes les isles & les côtes voisines.

Anast.

Egin. lib. IV. Transl. de S. Mart. c. 25.

XVI. Musulmans en Crete. *Post Theoph lib. II. n. 21 p. 46.*

En effet les Musulmans d'Espagne se trouvant trop serrez dans leur païs, dont une partie n'est pas fertile, chercherent à faire des colonies, prenant avantage de la guerre civile entre Michel & Thomas. Ils aborderent en plusieurs isles, sans trouver aucun vaisseau qui s'opposât à leur descente: parce qu'on les avoit tous rassemblez pour la défense de C. P. & ayant reconnu la bonté du terroir de l'isle de Crete, ils y revinrent l'année suivante; & sitôt qu'ils furent débarquez, leur chef fit brûler les vaisseaux, pour les obliger à s'y établir. Ils défirent Photin protospataire, que l'empereur avoit envoyé contre eux, & bâtirent une ville en un lieu nommé Candax, qui leur fut indiqué par un moine: c'est Candie, dont toute l'isle a pris le nom. De-là ils la parcoururent, & s'en rendirent les

maîtres. Ils s'assujettirent trente villes, dont il n'en resta qu'une, qui conserva ses mœurs & la religion Chrétienne. Alors Cyrille, évêque de Gortyne, souffrit le martyre, pour n'avoir pas voulu renoncer à Jesus-Christ, & on l'a confondu avec un ancien évêque martyrisé sous Decius, que d'autres mettent en Egypte.

Martyr. R. 9. Jul. Till. m. to. 3. p. 715.

XVII. Musulmans en Sicile.

D'un autre côté les Musulmans d'Afrique entrerent en Sicile l'an 820, & prirent Palerme. Quelque années après un turmarque ou capitaine de Sicile, nommé Euphemius, étant devenu amoureux d'une religieuse, la tira du monastere, & l'épousa. Les freres de la fille emporterent leurs plaintes à l'empereur Michel, qui avoit commis un pareil sacrilege. Car après la mort de sa femme Tecle, il épousa Euphrosine, fille de Constantin, fils d'Irene, qui étoit religieuse dans l'isle du prince. Toutefois ayant reçû ces plaintes contre Euphemius, il envoya ordre au stratigos, ou gouverneur de Sicile, d'user contre lui de la severité des loix, s'il étoit convaincu, & lui faire couper le nez. Euphemius l'ayant appris, s'assura des soldats & de quelques autres capitaines: repoussa le gouverneur quand il vint pour executer l'ordre de l'empereur, & s'enfuit vers l'émir d'Afrique, lui promettant de le rendre maître de la Sicile, & lui payer un grand tribut, s'il vouloit lui donner le titre d'empereur, avec quelques secours L'émir lui donna beaucoup de troupes: & Euphemius alla se montrer à Syracuse avec les marques d'empereur; mais il y fut tué peu de tems après, & les Musulmans demeurez maîtres de la Sicile, firent ensuite de frequentes descentes en Calabre & en Lombardie, c'est-à-dire, dans toute l'Italie, tant de l'empire Grec, que de l'empire François.

Chr. Cas. t. c. 11. Post. Theoph. n. 22. c. 24.

Ce-

Ce fut donc pour s'opposer à leurs incursions, & pour assûrer l'embouchure du Tibre, que le pape Gregoire IV. entreprit de rebâtir la ville d'Ostie tombée en ruine. Il la fit toute nouvelle dès les fondemens, avec des murailles plus hautes & des fossez plus profonds qu'auparavant; de bonnes portes garnies de herses, & sur les murs des pierriers ou machines à lancer des pierres, pour repousser les ennemis. Le pape la nomma de son nom Gregoriopolis; & aucun de ses predecesseurs n'avoit fait un si grand ouvrage pour l'utilité publique. AN. 829. *Anast. in Greg.*

XVIII. Jugement de l'abbé de Farfe. *Le Blanc. diss. hist. p.* 161.

Du tems de ce pape, Ingoalde abbé de Farfe porta ses plaintes devant les commissaires de l'empereur, qui rendirent un jugement en sa faveur, dont voici la substance. Joseph évêque & Leon comte envoyez du duché de Spolette par ordre de l'empereur Louis, pour ouïr & juger les causes, étant arrivez à Rome, assis en jugement dans le palais de Latran, en presence du pape Gregoire, assisté de Leon évêque & bibliothecaire de la sainte église Romaine, de Theodore évêque, Pierre duc de Ravene & plusieurs autres, qui y sont nommez: Ingoalde abbé du monastere de sainte Marie d'Acutien-dans-la Sabine, c'est Farfe, accompagné d'Adulfe son avocat, exposa que les papes Adrien & Leon avoient envahi par force les biens de ce monastere, savoir des terres qui sont specifiées au nombre de cinq. Nous les avons toûjours reclamées, ajoûta l'abbé, du tems d'Estienne, de Pascal, & Eugene; sans en avoir obtenu justice: rendez-nous la maintenant, suivant l'ordre que vous en avez de l'empereur.

Les commissaires ayant démandé à Gregoire avocat du Pape, ce qu'il avoit à répondre, il dit: Il est vrai que nous possedons ces terres

AN. 829. pour l'égliſe Romaine, mais c'eſt légitimement & elles n'ont jamais appartenu au monaſtere de ſainte Marie. Les commiſſaires demanderent à Ingoalde les preuves de ſa prétention; & il montra des donations confirmées par le roi Didier & par l'empereur Charles. La cauſe ayant été remiſe au lendemain, il produiſit pluſieurs témoins ſans reproche, qui dirent ſe ſouvenir, que du tems des Lombards, & depuis du tems de l'empereur Charles, le monaſtere de ſainte Marie poſſedoit les terres en queſtion. Sur quoi les commiſſaires jugerent que l'avocat du pape devoit rendre ces terres à l'avocat du monaſtere: mais il refuſa de le faire: & le pape lui-même dit, qu'il ne s'en tenoit pas à leur jugement, juſques à ce qu'il vint avec eux en la preſence de l'empereur. Après ſa déclaration les commiſſaires firent expedier l'acte qui ſe trouve encore dans le cartulaire de Farfe, pour la conſervation des droits du monaſtete. La date eſt de Rome, la ſeiziéme année du regne de Louis, indiction ſeptiéme; au mois de Janvier, qui eſt l'an 829.

XIX. Mort de S. Nicephore de C. P. *Boll.* 13. *Mart.* to. 7. p. 293. *Labe ſcript* to. 1. p. 102.

En Orient le patriarche Nicephore mourut dans ſon exil, la quatorziéme année depuis qu'il eut été chaſſé de ſon ſiege de C. P. c'eſt-à-dire, l'an 828. le ſecond jour de Juin, âgé d'environ ſoixante-dix ans. Nous avons de lui pluſieurs écrits: ſavoir, une hiſtoire abregée d'environ deux cens ans, depuis la mort de l'empereur Maurice juſques à Irene & Conſtantin. Une chronologie contenant les catalogues des patriarches, des rois & des princes Hebreux, Grecs & Romains: puis les patriarches de cinq grands ſieges de l'égliſe. On trouve quelques ouvrages de Nicephore contre les Iconoclaſtes; & on lui attribuë dix-ſept canons, en l'un deſquels il défend d'ordonner celui qui a vêcu dans

Bibl. PP. Pariſ. to. 6. p. 135.

la-

la débauche jusques à l'âge de vingt ans, quoiqu'il paroisse converti. Nicephore est honoré comme saint le treiziéme de Mars, jour auquel ses reliques furent rapportées à C. P. dix-huit ans après sa mort. *Mart. R. 13. Martii.*

XX. Claude de Turin Iconoclaste.

Les saintes images furent aussi attaquées en France par Claude évêque de Turin. Il étoit Espagnol, disciple de Felix d'Urgel, & avoit servi quelque tems en qualité de prêtre dans le palais de l'empereur Louis, avec réputation d'une grande connoissance des saintes écritures. Dès l'an 814. il fit trois livres de commentaires sur la Genese : quatre sur l'Exode en 821. & d'autres sur le Lévitique en 823. le tout à la priere de l'abbé Theodemir son ami, qui gouvernoit une communauté de cent quarante moines sous la regle de S. Benoist. Claude fit aussi un commentaire sur S. Matthieu, qu'il dédia en 815. à Juste abbé de Charroux. Il expliqua toutes les épitres de S. Paul, & dédia à Dructeran abbé de Solignac l'exposition de l'épître aux Galates & à l'empereur Louis celle de l'épître aux Ephesiens. *Mabil. præf. in Sæc. 4. n. 23. & to. 1. Anast. p. 45. Coint. ann. 828. n. 53. 54.*

Ce prince voyant qu'en Italie une grande partie du peuple étoit mal instruit des veritez de l'évangile, fit ordonner Claude évêque de Turin ; & en effet il commença à prêcher & instruire avec grande application. Entre les autres abus qu'il trouva dans le païs, étoit le culte excessif des images, qui, par une ancienne coûtume, alloit jusques à la superstition. Pour le retrancher, il donna dans l'excès opposé ; & par un zele indiscret, il effaça, brisa & ôta toutes les images & toutes les croix des églises de son diocese. L'abbé Theodemir l'ayant appris, lui en fit des reproches charitables, par une lettre où il soûtenoit qu'il falloit conserver les images : n'osant pas toutefois dire qu'il fallût les adorer. Claude répondit à cet avis de son ami

avec

avec hauteur & fierté, par une écrit qu'il nomma apologie contre Theodemir, & il y parloit ainſi: Ayant été contraint d'accepter l'épiſcopat, quand je ſuis venu à Turin, j'ai trouvé toutes les égliſes pleines d'abominations & d'images; & parce que j'ai commencé moi ſeul à détruire ce que tout le monde adoroit, tout le monde a commencé à ouvrir la bouche contre moi. Et enſuite, ils diſent: Nous ne croyons pas qu'il y ait quelque choſe de divin dans l'image que nous adorons: nous ne la reverons qu'en l'honneur de celui qu'elle repreſente. Je répons: Si ceux qui ont quitté le culte des démons honorent les images des Saints: ils n'ont pas quitté les idoles, ils n'en ont que changé les noms. Car ſoit que vous peigniez contre une muraille les images de S. Pierre & de S. Paul, ou celles de Jupiter, de Saturne, ou de Mercure: ce ne ſont ni des dieux, ni des apôtres, ni des hommes. Ainſi on ne fait que changer de nom, mais c'eſt toûjours la même erreur. Que s'il falloit adorer les hommes, il falloit plutôt les adorer vivans, lorſqu'ils étoient l'image de Dieu, qu'après leur mort, lorſqu'ils ne reſſemblent qu'à des pierres. Et s'il n'eſt pas permis d'adorer les ouvrages de Dieu, encore moins les ouvrages des hommes.

Ap. Dung Auct. bibl. P. P. Pariſ tom. 2 p. 900.

Il attaquoit en particulier le culte de la croix, & diſoit: S'il la faut adorer parce que Jeſus-Chriſt y a été attaché, il faut adorer bien d'autres choſes. Car il n'a été que ſix heures à la croix & neuf mois dans le ſein de la Vierge ſa mere: il faut donc adorer les filles vierges: les créches, puiſqu'il y a été mis; les langes, puiſqu'il en a été enveloppé; les barques, où il eſt ſouvent entré; les ânes, puiſqu'il en a monté un: les agneaux, les lions, les pierres, dont

en

on lui donne le nom: les épines, les roſeaux, les lances, qui ont ſervi à ſa paſſion. Il n'a pas ordonné d'adorer la croix, mais de la porter: c'eſt-à-dire, de renoncer à ſoi même.

Quant à ce que vous dites, il parle à Theodemir: que j'empêche d'aller à Rome par penitence: cela eſt faux, je n'approuve ni ne deſaprouve ce voyage: parce que je ſçai qu'il n'eſt ni nuiſible à tous, ni utile à tous. Et enſuite: On a mal entendu ces paroles de l'évangile: Tu es Pierre, & le reſte: en croyant gagner la vie éternelle par le voyage de Rome, & par l'interceſſion de S. Pierre. Il ne lui a pas été dit: Tout ce que tu délieras au ciel, ſera délié ſur la terre; ce miniſtere n'eſt donné aux prélats de l'égliſe, que pendant qu'ils ſont en cette vie. Enfin il diſoit que l'Apoſtolique, c'eſt-à-dire, le pape, ſuivant le langage de ce tems-là, n'eſt pas celui qui remplit le ſiege de l'apôtre, mais celui qui en remplit les devoirs. Telles étoient les erreurs de Claude de Turin.

XXI. Dungal écrit contre Claude. *Mabil. ead. præf. n. 39. Auct. bibl. PP. p 900.*

Elles furent refutées par un reclus nommé Dungal, étranger & retiré, comme l'on croit, à ſaint Denis en France. Il dedia ſon ouvrage aux empereurs Louis & Lothaire, vers l'an 828. Car il dit, que deux ans auparavant la queſtion des images avoit été agitée au palais, c'eſt-à-dire, en quelque conference tenuë incontinent après celle de Paris. Il dit qu'en cette conference du palais on avoit défendu que perſonne ne fut à l'avenir aſſez inſenſé, pour déferer un honneur divin aux anges, aux ſaints, ou à leurs images: mais auſſi que perſonne ne fut aſſez hardi, pour les rompre, les effacer, ou les mépriſer; le tout conformément à la lettre de ſaint Gregoire à Serenus. Il rapporte enſuite pluſieurs autoritez, particulierement des poëmes.

ſans faire le ſigne de la croix. Dans les litanies & les autres offices de l'égliſe, il ne veut faire memoire d'aucun ſaint, ni celebrer leurs fêtes. Il défend d'allumer des cierges le jour dans l'égliſe, ou de baiſſer les yeux à terre en priant, & commet pluſieurs autres impietez, telles que je n'oſe les rapporter : quoique je les aye appriſes de perſonnes dignes de foi. Auſſi refuſe-t-il de venir au concile des évêques : diſant, que c'eſt une aſſemblée d'ânes. Mais ils ne devroient pas être ſi patiens, ni épargner un tel homme. AN. 828.

XXII. L'empereur Louis ordonne quatre conciles.

Sur la fin de l'an 828 l'empereur Louis tint une aſſemblée à Aix-la-Chapelle. On y chercha les cauſes des maux de l'état, & les remedes qu'on y pouvoit apporter ; & Vala abbé de Corbie, venerable par ſon âge, ſa naiſſance & ſon merite, y parla fortement, & ſe plaignit que les deux puiſſances, l'eccleſiaſtique & la ſeculiere entreprenoient l'une ſur l'autre : que l'empereur quittoit ſouvent ſes devoirs, pour s'appliquer aux affaires de la religion, qui ne le regardoient point, & que les évêques s'occupoient aux affaires temporelles. Qu'on abuſoit des biens conſacrez à Dieu, & qu'on les donnoit à des ſeculiers. Sur cet article les ſeigneurs laïques dirent : L'état eſt tellement affoibli, qu'il ne peut plus ſubſiſter, ſans le ſecours des biens & des vaſſaux de l'égliſe. Dites-moi, je vous prie, leur dit Vala, ſi quelqu'un a mis ſon offrande ſur l'autel, & qu'un autre vienne la prendre, comment appellerez-vous cette action ? Un ſacrilege, dirent-ils. Seigneur, repartit Vala, s'adreſſant à l'empereur, que perſone ne vous trompe : il eſt bien dangereux de détourner à des uſages profanes les choſes une fois conſacrées à Dieu, contre l'autorité de tant de canons & au mépris de tant d'anathêmes. C'eſt pour

to. 7. conc. p. 158. Vita Vala. lib. 11. c. 2. to 5 act. p. 492.

AN. 828. pourquoi, s'il eſt vrai que l'état ne puiſſe ſubſiſter ſans le ſecours des biens eccleſiaſtiques : il en faut chercher modeſtement les moyens, ſans nuire à la religion : ſi les évêques doivent quelque ſervice de guerre, qu'ils s'en aquitent, ſans déroger à la ſainteté de leur profeſſion. C'eſt-à-dire, qu'on les diſpensât de ſervir en perſonne : comme Charlemagne avoit fait. Vala repreſenta enſuite les perils où on expoſoit les monaſteres, en les abandonnant à des laïques : il ſe plaignit que les évêchez n'étoient point donnez ſelon les canons, ni les élections obſervées. Enfin il parla contre les chapelains du palais, ou clercs ſuivans la cour : qui n'étoient ni moines vivans ſous la regle, ni clercs ſoûmis à un évêque, & ne ſervoient que par interêt, ou par ambition. Car il ſoûtenoit que tout Chrétien doit être chanoine, c'eſt-à-dire, clerc obſervant les canons, ou moine, ou laïque, autrement, diſoit-il, il eſt ſans chef, & par conſequent heretique acephale.

Sup. l. XLV. n. 26.

La concluſion de ce parlement d'Aix fut que l'empereur ordonna quatre conciles ; & pour en préparer la matiere, il réſolut d'envoyer des commiſſaires par tout le royaume, qui devoient partir à l'octave de pâques de l'année ſuivante 829. Les conciles devoient s'aſſembler à l'octave de la pentecôte : & dans le même tems on devoit obſerver un jeûne general de trois jours. Les commiſſaires devoient s'informer de la conduite des évêques : ſavoir à quoi ils s'appliquoient le plus, au ſpirituel ou au temporel. Quels étoient leurs miniſtres, corévêques, archiprêtres, archidiacres, vidames, curez : quel ſoin ils avoient d'inſtruire, & quelle réputation. Si les évêques dans leurs viſites étoient à charge aux curez & au peuple, & faiſoient des exactions ; de l'état des mo-

p. 1593. n. 5.

na-

nasteres, & de toutes les églises données en benefice par autorité du Prince; c'est-à-dire, dont le revenu étoit attribué à d'autres qu'aux titulaires. Tout cela se voit dans une lettre de l'empereur à tous ses sujets. AN. 828.

Dans une autre lettre generale, il marquoit plus expressement la cause de sa crainte. Qui ne voit, disoit-il, que Dieu est irrité de nos pechez, par tant de fleaux dont il frappe notre royaume depuis tant d'années? La famine continuelle, la mortalité des animaux, la peste sur les hommes, la sterilité des fruits, diverses maladies & l'indigence du peuple. D'ailleurs les revoltes des séditieux & les incursions des ennemis du nom Chrétien: qui l'année derniere ont brûlé des églises, emmené des Chrétiens en captivité, tué des serviteurs de Dieu. Les rebelles dont il est ici parlé, sont Aizon & Villemond sur la frontiere d'Espagne; & les infidéles, qui attaquerent le royaume, les Sarazins qui vinrent au secours de ces rebelles, & les Bulgares qui entrerent en Pannonie. *p. 1591. E.* *Eginh. an. 827.*

La lettre continuë: Nous avons donc ordonné, pour appaiser la colere de Dieu, qu'il se tienne quatre conciles, savoir, à Mayence, à Paris, à Lyon & à Toulouse, où les métropolitains se trouveront avec leurs suffragans. Les resolutions de ces conciles seront tenuës secretes, jusques à ce qu'elles nous soient rapportées. La lettre nomme tous ces métropolitains: qui sont Autgar archevêque de Mayence, Hadabald de Cologne, Hetti de Treves, & Bernoüin de Besançon. L'archevêché de Sens venoit de vaquer par la mort de Jeremie. Ebbon étoit archevêque de Reims, Ragnoard de Roüen, Landran de Tours. Agobard étoit archevêque de Lyon, Bernard de Vienne, André de Tarantaise, Benoist d'Aix, Agéric d'Embrun. Enfin *Goint. an. 828. n. 9.*

pour

AN. 829. pour le concile de Toulouſe, Nothon étoit archevêque d'Arles, Barthelemi de Narbonne, Adelelme de Bourdeanx, Agiulfe de Bourges, ainſi ces quatre conciles renfermoient tout le royaume.

XXIII. Sixiéme concile de Paris.

Ils furent tenus tous quatre: mais nous n'avons les actes que de celui de Paris, du dimanche ſixiéme de Juin 829. trois ſemaines après la pentecôte, qui cette année étoit le ſeiziéme de Mai. Il étoit compoſé des quatre provinces de Reims, de Sens, de Tours & de Roüen, & on le compte pour le ſixiéme concile de Paris. Il fut tenu dans l'égliſe de S. Eſtienne le vieux, qui ne ſubſiſte plus. Elle étoit à l'entrée de la cathédrale à droite comme à gauche le baptiſtere, qui eſt S. Jean le rond; à S. Eſtienne on donnoit la confirmation. A ce concile aſſiſterent vingt cinq évêques, dont les plus connus ſont les quatre métropolitains, Ebbon de Reims, Aldric de Sens, Ragnoard de Roüen, Landran de Tours, enſuite Jonas d'Orleans, Jeſſé d'Amiens, Rothade de Soiſſons, Hildemar de Beauvais, auparavant moine de Corbie, Freculfe de Liſieux, Halitgaire de Cambrai, Hubert de Meaux, Inchade de Paris.

pref. to. 7. conc. p. 1598. A.

Baluz. not. ad cap. Coint. ann. 829. n. 105. 112.

Aldric venoit d'être ordonné archevêque de Sens; & peut-être dans ce même concile, le jour qu'il commença. Car c'eſt ce même jour ſixiéme de Juin, que l'égliſe de Sens célébre ſa fête. Il étoit né dans le Gâtinois, d'une famille noble, & dès ſa jeuneſſe il entra dans le monaſtere de Ferrieres, où il ſe forma à la vertu ſous l'abbé Sigulfe. Jeremie archevêque de Sens l'appella auprès de lui, & ayant connu ſon merite, il l'ordonna diacre, & enſuite prêtre. L'empereur Loüis l'ayant fait venir à la cour, fut tellement ſatisfait de la maniere dont il avoit répondu à des impies, qui attaquoient la religion

Mabill obſ. to. 5: act. p. 566.

gion qu'il lui donna la commission d'enseigner dans son palais, & l'entrée dans ses conseils. Il fut aussi chancelier de Pepin roi d'Aquitaine. Mais ayant été élû abbé de Ferrieres, il y retourna : & en fut tiré malgré lui, pour remplir le siége de Sens. Il le tint dix ans, & est compté entre les saints.

Frecuise évêque de Lisieux avoit été moine de Fulde, & étoit célébre pour sa doctrine Nous avons de lui une chronique ou abregé d'histoire universelle, divisées en deux parties : la premiere divisée en sept livres depuis le commencement du monde jusques à J. C. dédiée à Helisacar abbé de Centule, qui avoit été son maître, & qui l'avoit excité à composer cet ouvrage. La seconde partie est dédiée à l'imperatrice Judith, pour l'instruction du jeune prince Charles son fils. Elle est divisée en cinq livres, commençant à J. C. & finissant à saint Gregoire, c'est-à-dire, vers l'an 600. *Bibli. PP.*

XXIV. Canons sur les Sacremens.

Les actes du concile de Paris sont divisez en trois livres, dont le premier contient cinquante-quatre articles, la plûpart appuyez sur l'autorité des anciens canons. Après avoir marqué que l'église est gouvernée par deux puissances, la sacerdotale & la royale, on commence à traiter des devoirs des évêques, c'est-à-dire, de toute la religion. Sur le baptême, le concile dit : Parce que la foi Chrétienne est établie par tout, & que l'on baptise les enfans avant l'âge de raison ; il est nécessaire de suppléer aux instructions dont ils ne sont point capables ; & l'on ne peut assez déplorer la négligence, qui a fait cesser cet usage, C'est-à-dire que l'on ne faisoit point de catechismes aux enfans. Plusieurs, soit par ignorance, soit par présomption, négligent les tems marquez par les canons, pour l'administration du baptême : qui sont *c. 3.* *c. 6.* *c. 7.*

sont les fêtes de pâques & de la pentecôte. Nous leur déclarons qu'ils ne seront pas impunis s'ils ne se corrigent. On ne doit point recevoir pour parains ceux qui ne sont pas instruits : puisqu'ils sont obligez à instruire ceux dont ils répondent devant Dieu. On ne recevra point non plus pour parains, soit au baptême, soit à la confirmation, ceux qui font penitence publique. On exclura des ordres ecclesiastiques ceux qui ont été baptisez en maladie, ou de quelque autre maniere irreguliere : c'est-à-dire, hors les temps reglez. On ne donnera la confirmation que dans les mêmes jours où on baptise, & les évêques seront à jeun quand ils la donnent : excepté les cas de nécessité.

c. 54. *c.* 8. *c.* 33.

c. 47. Défense aux prêtres, sous peine de déposition, de quitter les églises consacrées à Dieu, pour celebrer la messe dans des maisons & des jardins, quoiqu'il y ait des oratoires bâtis & ornez pour cet effet : il vaut mieux ne pas entendre la messe, que de l'entendre en un lieu où il n'est pas permis. Or il n'est permis de celebrer hors de l'église, qu'en voyage, lorsque l'église est trop éloignée, parce qu'alors c'est une nécessité, afin que le peuple ne soit pas privé de la messe & de la communion ; encore doit-on se servir d'un autel consacré par l'évêque. La loi ne permet pas d'offrir le sacrifice en tout lieu, mais seulement dans celui que le Seigneur a choisi. Il est aussi défendu aux prêtres de celebrer la messe seuls : ce qui montre que les messes basses & particulieres commençoient à devenir frequentes.

Deut. XII. 16. *c.* 48.

Plusieurs prêtres, dit le concile, soit par negligence, soit par ignorance, imposent aux pecheurs des penitences autres que les canons ne prescrivent, se servant de certains petits livres qu'ils nomment penitentiels, c'est pourquoi

c. 32.

nous

nous avons tous ordonné, que chaque évêque dans ſon dioceſe recherche ſoigneuſement ces livres erronez, pour les mettre au feu : afin que les prêtres ignorans ne s'en ſervent plus, pour tromper les hommes. Et ces prêtres ſeront exactement inſtruits par leurs évéques, de la diſcretion avec laquelle ils doivent interroger ceux qui ſe confeſſent ; & de la meſure de penitence qu'ils doivent leur impoſer. Car juſques *c.* 43. ici, par leur faute, pluſieurs crimes ſont demeurez impunis, au grand peril des ames. On recommande en particulier de rejetter ces nouveaux penitentiels, qui trompoient les pecheurs par de vaines eſperances, & de s'en tenir à la ſeverité des anciens canons, touchant les impuretez abominables, qui n'étoient alors que *c.* 46. trop communes. Perſonne ne doit aller ſe confeſſer dans les monaſteres : & les prêtres moines ne peuvent recevoir les confeſſions que des moines de leur communauté. Chacun ſe doit confeſſer à celui qui lui peut impoſer la penitence canonique, & le reconcilier, ſi l'évêque l'ordonne. Nous voyons ici comment les penitences ont commencé à ſe relâcher, par l'ignorance & la temerité des particuliers. *c.* 46.

XXV. Canons ſur le Clergé.

On ſe plaint comme d'un des plus pernicieux abus : que les conciles ne ſe tiennent plus deux fois par an ſuivant les canons, & on ordonne, qu'ils ſe tiendront au moins une fois. Les évêques doivent ſuivre en tout les exemples des peres ; & nous avons appris avec indignation, diſent ceux du concile, que quelques-uns de nos confreres couchent en particulier, ſans avoir des témoins de la pureté de leur conduite. Nous le défendons à l'avenir, pour le bon exemple, & pour retrancher toute occaſion de médiſance. C'eſt-à-dire, que l'on veut conſerver l'uſage de ces clercs inſéparables des évêques que les *c.* 26. *c.* 20.

Sup. l.xxv. n. 5. liv. xxxv. n. 43 Grecs nommoient ſyncelles. Le concile ſe plaint encore que les évêques ſe plaiſent à converſer & à manger avec des laiques, plûtôt qu'avec des clercs; que leur mauvais exemple eſt ſuivi par les abbez, & les abbeſſes. Enfin que les évêques s'abſentent ſouvent de la ville où eſt leur ſiége, & vont en des lieux éloignez, pour ſatisfaire à leur interêt, où à leur plaiſir. Le titre de ces canons, qui eſt de la même antiquité, porte: Que les évêques & les autres prelats, excepté les cas de neceſſité, doivent dire les heures canoniales avec leurs clercs, leur faire tous les jours des conferences ſur l'écriture, & manger avec eux.

c. 21.

c. 28. Il eſt défendu aux clercs & aux moines d'être fermiers, intendans ou negocians; & aux moines en particulier, de ſe mêler d'aucune affaire eccleſiaſtique ou ſeculiere, ſinon par obéïſſance en cas de neceſſité. Défenſe aux prêtres de s'abſenter de leurs égliſes, & aux évêques de les envoyer ailleurs pour faire leurs affaires ou leurs meſſages, au préjudice du ſervice divin, & des ames de ceux qui meurent cependant ſans confeſſion, ou ſans baptême. Ce qui montre qu'il s'agit des curez. On le voit encore par un autre canon, qui défend à un prêtre d'avoir plus d'une égliſe & d'un peuple; parce que chaque égliſe doit avoir ſon prêtre, comme chaque ville ſon évêque; & que chacun peut à peine ſervir dignement la ſienne. Les évêques auront ſoin d'obſerver la vie des prêtres & des autres clercs dépoſez, & de les ſoûmettre à la penitence. Car pluſieurs ne comptoient pour rien la diſpoſition, & vivoient en ſeculiers, abandonnez au crime. On reprimera la licence des clercs vagabonds, qui ſont reçus, non ſeulement par des évêques & des abbez, mais par des comtes & d'autres ſeigneurs

c. 23.

c. 45.

c. 35.

c. 36.

& on demandera pour cet effet le ſecours de l'empereur; principalement à l'égard de l'Italie, où l'on reçoit librement les clercs fugitifs de Germanie & de Gaule. AN. 829.

Défenſe aux corévêques de donner la confirmation, & de faire les autres fonctions reſervées aux évêques. Leur ſuppreſſion ordonnée dès l'an 802. n'étoit donc pas executée. Enjoint aux évêques de veiller ſur leurs archidiacres, & reprimer leurs exactions. Enjoint d'executer plus ſoigneuſement l'ordonnance de l'empereur, touchant l'établiſſement des écoles. Et pour en montrer l'effet, chacun amenera ſes écoliers au concile de la province. *c.* 27. *Sup. l.* xlvi *n.* 25. *c.* 25. *c.* 30.

On ne donnera point aux religieuſes pour abbeſſes des veuves, qui n'ont point été religieuſes. Les prêtres ne donneront le voile ni aux veuves, ni aux vierges, ſans la permiſſion de l'évêque; & les abbeſſes ne le donneront point de leur propre autorité. Les femmes particulieres le prendront encore moins d'elles-mêmes. Les chanoines & les moines n'entreront point dans les monaſteres de filles ſans permiſſion de l'évêque, ou de ſon vicaire. Si c'eſt pour leur parler, ce ſera dans l'auditoire ou parloir, en preſence de perſonnes pieuſes de l'un & de l'autre ſexe: ſi c'eſt pour prêcher, ce ſera publiquement. Si c'eſt pour la meſſe, ils entreront avec leurs miniſtres, & ſortiront auſſi-tôt après la meſſe dite: ſi c'eſt pour confeſſer, ce ſera dans l'égliſe devant l'autel, en preſence de témoins qui ne ſoient pas trop éloignez. Défenſe aux femmes de ſervir à l'autel, toucher les vaſes ſacrez, & encore moins de donner au peuple le corps & le ſang de N. S. *c.* 39. *c.* 41. 42. *c.* 43. *c.* 42. 44. *c.* 46. *c.* 45.

Le ſecond livre du concile de Paris contient treize articles des devoirs du roi; tirez mot à mot XXVI. Suite du Concile.

AN. 829. mot d'un petit traité de Jonas évêque d'Orleans, qui aſſiſtoit au concile. Il l'avoit adreſſé l'année precedente 828. à Pepin roi d'Aquitaine, & y avoit inſeré cinq chapitres de ſon traité de l'inſtitution des laïques.

to. 5. ſpicil. p. 57. 2. præf. ejuſd. tom.

Le troiſiéme livre commence par une lettre des évêques aux empereurs Louis & Lothaire; car on les mettoit toujours enſemble: où ils leur rendent compte de ce qu'ils ont fait dans le concile, en exécution de leurs ordres. Nous avons, diſent-ils, marqué par articles, ce qui concerne la religion Chrétienne, nos devoirs & nôtre correction, & ce dont les peuples doivent être avertis: & nous vous l'envoyons pour le lire & l'examiner. Dans le ſecond livre nous avons mis quelques articles neceſſaires touchant vos devoirs, que nous avons reſolu de vous preſenter familierement, comme des avertiſſemens. Enſuite ſont quelques articles extraits de ceux que nous avons dreſſez dans nôtre aſſemblée, & d'autres dont nous vous demandons l'execution. En effet les vingt-ſept articles qui compoſent le troiſiéme livre, ſont repetez du premier pour la plûpart. Les ſept premiers ſont ceux que les évêques jugeoient les plus neceſſaires; les dix autres ceux dont ils demandent l'execution à l'empereur. Ils y font

c. 2. mention de pluſieurs ſuperſtitions qui reſtoient du paganiſme: magie, ſortileges, enchantemens, divinations, explications de ſonges: malefices pour troubler l'air, envoyer de la grêle, ôter les fruits & le lait: ce qu'ils ſemblent croire poſſible.

c. 6. 11. 10. Ils inſiſtent ſur la ſuppreſſion des chapelles domeſtiques, même de celles du palais; la tenuë des conciles, l'établiſſement des écoles publiques, au moins en trois lieuës de l'émpire; la

12. 13. recherche des clercs fugitifs. Ils demandent le

rétablissement de quelques évêchez aneantis par la soustraction de leurs biens; que l'on conserve les monasteres donnez à des laïques, & qu'ils ne les laissent pas déperir : que les meurtres & les vengeances particulieres soient reprimez. Enfin l'article le plus important est sur les entrepriſes des deux puissances. Le plus grand obstacle au bon ordre, disent les évêques, est que depuis long-tems les princes s'ingerent dans les affaires ecclesiastiques, & que les évêques, partie par ignorance, partie par cupidité, s'occupent plus qu'ils ne devroient des affaires temporelles. AN. 829. c. 15. c. 18. c. 26.

XXVII. Institution des laïques de Jonas. tom. 1. spicil. init.

L'institution des laïques de Jonas d'Orleans fut faite pour Matfride, comte de la même ville, qui avoit prié son évêque de lui écrire le plus succinctement qu'il seroit possible, comment lui & les autres personnes engagées dans le mariage, pouvoient mener une vie agreable à Dieu. Ce traité, bien qu'assez court, est divisé en trois livres : dont le premier & le dernier conviennent à tous les fideles; le second est principalement pour les gens mariez.

lib. 1. c. 7. c. 8. lib. 2. c. 14.

Il commence par les obligations du baptême, puis il vient à la confirmation, qu'il exhorte à ne point differer : preuve que des-lors on la séparoit ordinairement du baptême. Il recommande aux parens & aux parains l'instruction des enfans : Il se plaint qu'on ne faisoit presque plus de penitence conforme aux anciens canons; & que quelques pecheurs pour être traitez plus doucement, cherchoient des prêtres ignorans. Il dit que suivant la coûtume de l'église, on confesse aux prêtres les pechez les plus considerables, pour être reconcilié à Dieu par leur ministere, & que l'on confesse au premier venu les pechez legers & journaliers : lib. 1. c. 16.

avoüant toutefois, que cette derniere eſpece de confeſſion n'étoit guere en uſage que chez les moines. C'eſt à-dire qu'outre la confeſſion ſacramentelle, neceſſaire pour les pechez mortels, on confeſſoit auſſi les fautes legeres à d'autres qu'à des prêtres, pour s'humilier & profiter de leurs conſeils & de leurs prieres.

lib. II. c. 18.

Jonas ſe plaint, que la plûpart des laïques ne recevoient la ſainte communion, qu'aux trois grandes fêtes de l'année; & recommande de communier ſouvent; mais avec les diſpoſitions neceſſaires. Il ſe plaint auſſi que pluſieurs ſeigneurs ſe faiſoient donner par les curez une partie des dixmes & des oblations des égliſes de leur patronage: principalement quand le concours du peuple y étoit grand. Que les laïques mépriſoient les prêtres pauvres, juſques à s'en ſervir comme de valets, & ne les pas faire manger à leur table. Il parle fortement contre les jeux de hazard, & contre la paſſion de la chaſſe, qui faiſoit negliger le ſervice divin & opprimer les pauvres. Les comtes & les autres ſeigneurs adminiſtroient la juſtice, mais la plûpart negligeoient par pareſſe les affaires des pauvres, & prenoient des preſens des riches. Il recommande l'onction des malades, par le miniſtere des prêtres; & ſe plaint que pluſieurs conſultoient les devins, ſur l'évenement de leurs maladies. Que l'on negligeoit la ſepulture des pauvres, & que l'on ruinoit des ſepulchres pour en bâtir des maiſons. Cet ouvrage n'eſt preſque qu'un tiſſu de paſſages de l'écriture & des peres, ſuivant l'uſage du tems.

c. 19.

c. 20.

c. 23.

c. 24.

lib. III. c. 14.

c. 15.

XXVIII. Traité d'Halitgar ſur la penitence

Halitgar, qui aſſiſta à ce concile de Paris, étoit évêque d'Arras & de Cambray, depuis l'an 816. & avoit accompagné Ebbon archevêque de Reims à ſa miſſion de Dannemarc en

Sigeb. illuſt. Balar lib. 1.

822.

822. L'empereur Louis l'envoya en ambaſſade à C. P. en 828. & ce fut apparemment en ce voyage qu'il alla à Rome. Ebbon touché de la confuſion qui ſe trouvoit dans les penitentiels ordinaires, dont les prêtres ſe ſervoient, pria Halitgar d'en compoſer un tiré des peres & des canons, & il accepta la commiſſion. Nous avons ſon ouvrage intitulé des remedes des pechez & de l'ordre de la penitence, & diviſé en ſix livres. Le premier traite des vices capitaux & de leurs remedes, & eſt tiré de ſaint Gregoire, de S. Auguſtin & des livres de la vie contemplative attribuez à ſaint Proſper. Le ſecond tiré auſſi des peres, traite des vertus, tant theologales, que cardinales. Le troiſiéme contient des regles de la penitente, & eſt principalement tiré du code des canons, que Charlemagne reçût du pape Adrien. Le quatriéme contient les penitences des laïques. Le cinquiéme celles des clercs, tirez du même code des decretales des papes ſuivans, & de la collection de Martin de Brague. Le ſixiéme livre eſt un penitentiel qu'Halitgar dit avoir tiré des archives de l'égliſe Romaine, qui merite une attention particuliere.

Flod. 11. hiſt. Rom. c. 19.

to. 14. bibl. PP. Lugd. p. 926. Cont. an. 830. n. 47.

Il commence par la maniere dont l'évêque ou le pretre doit recevoir le penitent, & dit : Quand les Chrétiens viennent à la pénitence, nous leur ordonnons des jeûnes ; & nous devons auſſi jeûner avec eux, une ſemaine ou deux, ou ce que nous pouvons ; afin qu'on ne nous diſe pas comme aux prêtres des Juifs, que nous chargeons les autres de gros fardeaux, & n'y touchons pas du doigt. On ne peut relever un autre ſans ſe pancher, & le medecin ne peut éviter la mauvaiſe odeur des malades : ainſi nous ne pouvons guerir les pecheurs, ſans beaucoup de ſoins, de prieres & de larmes. Quand vous donnez con-

ap. Men. not. ad Sacram. p. 38. ap Martin. to. 2. p. 43. ord 2.

Matth. xx. 11.

quarante jours: yvreſſe, ſept jours. La penitence des clercs eſt toûjours plus forte, ſelon qu'ils ſont plus élevez dans les ordres. Pour les troiſiémes nôces, on ordonne trois ſemaines de jeûne; pour les quatriémes ou cinquiémes, vingt & une ſemaines, qui font plus de cinq mois. Halitgar mourut peu aprés le concile de Paris, vers lan 830. & eut Thierry pour ſucceſſeur. *c. 7.* *c. 8.* *Coint. an. 831. n. 25.*

XXIX. Traité d'Agobard contre les Juifs.

Agobard archevêque de Lyon s'étoit attiré la haine des Juifs qui étoient en grand nombre dans ſa ville, à l'occaſion du bapteme de leurs eſclaves. Quatre ou cinq ans avant le concile de Lyon, il en écrivit à trois ſeigneurs des plus conſiderables du palais, Adalard, Vala ſon frere & Heliſachar. Je vous demande, dit-il, vôtre conſeil ſur ce que je dois faire touchant les eſclaves payens achetez par les Juifs. Etant nourris chez-eux, ils apprennent nôtre langue: ils entendent parler de la foi, voyent la celebration des freres, ſont touchez, viennent à l'égliſe, & demandent le baptême, devons-nous les refuſer? Les apôtres & leurs diſciples n'ont jamais attendu le conſentement des maîtres, pour baptiſer leurs eſclaves. *de bapt. Jud mane. to. 3. p. 98.*

La difficulté étoit que pluſieurs loix défendoient aux Juifs d'avoir des eſclaves Chrétiens: ainſi on les leur ôtoit en leur donnant le baptême; & pluſieurs pouvoient feindre de ſe convertir, pour obtenir la liberté. Mais les canons y avoient pourvû, en permettant à l'évêque & à tout fidele de les racheter. C'eſt pourquoi Agobard ajoûte: Nous ne prétendons pas que les Juifs perdent le prix qu'ils ont donnez pour ces eſclaves; nous l'offrons ſuivant les anciens reglemens mais ils ne veulent pas les recevoir, voyant que la cour leur eſt favorable. C'eſt que les Juifs comptoient pour une perte, de ne pas gagner ſur leurs eſclaves & d'être forcez à les

vendre. Agobard ſe plaint enſuite du maître des Juifs, c'eſt-à-dire, du magiſtrat conſervateur de leurs droits, nommé Everard, qui prenoit leurs interêts au préjudice de l'égliſe.

Ce fut lui apparemment qui obtint quelque tems après, un ordre de l'empereur, portant défenſe de baptiſer malgré les Juifs leurs eſclaves payens. Agobard en écrivit aux deux abbez, qui avoient alors le plus de credit à la cour, Hilduin & Vala. Il montre fort bien par l'écriture, que l'on ne doit refuſer à perſonne la grace du baptême; & ſe plaint encore du maître des Juifs, qui menaçoit de faire venir de la cour des commiſſaires pour l'execution de cet ordre. Il offre de payer le prix des nouveaux convertis, & reconnoît qu'il n'eſt pas permis d'ôter aux Juifs par force leurs enfans ou leurs eſclaves; mais ſeulement de les recevoir quand ils viennent d'eux-mêmes.

Tom. 1. ep. 102. Vers le même tems Agobard écrivit à Nebridius archevêque de Narbonne, l'un des plus anciens & des plus venerables évêques de France, le priant de ſe joindre à lui, pour réſiſter aux entrepriſes des Juifs. Cette année, dit-il, en viſitant mon dioceſe, j'ai dénoncé à tout le monde de ſe ſéparer du commerce des infideles, non des payens, car il n'y en a point parmi nous; mais des Juifs: ayant trouvé que quelques-uns obſervent le ſabat avec eux, travaillent le dimanche & rompent des jeûnes commandez. Pluſieurs femmes qui les ſervent comme eſclaves, ou comme mercenaires, ſe laiſſent corrompre le corps ou l'ame: car ils diſent qu'ils ſont de la race des patriarches & des prophetes, & pluſieurs du petit peuple ſe laiſſent abuſer, juſques à dire que les Juifs ſont le ſeul peuple de Dieu, & qu'ils gardent la veritable religion. Je leur ai donc défendu de boire, manger,

ger, ou loger avec les Juifs. Mais quelques commiſſaires de l'empereur, principalement Everard à préſent maître des Juifs, ſe ſont oppoſez à ma défenſe, ſous pretexte des édits de l'empereur. Je n'y ai pas eu d'égard, ne croyant pas qu'un prince ſi religieux ait pû donner des ordres contraires à la loi de Dieu; & je vous prie, vous qui êtes maintenant regardé comme la colomne de l'égliſe, de demeurer ferme dans l'obſervance des canons; & d'écrire aux évêques vos voiſins qu'ils s'uniſſent à nous, pour délivrer l'égliſe d'un ſi grand mal.

Enfin Agobard écrivit ſur ce ſujet à l'empereur même; & comme il dit, que c'eſt aprés en avoir conferé avec ſes confreres, on croit que ce fut dans le même tems du concile de Lyon tenu en 829. dont il ne nous reſte rien. *Tom. 1. p. 9.*

Dans cet écrit intitulé, de l'inſolence des Juifs, Agobard dit: Les Juifs ſont venus m'apporter une lettre de votre part, & en ont donné une autre au vicomte de Lyon, portant ordre de leur prêter ſecours contre moi. Quoique ces lettres portaſſent votre nom & votre ſceau, je n'ai pas crû qu'elles vinſſent de vous: toutefois les Juifs en étoient fort inſolens, & menaçoient de nous faire maltraiter par les commiſſaires, qu'ils avoient obtenu pour les venger des Chrétiens. Everard eſt venu après eux repetant la même choſe, & diſant, que vôtre majeſté étoit fort irritée contre moi, à cauſe des Juifs. Enſuite ſont arrivez Gerric & Frederic vos commiſſaires, ayant en main leur commiſſion & un prétendu capitulaire. Les Juifs ſe ſont alors exceſſivement réjoüis: pluſieurs Chrétiens ont fui, ou ſe ſont cachez, d'autres ont été arrêtez, tous étoient dans une grande conſternation: car les commiſſaires diſoient, que vous n'avez point d'averſion des

Juifs, comme l'on croit : mais que vous les aimez & les eſtimez, plus que vous n'eſtimez beaucoup de Chrétiens.

La cauſe de cette perſecution eſt, que nous avons défendu aux Chrétiens, de vendre aux Juifs des eſclaves Chrétiens, & de ſouffrir que les Juifs vendent des Chrétiens pour envoyer en Eſpagne ; & qu'ils tiennent des Chrétiens chez eux à leurs gages. Nous avons auſſi défendu d'obſerver le ſabat avec eux, comme font quelques femmes : travailler le dimanche : dîner avec eux en carême, c'eſt-à-dire, rompre le jeûne, car alors on ne mangeoit que le ſoir: d'acheter d'eux de la chair ou du vin, car ils ne vendent aux Chrêtiens que ce qu'ils croyent immonde.

Et enſuite : Ils ſe vantent d'être aimez de vous à cauſe des patriarches, d'être admis honorablement à votre audience ; que les perſonnes du premier rang demandent leurs prieres & leurs benedictions Ils diſent que vos conſeillers trouvent mauvais, que nous les empêchions de vendre du vin aux Chrétiens, & leur ont donné pluſieurs livres d'argent pour en acheter. Ils montrent des lettres en votre nom, avec les ſeaux d'or, & des habits qu'ils prétendent être envoyez à leurs femmes, par vos parentes & d'autres dames du palais. On leur permet contre la loi de bâtir de nouvelles ſynagogues : enfin les choſes en ſont à tel point, que les Chrétiens ignorans diſent : que les Juifs préchent mieux que nos prêtres. Vos commiſſaires, pour ne le pas empêcher de celebrer le ſabat, ont ôté les marchez du ſamedi, quoique ce jour ſoit utile aux Chrétiens pour mieux ſolemniſer le dimanche. Ces lettres & ces commiſſaires en faveur des Juifs étoient l'effet de la foibleſſe de l'em-

l'empereur Louis gouverné par ſa femme Judith & par ceux qui l'environnoient.

Agobard ajoûte: Après cette lettre écrite, il eſt arrivé un homme, qui vient de Cordoüe en Eſpagne. Il dit avoir été derobé par un Juif à Lyon il y a vingt-quatre ans, étant encore enfant: & s'être ſauvé avec un autre, qu'un Juif avoit auſſi dérobé à Arles il y a ſix ans. Nous avons cherché les connoiſſances de celui de Lyon, & les avons trouvées; & on nous adit que le même Juif en avoit dérobé, acheté & vendu d'autres: & qu'un autre Juif cette année avoit dérobé & vendu un autre enfant. Enfin nous avons trouvé, qu'ils achetent pluſieurs Chrétiens, que des Chrétiens mêmes leur vendent; & commettent pluſieurs abominations trop infames pour les écrire.

Dans cette lettre Agobard promet d'écrire à l'empereur plus amplement touchant les ſuperſtitions des Juifs, & le ſoin qu'on doit avoir de ſéparer d'eux les Chrétiens. C'eſt ce qu'il execute par un écrit, que l'on croit du même tems, & qui porte avec le nom d'Agobard, ceux de Bernard archevêque de Vienne, & de Faova évêque de Châlons. On y rapporte pluſieurs autoritez des peres & des conciles de France, qui défendent aux Chrétiens tout commerce avec les Juifs. Enſuite on décrit ainſi leurs erreurs & leurs ſuperſtitions: ils diſent que leur Dieu eſt corporel, & compoſé de divers membres comme nous, pour oüir, voir, parler, & ainſi du reſte: par conſequent que le corps humain eſt fait à ſon image. Qu'il eſt aſſis dans un grand palais, ſur un trône, que quatre bêtes portent de côté & d'autre. Qu'il a une infinité de penſées, qui ne pouvant être executées, ſe changent en démons. Ils croyent que les lettres de leur alphabet ſont éternelles, & que la loi de

Tom. 1. p. 66. de Judaïs ſuperſtit.

crimes cachez. Ces épreuves étoient de pluſieurs ſortes : le combat ſingulier de l'accuſateur & de l'accuſé, ou de leurs champions : l'eau chaude, l'eau froide, le fer chaud, la croix devant laquelle il falloit ſe tenir de bout. Agobard attaque en particulier le duel, autoriſé par la loi de Gondebaud roi des Bourguigons ; & montre combien il eſt contraire à la loi de Dieu : principalement au precepte de la charité, qui en eſt l'eſſentiel. Son écrit n'eſt preſque qu'un recüeil de paſſages de l'écriture. AN. 829. *to* 1 *p.* 305.

XXXI. Miſſion de S. Anſcaire en Suede. *vit.* 1. *Anſ. n.* 15. *Act. SS. Ben.* 10. 6. *p.* 85.

Vers le même tems & l'an 829. l'empereur Louis reçût des ambaſſadeurs des Sueones ou Suedois : qui, entre autres affaires dont ils étoient chargez, lui déclarerent que pluſieurs perſonnes de leur nation deſiroient embraſſer la religion Chrétienne : le priant d'envoyer des prêtres pour les inſtruire, & aſſurant que leur roi étoit diſpoſé à le permettre. L'empereur ravi de cette propoſition, chercha qui il pourroit envoyer, pour en reconnoître la verité, & demanda à Vala abbé de Corbie, ſi quelqu'un de ſes moines voudroit aller en Suede, principalement Anſcaire, qui étoit déja auprès d'Heriold roi de Dannemarc. On le fit venir à la cour, & comme il ſe douta du ſujet, il ſe ſouvint d'une viſion qu'il avoit euë étant à Corbie, où il avoit reçû ordre d'aller prêcher aux payens. Etant donc arrivé devant l'empereur, il accepta la commiſſion : l'abbé Vala lui donna pour compagon Vitmar moine de Corbie ; & députa Giſlemar, pour demeurer auprés du roi Heriold à la place d'Anſcaire. *Sup. n.* 71

Anſcaire & Vitmar s'embarquerent pour paſſer en Suede ; mais environ à mi-chemin ils rencontrerent des pirates : qui malgré la réſiſtance des marchands qui les conduiſoient, prirent leurs vaiſſeaux & tout ce qu'ils avoient en-

An. 829. en ſorte qu'à peine purent-ils gagner la terre, & ſe ſauver à pied. En cette occaſion ils perdirent les preſens de l'empereur & environ quarante volumes, qu'ils avoient raſſemblez pour le ſervice de dieu; il ne leur reſta que le peu qu'ils purent emporter en deſcendant du vaiſſeau; Quelques-uns étoient d'avis de retourner: mais Anſcaire ne put s'y reſoudre; & s'abandonnant à la providence, il paſſa outre.

Ils furent donc à pied un très-long chemin avec une extreme difficulté: paſſant de tems en tems en barque quelque bras de mer. Enfin ils arriverent à Birque ou Biorc, qui étoit alors la capitale & le port du Royaume de Suede, dans une iſle à deux journées d'Upſal, vers le lieu où eſt Stocholm; car cette ancienne ville ne ſubſiſte plus. Le roi nommé Bern ou Biorn, ayant appris des ambaſſadeurs qu'il avoit envoyez en France le ſujet de la venuë des miſſionnaires, les reçut favorablement: l'affaire fut examinée dans ſon conſeil, & on leur accorda tout d'une voix la permiſſion de demeurer dans le païs, & d'y prêcher l'évangile; ce qu'ils commencerent à faire avec ſuccès. Pluſieurs Chrétiens captifs avoient bien de la joye de pouvoir enfin participer aux ſaints myſteres: & on reconnut la verité de tout ce que les ambaſſadeurs de Suede avoient dit à l'empereur Louis. Quelques Suedois demanderent & reçûrent le baptême, entr'autres Herigaire gouverneur de la Ville, & fort cheri du roi. Ce ſeigneur fit bâtir une égliſe dans ſon heritage, s'exerça ſerieuſement à la pieté & perſevera très-conſtamment dans la foi.

Heml. Chr. clau. lib. 1. c. 8. Adam. l. 1. c. 16. Baudrand lexic.

Anſcaire & Vitmar ayant demeuré ſix mois en Suede revinrent en France avec des lettres écrites de la main du roi, ſuivant l'uſage de la nation, & raconterent à l'empereur Louis les gra-

graces que Dieu leur avoit faites, & comment il leur avoit ouvert la porte, pour la conversion des payens. L'empereur en fut ravi, & songea comment il pourroit établir un siege épiscopal à cette frontiere de son empire, pour faciliter & affermir ces conversions. Alors quelques-uns de ses fideles serviteurs lui representerent, que l'empereur Charles son pere, ayant dompté la Saxe & y fondant des évêchez, avoit reservé l'extremité de la province au Nord de l'Elbe, pour y établir dans la suite un siege archiepiscopal, d'où l'on pût étendre la foi chez les payens. Charlemagne y fit consacrer une église par un évêque de Gaule; & y mit un prêtre nommé Heridac, indépendant des évêques voisins: il vouloit même le faire ordonner évêque, mais la mort le prévint. AN. 830. *sup. l.* XLV. *n.* 28.

L'empereur Louis son successeur, sans faire assez d'attention à ce dessein, à la sollicitation de quelques personnes, partagea cette province d'outre l'Elbe entre les deux évêques voisins, Villeric de Brême & Heligaud de Verden. Mais alors connoissant l'intention de son pere, & voyant le progrès de la foi chez les Danois & les Suedois: du consentement des évêques & d'un concile nombreux, il établit à Hambourg un siege archiepiscopal, à qui seroit soûmise toute l'église des Nortalbinges: c'est-à-dire, des peuples qui étoient au Nort de l'Elbe, & tout le reste des pais septentrionaux, pour y envoyer des évêques & des prêtres. Il fit donc consacrer solemnellement Anscaire archevêque, par les mains de Drogon évêque de Mets, en presence de trois archevêques, Ebbon de Reims, Hetti de Treves, Otgar de Mayence, & de plusieurs autres évêques, même de ceux de Verden & de Bremen, qui prirent part à cette consecration, pour preuve de leur consentement.

C'é-

AN. 830. C'étoit l'an 830. & ſaint Anſcaire étoit âgé de trente ans. Drogon étoit frere de l'empereur Louis, fils de Charlemagne, & d'une de ſes dernieres femmes, il étoit évêque de Mets depuis l'an 826. & lorſqu'il ſacra ſaint Anſcaire, il étoit archichapellain du palais, & en cette qualité précedoit les archevêques. Comme le nouveau dioceſe de Hambourg étoit petit, & expoſé aux courſes des barbares, l'empereur y unit un monaſtere de Gaule, nommé Turholt, à preſent en Flandre; & pour aſſurer davantage l'érection du ſiege de Hambourg, il envoya S. Anſcaire à Rome avec deux évêques & un comte, demander la confirmation du pape Gregoire.

Coint. an. 830.

Sup. XLV. n 50. vt s Anſ. n 11.

Ebbon archevêque de Reims n'abandonnoit pas la miſſion de Danemarc, qu'il avoit commencée, & il ſe fit nommer à Rome légat des païs ſeptentrionaux avec Anſcaire. Enſuite conferant enſemble de cette legation, ils jugerent neceſſaire qu'il y eut un évêque, qui reſidât en Suede. Ainſi du conſentement de l'empereur, Ebbon choiſit un de ſes parens nommé Gauſbert, qu'il fit ordonner évêque: lui donnant abondamment, tant du ſien, que de la liberalité de l'empereur, tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice de l'égliſe; & l'envoya comme ſon vicaire en Suede, pour exercer la legation qu'il avoit reçûe du ſaint ſiege. Ebbon lui fit donner par l'empereur le monaſtere que lui-meme avoit fondé à Vedel, comme un lieu de rafraîchiſſement. Gausbert fut nommé Simon à ſon ordination, à l'exemple de quelques autres évêques, comme S. Villibrod & S. Boniface; & étant arrivé en Suede, il fut reçû avec honneur par le roi & par le peuple, & commença à bâtir une égliſe & à prêcher publiquement l'évangile,

gile, enſorte que le nombre des fideles croiſſoit de jour en jour.

XXXII. L'empereur Theophile perſecute les catholiques.

En Orient l'empereur Michel le Begue étoit mort le premier d'Octobre 829. indiction huitiéme, aprés avoir regné huit ans & neuf mois. Son fils Theophile lui ſucceda, & regna douze ans. Il témoigna d'abord un grand zele pour la juſtice, & même pour la religion: mais il ſe déclara bien-tôt plus ouvertement que ſon pere contre les ſaintes images. Car il ne défendit pas ſeulement de les honorer, mais d'en faire & d'en garder. On effaça donc encore une fois les peintures des égliſes, pour y repreſenter des bêtes & des oiſeaux, on brûla publiquement quantité d'images: les priſons furent remplies de catholiques, de peintres, de moines, d'évêques. L'empereur en vouloit particulierement aux moines. Il leur défendit d'entrer dans les villes, ni de paroître à la campagne: enſorte que ne pouvant avoir les choſes neceſſaires à la vie, pluſieurs moururent de faim & de miſere: d'autres quitterent leur habit pour ſortir, ſans toutefois abandonner leur profeſſion: d'autres enfin tomberent dans un entier relâchement. Ainſi les monaſteres devinrent les cimerieres des moines qui y demeuroient morts, ou des logemens des ſeculiers. Cependant il y avoit dans tous les villages des receveurs pour charger d'impoſitions ceux qui ne renonçoient pas aux ſaintes images.

poſt Theoph. l. II. n. 28. l. III n. 1. & c. 10.

Vit. S. Joan. 4. Nov c. 47. poſt. Theop. n. 5.

Toutefois l'empereur Theophile ne put y faire renoncer Theodora ſa femme, ni Theoctiſta ſa belle mere. Il avoit cinq filles, que leur ayeule appelloit ſouvent chez elle: leur faiſoit de petits preſens, & les prenant en particulier, les exhortoit à reſiſter courageuſement à l'hereſie de leur pere, & honorer toûjours les ſaintes images. En diſant cela elle prenoit les ſiennes, qu'elle

qu'elle gardoit dans un coffre : les portoit à ſon viſage, & les baiſoit. L'empereur demanda un jour à ſes filles ce que leur grand'mere leur avoit donné, & quelles careſſes elle leur avoit faites. La plus jeune nommée Pulcherie raconta tout, nomma les fruits dont elle les avoit regalées, puis ajoûta: Elle a dans ſon coffre quantité de poupées, qu'elle met ſur ſa tête & les baiſe. L'empereur comprit bien ce que c'étoit, & en fut fort irrité: mais il n'oſa le témoigner, par le reſpect qu'il portoit à ſa belle-mere, & la crainte de ſes reproches. Car elle lui parloit avec liberté, le reprenoit publiquement de la perſecution qu'il faiſoit aux catholiques: & étoit preſque la ſeule qui osât lui dire combien il étoit haï de tout le monde. Il ſe contenta donc d'empêcher que ſes filles n'allaſſent ſi ſouvent chez elle.

Il avoit un petit homme ridicule, nommé Denderis, qui le divertiſſoit par ſes folies. Etant entré dans la chambre de l'imperatrice Theodora, il la trouva qui baiſoit les ſaintes images, & les portoit à ſes yeux par devotion. Il lui demanda ce que c'étoit, & s'approcha pour les voir. Ce ſont, dit-elle, mes belles poupées. Auſſi-tôt Denderis alla trouver l'empereur, qui étoit à table, & qui lui demanda d'où il venoit. Il dit qu'il venoit de chez ſa maman, car il nommoit ainſi l'imperatrice, & qu'il l'avoit vûë tirer de belles poupées de derriere ſon chevet. L'empereur l'entendit; & ſi-tôt qu'il fut ſorti de table, il alla chez l'imperatrice fort en colere : lui dit beaucoup d'injures, l'appella idolâtre, & lui rapporta le diſcours de ſon fou. Seigneur, dit elle, ce n'eſt pas ce que vous penſez: c'eſt que je me regardois à mon miroir avec mes femmes, & il a vû dedans nos images. Elle appaiſa ainſi l'empereur; & fit enſuite bien

foüet-

foüetter Denderis, pour lui apprendre à ne plus parler des belles poupées.

Il se trouva des catholiques qui resisterent courageusement à l'empereur pour la défense des saintes images, entre autres les moines du monastere de S. Abraham. Ils lui montroient par les peres, comme saint Denis, S. Hierothée, S. Irenée, que la vie monastique n'est pas une invention nouvelle: & pour prouver que les images étoient reçûës dés le tems des apôtres, ils rapportoient le portrait de la sainte Vierge, fait par saint Luc, & l'image miraculeuse de Jesus-Christ, qu'il avoit lui-même imprimée sur un linge: car ces faits n'étoient pas contestez alors. L'empereur irrité de leur liberté, les chassa de C. P. aprés leur avoir fait souffrir plusieurs tourmens. Ils se retirerent près le Pont Euxin, & y moururent des coups de foüet qu'ils avoient reçûs. Leurs corps demeurerent long-tems sans sepulture: mais ils se conserverent, & depuis on les honora comme des reliques des martyrs. *Ibid. n. 11.*

L'empereur Theophile persecuroit sur tout les peintres qui faisoient les images. Il attaqua donc un moine nommé Lazare, qui étoit alors celebre en cet art; ne l'ayant pû gagner par caresse, ni par menaces, il le fit déchirer de coups de foüet: ensorte que la chair tomboit avec le sang, & que l'on ne croyoit pas qu'il en pût guerir. Toutefois s'étant un peu remis dans la prison, il recommença à peindre des saints: ce que l'empereur ayant appris, il lui fit brûler le dedans des mains, avec des lames de fer rouges; & on le laissa demi-mort. Enfin à la priere de l'imperatrice, & d'autres personnes de crédit, il sortit de prison, & se retira à l'église de saint Jean Phoberos, où il se cacha. Là, nonobstant ses playes, il peignit une image de saint *n. 13.* V. *Boll* 12. *Febr. to.* 3. *p.* 392.

Jean,

Jean, que l'on gardoit long-tems après, & qui gueriſſoit des malades. Lazare ſurvêcut pluſieurs années à l'empereur Theophile.

XXXIII. Revolte contre l'empereur Louis. *Sup liv. XLVI. n. 27.*

En France l'empereur Louis s'attira par ſa foibleſſe un étrange traitement. Ermingarde ſa premiere femme lui laiſſa trois fils, qu'il déclara rois tous trois : il aſſocia à l'empire Lothaire, qui étoit l'aîné, & lui donna l'Italie ; l'Aquitaine à Pepin, qui étoit le ſecond ; & au troiſiéme, nommé Louis, la Baviere. Après la mort de leur mere il épouſa Judith, dont il eut en 823. un quatriéme fils nommé Charles. Sa mere voulut auſſi lui aſſûrer un royaume, & l'empereur Louis en 829. lui donna, à ce titre, ce que l'on nommoit alors Allemagne, c'eſt-à-dire, le haut Rhin, avec la Retique, & une partie de la Bourgogne. Lothaire & Louis étoient preſens, & parurent y conſentir. Lothaire même promit d'être le protecteur de Charles ; mais il s'en repentit bien-tôt ; & l'empereur Louis, ou plutôt Judith, pour ſe fortifier contre le fils du premier lit, fit venir à la cour Bernard comte de Barcelone & gouverneur de la frontiere d'Eſpagne, fils de ſaint Guillaume de Gelone : à qui l'empereur Louis donna la charge de chambellan, alors la premiere du palais.

Theg. c. 35. Nithard. l. 1. Aſtron. an. 829. an. Egin. 829 Vit. Vale n. 7. to. 5. Act. SS. Ben. p. 496.

Bernard homme ambitieux & violent fomenta la diviſion entre le pere & les enfans : changea pluſieurs officiers, & ſe rendit odieux à la plûpart des ſeigneurs. Il étoit ſi bien avec l'imperatrice, qu'on les accuſoit ouvertement d'un commerce criminel ; & l'on en vint bien tôt à une revolte declarée. Au printems de l'année 830. tandis que l'empereur Louis viſitoit les côtes de l'Ocean, marchant vers la Bretagne : Pepin roi d'Aquitaine s'avança avec une grande armée juſques à Paris, & de-là à Verberie.

Ann. Met. 829. Aſtron. An. Bertin. 830.

L'em-

L'empereur Loüis se trouvant le plus foible, congedia Bernard, qui se sauva à Barcelone: enferma Judith dans le monastere de N. D. de Laon, & se retira lui-même à Compiegne. Pepin se fit amener Judith, qui se voyant menacée de mort, promit de prendre le voile de religieuse, & de persuader à l'empereur d'embrasser aussi la vie monastique. On la mena à l'empereur, qui lui permit de prendre le voile; mais pour lui, il demanda du tems, pour déliberer s'il feroit couper ses cheveux. Judith fut conduite à Poitiers & enfermée dans le monastere de sainte Croix. Lothaire arriva ensuite, & enfin Louis roi de Baviere; & les trois freres se trouverent à Compiegne. L'empereur leur pere les appaisa, témoignant être content de ce qui s'étoit passé; & promettant de ne rien faire à l'avenir que par leur conseil. Il conserva donc pendant tout cet esté le nom d'empereur, quoique Lothaire eût tout le pouvoir effectif. Mais au mois d'Octobre de la même année 830. on tint à Nimegue un parlement, où l'empereur Louis soûtenu par les seigneurs de Germanie reprit son autorité. D'abord il exila l'abbé Hilduin, qui étoit venu à l'assemblée, accompagné de gens armez contre sa défense. Il l'envoya en Saxe; où il demeura quelque tems dans la nouvelle Corbie. Vala abbé de l'ancienne Corbie fut aussi exilé: car il étoit entré dans le parti des rebelles, persuadé de tous les crimes que l'on imputoit à Judith & à Bernard, & que ce dernier en vouloit à la vie de l'empereur Louis. Il fut relegué prés du lac de Geneve, & renfermé dans une caverne inaccessible. Là on lui envoya le moine Pascase son confident, pour lui faire avoüer qu'il étoit coupable: mais Vala ne put jamais se resoudre à parler contre sa conscience. Car il n'avoit eu

AN. 830.

Vita Wal. c. 10.

Astron.

que

AN. 831. que des intentions droites, & avoit crû neceſſaire, pour le bien de l'état, de s'oppoſer à la tyrannie de Bernard. Il fut enſuite transferé à Noirmoutier dans l'iſle Hero, & enfin renvoyé à ſon monaſtere de Corbie.

Theg. c. 36. 37. Jeſſé évêque d'Amiens, qui s'étoit déclaré entre les chefs de la revolte, fut dépoſé à Nimegue par les évêques. Le jugement des autres coupables fut remis à un parlement, qui ſe tiendroit au mois de Février ſuivant. Cependant on jugea en celui-ci, que l'imperatrice Judith, injuſtement ſéparée de l'empereur Louis, lui ſeroit renduë ſuivant les canons & par l'autorité du pape Gregoire, qui apparemment avoit été conſulté. Judith fut auſſi-tôt mandée, & revint auprés de Louis: à la charge de ſe preſenter au prochain parlement, pour ſe défendre des crimes dont on l'accuſeroit: & juſques-là l'empereur ne lui rendit point les honneurs dûs à ſa dignité. Le parlement fut tenu à Aix-la-Chapelle au mois de Février 831. comme il avoit été convenu. Judith s'y preſenta devant l'empereur & ſes fils. Le peuple demanda ſi quelqu'un la vouloit accuſer: perſonne ne parut, & elle ſe purgea par ſerment, ſuivant la loi des François, de tout ce qu'on lui avoit impoſé. On jugea les coupables qui avoient été arrêtez à Nimegue: & ils furent trouvez dignes de mort: mais l'empereur leur donna la vie, & ſe contenta de les faire garder en divers lieux, les clercs dans les monaſteres: encore en rappella-t'il pluſieurs dès la même année.

Ann. Met. 829. Bertin. 830.

XXXIV. Commencement de Paſcaſe Ratbert.

Pendant ces troubles & l'exil de l'abbé Vala, Paſcaſe Ratbert écrivit ſon fameux traité du corps & du ſang de Nôtre-Seigneur. Il fut élevé dès ſon enfance dans le monaſtere de Nôtre-Dame de Soiſſons, par la charité des re-

li-

ligieuſes, à qui il en témoigna ſa reconnoiſſance toute ſa vie. Il y fut conſacré à Dieu, & y reçut la tonſure; mais enſuite il revint dans le monde, & vécut long-tems en ſéculier. Enfin il ſe retira dans le monaſtere de Corbie, ſous la conduite de l'abbé Adalard l'ancien; & s'y appliqua à l'étude avec tant de ſuccès, qu'il fut enſuite chargé d'inſtruire ſes confreres, & acquit une grande réputation. Il avoit très-bien appris les lettres humaines; mais ſa principale étude fut de l'écriture ſainte & des peres: & même avant que d'être abbé, il expliquoit à la communauté l'évangile aux jours ſolemnels. Toutefois il ne manquoit ni à l'office, ni à aucun autre devoir de la vie monaſtique; il n'employoit à l'étude que le tems qui lui reſtoit & qu'il pouvoit dérober; ayant principalement pour but d'éviter l'oiſiveté. *Mabill. præf. in. 6. 3. 5. n. 4. Ibid. elog. p. 122.*

Il eût pluſieurs diſciples à Corbie, entre autres, le jeune Adalard, qui gouverna l'abbaye à la place de l'ancien: ſaint Anſcaire, depuis archevêque de Hambourg: Hildeman & Odon, tous deux évêques de Beauvais, & Varain abbé de la nouvelle Corbie. Ratberr travailla lui-même à la fondation de ce monaſtere, & il y accompagna en 822. l'abbé Adalard, & Vala ſon frere. En 826. après la mort d'Adalard, il fut député par la communauté de l'ancienne Corbie, pour obtenir de l'empereur Louis la confirmation de l'élection de Vala: & en cette occaſion, comme un ſeigneur lui demandoit, pourquoi ils avoient choiſi un homme ſi ſevere, il répondit: qu'il falloit prendre pour guide celui qui marchoit devant les autres. L'empereur Loüis l'envoya en Saxe en 831. apparemment à l'occaſion de la miſſion de ſaint Anſcaire, & l'employa encore depuis dans les affaires des égliſes & des monaſteres. Enfin l'abbé Vala l'eſti- *Sup. l. xlvi. n. 7.* *Sup. l. xlvi. n. 50.*

AN. 831. l'eſtimoit tant, qu'il ne faiſoit preſque rien ſans lui, ni affaire, ni voyage. Tel étoit le moine Ratbert, qui prit le ſurnom de Paſcaſe, ſuivant l'uſage des ſavans de ſon ſiécle, de joindre un nom latin au nom barbare.

XXXV. Traité de Paſcaſe ſur l'Euchariſtie.

Vers l'an 830. il écrivit la vie de ſaint Adalard ſon abbé, & l'année ſuivante il compoſa ſon traité de l'euchariſtie, à la priere de ſon diſciple Varin, ſurnommé Placide, qui après avoir été moine de l'ancienne Corbie, étoit abbé de la nouvelle, ayant ſuccedé à ſaint Adalard en 826. Paſcaſe écrivit cet ouvrage d'un ſtile ſimple, en faveur de ceux qui n'étoient pas encore inſtruits des lettres humaines: c'eſt-à-dire, des moines de la nouvelle Corbie: & ſon but étoit principalement de faciliter l'inſtruction des jeunes Saxons, que l'on élevoit dans ce monaſtere: auſſi comparoit-il ſa doctrine au lait des enfans. L'ouvrage n'eſt point contentieux, mais purement dogmatique: Paſcaſe y expoſe ſimplement la doctrine de l'égliſe: & s'il combat quelque erreur en paſſant, c'eſt l'incredulité des ignorans & des mauvais catholiques, ou quelque ancienne héréſie: car il n'y en avoit point de nouvelle ſur cette matiere. En ce traité Paſcaſe enſeigne principalement trois choſes: que l'euchariſtie eſt le vrai corps & le vrai ſang de Jeſus-Chriſt, que la ſubſtance du pain & du vin n'y demeure plus après la conſécration; & que c'eſt le même corps qui eſt né de la Vierge. Ce qu'il exprime ainſi dès le commencement du livre: Encore que la figure du pain & du vin ſoit ici, on ne doit y croire autre choſe après la conſécration que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Et pour dire quelque choſe de plus merveilleux, ce n'eſt pas une autre chair que celle qui eſt née de Marie, qui a ſouffert ſur la croix, qui eſt ſortie du ſepulcre

Mabill id. Præfat. n. 16. Paſch. prolog.

c. 1. p. 1555. E.

pulcre. De-là il tire trois conséquences : que Jesus-Christ est immolé tous les jours veritablement ; mais en mystere : que l'eucharistie est vérité & figure tout ensemble : qu'elle n'est point sujette aux suites de la digestion. Il établit par tout la doctrine de la présence réelle, jusques à dire que celui qui ne le croit pas est pire qu'un impie. AN. 831. *c. 2. p. 4. c. 4. c. 10. p. 1606.*

Il dit en un endroit que les sacremens de Jesus-Christ sont le baptême, le chrême, & le corps & le sang du Seigneur : mais il ne prétend pas en cet endroit faire un dénombrement exact des sacremens : il en rapporte seulement quelques-uns pour servir d'exemple, ce qui suffisoit à son dessein. Il dit que la chair de Jesus Christ est tous les jours créée dans ce sacrement, pour dire qu'elle commence d'y être. Les peres qu'il cite, sont saint Cyprien, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Jerôme, saint Gregoire, Hesichius & Bede. *c. 12. p. 1589. c. 2 & ibid Sirm. c. 4.*

XXXVI. Traitez d'Amalarius des offices ecclesiastiques.

La même année 831. Amalarius disciple d'Alcuin, clerc de l'église de Mets, & depuis corévêque de Lyon, fut envoyé à Rome par l'empereur Louis ; à qui vers l'an 820. il avoit dédié un grand traité des offices ecclesiastiques, divisé en quatre livres. Etant à Rome il interrogea les ministres de l'église de S. Pierre, & profita de leurs instructions, pour corriger son ouvrage, & en faire une seconde édition. Il reste toutefois des exemplaires de la premiere, qui en font voir la difference. En ce voyage il demanda au pape Gregoire IV. des antiphoniers, de la part de l'empereur, & le pape lui répondit qu'il n'en avoit point qu'il put lui envoyer : parce que Vala en une de ses ambassades les avoit emportez en France. Amalarius les trouva en effet dans le monastere de *Mabill. in. ord. R. c. 1. Id c. 12. n. 2 Praef. ad Amal. & de ord antiphon c. 58. Prolog antiphon.*

AN. 831. Corbie ; & les ayant conferez avec ceux de France, il en prit occaſion de compoſer un ſecond ouvrage ſur ce ſujet. On a encore d'Amalarius un abregé de l'office de la meſſe, ſuivant l'ordre Romain. Il y eſt nommé Amalhere & qualifié abbé, comme le nomment quelquefois les anciens.

Baluz. to. 2. Ca it. p. 1352.

Dans ces ouvrages il a principalement cherché à rendre raiſon des prieres & des cérémonies, qui compoſent l'office divin ; & il s'eſt beaucoup étendu ſur des raiſons myſtiques, dont pluſieurs ne paroiſſent pas fort ſolides. Mais ſon travail ne laiſſe pas d'être d'une grande utilité, pour nous aſſurer du fait ; & nous montrer que les prieres de la meſſe & des heures étoient les mêmes qui ſont marquées dans le ſacramentaire & l'antiphonier de ſaint Gregoire, & que nous diſons encore : & les cérémonies telles, que les repreſente l'ancien ordre Romain : de ſorte que les écrits d'Amalarius ſont une preuve auſſi authentique que feroit un manuſcrit de l'an 830.

Il marque dans la préface que l'on diſoit deux ou trois meſſes differentes les dimanches, où il ſe rencontroit quelque fête des ſaints : quoique d'autres ſe contentaſſent d'en faire memoire par quelque oraiſon. Il montre que toutes ſortes de prieres ſont compriſes dans l'ordinaire de la meſſe. Il dit que la derniere oraiſon, qui ſe dit aux meſſes de carême après la poſtcommunion, eſt une bénédiction pour ceux qui n'avoient pas communié : parce que tout le monde ne venoit pas pour lors à la meſſe tous les jours. Il entre enſuite dans le détail de toutes les meſſes, commençant à la ſeptuageſime ; & marque tous les introïtes, les épîtres, les évangiles, tels que nous les diſons encore. Dans le carême il s'arrête aux jours qui ont quelque obſervance

V. lib. III. c. 17.

lib. I. c. 7.

ſin-

ſinguliere ; ſçavoir, le mercredi d'après la quinquageſime, où l'on commence à jeûner, & à dire la meſſe à none, au lieu qu'auparavant on la diſoit à tierce. Il conjecture, ce qui étoit vrai, que les quatre premiers jours de jeûne avoient été ajoutez depuis le tems de S. Gregoire, pour achever le nombre de quarante. *Menard. in ſacr. p. 524.*

La ſeconde ſingularité du carême eſt le mercredi de la quatriéme ſemaine, où l'on ajoûte à la meſſe une leçon & un répons. La raiſon, dit Amalarius, eſt que ce jour on fait le troiſiéme ſcrutin, qui eſt le plus grand des ſept : les prêtres touchent de leurs doigts les oreilles & les narines des catéchumenes : ce jour on leur explique les auteurs & les commencemens des quatre évangiles : ce jour ils reçoivent l'oraiſon dominicale & le ſymbole, pour les prononcer le ſamedi de pâque. J'ai parlé plus au long de ces ſcrutins ou examens des catéchumenes à l'occaſion du ſacramentaire de S. Gelaſe. Le ſamedi avant le dimanche des rameaux le ſacramentaire portoit, que le pape étoit occupé à faire l'aumône, ce qu'Amalarius croit avoir été inſtitué en memoire de la femme qui parfuma les pieds de Jeſus-Chriſt ſix jours avant ſa paſſion. *c. 8.* *Sur. l. xxx. n. 43. c. 9.*

Le jeudi ſaint il y a pluſieurs ſingularitez. On ne chante plus *Gloria Patri*, & on ne ſonne plus les cloches, ce qui dure les deux jours ſuivans : on conſacre les ſaintes huiles de trois ſortes ; le ſaint crême, l'huile des catéchumenes, celle des malades. On reſerve le corps de Nôtre-Seigneur au lendemain : On fait un repas commun en memoire de la cene : on lave les pieds des freres & le pavé de l'égliſe, & on dépoüille les autels : enfin les pénitens reçoivent l'abſolution. L'office du vendredi ſaint étoit tel qu'il eſt encore ; & l'adoration de la croix y eſt bien mar- *c. 13. 14.*

AN. 833. quée & défenduë contre ceux qui l'attaquoient, comme Claude de Turin. Ici Amalarius dit avoir appris de l'archidiacre de Rome, que dans l'égliſe où le pape adoroit la croix, perſonne ne communioit, & cet uſage eſt devenu univerſel. Le ſamedi ſaint on ne diſoit point de meſſe, parce qu'elle étoit reſervée à la nuit ſuivante; & ſaint Jerôme rapporte comme une tradition apoſtolique, que la veille de pâque il n'étoit pas permis de congedier le peuple avant minuit. Ce jour-là même l'archidiacre de Rome faiſoit les Agnus-Dei de cire & d'huile, que le pape beniſſoit, & que l'on diſtribuoit au peuple à l'octave de pâque, après la communion, pour les brûler & en parfumer les maiſons. La veille de pâques on baptiſoit la nuit: mais la veille de la pentecôte on baptiſoit à none: c'eſt-à-dire à trois heures après midi. Cet échantillon ſuffira, pour montrer l'utilité qu'un lecteur pieux & attentif peut tirer des écrits d'Amalarius, & des autres ſemblables: pour connoître la ſainteté & l'antiquité des ceremonies de l'égliſe. Quand elles n'auroient que neuf cens ans; elles ſeroient bien venerables: mais on les regardoit deſſors comme très anciennes. Il traite dans le premier livre des meſſes de toute l'année; dans le ſecond des ordinations & du clergé: dans le troiſiéme, il explique l'ordinaire de la meſſe: & dans le quatriéme, les offices du jour & de la nuit.

c. 15. V. *Mabill. comm. ord. R.* c. 12. n. 2. & 16. *in Matth.* XXV. 6. c. 17. *lib.* IV. c. 20.

XXXVII. Ecrits d'Agobard pour Lothaire. Cependant les affaires ſe broüilloient de plus en plus entre l'empereur Louis & ſes enfans. Il étoit toûjours gouverné par Judith, & panchoit tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, ſuivant qu'il étoit pouſſé. Il avoit changé leurs partages, & ôté à Lothaire le titre d'empereur, tout l'empire étoit ébranlé par les armées, qui marchoient de part & d'autre. Alors Agobard ar-

epiſt. Pleb. tom. 2. *p.* 42.

chevêque de Lyon écrivit à l'empereur Louis en ces termes: Comment un sujet peut-il s'aquitter de la fidelité qu'il vous doit, si vous voyant en peril, il ne s'empresse à vous le faire connoître? Je prens à témoin Dieu, qui sonde les cœurs, que je n'ai aucun autre motif de vous écrire, que la douleur, plus grande que je ne puis exprimer, des dangers qui vous menacent, principalement votre ame. Il lui represente ensuite la maniere dont il avoit associé à l'empire Lothaire son fils aîné: après avoir employé le jeûne & la priere, pour connoître la volonté de Dieu. Depuis ce tems, ajoûte-t-il, les lettres imperiales ont toûjours porté le nom de l'un & de l'autre, jusques à ce que vous ayez changé de volonté, sans que Dieu vous ait dit, ni par lui-même, ni par un ange, ni par un prophete, qu'il se repentoit d'avoir établi ce prince, comme il dit à Samuel, parlant de Saül. Croyez-vous avoir trouvé par vous même un meilleur conseil, que celui que Dieu vous a inspiré, après l'en avoir tant prié? Nous déplorons les maux qui sont arrivez cette année à cette occasion, & nous craignons fort, que Dieu ne soit irrité contre vous. Car nous ne pouvons vous dissimuler, que l'on murmure extrêmement de ces sermens divers & contraires, & que l'on vous en blâme ouvertement. On croit que l'année dont parle Agobard, & où il écrivit cette lettre, est l'année 833. où les armées étoient en campagne de part & d'autre.

AN. 833.

Supl. xlvi. n. 27.

1. Reg. xv. 11.

c. 6.

c. 7.

Theg. c. 42 Astron. an. 833. Nithar. lib. 1.

Lothaire venoit d'Italie, & pour rendre sa cause plus favorable, il menoit avec lui le pape Grégoire, qui esperoit mettre la paix entre le pere & les enfans. C'est le sujet d'une autre lettre d'Agobard à l'empereur Louis qui commence ainsi: Vous commandez que les deux

Astron.

De compar. utriusque to. 2. p. 84.

AN. 833. ordres, le militaire & l'eccleſiaſtique, ſe tiennent prêts dans le mouvement preſent, l'un pour combattre, l'autre pour parler & conferer. C'eſt-à-dire, que l'empereur avoit convoqué un parlement, pour eſſayer de terminer à l'amiable ſes differends avec ſes enfans: mais Agobard, n. 4. qui étoit du parti de Lothaire, ne crut pas y devoir aller; & ſe contenta d'envoyer cette lettre, où il releve extrêmement l'autorité du pape, par les paſſages de S. Leon, de Pelage & d'Anaſtaſe: puis il ajoûte: Si le pape Gregoire vient maintenant ſans raiſon, pour combattre, il mérite d'être rejetté: mais s'il ne vient que pour procurer la paix & rétablir ce qui a été fait par votre autorité, du conſentement de tout l'empire, & enſuite confirmé par le ſaint ſiége, ſon n. 5. deſſein eſt raiſonnable, vous devez lui obéïr, & ne pouvez le refuſer, ſans vous rendre coupable. Pendant ce tems paſcal j'ai reçu des lettres du pape, qui nous ordonnoit des jeûnes & des prieres, pour demander à Dieu de favoriſer le deſſein qu'il a de rétablir la paix dans votre n. 7. maiſon & votre royaume. J'en ai été touché, & j'ai prié ardemment que ce tumulte s'appaiſe ſans effuſion de ſang. Et enſuite: Perſonne ne doute, ſeigneur, que vous n'aimiez ſans comparaiſon plus le royaume celeſte, que le terreſtre: vous ne pouvez faire d'œuvre plus agréable à Dieu, que de rétablir la paix.

XXVIII. Le pape Gregoire en France. *Vita Valæ* n. 14.

Le pape étant arrivé en France, on envoya de ſa part & des princes avec leſquels il étoit, pour amener de Corbie l'abbé Vala, comme celui dont les conſeils ſeroient très-utiles pour la paix. Il ne vouloit point ſortir de ſon monaſtere; mais les moines lui ayant repreſenté qu'on l'emmeneroit de force, il partit accompagné de Ratbert, & vint en Alſace, où l'empereur Louis s'étoit rendu dès le mois de Mai, & où etoient auſſi

aussi les princes ses enfans, avec le pape. Les évêques du parti du pere, écrivirent au pape une lettre, où ils se plaignoient qu'il fut venu sans être mandé, & l'accusoient d'avoir violé le serment qu'il avoit fait à l'empereur. Sur ce que le bruit courut qu'il les menaçoit d'excommunication, ils répondirent, qu'il n'avoit aucun pouvoir d'excommunier personne malgré eux, dans leurs dioceses, ni d'y disposer de rien & qu'il s'en retourneroit excommunié lui-même, s'il entreprenoit de les excommunier, contre les canons. Ils le menaçoient même de le déposer, & le pape en étoit allarmé: mais Vala & Ratbert le rassurerent, en lui donnant des passages des peres, pour montrer qu'en vertu du pouvoir, qu'il avoit reçû de Dieu, il pouvoit aller ou envoyer à toutes les nations pour prêcher la foi & procurer la paix des églises; & qu'il pouvoit juger tous les autres, sans que personne le pût juger. Ce fut apparemment par leur conseil, que le pape écrivit aux évêques du parti de l'empereur Louis une lettre, où il releve la puissance ecclesiastique au-dessus de la seculiere, & soûtient qu'en cette occasion ils devoient lui obéir plûtôt qu'à l'empereur. Que s'il lui a fait serment, il ne peut mieux s'en acquitter qu'en procurant la paix: qu'étant eux-mêmes coupables de parjure, ils ne peuvent l'en accuser. Enfin qu'ils ne peuvent se séparer de l'église Romaine, sans demeurer schismatiques. L'aigreur qui paroît dans ces lettres, n'étoit guere propre à réunir les esprits.

Astron.

Vita c. 16

an. Agob to. 2. p. 524 tom. 7. Conc.

L'empereur Louis envoya à ses enfans des députez, dont le chef étoit Bernard ou Bernaire évêque de Vormes. Il demandoit au pape, pourquoi il tardoit tant à le venir trouver, s'il étoit dans les mêmes dispositions que ses predecesseurs: & pour exciter les princes ses en-

Astron.

AN. 833. fans à revenir à lui, il leur fit donner ſix articles, où il les exhortoit à ſe ſouvenir, qu'ils étoient ſes enfans & ſes vaſſaux, & lui avoient fait ſerment de fidelité, ſe plaignant qu'ils vouloient lui ôter la qualité de protecteur du ſaint ſiege, & qu'ils retenoient le pape. Il ſe plaignoit en particulier de Lothaire, comme revoltant les autres. Lothaire répondit à tous ces articles avec beaucoup de reſpect & de ſoûmiſſion en apparence, proteſtant qu'il n'en vouloit point à l'empereur ſon pere, mais au mauvais conſeil dont il étoit obſedé, & n'étoit armé que pour ſa ſûreté, ſuivant le langage ordinaire de ſes rebelles.

Vita Vala c. 17.

Enfin il envoya le pape à ſon pere, qui ne le reçut point avec les honneurs ordinaires, ſçavoir les hymnes & les acclamations de louanges, lui diſant : J'en uſe ainſi, parce que vous n'êtes pas venu comme vos predeceſſeurs vers les nôtres, quand ils étoient appellez. Sachez-dit le pape, que je ne ſuis venu que pour procurer la paix, que le Sauveur nous a tant recommandée. Il demeura quelques jours avec l'empereur Louis : & ils ſe firent de part & d'autre de grands preſens : puis le pape retourna vers Lothaire eſperant toûjours les réunir.

XXXIX. L'empereur Louis abandonné

C'étoit à la fin du mois de Juin. Louis & ſes enfans avec leurs armées étoient en preſence, campez dans une grande plaine entre Baſle & Strasbourg. Lothaire fit tant par preſens, par promeſſes, par menaces, que preſque toutes les troupes de ſon pere paſſerent de ſon côté, la nuit qui ſuivit le retour du pape, à qui il ne permit plus de retourner vers ſon pere. L'empereur Louis ſe voyant abandonné, congedia le peu de gens qui lui étoient demeurez fideles, diſant qu'il ne vouloit pas qu'ils periſſent pour lui : enſuite il paſſa au camp de ſes enfans qui le reçûrent

Aſtron. Thegan. c. 42.

rent avec de grandes démonstrations de respect: mais si-tôt qu'il fut arrivé, on lui ôta Judith son épouse, qui fut mise entre les mains de Louis roi de Baviere. Lothaire fit mener à son quartier l'empereur son pere avec le jeune Charles son frere, âgé de dix ans, & les fit garder dans une tente particuliere. En memoire de cette perfidie on nomma cette plaine le champ du mensonge. AN 833.

Alors de l'avis du pape & de tous les seigeurs, on regarda Louis comme déchû de la dignité imperiale, & on la défera à Lothaire, qui l'accepta, & se fit préter serment. Puis on partagea de nouveau l'empire entre les trois freres, Lothaire, Pepin & Louis. Vala n'approuva ni la dépossession de Louis ni le partage, & voyant que ses conseils n'étoient plus écoutez, il se retira en Italie au monastere de Bobio. Le pape retourna à Rome très affligé de la maniere dont le pere étoit traité par ses enfans. Après son départ les trois frerres se séparerent. Judith fut menée à Tortone en Lombardie, l'empereur Louis à Soissons, & enfermé dans le monastere de S. Medard, & Charles dans celui de Prom, mais sans lui couper les cheveux. L'empereur Lothaire indiqua un parlement general à Compiegne le premier jour d'Octobre.

to. 7. Conc p. 157. Mabill to3. Annal. p. 277.

Alors Agobard publia un manifeste pour Lothaire, où il soûtenoit, que lui & ses freres avoient raison de s'élever pour purger le palais de leur pere des crimes dont il étoit infecté. Il rejette la cause de tous les maux sur Judith, qu'il accuse d'avoir été infidelle à l'empereur son époux, & d'avoir persecuté les fils du premier lit. Il dit que l'on avoit eu raison trois ans auparavant de chasser du palais les complices de ses crimes, & de l'enfermer elle-même

Apolog. 2. p. 61.

AN. 833. dans un monaſtere : après quoi il ſoûtient, qu'il n'a pas été permis à Louis de la reprendre. Il ſe plaint des nouveaux ſermens que l'on a fait prêter, particulierement en faveur du jeune roi Charles, & des armées que l'empereur a fait marcher contre ſes ſujets & ſes enfans, au lieu de les employer contre les nations barbares, pour procurer leur converſion, ſuivant l'intention de l'égliſe; car c'eſt ainſi qu'il explique l'oraiſon que nous diſons encore pour le roi le vendredi ſaint. Il dit toûjours, Louis j'adis empereur, comme ſuppoſant qu'il ne l'eſt plus; & conclut qu'il doit faire penitence de tant de maux cauſez par ſa negligence, & ſa complaiſance exceſſive pour ſa femme; qu'il doit s'humilier ſous la main de Dieu & aſpirer à la gloire éternelle, puiſque la grandeur temporelle ne lui convient plus.

XL. Penitence forcée de Louis. *Aſtron.*

Ce diſcours préparoit les eſprits à ce qui fut executé au parlement de Compiegne. Car Lothaire & les chefs de ſon parti, voyant qu'en cette aſſemblée tout le monde avoit pitié de Louis, craignirent d'être abandonnez, & crurent devoir pouſſer les choſes à une extremité ſans retour. C'eſt pourquoi ils reſolurent de mettre l'empereur Louis en penitence publique, afin qu'il ne put jamais porter les armes, ni rentrer dans la vie civile. Les auteurs de ce conſeil furent Ebbon archevêque de Reims, Agobard de Lyon, Bernard de Vienne, Barthelemi de Narbonne, Jeſſe d'Amiens; car on l'avoit rétabli, Elie de Troyes, Herebold d'Auxerre. *Theg. c. 44.*

Lothaire avoit amené ſon pere à Compiegne & on lui envoya des évêques pour lui perſuader de ſe ſoûmetre au jugement qu'ils avoient rendu contre lui, ſans l'entendre, de s'enfermer dans un monaſtere, pour le reſte de ſes jours. *Acta depoſ. to. 7. conc. p. 1636.*

jours. Il le refusa d'abord : mais ces évêques le fatiguerent tant qu'enfin il consentit à recevoir publiquement la penitence. Donc au jour marqué, qui étoit en ce même mois d'Octobre 833. l'indiction douziéme étant commencée, Louis fut amené à l'église de N. Dame de Soissons : où reposoient les corps de S. Medard & de S. Sebastien. Les évêques y étoient assemblez, ayant Ebbon à leur tête, comme métropolitain de la province. Il y avoit un grand clergé; Lothaire étoit present accompagné de plusieurs seigneurs, & d'autant de peuple que l'église en put tenir. Alors Louis, prosterné par terre sur un cilice devant l'autel, confessa publiquement, qu'il s'étoit indignement acquitté de son ministere : déclarant que pour l'expiation de ses fautes, il demandoit la penitence publique. Les évêques l'avertirent de faire une confession plus sincere, que celle qu'il avoit faite autrefois, c'est-à-dire, en 822. au parlement d'Attigni. AN. 833. *Theg. c. 43.* *Sup. XLVI. n. 46.*

Louis tenoit en main un papier, que les évêques lui avoient donné, & où étoient écrits ses prétendus crimes. 1. Sacrilege & homicide ; en ce qu'au préjudice du serment solemnel fait à son pere, il avoit fait violence à ses freres & à ses parens, & permis de tuer son neveu : c'étoit Bernard roi d'Italie. 2. D'être auteur de scandale, & perturbateur de la paix : en changeant le partage fait à ses enfans, du consentement de tous ses fidelles sujets, & faisant faire des sermens contraires aux premiers. 3. D'avoir sans necessité fait marcher ses troupes pendant le carême, pour une expedition generale ; & indiqué un parlement à la frontiere de son empire, pour le jeudi saint : ce qui avoit fait murmurer le peuple, & détourné les évêques de leurs fon- *Sup. XLVI. n. 35.*

AN. 833. tions. C'eſt le voyage que Louis fit en Bretagne l'an 830. & le parlement qu'il indiqua à Rennes. 4. D'avoir maltraité quelques uns de ſes fideles ſujets, qui lui donnoient des avis ſalutaires contre les ſurpriſes de ſes ennemis, les avoir privez de leurs biens; exilé ceux qui étoient preſens, & condamné à mort les abſens: violant les privileges des prêtres, & des moines, & induiſant les juges à faire injuſtice. Cet article regarde les rebelles punis la même année 830. au parlement de Nimegue. 5. D'avoir été cauſe de pluſieurs parjures, par les ſermens contraires qu'il avoit fait prêter, les faux témoignages, & la juſtification de quelques femmes. C'eſt principalement Judith qui eſt ici marquée. 6. De pluſieurs expeditions militaires, non ſeulement inutiles, mais nuiſibles, & faites ſans conſeil qui avoient attiré une infinité de crimes, homicides, parjures, ſacrileges, adulteres, pillages, incendies, même d'égliſes: qui retomboient ſur lui, puiſqu'il en étoit l'auteur. 7. Qu'il avoit fait des partages à ſa fantaiſie, contre le bien de l'état; & fait jurer tout ſon peuple, contre ſes enfans, comme contre des ennemis, au lieu de les mettre en paix par ſon autorité. 8. Enfin qu'il venoit d'aſſembler tous ſes ſujets; pour les faire périr enſemble, ſi Dieu n'y eut pourvû d'une maniere inouïe. C'eſt ce qui étoit arrivé en Alſace la même année: car les partiſans de Lothaire traiterent de miracle la prompte défection des troupes qui ſuivoient ſon pere.

Ann. Met. Bertin.

32.

Vita Vale. 18.

Louis ſe confeſſa coupable de tous ces crimes; & remit le papier entre les mains des évêques, qui le mirent ſur l'autel. Enſuite il ôta ſa ceinture militaire & ſes armes, & les jetta aux pieds de l'autel; & ſe dépouïllant de l'habit

bit séculier ; il en prit un de penitent : les évêques lui imposerent les mains, on chanta les pseaumes, & on dit les oraisons pour l'imposition de la penitence. On ordonna que chacun des évêques, qui avoient assisté à cette ceremonie, en dresseroit une relation, qu'il souscriroit de sa main, & la remettroit à Lothaire, en memoire de l'action ; & que de toutes ces relations on feroit un sommaire, qui seroit souscrit de tous les évêques. AN. 833. *Libell. Agob.*

Nous avons la relation particuliere d'Agobard ; & l'acte commun, qui commence par une preface, où l'on releve le ministere des évêques, & le pouvoir qu'ils ont de lier & de délier, comme vicaires de J. C. Ensuite on represente, l'état florissant du royaume sous Charlemagne, & sa décadence sous Louis son fils : on dit, que la puissance imperiale lui a été soustraite tout d'un coup, par un juste jugement de Dieu : c'est-à-dire, par la défection arrivée trois mois auparavant. Toutefois ajoutent les évêques, nous souvenant des commandemens de Dieu, & de nôtre ministere, nous avons crû devoir envoyer à Louis, par la permission de l'empereur Lothaire, pour l'avertir de ses fautes, & l'exhorter à penser à son salut : afin qu'il ne perdît pas encore son ame, puisqu'il étoit déja privé de la puissance terestre. Ils disent ensuite, qu'il s'est reconcilié avec l'empereur Lothaire son fils, & racontent la ceremonie de sa penitence, comme elle vient d'être rapportée. Il faut remarquer sur cet acte que les évêques assemblez à Compiegne ne pretendirent point y déposer l'empereur Louis : ils le supposoient privé de l'empire depuis trois mois : aussi ne le nommoient-ils que le seigneur Louis, ou cet homme venerable : & ils ne lui ôterent ni la couronne, ni les autres marques d'empereur.

Ils

AN. 833. Ils ne le tenoient plus que pour un ſimple particulier portant les armes; qu'ils lui firent quitter: comme ne lui étant plus permis de les porter, ſuivant les loix de la penitence. C'étoit le douziéme canon de Nicée, & le cinquiéme article de la decretale de S. Sirice à Himerius: dont le vrai ſens eſt de défendre l'exercice des armes, pendant le cours de la penitence ſeulement. Les évêques de France l'avoient jugé eux-mêmes en la perſonne de Louis: puiſqu'ils ne lui avoient point interdit l'exercice des armes après la penitence publique, à laquelle il s'étoit ſoûmis en l'aſſemblée d'Attigny. A plus forte raiſon ne pouvoient-ils prétendre, que cette ſeconde penitence lui ôtât la puiſſance ſouveraine qu'il avoit exercée librement depuis la premiere: auſſi ne le diſoient-ils pas, & ils ſuppoſoient que Louis n'étoit plus roi, ni empereur. Mais cette penitence d'Attigny détruiſoit le premier article de la confeſſion, qu'ils lui avoient dreſſée. Car ils avoient mis la mort de Bernard, & les autres fautes, pour leſquelles il avoit fait cette premiere penitence: or toutes les loix divines & humaines défendent de punir deux fois un même peché. Auſſi tout ce qui fut fait en cette aſſemblée de Compiegne fut caſſé peu de tems après; & a été déteſté par toute la poſterité. Il ſemble que les évêques & les ſeigneurs qui y aſſiſterent en euſſent honte eux-mêmes, car aucun n'oſa ſe nommer dans l'acte qu'ils en dreſſerent. Au reſte, on peut compter cet exemple, pour le ſecond d'une entrepriſe notable des évêques, ſur la puiſſance temporelle, ſous pretexte de penitence: le premier eſt celui des évêques d'Eſpagne, au douziéme concile de Tolede, contre le roi Vamba, ainſi que j'ai dit en ſon lieu.

Sup. liv XI. n. 12.

Liv. XIII. n. 34.

Sup. liv. XI. n. 29.

La

La même année 833. 218. de l'hegire le calife Almamon mourut le jeudi dix-neuviéme jour du septiéme mois, qui cette année revient au mois de Juillet : ayant regné vingt ans sept mois & treize jours. Il aima fort les lettres & les savans ; & ce fut principalement sous son regne, que les Musulmans commencerent à s'appliquer à l'étude. Au commencement ils n'étudioient que leur loi, leur langue, & un peu de medecine : & ils demeurerent en cet état sous les califes Ommiades. Almansor second des Abbasides étudia de plus la philosophie & l'astronomie : mais Almamon son petit fils, poussa ces mêmes études bien plus loin. Il fit des dépenses extraordinaires, pour amasser les livres les plus curieux écrits en Syriaque & en Grec : afin de puiser la science dans les sources ; & pria les empereurs Grecs, de lui envoyer ce qu'ils en avoient. Puis il chercha les meilleurs interprêtes & les fit traduire en Arabe. Il excita ses sujets à les étudier, s'entretenant avec eux, assistant à leurs conferences. Il favorisoit les hommes doctes de quelque religion qu'ils fussent ; & ils lui faisoient des presens de leurs ouvrages, & de tout ce qu'il y avoit de plus rare chez les Chrétiens Orientaux de toutes les sectes : les Juifs, les Mages, ou anciens Persans & les Indiens.

AN. 833. XLI. Etude des Musulmans.

Elm. lib. 1. c. 8. p. 138.

Sup. l. XLV.

Abulfarag. p. 160.

Bibl. Or. p. 546.

Il s'appliqua particulierement à l'astronomie, & laissa des tables fameuses des mouvemens des astres, qu'il avoit calculées lui-même. Aussi eut-il à sa cour plusieurs astronomes celebres : mais ils poussoient cette étude jusqu'à l'astrologie judiciaire, prétendant connoître l'avenir par la disposition du ciel ; & cette superstition si ancienne fit depuis ce tems de nouveaux progrès. Le calife Almamon favorisa la secte d'Ali : ce qui pensa lui faire perdre son état. Il em-

embraſſa la doctrine des Motazales, eſpece d'hé- AN. 833.
retiques entre les Muſulmans, qui mêloient à la religion une philoſophie trés-ſubtile : ſoutenant qu'il ne falloit point d'ſtinguer les attributs de Dieu de ſon eſſence, ni dire qu'il ſait par ſa ſcience, ou qu'il juge par ſa juſtice : mais par ſon eſſence. Ils diſent auſſi que la parole de Dieu, c'eſt-à-dire, leur Alcoran, a été créée dans un ſujet : au lieu que les autres Muſulmans la tiennent incréée & éternelle ; & Almamon publia un décret ſur ce ſujet, où il ſoûtenoit, que l'Alcoran étoit créé, & qu'Ali étoit après Mahomet la créature de Dieu la plus parfaite, ne mettant ainſi l'Alcoran qu'au troiſiéme rang. Il perſecuta même ſur la fin de ſon regne ceux qui ne recevoient pas ce decret.

Bibl. Or. p. 144. *Elm. p.* 136. *p.* 138.

Depuis ce tems les Muſulmans continuerent d'étudier les ſciences, c'eſt-à-dire, la philoſophie, les mathématiques, & la medecine. Les parties de la philoſophie, qu'ils cultiverent le plus, furent la dialectique & la metaphyſique : des mathematiques, l'arithmetique, la geometrie, & l'aſtronomie : de la medecine, la botanique & la chimie. Ces études s'étendirent par tout où regnoient les Muſulmans, & par conſequent en Eſpagne. Le ſucceſſeur du calife Almamon, fut ſon frere Mahomet Almoutaſem fils d'Aaron, qui regna huit ans.

V. Traité des études c. 6. *Elm. c.* 9. *p.* 140.

Pendant le regne d'Almamon, le patriarche Melquite d'Alexandrie étoit Chriſtofle, qui tint le ſiege trente-deux ans ; & eut pour ſucceſſeur Sophrone, la quatriéme année d'Almoutaſem, c'eſt à-dire l'an 836. Il étoit ſavant, & philoſophe, & il tint le ſiege treize ans. Marc patriarche Jacobite d'Alexandrie mourut ſous Almamon, l'an 211. de l'hegire, 826. de J. C. & eut pour ſucceſſeur Jacob, qui tint le ſiege dix ans & huit mois. De ſon tems les monaſteres rui-

XLII. Patriarches d'Orient. *Sup. l.* XLV. *n.* 56. *Eutych. p.* 440. *Elmac. p.* 140. *Chron. Or. p.* 105.

ruinez ſous ſon prédéceſſeur furent rétablis & les moines y retournerent. Les Jacobites racontent, que ce patriarche reſſuſcita le fils d'un gouverneur nommé Macaire, qui donna le tiers de ſon bien aux pauvres, & bâtit à Jeruſalem une égliſe pour les pelerins Egyptiens. Denis patriarche Jacobite d'Antioche étant venu trouver le gouverneur d'Egypte, demeura quelques jours chez le patriarche Jacob. Job patriarche Melquite d'Antioche vivoit encore: mais à Jeruſalem le patriarche Thomas mourut la ſeptiéme année d'Almamon, & eut pour ſucceſſeur Baſile, qui tint le ſiege vingt cinq ans. C'étoit l'état des égliſes d'Orient. AN. 833. *Eutych. p.* 428.

XLIII. Souffrances de S. Theodore & de ſaint Theophane. *Vit ap. Sur.* 26. *Dec. c.* 10.

A C. P. l'empereur Theophile continuoit de perſecuter les catholiques, pour la veneration des images. On lui défera entre autres Theodore de Jeruſalem & ſon frere Theophane, que l'empereur Michel ſon frere avoit maltraitez, & exilez pour la même cauſe. Theodore fut encore fouetté cruellement, & relegué avec ſon frere dans l'iſle Aphuſia. Mais deux ans après, l'empereur Theophile les fit revenir à C. P. ſans rappeller les autres exilez: car il ſouhaitoit paſſionement de gagner ces deux freres. Theodore racontoit ainſi ce qui ſe paſſa en cette occaſion, dans une lettre à Jean évêque de Cyzique.

Celui qui étoit chargé des ordres de l'empereur étant arrivé à l'iſle Aphuſia, nous mena en grande diligence à C. P. ſans nous en dire le ſujet. Nous arrivâmes le huitiéme de Juillet. Celui qui nous conduiſoit ayant vû l'empereur, eut ordre de nous enfermer auſſi tôt dans le prétoire. Six jours après, c'eſt-à-dire, le quatorziéme du même mois, on nous mena à l'audience de l'empereur. Comme tout le monde ſavoit le ſujet pour lequel on nous amenoit, nous n'en-

n'entendions que des menaces. Obéiſſez au plûtôt à l'empereur, diſoient les uns; d'autres: Le démon les poſſede, & des diſcours encore pires. Environ la dixiéme heure, c'eſt-à-dire, quatre heures après midi, nous entrâmes dans la ſale dorée: le gouverneur marchant devant nous: il ſe retira, & nous laiſſa en preſence de l'empereur, qui nous parut terrible & animé de colere. Après que nous l'eûmes ſalué, il nous dit d'un ton rude d'approcher plus près: puis il nous demanda le païs de notre naiſſance. C'eſt, dîmes-nous, le païs des Moabites. Il ajoûta: Qu'êtes-vous venu faire ici? Et ſans attendre notre réponſe, il commanda qu'on nous frappât au viſage. On nous donna tant & de ſi grands coups, que nous tombâmes à terre tout étourdis: & ſi je n'euſſe pris celui qui me frappoit par le devant de ſa tunique, il m'auroit auſſi-tôt jetté ſur le marche-pied de l'empereur. Mais je me tins ferme, juſques à ce qu'il fit ceſſer de nous frapper.

Il nous demanda encore, pourquoi nous étions venus à C. P. voulant dire que nous n'y devions pas venir, ſi nous ne voulions embraſſer ſa créance. Et comme nous baiſſions les yeux ſans dire mot, il ſe tourna vers un officier qui étoit proche, & lui dit d'une voix rude & regardant de travers: Prenez-les, écrivez ſur leurs viſages ces vers iambiques, & mettez-les entre les mains de deux Sarazins, pour les emmener en leur païs. Un nommé Chriſtodule, qui avoit compoſé ces vers, étoit là, & les tenoit. L'empereur lui ordonna de les lire, & ajoûta: Ne te mets pas en peine s'ils ſont beaux ou non. Un des aſſiſtans dit: Ces gens-ci, ſeigneur, n'en meritent pas de plus beaux. Il y avoit douze vers: dont le ſens étoit: Ceux-ci ont paru à Jeruſalem comme des vaiſſeaux d'iniquité.

Poſt. Th. p. 66.

té, pleins d'une erreur ſuperſtitieuſe, & ont été chaſſez pour leurs crimes, s'en étant fuis à C. P. ils n'ont point quitté leur impieté. C'eſt pourquoi ils en ſont encore bannis, étant inſcrits ſur le viſage, comme des malfaicteurs.

Saint Theodore continuë ainſi ſon recit : Après lecture de ces vers l'empereur nous fit ramener au prétoire : mais à peine y fûmes-nous entrez, qu'on nous ramena en grand hâte devant l'empereur, qui nous dit : Vous direz ſans doute quand vous ſerez partis, que vous vous êtes mocquez de moi ; & moi je veux me mocquer de vous, avant que de vous renvoyer. Alors il nous fit dépoüiller & foüetter, commençant par moi. L'empereur crioit toujours, pour animer ceux qui me frappoient : & je diſois cependant : Nous n'avous rien fait contre vôtre majeſté. Seigneur, ayez pité de moi. Sainte Vierge, venez à nôtre ſecours. Mon frere fut enſuite traité de même, & après qu'on nous eût déchirez de coups, l'empereur nous fit ſortir.

Mais auſſi-tôt on nous fit revenir, & un receveur nous demanda de la part de l'empereur : Pourquoi vous êtes-vous réjoüis de la mort de Leon, & n'avez-vous pas embraſſé la même créance que lui ? Nous répondîmes : Nous ne nous ſommes point réjoüis de la mort de Leon : nous ne ſommes pas venus vers lui, & nous ne pouvons pas changer nôtre créance, comme vous qui la changez ſelon les tems. Le receveur ajoûta : N'êtes-vous pas venus ſous le régne de Leon ? Non, dîmes-nous, mais ſous le prédéceſſeur de l'empereur, c'eſt-à-dire, ſous Michel le Begue. Nous revînmes au prétoire : & quatre jours après on nous préſenta au préfet, qui après pluſieurs menaces nous ordonna d'obéïr à l'empereur. Nous dîmes, que nous étions

tions prêts à ſouffrir mille morts, plûtôt que de communiquer avec les hérétiques. Le préfet revint aux careſſes, & nous dit: Communiquez ſeulement une fois, on ne vous demande pas davantage: j'irai avec vous à l'égliſe, allez enſuite où il vous plaira. Je lui dis en ſoûriant: Seigneur, c'eſt comme qui diroit à un homme: Je ne vous demande autre choſe, que de vous couper la tête une ſeule fois, après quoi vous irez où vous voudrez. On renverſeroit plûtôt le ciel & la terre, que de nous faire abandonner la vraye religion. Alors il ordonna que l'on nous marquât au viſage, & quoique les playes des coups de foüet fuſſent encore enflammées & fort douloureuſes, on nous étendit ſur des bancs, pour nous piquer le viſage, en y écrivant les vers. L'operation fut longue, & le jour venant à manquer, il fallut ceſſer. Nous dîmes en ſortant: Sachez que cette inſcription nous fera ouvrir la porte du paradis, & qu'elle vous ſera montrée en preſence de J. C. Car on n'a jamais rien fait de ſemblable: & vous faites paroître doux tous les autres perſécuteurs. C'eſt ainſi que Theodore parloit dans ſa lettre.

Après que lui & ſon frere eurent été ainſi traitez, on les remit en priſon le viſage encore ſanglant: puis à la perſuaſion du Patriarche Jean, on les envoya en exil à Apamée en Bithynie, où Théodore mourut quelques tems après, de vieilleſſe & de maladie: & comme l'empereur avoit défendu de leur doner la ſepulture, ſon frere Theophane conſerva le corps dans un coffre de bois, & fit des hymnes à ſa loüange, car il étoit poëte fameux pour le tems. Michel ſyncelle de l'égliſe de Jeruſalem fut auſſi arrêté, & tenu long-tems en priſon avec pluſieurs autres moines.

Poſſ. Th. lib. 1. n. 15.

Jean Leconomante avoit ſuccedé à Antoine de Syl-

Syllée dans le ſiége de C. P. la huitiémé année de l'empereur Theophile, qui eſt l'an 836. & il le tint ſix ans. Les catholiques le nommoient par mépris Jannés, du nom d'un des magiciens de Pharaon, L'empereur Michel le Begue l'avoit fort aimé, comme favorable à ſon héréſie, & diſtingué par ſa ſcience ; & l'avoit donné pour précepteur à ſon fils Theophile, qui le fit ſyncelle & enfin patriarche. On dit qu'il lui avoit impoſé par ſes preſtiges, & entre autres par celui-ci. Une nation infidelle & barbare ravageoit les terres des Romains, ſous la conduite de trois chefs : l'empereur Theophile en étoit fort allarmé, mais Jean le raſſura ainſi. Il y avoit dans le cirque une ſtatuë d'airain à trois têtes. Jean y fit venir trois hommes robuſtes avec chacun un marteau très-peſant, & s'y trouva lui-même, au milieu de la nuit, déguiſé en ſéculier. Il prononça tout bas quelques conjurations, par leſquelles il prétendoit faire paſſer ſur ces têtes la puiſſance des trois chefs ennemis : puis il commanda aux trois hommes de frapper en même tems de toute leur force, deux têtes furent rompuës entierement, la troiſiéme fut ſeulement panchée, ſans être ſéparée du corps. Auſſi les ennemis ſe diviſerent, & ſe battirent entre eux : un des chefs défit les deux autres, le troiſiéme demeura maltraité, & ils furent obligez de ſe retirer. Les hiſtoires de ce tems là ſont pleines de ſemblables faits, qui font voir que les Grecs croyoient fort aux prédictions & aux charmes.

XLIV. Jean Leconomante Patriarche de C. P. *Th. p* 302. S. *Niceph. Chron. Supl* xlvi. *n* 11. *n.* 43. *Simmagiſt. n.* 12. 2 *Tim* iii 8. *poſt. Th. lib.* 4. *n* 7.

Le patrice Arſaber, frere du patriarche Jean, & conſideré de l'empereur, avoit une maiſon de campagne ſur le bord du Pont-Euxin près de C. P. où le Patriarche alloit ſouvent. On diſoit qu'il y avoit fait faire un appartement ſoûterrain, dont l'entrée étoit cachée ; & que là il faiſoit a- *n.* 8.

me-

mener des belles femmes, même des religieuſes dont il abuſoit. Qu'il y exerçoit avec elles ſes enchantemens, conſultant le foye des animaux, des baſſins pleins deau, ou des morts, qu'il faiſoit revenir pour prédire les choſes futures. Tel étoit ce patriarche VI. du nom de Jean.

XLV. Soufrances de S. Methodius.

Le confeſſeur Methodius avoit été tiré du ſépulchre, où il étoit en priſon, un peu avant la mort de Michel le Begue. Il en ſortit comme un mort reſſuſcité, n'ayant que la peau & les os, & pas un cheveux à la tête. Etant à C. P. il demeura en ſon particulier, parce qu'il n'y avoit point de monaſtere exempt de l'héréſie. Il frequentoit les moines & les autres confeſſeurs, qui avoient ſouffert comme lui pendant la perſécution: il voyoit des ſénateurs; & quelquefois auſſi des hérétiques, & il en convertiſſoit, par la force & la douceur de ſon eſprit & ſa profonde connoiſſance des écritures. On en parla à l'empereur Theophile, qui le fit venir, & lui dit: Après ce que vous avez ſouffert, ne ceſſerez-vous jamais d'exciter des troubles par de vaines diſputes, pour un ſujet auſſi leger que les images? Methodius lui répondit: Si les images ſont ſi mépriſables, pourquoi n'ôtez-vous pas les vôtres avec celles de Jeſus-Chriſt, pour être glorifié avec lui: au lieu de les multiplier & les relever tous les jours comme vous faites? Car on honoroit toûjours les images des empereurs. Theophile irrité de ce diſcours, le fit attacher à des courroyes nud juſques à la ceinture; & lui fit donner devant & derriere ſix cens coups de foüet. Comme il étoit demi-mort, & tout en ſang, il le fit deſcendre par un trou dans une cave du palais: d'où quelques perſonnes pieuſes le tirerent la nuit, & le firent panſer. Mais l'empereur confiſca la maiſon où on l'avoit re-

Sup. l. xlvi. *n.* 45. *Vita c.* 1. *n.* 6.

n. 7.

n. 8.

tiré. Toutefois voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur Methodius par la violence, il voulut essayer la douceur; & l'ayant fait venir il conferoit amiablement avec lui, & témoignoit prendre plaisir à lui voir résoudre les objections tirées de l'écriture. Enfin il lui ordonna de loger dans le palais avec ses officiers; ce qui donna occasion à Methodius d'en desabuser plusieurs & les plus confidens de l'empereur, & de l'adoucir lui-même, ensorte qu'il n'avoit plus tant d'aversion pour les catholiques, ni tant de confiance en son opinion. L'empereur depuis ce tems avoit toujours Methodius auprés de lui, & le menoit même à la guerre, tant pour satisfaire sa curiosité, en lui faisant diverses questions, que pour s'assurer de lui. Car comme il savoit le credit que Methodius avoit à C. P. parmi les grands & tous les catholiques, il craignoit qu'en son absence il n'excitât quelque revolte pour le rétablissement des images. AN. 834. *Post. Th. lib. 3 n 24.*

XLVI. *Suite de la mission de saint Anscaire.*

En occident saint Anscaire archevêque de Hambourg alla à Rome, suivant l'ordre de l'empereur Louis; accompagné des évêques Rotade de Soissons & Bernold ou Bernalt de Strasbourg, & d'un comte nommé Gerold. Le pape Gregoire IV. leur accorda ce qu'ils demandoient, c'est-à dire, la corfirmation du nouvel archevêque de Hambourg: & declara Anscaire son legat chez toutes les nations voisines, Suedois, Danois, Sclaves & autres, où Dieu ouvriroit la porte à la prédication de l'évangile; conjointement avec Ebbon archevêque de Reims, qui avoit été chargé de cette mission par le pape Pascal, environ dix ans auparavant. Le pape ordonna que les successeurs d'Anscaire seroient consacrez au palais de l'empereur jusques à ce que le siege de Hambourg eut des suf- *Sup. n. 30. vita S. Ans. 20. Coim. an. 830. n. 5.* *Sup. liv. XLVI. n. 50.*

qu'ils lui avoient ôté, non pas la couronne, qu'il ne tenoit que de Dieu. AN. 835.

Au mois de Février de l'année suivante 835. il tint à Thionville un parlement, qui est aussi compté entre les conciles. Il s'y trouva plus de quarante évêques. Drogon évêque de Mets y présidoit comme diocesain & archichapelain; car il avoit reçû depuis peu cette dignité, & on lui donnoit par honneur le titre d'archevêque. On voit ensuite huit métropolitains, Hetti de Treves, Otgar de Mayence, Ragnoard de Roüen, Landran de Tours, Aldric de Sens, Nothon d'Arles, Ayoulfe de Bourges & Ebbon de Reims, qui y fut amené de Fulde. Entre les évêques les plus connus sont Freculfe de Lisieux, Jonas d'Orleans, Erchanrad de Paris, Hubert de Meaux, Badurad de Paderborn, Rotade de Soissons, Hildeman de Beauvais, Modoin d'Autun, Faova de Châlons. *v. coint. an. 830 n. 57. 834. n. 4.*

On commença par declarer nul tout ce qui avoit été fait contre l'empereur Louis. Chacun des évêques presens en donna un libelle souscrit de sa main, & ils jugerent à propos d'aller à Mets pour rendre plus solemnelle la rehabilitation de Loüis, en la faisant dans l'église cathedrale. Ce fut le dimanche de la quinquagesime, dernier jour de Février. Là Drogon évêque de Mets monta sur l'ambon & lut tout ce qui avoit été fait à Thionville, pour le retablissement de l'empereur. Ensuite Ebbon monta sur la même tribune, & confessa publiquement, qu'il avoit porté un jugement injuste contre l'empereur son maître, en le soûmettant à la penitence publique, après qu'il eut été injustement dépossé de la dignité imperiale sur de fausses accusations: reconnoissant qu'il y avoit été justement rétabli. Il en fit sa déclaration souscrite de sa main, qu'il presenta à l'empereur, & elle *Natt. Clar. Rem. Dach. to. 2. p. 31.* *Flod. 11. c. 20.* *Astronom. Flod ibid. epist. Car. ad Nicol. pap. tom 3. conc. pag. 877.* *Hincm. de predest. c. 36 p. 344.*

An. 835. fut gardée dans les archives de l'église de Mets. Alors les sept autres archevêques chanterent sur l'empereur les sept oraisons ordinaires pour la reconciliation des penitens ; puis les évêques prirent la couronne sur l'autel, & la mirent sur sa tête. Tout cela se fit pendant la messe, & tout le peuple en rendit graces à Dieu par des acclamations de joye.

Ann. Bertin. 835.

XLVIII. Déposition d'Ebbon.

On retourna à Thionville, & on y proceda contre les évêques coupables, dont la plûpart avoient fui en Italie sous la protection de Lothaire. Hildeman de Beauvais, qui étoit present se justifia. Agobard de Lyon & Bernard de Vienne furent déposez: le premier pour ne s'être point representé, ayant été appellé trois fois: le second pour avoir fui aprés s'être presenté. Les évêques obtinrent, pour l'honneur de l'épiscopat, qu'Ebbon fut jugé dans la sacristie hors de la presence des laïques. Etant pressé de rendre raison de sa conduite, il se plaignit, que l'on ne se prît qu'à lui de ce qui avoit été fait en presence de tant d'autres évêques: mais ils s'excusoient sur ce qu'ils n'avoient pû éviter d'être presens à l'attentat commis contre l'empereur, soûtenant qu'en effet ils n'y avoient point consenti. Alors Ebbon se voyant abandonné de tout le monde, fit venir un reclus nommé Framegaud, & l'envoya à l'imperatrice Judith, avec une bague qu'il avoit autrefois reçûë d'elle pour lui envoyer quand il auroit besoin de son secours. Elle eut égard à sa priere, & obtint des évêques, qu'ils appaiseroient l'empereur sans déposer Ebbon dans les formes. Il demanda donc du tems, & se choisit lui-même des juges, comme les canons le permettoient. C'étoit Aydulfe archevêque de Bourges, Badurad éveque de Paderborn & Modoin évêque d'Autun. Aprés leur avoir fait secretement sa con-

ep. Car. ad Nicol. Astronom.

Hincm. ib. t. 7. con. p. 1699.

fes-

fession, il donna au concile un libelle signé de sa main en ces termes: Moi Ebbon indigne évêque reconnoissant ma fragilité & le poids de mes pechez, j'ai pris tels & tels pour mes confesseurs & mes juges, & leur ai fait ma confession sincere: cherchant le remede de la penitence, & pour le salut de mon ame, je renonce au ministere épiscopal, dont je me reconnois indigne pour les pechez que je leur ai confessez en secret, afin que l'on puisse consacrer un autre à ma place, qui gouverne dignement l'église, que j'ai mal conduite. Et afin que je ne puisse jamais faire aucune reclamation pour y rentrer, j'ai souscrit ceci de ma main. Dans la souscription il se qualifioit: Ebbon cidevant évêque. AN. 835.

Il presenta cet écrit au concile, le confirma de vive voix, & donna encore trois autres témoins, Nothon archevêque d'Arles, Theodoric évêque d'Arras & Achard évêque de Noyon. Ensuite tous les évêques du concile dirent leurs avis selon leur rang, & le condamnerent suivant sa confession à être privé du ministere épiscopal. Puis Jonas d'Orleans dicta la sentence à Elie prêtre, & depuis évêque de Chartres, qui fut dattée du quatriéme jour de Mars, l'an 835. vingt-troisiéme de l'empereur Louis. Les évêques qu'Ebbon avoit pris pour témoins déclarerent publiquement à sa priere qu'il leur avoit confessé un tel peché, qu'il n'étoit plus digne de faire les fonctions episcopales; & que s'il l'avoit commis avant son ordination, il n'auroit pas dû être ordonné évêque. Les évêques presens souscrivirent, au nombre de quarante-trois; & par ordonnance du Concile, Drogon de Mets & Hetti de Tréves donnerent cet écrit à Foulques designé successeur d'Ebbon dans le siege de Reims. Foulques étoit abbé de saint

An. 835. Remy & corévêque de Reims : & il n'en fut pas encore ordonné évêque, parce que l'empereur vouloit avoir ſur la dépoſition d'Ebbon le conſentement du pape, à qui il envoya pour cet effet Godefroi abbé de S. Gregoire dans le dioceſe de Baſle. Après ce jugement Ebbon fut renvoyé au monaſtere de Fulde, d'où quelque tems après il fut tiré, pour être mis ſous la garde de Freculfe évêque de Liſieux ; & enſuite ſous Boſon abbé de ſaint Benoiſt ſur Loire : car il ne fut point en liberté tant que vêcut l'empereur Louis.

Narr. Cler. Rem.

XLIX. *Autres affaires de l'égliſe Gallicane.*

Cette même année 835. l'empereur Louis, toûjours appliqué aux ceremonies de la religion, ordonna que la fête de tous les ſaints ſeroit celebrée par toute la Gaule & la Germanie, le premier jour de Novembre. On l'obſervoit déja à Rome depuis plus de deux cens ans, ſuivant l'inſtitution du pape Boniface IV. & Louis l'établit à la ſolicitation du pape Gregoire IV. & du conſentement de tous les évêques. Une des hymnes de cette fête où nous diſons : Oſtez la nation infidelle des pais des Chrétiens, ſe rapporte aux incurſions des Normans, qui commençoient à être frequentes. Cette même année 835. ils entrerent dans l'iſle d'Hero ou Noirmouſtier ; ce qui obligea l'année ſuivante l'abbé Hibolde de s'adreſſer à Pepin roi d'Aquitaine, pour demander du ſecours. Mais on jugea que cette iſle ne pouvoit être défenduë, & qu'il valoit mieux en ôter le corps de ſaint Filebert ; ce qui fut executé la même année 836. le ſeptiéme de Juin, & il fut depuis transferé en divers lieux. S. Filebert étoit le fondateur de l'abbaye de Jumieges, qui vivoit du tems du roi Dagobert.

Sup. l. xxxvi. n. 56.

Chron. Engoliſm.

Tranſl. S. Filib. to. 5. act. p. 539.

ſup. liv. xxxvii. n. 59.

Anſgiſe abbé de Luxeu de Fontenelle, & de ſaint Germer, mourut à Fontenelle cette année 835.

835. & y eſt honoré comme ſaint. On voit toutefois par les liberalitez exprimées dans ſon teſtament qu'il avoit des biens propres, tout abbé regulier qu'il étoit, & que ſes richeſſes étoient grandes. Il donne à ſon monaſtere de Fontenelle cent livres d'argent, & à cinquante autres monaſteres, au moins une livre d'argent chacun. Or ces livres étoient de douze onces poids de marc, valant vingt ſols douze deniers: car toutes ces monnoyes étoient d'argent. Ainſi les cent cinquante livres font 125. marcs. Ce même teſtament fait connoître les principaux monaſteres qui ſubſiſtoient alors en France.

AN. 835. *Sup. to* 14. *Acta to.* 5. *p* 657. *Le Blanc. Mon. p.* 95.

Hilduin abbé de ſaint Denis, ayant pris part à la revolte des enfans de l'empereur Louis, fut chaſſé de la cour en 830. & envoyé en Saxe à la nouvelle Corbie, aprés avoir été dépouillé de ſes abbayes & de la dignité d'archichappellain. Mais l'année ſuivante il rentra dans les bonnes graces de l'empereur, qui le rappella, & lui rendit les deux abbayes de ſaint Denis & de ſaint Germain prés de Paris. Ce prince ayant été reconcilié ſolemnellement la premiere fois dans l'égliſe de ſaint Denis, voulut en témoigner ſa reconnoiſſance envers ce ſaint, & écrivit une lettre à Hilduin, par laquelle il lui ordonna de recueillir tout ce qui ſe trouvoit concernant ſaint Denis, tant dans ſes œuvres, que dans les hiſtoires grecques & latines, & les autres memoires, particulierement les actes de ſon martyre, & tout ce qu'Hilduin avoit tiré des archives de l'égliſe de Paris: de reduire tout en un corps d'hiſtoire ſuivie, & d'y joindre la révelation faite au pape Eſtienne II. dans la même égliſe, avec les hymnes & l'office nocturne de ſaint Denis. Enfin de recueillir ſeparement dans un autre volume tout ce qu'il avoit

L. Areopagitiques d'Hilduin. *Trag. c.* 6. *Aſtron. Flod* III. *hiſt c.* 1.

to. 7. *conc. p.* 577.

ſup. lib. XLIII. *n.* 13.

AN. 835. trouvé de ce ſaint ; c'eſt-à-dire, les pieces originales, dont il tireroit ſon hiſtoire.

En execution de cet ordre, Hilduin compoſa une hiſtoire de ſaint Denis, où il ſoutient que le premier évêque de Paris eſt le même que ſaint Denis l'aréopagite, converti par ſaint Paul : ce que perſonne, que l'on ſache, n'avoit encore écrit juſques là. Il le fait auſſi auteur des écrits attribuez à ſaint Denis l'aréopagite, inconnus aux cinq premiers ſiecles : & citez pour la premiere fois par les Eutyquiens dans la conference tenuë à C.P. vers l'an 531. Hilduin dit que ſaint Denis, aprés avoir gouverné quelques années l'égliſe d'Athenes, ſubſtitua un autre évêque à ſa place, & prit le chemin de Rome, pour aller trouver ſaint Pierre & ſaint Paul. Mais qu'il n'y arriva qu'aprés leur martyre, & ſous le pontificat de ſaint Clement : qui l'envoya dans les Gaules, pour en être l'apôtre, lui donnant pluſieurs compagnons. Ils arriverent à Arles ; Denis vint à Paris ville royale & celebre par les aſſemblées des Gaulois & des Germains. Il y bâtit une égliſe, y établit des clercs, convertit grand nombre d'infideles, fit pluſieurs miracles. L'empereur Domitien en étant averti, envoya en Gaule un gouverneur nommé Feſcennius Siſinius, qui étant arrivé à Paris fit prendre l'évêque Denis, l'archiprêtre Ruſtique & l'archidiacre Eleuthere, & leur fit ſouffrir pluſieurs tourmens. Saint Denis fut foüetté, grillé, expoſé aux bêtes, jetté dans un four, attaché à une croix & remis en priſon avec pluſieurs fideles : où comme il leur celebroit la meſſe, l'heure de la communion étant venuë, Jeſus-Chriſt parut avec pluſieurs anges, & le communia de ſa main. Enfin les trois ſaints furent menez à Montmartre, & eurent la tête tranchée à coups.

ap Sur. 9. Oct. to. 5 p. 725. ſup. liv. n. 36. LIII n. 22. n. 58.

ſup. XXXIII. n. 33.

coups de hache devant l'idole de Mercure. Un grand nombre d'autres souffrirent le martyre avec eux: mais le corps de saint Denis se releva & prit sa tête entre ses mains, étant conduit par des anges. Une dame nommée Catule fit retirer les trois corps de la Seine, où les payens les avoient jettez; & les enterra dans son champ, au lieu où est l'église & le monastere. Telle est l'histoire rapportée plus au long par Hilduin.

Il mit à la tête la lettre de l'empereur Louis & sa réponse: où il indique les originaux, dont il dit avoir tiré ce recit. Savoir les prétendus écrits de saint Denis, un Aristarque historien grec, dont on ne trouve ailleurs aucune memoire: un Visbius, qu'il prétend avoir été témoin occulaire du martyre de saint Denis; & sous le nom duquel on trouve encore un petit écrit, mais si absurde & d'un stile si barbare, qu'il ne merite aucune créance. Hilduin s'objecte l'autorité de Gregoire de Tours, plus ancien que lui d'environ trois cens ans, qui ne met saint Denis premier évêque de Paris que sous l'empereur Decius: & il n'y répond qu'en accusant Gregoire de simplicité.

Sur. tom. 5. p. 6. 7.

Sup. lib. VI. n. 49.

Ce recueil d'Hilduin porte le titre d'Aréopagitiques; & il fut si bien reçû que la plûpart de ceux qui ont écrit depuis ont confondu les deux saints Denis d'Athenes & de Paris, & ont attribué à ce saint les œuvres qui portent le nom de l'aréopagite. Les Grecs mêmes ont donné dans cette erreur, dès le tems d'Hilduin: comme on voit par l'éloge de saint Denis composé par Michel syncelle de Jerusalem, & par l'histoire de son martyre attribué à Methodius depuis patriarche de C. P.

Inter Op. S. Dion.

Toutefois Usuard & Adon dans leurs martyrologes, composez peu de tems aprés la mort

AN. 836. d'Hilduin diſtinguent les deux ſaints Denis, mettant celui d'Athenes le troiſiéme d'Octobre, & celui de Paris le neuviéme : & les Grecs dans leurs Monologes mettent auſſi celui d'Athenes le troiſiéme d'Octobre, quoiqu'ils le confondent avec celui de Paris. Les ſavans du dernier ſiecle ont découvert l'erreur, qui avoit prévalu depuis Hilduin, & ont démontré la difference de ces deux ſaints, que l'égliſe de Paris honore à preſent chacun en ſon jour.

Sirmond. de duob. Dion. Lacnoi. de Dion. Tillemont. to. 2 p. 1331 565. to. 4 p. 442. 712.

LI. Tranſlation de S. Vitus en Saxe.

Pendant qu'Hilduin étoit en Saxe, au nouveau monaſtere de Corbie, il vit le grand déſir qu'avoit l'abbé Varin d'y transferer de France quelque corps ſaint, pour affermir la religion dans le pais. Il lui promit que ſi Dieu le rétabliſſoit dans ſa premiere dignité, il lui donneroit quelqu'un de ceux qui étoient en ſon pouvoir. Peu de jours après Hilduin rentra dans les bonnes graces de l'empereur Louis, qui donna auſſi à Varin abbé de Corbie, le monaſtere de Rebais, au dioceſe de Meaux. Alors il pria Hilduin de lui donner le corps de S. Vitus; que Fulrad abbé de S. Denis avoit apporté en France du tems du roi Pepin, à ſon retour de Rome, apparemment en 756. On dit que Vitus étoit un enfant de douze ans, qui ſouffrit le martyre dans la Lucanie, avec Modeſte & Creſcentia, ſous l'empereur Diocletien; & l'égliſe les honore tous trois le quinziéme de Juin. Fulrad ayant donc apporté le corps de S. Vitus, le laiſſa à un de ſes parens, qui lui fit bâtir une égliſe dans ſa terre, & donna le tout enſuite à l'abbaye de S. Denis.

Transl. S. Viti n. 3. to. 5. act. p. 512.

Sup. liv. XLIII. n. 17.

Boll. 15. Jun. to. 20. p. 1013. Tillemont. to. 1. pag. 129.

Hilduin donna cette relique à Varin du conſentement de l'empereur Louis, de l'évêque de Paris & des nobles du dioceſe. La délivrance s'en fit ſolemnellement dans l'égliſe de S. Denis, le di-

dimanche dix-neuviéme de Mars 836. Le corps saint fut porté premierement à Rebais : à sainte Croix, aujourd'hui S. Faron de Meaux, & en plusieurs autres lieux : enfin il arriva en Saxe, à la nouvelle Corbie, le treiziéme de Juin, ayant fait pendant ce voyage plus de quarante miracles, qui sont specifiez, avec les noms des personnes & des lieux, dans l'histoire de cette traslation, dont l'auteur étoit présent. Le concours du peuple y fut si grand, qu'à un mille & plus autour du monastere, la campagne étoit couverte de tentes, de personnes nobles de l'un & de l'autre sexe, qui s'y étoient renduës de toutes les parties de la Saxe. Et toutefois, dans une si grande multitude, on n'entendoit ni parole deshonnête, ni raillerie, ou badinage : on louoit Dieu jour & nuit ; les hommes & les femmes, faisant des cœurs séparez, veilloient au tour de l'église, repetant souvent *Kyrie eleison.* Ainsi se passa la nuit de la veille & le jour de la fête ; & comme il s'y fit encore plusieurs miracles, le bruit s'en étant répandu, on y accourut de tout le païs, riches & pauvres, sains & malades ; ensorte qu'il sembloit que personne ne fut demeuré dans les maisons. Telle étoit la devotion de la Saxe nouvellement Chrétienne. AN. 850.

LII. Translation de saint Libaire.

Dans le même-tems Badurade second évêque de Paderborn, dans le dioceſe duquel étoit la nouvelle Corbie, travailla aussi à enrichir son église de quelque relique insigne. Il voyoit la difficulté de détacher de ses anciennes superstitions ce peuple grossier, qui ne croyoit point ce que les personnes doctes lui disoient de la puissance divine, à moins qu'il n'en vît des effets devant ses yeux, & n'en reçût des bienfaits sensibles : comme les gueriſons miraculeuses, qui se faisoient ordinairement par

Transl. S. Libor. c. 7. ap. Sur 22. Jul. p. 345.

AN. 836. les corps ſaints. Il ordonna donc un jeûne, & fit une proceſſion avec ſon peuple: après quoi Dieu lui inſpira d'envoyer en France à la ville du Mans demander des reliques à l'évêque, qui étoit alors Aldric. Badurad obtint pour cet effet des lettres de l'empereur Louis, & envoya une députation de clercs & de laïques, dont le chef étoit un prêtre nommé Ido, qui fit une courte relation de ce voyage.

Ces députez de Paderborn arriverent au Mans l'an 836. indiction quatorziéme, le 28. d'Avril. L'évêque Aldric les reçût favorablement, & leur accorda ce qu'ils demandoient. Pour l'execution il aſſembla dès le lendemain ſon clergé avec David ſon corévêque, & propoſa de donner aux députez le corps de S. Liboire quatriéme évêque du Mans, qui gouverna cette égliſe quarante-neuf ans depuis le grand Conſtantin juſques à Valentinien, & fut enterré par ſaint Martin. Aldric trouva d'abord de la reſiſtance à ſa propoſition; mais enfin ayant obtenu le conſentement de l'aſſemblée, il marcha avec ſon clergé & les députez à l'égliſe des douze apôtres, bâtie hors de la ville par ſaint Julien premier évêque du Mans, qui y étoit enterré avec ſes premiers ſucceſſeurs. On en tira le corps de ſaint Liboire, que les députez emporterent: il fut reçû avec ſolemnité par tout où il paſſa, à Chartres par l'évêque Bernouin, à Paris par Ercanrad; & cette tranſlation fut accompagnée de grand nombre de miracles. Enfin ils arriverent à Paderborn le jour de la Pentecôte, qui cette année 836. étoit le 28. de Mai.

Geſta epiſc. Cenom. Mabill. to. 3. Anal. p. 66.

LIII. S. Aldric du Mans. *Geſta. to. 3. Miſcell. Baluz.*

Aldric évêque du Mans étoit de la premiere nobleſſe des Francs, tirant auſſi ſon origine en partie des Saxons, des Allemans & des Bavarrois.

A

A l'âge de douze ans ſon pere le mena à la cour, & le recommanda à Charlemagne & à ſon fils Louis, à qui il ſe rendit trés-agreable, & à toute la cour. Aprés avoir ſervi le prince pendant le jour, il veilloit pendant la nuit pour prier ſecretement & chanter des pſeaumes dans l'égliſe de N. Dame d'Aix-la-Chapelle. Un jour comme il prioit à ſon ordinaire, ayant atteint l'âge de puberté, il ſe ſentit inſpiré de quitter le monde, pour ſe donner entierement au ſervice de Dieu. Mais craignant que ce ne fût une tentation, il pria Dieu pendant ſix mois de lui faire connoître ſa volonté; & au bout de ce terme ſe trouvant fortifié dans ſon deſſein, il demanda au roi la permiſſion de ſe retirer; & l'ayant obtenuë à peine, il s'en alla à Mets avec une penſion du roi pour lui & pour deux clercs. AN. 836.

Il fut trés-bien reçû par l'évêque & le clergé de Mets: & on lui donna ſolemnellement l'habit clerical. Il apprit le chant Romain, la grammaire & la ſuite de l'écriture ſainte: puis au bout de deux ans l'évêque, qui étoit Gondulfe, l'ordonna diacre dans l'égliſe de ſaint Etienne. Trois ans aprés il fut ordonné prêtre par Drogon: enſuite par le choix du clergé il fut chantre, chargé du ſoin des écoles, & enfin primicier ayant inſpection ſur tout le clergé de la ville & du dioceſe, & des monaſteres. L'empereur Louis ſur ſa reputation le fit venir à la cour malgré lui, & le prit pour ſon confeſſeur. Il y demeura quatre mois, aprés leſquels Francon évêque du Mans étant mort, Landran archevêque de Tours, Roricon comte du Mans & tous les nobles du dioceſe, avec le clergé & le peuple, élûrent Aldric pour leur évêque. L'empereur y conſentit, Drogon donna ſes dimiſſoires, adreſſez tant à l'archevêque de Tours, qu'à

Boll. to. 1. p. 387.

to. 3. Miſcell. p. 141. 143.

AN. 836. qu'à l'évêque élû, qui étoit prêtre de ſon égliſe: ainſi il fut conſacré ſolemnellement dans l'égliſe cathedrale du Mans, par Landran ſon métropolitain, & les évêques de la province, le dimanche vingt-deuxiéme de Decembre 832. étant âgé de trente-deux ans, & tint ce ſiege pendant vingt-quatre ans. Le troiſiéme jour après ſon ordination, l'empereur arriva au Mans, & y paſſa la fête de Noël. Dès la premiere année de ſon pontificat, Aldric fit conduire de l'eau dans la ville du Mans, où elle étoit fort chere, parce qu'il falloit l'apporter de la riviere de Sarthe. La même année il commença à faire bâtir un cloître pour les chanoines, qui étant diſperſez par la ville, ne pouvoient commodement aſſiſter aux offices divins. Il fonda ou retablit pluſieurs monaſteres; & juſques à ſept hôpitaux.

Geſta ep. Cenom. tom. 3. Analect. Mabill. p. 276.

Hiſt. O. S. B. liv. 5. c. 15.

LIV. Second Concile d'Aix-la-Chapelle.

L'évêque Aldric aſſiſta au parlement, que l'empereur Louis tint au mois de Fevrier 836. & qui eſt compté pour le ſecond concile d'Aix-la-Chapelle. Les actes ſont diviſez en deux parties: la premiere contient trois chapitres, dont deux ſervent de réponſe aux articles propoſez par l'empereur; & montrent quelle doit être la vie & la doctrine des évêques & des ordres inferieurs: ſavoir, des abbez, des chanoines & des moines, des corévêques, des archiprrêtres, des archidiacres, & enfin des prêtres. Ce ſont plûtôt des exhortations que des loix: & elles ne contiennent guere que des lieux communs, tirez des anciens canons & des peres. Ce que j'y trouve de remarquable, c'eſt qu'on ſe plaint que les évêques negligeoient de faire le jeudi ſaint la benediction de l'huile des malades, & l'office du ſoir de la veille de pâque: c'eſt-à-dire, la benediction des fonts. On menace de dépoſition l'évêque ou autre eccleſiaſtique, qui quittera

Conc. tom. 7. p. 1900. Aſtron. an. 835.

Cap. 2. can. 8. 9: tom. 12.

tera l'obéïſſance de l'empereur Louis, violant le ſerment de fidelité qu'il lui a prêté; & le laïque eſt menacé d'excommunication. Le troiſiéme chapitre contient des avis pour l'empereur lui-même, ſes enfans & ſes miniſtres; & ce ne ſont encore la plûpart que des lieux communs. On y remarque toutefois comme la principale ſource des deſordres, que les princes ſe ſont ingerez dans les affaires eccleſiaſtiques, & les évêques dans les affaires ſeculieres. On prie l'empereur de rétablir la liberté des évêques, & & de leur permettre à eux & aux autres eccleſiaſtiques de paſſer en repos le tems de carême. On demande que les prêtres de divers dioceſes, qui vont s'établir à la cour n'y ſoient point reçûs ſans le conſentement de leurs évêques: de peur que ce ne ſoient des prêtres criminels, ou des impoſteurs, qui ne ſoient pas même prêtres. Dans la concluſion de cette premiere partie les évêques inſiſtent ſur la diſtinction des deux puiſſances: avoüant qu'ils ont beaucoup excedé, que la revolte des enfans de l'empereur a fait voir un crime inoüi à tous les ſiecles. C'eſt pourquoi, ajoûtent-ils, nous eſtimons que le ſeul moyen de rétablir les choſes, eſt que laiſſant joüir les évêques de toute la puiſſance que Jeſus-Chriſt leur a donnée, vous uſiez de toute celle que vous avez comme pere & comme empereur. AN. 836. *Cap.* 3. *c.* 35. *c.* 16. *c.* 17. *c.* 23.

La ſeconde partie du concile d'Aix-la-Chapelle eſt adreſſée à Pepin roi d'Aquitaine, pour l'obliger à la reſtitution des biens eccleſiaſtiques, que lui & les ſeigneurs de ſon royaume avoient uſurpez: ſuivant l'ordre que l'empereur ſon pere lui en avoit déja envoyé en 834. Aldric évêque du Mans & Erchanrad évêque de Paris lui avoient auſſi porté, au nom de leurs confreres, une exhortation que nous n'avons plus: mais *Aſtronom.*

en

AN. 836. en ce concile ils y joignirent plusieurs autoritez de l'écriture sainte, compriſes en trois livres, où ils traitent à fond la matiere des biens ecclesiastiques: & répondent à cette objection des séculiers: Quel mal y-a-t'il de nous servir de ces biens dans nos besoins? Dieu ni les saints ne s'en servent point: tout est à lui, & c'est pour nôtre usage qu'il a créé tout ce qui est sur la terre. Les évêques montrent donc par toute la suite des saintes écritures, que dès le commencement du monde les saints ont fait à Dieu des sacrifices & des offrandes, qui lui ont été agréables: qu'il a même ordonné par la loi de lui en faire, qu'il a approuvé les vœux par lesquels on lui consacroit des fonds de terre, & a donné aux prêtres tout ce qui lui étoit consacré. Qu'il a puni severement ceux qui ont negligé son service, ou profané & pillé les choses saintes. Enfin que les mêmes regles subsistent dans la loi nouvelle. Le succés fut heureux: le roi Pepin se rendit aux exhortations de son pere & des évêques, & fit expedier des lettres, pour la reſtution de tous les biens usurpez.

c. 27.
c. 32.
c. 34.
lib. 2.
lib. 3.
Astron.

LV. Parlement de Thionville & de Cremieu.

Au mois de Mai de la même année 836. l'empereur Louis tint un parlement à Thionville, où vinrent les députez de Lothaire: entre autres l'abbé Vala, avec qui l'empereur Louis se reconcilia, & lui pardonna de bon cœur tout le passé. Le traité avec Lothaire fut conclu & l'empereur son pere lui manda par ses députez qu'il renvoyoit, de venir au plûtôt le trouver: mais une maladie populaire, qui survint l'en empêcha: & elle emporta plusieurs personnes considerables de son parti: savoir, l'abbé Vala, qui mourut le dernier jour d'Août cette année 836. Jessé évêque d'Amiens, Elie de Troyes & quelques seigneurs. L'empereur Louis, loin de se réjoüir de la mort de ceux qui lui avoient été op-

Mabill. to. 5. act. pag. 455.
Coint. 836. n. 52.

oppoſez, frappa ſa poitrine, & fondant en larmes pria Dieu de leur faire miſericorde. Cette maladie empêcha Lothaire de ſe trouver au parlement tenu pendant l'eſté de la même année 836. à Stramiac auprès de Lyon, aujourd'hui Cremieu; mais ſes freres Pepin & Louis y aſſiſterent. L'empereur leur pere y fit examiner la cauſe des égliſes de Lyon & de Vienne, vacantes par la dépoſition d'Agobard & de Bernard: mais leur abſence fut cauſe qu'on ne put rien conclure ſur cette affaire: c'eſt-à-dire, que comme ils n'avoient point été ouïs, on ne crut pas pouvoir ordonner d'autres évêques à leur place.

AN. 836. *Aſtron.* *Aſtron.* *ſup. n. 46.*

LVII. Louis protege l'égliſe Romaine.

Après que Lothaire fut gueri de ſa maladie, l'empereur ſon pere apprit, qu'au préjudice de ſes ſermens, ſes gens traitoient cruellement ceux de l'égliſe de ſaint Pierre de Rome. Malgré ſa douceur naturelle il en fut tellement irrité, qu'il envoya des députez extraordinaires, ſans leur donner preſque le tems de faire le voyage, avec ordre de dire à Lothaire: Souvenez-vous que quand je vous ai donné le royaume d'Italie, je vous ai recommandé d'avoir ſoin de la ſainte égliſe Romaine: & vous la devez défendre de ſes ennemis, loin de la laiſſer piller par vos gens. Faites-moi auſſi preparer des vivres & des logemens ſur tout le chemin de Rome: car je veux aller viſiter les tombeaux des apôtres.

Aſtron.

Une irruption des Normans dans la Friſe empêcha l'empereur Louis d'accomplir ce voyage; & c'eſt à cette incurſion que l'on rapporte le martyre de ſaint Libert diſciple de ſaint Rumol, honoré à Malines le quatorziéme de Juillet. L'empereur renvoya donc en Italie Foulques abbé de Fontenelle, avec un comte nommé Richard, pour rapporter la réponſe de Lothaire;

Molanus in Vſuard. 14 Jul. *Aſtron.*

AN. 837. re, & Adrevalde abbé de Flaix pour conſulter le pape ſur quelques affaires. On devoit auſſi ſolliciter Lothaire ſur la reſtitution des biens ſituez en Italie, & appartenans aux égliſes de France que ſes gens avoient uſurpez. Il accorda une partie de ce qu'on lui demandoit, & s'excuſa du reſte, ſur l'impoſſibilité de l'execution. Adrevalde étant arrivé à Rome trouva le pape malade: mais il fut tellement conſolé de l'amitié que lui témoignoit l'empereur, qu'il ne ſentoit preſque plus ſon mal. Il traita magnifiquement Adrevalde, & le renvoya chargé de riches préſens, & avec lui Pierre évêque de Centumcelles & George évêque regionaire de Rome: c'eſt-à-dire, ſuffragant du pape. Mais Lothaire ayant appris que ces deux évêques alloient trouver l'empereur ſon pere, envoya à Bologne Leon qui avoit grand credit auprés de lui; & qui les intimida tellement, qu'il les empêcha de paſſer outre. Adrevalde ſauva la lettre du pape à l'empereur, & l'envoya par un des ſiens déguiſé en mendiant.

Ann. Bert.

§ VII. Louis touché d'une comete.

Aſtron.

Pâques fut le premier d'Avril en 837. & au milieu de la ſemaine il parut dans le ſigne de la Vierge une comete, qui au bout de vingt-cinq jours diſparut dans la tête du Taureau. L'empereur Louis, trés curieux de ces phénomenes, appella avant que de ſe coucher l'aſtronome, qui a écrit ſa vie, & lui demanda ce qui lui ſembloit de cette comete. L'aſtronome promit de lui en rendre compte le lendémain; & l'empereur jugea, comme il étoit vrai, qu'il vouloit gagner du tems, pour ne lui pas faire une réponſe facheuſe. Je ſai, lui dit-il, que je ne vis pas hier au ſoir cette étoile, & que c'eſt une comete, dont nous avons parlé ces jours paſſez. Dites moi ce que vous croyez qu'elle ſignifie. L'aſtronome ayant dit une partie de ce qu'il pen-

penſoit & diſſimulé le reſte : Il y a encore, dit l'empereur, une choſe que vous cachez. Car on dit que ce prodige ſignifie un changement de regne & la mort d'un prince. L'aſtronome lui cita ce paſſage du prophete qui dit : Ne craignez point les ſignes du ciel, qui épouvantent les gentils. L'empereur répondit : Nous ne devons craindre que nôtre créateur, qui a fait auſſi cet aſtre : mais nous ne pouvons aſſez admirer ſa bonté, de nous avertir par de tels ſignes, pour nous exciter à penitence, malgré nôtre lâcheté. Après avoir fait retirer tout le monde, il paſſa la nuit en prieres ſans dormir, & le matin il appella ſes officiers, & ordonna de diſtribuer le plus qu'il ſe pourroit d'aumônes aux pauvres, aux moines & aux chanoines : & fit celebrer des meſſes, par autant de prêtres qu'il put, craignant moins pour lui que pour l'égliſe, dont il avoit la protection. Une autre comete parut le premier Janvier de l'année ſuivante 838. dans le ſigne du ſcorpion, & l'on crut qu'elle avoit annoncée la mort du roi Pepin qui ſuivit de prés.

AN. 837.

Jerem x. 2.

LVIII. Mort de l'empereur Louis.

Celle de l'empereur Louis fut encore précedée d'une grande éclypſe de ſoleil, que le même aſtronome ne manqua pas d'obſerver, comme en étant un preſage. Louis roi de Baviere avoit pris les armes, indigné d'un nouveau partage, que l'empereur ſon pere avoit fait à ſon préjudice, en faveur de ſes freres Lothaire & Charles. L'empereur l'ayant appris, partit de Poitiers, où il avoit paſſé l'hiver, & ſe mit en marche pendant le carême de l'année 840. C'étoit contre ſa coûtume : car il paſſoit ordinairement ce ſaint tems à chanter des pſeaumes, prier, aſſiſter à la meſſe, diſtribuer des aumônes, & l'employoit ordinairement en œuvres de pieté ; enſorte qu'à peine prenoit-il un jour ou deux, pour

Aſtron.

An. 840. pour monter à cheval & faire un peu d'exercice. Alors, quoique déja vieux, & malade d'une fluxion ſur la poitrine, il ſe fit un devoir de marcher contre le roi Louis ſon fils. Il celebra la fête de pâques à Aix-la-Chapelle avec ſa devotion ordinaire : puis ayant paſſé le Rhin, & appris que ſon fils s'étoit retiré, il indiqua un parlement à Vormes, & manda à Lothaire de s'y trouver. Alors arriva cette terrible éclipſe, le troiſiéme jour des Rogations, c'eſt-à-dire le cinquiéme de Mai, veille de l'aſcenſion. L'empereur ayant entierement perdu l'appetit & les forces, fut obligé de camper en une iſle prés de Mayence, & ſe mettre au lit. Il étoit ſenſiblement affligé de l'état de l'égliſe, & des troubles qu'il prevoyoit entre ſes enfans : dont toutefois ſa foibleſſe pour Judith & pour Charles étoit la principale cauſe. Un grand nombre d'évêques & d'autres eccleſiaſtiques étoient auprés de lui pour le conſoler, entre autres Hetti archevêque de Treves, Otgar de Mayence, Drogon frere de l'empereur, évêque de Mets & archichapelain. Comme c'étoit en lui qu'il ſe confioit le plus, il ſe confeſſoit à lui tous les jours, & recevoit tous les jours le corps de nôtre-Seigneur. Ce fut la ſeule nourriture qu'il prît pendant quarante jours, & il diſoit : Vous êtes juſte, Seigneur, de me faire à preſent jeûner malgré moi, puiſque j'ai paſſé le carême ſans jeûner.

Il dit à ſon frere Drogon d'appeller les officiers de ſa chambre, & fit faire un inventaire de tous les meubles qu'il portoit avec lui : couronnes & autres ornemens royaux, armes & vaiſſelle, livres & habits ſacerdotaux ; puis il en ordonna la diſtribution aux égliſes, aux pauvres & à ſes deux fils Lothaire & Charles. Il envoya à Lothaire une couronne, une épée & un ſcep-

tre

tre, qu'il lui donnoit, à la charge d'être toujours uni à Charles & à ſa mere Judith, & de conſerver au jeune frere la portion du royaume qui lui avoit été donnée. Aprés quoi l'empereur Louis rendit graces à Dieu de ce qu'il ne lui reſtoit plus rien dont il put diſpoſer. Cependant Drogon, de l'avis des autres évêques, lui demanda, s'il ne vouloit pas pardonner à ſon fils Louis. L'empereur témoigna d'abord l'amertume de ſon cœur, puis il délibera, & ramaſſant le peu qu'il lui reſtoit de forces, il commença à raconter les mauvais traitemens qu'il prétendoit en avoir reçûs. Enfin il ajoûta: Puiſqu'il ne peut venir pour ſatisfaire à ſon devoir, je fais ce qui dépend de moi; & je prends Dieu à témoin & vous auſſi, que je lui pardonne toutes les offenſes qu'il m'a faites. C'eſt à vous à l'avertir de ne ſe pas oublier. AN. 840.

Enſuite, comme c'étoit le ſamedi au ſoir, il fit chanter devant lui l'office nocturne du dimanche, & mettre ſur ſa poitrine du bois de la vraye croix. Il en fit le ſigne ſur ſon front tant qu'il eut aſſez de force; quand il étoit las; il prioit Drogon par ſigne de le faire. Il paſſa ainſi la nuit, & le lendemain il fit préparer un autel, où Drogon celebra la meſſe & le communia. Puis l'empereur le pria & les autres aſſiſtans de prendre un peu de repos. Quand il ſentit approcher ſa fin, il rappella Drogon, qui fut ſuivi des autres évêques. L'empereur leur fit entendre comme il put, qu'il ſe recommandoit à eux, & demanda les prieres des agoniſans. Pendant qu'on les faiſoit il tourna les yeux à gauche avec indignation en diſant de toute ſa force: *Houts*, *houts*, qui ſignifioient en Tudeſque: Dehors, dehors. On crut qu'il voyoit le malin eſprit; & auſſi-tôt il leva les yeux au ciel avec de grands ſignes de joye. Il mou-

AN. 840. mourut ainſi le vingtiéme de Juin 840. la ſoixante-quatriéme année de ſon âge, la vingt-ſeptiéme de ſon regne comme empereur. Son corps fut tranſporté à Mets & enterré avec grande ſolemnité dans l'égliſe de S. Arnoul près d'Hildegarde ſa mere.

LIX. Portrait de Louis. *Theg. c. 19.*

Ce prince étoit de taille mediocre, les yeux grands, le nez long, les épaules larges, les bras forts: enſorte que perſonne ne manioit mieux un arc ou une lance. Il avoit la voix maſle, parloit le latin comme ſa langue naturelle, & entendoit le Grec. Il avoit appris en ſa jeuneſſe des poëſies payennes, mais depuis il ne vouloit ni les lire; ni les entendre. Au contraire il étoit fort inſtruit de l'écriture ſainte, & ſavoit le ſens ſpirituel, le moral & l'anagogique. Tous les matins il alloit à l'égliſe, ſe mettre à genoux touchant le pavé de ſon front, & demeuroit longtems en prieres, quelquefois avec larmes. Tous les jours il donnoit l'aumône avant ſon repas, & par tout où il étoit, il y avoit des logemens pour les pauvres. Il étoit ſobre dans le boire & le manger. Jamais on ne le vit éclater de rire: & dans les fêtes ſolemnelles, où les muſiciens & les bouffons jouoient pour divertir le peuple, il contenoit les autres par ſon ſerieux. Il s'habilloit modeſtement, excepté les grandes fêtes, où à l'exemple de ſes peres il étoit tout couvert d'or, portant la couronne en tête & le ſceptre à la main. Il étoit très-liberal, & donna en proprieté à des particuliers quantité de terres de ſon domaine. Il ne faiſoit rien ſans conſeil: mais il donnoit tant de tems au chant des pſeaumes & à la lecture, qu'il abandonnoit trop les affaires à ſes confidens. Il entretint la mauvaiſe coûtume déja établie, de faire évêques des gens de *c. 20.* condition ſervile: qui ne manquoient pas d'affran-

franchir leurs parens, & les élever ou par les lettres ou par les alliances avec les nobles. Tel fut ce prince que l'on compte pour le premier roi de France du nom de Louis, & ſa facilité à pardonner lui a fait donner le ſurnom de Débonnaire. AN. 840.

LX. Mort d'Agobard. *Ado. Chr. S. Ben. tom. 1 Bibl. Lab. p. 293. Boll. om. p. 748. 6. Jun.*

Il y avoit quelque tems qu'il avoit permis à Agobard de Lyon & à Bernard de Vienne de rentrer dans leurs ſieges: & cette année en partant d'Aquitaine il y laiſſa Agobard, pour prendre ſoin des affaires de ce royaume; mais il mourut à Saintes le ſixiéme de Juin. Son égliſe de Lyon l'honore ſous le nom de S. Agebaud; & puiſqu'il étoit rentré ſi avant dans les bonnes graces de l'empereur Louis, on doit croire qu'il avoit expié la faute d'avoir pris part à la revolte: auſſi lui étoit-elle commune avec l'abbé Vala & d'autres ſaints perſonnages, & l'extrême foibleſſe de Louis la rendoit plus excuſable.

Outre les écrits dont j'ai parlé, Agobard nous en a laiſſé pluſieurs, dont ceux qui ſont contre Amalarius paroiſſent les derniers. Amalarius accuſoit l'égliſe de Lyon, d'avoir introduit quelque nouveauté dans le chant eccleſiaſtique: Agobard entreprit ſa défenſe dans un traité intitulé: De la divine pſalmodie; puis il attaqua l'ouvrage d'Amalarius, par un autre écrit intitulé: De la correction de l'antiphonier, prétendant y trouver des erreurs, & même des hereſies. Enfin il fit un troiſiéme écrit ouvertement contre Amalarius, où il reprend pluſieurs endroits de ſon traité des offices eccleſiaſtiques. Mais cette critique n'a pas empêché la poſterité d'eſtimer les ouvrages d'Amalarius; & en effet on voit de la part d'Agobard bien de l'aigreur & de la préoccupation. Son ſucceſſeur dans l'égliſe de Lyon, fut Amolon

lon diacre de la même égliſe, qui fut ordonné évêque le dimanche ſeiziéme de Janvier 841.

LIVRE QUARANTE-HUITIE'ME.

I. Amorion pris par les Muſulmans.

L'Empereur Theophile faiſant la guerre aux Muſulmans, marcha bien avant dans la Syrie, ravageant & emmenant des captifs. Enfin il aſſiegea Sozopetra, où étoit né le calife Moutaſem. Il écrivit à Theophile de l'épargner à ſa conſideration: mais il ne fut pas écouté. Theophile prit la ville & la ruina, tua une partie des habitans & emmena les autres. Le calife en fut tellement irrité, qu'il aſſembla une armée plus grande qu'aucun de ſes predeceſſeurs; & fit écrire ſur les boucliers de ſes ſoldats Amorion, pour marquer qu'il en vouloit à cette ville, qui étoit la patrie de Theophile. Pluſieurs conſeilloient à Theophile d'en ſauver les habitans, en les faiſant paſſer ailleurs: mais il crut qu'il étoit de ſon honneur de la défendre, & y mit le patrice Aëtius gouverneur d'Orient avec deux capitaines de réputation, Theodore, Cratere & Theophile babouzique. Ils défendirent ſi bien la ville, que le calife y perdit ſoixante & dix mille hommes, quoique le ſiége ne durât que treize jours: mais enfin averti par un nommé Boudize, il l'attaqua par un endroit foible, & la prit d'aſſaut l'an de l'hegire 223. de J. C. 836. il paſſa au fil de l'épée tous les habitans & les ſoldats, excepté les chefs & les officiers, qu'il envoya à Bagdad.

Poſt. Theop. l. 3 n. 29. Elm. l. 11. c. 9. Abulfar. p. 165. Act. SS. 4. Martyr. ap. Bol 6. mart. t. 6. pag. 460.

c. 34.

II. Captifs confeſſeurs

Quand il fut revenu, il les fit mettre aux fers, avec les entraves aux pieds, dans une priſon ſi obſcure qu'on n'y voyoit pas le moindre jour

jour en plein midi, & qu'ils ne ſe connoiſſoient 35
qu'à la voix. Là ils n'avoient autre compagnie que leurs gardes, un peu de pain & d'eau pour nourriture, la terre pour lit, & pour habits des haillons pleins de vermine. Si quelquefois on leur permettoit de ſortir, pour demander l'aumône, chacun d'eux étoit accompagné de dix ſoldats; & au retour on coupoit leur pain & on fouilloit dans leurs écuelles, de peur qu'ils n'y cachaſſent quelque lettre.

Quand on vit leurs forces conſumées & leurs corps attenuez, par la longueur de la priſon; on commença à les ſolliciter de changer de religion. Le calif leur envoya des docteurs, qui paſſoient pour les plus habiles entre les Muſulmans. Ils feignoient de venir d'eux-mêmes par compaſſion; & ayant obtenu la permiſſion de ceux qui commandoient les gardes, ils aportoient aux priſonniers de l'argent ou des habits, pour les gagner. Car le Calife diſoit, qu'il ne comptoit pour rien la conquête d'une ville, en comparaiſon des ames. Comme les Chrétiens rejettoient avec horreur les premieres propoſitions de ſe pervertir, les Muſulmans leur diſoient: Il ne vous convient pas d'être ſi fiers, écoutez-nous, & enſuite vous mépriſerez nos conſeils, s'ils ne vous ſont pas avantageux. N'aimez-vous pas vos parens, vos enfans, vos femmes, la compagnie de vos amis, les mœurs de vôtre païs? Vous n'avez qu'un ſeul moyen de recouvrer tous ces biens: qui eſt de diſſimuler un peu, vous laiſſer circoncire & faire la priere avec le calife. Il vous comblera de biens; & la guerre vous ouvrira quelque occaſion de retourner chez vous, & reprendre vôtre religion. Les Chrétiens répondirent: En uſeriez-vous ainſi ſi vous étiez à nôtre place? Oui, dirent les Muſulmans, car il n'y a rien de

plus cher que la liberté, & ils le confirmerent par ſerment. Et nous, dirent les Chrétiens, nous ne prenons point conſeil ſur la religion de ceux qui ne ſont pas fermes dans la leur, & ils les renvoyerent confus. Quelques jours après il en vint d'autres ſous le même prétexte, de leur faire l'aumône, qui commencerent à les plaindre, même avec larmes. Quel malheur, diſoient-ils, de ne pas croire au grand prophête Mahomet! Ces gens que nous voyons chargez de fers, ne ſont-ils pas parens de l'empereur, de braves guerriers, pleins d'eſprit & de courage? N'avoient-ils pas de grandes troupes? Qui a rendu inutiles tous ces avantages, ſinon, de ne pas reconnoître le prophête, dont les ſerviteurs les ont vaincus? Mais il ne faut pas s'étonner qu'ils ne connoiſſent pas la verité, dont on ne les a pas inſtruits; il faut pardonner à leur ignorance. Puis adreſſant la parole aux priſonniers, ils leur diſoient: Quittez cette voye étroite, où le fils de Marie vous a ordonné de marcher: entrez dans la voye large, pour cette vie & pour l'autre, que le grand prophête nous a montrée. Qu'enſeigne-t'il d'incroyable quand il dit, que Dieu peut donner à ceux qui le ſervent, toutes ſortes de plaiſirs en cette vie & le paradis en l'autre? Quittez vôtre ignorance, & ne rejettez pas ſes bienfaits. Car, comme il eſt bon, voyant que les hommes étoient trop foibles pour accomplir la loi de Jeſus, ſi dure & ſi difficile, il a envoyé ſon prophête Mahomet, pour les décharger de ce poids, & les ſauver par ſa ſeule foi. Les Chrétiens ſe regarderent les uns les autres en ſoûriant; & leur dirent: Pouvez-vous croire véritable & agréable à Dieu une doctrine qui donne à la chair toute liberté, & ſoûmet la raiſon aux paſſions? quelle difference y a-t'il entre les bêtes & les hom-

hommes qui vivent ainſi ? rien ne peut nous ſéparer de la charité de Jeſus-Chriſt. AN. 841.

Quelque tems après il en vint d'autres du nombre des faquirs ou religieux Muſulmans, qui donnerent auſſi l'aumône aux captifs, les baiſerent tous ; & s'étant aſſis leur dirent : Voyez à qui Dieu donne à préſent ſa puiſſance: eſt-ce aux Romains, ou Muſulmans ? A qui donne-t'il les terres fertiles & les armées victorieuſes, n'eſt-ce pas à nous ? Cependant il eſt juſte : donc ſi nous n'obſervions ſes commandemens, il ne nous donneroit pas tant de biens; & il ne vous ſoûmettroit pas à nous ſi vous n'aviez refuſé de croire ſon prophête. Les Chrétiens dirent : Permettez que nous vous faſſions une queſtion. Quand deux hommes ſe diſputent la poſſeſſion d'un heritage, ſi l'un ſe contente de crier qu'il eſt à lui, ſans produire de témoins ; & que l'autre, ſans diſputer, amene pluſieurs témoins dignes de foi, à qui faut-il adjuger l'heritage ? A celui, dirent les Muſulmans, qui donnne de bons témoins. Les Chrétiens reprirent : Jeſus Chriſt eſt venu né d'une Vierge, comme vous le dites vous-mêmes, ayant pour lui tous les anciens prophêtes, qui ont prédit ſa venuë : Vous dites que Mahomet eſt venu apporter une troiſiéme loi : ne devoit-il pas avoir au moins un ou deux prophêtes, pour garans de ſa miſſion ? Quant à l'avantage que vous prétendez tirer de vos conquêtes, ne connoiſſez-vous pas celle des Perſes, qui ont ſubjugué preſque tout le monde, & des Grecs qui ont vaincu les Perſes, & des anciens Romains, dont l'empire étoit ſi étendu : Suivoient-ils la vraye religion ? N'adoroient-ils pas pluſieurs divinitez par une idolatrie inſenſée ? Dieu donne quelquefois la victoire à ceux qui le ſervent, quelquefois il permet qu'ils ſoient

AN. 842. vaincus, quand ils l'offenſent, pour les châtier par les mains des méchans. Les Chrétiens demeurerent ſept ans entiers dans cette affreuſe priſon, rendant graces à Dieu, de ce qu'il leur donnoit ce moyen d'expier leurs pechez paſſez, & priant pour la converſion des Muſulmans.

Elmac. lib. 1. c. 9. Bib. orient. p. 808.

Cependant le calife Moutaſem, autrement Abou Iſaac, mourut à Samara ou Sermenraï ville nouvelle, qu'il avoit fait bâtir ſur le Tigre à dix ou douze lieuës de Bagdad. Il mourut l'an 226. de l'hegire, le dix huitiéme du troiſiéme mois: c'eſt-à-dire, le ſixiéme Janvier 842. après avoir vécu quarante-huit ans, & en avoir regné huit, huit mois & huit jours. Il étoit ignorant & ne ſavoit pas écrire. Son ſucceſſeur fut ſon fils Aaron Alouatec Aboujafar.

III. Patriarches d'Orient

Elm. 1. cod. c. 9. chr. orient. p. 209. Sup. l. xlvii. n. 41.

Jacob, patriarche Jacobite d'Alexandrie, mourut la cinquiéme année de Moutaſem 222. de l'hegire, 837. de Jeſus-Chriſt, & Simeon lui ſucceda, qui ne tint le ſiege qu'un an. L'an 223. 838. de Jeſus-Chriſt, Joſeph fut élu patriarche dans le monaſtere de ſaint Macaire, & tint le ſiege dix-ſept ans. De ſon tems le métropolitain d'Habeche ou Ethiopie, nommé Jacob, fut chaſſé; mais le royaume ayant été affligé de ſechereſſe & de peſte, le roi envoya au patriarche Joſeph, lui demandant pardon & le priant de renvoyer le métropolitain, qui fut reçû avec grande joye. Ce qui fait voir que les Abyſſins étoient Jacobites. Le patriarche Joſeph ordonna des évêques qu'il envoya dans la Pentapole & dans l'Afrique, vers le couchant. Le patriarche Melquite d'Alexandrie étoit Sophrone, ordonné après la mort de Chriſtofle, la quatriéme année de Moutaſem 836. de Jeſus-Chriſt. Il étoit ſavant & philoſophe, & tint le ſiege treize ans.

Eutich. to. 2. p. 440. Sup. l. xlvii n. 41.

Job

Job patriarche Melquite d'Antioche vivoit encore & Denis étoit patriarche Jacobite de la même ville. A Jeruſalem Jean patriarche Melquite fut ordonné la ſeptiéme année de Moutaſem ; 839. de Jeſus-Chriſt, & ne tint le ſiege que trois ans. Car les habitans de Jeruſalem s'étant élevez contre lui & le chargeant de toutes ſortes de reproches, il craignit leur averſion, & renonça par écrit à ſon ſiege. C'eſt ce que nous connoiſſons de l'état des égliſes d'Orient. AN. 842.

IV. Mort de Theophile. Michel empereur. *hiſt Theop. liv.* III. *n.* 34.

A Conſtantinople l'empereur Theophile fut ſi vivement touché de la priſe d'Amorion, & du refus que fit le calife de recevoir rançon des priſonniers, que ſes entrailles s'enflammerent : & il but pour ſe rafraîchir de l'eau de neige, qui lui cauſa la dyſſenterie. Il en mourut le vingtiéme de Janvier 842. après avoir regné douze ans & trois mois. La perſécution qu'il fit toute ſa vie aux ſaintes images & aux catholiques a rendu ſa memoire odieuſe : toutefois il fit des actions éclatantes de juſtice. Il ſe picquoit de ſavoir la muſique, & faiſoit chanter dans l'égliſe des hymnes & des verſets de ſa compoſition. On dit même qu'un jour ſolemnel il battit la meſure dans la grande égliſe de C. P. & donna à cette occaſion cent livres d'or au clergé. *Ibid. n.* 16.

Son fils Michel encore enfant lui ſucceda, ſous la conduite de l'imperatrice Theodora ſa mere, avec un conſeil que Theophile lui avoit laiſſé, compoſé de l'eunuque Theoctiſte revêtu de deux grandes charges à la cour, du patrice Bardas frere de l'imperatrice, & de ſon oncle Manuel maître des offices, originaire d'Armenie. Dès le tems qu'il y commandoit, pluſieurs abbez de divers monaſteres étant de ſes amis, l'avoient inſtruit de la créance catholique touchant *Poſt. Theop liv.* VI.

AN. 842. chant les images; & alors étant tombé malade, les moines de Stude, en qui il avoit grande confiance, le vinrent voir; & lui promirent qu'il gueriroit promptement, s'il entreprenoit le retabliſſement des ſaintes images. Il le promit & recouvra la ſanté.

V. Fin des Iconoclaſtes.

Manuël ayant donc communiqué ſon deſſein aux deux autres tuteurs de l'empereur, & les ayant perſuadez de donner à ſon regne cet heureux commencement: il alla trouver l'imperatrice Theodora, & lui fit la même propoſition. Elle répondit: Je l'ai toûjours ſouhaitté, & je n'ai jamais ceſſé d'y penſer: mais j'en ai été empêchée juſques à preſent, par la multitude des ſénateurs & des magiſtrats, attachez à l'héréſie des Iconoclaſtes, par les métropolitains & principalement par le patriarche. C'eſt celui qui a fomenté les foibles ſemences de cette erreur que l'empereur mon époux avoit reçûë de ſes parens; & l'a pouſſé par ſes preſſantes exhortations, à traiter ſi mal tant de ſaints perſonnages. Qui vous empêche donc maintenant, reprit Manuël, de donner au peuple cette joye? Auſſi-tôt elle appella un officier nommé Conſtantin, & l'envoya au patriarche Jean Leconomante, pour lui dire: pluſieurs moines & d'autres perſonnes pieuſes m'ont preſenté requête, pour le rétabliſſement des ſaintes images: ſi vous en êtes d'accord, l'égliſe reprendra ſon ancien ornement; ſinon quittez le ſiege, ſortez de C. P. & vous retirez à votre maiſon de campagne, juſques à ce que l'on tienne un concile, où vous aſſiſterez. Car on veut vous y juger, & vous montrer que vous ſoûtenez une erreur.

Conſtantin trouva Jean couché ſur un lit de repos, en une des chambres du palais patriarcal; & après qu'il lui eut dit ce dont l'impera-

ra-

patrice l'avoit chargé : Jean répondit ſeulement, qu'il prendroit conſeil, & le renvoya auſſi-tôt. En même tems il prit une lancette & s'ouvrit les veines du ventre, pour perdre beaucoup de ſang, ſans ſe mettre en danger : ainſi le bruit ſe répandit en un moment dans l'égliſe, que l'imperatrice avoit envoyé aſſaſſiner le patriarche, & ce bruit vint juſques au palais, avant que Conſtantin y fut retourné. Le patrice Bardas fut envoyé, pour s'informer exactement de la verité du fait, & trouva que les playes avoient été faites exprès, joint le témoignage des domeſtiques propres du patriarche, & la lancette qui fut repreſenté. Jean étant ainſi convaincu, fut chaſſé de l'égliſe, & renfermé dans ſa maiſon de campagne, nommée Pſicha. AN. 842.

VI Methodius pat. de C. P. *Orat. s Nicéph. Ball. to 7. p 320.*

L'imperatrice fit aſſembler dans le palais un concile, qui ſe trouva très nombreux, parce qu'outre les catholiques, il y vint pluſieurs de ceux qui avoient ſuivi le parti des hérétiques, & qu'ils avoient fait évêques. Ils anathematiſerent les ennemis des ſaintes images, & confirmerent le ſecond concile de Nicée, & après avoir dépoſé Jean Leconomante, ils élûrent patriarche de C. P. Methodius, qui avoit tant ſouffert pour la religion ſous Michel le Begue & ſous Theophile. Alors l'imperatrice Theodora dit : Comme je vous accorde le rétabliſſement des ſaintes images, je vous prie de m'accorder une grace : c'eſt d'obtenir de Dieu le pardon du peché que l'empereur mon époux a commis ſur ce ſujet. Methodius répondit au nom de toute l'égliſe : Notre pouvoir, Madame, ne s'étend point ſur les morts. Nous n'avons reçu les clefs du ciel que pour l'ouvrir à ceux qui ſont encore en cette vie. Il eſt vrai, que nous pouvons auſſi ſoulager les morts, quand

Sup l xlvi. xlvii n. 44

Poſt Theop. n. 4.

AN. 842. leurs pechez étoient legers, & qu'ils ont fait penitence : mais nous ne pouvons abſoudre ceux qui ſont morts dans une condamnation manifeſte. L'imperatrice reprit : lorſque l'empereur mon époux étoit prêt de mourir, je lui repreſentai, le plus fortement qu'il me fut poſſible, les ſuites terribles de ſa mort, s'il perſiſtoit dans l'heréſie : la privation des prieres, les maledictions, le ſoûlevement du peuple dans cette grande ville. Il témoigna du repentir & demanda des images : je les lui préſentai, il les baiſa avec ferveur, & rendit ainſi l'eſprit entre les mains des anges. Elle confirma ce récit par ſerment ; & les prélats perſuadez de ſa vertu, ſur ce témoignage, & ſuppoſé que la choſe fut ainſi, déclarerent par écrit que Dieu feroit miſericorde à Theophile. Toutefois pluſieurs demeurerent perſuadés qu'il étoit mort impenitent, & que Theodora n'avoit ainſi parlé que pour l'affection qu'elle lui portoit.

Methodius fut donc ordonné patriarche de C. P. l'an 842. & le premier dimanche de Carême ſelon les Grecs, qui ſelon nous ſeroit le ſecond, il paſſa la nuit en prieres avec l'imperatrice & tout le peuple dans l'égliſe de nôtre Dame de Blaquernes, d'où le matin ils allerent en proceſſion à ſainte Sophie : la meſſe y fut celebrée & les images rétablies ſolemnellement. Enſuite l'imperatrice donna un feſtin dans le palais à tout le clergé & aux confeſſeurs, qui avoient ſouffert pendant la perſecution, & elle continua cette fête toute ſa vie. On la nomma la fête de l'Ortodoxie, comme qui diroit, du rétabliſſement de la religion catholique, & l'égliſe Grecque la celebre encore le même jour, c'eſt-à-dire le dimanche qui termine la premiere ſemaine de Carême. On y chante à l'office de la nuit une hymne du confeſſeur Theopha-

phane de Jeruſalem, qui fut ordonné archevêque de Nicée, en récompenſe de ſes ſouffrances, & on y lit une legende qui contient l'hiſtoire de l'héréſie des Iconoclaſtes, mêlée de quelques fables. Le matin on fait la proceſſion, où on porte la vraye croix & les images; & on y chante un canon ou hymne attribué à ſaint Theodore Studite, mais qui paroît plûtôt fait après ſa mort. Tout cela ſe lit dans le Triſodion, qui contient l'office Grec du carême; & ainſi finit l'héreſie des Iconoclaſtes, environ ſix-vingts ans après que l'empereur Leon Iſaurien l'eut introduite. AN. 842.

Vita c. 15. ap. Sur. 16. Dec. Sup. l. xlvii. n. 42.

Sup. l. xlvii. n.

VII. Fin de Jonas d'Orleans.

Claude de Turin, qui ſeul en Occident avoit ſoûtenu cette héréſie, étoit mort depuis quelque tems: c'eſt-à-dire avant l'empereur Loüis le Débonaire. De ſes commentaires ſur l'écriture, celui de l'épître aux Galates eſt imprimé, mais il s'en trouve pluſieurs autres manuſcrits en diverſes bibliotheques: ſavoir ſur le Levitique, ſur le livre de Ruth, ſur ſaint Mathieu, ſur l'épître aux Romains, les deux aux Corinthiens, l'épître aux Epheſiens. L'empereur Loüis ayant reçû ſon écrit contre l'abbé Theodemir touchant les images, & l'ayant fait examiner par les plus habiles gens de ſon palais, le déſaprouva, & en envoya un extrait à Jonas évêque d'Orléans, pour le refuter. Jonas y travailla, & l'ouvrage étoit déja bien avancé, quand il apprit que Claude étoit mort. Alors il crut que ſon erreur étoit éteinte avec lui, & réſolut de n'en pas écrire davantage. Depuis il apprit par des perſonnes dignes de foi, que Claude avoit laiſſé des diſciples: qu'outre ſon erreur contre les images, il avoit renouvellé l'Arianiſme, & en avoit compoſé des écrits qu'il avoit laiſſez dans les archives de ſa maiſon épiſcopale. Ces conſiderations & les exhortations des

Sup. l. xlvii. n. 10. Bibl. PP. Lugd. Lab. Cr. p. 228. Mabill. 7. Anal. p. 43. Dupin 9. ſiecle. ch. 7. p. 38. Jonas præf. in lib. de imag.

perſonnes pieuſes engagerent Jonas à achever ſon ouvrage : mais l'empereur Louis étant mort, il le dédia au roi Charles ſon fils, dont il ſe trouvoit ſujet.

Ce traité eſt diviſé en trois livres : & l'extrait de l'apologie de Claude contre Theodemir y eſt inſeré & refuté par partie. Jonas y ſuit la méthode qu'avoit ſuivie Dungal, & employe à peu près les mêmes preuves. Il ſoûtient, que l'on ne doit garder les images, que pour la memoire & l'inſtruction, ſans leur rendre aucun culte ; & toutefois il ne veut pas que l'on traite d'idolâtres ceux qui prient devant elles en l'honneur des ſaints, parce qu'ils confeſſent & profeſſent la foi de la ſainte Trinité. Jonas mourut l'an 843. après avoir tenu vingt-deux ans le ſiege d'Orleans, & eut Agius pour ſucceſſeur.

lib. 1. p. 649 Mabill. præf to 5 act. n. 36 Coint. an 845. n. 39.

VIII. Ebbon rétabli à Reims.

Auſſi-tôt après la mort de Louis le Débonaire, Lothaire ſon fils aîné, roi & empereur, vint d'Italie à Vormes, & y demeura quelque tems. Ebbon archevêque de Reims ſortit alors de l'abbaye de S. Benoiſt ſur Loire où il étoit priſonnier, & avec Boſon, qui en étoit abbé, il vint trouver Lothaire, qui ordonna qu'il rentreroit dans ſon ſiege, par un acte ſolemnel donné à Ingelheim le vingt-quatriéme de Juin, indiction troiſiéme, la premiere année du regne de Lothaire depuis la mort de ſon pere : c'eſt-à-dire, l'an 840. Cet acte porte, qu'Ebbon eſt rétabli à la priere de ſon égliſe, & par le jugement des évêques. En effet vingt y ſouſcrivirent, dont les plus connus ſont Drogon de Mets, à qui ſa dignité d'archichapelain donne le premier rang ; puis quatre archevêques, Otger de Mayence, Hetti de Treves, Amalouin de Beſançon, Audax de Tarantaiſe, Badurad évêque de Paderborn, Joſeph d'Evreux auſſi

Nar. cleric. Rom. to. 2. Duchêne p. 34 Flod. l. 11. c. 20.

aussi abbé de Fontenelle. Ces évêques étoient la plûpart Italiens, les autres Gaulois du parti de Lothaire. En vertu de cet acte, Ebbon se fit remettre solemnellement dans son siege le sixiéme de Decembre par quatre de ses suffragans : Rothade de Soissons, Simeon de Laon, Erpuin de Senlis & Loup de Châlons: les cinq autres ne s'y trouverent pas, parce que, comme l'on croit, ils tenoient le parti du roi Charles. *Conc. Suess. 12. act. 5.*

Comme Ebbon dans son acte de renonciation avoit promis de ne jamais revenir contre : il voulut justifier sa conduite ; & publia une apologie, où il soûtenoit, qu'il n'avoit pû être canoniquement dépose en vertu de cette renonciation : parce qu'il ne l'avoit faite que par force, étant dépouillé de tous ses biens, prisonnier, & actuellement malade ; qu'il n'y avoit déclaré aucun crime particulier, pour lequel il dût être dépose, & que son peuple n'y avoit point consenti. Enfin que les sept années de prison, qu'il avoit soufferte depuis, étoient une penitence suffisante pour les pechez qu'il avoit confessé en secret. Il concluoit, que trouvant son siege encore vacant, il avoit pû y rentrer legitimement. Je laisse au sage lecteur à juger de la solidité & de la bonne foi de cette apologie. *Sup* XLVII. *n.* 48 *to.* 7. *Spicil. p.* 135.

Dans le dernier partage que Louis le Débonaire avoit fait entre ses enfans, la Meuse devoit separer les états de Lothaire & de Charles. Mais Lothaire, qui, comme l'aîné, prétendoit tout réunir, passa la Meuse, & même la Seine, & vint jusques à la Loire. Ce fut alors qu'Ebbon rentra dans le siege de Reims, dont il demeura en possession une année entiere, pendant laquelle il ordonna quelques clercs. Mais ensuite le roi Charles s'étant relevé rentra dans la

AN. 841. Belgique ; Ebbon fut obligé de ſortir de Reims pour la derniere fois, & ſe retira près de l'empereur Lothaire.

Depuis deſeſperant de rentrer dans ſon ſiege, il accepta celui d'Hildesheim en Saxe, qui lui fut donné par le roi Louis, du conſentement des évêques & du pape ; & y fit les fonctions d'évêque juſques à ſa mort, qui arriva l'an 851. Il travailloit à la converſion des payens, & encourageoit ſouvent S. Anſcaire archevêque de Hambourg, contre les difficultez qu'il trouvoit à ſa miſſion de Suede.

IX.

Bataille de Fontenay. *Nithard. l. 2. in fine.*

Le roi Louis, que l'empereur ſon pere avoit reduit à la Baviere ſeule en ce dernier partage, ſe joignit à Charles contre Lothaire : leurs armées ſe rencontrerent près d'Auxerre ſur la fin de Juin l'an 841. Louis & Charles firent pluſieurs propoſitions de paix, que Lothaire ayant toutes refuſées, enfin le jour de la ſaint Jean, ils lui déclarerent, que s'il ne les acceptoit le lendemain à la ſeconde heure du jour, ils en viendroient au jugement de Dieu, c'eſt-à-dire, à la bataille. Elle fut donnée en effet près de Fontenay, *lib. 3. init.* ce même jour ſamedi vingt cinquiéme de Juin ; & Lothaire y fut entierement défait. Les deux rois délibererent ſur le champ de bataille s'ils devoient pourſuivre les fuyards, & conclurent qu'ils devoient avoir pitié de leurs freres & du peuple Chrétien : eſperans que Dieu s'étant declaré en leur faveur, Lothaire ainſi frappé écouteroit la juſtice.

Ils celebrerent le dimanche au même lieu : & après la meſſe, ils ſe mirent à enterrer les morts amis ou ennemis, & à penſer les bleſſez. Ils offrirent aux fuyards de leur pardonner, s'ils vouloient rentrer de bonne foi dans leur devoir. Enſuite les rois & le peuple conſulterent les évêques ſur ce qu'ils devoient faire : car ils étoient

étoient affligez de la perte de tant de Chrétiens. Les évêques qui étoient à l'armée s'assemblerent, & trouverent que l'on avoit combattu pour la seule justice, & que le jugement de Dieu l'avoit déclaré. Que par consequent tous ceux qui avoient eu part à cette affaire, soit pour le conseil, soit pour l'execution, étoient innocens : comme n'ayant été que les ministres de la justice de Dieu. Mais que quiconque sentoit sa conscience chargée d'avoir agi par colere, par haine, par vaine gloire, ou par quelque autre mauvais motif, devoit se confesser en secret, pour être jugé selon la mesure de son peché. Toutefois ils ordonnerent un jeûne general de trois jours, tant pour leurs fautes volontaires ou involontaires, que pour les pechez de leurs freres morts, & pour attirer la continuation du secours de Dieu, & ce jeûne fut volontiers observé. AN. 842.

X.

S. Aldric chassé & rétabli.

Entre les désordres qui suivirent la mort de Louis Debonaire, il s'éleva la même année 840. un parti contre le roi Charles, dans le païs du Maine, qui étoit son partage. Aldric évêque du Mans fut toûjours fidele au roi Charles, à qui l'empereur Louis son pere l'avoit recommandé : mais Sigismond abbé de saint Calais prit le parti des rebelles, pour éviter l'execution de la sentence de l'empereur Louis, qui deux ans auparavant avoit declaré ce monastere soûmis à l'évêque. Les rebelles presserent Aldric de leur prêter serment, promettant de lui conserver sa dignité, & même d'augmenter son pouvoir; mais il demeura toûjours inviolablement attaché au roi Charles. Aussi fut-il chassé de son siege cette même année huitiéme de son pontificat. Sa maison épiscopale fut pillée : ses chevaux au nombre

Gest. S. Aldric. tom. 3. Baluz. p. 146. 145.

Sup. l. xlviii. n. 52.

An. 842. bré de quatre-vingt, & deux cens pieces d'autre bétail : les proviſions deſtinées à l'hoſpitalité & aux aumônes, tout cela fut diſſipé, & ſept hôpitaux qu'il avoit bâtis, ruinez de fond encomble. D'autres ouvrages demeurerent imparfaits, ſavoir ſa cathedrale, dont toutefois il avoit fait la dédicace dès l'an 836. le cloître de ſes chanoines & cinq monaſteres. Les hôpitaux n'étoient pas tous deſtinez pour des pauvres : on nommoit ainſi alors toutes les maiſons d'hoſpitalité, & une de celles que l'évêque Aldric avoit bâti ſervoit à loger les évéques, les comtes & les abbez, & étoit accompagnée d'une égliſe,

Geſta c. 44. p. 107.

L'évêque Aldric ainſi dépouillé ſe mit à la ſuite du roi Charles : qui eſſaya en vain cette premiere année de réduire à ſon obeiſſance les rebelles du Maine, étant preſſé d'affaires plus importantes, mais l'année ſuivante 841. après la bataille de Fontenai, il vint lui-méme dans le païs, rétablit l'évêque, & lui rendit par un jugement ſolemnel le monaſtere de ſaint Calais.

XI. Partage entre les freres.

L'année ſuivante 842. les deux rois Louis & Charles, toûjours unis, vinrent à Aix-la-Chapelle qui étoit la capitale de l'empire François. Lothaire y avoit, paſſé après ſa défaite, & de là en Saxe, où, pour refaire des troupes dans le deſeſpoir de ſes affaires, il avoit permis aux Stilingues, le peuple des Saxons le plus nombreux, de choiſir entre leurs anciennes loix & les nouvelles que les François leur avoient impoſées. Ayant cette liberté ils retournerent au paganiſme. Il donna auſſi des terres conſiderables à Heriol chef de Danois, ſoûmettant auſſi à des payens, des Chrétiens & des égliſes. Ses deux freres étant donc à Aix-la-Chapelle délibererent de ce qu'ils feroient des états qu'il avoit aban-

Nith l. 4: init. Ann. Bert. 841.

don-

donnez. Ils crurent devoir s'en rapporter aux évêques & aux prêtres, qui étoient avec eux en grand nombre; & ſuivre leur avis comme la volonté de Dieu. Les évêques conſidererent toute la conduite de Lothaire, depuis le commencement, comment il avoit ôté la couronne à ſon pere, combien de parjures il avoit fait commettre au peuple Chrétien par ſon ambition, combien de fois il avoit lui-même fauſſé les ſermens, faits à ſon pere & à ſes freres; combien de fois, après la mort de ſon pere, il avoit voulu les dépouiller, ou les ruiner, de combien d'homicides, d'adulteres, d'incendies & d'autres crimes il avoit été cauſe; que d'ailleurs on ne voyoit en lui ni capacité pour gouverner, ni aucune trace de bonne volonté. C'eſt pourquoi ils déciderent, que c'étoit par un juſte jugement de Dieu, qu'après avoir été vaincu, il avoit abandonné une partie de ſes états & que Dieu l'avoit donnée à ſes freres meilleurs que lui. Mais ils ne leur permirent de s'en mettre en poſſeſſion, qu'après leur avoir demandé pupliquement, s'ils vouloient les gouverner ſuivant l'exemple de Lothaire, ou ſuivant la volonté de Dieu. Ils répondirent, qu'autant que Dieu leur en donneroit la connoiſſance & le pouvoir, ils vouloient ſe gouverner, eux & les autres, ſelon ſa volonté. Et nous, reprirent les évêques, nous vous exhortons & vous enjoignons par l'autorité divine, de prendre ce royaume & le gouverner ſuivant la volonté de Dieu. AN. 842.

Les deux freres choiſirent enſuite chacun douze perſonnes pour faire le partage du royaume, que Lothaire avoit laiſſé, & un de ces douze fut Nithard, qui en a écrit l'hiſtoire. Il étoit proche parent des rois: fils du comte Angilbert depuis abbé de ſaint Centule ou ſaint

Ri-

AN. 842. Riquier, & de Berte fille de Charlemagne. Nithard fut toûjours attaché au parti du jeune roi Charles : mais enfin dégouté des troubles qui agitoient la France, il se retira au même monastere de Centule, & le gouverna après le septiéme abbé, nommé Louis. Nithard ne fut abbé que peu de jours : car ayant été obligé de prendre les armes contre les Normans, il fut tué dans un combat.

Sup. l. xliv. *n.* 5.

Chr Centul. c. 9. *&* 10. *to.* 4 *Spicil. p.* 493. 500. 501.

XII. Mort de Bernard archevêque de Vienne.

Bernad archevêque de Vienne, attaché au parti de Lothaire, mourut la même année 842. Il étoit d'une maison noble, & dès sa jeunesse ses parens l'engagerent dans le mariage ; mais ensuite du consentement de sa femme, il se retira dans le monastere d'Ambronay ou Bugey, qu'il avoit fondé ; & après y avoir vécu quelque tems en simple moine avec grande édification, il en fut élu abbé. Trois ans après, c'est-à-dire, l'an 810. il fut élû archevêque de Vienne ; mais il fallut un ordre exprès du pape pour l'y faire consentir. Il gouverna cette église trente-deux ans avec un grand zele, & sur la fin de sa vie il fonda le monastere de Romans, où il se retiroit souvent, & y choisit sa sepulture. Il mourut à l'âge de soixante & quatre ans, le dimanche vingt-troisiéme de Janvier, jour auquel il est honoré dans le païs comme saint. Son successeur fut Agilmar, auparavant abbé de saint Claude, qui tint le siege de Vienne dix huit ans.

Bol. 23 *Jan. to.* 2. *p.* 544. *Mabil. to.* 6. *act. p.* 561. *Coint. an.* 842. 1.

XII. Normans en France.

Les Normans cependant profitant de la division des trois freres qui occupoient toutes leurs forces au dedans, commencerent à ravager impunément les côtes de l'Ocean. On appelloit en general Normans, c'est-à-dire, hommes du Nort, les barbares encore payens, qui venoient de Danemarc, de Norvegue & des païs voisins, sur quantité de petits bâtimens à voiles & à rames, pour

pour faire par tout où ils pouvoient des eſclaves & du butin. L'an 841. indiction quatriéme, le douziéme de Mai, ils vinrent à l'embouchure de la Seine, pillerent Rouen, & brûlerent le monaſtere de ſaint Ouën, qui étoit hors de la ville. Ayant quitté Rouen, ils brûlerent le monaſtere de Jumieges: mais celui de Fontenelle ſe racheta. Trois jours après vinrent des moines de S. Denis, qui racheterent ſoixante-huit captifs pour vingt ſix livres d'argent. Le dernier de Mai les Normans ſe rembarquerent, après avoir pillé toutes les égliſes & les villages le long de la Seine, emportant de grandes ſommes. AN. 843. *Chr. Fontenell. Dacher. 2. p. 387. Chr. Norm. ibid. p 524.*

En 843. au mois de Juin ils entrerent par l'embouchure de la Loire, attaquerent Nantes, & la trouvant ſans défenſe, l'eſcaladerent & la prirent. L'évêque nommé Guihard ſe retira dans la principale égliſe dédiée à ſaint Pierre, & ſaint Paul, avec tout ſon clergé, & les moines d'Aindre, iſle voiſine dans la Loire, qui s'étoient refugiez dans la ville & y avoient apporté le riche treſor de leur égliſe. Il y avoit auſſi une grande multitude de peuple raſſemblé à Nantes, non ſeulement du voiſinage, mais des villes éloignées, à cauſe de la fête de ſaint Jean-Baptiſte. Voyant donc l'ennemi dans la ville, & ne ſe ſentant point capables de lui réſiſter, ils s'enfermerent dans cette égliſe, implorant le ſecours du ciel, & n'en eſperant point d'autre. Mais les Normans ayant rompu les portes & les fenêtres, entrerent furieux & firent main baſſe ſur ce peuple déſarmé: hors quelques uns qu'ils embarquerent ſur leurs vaiſſeaux pour les vendre. L'évêque fut tué dans l'égliſe avec les prêtres & les clercs, & il y eut des moines maſſacrez juſques ſur l'autel. On voyoit des enfans attachez au *Ann. Bert. 843. fragm. ibid. p. 380.*

ſein

AN. 843. sein de leur mere, dont ils suçoient le sang au lieu de lait, le lieu saint étoit rempli de carnage. Les Normans regagnerent leurs vaisseaux avec toutes les richesses qu'ils avoient pû ramasser, & de grandes troupes de captifs de tout sexe & de tout âge; & les Chrétiens qui resterent, employerent ensuite beaucoup d'argent pour les racheter. Le jour de S. Pierre les Normans passerent dans l'isle d'Aindre, dont ils ruinerent & brûlerent le monastere abandonné. Après qu'ils furent partis, on porta le corps de l'évêque Guihard au monastere de saint Serge près d'Angers, & il est honoré comme martyr le vingt-cinquiéme de Juin. Susan évêque de Vannes reconcilia l'église de Nantes ainsi profanée.

Bol. 25 Jun.

XIV. Sarrasins en Italie.

Ann. Bert. 842. Nith lib. 4 subfin. Erchamb. ing. Cassin. Chr. Cassin. l. 1. c. 25.

En même tems que les Normans attaquerent l'empire François par l'Ocean, les Mores ou Sarrasins l'attaquerent par la mer méditerranée. En 842. il entrerent par le Rône, aborderent près d'Arles, & ayant pillé tout impunément, remenerent leurs vaisseaux chargez de butin. En Italie Radelgise & Siconulfe se disputoient le duché de Benevent, tandis que l'empereur Lothaire étoit occupé deça les monts contre ses freres. Radelgise appella à son secours les Sarrasins d'Afrique, Siconulfe ceux d'Espagne: les uns & les autres s'emparerent de plusieurs places, & emmenerent grand nombre de captifs. Pour fournir de l'argent aux Sarrasins d'Espagne, Siconulfe vint au Mont Cassin la septiéme année

c. 26.

de l'abbé Bassace, qui est l'an 843. & en enleva presque tous les tresors, que les rois des François, Pepin, Carloman, Charlemagne & Louis le Debonaire y avoient donnez. La premierte fois il emporta plusieurs croix, calices, patenes, couronnes & autres vases du poids de cent trente livres d'or, avec d'autres ornemens,

&

& promit de rendre pour le tout dix mille ſous de Sicile. La ſeconde fois il enleva 365. livres en argent, quatorze mille ſous d'or, & pluſieurs vaſes d'argent. La troiſiéme fois au bout de huit mois, d'autre argenterie du poids de cinq cens livres. Dix mois après il vint pour la quatriéme fois, força le veſtiaire du monaſtere & en enleva quatorze mille ſous. L'évêque Leon & deux ſeigneurs jurerent de les rendre dans quatre mois ; & ne l'ayant pû faire cederent une terre au monaſtere. En deux autres fois on emporta encore quatre mille ſous. Enfin pour la ſeptiéme fois Siconulfe emporta une couronne d'or ornée d'émeraudes, donnée par ſon pere, qui fut eſtimée trois mille ſous. Tels étoient les richeſſes de ce monaſtere. AN. 844.

XV. Mort de Gregoire IV Sergius II pape. *Anaſt.*

Le pape Gregoire IV. mourut au commencement de l'année ſuivante 844. Il avoit réparé & orné très richement quantité d'égliſes de Rome, & mis une communauté de moines à ſainte Marie au de-là du Tibre, pour y celebrer l'office du jour & de la nuit. Il répara pour l'utilité du public un aqueduc nommé la forme ſabatine, & fit au palais de Latran pluſieurs bâtimens, pour la commodité de ſes ſucceſſeurs, entre autres un bain & un appartement pour repoſer après matines. Il fit cinq ordinations au mois de Mars & au mois de Decembre, & conſacra 135. évêques pour divers lieux. Enfin ayant tenu le ſaint ſiege ſeize ans, il mourut l'onziéme de Janvier 844. & fut enterré à ſaint Pierre. Le ſaint ſiege vaqua quinze jours ; & le dimanche vingt-ſeptiéme de Janvier l'archiprêtre Sergius fut ordonné pape. Il étoit Romain, fils d'un autre Sergius. Il perdit ſon pere étant encore enfant, & fut élevé avec grand ſoin par ſa mere, mais il la perdit encore à l'âge de douze ans. Le pape Leon III. connoiſſant ſa nobleſſe & ſon

Sup. liv. XLVII. n. II. *Papebr. Conat.*

beau

AN. 844. beau naturel, ſe le fit amener, le prit en affection & le mit dans l'école des chantres, pour être inſtruit du chant & des bonnes lettres. Il s'y diſtingua entre les autres enfans, & le pape Leon le fit acolyte. Etienne IV. ſon ſucceſſeur le fit ſon ſoûdiacre; & Paſcal premier voyant ſon progrès dans la ſcience & les bonnes mœurs, l'ordonna prêtre du titre de S. Silveſtre. Enfin Gregoire IV. le fit archiprêtre. A ſa mort les grands & le peuple s'étant aſſemblez pour lui donner un ſucceſſeur, on en propoſa pluſieurs; puis tout d'un coup on vint parler du mérite de l'archiprêtre Sergius; & tous s'écrierent, qu'il étoit digne du pontificat.

Son élection étant réſoluë, chacun ſe retira chez ſoi. Mais un diacre de l'égliſe Romaine, nommé Jean ayant raſſemblé une troupe de peuple ruſtique & ſéditieux, enfonça les portes du palais patriarcal de Latran, & y entra à main armée. Ceux qui s'y trouverent furent ſaiſis d'étonnnement & de frayeur. Mais au bout d'une heure cette populace témeraire épouvantée à ſon tour, ſe diſſipa & abandonna le diacre Jean. Sur la nouvelle du tumulte, la nobleſſe Romaine accourut à pied & à cheval à l'égliſe de S. Martin; & ils menerent Sergius avec grand honneur au palais de Latran, ſuivis d'une grande foule de peuple, qui chantoit des hymnes & des chants ſpirituels. Il fut donc élû ſolemnellement, & le même jour il tomba tant de neige, que Rome en parut toute blanche; ce que le peuple prit pour un ſigne de joye. Les chefs des Romains chaſſerent honteuſement du palais de Latran le diacre Jean, & le firent mettre dans une étroite priſon. Ils voulurent, ſuivant l'avis des évêques, qu'il fût dépoſé: d'autres parloient de le mettre en pieces à coups d'épée, mais le pape Sergius l'empêcha, & fut ainſi con-

consacré & mis en possession du saint siege avec une joye publique. AN. 844.

XVI. Le jeune Loüis à Rome

L'empereur Lothaire ayant appris que Sergius avoit été non-seulement élû, mais consacré pape sans sa participation, le trouva mauvais, & envoya à Rome Louis son fils aîné accompagné de son oncle Drogon évêque de Mets, pour empêcher qu'à l'avenir on ordonnât de pape que par sa permission & en présence de ses envoyez, comme on en avoit usé du tems de son pere & de son ayeul, & particulierement à l'élection de Gregoire IV. Lothaire declara desors son fils Louis roi d'Italie: & à sa suite il envoya un grand nombre d'évêques, d'abbez & de comtes. Quand le pape Sergius sçut que le jeune roi étoit près de Rome, il envoya tous les magistrats à neuf milles au-devant de lui; & à un mille toutes les écoles ou compagnies de la milice avec leurs chefs, qui chantoient en l'honneur du roi des acclamations de louanges: & des Grecs mêlez avec eux en chantoient pour l'empereur. Le pape envoya aussi les croix & les bannieres, comme à la reception d'un empereur, ce qui réjoüit fort le jeune roi. Ainsi il marcha vers S. Pierre avec toute sa suite, le dimanche d'après la Pentecôte huitiéme de Juin 844. Le pape avec son clergé attendoit sur les degrez de l'église: quand le roi les eut montez il embrassa le pape; & le tenant par la main droite il entra dans la cour interieure, & vint à la porte de l'église, qui étoit d'argent. Le pape fit fermer toutes les portes, & dit au roi: Si vous venez ici avec une volonté sincere, pour le salut de l'état & de l'église, je vous ferai ouvrir ces portes: sinon je ne le permettrai pas. Le roi l'assura qu'il n'avoit aucune mauvaise intention. Alors les portes s'ouvrirent, ils entrerent tous: on chanta: Beni soit celui qui vient au nom

Ann. Bert. 844 Luit pr vita pontif.

AN. 844. nom du Seigneur, & d'autres acclamations en l'honneur du roy : ils ſe proſternerent devant la confeſſion de ſaint Pierre ; & après que le pape eût prononcé une oraiſon, ils ſe retirerent.

L'armée du roi étoit campée autour de Rome, & faiſoit le dégat des moiſſons & des prairies, apparemment pour punir les Romains de l'élection précipitée du pape. Cette affaire fut agitée dans la ville pendant pluſieurs jours, & les évêques qui avoient ſuivi le roi s'aſſemblerent pour examiner ſi l'ordination de Sergius devoit ſubſiſter. Il y en a vingt-trois de nommez tous d'Italie, excepté Drogon qui les préſidoit : enſuite étoient deux archevêques, Gregoire de Ravenne & Angilbert de Milan ; on y nomme auſſi ſept comtes. Après pluſieurs conteſtations l'ordination de Sergius fut confirmée, & on lui demanda que tous les grands de Rome fiſſent ſerment de fidélité au roi Loüis : mais le pape repreſenta, que c'étoit à l'empereur Lothaire ſon pere que ce ſerment devoit être prêté : ce qui fut fait ſolemnellement dans l'égliſe, par les ſeigneurs Romains & François. Ainſi l'empereur Lothaire étoit reconnu ſouverain de Rome. L'affaire pour laquelle le roi Loüis étoit venu étant finie, le pape le couronna le dimanche quinziéme de Juin dans l'égliſe de ſaint Pierre : il lui fit l'onction de l'huile ſainte, lui donna la couronne & l'épée, & le proclama roi des Lombards. Mais ce n'étoit qu'une ſimple cérémonie ; & Anaſtaſe bibliothequaire de l'égliſe Romaine, qui la raconte, donne toûjours à Loüis le titre de roi devant comme après. Le pape accorda auſſi à Drogon évêque de Mets, oncle de l'empereur, des lettres par leſquelles il l'établiſſoit vicaire apoſtolique dans toutes les provinces au deça des Alpes : avec au-

Ann. Bert. 844.

to. 7. conc. p. 1799.

autorité ſur tous les métropolitains & pouvoir d'aſſembler des conciles généraux : dont toutefois on pourroit appeller au pape. AN. 844.

Ebbon archevêque de Reims & Barthelemi archevêque de Narbonne, tous deux dépoſez pour avoir ſuivi le parti de Lothaire contre l'empereur Loüis ſon pere, étoient venus à Rome avec le jeune roi Loüis & l'évêque Drogon. Ils demanderent au pape Sergius de les rétablir & leur rendre le pallium : mais le pape le refuſa & ne leur accorda que de communier entre les laïques. On trouve que Beraire ſucceſſeur de Barthelemi étoit deſlors archevêque de Narbonne : mais le ſiége de Reims ne fut rempli que l'année ſuivante. Tandis que le roi Loüis étoit à Rome, Siconulfe évêque de Benevent l'y vint trouver avec une grande ſuite, & ſe ſoûmit à lui : ce qui réünit tous les peuples de ce duché ſous l'obéïſſance de Siconulfe, & les excita à chaſſer du païs ce qui reſtoit de Sarraſins. *Anaſt.* *Fliod.* 11: *hiſt.* c. 40. *Coint. an.* 844. *n.* 37. *Anaſt* *An. Bert.* 844.

Dans le même tems le roi Charles aſſiegeoit Toulouſe, occupée par Guillaume fils de Bernard, qui ſoûtenoit Pepin neveu de Charles fils de Pepin roi d'Aquitaine. Ses troupes rencontrerent dans l'Angoumois des troupes de France, qui marchoient à Toulouſe pour le roi Charles. Celles de Pepin les ſurprirent, les chefs furent tuez ou pris, les autres s'enfuirent. Entre les morts on remarque deux princes, Hugues prêtre abbé de Saint Quentin & de S. Bertin, fils de Charlemagne & oncle des rois; & Riboton abbé de Centule petit-fils de Charlemagne par une de ſes filles. Ebroin évêque de Poitiers & archichapelain du roi Charles, Ragenaire évêque d'Amiens, & Loup abbé de Ferrieres furent pris en cette occaſion. Ainſi les abbez quoique prêtres & les évêques mêmes portoient XVII. Loup abbé de Ferrieres.

quantité de bled & de vin, & des autres fourni- AN. 844.
tures qui ſont ſpecifiées: les prêtres ne ſeront obligez de les porter qu'à cinq milles de diſtance, & les officiers des évêques n'en prendront point prétexte de vexation. Les évêques en faiſant leurs viſites, choiſiront pour loger un lieu où les paroiſſes voiſines puiſſent commodément s'aſſembler, le curé du lieu, & les quatre autres voiſins fourniront la quantité de vivres qui eſt ici marquée, pour la dépenſe de l'évêque, ſans que ſes gens puiſſent en exiger davantage, ni faire de débris chez l'hôte. Les évêques ne viſiteront qu'une fois l'année: du moins ils ne recevront cette fourniture qu'une fois. Ils ne la recevront, que quand ils viſiteront en perſonne. Ils ne multiplieront point les paroiſſes, pour augmenter leurs revenus, mais ſeulement pour l'utilité du peuple; & en les diviſant ils diviſeront auſſi la dépenſe des curez. Ils ne les obligeront qu'à deux ſynodes, & dans les tems reglez. Ce capitulaire eſt important pour connoître combien quelques évêques abuſoient de leur pouvoir.

c. 5.

c. 6.

c. 7.

c. 9.

XIX Concile de Thionville

Au mois d'Octobre de la même année 844. les trois freres, Lothaire, Louis & Charles, s'aſſemblerent près de Thionville, en un lieu nommé alors Judicium, aujourd'hui Jeuſt. Ils promirent de garder inviolablement entre eux une amitié fraternelle, & de rétablir l'état de l'égliſe troublée par leurs diviſions. Les évêques s'aſſemblerent pour cet effet, ayant Drogon à leur tête, & dreſſerent ſix articles, que l'on compte entre les decrets des conciles. Les princes y ſont exhortez à demeurer parfaitement unis: à faire remplir inceſſamment les ſieges épiſcopaux demeurez vacans à cauſe de leurs querelles, ou y faire rentrer les évêques qui en étoient chaſſez: à remettre des abbez ou des abbeſſes dans

Conc. to. 7. p. 800
Capit to. 2. p. 7. c. 1.

AN 844. les monaſteres donnez à des laïques, ou du moins obliger les évêques à en prendre ſoin, afin que les reparations ſoient faites, l'office celebré & les moines entretenus; D'empêcher en general l'uſurpation des biens eccleſiaſtiques; à la charge toutefois qu'ils fourniroit à l'état les ſubſides néceſſaires. Enfin de rendre à l'égliſe ſon ancienne autorité. Les rois s'étant fait relire ces articles, les approuverent, & promirent de les obſerver.

3.
5.

XX Concile de Verneuil. *to. 7. p. 1805. cap. Conc. 2. p. 13. Ap Lup. 195.*

Deux mois après, & en Decembre 844. le roi Charles fit tenir à Verneuil ſur Oiſe un concile des évêques de ſon royaume; où préſida Ebroin ſon archichapelain évêque de Poitiers, quoique Venilon archevêque de Sens y fut preſent. On y fit douze canons, dans la preface deſquels on exhorte le roi à conſerver la paix avec ſes freres. Enſuite on le prie de préferer à toutes choſes le ſervice de Dieu & la juſtice; & pour cet effet d'envoyer des commiſſaires par les provinces, afin de reprimer ceux qui commettent des crimes, & qui mépriſoient la diſcipline de l'égliſe. Que dans tous les dioceſes on viſite les monaſteres, dont pluſieurs etoient relâchez par pauvreté ou autrement. Que les moines vagabons ou apoſtats, & les clercs deſerteurs ſoient châtiez ſuivant les canons. Que ceux qui épouſent des religieuſes ſoient excommuniez, s'ils ne font penitence publique: & les raviſſeurs reprimez, même par la puiſſance ſéculiere. Il y a des religieuſes, dit le concile, qui ſous un faux prétexte de pieté prennent un habit d'homme, & ſe coupent les cheveux: mais parce qu'elles le font plûtôt par ignorance que par malice, on ſe contentera de les admoneſter.

Quelques évêques s'excuſent du ſervice de guerre, par la foibleſſe de leurs corps, & vous

en

en diſpenſez quelques-uns ; ils parlent au roi : mais il faut prendre garde que leur abſence ne nuiſe au ſervice. C'eſt pourquoi, ſi vous le trouvez bon, ils donneront la conduite de leurs hommes à quelqu'un de vos vaſſaux, qui les retiennent dans le devoir. Ce canon fait voir que l'on n'obſervoit plus les reglemens de Charlemagne, qui avoit diſpenſé les eccleſiaſtiques de faire en perſonne le ſervice de guerre, qu'ils devoient à cauſe de leurs terres. Et nous venons de voir que l'évêque Ebroin qui préſidoit à ce concile, & Loup abbé de Ferrieres, qui en dreſſa les canons, s'étoient trouvez la même année au combat donné près d'Angoulême. Enſuite les évêques prierent le roi de ne pas laiſſer paſſer plus long-tems ſans évêque l'égliſe de Reims ; & d'approuver l'ordination d'Agius évêque d'Orleans, faite dès l'année précedente par l'archevêque Venilon, du conſentement de ſes ſuffragans, ſur le témoignage & la demande du clergé & du peuple.

AN. 863.

Sup. l XLV. *n.* 26

Lup. epiſt. 41. *Sup. n.* 17.

Drogon évêque de Mets & archichapellain de l'empereur Lothaire ſe vouloit faire reconnoître pour vicaire apoſtolique dans le royaume de Charles, ſuivant les lettres qu'il avoit obtenuës à Rome du pape Sergius. La choſe étoit ſans exemple & d'une conſequence dangereuſe, qu'un évêque d'un royaume, eût autorité ſur ceux d'un autre, ſans leur conſentement ; & quand ſaint Gregoire donna à ſaint Virgile d'Arles le vicariat des Gaules, ce ne fut que pour le royaume de Childebert, & du conſentement de ce roi & des évêques. Toutefois les évêques du concile de Verneuil ne rejetterent pas ouvertement la prétention de Drogon, venerable par ſon merite & ſa naiſſance ; car il étoit oncle des rois. Ils dirent, qu'ils n'oſoient rien décider ſur ce point ; & qu'il falloit attendre que l'on aſſemblât le plus

AN. 844. nombreux concile que l'on pourroit, de Gaule & de Germanie, pour connoître l'intention des metropolitains & des autres évêques, à laquelle, diſent-ils, nous ne voulons, ni ne pouvons réſiſter. Toutefois ſi on peut donner à quelqu'un une telle commiſſion, & ſi elle n'a point d'autre cauſe que celle que l'on avance: nous ne voyons perſonne à qui elle convienne mieux qu'à celui qui eſt notre confrere dans le ſacerdoce, & votre proche parent. Par ces paroles ils marquent leur conſideration pour Drogon, & leur défiance de quelque entrepriſe du pape. Drogon ſouffrit très patiemment la réſiſtance des évêques; ſans s'opiniâtrer à faire valoir ſon vicariat pour ne pas cauſer de ſchiſme dans l'égliſe.

Hincm. epiſc 44n. 81. p. 737.

XXI. Faux miracles à Dijon.

Amol epiſt ap. Agob. ſp. 2. p 136.

La même année 844. Alberic évêque de Langres étant mort, Theobalde lui ſucceda. Quelques tems après deux prétendus moines apporterent à l'égliſe de ſaint Benigne à Dijon des os qu'ils diſoient être d'un ſaint; & les avoit apportez de Rome, ou de quelque autre endroit d'Italie: mais qu'ils avoïent oublié le nom du ſaint. L'évêque ne jugea pas à propos de recevoir ces reliques inconnuës, ni de les mépriſer entierement; parce que ces moines prétendoient en trouver des preuves autentiques. L'un d'eux s'en alla pour les chercher, & ne revint plus, l'autre, qui étoit demeuré à Dijon, mourut. Cependant ces prétenduës reliques ayant été dépoſées honorablement auprès du ſepulchre de ſaint Benigne, on publia qu'il s'y faiſoit des miracles; & que des femmes tomboient tout d'un coup dans cette égliſe, & y étoient tourmentées, ſans que l'on vît ſur elles aucune marque des coups, qu'elles diſoient avoir reçûs. Ce bruit attira une grande foule de peuple, pour voir ces prétendus miracles, & il s'y amaſſa juſques

à

à trois ou quatre cens perſonnes, qui ayant ainſi été abatuës dans cette égliſe, n'en vouloient point ſortir : diſant que ſi elles retournoient chez elles, elles ſeroient de nouveau frapées & contraintes de retourner à la même égliſe. Il y avoit entre elles non ſeulement des filles, mais des femmes mariées, de tout âge & de toute condition. Ces prétendus miracles n'arrivoient pas ſeulement à S. Benigne, mais en d'autres égliſes de Dijon & du diocèſe, entre autres à S. Andoche de Saulieu. L'évêque Theubalde crût devoir conſulter ſur ce cas ſon métropolitain Amolon archevêque de Lyon, & lui envoya pour cet effet ſon corévêque, un an après que les reliques eurent été apportées.

La réponſe d'Amolon fut telle : Nous ſommes d'avis que ces os, que l'on dit ſans preuve être de je ne ſai quel ſaint, ſoient ôtés du ſanctuaire & mis hors de l'égliſe, dans le parvis, ſous une muraille ; ou plûtôt autour d'une autre égliſe en ſecret & avec peu de témoins, en un lieu pur & convenable : afin de leur rendre quelque veneration, parce que l'on dit que ce ſont des reliques ; & parce que l'on n'en eſt pas aſſuré, ôter au peuple ignorant la matiere de ſuperſtition. Il rapporte enſuite l'exemple de ſaint Martin, & l'autorité du pape Gelaſe : puis il continue : Si l'on peut trouver qu'à cette occaſion il ſe ſoit fait deux ou trois gueriſons miraculeuſes dans l'égliſe de ſaint Benigne, il faut en rendre graces à Dieu, ſans approuver pour cela le reſte de ce qui ſe fait dans cette égliſe, ou dans les autres. Car ces prétenduës reliques ayant été apportées pendant le carême, où le peuple ſuivant la coutume de pluſieurs lieux frequente davantage les égliſes ; il peut être arrivé qu'on les a montrées au peuple pour les honorer, & qu'à la ſolemnité de pâques, cer-

p. 138.

Vita per Sever. c 8. Sup. l. xvi. n. 38.

te devotion étant déja introduite, quelques mechans d'entre la canaille profitant de l'occaſion, pour ſatisfaire à leur idigence, ou à leur avarice, auront commencé à feindre & faire valoir ces chûtes & ces mauvais traitemens, ces alienations d'eſprit & ces gueriſons. Ce qui ayant étonné & intimidé le peuple prévenu, on a commencé par compaſſion à tant donner à ces prétendus malades, qu'ils n'ont point voulu ſe retirer, & ont même feint de ne le pouvoir.

Car a t'on jamais ouï parler dans les égliſes & aux tombeaux des martyrs de ces ſortes de miracles, qui ne gueriſſent point les malades, mais font perdre à ceux qui ſe portent bien la ſanté & la raiſon? A-t'on jamais ouï dire, que des filles innocentes étant gueries par les prieres des ſaints, ſoient frapés de nouveau, ſi elles veulent retourner chez leurs parens? Que les ſaints guériſſent des femmes pour les ſeparer de leurs maris: & les punir ſi elles rentrent chez eux? Qui ne voit que ce ſont des illuſions des hommes trompeurs, ou des démons? On trouve des gens dans les lieux ſaints, qui par l'amour d'un gain ſordide, loin d'inſtruire le peuple, & de reprimer ces abus, l'y excitent & le flattent, en relevant la pieté de ceux qui les commettent, pour profiter de leurs offrandes, en emplir leurs bourſes, ou en faire bonne chere. Je n'en parlerois pas ainſi, ſi je n'en avois vû des exemples très-certains dans ce dioceſe du tems de mon prédéceſſeur. Car j'ai vû quelquefois devant lui des hommes qui ſe diſoient poſſedez; mais en leur donnant bien des coups, on leur faiſoit confeſſer leur impoſture, & que la pauvreté les y avoit engagez. Nous ſavons auſſi qu'à Uſez dans la province de Narbonne, au ſepulcre de ſaint Firmin, on avoit com-

commencé à voir des chûtes & des briſures ſemblables: enſorte qu'on voyoit ſur les membres de ceux qui tomboient des marques de brûlure comme de ſouffre: de quoi le peuple effrayé, apportoit quantité d'offrandes à cette égliſe. Mais Barthelemi évêque de Narbonne, qui vit encore, ayant pris conſeil de notre predeceſſeur, défendit le concours qui ſe faiſoit à cette égliſe; & ordonna d'employer au profit des pauvres les offrandes qu'on y apportoit, après quoi toute cette illuſion ceſſa, & là & en d'autres lieux, où elle avoit commencé; & le peuple demeura tranquille.

C'eſt pourquoi je ſuis d'avis, que vous armant du zele & de la ſeverité ſacerdotale, vous banniſſiez de l'égliſe cette profanation & cette invention diabolique; & que vous exhortiez le peuple, qu'au lieu de ce concours inutile pour le ſalut de l'ame & pour la ſanté du corps, & même pernicieux: chacun demeure en repos dans ſa paroiſſe, où il reçoit le batême & les autres ſacremens, où il entend la meſſe, où il eſt viſité dans la maladie & enterré à la mort, où il lui eſt ordonné de porter ſes dîmes & ſes premices, où il fait baptiſer ſes enfans, & entend la parole de Dieu. C'eſt là, dis je, où il doit porter ſes vœux & ſes offrandes, faire ſes prieres à Dieu, & chercher les ſuffrages des ſaints. C'eſt-là qu'il doit diſtribuer ſes aumônes & exercer l'hoſpitalité: car telle eſt la devotion legitime & eccleſiaſtique, telle eſt l'ancienne coûtume des fideles, pour rejetter la nouveauté & conſerver l'inſtitution apoſtolique. Que ſi quelqu'un tombe malade, il a le précepte de l'apôtre, de faire venir les prêtres pour prier ſur lui, avec l'onction de l'huile, au nom du Seigneur.

Quand vous aurez donné ſoigneuſement ces in-

inſtructions, nous nous confions en la miſericorde de dieu, que le retranchement des offrandes fera ceſſer ces prétenduës maladies ; puiſque ceux qui feignent d'en être frappez, ſeront réduits à chercher dequoi vivre : que s'il y en a de trop opiniâtres, il faut les contraindre par une punition corporelle à confeſſer la verité. Car quand il ſeroit vrai, qu'en ſe retirant de ces lieux-là ils ſeroient auſſi-tôt attaquez d'une nouvelle maladie : ce ſeroit évidemment par l'operation du démon ; & par conſequent il faudroit encore plûtôt quitter ces lieux & mépriſer les terreurs de l'ennemi, pour implorer le ſecours de Dieu dans les lieux ordinaires. Car il ne faut pas ſoupçonner de jalouſie les ſaints qui regnent avec Dieu, ni croire qu'ils trouvent mauvais, qu'on mene chez d'autres ſaints les malades, qui leur ont été une fois preſentez.

Que ſi le peuple veut viſiter les égliſes de pluſieurs ſaints : il y a des jours ſolemnels, où il peut le faire dévotement, ſuivant l'ancien uſage de l'égliſe. Savoir au tems des Rogations, & des proceſſions indiquées pour divers beſoins, en carême & aux fêtes des ſaints. Quoique l'on puiſſe auſſi viſiter les ſaints lieux pendant les autres jous en ſilence & avec une pieté ſincere, ſans oſtentation & ſans bruit. Mais quelle abſurdité de manquer à ces dévotions legitimes & commandées, ou les obſerver à regret, & courir à celles que perſonne ne propoſe, & qu'au contraire on défend ? Enfin s'il ſe trouvoit de vrais poſſedez, ils devroient être traitez ſuivant la coutume de l'égliſe, chez eux & par leurs curez ; ou être menez tranquillement par leurs parens & leurs amis à quelques égliſes de martyrs, ſans attirer la foule & la confuſion du peuple. Telle fut la réponſe de l'archevê-

que

que de Lyon à l'evêque de Langres, qu'il accompagna de la lettre d'Agobard ſon prédeceſſeur à Barthelemi de Narbonne : & nous l'avons entre les œuvres d'Agobard.

c. 1. p. 197.

En Orient la paix étant renduë à l'égliſe, le corps de ſaint Theodore Studite fut rapporté à C. P. dix huit ans aprés ſa mort, & par conſequent cette année 844. par les ſoins du patriarche Methodius & les ordres de l'imperatrice Theodora. Le corps fut trouvé entier & enterré dans le monaſtere de Stude, près de S. Platon, oncle & maître du ſaint. Quelque tems après Methodius repréſenta à l'imperatrice, qu'il n'étoit pas de la dignité de l'empire, que le patriarche Nicephore, qui avoit été chaſſé de ſon ſiege par Leon l'Armenien, qui étoit mort en exil pour la foi, demeurât oublié. Il alla donc lui-même tirer ſon corps de l'égliſe de S. Theodore, & le rapporta à C. P. dans l'égliſe des apôtres, où il l'enſevelit de ſes propres mains le jour même de ſon exil, qui étoit le treiziéme de Mars, quatre ans après le rétabliſſement des images, c'eſt-à dire, en 846.

XXII. Egliſe de C. P.

Vita c. ult. Sup. l. XLII. n. 8.

Orat. Th. c. 1. 14 ap. Boll. to. 7. p 320. Sup l. XLVI. n. 15.

Cependant il s'émût un nouveau trouble à C. P. qui penſa produire un ſchiſme entre les Catholiques. Le zele ardent du patriarche Methodius pour éteindre l'héréſie des Iconoclaſtes, l'engageoit à ordonner quantité d'évêques, afin de rétablir les égliſes ; il ſembloit même être obligez à ceux qui recevoient l'ordination, pourvû qu'il connût qu'ils étoient auparavant Catholiques. Quelques-uns le trompoient, par le déſir de l'épiſcopat : car il s'en rapportoit à leur déclaration. Il y eut des évêques & des abbez qui s'en plaignirent, & qui accuſerent le patriarche de ne pas aſſez examiner ceux à qui il impoſoit les mains : principalement quand ils avoient fait penitence publique. Ils vouloient

Vita S. Joannic. c. 31. ap. Surii 4. Nov.

ſon autorité ſervit beaucoup à ſoûtenir les catholiques contre les perſécutions de Leon l'Armenien & de Michel le Begue. Enfin la paix étant renduë à l'égliſe ſous le gouvernement de l'imperatrice Theodora, ſaint Joannice déja parvenu à une extrême vieilleſſe, ſe renferma dans une cellule étroite au monaſtere du mont Antide.

XXIV. Aliance renouvellée avec les Bulgares. *poſt Th. lib. 4 n. 13. 14.*

L'imperatrice Theodora renouvella le traité de paix avec Bogoris prince des Bulgares, & lui rendit ſa ſœur qui étoit captive, en échange du moine Theodore ſurnommé Couphara, que les Bulgares avoient pris long-tems auparavant. La ſœur de Bogoris pendant ſa captivité demeurant à la cour de C. P. étoit devenuë bonne Chrétienne; & ayant appris à lire, elle s'étoit fort bien inſtruite de la religion, & en avoit conçû une haute idée A ſon retour elle ne ceſſoit d'exhorter ſon frere à embraſſer la foi, dont il avoit déja reçû quelques legeres inſtructions par le moine Theodore. Il demeura encore attaché à ſon ancienne ſuperſtition: mais ces ſemences fructifierent en leur tems.

XXV. Revoltes des Pauliciens. *Cedr. Sicul. p. 70. Sup. l. XLV. n. 54.*

L'imperatrice entreprit enſuite de convertir les Pauliciens ou Manichéens d'Armenie, & de les défaire, ſi elle ne les pouvoit convertir. L'empereur Michel Curopalate les avoit pourſuivis, comme il a été marqué; & Leon l'Armenien, ſon ſucceſſeur, en avoit auſſi fait mourir grand nombre, c'eſt-à-dire, tous ceux qui ſe trouvèrent dans les lieux de l'obéiſſance des Romains. Les ordres vinrent juſques en Armenie à Thomas évêque de Néocéſarée, & à l'exarque Paracondace, qui firent mourir les chefs de la ſecte; mais enſuite quelques-uns des diſciples de Sergius, que l'on nomme en grec Aſtates, c'eſt-à-dire, vagabonds, égorgerent l'exarque en tra-

V Cedr. to. 1. p. 433.

trahiſon : d'autres nommez Cynochorites, ou chiens de campagne, tuerent le métropolitain Thomas. Les Aſtates s'enfuirent à Melitine en Armenie : & l'émire des Sarraſins leur donna le lieu nommé Argaous, où ils ſe fixerent, ceſſant d'être vagabons ; & s'y raſſemblerent de toutes parts. De-là ils commencerent à piller les terres des Romains. Sergius ayant demeuré quelques années à Argaous, avec ſes diſciples, fut tué par un nommé Zanion de Nicopolis, qui l'ayant trouvé ſur la montagne comme il faiſoit des planches, lui arracha ſa hache des mains & lui en coupa la tête. C'étoit ſous le regne de l'empereur Theophile, vers l'an 835. Car Sergius avoit été chef de la ſecte pendant trente-quatre ans depuis le regne d'Irenée. Ses diſciples les plus intimes furent Michel, Canacoris, Jean l'inviſible, Theodote, Baſile, Zoſime & pluſieurs autres. Ils n'élurent point de chef comme auparavant, mais ils demeurerent tous égaux ; & avoient au deſſous d'eux des prêtres, qu'ils nommoient notaires.

Pet. p. 60 p. 72.

Ils étoient en cet état, quand l'imperatrice Theodora entreprit de les détruire. Elle envoya pour cet effet trois officiers, qui en firent perir environ cent mille, tant pendus, que décapitez ou noyez dans la mer, & leurs biens étoient confiſquez pour l'empereur. Theodote ſtratége, ou gouverneur d'Orient, avoit ſous lui un officier nommé Carbeas de cette ſecte des Pauliciens, qui outré de douleur de ce que ſon pere avoit été pendu, s'enfuit avec cinq de la même ſecte, à Melitine, où ils furent reçûs par l'émir des Muſulmans. De-là ils allerent trouver le calife, qui leur fit beaucoup d'honneur ; & ayant fait leur traité peu de tems après, ils marcherent avec les Muſulmans contre les Romains, pleins de

de grandes eſperances, parce que leur nombre étoit fort accrû. Ils entreprirent même de rétablir leur ville d'Argaous, bâtirent celle d'Amara: & comme leur multitude augmentoit toujours, ils fonderent une nouvelle ville, qu'ils nommerent Tephrique ou Tibrique. Carbeas y établit ſa réſidence, pour être plus indépendant des Muſulmans de Melitine, & plus ſéparé des autres hommes. Ainſi il étoit entre l'Armenie & les terres des Romains. Ceux qui lui obéiſſoient lui en étoient plus ſoumis, & lui aidoient à faire des captifs, & il vendoit aux Muſulmans ceux qui ne lui vouloient pas obéir. Il ravageoit la frontiere des Romains vers le Pont Euxin, donnant retraite à tous ceux qui étoient menacez de mort pour cette héréſie; & attirant par la vie licentieuſe qu'il permettoit, tous les débauchez & les libertins du voiſinage. Ainſi l'imperatrice Theodora, loin d'éteindre cette héréſie, lui donna occaſion de s'accroître, & fournit aux Muſulmans un puiſſant ſecours contre les Romains. AN. 845.

XXVI. Fin des martyrs d'Amorium. *Sup. n.* 27. *Act. c.* 3. *Boll. to.* 6. *p.* 464.

Les Chrétiens emmenez à la priſe d'Amorium étoient toûjours dans leur obſcure priſon. Enfin au bout de ſept ans, Boidize, qui avoit trahi la ville, & s'étoit fait Muſulman, vint à la porte de la priſon, le ſoir du cinquiéme de Mars 845. appella Conſtantin ſecretaire du patrice Aëtius, & lui parlant par un trou, lui recommanda que perſonne ne les entendit; parce qu'il avoit quelque choſe de ſecret à lui découvrir. Alors il dit: J'ai toûjours aimé le patrice vôtre maître. Ayant donc appris certainement que le calife a réſolu de le faire mourir demain, s'il ne conſent à faire la priere avec lui, je ſuis accouru vous donner le conſeil, qui peut vous ſauver la vie. Perſuadez lui d'obéir, & obéiſſez vous-même, conſervant en votre

AN. 845. cœur la foi des Chrétiens, & Dieu vous le pardonnera, à cauſe de la néceſſité que l'on vous impoſe.

Conſtantin fit le ſigne de la croix contre la bouche de l'apoſtat & dit : Dieu te fera périr, tentateur : retire-toi ouvrier d'iniquité. Il rentra au fonds de la priſon, & le patriarche lui demanda qui l'avoit appellé, & pourquoi. Conſtantin le tira à part, & lui dit que ſa mort étoit réſoluë : ſans lui parler du reſte, de peur de l'expoſer à quelque tentation. Le patriarche rendit graces à Dieu, & dit ; La volonté du Seigneur ſoit faite. Puis il fit écrire ſon teſtament par Conſtantin, & invita les autres priſonniers à chanter toute la nuit les louanges de Dieu, ce qu'ils firent. Le lendemain vint un officier envoyé par le calife avec des gens armez & un appareil terrible. Ayant fait ouvrir la porte de la priſon : il ordonna aux plus conſiderables d'entre les priſonniers de ſortir. Ils ſortirent au nombre de quarante-deux, & il fit réfermer la porte. Puis il leur demanda : Combien d'années croyez-vous avoir été enfermez ? Vous le ſavez bien, dirent-ils, c'eſt ici la ſeptiéme année. Il reprit : Ce long délai vous fait voir la bonté du défunt calife & celle de ſon ſucceſſeur. C'eſt que le calife Moutaſem, qui les avoit pris, étoit mort il y avoit trois ans, & ſon fils Vatec ou Alouatec lui avoit ſuccedé.

Après quelques autres diſcours où les Chrétiens reprocherent aux Muſulmans de ne pas reconnoître le vrai Dieu, puiſqu'ils le faiſoient auteur du mal comme du bien, l'officier du calife leur dit : Vous ne voulez donc pas faire aujourd'hui la priere avec le calife : car c'eſt pour cela qu'il m'a envoyé ; & je ſai qu'il y en a d'entre vous qui le déſirent ? Quand on verra

comme ils ſeront honorez, ceux qui l'auront refuſé déploreront leur mauvaiſe fortune. Les Chrétiens répondirent tout d'une voix: Nous prions le ſeul vrai Dieu, que non ſeulement le calife, mais vous & toute la nation des Arabes renonce à l'erreur de Mahomet, & adore J. C. annoncé par les prophétes & par les apôtres; tant nous ſommes éloignez d'abandonner la lumiere pour les ténebres. Prenez garde, dit l'officier, à ce que vous dites; de peur de vous en repentir: vôtre déſobéiſſance vous attirera de grands tourmens. Ils répondirent: Nous recommandons à Dieu nos ames, & nous eſperons que juſques au dernier ſoûpir il nous donnera la force de ne point renoncer ſa foi. L'officier reprit: On vous reprochera au jour du jugement d'avoir laiſſé vos enfans orphelins & vos femmes veuves, car le calife pouvoit les faire venir ici, & il eſt encore tems, ſi vous voulez reconnoître le prophéte Mahomet. Les Romains obéiſſent à une femme, qui ne pourra réſiſter aux ordres de notre maître. Pour les biens n'en ſoyez point en peine: une année du tribut de l'Egypte peut enrichir vos deſcendans juſques à la dixiéme génération. Les Chrétiens répondirent tout d'une voix: Anathême à Mahomet & à tous ceux qui le reconnoiſſent pour prophéte. AN. 845.

Auſſi-tôt l'officier les fit prendre par les ſoldats qui leur lierent les mains derriere le dos, & les menerent au bord du fleuve, c'eſt-à-dire, du Tigre, ſur lequel étoit Samarra, la réſidence du calife. Une multitude infinie de Muſulmans & de Chrétiens accourut à ce ſpectacle. Quand ils furent près du fleuve, l'officier appella un des martyrs, nommé Theodore Cratere, & lui dit: Toi, qui étois prêtre parmi les Chrétiens, & as porté les armes & tué des hommes,

An. 845. mes, au mépris de ta profeſſion : pourquoi veux-tu maintenant paroître Chrétien ? Ne vaut-il pas mieux implorer le ſecours du prophéte Mahomet, puiſque tu n'a plus d'eſperance en Jéſus Chriſt, que tu as renoncé ? C'eſt cela même, dit Theodore, qui m'oblige à répandre mon ſang pour lui : afin qu'il me pardonne mes pechez. Si votre eſclave, après s'être enfui, revenoit combattre pour vous juſques à la mort, ne lui pardonneriez vous pas ? Tu vas être ſatisfait, dit l'officier, je le diſois pour ton bien.

Comme les bourreaux Ethiopiens préparoient déja leurs épées, & ſe mettoient en poſture d'executer les martyrs : Theodore craignant que le patrice ne fût attendri en voyant couler le ſang de ſes amis, s'approcha de lui & lui dit : Seigneur, vous nous avez tojours devancé par votre dignité & par votre vertu ; vous devez auſſi recevoir le premier la couronne du martyre. Le patrice ne voulut pas lui ôter cet honneur : ainſi Theodore s'étant recommandé à Dieu, s'approcha du bourreau, & reçut la mort conſtamment. Tous les autres furent executez de ſuite ſelon l'ordre de leur dignité, & loin de donner le moindre ſigne de foibleſſe, ils étonnerent par leur fermeté l'officier qui préſidoit à l'execution. L'égliſe honore ces quarante-deux martyrs le jour de leur mort, c'eſt-à-dire, le ſixiéme de Mars.

Martyr. R. 6. Mart.

Le calife Vatec mourut l'année ſuivante 846. c'eſt-à-dire l'an 231. de l'hegire, le vingt-quatriéme jour du dernier mois : après avoir regné cinq ans & neuf mois. La paſſion exceſſive pour les femmes fut la cauſe de ſa mort. Il aimoit la poëſie, la muſique & chantoit bien.

Son

Son ſucceſſeur fut ſon frere Jafar Abouſadel, ſurnommé Moutevaquel, AN. 845.

XXVII. Normans à Paris. *Ann, Bert. 844. 845. Chr. Font. Duchesne to. 2 p. 388. Mir. S Germ. to. 4 act: Ben. p. 104.*

La France étoit cependant attaquée par les Normans. Dès l'année 844. ils remonterent par la Garonne juſques à Toulouſe, pillant par tout impunément. Au retour de-là, quelques-uns attaquerent la Galice, d'autres les parties d'Eſpagne plus éloignées, d'où ils furent repouſſez par les Sarraſins. L'an 845. indiction huitiéme, au mois de Mars, ils entrerent par la Seine, avec ſix-vingts bâtimens, ſous la conduite de Raignier, & aborderent à Rouen. Là voyant la foibleſſe des ſeigneurs du païs, ils débarquerent & s'étendirent de part & d'autre, tuant prenant des priſonniers, pillant, brûlant villages, égliſes & monaſteres. Etant arrivez à Chalevanne près de ſaint Germain en Laye, ils apprirent que le roi Charles marchoit contre eux; & paſſerent de l'autre côté de la Seine, où il y avoit peu de troupes, qu'ils mirent en fuite; & dans une iſle voiſine ils pendirent à des pieux environ onze Chrétiens qu'ils avoient pris, & pluſieurs autres à des arbres & dans des maiſons. Enfin ils remonterent juſques à Paris, où ils arriverent la veille de pâques, vingt-huitiéme de Mars. Ils y entrerent ſans réſiſtance, trouvant la ville abandonnée de ſes habitans, auſſi-bien que les monaſteres d'alentour.

Les moines de ſaint Germain des Prez, tirerent le corps du ſaint de ſon tombeau, & l'emporterent à Combes la-ville en Brie, à ſix lieuës de Paris, village alors dépendant de l'abbaye. Hebert abbé de ſainte Genevieve en fit emporter le corps à Athis, village à cinq lieuës de Paris, appartenant au monaſtere: & enſuite à Dravet, où il demeura quelque tems. On emporta de même les autres corps ſaints.

On avoit déja tiré de leurs ſépulcres les corps

corps de ſaint Denis & de ſes compagnons : mais le roi Charles, qui étoit préſent, ne voulut pas qu'on les enlevât : ayant réſolu, avec le peu de troupes qui lui reſtoit, de défendre ce monaſtere, que l'empereur ſon pere, lui avoit particulierement recommandé. Ce fut là que les Normans, ayant pillé autant qu'ils voulurent, lui envoyerent des députez, pour propoſer la paix moyennant une ſomme d'argent. Le roi ne la vouloit pas accorder : mais les ſeigneurs, dont quelques-uns étoient gagnez, l'y firent conſentir. Raignier & les principaux Normans vinrent donc le trouver à ſaint Denis. On convint de leur donner ſept mille livres d'argent, & ils promirent par leurs dieux, & par ce qu'ils avoient de plus ſaint, de ne jamais revenir dans le royaume de Charles s'il ne les appelloit à ſon ſecours. Après qu'ils furent partis, les moines de ſaint Germain rapporterent ſon corps, Ebroin leur abbé le remit dans ſon tombeau le jour où l'on celebroit ſa premiere tranſlation, vingt-cinquiéme de Juillet. Cet Ebroin étoit l'évêque de Poitiers archichapelain du roi Charles, & il fit écrire par deux de ſes moines les miracles que l'on croyoit être arrivé à l'occaſion de cette tranſlation de ſaint Germain.

Les Normans ayant quitté la Seine, pillerent en s'en retournant les côtes de l'Ocean, entre autres le monaſtere de Sitiu ou ſaint Bertin qu'ils brûlerent. Mais comme ils remenoient leurs vaiſſeaux chargez de butin : ils furent frappez d'un tel aveuglement de corps & d'eſprit, qu'il y en eut très-peu qui arrivaſſent dans leur pays. Ceux qui l'année précédente avoient ravagé l'Aquitaine, y revinrent cette année 845. attaquerent la Saintonge, eurent l'avan-

ta-

rage dans un combat, & s'établirent dans le pays. AN. 845.

Au mois d'Avril de la même année 845. le roi Charles fit tenir un concile à Beauvais, où se trouverent dix évêques des deux provinces de Reims & de Sens: savoir, Venilon archevêque de Sens, Erchanrade évêque de Paris, Immon de Noyon, Rotade de Soissons, Simeon de Laon, Loup de Châlons, Ragenaire d'Amiens, Elie de Chartres, Erpoin de Senlis, Avius ou Agius d'Orleans, & Hincmar qui fut élû archevêque de Reims. Il y avoit dix ans que cette église étoit vacante, depuis la déposition d'Ebbon; & cependant deux prêtres Foulques & Nothon l'avoient successivement gouvernée. Les évêques rendirent témoignage de ce qu'ils avoient vû & appris de la déposition d'Ebbon; & rapporterent l'autorité des canons en pareil cas. Hincmar fut donc élû par le clergé & le peuple de Reims, & par les évêques de la province, du consentement de l'archevêque de Sens, de l'évêque de Paris & de l'abbé de S. Denis ses superieurs: du consentement aussi de sa communauté, & avec l'agrément du roi Charles.

XXVIII. Hincmar archevêque de Reims. *to. 7. conc. p. 1811.*

Flod. l. 2. c. 2.

Hincmar opusc. 26. p. 303.

Il étoit François d'une ancienne noblesse, & parent de Bernard comte de Toulouse. Dès son enfance, il fut mis au monastere de saint Denis, pour y être instruit dans la pieté & les bonnes lettres, sous l'abbé Hilduin: mais il ne prit que l'habit de chanoine, comme la plus grande partie de cette communauté tombée dans le relâchement. Il en fut tiré pour son esprit & sa naissance, & mené à la cour de Louis le Debonaire, dont il fut particulierement connu; & il y employa son crédit auprès de l'empereur, avec son abbé, pour rétablir à saint Denis la discipline monastique, par l'autorité des

Sud. l. xlvii. *n.* 23. *to.* 7 *conc. p.* 1674.

des évêques: ce qui fut executé au concile de Paris, tenu en 829. par Aldric archevêque de Sens, Ebbon archevêque de Reims & leurs ſuffragans: comme il paroît par les lettres de Louis le Debonaire.

Hincmar ſe réforma le premier: il quitta la cour, prit l'habit monaſtique, embraſſa toute la rigueur de la regle, & demeura long-tems en cet état, ſans eſperance ni déſir d'épiſcopat, ou d'autre prélature. L'abbé Hilduin étant tombé dans la diſgrace de l'empereur, Hincmar le ſuivit en ſon exil en Saxe, avec la permiſſion de ſon évêque, & la benediction de ſes freres. Mais il employa ſon crédit auprès de l'empereur & des ſeigneurs, pour obtenir le rappel d'Hilduin & la reſtitution de ſes abbaïes. Quand le pape Gregoire IV. vint en France, Hilduin voulut engager Hincmar dans le parti de Lothaire, mais il n'y réuſſit pas; & après le rétabliſſement de l'empereur Louis; il rendit à Hilduin tous les bons offices qui furent en ſon pouvoir. Depuis il demeura paiſible dans le monaſtere, avec la charge de tréſorier ou de garde des reliques. Mais l'empereur l'ayant encore appellé à la cour, il revint par obéiſſance, & aſſiſta aux aſſemblées des évêques, entre autres au concile de Verneuil en 844. où Louis abbé de ſaint Denis ſucceſſeur d'Hilduin le mena avec lui. Le roi Charles donna à Hincmar les deux abbayes de Nôtre-Dame de Compiegne & de ſaint Germer, qu'il n'accepta que par l'ordre de ſon évêque & de ſon abbé. Le roi lui donna auſſi une terre, qu'il laiſſa depuis ſon épiſcopat à l'infirmerie de ſaint Denis.

Sup l. xlvii. *n.* 37.

Mabill. Diplom.

XXIX. Concile de Beauvais. *tom.* 7 *conc. p.* 1812.

Le concile de Beauvais, où Hincmar fut élû & ordonné archevêque de Reims, fit huit canons, ou plûtôt huit articles de capitulation

en

entre le roi Charles & Hincmar, qui s'étendent aussi aux autres évêques : car on y parle tantôt en plurier, tantôt en singulier. Vous ne ferez rien, dit Hincmar, à cause de ce qui s'est passé, qui me puisse être préjudiciable ; si je ne me rends coupable à l'avenir contre Dieu & contre vous. Cet article est une précaution à cause des guerres civiles. Vous me restituerez presentement les biens de mon église, qui lui ont été ôtez de vôtre regne. Vous casserez les lettres que vous en avez données, & n'en donnerez plus de semblables ; & vous ne chargerez mon église d'aucune exaction induë, mais vous la maintiendrez en l'état où elle etoit du tems de votre pere & de vôtre ayeul. AN. 845.

En execution de ces trois articles, le roi Charles rendit à l'église de Reims, Espernay, Jully, Cormicy, & tout ce qu'il avoit donné à diverses personnes, tant ecclesiastiques que laïques, comme il paroît par ses lettres du premier jour d'Octobre, la sixiéme année de son regne, indiction huitiéme, qui est cette année 845. Les trois derniers aricles du concile de Beauvais, sont au nom de tous les évêques ; qui demandent au roi sa protection contre ceux qui pillent leurs églises, la confirmation de leurs chartres ; & que si lui ou eux contreviennent à ces articles, on y remediera d'un commun consentement. Le roi Charles jura l'observation de ces huit articles, & promit de les étendre à toutes les églises de son royaume.

XXX. Concile de Meaux. *to. 7. conc. p. 1813.*

La même année, le dix-septiéme de Juin, fut tenu un concile à Meaux, par les évêques des trois provinces de Sens, de Reims & de Bourges, ayant à leur tête les archevêques, Venilon, Hincmar & Rodulphe, & l'on y recuëillit les canons de quelques conciles précedens, qui étoient demeurez sans exécution : savoir, de

Thion-

An. 845. Thionville, de Lauriac ou Loire en Anjou, de Coulaines près du Mans; ces deux de l'an 843. & de Beauvais; on y en ajoûta cinquante-ſix, faiſant en tout quatre-vingt. Ceux du concile de Verneuil n'y ſont point inſerez, & on ſe plaint, qu'ils ne ſont point encore venus à la connoiſſance du roi & du peuple.

Les articles dreſſez a Meaux de nouveau ſont moins des canons que des plaintes des abus, auſquels on prie le roi de remedier. Que le roi & les ſeigneurs logeant dans les maiſons épiſcopales, y font loger des femmes & des perſonnes mariées, & y ſéjournent long-tems. C'eſt que la Cour étoit ambulante, & les roîs preſque toûjours en voyage. Que les paſſages du roi ſont des occaſions à ſa ſuite de piller les villes. Le roi ne détournera point les évêques de leurs fonctions, principalement pendant l'avent & le carême; & les évêques n'abuſeront point de leur loiſir, mais s'occuperont à prêcher, corriger, donner la confirmation; & réſideront dans leurs villes, hors le tems de leurs viſites. Les princes permettront de celebrer deux fois l'année les conciles provinciaux, qui ne doivent être interrompus par aucun trouble des affaires temporelles. Les évêques empêcheront les nouveautez de doctrine, principalement dans les monaſteres; & chacun d'eux aura près de ſoi une perſonne capable d'inſtruire les autres. Les clercs ne porteront point les armes, ſous peine de dépoſition. Les évêques ne prêteront point de ſerment ſur les choſes ſaintes. Le roi ſera averti de la déſolation des hôpitaux, principalement de ceux des Ecoſſois, c'eſt-à-dire, des Hibernois, fondez en ce royaume par des perſonnes pieuſes de cette nation. Non ſeulement on n'y reçoit point les ſurvenans, mais on en chaſſe ceux qui y ont ſervi Dieu, dès l'en-

c. 37 38.

Sup. liv. xxxviii. n. 58.

l'enfance, & on les réduit à mendier de porte en porte. Le roi pourvoira au rétabliſſement des monaſteres, qui ſont donnez à des particuliers en proprieté. Il envoyera par le royaume des commiſſaires, pour faire un état exact des biens eccleſiaſtiques, que lui ou ſon pere ont donnez en proprieté par ſubreption. AN. 845. 41. 42.

On défend aux corévêques les fonctions proprement épiſcopales : ce qui montre que ceux de France n'étoient que prêtres, ſuivant la diſtinction que j'ai marquée ailleurs. On ne conſacrera le ſaint crême que le jeudi ſaint. Si un évêque ne peut faire ſes fonctions pour cauſe de maladie : c'eſt à l'archevêque à y pourvoir, de ſon conſentement. Quant à ce qui regarde le ſervice de l'état, l'évêque malade y pourvoira du conſentement de l'archevêque. Les prêtres ne baptiſeront que dans les égliſes baptiſmales, & aux tems reglez, ſinon pour cauſe de néceſſité. Les clercs qui viennent dans nos dioceſes avec leurs ſeigneurs, n'exerceront point leurs fonctions, s'ils n'apportent des lettres formées de leurs évêques ; & on les inſtruira encore de leurs devoirs. Mais ſi les ſeigneurs preſentent des clercs, pour être ordonnez, on les avertira de les renvoyer aux évêques des dioceſes deſquels ils ſont tirez : pour y être ordonnez, ou avoir leurs démiſſoirs. On voit ici que ces clercs attachez au ſervice des ſeigneurs troubloient fort la diſcipline. On ne fera point d'ordinations abſoluës ; & ceux qui ſeront ordonnez pour des titres, auront paſſé au moins un an dans un clergé reglé, ou dans la cité, c'eſt-à-dire la ville épiſcopale ; afin que l'on puiſſe connoître leur doctrine & leurs mœurs. Les chanoines vivront en communauté, ſuivant la conſtitution de l'empereur Louis. Le roi ne prendra point de chanoine à ſon ſervice ſans le con- 44. *Sup. l. x. n. 16. 17. l. xii. n. 3. c. 46.* 47. 48. 51. 52. 58.

AN. 845. conſentement de l'évêque. Les évêques diſpoſeront ſelon les canons des titres cardinaux des
54. villes & des fauxbourgs. On nommoit donc encore titres cardinaux les égliſes de toutes les villes épiſcopales.

57. Les moines n'iront point à la cour ſans l'autorité de l'évêque : & les évêques ou les abbez ne les employeront point à faire leurs meſſages ou gouverner leurs métairies, ſous prétexte
59. d'obédience. Un moine ne ſera point chaſſé du monaſtere ſans la participation de l'évêque ou de ſon vicaire, qui reglera ſa maniere de vie, afin qu'il ne ſe perde pas entierement.
Reg. 28 56. C'eſt que l'on chaſſoit les moines incorrigibles, ſuivant la regle de ſaint Benoît. L'évêque n'excommuniera perſonne, que pour un peché manifeſte ; & ne prononcera point d'anathême,
Sup. l. XIX. *n.* 9 60. 61. 62. ſans le conſentement de l'archevêque & des comprovinciaux. On diſtinguoit donc encore l'anathême de la ſimple excommunication. On réitere les plaintes contre les uſurpations de l'égliſe ; & on demande que ceux qui doivent à l'égliſe les nones & les dîmes à cauſe des héritages qu'ils poſſedent, ſoient excommuniez, s'ils ne les payent, pour fournir aux réparations & à l'entretien des clercs. C'eſt que les laïques, qui tenoient des terres par conceſſion de l'égliſe, lui devoient double redevan-
Gang gloſſ. Nona. ce, premierement la dîme eccleſiaſtique, puis la neuviéme partie des fruits, comme rente ſeigneuriale. Il y a pluſieurs canons contre les ra-
64. 65. 66. 67. 68. 69. viſſeurs, les adulteres & les corrupteurs de religieuſes.

Chaque évêque aura par devers ſoi des lettres du roi, en vertu deſquelles les officiers publics
71. ſeront obligez de lui prêter ſecours, pour l'exer-
72. cice de ſon miniſtere. On n'enterrera perſonne dans les égliſes, comme par droit héréditaire, mais

mais ſeulement ceux que l'évêque ou le curé en jugeront dignes, pour la ſainteté de leur vie : & on n'exigera rien pour le lieu de la ſepulture, ſuivant l'autorité de S. Gregoire dans une lettre à Janvier de Caillari. On recommande l'obſervation des loix & des canons contre les Juifs : & l'on en rapporte pluſieurs. On exhorte les ſeigneurs & les dames à empêcher dans leurs maiſons le concubinage & la débauche : & à autoriſer leurs chapelains pour inſtruire & corriger leurs domeſtiques. C'eſt que les ſeigneurs étoient déja ſi puiſſans, que l'on pouvoit chez eux faire tout impunement. Comme l'on donnoit quelquefois à des laïques les chapelles des maiſons royales, le roi eſt exhorté à ne pas permettre qu'ils en prennent les dîmes, mais ils les laiſſeront aux prêtres pour les reparations, le luminaire & l'hoſpitalité. Les comtes & les autres juges ne tiendront point leurs audiences depuis le mercredi des cendres, & on fêtera l'octave de pâque entiere. On obſervera tous les capitulaires eccleſiaſtiques de Charlemagne & de Louis le Débonnaire.

AN. 845. *lib.* VIII. *ind.* 2 *ep.* 56. *c.* 73. 74. 75. 76. 77. 78.

Par ces reglemens, diſent les évêques, nous ne pretendons pas déroger à la ſeverité de la diſcipline eccleſiaſtique : mais quiconque mépriſera ce qui eſt ainſi ordonné par l'autorité pontificale & royale, s'il eſt eccleſiaſtique, ſera dépoſé par le concile ; s'il eſt ſeculier, il ſera privé de ſa dignité & banni par la puiſſance du roi. On joint les deux puiſſances, parce que l'on ſuppoſe que le roi confirmera tous les reglemens. C'eſt ce que les évêques lui demandent en finiſſant : ils lui repreſentent, que lui-même les a priez de faire ces canons : & l'exhortent à executer ceux qu'il a déja reſolus & ſignez de ſa main, comme ceux de Coulaines & de Beauvais. Toutefois les évêques du concile de Meaux

79. 80.

AN. 845. XXXI. ne purent en obtenir la confirmation, & differerent de les publier.

Normans à Hambourg. *An Fuld. & Metenſ. 845. Chron. Duch. to. 2. pag. 524 Vita S. Anſ. n. 12 tom. cit. p. 89.*

Les Normans attaquerent auſſi le royaume de Louis cette même année 845. Ils donnerent trois combats en Friſe: dans le premier ils furent battus, mais ils eurent l'avantage dans les deux autres. Ils entrerent dans l'Elbe avec ſix cens bâtimens, ſous la conduite de Roric leur roi: deſcendirent à Hambourg, & ſurprirent tellement les habitans en l'abſence du comte, qu'on n'eût pas le loiſir d'aſſembler les gens du païs. L'archevêque ſaint Anſcaire, qui y reſidoit, voulut d'abord défendre la place, en attendant un plus grand ſecours: mais voyant qu'il ne pouvoit reſiſter aux ennemis, qui aſſiegeoient déja la ville: il ſongea à ſauver les reliques: ſes clercs ſe diſperſerent de côté & d'autre, & lui-même échapa à peine ſans manteau. Le peuple s'enfuit de tous côtez, quelques-uns furent pris, la plûpart tuez: les barbares étant arrivez le ſoir à Hambourg, y demeurerent un jour entier & deux nuits, pillerent & brûlerent tout. Cet incendie conſuma l'égliſe, que le ſaint évêque avoit fait bâtir avec grand ſoin, le monaſtere & la bibliotheque, compoſée entre autres de livres très-bien écrits, donnez par Louis le Debonnaire. Enfin il ne reſta que ce que chacun trouva ſous ſa main, & put emporter avec lui. Saint Anſcaire ayant ainſi perdu en un moment tout ce qu'il avoit amaſſé depuis ſon épiſcopat, ne témoigna aucun chagrin, mais repeta ſouvent ces paroles de Job: Le ſeigneur me l'a donné: le Seigneur me l'a ôté.

Pendant qu'il étoit ainſi errant avec ſes moines, portant leurs reliques de côté & d'autre, ſans avoir de demeure aſſuré, pour ſurcroît d'affliction, l'évêque Gausbert, qu'il avoit envoyé

voyé en Suede, en fut chaſſé. Une partie du peuple conjura contre lui, vint à ſa maiſon, tua ſon Neveu Nithard, le lia lui-même avec ſes autres compagnons, pilla tout ce qui ſe trouva & les chaſſa honteuſement du païs. Tout cela ſe fit ſans ordre du roi, par une conſpiration populaire. Mais Dieu fit éclater ſa vengeance ſur ceux qui en étoient coupables, & ils furent tous punis en peu de tems, de mort, de maladie, ou de perte de leurs biens; en ſorte que tout ce peuple demeura perſuadé de la puiſſance de Jeſus-Chriſt. La Suede fut ſept ans ſans prêtres. AN. 845. *Ann Fuld. Chr. Norm. Ad. Bert.*

Après le pillage de Hambourg, les Normans furent vigoureuſement repouſſez par les Saxons, & leur roi Roric ou Oric, ayant apris le deſaſtre de ceux qui avoient pillé la France par la Seine: en fut tellement touché, qu'il envoya des ambaſſadeurs au roi Louis, pour lui demander la paix: offrant de délivrer les captifs, & rendre ce qu'il pourroit de butin. Ces ambaſſadeurs ſe trouverent à Paderborn, où le roi Louis tint un parlement general pendant l'automne de cette année 845. Il y vint auſſi des ambaſſadeurs des Sclaves & des Bulgares. Les Sclaves étoient encore payens: mais quatorze de leurs ducs ou capitaines s'étoient adreſſez au roi Louis avec leurs vaſſaux, deſirant de ſe faire Chrétiens, & il les avoit fait baptiſer à l'octave de l'Epiphanie, la même année 845.

XXXII. Capitulaires de Benoiſt diacre. *Præfat. Bened. Præf. Baluz. n. 44. ſup. l. XLI. c. 14.*

Vers ce tems là Benoiſt, diacre de l'égliſe de Mayence dans le royaume de Louis, recueillit les capitulaires, que l'abbé Anſegiſe avoit omis à deſſein, ou qu'il n'avoit point connus; & en compoſa trois livres, qui furent ajoûtez aux quatre d'Anſegiſe, & ſont ſept en tout. Benoiſt entreprit ce travail par l'ordre d'Otger ſon évêque; & le dédia aux trois freres qui regnoient

An. 846. alors Louis, Lothaire & Charles: mais il nomme toûjours le premier Louis, qui étoit ſon maître. Il y comprit les conſtitutions de Pepin & de Carloman ſon frere, qui étoient en uſage; & tira principalement des archives de Mayence les pieces de ce recueil; mais il n'en fit pas le choix avec aſſez de diſcernement, & ne les rangea pas avec aſſez d'ordre. Au reſte, ce qu'il dit dans ſa preface, que les capitulaires ont été confirmez par l'autorité du pape: ne ſe raporte qu'à ceux de Carloman, dont il parle en cet endroit.

V. Baluz. p. 11 12.

XXXIII. Concile de Paris. *Ann. Fuld.*

La diviſion entre l'empereur Lothaire & ſes freres augmenta par l'inſolence d'un ſeigneur nommé Giſalbert, vaſſal du roi Charles: qui enleva l'an 846. Ermingarde fille de Lothaire, & l'épouſa. Lothaire crut non ſeulement que Charles autoriſoit cet enlevement, mais que Louis le Germanic y avoit conſenti. Louis ſe juſtifia, mais il ne put reconcilier ſes deux freres; & Lothaire, pour ſe venger de Charles, entreprit de rétablir Ebbon dans le ſiege de Reims, un an après l'ordination d'Hincmar, qu'il ſavoit être fidele à Charles. Il exigea donc des lettres du pape Sergius, pour examiner de nouveau la dépoſition d'Ebbon: ſavoir, une lettre au roi Charles par laquelle le pape lui ordonnoit d'envoyer Gondebaud archevêque de Rouen, avec quelques évêques de ſon royaume, & Hincmar, pour ſe trouver à Treves avec des legats du pape, qui écrivit auſſi à même fin à Gondebaud & à Hincmar.

Flod. III. hiſt. c. 2.

Charles ne jugea pas à propos de laiſſer aller les évêques de ſon royaume à Treves, qui étoit dans celui de Lothaire; & où par conſequent ils ne ſeroient pas en liberté. C'eſt pourquoi, quand les legats du pape furent venus, Gondebaud indiqua le lieu du concile à Paris, où

où il appella par ſes lettres Ebbon & les legats du pape. Gondebaud s'y rendit lui-même avec ſes ſuffragans : Venilon archevêque de Sens, Landran de Tours & Hincmar de Reims s'y trouverent auſſi avec les leurs. Landran étoit l'ancien archevêque de Tours, qui avoit renoncé à ſon ſiege, & Urſmar lui avoit ſuccedé dés l'an 836. Ces prelats s'aſſemblerent à Paris le quatorziéme de Février 846. indiction dixiéme : c'eſt-à-dire, en 847. à nôtre maniere de compter ; car ils commençoient l'année à pâque : mais Ebbon n'y parut point, ni perſonne pour lui, & il n'y envoya pas même des lettres pour s'excuſer. Alors Gondebaud & les autres évêques de ce concile lui dénoncerent par écrit qu'ils lui interdiſoient toute pretention ſur le dioceſe de Reims, & lui défendoient d'inquieter perſonne pour ce ſujet, juſques à ce qu'il ſe preſentât devant eux, ſuivant l'ordre du pape Sergius, & qu'il fût jugé canoniquement. Ebbon ne répondit point, & pendant cinq ans qu'il vécut encore, il ne s'adreſſa plus à aucun concile ni au ſaint ſiege, pour y porter ſes plaintes. AN. 847.

V. Coint. 836. n 58. pref. Conc. Meld. V. obſ. Lab. to. 8. Conc. p. 39. B.

to. 7. conc. p. 1818.

En ce concile de Paris les évêques mirent la derniere main aux canons qu'ils avoient dreſſez à Meaux au mois de Juin 845. & compoſerent la preface qui eſt à la tête, où ils repreſentent combien de fois ils ont exhorté le roi & les ſeigneurs de travailler à la reformation de l'état & de l'égliſe, & attribuent les calamitez preſentes, principalement les incurſions des Normans, au mépris de leurs avertiſſemens. En ce même concile Paſcaſe abbé de Corbie demanda la confirmation des lettres de Louis le Debonaire & de Lothaire, pour conſerver à ce monaſtere la liberté des élections & la diſpoſition de ſes biens : & les lettres du roi Charles,

Ib. p. 1818.

douleurs de l'enfantement. Il adreſſa cet ouvrage à Theodrade abbeſſe de Soiſſons & à ſes religieuſes. Il y eut quelque réponſe, qui attira un ſecond écrit de Paſcaſe: & on les a attribuez l'un & l'autre par erreur à S. Idelfonſe de Tolede. On ne voit pas que cette diſpute ait eu de ſuite; & il eut mieux valu ne point agiter ces queſtions inutiles & indécentes. Mais ces ſavans élevez groſſierement chez les barbares, n'avoient plus la ſageſſe & la diſcretion des premiers docteurs de l'égliſe. AN. 846. *to. 8. bibl. PP. Pariſ. p. 426 282. to. 12. bibl. Lugd. p. 565. V. præf. to. 1. ſpicil.*

XXXV. Capitulaire d'Eſpernay

Les évêques preſſoient toûjours le roi Charles de confirmer par ſon autorité les articles de reformation qu'ils avoient dreſſez par ſon ordre, & recueillis aux conciles de Meaux & de Paris. Enfin il tint au mois de Juin un parlement extraordinaire à Eſpernay ſur Marne, au dioceſe de Reims, mais les avis ſalutaires des évêques y furent tellement mépriſez, qu'on trouve à peine un exemple pareil dans l'hiſtoire des princes Chrétiens. C'eſt ainſi qu'en parle un auteur du tems: & le titre du capitulaire d'Eſpernay dit: Les articles ſuivant ont été extraits des articles publiez l'an 846. par les évêques dans leurs conciles, ſavoir par Gondebaud, Urſmar, Hincmar & Amalon, avec leurs ſuffragans; & preſentez au roi ſuivant ſon ordre, pour être relus à Eſpernay terre de l'égliſe de Reims. Et parce que l'eſprit du roi étoit aigri contre les évêques, par la faction de quelques ſeigneurs, qui leur étoient oppoſez, les évêques furent exclus de cette aſſemblée; & de tous ces articles ils choiſirent ſeulement ceux-ci, & les donnerent par écrit aux évêques, diſant que ni le prince, ni eux n'en vouloient obſerver d'avantage. Urſmar étoit l'archevêque de Tours, Amalon celui de Lyon, qui ne ſont point nommez dans les conciles precedens. Les *Ann. Bert. 846. to. 2. cap. p. 30. to. 7. conc. p. 1852.*

AN. 846. articles d'Eſpernay ne ſont que dix-neuf, à quoi les ſeigneurs reduiſirent les quatre-vingt articles de Meaux ; & ils choiſirent ceux qui regardoient principalement les eccleſiaſtiques, retranchant tout ce qui tendoit à les corriger eux-mêmes.

XXXVI. Sarraſins à Rome. *Ann. Fuld. & Bertin. l. 46. Anaſt. in Leon. IV.*

L'Italie étoit toûjours inquiété par les Sarraſins. Ceux d'Afrique que l'on nommoit auſſi Mores, vinrent à Rome par le Tibre au mois d'Août 846. & ne pouvant entrer dans la ville, pillerent les égliſes de ſaint Pierre & de ſaint Paul, qui étoient dehors. Ils en emporterent tous les ornemens & les richeſſes : entre autres l'autel d'argent poſé ſur le ſepulcre de S. Pierre. De Rome ils allerent à Fondi, qu'ils prirent & brûlerent ; tuerent une partie des habitans : emmenerent les autres captifs ; & ayant ravagé tout le païs d'alentour, ils camperent près de Gaëte, au mois de Septembre. Celui qui commandoit à Spolete pour l'empereur Lothaire, envoya contre eux des troupes de François, qui furent battuës & s'enfuirent honteuſement. En les pourſuivant les Sarraſins arriverent prés du mont Caſſin, dont ils avoient oui vanter les richeſſes : mais comme il étoit tard ils camperent, comptant que ce butin ne pouvoit leur échapper : car le monaſtere étoit ſans défenſe, & ils n'en étoient ſeparez que d'un ruiſſeau que l'on pouvoit aiſément paſſer à gué. Les moines n'attendant plus que la mort, allerent en proceſſion nuds pieds & la cendre ſur la tête à l'égliſe de ſaint Benoiſt, & y paſſerent la nuit en prieres. Alors le tems qui étoit fort ſerein, ſe couvrit tout à coup, il tomba quantité de pluye, & le ruiſſeau enfla de telle ſorte, qu'on ne le pouvoit paſſer. Les Sarraſins qui étoient campez ſur le bord, vinrent le matin chercher un gué, ou des batteaux, n'en trouvant

Chr. Caſſin. liv. I. c. 17.

vant point, ils grinçoient les dents de rage, & se mordoient les doigts. Il fallut retourner à leur camp, ayant seulement brûlé deux celles ou métairies du monastere. AN. 847.

XXXVII. Mort de Sergius II. Leon IV. pape. *Ann. Bert. 47. Anast. Papebr.*

Ils étoient encore dans le païs, quand le pape Sergius II. mourut subitement, le vingt-septiéme de Janvier 847. ayant tenu le S. siege trois ans. Il fit une ordination au mois de Mars, où il ordonna huit prêtres & trois diacres, & d'ailleurs vingt-trois évêques. Il repara & orna plusieurs églises de Rome, entre autres S. Sylvestre qui avoit été son titre, où il transfera plusieurs corps saints & y fonda un monastere. Il fut enterré à S. Pierre; mais avant qu'on l'y eût porté, Leon IV. fut élû tout d'une voix pour lui succeder. Il étoit Romain, fils de Rodoalde, & fut mis par ses parens dans le monastere de saint Martin hors de la ville & près de S. pierre, pour y apprendre les saintes lettres. Le pape Gregoire IV. ayant ouï parler de sa vertu, le fit venir dans le palais de Latran, le prit à son service & l'ordonna soûdiacre. Sergius II. le fit prêtre, du titre des quatre Couronnez; & on l'en tira malgré lui, lorsqu'il fut élû pape; pour le mener au palais de Latran, où tous lui baiserent les pieds, suivant la coûtume.

Ce qui pressa tant l'élection du pape étoit la crainte des Sarrasins, qui venoient de piller l'église de saint Pierre, & qui étoient encore au voisinage de Rome. Toutefois on n'osoit ordonner le pape sans la permission de l'empereur; ce qui fit que le S. siege vacqua deux mois & demi. *Anast.* Enfin craignant que Rome ne fut assiegée de nouveau, on consacra le pape Leon le douziéme d'Avril, quoique le consentement de l'empereur ne fut pas encore venu: mais avec protestation, que l'on ne pretendoit point deroger à la fidelité qui lui étoit dûë après Dieu. Ce

AN. 847. pendant les Sarraſins s'embarquerent, ayant leurs vaiſſeaux chargez de butin, & firent voile vers l'Affrique: mais comme ils blaſphemoient contre Jeſus-Chriſt & ſes apôtres, il ſurvint une tempête, leurs vaiſſeaux ſe briſerent les uns les autres, & ils perirent la plûpart. Avec les corps que la mer rejetta ſur les côtes, on trouva quelque partie des treſors de l'égliſe de S. Pierre, qui y furent rapportez. Il reſta toutefois des Sarraſins en Italie: un de leurs chefs nommé Maſlar, étant venu au ſecours de Radelgiſe, demeuroit à Benevent: & la même année 847. il prit la ville de Teleſe, & pilla le monaſtere de ſainte Marie de Cingle.

Ann. Bert.

Chr. Caſſin l. 2. 28.

Anaſt.

Le pape Leon donna ſes premiers ſoins à reparer les ornemens de l'égliſe de ſaint Pierre, & continua pendant ſon pontificat, qui fut de huit ans. Il y donna des croix, des images, des calices, des chandeliers de diverſes ſortes; des rideaux ou tapiſſeries d'étoffes precieuſes, avec des perſonnages ou figures d'animaux. Mais il orna principalement la confeſſion, c'eſt-à-dire, la ſepulture de ſaint Pierre, & l'autel qui étoit deſſus. Il mit au frontiſpice des tables d'or chargées de pierreries & peintes en émail, où l'on voyoit entr'autres ſon portrait & celui de l'empereur Lothaire: le poids en étoit de deux cens ſeize livres d'or. Il y mit des bordures d'argent du poids de deux cens huit livres, & un ciboire ou baldaquin de ſeize cens ſix livres. Tout l'argent qu'il donna à cette égliſe ſeule, & dont le poids eſt exprimé, monte à 3861. livres, qui ſont 5791. marcs & demi, & il orna à proportion pluſieurs égliſes, entr'autres ſon titre des 4. Couronnez. Il rétablit auſſi une ſale, où ſes predeceſſeurs avoient accoûtumé de faire le jour de Noël les feſtins ſolemnels, qui avoient été interrompus ſous les deux derniers papes.

Con-

Conſtantinople changea de patriarche peu de tems après. S. Methodius ſachant que ſaint Joannice étoit près de ſa fin l'alla voir, ſe recommanda à ſes prieres, & s'entretint long-tems avec lui. Saint Joannice ſe tint fort honoré de cette viſite, & predit au patriarche qu'il ne le ſurvivroit pas long-tems. En effet ſaint Joannice mourut âgé de quatre-vingt-un an, le quatriéme jour de Novembre, la cinquiéme année de l'empereur Michel; c'eſt-à-dire, l'an 846. & S. Methodius étant devenu hydropique mourut huit mois après, ſavoir le quatorziéme de Juin 847. Il avoit tenu quatre ans le ſiege de C. P. On dit qu'il portoit une bandelette, qui lui ſoûtenoit le menton, parce qu'il avoit eu les machoires briſées pendant la perſecution; & que ſes ſucceſſeurs le firent paſſer en coûtume, comme un ornement. L'égliſe honore ces deux ſaints le jour de leur mort. Après ſaint Methodius, on mit dans le ſiege de C. P. S. Ignace, encore plus illuſtre. Il étoit fils de l'empereur Michel Rangabé, qui ceda l'an 813. à Leon l'Armenien, & de Precopia fille de l'empereur Nicephore. Il étoit le dernier de leurs enfans, & s'appelloit d'abord Nicetas: mais quand ſon pere perdit la couronne, il ſe fit couper les cheveux, & prit le nom d'Ignace, étant âgé de quatorze ans. Leon, pour s'aſſurer l'empire, relegua Michel & ſes enfans en divers iſles; & fit eunuques les trois fils, quoiqu'il fut leur parrain. Ignace embraſſa ſerieuſement la vie monaſtique, & y fit un tel progrés, qu'après la mort de ſon abbé il fut mis en ſa place, & établit des monaſteres dans les trois iſles de Platos, Hyatros & Térebinthe, que l'on nommoit les iſles du prince. Il reçût les ordres ſacrez de la main de Baſile évêque de Pareon, ou Paros, dans l'Helleſpont, qui avoit beaucoup ſouffert dans la perſe-

AN. 847.

XXXVIII S. Ignace patriarche de C. P.

Vita S. Joan. c. 58 ap. Sur. 4. Nov.

Vita S. Meth. n 17. Bal. 14. Jun. tom. 20. p. 967. Gly. a. p. 190. 6. Martyr. R. 14. Jul. & 4. Nov. Vita. Ign. per. Nicet. ro. 8. Conc. p. 118. Sup. l. XLV. n. 50 p. 186. A.

AN. 847. cution des Iconoclastes. Ce prelat l'ordonna premierement lecteur, puis soudiacre, puis diacre, & enfin prêtre. Et comme les catholiques ne vouloient point comuniquer avec les Iconoclastes: plusieurs de C. P & les villes voisines de Bithinie, menoient leurs enfans au prêtre Ignace pour les baptiser. Il instruisoit tous ceux qui venoient à lui, & les fortifioit contre les attaques de l'heresie: & d'un autre eôté il assistoit ceux qui étoient persecutez, empriſonnez, bannis & privez de leurs biens: en quoi il étoit aidé par sa mere & sa sœur, qui vêcurent long-tems, & y employerent leurs richesses. Tel étoit Ignace, quand il fut preferé à tous ceux que l'on proposoit pour remplir le siege de C. P. étant âgé d'environ quarante-huit ans, & il tint ce siege onze ans & demi.

XXXIX. Raban archevêque de Mayence *Sup. l.* XLVI *n.* 47. *Mabill. t.* 6. *act. p.* 4.

Vers le commencement d'Octobre la même année 847. on tint un concile à Mayence, où presida Raban, qui venoit de succeder à l'archevêque Otger, mort le vingt-uniéme d'Avril. Raban avoit gouverné vingt ans l'abbaye de Fulde: & pendant ce tems il composa la plus grande partie de ses ouvrages. Premierement à la priere de ses moines, il écrivit son commentaire sur saint Mathieu, & le dédia à Haistulfe archevêque de Mayence, à qui dès l'an 819. il avoit presenté son livre de l'institution des clercs. Ce commentaire, comme la plûpart de ceux de Raban, n'est presque qu'un recueil de passages des peres. Vers l'an 830. il envoya à Freculfe évêque de Lisieux son explication sur l'Octateuque, c'est-à-dire, les huit premiers livres de l'ancien testament. Freculfe l'en avoit instamment prié, n'y pouvant travailler lui-même faute de livres, jusques à n'avoir pas une bible entiere. Raban se conduisit si bien pendant la division de Louis le Debonaire & de ses enfans, qu'il conserva les

les bonnes graces des uns & des autres: & en 834. il écrivit à Louis une lettre de conſolation: puis il lui envoya un recueil de paſſages de l'écriture, touchant le reſpect que doivent les enfans aux peres & les ſujets aux princes. Peu de tems aprés il preſenta au même empereur à Fulde, l'explication des livres des rois, faite à la priere de l'abbé Hilduin, & enſuite les Paralipomenes. En 836. il dedia à l'imperatrice Judith ſes commentaires ſur Judith & Eſther, parce, dit-il, qu'elle avoit le nom de l'une & la dignité de l'autre. Après la mort de Louis le Debonnaire, il dedia à l'empereur Lothaire ſes livres ſur Jeremie, quelque tems après ſes commentaires ſur Ezechiel.

Elog Mabil. p. 29.

Il étoit deſlors dans ſa retraite: car après avoir gouverné vingt ans l'abbaye de Fulde, il renonça à ſa dignité en 842. & ſe retira en deça du Rhin, dans le royaume de Lothaire. Les moines envoyerent le prier de revenir: & comme il le refuſa, ils élûrent pour abbé Hatton, qui avoit été avec lui diſciple d'Alcuin. Raban revint à Fulde peu de jours après, & ſe retira en une cellule, au mont S. Pierre proche du monaſtere. Là il continua d'écrire, & dedia à l'archevêque Otger un livre pénitentiel; & à Drogon évêque de Mets, un traité des corévêques: où il conſeille aux évêques de conſentir qu'ils conferent les ordres ſacrez, puiſqu'ils ont la conſecration épiſcopale. Il répondit vers le même tems à diverſes queſtions ſur la penitence, qui lui avoient été propoſées par Reginboud corévêque de Mayence. Pendant ce tems de ſa retraite il compoſa les vingt-deux livres de l'Univers, qu'il adreſſa à Haimont évêque d'Halberſtat ſon compagnon d'étude; & dans ſon épître il exhorte à ne point imiter pluſieurs évêques, qui s'occupoient plus du jugement des affai-

to. 8. conc. p. 1752.

ibid. p. 1475.

faires temporelles, que de l'inſtruction du peuple

Louis roi de Germanie ayant oüi parler de ce traité de l'Univers, le demanda à Raban, qui le lui envoya: car ces princes aimoient à s'inſtruire & avoient des lecteurs. Cet ouvrage traite premierement de Dieu, puis de tous les ordres des creatures; & ne conſiſte preſque qu'en explications de noms & définitions de mots, pour ſervir à l'intelligence hiſtorique & myſtique de l'écriture. Raban avoit compoſé dans ſa jeuneſſe, par le conſeil d'Alcuin, deux livres des louanges de la croix, qui contiennent vingt-huit figures myſterieuſes: chacune eſt tracée ſur un tableau dont le fond eſt rempli de vers; & les lettres qui ſe rencontrent dans la figure ſont encore d'autres vers. Cet ouvrage étoit d'une extrême difficulté & d'une utilité mediocre: toutefois il fut ſi eſtimé, que Raban le preſenta à l'empereur Louis le Debonaire, & depuis l'envoya à Rome, où il fut preſenté au pape Sergius en 844. & les annales du tems en font mention.

Rab. to. 1. p. 173.

An. Fuld. 844.

Raban étant donc ſi connu par ſes écrits & par ſa conduite, fut tiré de ſa retraite, nonobſtant ſon peu de ſanté & ſon grand âge: car il avoit au moins ſoixante-dix ans: on le preſenta au roi Louis; & avec ſon agrément il fut élû & conſacré archevêque de Mayence le jour de S. Jean, vingt-quatriéme de Juin 847.

An. 847.

XL. Concile de Mayence

Trois mois après il aſſembla ſon concile, par ordre du roi Louis, à même fin que le concile de Meaux avoit été tenu dans le royaume de Charles: c'eſt-à-dire, principalement pour remedier aux uſurpations des biens eccleſiaſtiques. Douze évêques ſes ſuffragans s'y trouverent avec lui, dont les plus connus ſont Samuël de

Mayence à *to 8. conc. p. Comm. §. 9. 13. 49 to. 3. p. 510. ſup. n. 31.*

Vor-

Vormes, Badurad de Paderborn, Hebbon d'Hildesheim, Hemmon d'Halberſtat, S. Anſcaire, alors chaſſé de Hambourg, comme il a été dit; Salomon de Conſtance: avec les corévêques, les abbez, les prêtres & le reſte du clergé. Etant tous à Mayence, ils jeûnerent trois jours en faiſant des proceſſions, pour attirer la grace de Dieu ſur leur concile: puis ils reſolurent, qu'en chaque dioceſe on diroit pour le roi, la reine, leurs enfans, trois mille cinq cens meſſes & dix-ſept cens pſeautiers.

Enſuite ils s'aſſemblerent dans le monaſtere de S. Alban, où l'on avoit accoutumé de tenir les conciles, & ſe ſeparerent en deux troupes: l'une des évêques, qui ayant avec eux des ſecretaires, liſoient l'écriture ſainte, les canons & les peres, pour chercher les moyens de maintenir la diſcipline de l'égliſe; l'autre troupe étoit d'abbez, avec des moines choiſis, qui liſoient la regle de ſaint Benoiſt, pour en rétablir l'obſervance. Le reſultat de ces conferences furent trente-un canons, dont voici les diſpoſitions qui me paroiſſent les plus remarquables

Chaque évêque aura des homelies pour l'inſtruction du peuple, & les fera traduire en langue romaine ruſtique & en Tudeſque, afin que tous les puiſſent entendre: c'étoit les deux langues vulgaires de tout l'empire François. On obſervera le ſcrutin avant le baptême & les jours ſolemnels de l'adminiſtrer. Ceux qui feront des conjurations contre le roi, ou contre les puiſſances eccleſiaſtiques ou ſeculieres. ſeront excommuniez. On prononce auſſi excommunication contre les uſurpateurs des biens eccleſiaſtiques; & on implore contre eux la protection du roi. On défend aux moines la proprieté & les affaires ſeculieres, même les fonc-

c. 2.
3.
5.
6.
14.

tions

An. 835. tions eccleſiaſtiques, ſinon du conſentement de l'évêque. On exhorte le roi d'empêcher l'op-
17. 18. preſſion des pauvres qui étoient libres: car les ſerfs compoſoient encore la plûpart du peuple. On donne pluſieurs regles pour la pe-
21. 22. nitence. Les parricides étoient condamnez à vi-
23. 24. vre errans par le monde, à l'exemple de Caïn: d'où ils prenoient occaſion de s'abandoner aux excés de bouche & à d'autres vices. Le concile ordonne qu'ils demeureront en un lieu, pour faire une ſevere penitence: avec défenſe de por-
25. ter les armes, ni ſe marier. Il y avoit des prêtres qui étant dégradez, alloient par pénitence en divers pelerinages. Quelques-uns d'eux ayant été tuez, le concile prononce excommunication
26. contres les meurtriers. Les prêtres feront confeſſer les malades, & leur declareront la penitence qu'ils devroient faire, ſans la leur impoſer: leurs amis y ſuppléront par leurs prieres & leurs aumônes: mais ſi le malade guerit, il ac-
27. complira ſa penitence. Ceux qui ſont executez à mort pour leurs crimes, ne ſeront privez ni des prieres de l'égliſe après leur mort, ni de la communion de leur vivant, s'ils ſont vraiment penitens: à l'exemple du bon larron. Je croi que par la communion on doit entendre ici
31. ſeulement l'abſolution.

Les évêques envoyerent ces canons au roi Louis, le priant de les appuyer de ſon autorité; & ils les accompagnerent d'une lettre ſynodale, où ils ſe plaignirent entre autres choſes, du peu de reſpect que l'on portoit aux lieux ſaints.

Ann. Fuld. En ce concile on condamna une femme nom-
847. mée Thiothe, qui faiſant la propheteſſe, avoit cauſé un grand trouble dans le dioceſe de Conſtance: car elle étoit de ce païs, nommé alors l'Allemagne. Elle pretendoit que Dieu lui avoit

voit revélé pluſieurs choſes, qui ne ſont connuës qu'à lui: entre autres la fin du monde, qui devoit arriver cette même année. Pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, épouvantez de ces predictions lui apportoient des preſens & ſe recommandoient à ſes prieres: il y avoit même des eccleſiaſtiques qui la ſuivoient. Etant venuë à Mayence, elle fut amenée à S. Alban, en la preſence des évêques: qui l'ayant ſoigneuſement interrogée, lui firent avoüer qu'un certain prêtre lui avoit ſuggeré ce qu'elle avançoit, & que le deſir du gain étoit ſon motif. C'eſt pourquoi le concile la condamna à être foüettée publiquement, comme ayant uſurpé le miniſtere de la predication, contre les regles de l'égliſe. Ainſi elle ceſſa de prophetiſer, & demeura chargée d'infamie. AN. 848.

XLI. Commencement de Gotheſcalc

L'année ſuivante 848. Raban tint encore un concile à Mayence, à l'occaſion des erreurs dont le moine Gotheſcalc étoit accuſé. Gotheſcalc, autrement nommé Fulgence, étoit Alleman, mais il avoit embraſſé la vie monaſtique à Orbais dans le dioceſe de Soiſſon. Là ſous l'abbé Baron il s'appliqua à la lecture des peres, principalement de S. Auguſtin, dont il apprit par cœur un grand nombre de paſſages. Mais il pouſſoit trop loin ſa curioſité, comme il paroit par les ſages avis de Loup abbé de Ferrieres. Gotheſcalc l'avoit conſulté ſur la queſtion, ſavoir, ſi aprés la reſurrection les bienheureux verront Dieu des yeux corporels. Loup repond premierement, qu'il ne lui auroit point répondu, s'il avoit pû ſe taire ſans préjudice de la charité. Enſuite il traite la queſtion & ajoûte: Je vous exhorte, mon venerable frere, à ne plus fatiguer vôtre eſprit de ſemblables queſtions: de peur que vous en occupant plus qu'il ne faut, vous ne puſſiez ſu-

Mang. diſt. c. 1. Mabill. præf to 6. c. 2. n. 139. Ann. Fuld. 848. Bertin. an. 849. Hincm. ad Nicol. p. to. 2. p 262. ep 3.

AN. 848. ſuffire à examiner ou enſeigner des choſes plus utiles. Car pourquoi tant rechercher ce qu'il ne nous eſt peut-être pas encore expedient de ſavoir ? Exerçons-nous dans ce champ ſi vaſte des ſaintes écritures : appliquons-nous entierement à les méditer, & joignons la priere à l'étude : il ſera digne de la bonté de Dieu de ſe montrer à nous de la maniere qu'il nous convient, quand nous ne chercherons point ce qui eſt au deſſus de nous.

Il paroît auſſi que Gotheſcalc étoit lié d'amitié avec Valafride Strabon ſon compatriote. Il fut ordonné prêtre par Rigbold corévêque de Reims ; & vers l'an 846. ſous le pontificat de Sergius, il alla en pelerinage à Rome. Au retour il demeura quelques tems chez le comte Eberard, un des principaux ſeigneurs de la cour de l'empereur Lothaire. Là il parla de la predeſtination d'une maniere qui ne parut pas correcte à Nothingue évêque de Veronne : qui étant venu quelque tems aprés en Germanie, dans le Longau, prés de la Veteravie, pour y voir le jeune empereur Louis, en parla à Raban, qui étoit deſlors archevêque de Mayence ; & ils convinrent enſemble, que Raban écriroit pour refuter cette erreur. Il accomplit ſa promeſſe, & adreſſa cet écrit à Nothingue en forme de lettre. Il en écrivit une auſſi au comte Eberard, où il dit : On aſſure que vous avez chez vous un demi ſavant nommé Gotheſcalc, qui enſeigne, que la prédeſtination de Dieu impoſe neceſſité à tous les hommes ; enſorte que celui qui veut être ſauvé, & combat pour cet effet par la foi & les bonnes œuvres travaille en vain, s'il n'eſt prédeſtiné à la vie. Il a déja pouſſé par là pluſieurs perſonnes dans le deſeſpoir ; qui leur fait dire : Qu'ai-je affaire de travailler pour mon ſalut ?

Rab. ep. ad North. Ap. Sirm. to. 1. p. 1312. V. Baudr. Logana.

Ap Sirm. t. 2. p. 1342.

Inu-

inutilement ferai-je bien ſi je ne ſuis prédeſtiné ; & quand je ferois mal la prédeſtination me conduit à la vie éternelle. Raban combat enſuite cette erreur par l'autorité de S. Auguſtin, de S. Proſper & des autres peres, & finit ſa lettre en exhortant le comte Eberard à ne point garder chez lui celui qui enſeigne une telle doctrine. AN. 848.

Ces lettres obligerent Gotheſcalc à quitter l'Italie : après avoir parcouru la Dalmatie, la Pannonie & le Norique, il vint à Mayence. Auſſi-tôt Raban aſſembla ſon concile vers le commencement d'Octobre 848. & le roi Louis y aſſiſta. Gotheſcalc y preſenta un écrit, où il expliquoit ſa doctrine & diſoit, qu'il y a deux prédeſtinations ; & que comme Dieu avant la création du monde a predeſtiné incommutablement tous ſes élûs à la vie éternelle, par ſa grace gratuite : de même il a prédeſtiné à la mort eternelle tous les mechans à cauſe de leurs démerites. Il reprenoit Raban de dire que les méchans ne ſont pas prédeſtinez à la damnation : mais qu'elle eſt ſeulement prévûë. Car, diſoit-il, Dieu connoît par ſa preſcience, qu'ils auront un mauvais commencement & une fin encore pire ; & il les a prédeſtinez à la peine éternelle. *Hincm. de prædeſt. tot. 25. p. 26.*

Gotheſcalc ayant ainſi expliqué ſa doctrine, elle fut rejettée par le concile de Mayence ; & on y reſolut de le renvoyer à Hincmar archevêque de Reims, dans le dioceſe duquel il avoit été ordonné prêtre. Raban en écrivit à Hincmar une lettre ſynodale, où il traite Gotheſcalc de moine vagabon ; & lui fait dire, que Dieu prédeſtine pour le mal, comme pour le bien, & qu'il y a des hommes qui ne peuvent ſe corriger, comme ſi Dieu les avoit fait dés le commencement incorrigibles. Mais ce rapport ne pa- *ap. Hincm. Ibid. c. 2. to. 8. conc. p. 52.*

An. 848. paroît pas exactement conforme à l'écrit de Gotheſcalc, tel qu'il eſt cité par Hincmar. Raban ajoûte : Nous vous le renvoyons, afin que vous le renfermiez dans vôtre dioceſe ; & ne lui permettiez pas davantage de ſeduire le peuple, comme j'apprens qu'il en a déja ſéduit pluſieurs. Outre cette lettre, Raban en écrivit à Hincmar une plus ample, où il traite la doctrine.

XLII. Valafrid Strabon.

Bulæ. liv. v. ch. 65.

Valafrid Strabon, que j'ai marqué entre les amis de Gotheſcalc, étoit né l'an 806. & dès ſa premiere jeuneſſe avoit embraſſé la vie monaſtique dans l'abbaye de Richenou, où il eut pour maître Tatton, & dès l'âge de dix-huit ans mit en vers, comme j'ai dit, les viſions de Vetin. On l'envoya à Fulde, où il étudia les

Supp. l. xlvi. n. 54.

ſaintes lettres ſous Raban. A la priere des moines de S. Gal il écrivit la vie de S. Gal & celle de S. Othmar leurs fondateurs. On a de lui diverſes poëſies, où il fait mention de pluſieurs perſonnes conſiderables du tems : mais ſes deux ouvrages les plus fameux ſont la gloſe ordinaire & le traité des divins offices. La gloſe ordinaire ſont des notes très courtes ſur toute la bible, tirées principalement des commentaires de Raban : & il n'y a point eu d'explication de l'écriture ſainte plus celebre pendant plus de ſix cens ans.

Le traité des offices divins fut compoſé aprés l'an 840. puiſqu'il y eſt parlé de Louis le Debonaire comme mort, à l'occaſion de la

c. 8.

queſtion des images, dont Valafrid parle très-ſagement : blâmant ceux qui les rejettent, ou leur rendent un culte ſuperſtitieux : mais aprouvant qu'on leur rende un honneur moderé. Quoi

c. 4.

qu'il reconnoiſſe l'ancienne coûtume de prier à l'Orient, il ne condamne pas ceux qui tournent d'un autre côté les autels ou les égliſes, par quel-

que

que raiſon de commodité. Il reconnoit que l'uſage des cloches n'étoit pas fort ancien, & qu'il étoit venu d'Italie. Il y avoit plus de deux cens ans qu'elles étoient reçûës en France: comme il paroît par l'hiſtoire de S. Loup de Sens. L'auteur remarque, que la langue Tudeſque avoit emprunté du Grec & du Latin preſque tous les mots qui regardent la religion. Ce qui vient, dit-il, de ce que les barbares ſervoient dans les armées Romaines, & que pluſieurs miſſionnaires, qui parloient Grec & Latin, venoient chez eux pour les inſtruire. Ainſi nos gens apprirent pluſieurs choſes utiles, qu'ils ne connoiſſoient pas encore; principalement des Goths, qui, depuis qu'ils furent Chrétiens, habitoient dans les provinces des Grecs, & parloient nôtre langue, c'eſt-à-dire la Tudeſque. Enſuite leurs ſavans traduiſirent en leur langue les livres ſacrez, dont quelques-uns ont encore des exemplaires. Et nous avons appris par des freres dignes de foi, que chez quelques Scythes, principalement ceux de Tomi, on celebre encore à preſent les divins offices en la même langue. Cette traduction de l'écriture pour les Goths, étoit ſans doute celle d'Ulfila, dont j'ai parlé en ſon tems: mais je ne ſache point d'autre lieu où il ſoit dit que l'on faiſoit l'office divin en langue Tudeſque.

c. 5. *ſup. liv.* XXXVIII. *n.* 16. *c.* 7. *Soz.* 4. *c.* 33. *ſup. liv.* XVI. *n.* 36.

L'auteur condamne comme un reſte de ſuperſtition Judaïque, l'uſage de faire benir un agneau près de l'autel pour en manger le jour de pâque, avant toute autre viande; & toutefois cette benediction ſe trouve encore à la fin du meſſel Romain. Il remarque que du tems de ſaint Gregoire on ne jeûnoit point les jeudis de carême: mais que l'uſage s'étant depuis introduit de les jeûner, Gregoire le jeune, ſoit qu'il entende le ſecond ou le troiſiéme, avoit

c. 8. *c.* 20.

auſſi

auſſi établi des meſſes & des offices pour ces jours-là. Il autoriſe la coûtume de dire la meſſe tous les jours, par l'exemple de S. Caſſius de Narni. Il dit que l'uſage étoit different entre les prêtres, touchant la quantité des meſſes. Les uns n'en diſoient qu'une par jour: d'autres la diſoient deux ou trois fois, ou autant qu'ils jugeoient à propos. En quoi, ajoûte-t'il, ils s'autoriſent peut-être par l'uſage de l'égliſe Romaine, où on dit quelquefois deux ou trois meſſes, comme à Noël & aux fêtes de quelques ſaints. Il y trouve même de la neceſſité, ſi en un jour ſolemnel on eſt obligé de dire la meſſe pour les morts, ou pour quelque cauſe ſemblable. Il raporte les divers exemples du pape Leon, qui diſoit ſouvent ſept ou neuf meſſes par jour, & de S. Boniface de Mayence qui n'en diſoit jamais qu'une; & conclut que chacun pouvoit en uſer comme il lui plaiſoit.

S. Greg. xv. dial. c. 56. c. 21.

c. 22.

Il parle de l'ancienne liturgie Gallicane, que pluſieurs gardoient encore. L'uſage de chanter à la meſſe le ſymbole de C. P. eſt venu, dit il, des Grecs aux Latins; & il eſt rendu plus frequent en Gaule & en Germanie depuis la condamnation de Felix d'Urgel. En Eſpagne on le chante par l'ordonnance du concile de Tolede, c'eſt le troiſiéme de l'an 589. & dans un autre, c'eſt le quatriéme de l'an 633. il eſt ordonné de chanter tous les dimanches à la meſſe l'hymne des trois enfans: ce que les Romains, à cauſe de la multiplicité des offices, ne font que quatre fois l'an, quand il y a douze leçons: c'eſt-à-dire, aux quatre tems. L'auteur blâme ceux qui offroient en paſſant à pluſieurs meſſes ſans y demeurer: ou qui croyoient devoir faire autant d'offrandes qu'il y avoit de perſonnes pour qui ils prioient, comme ſi un ſeul ſacrifice n'eut pas été ſuffiſant pour tous. Il ne blâme point ceux qui

Conc. Tol. III. c. 2. ſup XXXIV. n. 56. Conc. Tol. IV. c. 14. Sup. liv. XXXVII. n. 48.

qui communioient pluſieurs fois en un jour aſſiſtant à pluſieurs meſſes. Il dit que la meſſe legitime eſt celle où il y a le prêtre, le répondant, l'offrant & le communiant. Dans les premiers tems on diſoit la meſſe en habit ordinaire, comme on dit que font encore quelques Orientaux. Du tems de ſaint Gregoire il n'etoit pas permis à tous les évêques de porter la dalmatique: au lieu qu'à preſent, dit l'auteur, preſque tous les évêques & quelques prêtres ſe croyent permis de la porter ſous la chaſuble. Il compte ainſi les ornemens des archevêques ou ſouverains paſteurs, la dalmatique, l'aube, le manipule, l'orarium, la ceinture, les ſandales, la chaſuble & le pallium. Il dit que S. Paulin de Frioul diſoit ſouvent des hymnes à l'immolation du ſacrifice, principalement aux meſſes privées. Que le reſpect du ſaint ſiege a fait embraſſer ces uſages preſque à toutes les égliſes latines: parce qu'il n'y a point de tradition plus digne d'être ſuivie.

c. 24. *Greg.* VI. *ep.* 12. *Sup. liv.* XXXVI. *n.* 10. *c.* 25.

En cas de neceſſité, toute perſonne peut baptiſer, même une femme; & on peut baptiſer par infuſion. En Eſpagne on faiſoit les rogations après la pentecôte, pour ne pas jeuner dans le tems paſcal. Ce traité finit par une comparaiſon des dignitez & des charges ſeculieres avec les eccleſiaſtiques, où l'auteur dit: Les chapelains ont d'abord été nommez de la chappe de S. Martin que les rois de France, portoient avec eux à la guerre, pour obtenir la victoire: ainſi on commença à nommer chapelains les clercs qui la portoient & la gardoient avec les autres reliques. Le livre pontifica, attribué à S. Damaſe, eſt ſouvent cité en cet ouvrage. Valafride fut abbé de Richenou pendant ſept ans, & mourut l'an 849. âgé de quarante-trois ans. On le ſurnomma en latin *Strabus* ou *Strabo*, parce qu'il étoit louche.

c. 26. *c.* 28. *c.* 31.

Cc-

XLIII. *S. Convoyon abbé de Redon.* *Vita ſanct. Con. c.* 10. *to.* 6. *act. B. p.* 211.

Cependant Nomenoy duc de Bretagne, qui ſe prétendoit indépendant du roi Charles, fit aſſembler un concile, à la ſollicitation de ſaint Convoyon abbé de Redon: qui l'avertit que les évêques de la province étoient tous ſimoniaques, particulierement Subſanne évêque de Vannes, & qu'ils n'ordonnoient ſans argent ni prêtres, ni diacres. Saint Convoyon menaçoit le prince de la colere de Dieu, s'il ne reprimoit cet abus. Il fit donc aſſembler tous les évêques de la province, avec ſes plus habiles docteurs; qui demanderent aux évêques en preſence du prince, s'il étoit vrai qu'ils reçûſſent des preſens pour les ordinations. Ils répondirent qu'ils ne recevoient que la marque d'honneur qui leur étoit dûë. Après que l'on eut bien diſputé, on convint que deux d'entre eux iroient à Rome, & que l'on s'en tiendroit au jugement du pape. On choiſit pour cette députation Subſanne de Vannes & Felix de Quimper; & Nomenoy pria ſaint Convoyon de les accompagner: le chargeant d'offrir à S. Pierre une couronne d'or ornée de pierreries, & de demander au pape le corps de quelqu'un des papes martyrs ſes prédeceſſeurs.

Saint Convoyon étoit né dans le dioceſe de Vannes, & fut archidiacre de cette égliſe pendant quelques années, ſous l'évêque Rainar. Touché du deſir de la ſolitude, il s'aſſocia cinq autres eccleſiaſtiques de la même égliſe, la plûpart prêtres; & obtint d'un ſeigneur nommé Rateuil, le lieu de Roton, aujourd'hui Redon en 831. Un ermite nommé Gerfroi, qui avoit appris à Fleuri ſur Loire la pratique de la regle de S. Benoiſt, l'enſeigna à S. Convoyon & à ſes compagnons; & comme ce nouvel établiſſement étoit troublé par quelques envieux, le S. homme envoya Louhemel un de ſes confreres au duc No-

Nomenoy, alors soûmis aux François. Il vint au monastere & y donna une terre au nom de l'empereur Loüis le Debonnaire : qui la méme année 834. confirma & augmenta la donation. Depuis ces marques de protection, le monastere de saint Sauveur de Redon augmenta considerablement, il s'y fit des miracles, entre autres celui-ci. Un aveugle nommé Coisslin, natif de Poitou, ayant été en divers lieux saints pour recouvrer la veuë, fut averti en songe d'aller à Redon. Etant arrivé, il se prosterna devant S. Convoyon, & lui dit : saint prêtre, ayez pitié de moi, & me faites recouvrer la vuë, que j'ai perduë depuis long-tems Le saint homme après avoir long-tems gardé le silence, lui dit : Taisez-vous, mon frere, taisez-vous, il ne nous appartient pas d'éclairer les aveugles. Comme il persistoit, le saint abbé le fit mener au logis des pauvres, puis étant allé à l'église de saint Sauveur, il assembla tous les prêtres du monastere, & leur dit : Allez promptement vous revêtir des habits sacrez ; & offrez à Dieu le sacrifice. Ils le firent ; & l'abbé dit ensuite au moine qui le servoit, & qui a écrit cette histoire: Apportez promptement le bassin d'airain où les prêtres lavent leurs mains après le sacrifice ; & quand ils les eurent lavées, il lui dit : Portez cette eau à l'aveugle, afin qu'il s'en lave les yeux & le visage, & lui dites : Qu'il te soit fait selon ta foi. Quand l'aveugle se fut lavé de cette eau, il sortit de ses yeux & de son nez du sang qui lui arrosa le visage ; & aussi-tôt il recouvra la veuë, & demeura encore trois ou quatre jours dans le monastere, loüant Dieu.

XLIV. Nouveaux évêchez de Bretagne.

Saint Convoyon étant arrivé à Rome avec les deux évêques, le pape Leon assembla un concile, où il le fit assister. On y fit des reproches aux évêques Bretons, de ce qu'ils avoient reçû

des préſens pour les ordinations. Ils dirent, qu'ils l'avoient fait par ignorance: mais un archevêque nommé Arſene leur dit; Un évêque ne doit pas être ignorant; & le pape ajoûta l'autorité de l'évangile. Si le ſel devient fade, de quoi le ſalera-t-on? Ainſi le concile déclara, qu'aucun évêque ne devoit rien prendre pour conferer les ordres, ſous peine de dépoſition. Le concile décida pluſieurs autres queſtions, ſur leſquelles les évêques de Bretagne avoient conſulté le ſaint ſiege, comme il paroît par la lettre du pape, où il leur dit:

Mt. h. v. 3.

to. 8 conc. p. 50.

Vous demandez ſi les évêques convaincus de ſimonie peuvent faire penitence en gardant leur rang; & nous repondons ſelon les canons, qu'ils doivent être dépoſez: mais ce doit être dans un concile, & par douze évêques, ou ſur le témoignage de ſoixante & douze témoins: & ſi l'évêque accuſé demande d'être oüi à Rome, il y doit être renvoyé. Le pape répond enſuite à ſix articles de conſultation; & décide entre-autres choſes, que les prêtres venant au ſynode, ne doivent point être obligez d'y apporter des preſens ou eulogies; de peur que cette charge les détourne d'y venir. Qu'il n'eſt pas permis d'employer le ſort dans les jugemens, parce que c'eſt une eſpece de devination. Que les évêques ne doivent pas juger ſur les écrits des autres, mais ſeulement ſur les canons & les décretales des papes; & il ſpecifie les conciles & les papes compris dans le code des canons, y ajoûtant ſeulement S. Silveſtre avant Siricius, ce qui montre qu'il ne s'arrête pas au recuëil d'Iſidore. Avec cette lettre le pape envoya au duc Nomenoy, par S. Convoyon, le corps du pape S. Marcellin, que l'on tenoit deſlors pour martyr, quoiqu'avec peu de fondement.

c. 3.

c. 4.

c. 6.

Baron. an. 855.

Supl. VII. n. 47. V. Tillem. to. 5 p. 613.

Quand les évêques Bretons furent de retour, No-

Nomenoy n'étant pas content que le pape les eut renvoyez ſans les dépoſer, réſolut de le faire lui-même ; & trouver en même tems le moyen de ſe faire reconnoître roi. Car il s'étoit emparé de Nantes, de Rennes, de l'Anjou & du Maine, juſques à la Mayenne. Il fit donc aſſembler au monaſtere de S. Sauveur de Redon les quatre évêques de Bretagne, ſavoir Subſanne de Vannes, Salacon d'Alet ou S. Malo, Felix de Cornoüailles & Liberat de Leon, avec un grand nombre de ſeigneurs, & les obligea à renoncer à leurs ſieges, en quittant les verges & les anneaux, qui étoient les marques de la dignité épiſcopale. On dit même qu'il les avoit fait menacer ſecretement de mort, s'ils ne ſe confeſſoient coupables. A leur place il fit ordonner quatre autres évêques : mais jugeant bien que l'archevêque de Tours leur métropolitain ne voudroit pas les conſacrer, ni même venir en Bretagne, de peur de déplaire au roi Charles, il érigea trois nouveaux évêchez, à Dol, à ſaint Brieu & à Treguier, qui étoient des monaſteres, déclara l'évêque de Dol métropolitain, & ſépara ainſi la Bretagne de la province de Tours. Enſuite il ſe fit ſacrer roi par ces ſept évêques aſſemblez à Dol. Ces trois nouveaux évêchez ont toûjours ſubſiſté depuis; & Dol a joüi des droits de métropole pendant trois cens ans.

Narr. to 8. Cont. in fine & ap. Sirm. poſt. Capit. Car.

Ceci ſe paſſoit au plus tard en 848. & la même année, qui étoit la ſeconde du pontificat de Leon IV. il commença à enfermer de murailles l'égliſe de S. Pierre. Toute la nobleſſe de Rome étoit ſenſiblement affligée du pillage que les Sarraſins y avoient fait; & craignoient encore pis à l'avenir. Pour les raſſûrer, le pape reſolut d'exécuter le deſſein que Leon III. ſon prédeceſſeur avoit conçû, de bâtir une nouvelle

XLV. Le pape fortifie Rome.

Anaſt. in Leo. to. 8. conc. p. 178

An. 848. ville auprès de ſaint Pierre, doit il avoit même commencé les fondemens. Leon IV. en écrivit à l'empereur Lothaire, qui reçut avec joye la propoſition; exhorta le pape à mettre au plutôt la main à l'œuvre, & envoya quantité de livres d'argent pour cet effet, tant de ſa part que des rois ſes freres. Le pape ayant reçû la réponſe de l'empereur, aſſembla les Romains & les conſulta ſur l'execution de ſon deſſein. Il fut réſolu de faire venir des ouvriers de toutes les villes, des terres qui appartenoient au public, & des monaſteres, pour travailler tour à tour à ce grand ouvrage. On y employa quatre ans: le pape s'y appliquant continuellement, & y donnant tout le tems qui lui reſtoit après ſes fonctions ſpirituelles, ſans que le froid, le vent; ni la pluye l'en détournât, & l'empêchât de viſiter tous les travaux.

Anaſt. p. 10. Dans le même tems, c'eſt-à-dire, pendant la douziéme indiction; qui commençoit cette année 848. le pape travailloit auſſi à réparer les murs de Rome tombez en ruïne par le tems. Il fit refaire les portes & rebâtir quinze tours de fond en comble, viſitant ſouvent les ouvrages, tantôt à cheval, tantôt à pied. Il fit faire entre autres deux tours ſur le Tibre, à la porte qui conduiſoit à Porto, avec des chaînes, pour arrêter juſques aux moindres barques des ennemis: Il fit auſſi tranſporter dans la ville quantité de corps ſaints, pour les mettre en ſûreté.

p. 12. D. L'année ſuivante 849. indiction douziéme, les Sarraſins vinrent à Tozar en Sardaigne, d'où ils partirent pour venir à Porto. Les Romains en étoient fort effrayez; mais les habitans de Naples, d'Amalfi & de Gaëte s'embarquerent & vinrent à Oſtie, d'où ils envoyerent avertir le pape, qu'ils étoient venus au ſecours, pour com-

combattre les Sarrasins. Le pape voulant s'en assûrer d'avantage, les pria d'envoyer à Rome quelques-uns d'entre eux. Leur chef nommé Cesaire, fils de Sergius maître de la milice, y vint avec quelques autres, & confirma au pape ce qu'il lui avoit mandé. Aussi-tôt le pape se rendit à Ostie avec une grande suite de gens armez, pour témoigner aux Napolitains l'affection avec laquelle il les recevoit : ils lui baiserent les pieds, & le prierent de les communier de sa main, pour les fortifier contre les ennemis. Pour cet effet il les mena en procession à l'église de saint Aure, où s'étant mis à genoux, il prononça sur eux une oraison accommodée au sujet, puis il celébra la messe, & les communia tous. Le lendemain, le pape étant déja parti, les Sarrasins parurent sur la côte avec beaucoup de vaisseaux; les Napolitains commencerent à les attaquer vigoureusement : mais un grand vent qui survint les sépara, & fit périr la plûpart des Sarrasins. On en tua plusieurs dans les isles, où on les trouva mourans de faim : on en pendit quelques-uns près de Porto, & on en mena grand nombre à Rome, où on les fit travailler à divers ouvrages, particulierement aux murailles que l'on bâtissoit autour de saint Pierre. AN. 849.

XLVI. Etat d'Espagne. *Sup. lib.* XLIV. *n.* 49. *Sebast. Salmant. p.* 53.

Les Chrétiens furent alors persecutez à Cordouë, capitale des Musulmans d'Espagne, qui étoient encore les maîtres de la meilleure partie du pays. Le reste obéissoit à trois princes chrétiens. Alfonse le chaste roi d'Asturie, ayant regné cinquante ans, étoit mort l'an 842. Ere 880. & Ramir fils de Veremond, avoit été élû roi à sa place. Il bâtit une fort belle église en l'honneur de la sainte Vierge, à deux mille pas d'Oviedo : & après avoir regné sept ans, il mourut en paix. Son fils Ordogno lui succeda

An. 849. l'an 849. Ere 887. & regna ſeize ans. Il repeu-
Sampr. Aſ- pla pluſieurs villes, dont Alfonſe avoit chaſſé
ſor. p. 57. les Muſulmans, entre autres, Tuy, Aſtorga &
Leon. On dit que le corps de l'apôtre S. Jacques
avoit été trouvé à Compoſtelle en Galice du
tems d'Alphonſe le chaſte, & que ce prince y
avoit fait bâtir une petite égliſe. Il eſt certain
que pendant ce neuviéme ſiécle on croyoit que
25. Jul. les os de ſaint Jacques, frere de ſaint Jean,
avoient été tranſportez de Jeruſalem à l'extre-
mité d'Eſpagne, & qu'il y étoit en grande vene-
ration. C'eſt ainſi qu'Uſuard & Adon en parlent
dans leurs martyrologes.

Marc. hiſt. Cependant il s'étoit élevé un nouveau royau-
Bearn. liv. me vers les Pyrenées. Eneco ou Ignigo, ſur-
11 c. 1. liv. nommé Ariſta, vicomte de Bigorre, fut recon-
12. c. 1. nu roi par les chrétiens du pays vers l'an 830.
pour réſiſter aux Muſulmans, contre leſquels
ils n'étoient protegez ni des Goths ſujets d'Al-
fonſe le chaſte, trop éloignez d'eux, ni des Fran-
çois, ſous le regne foible de Louis le Debonaire.
Ignigo mourut en 835. ſon fils Chimene lui
ſucceda: puis Ignigo fils de Chimene, qui prit
Pampelune, & vivoit en 830. C'eſt le commen-
cement du royaume de Navarre. D'un autre
côté la Catalogne & le Rouſſillon obéïſſoient
aux François; & les égliſes de Barcelone, Urgel,
Girone & Elne, reconnoiſſoient Narbonne pour
leur métropole.

Roderic. Le prince des Muſulmans d'Eſpagne étoit Ab-
hiſt. Arab. derame III. du nom, qui regna trente-un an,
c. 25. depuis l'an 821. 206. de l'hegire juſques en 238.
ou 852. La vingt-troiſiéme année de ſon re-
gne, qui étoit l'an 343. une flotte de plus de
cent bâtimens attaqua Lisbonne; & l'année ſui-
vante une plus grande vint aſſieger Seville, &
attaqua enſuite Cadis. C'étoit ſans doute des

Nor-

Normans. Ils firent un grand dégât & livrerent plusieurs combats contre les Arabes, qui enfin les repoussèrent. L'an 847. Abderame envoya des ambassadeurs en France, pour demander la paix au roi Charles, qui les reçut à Reims. En même tems tous les chrétiens sujets d'Abderame envoyerent une requête au même roi, aux évêques & aux chrétiens de son royaume, contre un nommé Bodon, qui de chrétien s'étoit fait Juif quelques années auparavant & excitoit Abderame & les Musulmans contre les chrétiens d'Espagne, pour les obliger sous peine de mort à se faire Juifs ou Musulmans Ce qui semble avoir été le prélude de la persécution. Plusieurs Goths & autres chrétiens d'Espagne, pour se délivrer du joug des infideles, avoient passé en France & obtenu des lettres de protection de Charlemagne & de Louis le Debonnaire en 816. Le roi Charles le Chauve assiegeant Toulouse en 844. en accorda de semblables à ceux qui s'étoient retirez à Barcelone & aux environs, afin qu'ils fussent traitez comme les François.

Sup. n. 278.

An. Bertin. 847.

to. 1. Capit. p. 499 & 569. to. 2. Cap. p. 26. Coint. an. 844. n. 50.

Dès le commencement du regne d'Abderame, deux frere Adolfe & Jean souffrirent le martyre; & leurs actes furent écrits par Sperain-deo abbé de Cuteclar, comme l'on croit. L'église honore leur memoire le vingt-septiéme de Septembre. En 840. deux vierges chrétiennes Nunilo & Alodia souffrirent le martyre près de Najara en Navarre; & deux ans après, leurs corps furent transferez au monastere de S. Sauveur de Leyre, nommé alors Legerense. L'église en fait memoire le vingt-deuxiéme d'Octobre. Mais la grande persécution commença l'an 850. Ere 888. la vingt-neuviéme année du regne d'Abderame. Le prêtre Parfait né à Cordouë, & élevé dans le monastere de S. Ascicle,

XLVII. Martyrs à Cordouë. S. Parfait.

Eulog. lib. 11. Memor. c. 8 Martyr. R. 27. Sept. Moral ad c. 7. lib. 11. S. Eulog. Martyr. R. 22. Oct. Eulog ibid. c. 1. Boll to. 10. p. 584.

AN. 850. où il avoit paſſé preſque toute ſa jeuneſſe, étoit fort bien inſtruit de la ſcience eccleſiaſtique, & connu des Muſulmans, parce qu'il poſſedoit parfaitement la langue Arabique; mais il avoit autrefois renié la foi devant le cadi, ou juge des Muſulmans, par la crainte de la mort. Saint Aciſcle, que je viens de nommer, eſt un martyr fameux qui ſouffrit à Cordouë ſous Diocletien, avec ſa ſœur Victoire; & l'égliſe les honore le dix-ſeptiéme de Novembre.

Prud. Peri-ſteph. hym. 4. Martyr. R. 17. Nov.

Un jour comme le prêtre Parfait paſſoit par la ville pour ſes affaires particulieres; quelques Muſulmans lui firent des queſtions ſur la religion, & lui demanderent ſon ſentiment touchant J. C. & Mahomet. JESUS-CHRIST, dit-il, eſt Dieu au-deſſus de tout, beni dans tous les ſiecles: pour votre prophete, je n'oſe vous dire ce que les chrétiens en penſent, vous en ſeriez trop offenſez: mais ſi vous me donnez parole de ne vous point fâcher, je vous le dirai. Ils lui promirent, & il continua leur parlant Arabe: Nous croyons que c'eſt un de ces faux prophetes prédits dans l'évangile, qui en a ſéduit pluſieurs, & les a entraînez avec lui au feu éternel. Il ajoûta pluſieurs choſes touchant les impuretez que leur religion autoriſe.

Pſm. IX. 5.

Ils diſſimulerent pour lors leur indignation: mais peu de tems après, ſaint Parfait ayant encore été obligé de ſortir pour quelque affaire, les mêmes Muſulmans le virent venir de loin, & dirent aux aſſiſtans: Voici un homme qui dernierement prononça contre le prophete, que Dieu beniſſe, des blaſphêmes, qu'aucun de vous ne pourroit ſouffrir. Auſſi-tôt ils le prirent, & l'enleverent avec tant de vîteſſe, qu'à peine ſes pieds touchoient à terre, le preſenterent au cadi & dirent: Cet homme a maudit notre prophete, & fait des reproches à ceux qui

qui l'honorent: vous ſavez quelle peine merite un tel crime. Le cadi le fit mettre en priſon, chargez de fers très-peſans, pour le faire mourir à la fête qui leur tient lieu de pâque. Saint Parfait s'appliqua dans la priſon aux veilles, aux jeûnes & à la priere, pour ſe fortifier dans la foi qu'il avoit autrefois niée. Cependant il prédit la mort de l'eunuque Nazar-hageb ou maître de chambre, qui étoit le principal officier du ſultan & qui gouvernoit toutes les affaires d'Eſpagne. Saint Parfait dit en parlant de lui: Cet homme aujourd'hui ſi puiſſant ne verra pas la fin de l'année, après qu'il m'aura fait mourir. AN. 850. *Bibl. Orient p. 78. 198.* *ibid. p. 419.*

Saint Parfait demeura quelque mois en priſon, & enfin le jeûne ſolemnel du mois de Ramadan étant paſſé, vint la fête qu'ils celebrent le premier jour du mois Chaoüal & qu'ils accompagnent de grandes réjoüiſſances. Le martyr fut tiré de priſon & mené au delà du fleuve Betis, dans une grande plaine au midi de la ville de Cordouë, pour y être exécuté. Le peuple accourut en foule à ce ſpectacle: ſaint Parfait repeta les maledictions qu'il avoit données a Mahomet & à ſes ſectateurs, & eût la tête tranchée le vendredi dix-huitiéme d'Avril 850. jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. L'eunuque Nazar mourut dans l'an, comme il avoit prédrit. *Mart. R. 18. Apr.*

Un marchand nommé Jean fut accuſé dans le même tems d'avoir mal parlé de Mahomet, & d'exciter ceux qui venoient acheter à lui, à quitter ſa ſecte. Le cadi ne trouvant pas ſuffiſant le témoignage de ceux qui l'accuſoient, pour le condamner à mort, le fit foüetter cruellement, pour l'obliger de renoncer à J. C. Mais Jean confeſſa ce qu'on lui reprochoit, & proteſta qu'il conſerveroit juſqu'à la mort la re- *Eulog. Memor liv. 1.*

An. 850. ligion du crucifié. Le cadi lui fit donner plus de cinq cens coups de foüet: puis demi mort il le fit mettre ſur un âne à rebours & promener par toute la ville, avec un crieur qui diſoit: On traite ainſi quiconque blaſphême contre le prophete, & ſe mocque de la religion. On le mit enſuite en priſon chargé de fers très-peſans: & ſaint Euloge qui a écrit cette hiſtoire l'y trouva, quand il y fut mis lui-même. Ces deux martyrs, Parfait & Jean furent des premiers, dont l'exemple excita les autres.

En France les Normans continuoient leurs ravages. Dès l'année 846. ils attaquerent la Friſe, ruinerent les égliſes, & tuerent le peuple qui s'y étoit réfugié. Les évêques & les abbez de Flandre & du voiſinage l'ayant appris, apporterent leurs reliques à l'abbaye de Saint Omer, fortifiée d'une bonne muraille & de tours. Les Saints dont on y mit les reliques furent S. Bavon, S. Vandrille, S. Ansbert, ſaint Vulfran, S. Piat, ſaint Vinoc, S. Auſtrebert & deux autres moins connus, & quelques-uns y demeurerent quarante ans. L'année ſuivante 847. ils brûlerent Dorſtat en Friſe & s'emparerent de l'iſle de Batavie, autrement Betou. Ils entrerent en Aquitaine, aſſiegerent long-tems Bordeaux, le prirent l'année ſuivante 848. par la trahiſon des Juifs, le pillerent & le brûlerent; & enſuite Metulle aujourd'huy Melle en Poitou.

XLVIII. Ravages des Normans.

Chr. Norm.

An. Fuld. 847. *Bert.* 847. 848.

En 850. les Normans, ſous la conduite de Roric, ravagerent encore la Friſe, le Betou & les bords du Rhin & du Vahal: vinrent à Gand, & brûlerent le monaſtere de ſaint Bavon. L'empereur Lothaire ne pouvant les reprimer, reçût Roric pour ſon vaſſal, & lui donna Dorſtat & d'autres comtez. Une autre troupe de Normans pilloit cependant les Menapiens, les Tar-

An. Bert. n. 850. *Chr. Norm.*

vi-

viſiens & d'autres peuples maritimes; mais d'autres Normans ayant attaqué l'Angleterre en furent repouſſez. Godefroi un de leurs chefs, étant entré par la Seine, s'étoit avancé juſques à Beauvais, qu'il avoit pillé. Le roi Charles traita avec lui & lui donna des terres pour habiter, la même année 850. AN. 850. *An. Fuld.* 850.

Cependant le moine Gotheſcalc ayant été envoyé à Hincmar, fut jugé à Quierci ſur Oiſe, en 849. par treize évêques, aſſemblez par ordre du roi Charles, pour les affaires de l'état. Les plus connus ſont Venilon archevêque de Sens & Hincmar de Reims, Rotade évêque de Soiſſons, Loup de Châlons, Pardule de Laon. Il y avoit deux chorévêques, dont l'un étoit Rigbold de Reims, trois abbez; ſavoir, Ratbert de Corbie, Bavon d'Orbais & Halduin de Haut-villiers. Gotheſcalc ayant été examiné en ce concile, fut jugé heretique incorrigible; & comme tel dépoſé de l'ordre de prêtriſe, qu'il avoit reçû contre les regles par les mains de Rigbold chorévêque de Reims, à l'inſçû de ſon évêque, qui étoit Rotade de Soiſſons. D'ailleurs pour ſon opiniâtreté & ſon inſolence, il fut condamné, ſuivant les canons du concile d'Agde & la regle de ſaint Benoiſt, à être foüetté de verges & mis en priſon, comme s'étant ingeré mal à propos d'affaires civiles & eccleſiaſtique. On lui fit défenſe d'enſeigner, & on lui impoſa un perpetuel ſilence. La ſentence fut exécutée à la rigueur: il fut foüetté publiquement, en preſence du roi Charles, obligé de brûler ſes écrits, & renfermé dans l'abbaye d'Haut-Villiers du diocèſe de Reims: car Hincmar ne s'en fioit pas à Rotade ſon évêque. XLIX. Gotheſcalc fuſtigé & enfermé. *to. 8 conc. p. 55. Hincm. de prad. c. 2.* *Ann Bertin* 849. L. Ecrits pour & contre Gotheſcalc. *ap. Vſſer p.* 211.

Gotheſcalc ne laiſſa pas d'écrire dans ſa priſon, & publia deux confeſſions de foi: l'une

AN. 850. plus courte, l'autre plus ample, mais toutes deux dans le même ſens. Je croi, dit il dans la premiere, que Dieu a prédeſtiné gratuitement les élus à la vie éternelle; & que par ſon juſte jugement il a prédeſtiné les réprouvez à la mort éternelle, à cauſe de la preſcience très-certaine de leurs démérites. Car le Seigneur dit lui-même: Le prince de ce monde eſt déja jugé. Ce que ſaint Auguſtin explique ainſi: c'eſt-à-dire, qu'il eſt deſtiné irrevocablement au feu éternel. Notre Seigneur dit encore: Celui qui ne croit pas eſt déja jugé, c'eſt-à-dire, dit S. Auguſtin, le jugement eſt déja fait quoiqu'il n'ait pas encore paru. Après pluſieurs autres paſſages de S. Auguſtin, il cite S. Gregoire, S. Fulgence, particulierement le livre à Monime, & S. Iſidore

Joan. XVI. 11.

Joan. III. 18.

Sup. lib. XXXI. *n.* 56.

L'autre confeſſion de foi de Gotheſcalc eſt adreſſée à Dieu en forme de priere. Il inſiſte ſur ſon immutabilité, dont l'éternité de ſes decrets eſt une ſuite. Il dit, que la prédeſtination eſt une en elle même, quoi qu'elle ſoit double par ſes effets: comme ſaint Auguſtin dit, que la charité eſt double, par rapport à Dieu & au prochain. Il ſouhaite, en faveur des moins inſtruits, de ſoûtenir ce qu'il croit être la verité, dans une aſſemblée publique, devant la multitude du peuple fidele, en preſence du roi, des évêques des prêtres, des moines & des chanoines. Qu'il lui ſoit permis de faire l'épreuve de ſa doctrine, en paſſant de ſuite par quatre tonneaux pleins d'eau boüillante d'huile & de poix, & enfin par un grand feu. Que s'il en ſort ſain & ſauf, on reconnoiſſe la verité de ſa doctrine, s'il craint de s'y expoſer, ou ne va pas juques au bout, qu'on le faſſe perir par le feu.

p. 125.

p. 232.

Flod. III. *c.* 22.

Cependant Hincmar écrivit à Prudence évêque

que de Troyes, pour le consulter sur la maniere de réprimer Gothescalc. Il lui raconte ce qui s'étoit passé dans le concile, & tous les moyens qu'il a employez pour le convertir; & demande s'il doit l'admettre à entendre l'office le jeudi saint, ou le jour de pâque, ou même lui donner la communion. D'ailleurs Hincmar écrivit aux réclus de son diocèse, pour les précautionner contre les erreurs de Gothescalc, dont il voyoit que plusieurs prenoient le parti. *ep. Rab. ad Hinc.*

En effet Ratram moine de Corbie écrivit à Gothescalc son ami une lettre où il censuroit librement cet écrit d'Hincmar à qui la lettre de Ratram fut renduë par les gardes de Gothescalc. D'ailleurs Prudence évêque de Troyes fit un recuëil de passages de l'écriture sainte & des peres, principalement de saint Augustin, pour prouver la verité des deux prédestinations. Il y traitoit aussi du libre arbitre & de la mort de Jesus-Christ pour tous; & l'envoya à Hincmar & à Pardule de Laon, du consentement d'un concile tenu à Paris vers l'automne de l'an 849. Prudence mit en tête une lettre, où il dit: J'avois souhaité de traiter avec vous à l'amiable & en particulier touchant les questions proposées: mais n'en ayant pas eu la libeté, j'ai été obligé de vous écrire: vous priant principalement de ne pas permettre, que l'on attaque de votre tems l'autorité de S. Augustin. Il s'étend ensuite à prouver combien cette autorité est grande dans l'église. *Maug diss. c. 13.*

LI. Lettre synodale à Nomenoy. *Chr. Fontan. Duch. to. 2. p. 388. to. 8. conc. p. 58.*

Ce concile de Paris étoit assemblé des quatre provinces de Tours, Sens, Reims & Roüen, & composé de vingt-deux évêques, dont les plus connus sont: Landran archevêque de Tours, second du nom, successeur d'Ursmar, qui avoit succedé au premier Landran: Venilon archevêque

que de Sens, Prudence évêque de Troyes, Agius d'Orleans, Ercanrad de Paris, Hincmar archevêque de Reims, Pardule évêque de Laon, Rotade de Soiſſons, Paul archevêque de Roüen, & Freculfe évêque de Liſieux. Ces évêques envoyerent à Nomenoy, prétendu roi de Bretagne, une lettre, où ils lui parlent ainſi.

Quoique vous portiez le nom de Chrétien, la terre des chrétiens eſt ravagée par votre cupidité: les égliſes, partie détruites, partie brûlées, avec les reliques des ſaints. Vous avez réduit injuſtement à votre uſage les biens des égliſes, qui ſont le patrimoine des pauvres. Vous avez commis beaucoup d'autres violences, chaſſé de leurs ſieges les évêques legitimes, & mis à leurs places des voleurs & des mercenaires. Vous avez mépriſé la juriſdiction de S. Martin notre patron, dont vous ne pouvez nier que vous dépendez: & pour comble de temerité vous avez mépriſé le vicaire de ſaint Pierre, le pape, à qui Dieu a donné la primauté dans tout le monde. Car comme vous lui aviez demandé, qu'il vous écrivît dans ſon livre, & qu'il priât Dieu pour vous: Il vous le promit par ſes lettres, pourvû que vous obéiſſiez à ſes avertiſſemens: mais loin de vous y ſoûmettre, vous n'avez pas même voulu recevoir les lettres qu'il vous a écrites. Ils lui reprocherent enſuite de favoriſer la révolte de Lambert comte de Nantes, contre le roi Charles, & de ne pas obſerver les bornes que les François, au commencement de leur domination, avoient miſes entre-eux & les Bretons. Enfin ils l'exhorterent à la penitence par la conſideration du jugement de Dieu, & le menacent d'une mort prochaine, s'il ne ſe convertit.

Cette lettre fut compoſée par Loup de Ferrieres.

rieres : ce qui paroît en ce qu'elle ſe trouve entre les ſiennes ; & il alla enſuite à Bourges trouver le roi Charles, qui y vint au mois de Decembre de la même année 849. Il eſt à croire qu'il lui rendit compte de ce qui s'étoit paſſé au concile : car le roi lui demanda ſon ſentiment ſur la prédeſtination, le libre arbitre & la redemption de J. C. Loup lui expliqua ſuccinctement ce qu'il en avoit appris dans l'écriture & dans les peres : mais voyant que ſa doctrine étoit ſuſpecte, il compoſa ſur ces trois queſtions un traité, que quelques-uns attribuënt à un autre Loup prêtre de Mayence, mais qui paroît plutôt être de l'abbbé de Ferrieres. Il écrivit auſſi une lettre au roi Charles, où il traite le même ſujet en abregé ; enfin il fit un recüeil de paſſages des peres ſur ces trois queſtions. AN. 850. *ep. 84. Chron. Fontan.* *ep. 128.* *ep. 129.*

A la fin du mois de Mars 850. Hincmar écrivit à Raban tout ce qui s'étoit paſſé juſques-là en l'affaire de Gotheſcalc, dont il lui envoya la grande confeſſion de foi, avec l'écrit qu'Hincmar lui-même avoit adreſſé aux reclus, la lettre de Ratram & l'ouvrage de Prudence. Raban s'excuſa ſur ſa vieilleſſe & ſes infirmitez, de repondre à ſes écrits : & pour faire connoître ſes ſentimens ſur la prédeſtination, il envoya à Hincmar les deux traitez qu'il en avoit écrits à Notingue & à Eberard. Il ne laiſſe pas de traiter encore aſſez au long la matiere en cette lettre à Hincmar ; & l'exhorte à ne plus ſouffrir que Gotheſcalc écrivît ou parlât à perſonne : déclarant qu'il ne veut pas conſeiller, qu'on lui donne la communion. *ep. Rab. ap. Sirm. to. 2. p. 1295.* *Sup. n. 42.*

La même année Ratram moine de Corbie compoſa deux livres de la prédeſtination : pour ſatisfaire à l'ordre du roi Charles, qui l'avoit chargé de recüeillir les autoritez des peres ſur *Maug. to. 1. p. 29.*

ce

AN. 850. ce ſujet. Il y ſoûtient la diſtinction de deux prédeſtinations des élûs & des réprouvez; & à la fin prie le roi de ne point oublier cet écrit, juſques à ce la queſtion ait été examinée, & que l'on ſoit convenu de ce qu'on en doit croire. Le roi donna à Hincmar ces deux livres de Ratram & ceux de Loup de Ferrieres, pour les examiner.

LII. Avis de Loup de Ferrieres au roi Charles. *Lup. ep. 64*

Loup étoit bien avant dans la confiance du roi Charles, comme il paroît par trois de ſes lettres, où il lui donne des avis avec une grande liberté. J'ai recuëilli, dit-il dans la premiere, ce que vous devez obſerver, pour regner paiſiblement & heureuſement. Rendez continuellement graces à Dieu, qui eſt votre créateur & qui ſera votre juge, & demandez-lui tous les jours le commencement, le progrès & la perſeverance dans les bonnes œuvres. Maintenant que vous êtes arrivé à l'âge viril, vous devez quitter les penſées pueriles & les amuſemens frivoles; & vous appliquer aux choſes raiſonnables & utiles pour le tems preſent, & pour votre ſalut éternel. Charles étoit né en 823. ainſi cette lettre doit être environ de l'an 848, où il avoit vingt-cinq ans. Elle continuë en l'exhortant à prendre conſeil, ſans toutefois ſe laiſſer gouverner, être ſecret & ferme dans ſes réſolutions, fuir la compagnie des méchans, ne point craindre ceux qu'il avoit lui-même élevez, n'avoir rien de plus cher que le bien public. On voit par cette lettre que Loup connoiſſoit bien les défauts de ce prince qui fut toute ſa vie foible & leger.

ep. 23. Dans une autre lettre il lui donne à peu près les mêmes avis, & inſiſte ſur la neceſſité de déliberer mûrement, & de bien choiſir ſes conſeillers. Il ajoûte à la fin: J'envoye à votre majeſté l'hiſtoire des empereurs, réduite en un petit

petit abregé, afin que vous voyiez aiſément ce que vous devez imiter ou éviter : mais je vous prie de conſiderer principalement Trajan & Theodoſe. La troiſiéme lettre commence ainſi : En quittant votre majeſté, vous m'avez ordonné de vous envoyer à l'approche du carême quelque choſe pour votre édification. Je vous envoye donc un ſermon de ſaint Auguſtin, où il détourne de la coûtume de jurer, & montre combien le parjure eſt horrible, croyant qu'il vous ſera fort utile, ſi par vos avis vous en corrigez quelques-uns de l'habitude de jurer continuellement, & ſi vous leur perſuadez de ne pas mépriſer leurs ſermens legitimes. Je ne le dis pas pour vous flatter, mais quiconque manque, même en ſecret, à la foi qu'il vous a jurée, donne la mort à ſon ame. AN. 850. *ep.* 96.

Sur la fin de cette année 850, l'indiction quatorziéme étant commencée, on tint un concile à Pavie, où préſida Angilbert archevêque de Milan, avec Theodmar patriarche d'Aquilée. LIII. Concile de Pavie. *to.* 8. *p.* 611.

On y fit vingt-cinq canons, dont voici les diſpoſitions les plus remarquables. L'évêque aura à ſa chambre & pour les ſervices les plus ſecrets des prêtres & des clercs de bonne réputation, qui le voyent continuellement veiller, prier, étudier l'écriture ſainte, pour être les témoins & les imitateurs de ſa conduite. L'évêque ne celebrera pas ſeulement la meſſe les dimanches & les principales fêtes, mais tous les jours, autant qu'il ſera poſſible, & priera en particulier pour lui, pour les autres évêques, pour les rois, pour toute l'égliſe, & principalement pour les pauvres. Le mot de *frequentare*, que j'ai rendu par celebrer, ne ſignifie peut-être ici qu'une ſimple aſſiſtance. Le concile ordonne, que les repas de l'évêque ſeront moderez, *c.* 1. *c.* 2. *c.* 3.

ſans

AN. 850. ſans être accompagnez de ſpectacles ridicules, ni de fous & de bouffons: mais on y verra des pellerins & des pauvres, on y lira l'écriture ſainte, & on s'entretiendra de discours ſpirituels. 4. L'évêque n'aimera ni les oiſeaux, ni les chiens, ni les chevaux, ni les habits précieux & tout ce qui ſent le faſte; & ſera ſimple & vrai dans ſes diſcours. Il méditera continuellement l'écriture ſainte, pour inſtruire exactement ſon clergé, & prêcher aux peuples ſelon leur portée. 5.

On diſtinguoit deux ſortes de paroiſſes, les moindres titres, gouvernez par de ſimples prêtres, & les plébes ou égliſes baptiſmales, gouvernées par les archiprêtres, qui outre le ſoin de leurs paroiſſes avoient encore l'inſpection ſur les moindres cures, & rendoient compte à l'évêque, qui gouvernoit par lui-même l'égliſe matrice ou cathédrale. 6. Le concile ordonne aux archiprêtres de viſiter tous les chefs de famille: afin que ceux qui font des pechez publics faſſent pénitence publique. Pour les pechez ſecrets, ils ſe confeſſeront à ceux qui ſeront choiſis par l'évêque ou l'archiprêtre: s'ils trouvent de la difficulté; ils conſulteront l'évêque, & l'évêque conſultera ſes confrères. 7. Les prêtres de la ville & de la campagne veilleront ſur les pénitens, pour voir comment ils obſervent l'abſtinence qui leur eſt preſcrite: s'ils font des aumônes, ou d'autres bonnes œuvres, & quelle eſt leur contrition: pour abreger, ou étendre le tems de leur penitence. Quant à la réconciliation des pénitens, elle ne doit pas être faite par les prêtres, mais par l'évêque ſeul, ſuivant les canons: ſi ce n'eſt en cas de péril, ou d'abſence de l'évêque. Ceux qui ſont en penitence publique, ne peuvent ni porter les armes, ni juger des cauſes, ni exercer aucune fonction publique,

ni

ni se trouver dans les assemblées, ni faire des visites. Quant à leurs affaires domestiques, ils peuvent en prendre soin: si ce n'est, comme il arrive souvent, qu'ils ne soient touchez de l'énormité de leurs crimes, jusques à ne pouvoir s'y appliquer. Ce sont les paroles du concile. AN. 850.

Ceux qui ayant commis des crimes publics, ne veulent pas recevoir la penitence, doivent être retranchez de l'église & anathematisez: mais l'évêque n'en doit venir à cette extrêmité qu'après avoir tout essayé, & par l'avis commun de son métropolitain & des comprovinciaux. Quant à la simple excommunication, elle doit être prononcée si-tôt que le crime public a été commis, pour obliger le coupable à faire penitence; & c'est à l'évêque du lieu où le crime a été fait, à l'imposer: pour éviter la fraude de ceux, qui ayant des terres en differens dioceses, disoient à l'évêque, qui les vouloit mettre en penitence, qu'ils l'avoient déja reçûë d'un autre. Or l'évêque qui aura excommunié un pécheur public, doit en écrire à tous les évêques, dans les dioceses desquels il a des terres. Celui qui est en penitence publique, 8. ne peut recevoir l'extrême onction, jusques à ce qu'il soit reconcilié, non plus que les autres sacremens. Les penitens ne peuvent se marier pendant le cours de la penitence; & si un pere ou 9. une mere ont consenti à la corruption de leur fille, il faut qu'ils ayent aussi accompli leur penitence, avant qu'elle puisse être mariée. On 18. ne doit pas souffrir de clercs acephales: c'est pourquoi il faut apprendre aux séculiers, que s'ils veulent que l'on celebre continuellement les divins mysteres dans leurs maisons, ce qui est très-louable, ils n'y employent que ceux qui auront été examinez par les évêques; & qui porteront dans les voyages des lettres de recommandation.

AN. 850. mandation de ceux qui les auront ordonnez. On examinera ſoigneuſement les femmes, que
25. l'on accuſe de donner par art magique de l'amour ou de la haine, ou même de faire mourir des hommes; ſi on les en trouve coupables, on leur impoſera une ſevere penitence, & ſi elles en profitent, elles ſeront reconciliées, mais ſeulement à la mort.

Outre ces canons eccleſiaſtiques l'empereur Louis, qui aſſiſtoit à ce concile ou parlement de
to. 8. conc. p. 70. to. 2. capit. p 345 Pavie, y fit un capitulaire pour le affaires ſeculieres, qui fut depuis confirmé par l'empereur Lothaire ſon pere. Le premier article regarde la ſûreté des pelerins qui alloient à Rome, &
c. 4. des autres voyageurs: par où l'on voit combien les brigandages étoient frequens. On ſe plaignoit auſſi des vexations, que les prélats, comme les autres ſeigneurs, faiſoient à leurs hôtes,
An. Bertin. 850. quand ils alloient à la cour. Louis avoit été couronné empereur l'année précedente 849. par le pape Leon, ſuivant l'ordre de ſon pere, qui
Chr. Caſſin. lib 1. c. 29. l'avoit envoyé à Rome. Ce jeune empereur fut prié en 851. par Baſace abbé du mont-Caſſin, au nom des Lombards, de les délivrer de la vexation des Sarraſins. Louis vint donc à Benevent où il fut reçû par Radalgiſe, & on lui livra les Sarraſins, qu'il fit tous égorger hors de la ville avec Maſſar leur chef, la veille de la pentecôte, neuviéme de Mai.

LIV. Martyrs à Cordouë Iſaac. *Eul. mem: l. II. c. 1.* La perſécution continuoit à Cordouë. Le martyr du prêtre ſaint Parfait excita pluſieurs moines à quitter leurs ſolitudes, & à venir publiquement parler contre le faux prophete: enſorte que les Muſulmans en furent épouvantez, & craignirent une révolte, juſques à prier les chrétiens de ſe contenir. Car ils étoient en grand nombre, comme on voit par les égliſes & les monaſteres, dont il eſt parlé dans l'hiſtoi-

re

re de cette perſecution, & cette hiſtoire eſt hors de tout ſoupçon, étant écrite dans le tems même, par ſaint Euloge prêtre, qui étoit préſent, & qui fut lui-même un des martyrs. Nous voyons donc ici l'état des chrétiens en Eſpagne ſous les Muſulmans. C'étoit deux nations diſtinctes : comme aujourd'hui les Grecs & les Turcs. Les chrétiens gardoient leurs mœurs, leur langue, qui étoit un latin corrompu, & leurs noms, partie Goths, partie Romains. AN. 851.

Le premier moine ; qui ſouffrit le martyre en cette perſécution, fut Iſaac. Il étoit né à Cordouë de parens nobles & riches, & comme il ſavoit bien l'Arabe, il faiſoit la charge de greffier public, étant encore dans la fleur de ſa jeuneſſe : quand tout d'un coup il la quitta, pour embraſſer la vie monaſtique à Tabane, monaſtere ſitué à ſept milles de Cordouë, dans le fond des bois ſur les âpres montagnes ; & qui étoit double, d'hommes & de femmes. Il y avoit été fondé par Jeremie couſin d'Iſaac, homme fort riche, qui s'y étoit retiré avec ſa femme Eliſabeth, leurs enfans & preſque toute leur famille. Martin frere d'Eliſabeth en étoit abbé & Iſaac y demeura trois ans ſous ſa conduite.

Enſuite il vint à Cordouë, dans la place publique : s'adreſſa au cadi, & lui dit : J'embraſſerois volontiers vôtre religion ſi vous vouliez bien m'en inſtruire. Le cadi lui dit, qu'il faloit croire ce que Mahomet avoit enſeigné, ſuivant les révélations de l'Ange Gabriël ; & commença à lui expliquer ſa doctrine. Il a menti, reprit Iſaac, parlant Arabe, il eſt maudit de Dieu, pour avoir attiré en enfer avec lui tant d'ames qu'il a ſéduites. Vous autres qui êtes *lib. 1. Memor. præf.*

AN. 851. êtes ſavans, comment ne ſortez-vous pas de cet aveuglement, & n'embraſſez-vous pas la lumiere du chriſtianiſme? Il dit beaucoup de choſes ſemblables, dont le juge ſurpris & hors de lui, le frappa au viſage: mais il en fut repris par ſes conſeillers, qui lui repreſenterent qu'il oublioit ſa gravité, & que leur loi deffendoit de maltraiter les criminels. Alors le cadi ſe tournant vers Iſaac, lui dit: Peut-etre es-tu yvre ou frenetique: tu ne ſais ce que tu fais. Iſaac lui répondit: Ce n'eſt ni vin ni maladie qui me fait parler: c'eſt le zele de la juſtice & de la verité, pour laquelle je ne refuſe pas, s'il eſt beſoin, de ſouffrir la mort.

Le cadi l'envoya en priſon, & en fit auſſi tôt ſon rapport au roi, qui le condamna à mort, pour avoir ainſi parlé du Prophête. On lui coupa donc la tête, puis on pendit le corps par les pieds au-delà du fleuve, pour être en ſpectacle à toute la ville. C'étoit l'Ere d'Eſpagne 889. c'eſt-à dire, l'an 851. le mercredi troiſiéme de Juin, jour auquel l'égliſe honore la memoire de ce ſaint martyr. Quelques jours après ſon corps fut brûlé avec ceux des martyrs qui l'avoient ſuivi, & les cendres jettées dans le fleuve.

Martyr. R. 3. Juin.

LV. Sanche, Pierre, Valabonſe.

Eulog. l. 1. c. 3. & 4.

Le vendredi cinquiéme du même mois de Juin, fut auſſi décapité, Sanche, jeune homme laïc, natif d'Albi, d'où il avoit été autrefois amené captif, & depuis mis en liberté, & reçû au nombre des gardes du roi & à ſes gages. Le dimanche ſeptiéme de Juin furent martyriſez ſix autres chrétiens; ſavoir, Pierre, Valabonſe, Sabinien, Viſtremond, Habentius & Jeremie. Pierre étoit prêtre natif d'Aſtigi, & avoit étudié à Cordouë. Valabonſe étoit natif d'Eleple, ſon pere avoit épouſé une femme Arabe, & l'avoit convertie à la foi chrétienne: ce qui

c. 8.

l'o-

l'obligea de quitter ſon païs & de fuir en divers lieux, juſques à ce qu'il arriva à Fronien petite ville dans la montagne, à quatre lieuës de Cordouë. Sa femme y mourut, le laiſſant chargé de deux enfans, Valabonſe & Marie. Il mit ſon fils dans le monaſtere de S. Felix de Fronien, ſous la conduite de l'abbé Sauveur, & conſacra à Dieu ſa fille dans le monaſtere de ſainte Marie de Cuteclar. Après la mort de l'abbé Sauveur, Valabonſe revint auprès de ſon pere, & fut enſuite ordonné diacre. Il fut chargé, avec le prêtre Pierre, de la conduite du monaſtere de femmes de ſainte Marie de Cuteclar près de Cordouë, ſous la direction de l'abbé Frugelle, qui demeuroit proche avec ſa communauté de moines. Sabinien & Viſtremond étoient du monaſtere de S. Zoïle d'Armilat, ainſi nommé de la riviere ſur laquelle il étoit ſitué, dans un affreux déſert, à dix lieuës de Cordouë aux Septentrion. Habentius étoit de Cordouë, & y avoit embraſſé la vie monaſtique à S. Chriſtofle, ſitué vis-a-vis de la ville, ſur le fleuve Betis, où il vivoit reclus, ne ſe montrant que par une fenêtre, portant des lames de fer ſur la chair. Jeremie étoit le vieillard qui avoit fondé le monaſtere de Tabane. AN. 851.

Ces ſix vinrent enſemble ſe preſenter au cadi, & criérent tout d'une voix: Nous ſommes dans les mêmes ſentimens, que nos freres Iſaac & Sanche: condamnez-nous de même. Nous confeſſons que J. C. eſt Dieu, nous reconnoiſſons vôtre prophête pour le précurſeur de l'antechriſt, & nous déplorons vôtre aveuglement. Auſſi-tôt ils furent condamnez à perdre la tête: toutefois le vieillard Jeremie, pour quelque choſe qu'il avoit dit de plus fort que les autres, fut auparavant rudement foüetté juſques à ne pouvoir ſe ſoûtenir. Quand ils furent arrivez au lieu

du

AN. 851. du ſupplice', ils s'y excitoient les uns les autres. Pierre & Valabonſe furent executez les premiers : tous les corps furent attachez à des pieux, & quelques jours après brûlez dans un grand feu, & les cendres jettées dans le fleuve. L'égliſe fait la memoire de ces ſix martyrs le jour de leur mort.

Mart. R 7. Jun.

c. 5.

Un diacre nommé Siſenand ſe préſenta auſſi au martyre, invité, comme il diſoit, par Pierre & Valabonſe depuis qu'ils furent au ciel. Il étoit natif da Badajos, & ayant été amené à Cordouë pour étudier, il fut élevé dans le monaſtere de S. Aciſcle. On crut qu'il avoit appris par révelation l'heure de ſon ſupplice; car étant dans la priſon & faiſant réponſe à un ami : après avoir écrit trois ou quatre lignes, il ſe leva tout d'un coup rempli de joye, & donna ſa réponſe commencée au valet qui l'attendoit, en diſant : Retire toi, mon enfant, de peur que les ſoldats ne te prennent. Auſſi-tôt ils arriverent en criant & l'emmenerent, en lui donnant des ſoufflets & des coups de poing. Il fut preſenté au cadi, & ayant perſiſté dans ſa confeſſion, on l'exécuta à mort dans la fleur de ſa jeuneſſe, le jeudi ſeiziéme de Juillet, la même année 851. Le corps fut laiſſé ſans ſépulture à la porte du Palais : mais long-tems après des femmes ayant trouvé ſes os dans les pierres que la riviere entraînoit, on les enterra à S. Aciſcle. L'égliſe fait mémoire de ce martyr le jour de ſa mort.

Mart. R 16. Jul.

Le diacre Paul, natif de Cordouë, & élevé dans le monaſtere de S. Zoïle, ſervoit les priſonniers avec une grande charité. Saint Zoïle eſt un martyr qui ſouffrit à Cordouë, avec dix-neuf autres, ſous Diocletien, & eſt honnoré le vingt-ſeptiéme de Juin. L'exemple & les diſcours de ſaint Siſemand exciterent Paul à ſe préſen-

Prud. 4. Steph. Mart. R. 27. Jun.

ſenter au cadi, & à lui reprocher la fauſſeté de ſa religion. Comme il étoit en priſon, Tiberin prêtere de Badajos, & arrêté depuis vingt ans, pour quelque plainte que l'on avoit portée au roi contre lui, le pria d'obtenir ſa délivrance, quand il ſeroit devant Dieu, & Paul le lui promit. Il ſouffrit le martyre le lundi vingtiéme de Juillet; & peu de jours après le prêtre Tiberin ſortit de priſon, & retourna chez lui. Le ſamedi ſuivant vingt-cinquiéme de Juillet fut martyriſé Theodemir, jeune moine de Carmone, & enterré avec Paul dans l'égliſe de S. Zoïle. L'égliſe les honore l'un & l'autre le jour de leur martyre. AN. 851. *Mart. R. 20. & 25. Jul.*

LVI. Flore & Marie. *Eulog. 11. c. 8.*

Il y eut auſſi des femmes qui ſouffrirent en cette perſecution. La premiere fut Flore, née en un lieu nommé Auſinien, à huit milles de Cordouë, d'une mere Chrétienne & d'un pere Muſulman, qui étoient venus de Seville. Il mourut, & ſa veuve éleva Flore dans la pieté, où elle fit un tel progrès, que dès l'enfance elle jeûnoit le carême, & donnoit ſecretement aux pauvres, ce qu'elle recevoit de ſa mere pour ſon dîner. Le carême étoit bien avancé quand on s'en apperçut; & ſa mere, qui craignoit que le jeûne ne lui nuisît en un âge ſi tendre, eût bien de la peine à l'empêcher d'achever. Au commencement elle n'oſoit aſſiſter ſouvent aux aſſemblées des Chrétiens, à cauſe de ſon frere qui étoit Muſulman, & qui l'obſervoit: mais depuis mieux inſtruite de la neceſſité de confeſſer la foi, elle quitta la maiſon à l'inſçû de ſa mere, & ſe retira ſecretement avec ſa ſœur chez des religieuſes, où elles étoient en ſûreté. Le frere s'en vengea contre les Chrétiens, fit mettre en priſon quelques clercs, & perſecuta les religieuſes: mais Flore ne voulant pas que l'égliſe ſouffrit pour elle, revint publi-

AN. 851. quement à la maiſon & dit : Me voilà, puiſque vous me cherchez, je ſuis chrétienne, & prête à tout ſouffrir pour JESUS-CHRIST

Alors ſon frere, après avoir en vain eſſayé de la pervertir par les careſſes, les menaces & les coups, la mena devant le cadi, & dit : Ma jeune ſœur, que voici, obſervoit comme moi notre religion : mais les chrétiens l'ont ſéduite. Le cadi demanda à Flore ce qui en étoit ; & elle répondit, qu'elle avoit toujours été chrétienne. Le juge irrité la fit prendre par deux ſoldats, qui l'étendirent en lui tenant les mains ; & on lui donna tant de coups de foüet, même ſur la tête, que le crane fut découvert. Le cadi la rendit à ſon frere à demi morte, le chargeant de la faire panſer, l'inſtruire de la loi & la lui ramener. Le frere l'ayant remenée dans ſa maiſon, la mit entre les mains de quelques femmes, pour la panſer & la pervertir, ayant ſoin de la tenir bien enfermée. Toutefois quelques jours aprés, Flore ſe ſentant guérie trouva moyen une nuit de paſſer par-deſſus la muraille, bien que fort haute, ſur une petite maiſon voiſine, d'où elle gagna la ruë, & ſe retira dans les tenebres chez une perſonne fidelle : puis elle ſortit de Cordouë & alla à Oſſaria, bourgade près de Tucci, où elle demeura cachée avec ſa ſœur. Enfin le deſir du martyre l'en fit ſortir : elle vint à Cordouë ; & comme elle prioit dans l'égliſe de S. Aciſole, & ſe recommandoit aux ſaints martyrs, une autre vierge nommée Marie, y entra auſſi pour prier.

C'étoit la ſœur du diacre Valabonſe, martyriſé peu auparavant. Comme Marie étoit ſon aînée, il avoit eu pour elle un amour & un reſpect filial ; elle de ſon côté l'aimoit tendrement. Elle avoit vêcu juſques-là dans le monaſtere de Cuteclar, où ſon pere l'avoit miſe,

ſous

ſous la conduite d'une ſainte femme nommée Artemie, dont les deux fils Adolfe & Jean avoient ſouffert le martyre, au commencement du regne d'Abderame. Marie deſirant ardemment de ſuivre ſon frere, ſortit du monaſtere & vint à Cordouë chercher le martyre. Elle entra dans l'égliſe de S. Aciſcle; & ayant trouvé Flore, elles ſe communiquerent l'une l'autre leur deſſein, s'embraſſerent & ſe promirent de ne jamais ſe ſéparer. Ainſi dans la chaleur de leur zele, elles allerent ſe preſenter au cadi; & Flori dit: Je ſuis celle que vous avez fait autrefois déchirer de coups, parce qu'étant de race de Muſulmans, j'ai embraſſé la religion chrétienne. J'ai eu la foibleſſe de marcher juſques à preſent: mais aujourd'hui me confiant en la puiſſance de mon Dieu, je vous déclare que je reconnois JESUS-CHRIST pour Dieu, & que je deteſte votre faux prophête. Marie ajoûta: Et moi qui ai un frere entre ceux qui ont confeſſé JESUS-CHRIST, je vous déclare auſſi que je le croi Dieu, & votre religion eſt une invention des démons. Le cadi leur fit de terribles menaces, & les envoya en priſon, dans la compagnie des femmes proſtituées: les deux vierges s'y appliquoient au jeûne & à la priere. AN. 851. *Sup. n. 6.*

Le prêtre Euloge, qui de ſon côté étoit alors en priſon, connoiſſoit ces ſaintes filles; & ayant appris que des chrétiens mêmes travailloient à les ébranler, & que leur fermeté étoit en péril, il compoſa une inſtruction, qu'il leur envoya. Euloge étoit né à Cordouë, de race de ſenateurs, & fut élevé dans le clergé de l'égliſe de S. Zoïle, où il ſe diſtingua par ſa vertu & par ſa doctrine. Mais non content des inſtructions, qu'il y recevoit, il cherchoit par tout les plus habilles maîtres; & fut diſciple entre autres de l'abbé Speraïndeo, fameux dans LVII. Commencemens de S. Euloge. *V. ap. Boll. 11 Mart. t. 7. p. 91.*

AN. 851. toute la province. Euloge étant venu en âge, fut ordonné diacre, & peu de tems après il fut prêtre & mis au rang des docteurs : car l'égliſe de Cordouë étoit un école celebre. Dés-lors il mena une vie plus auſtere, joignant les veilles & les jeûnes à l'étude de l'écriture ſainte. Il viſitoit ſouvent les monaſteres, pour s'inſtruire de plus en plus dans la vertu, & après avoir profité de ceux qui étoient au voiſinage de Cordouë, il ſe ſervit de l'occaſion d'un voyage qu'il fut obligé de faire en France, l'an 844, pour viſiter ceux du voiſinage de Pampelune. Il apporta de ce pays pluſieurs livres negligez alors & peu connus, entre autres la Cité de Dieu de ſaint Auguſtin, l'Eneïde de Virgile, les ſatyres d'Horace & de Juvenal, & pluſieurs hymnes chrétiennes. Il avoit réſolu de faire le voyage de Rome en eſprit de penitence, pour expier les pechez de ſa jeuneſſe : mais ſes amis le retinrent.

La perſecution étant émûë, un évêque nommé Reccafrede ſe déclara contre les martyrs : & à ſa ſollicitation on mit en priſon l'évêque de Cordouë & quelques autres, & pluſieurs prêtres, du nombre deſquels fut Euloge, comme celui qui encourageoit les martyrs, par ſes inſtructions. Ce fut donc alors qu'il écrivit l'exhortation au martyre, adreſſée aux vierges Flore & Marie. Il leur dit entre autres choſes : On vous menace de vous vendre publiquement & de vous proſtituer : mais ſachez que l'on ne peut nuire à la pureté de votre ame, quelque infamie que l'on vous faſſe ſouffrir. Enſuite il décrit ainſi la perſecution. Le fonds de la priſon eſt rempli de clercs, qui y chantent les loüanges de Dieu, tandis que les égliſes ſont en ſilence, deſertes & pleines d'araignées. On n'y offre plus d'encens, on n'y fait aucun ſervice.

Docum. mart. to 8. bibl. PP. pariſ. 445. f. 446. E.

Enſuite;

Enſuite: Ceux qui veulent vous ébranler, vous repreſentent cette ſolitude des égliſes, & la ceſſation du ſaint ſacrifice. C'eſt qu'on leur propoſoit de ceder pour un tems, afin de recouvrer le libre exercice de la religion. Mais, dit ſaint Euloge, le ſacrifice le plus agreable à Dieu eſt la contrition du cœur; & vous ne pouvez plus reculer, ni renoncer à la verité que vous avez confeſſée. AN. 851. p. 448. c.

De cette même priſon S. Euloge écrivit à Villeſind, évêque de Pampelune, une grande lettre, où il le remercie de la charité avec laquelle il l'avoit reçu chez lui, lorſqu'il fut obligé d'aller en France. Il nomme les monaſteres qu'il viſita en ce voyage: premierement celui de S. Zacharie, au pied des Pirenées, prés la riviere d'Arge, celebre par tout l'occident pour ſa regularité. Il étoit d'environ cent moines, ſous la conduite de l'abbé Odoire, homme excellent en vertu & en ſcience. Ils travailloient tous, exerçant differens métiers, gardoient un grand ſilence & une obéïſſance parfaite. Euloge demeura pluſieurs jours au monaſtere de Leire fondé par Ignigo Ariſta premier roi de Navarre, & gouverné alors par l'abbé Fortunius, à qui il ſe recommande à la fin de ſa lettre, & à quatre autres abbez, dont on a peine à reconnoître les monaſteres. *to. 8 bibl. PP. 453.*

En cette même lettre, Euloge nomme pluſieurs évéques, chez leſquels il avoit paſſé: ſavoir, Senior de Saragoſſe, Siſemond de Sigença, Venerius de Complut, Viſtremir de Tolede, vieillard venerable, qu'il nomme la lumiere d'Eſpagne: ce qui montre comme la religion ſe conſervoit, même ſous la domination des Muſulmans. Euloge envoye à Villeſind des reliques de ſaint Zoïle, qu'il lui avoit promiſes, & y en ajoûte de ſaint Aciſcle. Il lui dépeint

AN. 851. la perſécution de Cordouë, & lui marquant tous les martyrs qui avoient ſouffert juſques-là commençant au prêtre Parfait, & finiſſant au moine Theodore. La date eſt du 17. des calendes de Decembre, Ere 889. c'eſt-à dire, du quinziéme de Novembre 851.

Eulog ep. ad Alu, p. 464. Cependant le cadi de Cordouë, pouſſé par le frere de Flore, la fit amener le frere preſent, & lui demanda ſi elle le connoiſſoit. Oüi, dit-elle, c'eſt mon frere ſelon la chair. Le cadi reprit: D'où vient qu'il eſt fidele à notre religion, & que tu es chrétienne? Flore répondit: Il y a huit ans, que je ſuivois comme lui l'erreur de nos peres; mais Dieu m'ayant éclairée, j'ai embraſſé la foi chrétienne, pour laquelle j'ai réſolu de combatre juſques à la mort. Le cadi reprit: En quel eſt aujourd'hui ton ſentiment, ſur ce que tu m'as dit il y a quelque tems? Flore crut qu'il vouloit parler des maledictions qu'elle avoit prononcées contre Mahomet, & lui declara qu'elle étoit prête à en dire encore plus. Le cadi la fit remener en priſon. Auſſi-tôt Euloge, qui étoit dans la même priſon, la vint trouver, & apprit d'elle comment cet interrogatoire s'étoit paſſé. Dix ou douze jours aprés, c'eſt-à-dire, le vingt-quatriéme de Novembre, on mena Flore & Marie au lieu du ſupplice: elles firent le ſigne de la croix ſur leurs viſages, & on leur coupa la tête; premierement à Flore, enſuite à Marie. On laiſſa leurs corps ſur la place, expoſez aux chiens & aux oiſeaux; & le lendemain on les jetta dans le fleuve. Le corps de Marie fut retrouvé & porté au monaſtere de Cuteclar, d'où elle étoit ſortie, pour venir au martyre. On ne trouva point le corps de Flore: mais les deux têtes furent miſes à S. Aciſcle de Cordouë. L'égliſe honore ces ſaintes le jour de leur martyre.

Memor. 11. c. 8.

Martyr. R. 24 Nov.

Eu-

Euloge & les autres chrétiens priſonniers l'ayant appris, en rendirent auſſi-tôt graces à Dieu, à l'office de none: & continuerent de celebrer en leur honneur les vêpres, les matines & la meſſe, en ſe recommandant à leurs prieres. Six jours après, c'eſt-à-dire, le vingt-neuviéme de Novembre, ils furent délivrez de priſon ſuivant la promeſſe de ces ſaintes. Car elles avoient dit à quelques-unes de leurs amies, que ſi-tôt qu'elles ſeroient devant JESUS-CHRIST, elles le prieroient pour la liberté de leurs freres. AN. 851. *ep. ad Alu.*

Peu de tems après Gumeſind & Servuſdei ſouffrirent auſſi le martyre. Gumeſind, né à Tolede, étoit venu à Cordouë encore enfant, avec ſon pere & ſa mere, qui l'offrirent à Dieu, & il fut élevé dans le clergé des trois martyrs, Fauſte, Janvier & Martial, que l'égliſe honore le treiziéme d'Octobre. Gumeſind fut ordonné diacre, & enfin prêtre, pour gouverner une égliſe de la campagne, quoiqu'il fut encore jeune. Il vint à la ville, & ſe preſenta aux juges, avec Servuſdei jeune homme reclus; & tous deux furent martyriſez comme les autres, le treiziéme de Janvier, Ere 890. qui eſt l'an 852. L'égliſe en fait memoire le jour de leur mort. *Mamor. c. 9.* *Martyr. R. 13. Oct.*

LVIII. Autres écrits ſur la prédeſtination.

En France Hincmar & Pardule, qui étoient tous deux dans la confiance intime du roi Charles, voyant la doctrine des deux prédeſtinations ſoûtenuë par les écrits de Prudence, de Loup & de Ratram: firent écrire de leur côté, par un diacre nommé Amalarius, dont l'ouvrage ne reſte plus, & par Jean ſurnommé Scot, ou Erigene, c'eſt-à-dire, Irlandois. Il étoit de très-petite taille, d'un eſprit vif & pénetrant, & avoit fort étudié la dialectique & la philoſophie humaine: mais il n'étoit pas grand *Mang. diſſ. c. 18. Lup. Fer. ep. 12. Matth. Weſtm. an. 883.*

An. 852. theologien. Il ſavoit le grec, & traduiſit en latin les ouvrages de ſaint Denys, à la priere du roi Charles : car étant venu en France, il gagna les bonnes graces de ce prince, qui l'avoit toûjours auprés de lui, & le faiſoit manger à ſa table. Jean écrivit donc un traité de la prédeſtination, adreſſé à Hincmar & à Pardule, qu'il remercie d'abord de l'honneur qu'ils lui ont fait, de le choiſir pour ſoûtenir la foi catholique. L'ouvrage eſt diviſé en dix-neuf chapitres ; & il s'efforce d'y prouver, par toute la ſubtilité de la dialectique, qu'il n'y a qu'une prédeſtination, qui eſt celle des élûs : & que le peché & la peine n'étant que des privations, Dieu ne peut, à proprement parler, ni les prédeſtiner, ni les prévoir. Il cite ſouvent ſaint Auguſtin, & prétend s'appuyer de ſon autorité.

Maug. to. 1. p. 109.

c. 15. 16. &c.

Cet ouvrage ayant paru, Venilon archevêque de Sens en envoya un extrait, diviſé auſſi en dix-neuf articles, à Prudence évêque de Troyes, le priant d'en refuter les erreurs. Prudence crût y trouver celle de Pelage & d'Origene, & en fut épouvanté. Pour s'en mieux aſſurer, il chercha le livre entier de Jean Scot ; & l'ayant trouvé, l'auteur lui parut abſolument Pelagien. Il entreprit donc de le refuter en 852. par un traité du même titre, de la prédeſtination, diviſé de même en dix-neuf chapitres : où il rapporte les paroles de Jean, & y répond pied à pied : mais ſans prendre la deffenſe de Gotheſcalc. Il s'apuye par tout ſur l'autorité des peres, principalement de ſaint Gregoire, de ſaint Jerôme, de ſaint Fulgence & de ſaint Auguſtin.

Prud. præf. ibid. p. 194.

Les mêmes extraits de Jean Scot ayant été portez à Lyon : cette égliſe crût neceſſaire d'y répondre, & en chargea le diacre Florus, docteur.

teur fameux dès le tems d'Agobard, dont il reste encore d'autres ouvrages, & qui avoit déjà donné un discours sur la prédestination. Son traité contre Jean Scot est semblable à celui de Prudence. Il y examine toutes les propositions de son adversaire, dont il refute les sophismes; & soûtient la double prédestination, la foiblesse du libre arbitre & la necessité de la grace. Quant à Gathescalc: il en parle ainsi: Nous ne savons en quelle forme ce malheureux moine a été condamné & mis en prison depuis plusieurs années. S'il a enseigné quelque chose de si dangereux contre la foi, qu'il dût être ainsi traité par un concile, on devoit, suivant l'ancien usage, en avertir les autres églises du royaume, par des lettres synodales, du moins après la condamnation.

AN. 852. *v. Sirm. not. ad Avit. p. 60. Baluz. ad Amol. p. 150. Maug. to. 1. p. 585.*

Gothescalc lui-même envoya de ses écrits par un moine à Amolon archevêque de Lyon, le priant instamment de les lire. Amolon les ayant reçûs, demeura long-tems en doute s'il devoit répondre à un homme excommunié; ce qui sembloit être un mépris des évêques qui l'avoient condamné. D'ailleurs il paroissoit contre la charité de rejetter les prieres d'un malheureux: il prit donc un temperamment, qui fut d'écrire à Gothescalc, mais d'adresser la lettre à Hincmar son métropolitain. Voici comme il parle à Gothescalc: Lorsque vous étiez encore en Germanie, nous avons oüi de vous des bruits fâcheux; que vous semiez des nouveautez, & que vous agitiez des questions impertinentes. Depuis nous avons reçû, tant par d'autres que par vous, plusieurs de vos écrits, où nous voyons pleinement vos erreurs.

LIX. Lettre d'Amolon à Gothescalc *ap. Agob. to. 2. p. 143.*

Il les rapporte ensuite, & les reduit à sept chefs. Premierement, qu'aucun de ceux qui sont rachetez par le sang de JESUS CHRIST ne

AN. 852. peut périr. Secondement, que le baptême, l'eucharistie & les autres ſacremens, ne ſont donnez que pour la forme à ceux qui périſſent, & ne produiſent en eux aucun effet, c'eſt le troiſiéme chef. Enſorte qu'encore qu'exterieurement ils ayent été baptiſez & ayent reçû les autres ſacremens, ils n'ont jamais été membres de l'égliſe. Quatriémement, que les reprouvez ſont tellement prédeſtinez au mal, qu'aucun d'eux ne peut jamais être ſauvé: comme ſi la predeſtination impoſoit neceſſité de mal faire. Cinquiémement, que la prédeſtination des reprouvez à leur perte eſt auſſi irrévocable que Dieu eſt immuable. Sixiémement, que Dieu & les ſaints ſe rejoüiſſent de la perte des reprouvez. Enfin Amolon trouvoit mauvais, que Goteſcalc chargeât d'injures les évêques ſes adverſaires, & les traitât d'héretiques & de Rabaniques, au mépris de Raban, évêque ſi docte & ſi venerable. Il l'exhorte à s'humilier & ſe ſoûmettre à l'autorité des évêques, pour rentrer dans le ſein de l'égliſe. On croit que cette lettre d'Amolon eſt de l'an 852.

Maug. diſſ. 6. 22.

Elle fait voir que Goteſcalc n'étoit pas toûjours auſſi ſage qu'il paroît dans ſes confeſſions de foi; & que de ſon principe de la prédeſtination des reprouvez, il tiroit des conſequences très-dures: car toutes ces propoſitions blâmées par Amolon en ſont des ſuites. Avec cette lettre on trouve un fragment d'une autre que l'on croit avoir été d'Amolon à Hincmar, où il traite de la prédeſtination, de la grace & du libre arbitre, ſuivant les principes de ſaint Auguſtin.

p. 179.

LX. Cité Leonine.

Cette année 852. qui étoit la ſixiéme du pape Leon IV. la nouvelle Ville qu'il faiſoit bâtir autour de l'égliſe ſaint Pierre fut achevée; & il la dédia ſolemnellement le vingt-ſeptiéme jour de

Anaſt.

de Juin. Il la nomma de ſon nom la cité Leonine: & ayant aſſemblé pluſieurs évêques & tout ſon clergé on chanta les litanies, le pſeautier, des hymnes & des cantiques: la proceſſion fit le tour des murailles nuds pieds & la cendre ſur la tête, & le pape fit faire par les évêques cardinaux de l'eau benite, dont ils arroſoient les murs en paſſant. Il prononça trois oraiſons, une à chaque porte de la nouvelle ville: puis il celebra la meſſe dans l'égliſe de ſaint Pierre; & diſtribua de grands préſens à tout le peuple, Romains & étrangers, en or, en argent & en draps de ſoye: enſorte qu'il y eut ce jour-là une grande joye dans Rome. AN. 852.

Le pape ſongeoit cependant à fortifier la ville de Porto contre les incurſions des ennemis, quand il ſe preſenta à lui un grand nombre de Corſes, que la crainte des Sarraſins avoit chaſſez de chez eux, & qui étoient errans ſans demeure fixe. Aprés avoir expoſé leur miſere, ils promirent, ſi on vouloit les recevoir, de demeurer eux & leurs ſucceſſeurs au ſervice du pape: qui de ſon côté leur offrit la ville de Porto, bien fortifiée, avec des vignes, des prez & des terres labourables, des bœufs, des cheveaux & d'autres beſtiaux, s'ils venoient s'y établir avec leurs femmes & leurs enfans. Ils en furent contens & le pape leur donna un précepte ou acte de donation, ſous le bon plaiſir des empereurs Lothaire & Louis. Les terres qui leur furent données appartenoient à l'égliſe, à des monaſteres & à divers particuliers.

AN. 852. *LIVRE QUARANTE-NEUVIE'ME.*

I. Martyrs de Cordouë. Aurelius, Felix, &c. *Eulog.* 11. *Mem. c.* 10. *Sup. l.* XI. *n.* 47.

A CORDOUE la persecution continuoit. Aurelius noble & riche étoit fils d'un Musulman & d'une Chrétienne. Etant demeuré orfelin dans son enfance, il fut élevé par une tante dans la religion Chrétienne & dans la pieté, quoiqu'en même tems ses autres parens l'obligeassent à étudier les livres arabes: ce qui ne servit qu'à lui faire mieux voir la fausseté de leur religion. Ainsi ne pouvant professer publiquement le Christianisme, il se recommandoit aux prieres des prêtres, par tout où il en rencontroit. Etant venu en âge de se marier, il demandoit à Dieu une femme, qui l'aidât dans son pieux dessein. Il en trouva une, qui étant fille de Musulmans, avoit perdu son pere en bas âge; & sa mere s'étoit remariée à un Chrétien caché, qui la convertit, & fit batiser sa fille sous le nom de Sabigothe, & quoi qu'en public ils se mêlassent entre les Musulmans, ils étoient Chrétiens dans le cœur. Aurelius épousa donc Sabigothe par le ministere des prêtres; & ils vêcurent ensemble en Chrétiens, mais secretement. Il avoit un parent nommé Felix, qui par foiblesse ayant renoncé à la foi déploroit en secret sa chûte sans oser se déclarer Chrétien; & il avoit épousé Liliose fille de Chrétiens cachez. Ces deux maris & ces deux femmes étoient unis tous ensemble d'une étroite amitié.

Un jour Aurelius étant allé à la place publique, vit le martyr Jean le marchand, que l'on promenoit par la ville, aprés l'avoir fustigé. Aurelius touché de ce spectacle, crût qu'il étoit fait

fait pour lui, & étant rentré dans ſa maiſon, il dit à ſa femme: il y a long-tems que vous m'exhortez à mépriſer le monde, & que vous me propoſez l'exemple de la vie monaſtique: je croi que l'heure eſt venuë d'aſpirer à une plus grande perfection. Vivons deſormais comme frere & ſœur, appliquons-nous à la priere, & nous préparons au martyre. Sabigothe ravie de cette propoſition, la reçut comme venant du ciel. Ils avoient un lit de parade magnifique, mais ils couchoient ſeparément ſur des cilices: jeûnant ſouvent, priant ſans ceſſe, méditant pendant la nuit les pſeaumes qu'ils ſavoient, prenant grand ſoin des pauvres. Ils viſitoient les confeſſeurs priſonniers, entre autres Jean, le moine Iſaac, Flore & Marie; car ceci ſe paſſoit avant leur martyre. Aurelius viſitoit les hommes, Sabigothe les femmes.

Aurelius fit alors connoiſſance avec le prêtre Euloge, & lui demanda conſeil touchant ce qu'il devoit faire de ſon bien, & de deux enfans, que Dieu, lui avoit donnez. Eſt-il permis, diſoit-il de les laiſſer en ſi bas âge, expoſez à être élevez dans la fauſſe religion? laiſſerai je mon bien, ſans en diſpoſer, pour être auſſi-tôt confiſqué? Euloge, après l'avoir exhorté en general à tout quitter pour Dieu, lui conſeilla d'envoyer ſes enfans en lieu de ſûreté, où ils fuſſent élevez chrétiennement, & de vendre ſon bien, pour le diſtribuer aux pauvres, à la reſerve d'une partie, pour la ſubſiſtance des enfans. Peu de tems après le martyre de Flore & Marie, Sabigothe les vit en ſonges, vetuës de blanc & portant des bouquets de fleurs, accompagnées de pluſieurs Saints. Que dois-je eſperer, leur dit-elle, de la priere que je vous ai faite dans votre priſon? ſerai-je

aſſez

aſſez heureuſe pour vous ſuivre par le martyre? Vous y êtes deſtinée, dirent-elles, vous l'accomplirez dans peu; & nous vous donnons pour ſigne un moine, que nous vous envoyerons, & qui ſouffrira avec vous. Ayant raconté ce ſonge à ſon mary, ils ne ſongerent plus qu'à ſe préparer au martyre: vendirent tous leurs biens; garderent une partie du prix pour leurs enfans, & donnerent le reſte aux pauvres. Ils viſitoient les monaſteres, pour y recevoir des inſtructions; principalement celui de Tabane, où ils mirent leurs enfans ſous la conduite des religieuſes: car c'étoit deux filles, l'une de neuf ans, l'autre de cinq.

Aurelius alla conſulter entre autres Alvar, qu'Euloge reconnoiſſoit pour ſon maître, & qui paſſoit pour le plus grand docteur de ſon tems. Alvar l'exhorta à bien s'éprouver, ſi après avoir reſiſté aux premiers tourmens, il perſevereroit juſques à la fin; & s'il cherchoit plus le merite du martyre devant Dieu, que la gloire qui lui en reviendroit devant les hommes,

II. George moine & Martyr.

Il arriva cependant à Cordouë un moine de Paleſtine nommé George, qui étant né près de Bethlehem, avoit paſſé vingt-ſept ans dans le monaſtere de ſaint Sabas, à huit milles de Jeruſalem au midi, où vivoient alors cinq cens moines ſous la conduite de l'abbé David. George étoit diacre, & ſavoit trois langues, le Grec, le Latin & l'Arabe. Son abbé l'avoit envoyé en Afrique, chercher des aumônes pour le monaſtere. Il trouva l'égliſe opprimée ſous la ſervitude des Muſulmans; & les gens du pays lui conſeillerent de paſſer en Eſpagne: mais y trouvant auſſi la perſecution grande, il délibera s'il retourneroit à ſon monaſtere, ou s'il paſſeroit aux royaumes des chrétiens, c'eſt-à-dire, en France;

France: car on la nommoit alors ainſi, parce qu'en effet preſque tous les chrétiens d'Occident étoient ſous la domination des rois François. AN. 852.

George étoit dans cette inquiétude, quand il alla de Cordouë à Tabane, pour recommander ſon voyage aux prieres des moines & des religieuſes. Alors l'abbé Martin & ſa ſœur Eliſabeth lui dirent: Venez recevoir la benediction de la ſervante de Dieu Sabigothe. Si-tôt qu'elle l'eut regardé, elle dit: C'eſt ce moine, qui nous eſt promis pour compagnon de notre combat. George ayant appris qui elle étoit, ſe jetta à ſes pieds, & ſe recommanda à ſes prieres. Le lendemain ils vinrent tous deux à Cordouë chez ſon mary Aurelius, devant lequel George ſe proſterna de même, demandant que par ſes prieres il fût aſſocié à leur martyre. Aurelius y conſentit. George ſe trouva deſlors animé d'un nouveau zèle, & ne le quitta plus. Il vit chez eux Felix & ſa femme Lilioſe, qui avoient auſſi vendu leurs biens, & ſe préparoient au martyre. George ſe hâta de terminer les affaires qui lui reſtoient; & quand il en fut délivré, ils conſulterent tous enſemble, comment ils accompliroient leur deſſein. Ils réſolurent, que les deux femmes iroient à l'égliſe à viſage découvert, pour voir ſi on en prendroit occaſion de les arrêter: ce qui arriva.

Car comme elles revenoient, un officier demanda à leurs maris, ce qu'elles alloient faire aux égliſes des chrétiens? C'eſt, répondirent-ils, la coûtume des fideles de viſiter les égliſes & les demeures des martyrs, & nous ſommes chrétiens. Auſſi-tôt le cadi en fut averti; & Aurelius alla dire adieu à ſes filles, leur donnant le baiſer de paix. Le lendemain avant le jour il prit congé du prêtre Euloge & de ceux qui étoient

An. 852. toient avec lui, qui lui baiſerent les mains, le regardant déja comme martyr, & ſe recommanderent à ſes prieres. Aurelius étant revenu chez-lui, où les autres étoient aſſemblez, le cadi y envoya des ſoldats, qui crierent à la porte: ſortez, miſerables, venez à la mort, puiſque vous vous ennuyez de vivre. Les deux maris & les deux femmes ſortirent pleins de joye, comme s'ils alloient à un feſtin. Le moine George voyant que les ſoldats ne le prenoient point, leur dit: Pourquoi voulez-vous obliger les fideles à embraſſer vôtre fauſſe religion? Ne pouvez-vous aller ſans nous en enfer avec votre prophete? Alors les ſoldats le jettant par terre, lui donnerent quantité de coups de pied & de poing. Sabigothe lui dit: Levez-vous, mon frere, marchons. Il répondit, comme s'il n'eut rien ſouffert: Ma ſœur, c'eſt autant de gagné. On le releva demi mort, & on le mena devant le cadi avec les autres.

D'abord le cadi leur demanda doucement, pourquoi ils quittoient leur religion & couroient à la mort, leur faiſant de belles promeſſes: mais comme ils déclarerent leur attachement à la religion chrétienne, & leur mépris pour celle de Mahomet, il les envoya en priſon chargez de chaînes, & ils y demeurerent cinq jours, qui leur parurent fort longs, par l'impatience de mourir pour J. C. Comme on les en tira, pour les ramener devant les juges, Sabigothe encourageoit ſon mari. Après le Second interrogatoire on les condamna à mort: excepté le moine George, à qui l'on permit de ſe retirer, parce que les juges ne lui avoient rien oüi dire contre leur prophete. Alors, craignant d'être ſeparé des martyrs, il déclara qu'il tenoit Mahomet pour diſciple de Satan, miniſtre de

l'An-

l'Antechriſt & cauſe de la damnation de ſes ſectateurs. Il fut donc condamné avec les autres. Felix fut exécuté le premier, puis George, Lilioſe, Aurelius & Sabigothe, tous le vingt-ſeptiéme de Juillet, Ere 890. qui eſt l'an de grace 852. L'égliſe Romaine honore leur memoire le même jour. Les Chrétiens enleverent leurs corps à la dérobée, & les enterrerent en divers lieux. George & Aurelius au monaſtere de Pilmar, Felix à ſaint Chriſtofle au delà du fleuve Betis, Sabigothe à l'égliſe des trois ſaints Fauſte, Janvier & Martial: Lilioſe à ſaint Genés. AN. 852. *Martyr. R. 27. Jul.*

III. Autres Martyrs. *c. 11.*

Le vingtiéme d'Août ſuivant, deux jeunes moines, Chriſtofle & Levigilde, ſouffrirent auſſi le martyre. Chriſtofle étoit de Cordouë, diſciple du prêtre Euloge, moine de ſaint Martin de Royan dans la montagne. Levigilde étoit d'Elvire, moine de ſaint Juſte & ſaint Paſteur dans la même montagne de Cordouë. Ils vinrent l'un après l'autre ſe preſenter au cadi, & faire leur profeſſion de foi: mais ils furent exécutez enſemble, & on enterra à ſaint Zoïle les reſtes de leurs corps brûlez. *c. 12.* Peu de tems aprés ſouffrirent deux jeunes hommes d'une famille illuſtre de Cordouë, nommez Emila & Jeremie, qui enſeignoient les lettres dans l'égliſe de ſaint Cyprien: l'un étoit diacre, l'autre laïque. Comme ils ſavoient fort bien l'Arabe, Emila parla ſi fortement contre Mahomet & lui dit tant d'injures, que tout ce que les autres martyrs avoient dit, n'étoit rien en comparaiſon. Ils furent exécutez le quinziéme de Septembre.

Le lendemain furent martyriſez deux moines, tous deux eunuques, l'un fort âgé, nommé Roger, natif d'Elvire, l'autre jeune, nommé Serviodeo, qui étoit venu d'Orient depuis *c. 13.*

quel-

AN. 852. quelques années. Ils se joignirent ensemble, avec promesse de ne se point quitter, qu'ils n'eussent obtenu le martyre. Ils entrerent donc dans la mosquée de Cordouë au milieu du peuple qui y étoit assemblé, commencerent a prêcher l'évangile & exhorter les Musulmans à se convertir. Aussi-tôt il s'éleva un grand bruit, on commença à les frapper de tous côtez ; & on les auroit mis en pieces, si le cadi, qui étoit present, ne les eût arrachez à la fureur de ce peuple. Car les Musulmans regardent comme un grand crime, qu'un homme qui n'est pas de leur religion entre dans leur mosquée. Les deux moines furent chargez de chaînes & mis en prison, où ils continuerent de prêcher hardiment, & prédirent la mort prochaine du roi. Pour les punir d'être entrez dans la mosquée & d'y avoir prêché l'évangile, on les condamna à avoir les pieds & les mains coupez, & ensuite la tête. Ils souffrirent ce supplice si constamment, que les infideles mêmes en furent touchez. L'église honore ces six martyrs le jour de leur mort.

Mart. Rom. 20. Aug. 5. & 16. Sept.

IV. Concile de Cordoue. *c. 12. 14.*

Les Musulmans étonez de voir tant de chrétiens courir au martyre, craignirent une revolte. Le roi Abderame tint conseil ; & il fut resolu d'empriſonner les chrétiens, & de faire mourir sur le champ quiconque parleroit du prophete avec mépris. Alors les Chrétiens se cacherent, & plusieurs s'enfuirent la nuit & déguisez, changeant souvent de retraite. Plusieurs aussi ne voulant ni s'enfuir, ni se cacher, renoncerent à Jesus-Christ, & en pervertirent d'autres. Plusieurs tant prêtres que laïques, qui loüoient auparavant la constance des martyrs, changerent d'avis & les traiterent d'indiscrets : alleguant même des autoritez de l'écriture, pour soûtenir leur sentiment. Ceux qui dès le commen-

c. 15.

mencement désaprouvoient la conduite des martyrs, se plaignoient alors hautement d'Euloge & des autres prêtres, qui en les encourageant avoient attiré la persécution. Le roi fit assembler à Cordouë les métropolitains de diverses provinces ; & on tint un concile, pour chercher les moyens d'appaiser les infideles. Là en presence des évêques un greffier ou cateb, qui professoit la religion chrétienne, mais qui étant très-riche craignoit de perdre sa charge, attaqua un jour le prêtre Euloge, & s'emporta fort contre lui. Il avoit toûjours blâmé ces martyrs, & pressoit les évêques de prononcer anathême, contre ceux qui les voudroient imiter. Enfin le concile fit un decret, qui défendoit à l'avenir de s'offrir au martyre : mais en termes allegoriques & ambigus, suivant le style du tems ; en sorte qu'il y avoit de quoi contenter le roi & le peuple des Musulmans, sans toutefois blâmer les martyrs, quand on penetroit le sens des paroles. Euloge n'approuvoit pas cette dissimulation. AN. 852.

La persecution duroit encore, & l'évêque de Cordouë étoit pour la seconde fois en prison ; quand le roi Abderame étant monté sur une terrasse de son palais & voyant des corps des martyrs encore attachez à des pieux, commanda de les brûler. Aussi-tôt il perdit la parole, & étant porté sur un lit il mourut la nuit suivante : ayant regné trente-un an. C'étoit la même année 852. de l'hegire 238. Mahomet son fils aîné lui succeda, & regna trente cinq ans. Il n'étoit pas moins ennemi des Chrétiens ; & dés le premier jour de son regne il chassa tout ce qu'il y en avoit au palais, & les priva de leurs charges. c. 16. *Roder. hist. Arab. c. 26. Elmar. l. 11. c. 11. p. 150.*

V.

Suite de l'affaire de Gotheſcalc.

Cependant Hincmar voyant par la lettre d'Amolon à Gotheſcalc qu'il n'étoit pas éloigné de le

AN. 852. le condamner: lui écrivit une lettre, où il expoſa la maniere dont Gotheſcalc avoit été jugé à Mayence & à Quierci, & le ſommaire de ſa doctrine. Il obligea auſſi Pardule évêque de Laon à écrire à Amolon ſur ce ſujet; & à leurs lettres ils joignirent celles de Raban à Nothingue évêque de Veronne. Remi archevêque de Lyon ſucceſſeur d'Amolon répondit à ces trois lettres par un écrit, où il n'approuve pas en tout la doctrine d'Hincmar, & parle ainſi de la condamnation de Gotheſcalc: Il nous paroît abſurde, que ce pauvre moine ayant été amené au jugement des évêques, ait été premierement condamné au foüet, par les abbez qui étoient preſens, & enſuite condamné par les évêques ſuivant les canons. Il meritoit d'être châtié, pour les injures qu'on l'accuſe d'avoir dit aux évêques: mais il eût mieux valu, que c'eût été par d'autres, que par eux. Quant à ſes ſentimens, on nous pardonnera ſi nous diſons, que ce qu'il a dit de la prédeſtination eſt veritable, & ne peut être rejetté par aucun de nous, s'il veut paſſer pour catholique. C'eſt pourquoi nous ſommes affligez, que l'on ait condamné non pas ce malheureux, mais la verité eccleſiaſtique. Et enſuite: Ce qui fait horreur à tout le monde, c'eſt que, par un exemple inoüi de cruauté il fut déchiré à coups de foüet: comme nous ont raconté ceux qui étoient preſens, juſques à ce qu'il jettât dans un feu allumé devant lui un memoire où il avoit recüeilli des paſſages de l'écriture & des peres, pour les preſenter au concile. Au lieu que tous les heretiques paſſez ont été convaincus par des paroles & des raiſons. La longue & inhumaine détention de ce pauvre homme devoit, ce nous ſemble, être du moins temperée par quelque conſolation, pour gagner par la charité ce frere, pour qui

c. 2. p. 100. c. 24. p. 107. edit. Maug.

c. 25. p. 109

qui J. C. eſt mort, plutôt que de l'accabler de triſteſſe. Cette réponſe aux trois lettres eſt ſuivie d'un traité plus court, qui a pour titre: Réſolution d'une queſtion, de la condamnation generale de tous les hommes par Adam, & de la délivrance de quelques élûs par JESUS-CHRIST. AN. 852.

Je n'entre point dans le détail de la doctrine continuë dans tous ces écrits; parce que cet examen ſeroit ennuyeux ſans être utile. Tous ces auteurs ne prétendoient ſoûtenir que la doctrine de l'égliſe, enſeignée par S. Auguſtin & par les autres peres, que nous avons entre les mains; & puiſque nous pouvons les entendre par nous-même, il importe peu de ſavoir ſi quelques-uns de ces auteurs du neuviéme ſiecle les entendoient mal. L'autorité de ces derniers n'eſt pas aſſez grande pour regler nos ſentimens: & il n'eſt pas de mon deſſein de rapporter toutes les diſputes des docteurs particuliers, quand elles n'ont point produit de nouvelle définition de foi, ou de decret, que nous ſoyons obligez de ſuivre.

Ce qui eſt de plus remarquable, c'eſt que l'on convenoit de part & d'autre, que de tous les peres, S. Auguſtin étoit celui dont l'autorité devoit plus être ſuivie, en ces matieres de la prédeſtination & de la grace; & de-là vient que Hincmar s'attachoit ſi fort à ſoûtenir que le livre intitulé Hypomneſticon ou Hypogneſticon étoit de ſaint Auguſtin. L'égliſe de Lyon ſoûtenoit le contraire; & tous les critiques conviennent aujourd'hui qu'il n'en eſt pas. Mais ce qui reſulte clairement de cette diſpute ſur la doctrine de Gotheſcalc, c'eſt que l'on ne connoiſſoit point encore alors d'autre theologie que l'étude de l'écriture & des peres: c'eſt que les évêques étoient encore regardez com-

De trib ep. c. 34. c. 35. V. app. t. 10. S Aug. init.

AN. 852. comme les vrais docteurs de l'égliſe, & qu'il y en avoit pluſieurs en France très-ſavans. Il eſt vrai que leur ſtyle n'eſt pas net & précis, comme celui des meilleurs ſiecles, & qu'ils y mêlent beaucoup d'expreſſions dures, qui ſe ſentent de la groſſiereté du tems.

VI. Tranſlation de S. Remy. *Flod. liv. 1. c. 21. III. c. 9.*

Hincmar cependant ayant augmenté l'égliſe de ſaint Remy, y fit conſtruire une cave magnifique, dans laquelle il transfera le corps du ſaint, en preſence de tous les évêques de ſa province. Il fut trouvé entier, & mis dans une châſſe d'argent, avec le linceuil dont il étoit enveloppé: mais une partie du linceeuil avec le ſuaire ou mouchoir qui couvroit ſa tête, fut mis dans une caſſete d'yvoire & portée à l'égliſe de Notre-Dame, qui eſt la cathedrale. Hincmar n'oſa rien prendre du corps ſaint; & le roi Louis de Germanie lui en ayant demandé quelque partie, il lui écrivit, qu'il regarderoit comme une grande temerité, de diviſer un corps, que Dieu avoit conſervé entier durant tant d'années. Au devant du ſepulcre il mit un ouvrage d'or orné de pierreries, où étoit une petite fenêtre, par laquelle on pouvoit voir le tombeau; & ſur la châſſe même il fit graver une inſcription en vers latins: contenant la date de cette tranſlation l'an 852. huitiéme de ſon pontificat, le premier jour d'Octobre. De-là vient que nous celebrons en ce jour la fête de ſaint Remy, quoiqu'il ſoit mort le treiziéme de Janvier.

VII. Capitules d'Hincmar *to. 8. conc. p. 569.*

Un mois après & le premier jour de Novembre 852. Hincmar tint ſon ſynode & donna à ſes prêtres une inſtruction par écrit en dix-ſept articles. L'eau benite & le pain beni y ſont marquez en ces termes: Tous les dimanches chaque prêtre avant la meſſe fera de l'eau benite, dont on aſpergera le peuple entrant dans l'égli- *c. 5.*

gliſe; & ceux qui voudront en emporter ont pour AN. 852.
en aſperger leurs maiſons, leurs terres, leurs beſtiaux, la nourriture des hommes & des bêtes. Tous les dimanches & les fêtes, le prêtre c. 7.
benira des morceaux de pain, ſoit du reſte des offrandes, ou du ſien; & après la meſſe il en diſtribuera des eulogies à ceux qui n'étoient pas diſpoſez à communier. Après l'office du matin c. 6.
le prêtre s'acquittera du ſervice qu'il doit, en chantant prime, tierce, ſexte & none, à la charge toutefois de les dire enſuite publiquement, aux heures convenables, par lui-même, s'il eſt poſſible, ou par d'autres clercs. Puis ayant celebré la meſſe & viſité les malades, il pourra travailler à la campagne, ſans manger avant l'heure reglée ſelon le tems. C'eſt-à-dire, plus tard les jours de jeûne. On voit ici que deſlors la récitation des heures canoniales étoit comptée pour une obligation des prêtres: mais qu'ils pouvoient prévenir les heures, en les diſant en particulier. On voit auſſi que l'on n'eſtimoit point indigne d'eux de travailler à la terre.

Il leur eſt défendu de donner en gage les vaſes ſacrez & les meubles de l'égliſe. De prendre des preſens pour ne pas dénoncer à l'évêque c. 11.
les pecheurs publics, ou pour differer ou avancer leur reconciliation; de participer aux excez qui ſe commettoient aux anniverſaires des c. 13.
morts: où ſous prétexte d'un repas on avoit introduit des jeux & des maſcarades. On défend les feſtins entre les prêtres qui s'aſſemblent c. 14.
aux calendes: ou entre les laïques, à l'occaſion des confrairies. Défenſe aux prêtres de donner c. 15.
l'euchariſtie à aucun laïque, pour la porter en p. 573. c.
ſa maiſon, ſous prétexte d'un malade: le prêtre 10.
doit toujours l'adminiſtrer lui-même. Les pauvres immatriculez, c'eſt-à-dire, inſcrits au catalogue de l'égliſe, doivent être des invalides du c. 17.

mê-

AN. 853. même domaine, ou les parens du curé, s'ils ſont vraiment pauvres. Le prêtre ne peut faire des acquiſitions du revenu de ſon égliſe, ni ſous ſon nom, ni ſous des noms empruntez. *p. 21.* La frequentation des femmes eſt ici defenduë avec tant de ſoin, qu'il y a ſujet de croire, que l'on voyoit beaucoup d'abus en cette matiere.

VIII. Concile de Soiſſons. *to. 8. conc. p. 808. Ann. Bert. 853.*

L'année ſuivante 853. treiziéme du regne de Charles, indiction premiere, Hincmar aſſiſta au concile tenu à Soiſſons le vingt-ſixiéme d'Avril, dans l'égliſe de ſaint Medard. Il s'y trouva en tout vingt-ſix évêques de cinq provinces, dont les plus connus ſont, Hincmar archevêque de Reims, Venilon de Sens, Amauri de Tours: Rotade évêque de Soiſſons, Loup de Châlons, Pardule de Laon, Agius d'Orleans, Prudence de Troyes, Heriman de Nevers, Jonas d'Autun. Après les évêques étoient Ribold corévêque de Reims, Loup abbé de Ferrieres, Odon de Corbie, Bavons d'Orbais. Dès l'an 851. Paſcaſe Ratbert avoit quitté le gouvernement de l'abbaye de Corbie, pour paſſer le reſte de ſes jours en repos, dans l'étude de la philoſophie Chrétienne. Il choiſit pour ſon ſucceſſeur Odon, qui avoit à peine achevé ſon noviciat, mais en qui il voyoit beaucoup de vigueur d'eſprit & de corps. Le roi Charles aſſiſtoit en perſonne à ce concile. En huit ſeſſions on y traita pluſieurs affaires, dont la premiere fut celle des clercs ordonnez par Ebbon prédeceſſeur d'Hincmar qui étoient environ quatorze tant prêtres que diacres. A la premiere ſeſſion Sigloald tenant la place de l'archidiacre de Reims, dit, qu'il y avoit des enfans de la même égliſe, qui demandoient à entrer. Hincmar dit: Liſez leurs noms: & Sigloald nomma quatre chanoines de l'égliſe de Reims, un

to. 6. act. Ben. p. 11.

Narr. Cler. Rom. pag. 343. to. 2. Duch.

moi-

moine de saint Thierry & huit de saint Remy. On les fit entrer par ordre du concile & du roi, & Hincmar leur dit : Quelle est votre demande, mes freres ? Ils répondirent : Nous vous demandons la grace d'exercer les ordres, auſquels nous avons été promûs par le ſeigneur Ebbon, & dont vous nous avez ſuſpendus. Avez-vous une requête ? dit Hincmar. Ils répondirent que non ; & Hincmar reprit : Les loix de l'égliſe demandent, que tous les actes ſoient écrits : celui qui ſe preſente au batême doit donner ſon nom : celui qui eſt promû à l'épiſcopat doit avoir le decret de ſon élection, & les lettres de ſon ordination : l'excommunié eſt chaſſé de l'égliſe ou réconcilié par écrit, les accuſations ſe font de même ; & comme dit ſaint Gregoire, une ſentence prononcée ſans écriture ne merite pas le nom de ſentence. C'eſt pourquoi, mes freres, il faut preſenter votre requête par écrit. AN. 853. 2. ep. 54.

Ils la dreſſerent & la preſenterent à Hincmar & aux deux autres archevêques, qui préſidoient au concile. Hincmar en la liſant trouva que dans les ſouſcriptions manquoit le nom de Vulfade un des chanoines que Sigoalde avoit nommez. Il en demanda la raiſon, & Sigoalde répondit qu'il étoit malade. Hincmar renvoya Sigoalde avec Liudon archidiacre de Laon & Iſaac diacre de Reims, qui firent ſouſcrire la requete à Vulfade & le rapporterent au concile. Alors Hincmar dit : Cette requête me regarde manifeſtement. Si on ſe plaignoit d'un évêque, on appelleroit à moi : mais puiſque ces freres ſe plaignent de mon jugement, il faut qu'ils appellent par une requête à des juges choiſis. Sur quoi il cita deux canons du recuëil des conciles d'Afrique, & un article des capitulaires, ſuivant la collection d'Anſegiſe : pour mon-

AN. 853. trer que l'on ne peut plus appeller des juges que l'on a choisis. C'est pourquoi, ajoûta-t-il, nous devons choisir des juges de part & d'autre. Et il presenta son libelle, où il choisissoit pour cette cause seulement les deux archevêques de Sens & de Tours, & Pardule évêque de Laon, pour representer le siege de Reims. Sauf, ajouta-t-il, l'autorite de la métropole & le respect du saint siege. Aussi-tôt il quitta sa place & y fit asseoir Pardule. Ensuite il permit à ses parties de choisir des juges, soit les mêmes, soit d'autres. Ils convinrent des mêmes, seulement ils ajoûterent Prudence évêque de Troye, apparemment pour temperer l'autorité de Pardule ami déclaré d'Hincmar. Il consentit à ce choix, & l'on écrivit l'acte, qui fut envoyé à Vulfalde pour le souscrire. C'est ce qui se passa en cette affaire dans la premiere session. Les clercs ordonnez par Ebbon réclamerent depuis contre cette procedure: prétendant qu'ils n'avoient point été libres, en donnant leur requête ni en choisissant les juges.

Narr. Cler. Rom.

p. 87.

Dans la seconde session les juges choisis dirent: il faut voir si la déposition d'Ebbon a été canonique, & s'il a été rétabli, pour savoir, si ceux qu'il a ordonnez depuis sa déposition doivent exercer leurs fonctions: c'est à ceux qui ont ordonné Hincmar d'en repondre. Alors Theodoric évêque de Cambrai se leva & presenta un écrit au concile, en disant: Je déclare de vive voix & par cet écrit, ce que j'ai vû & oüi de la déposition canonique d'Ebbon. Loup abbé de Ferrieres en fit la lecture; & il contenoit comment Ebbon s'étoit reconnu coupable & avoit été jugé tel par les évêques, qu'il avoit choisis pour juges & pour témoins, dont Theodoric étoit, & qu'il avoit renoncé à l'épiscopat, suivant le jugement de quarante-trois évêques. On

Sup lib. XLVII *n.* 47.

lût

lût encore des actes; qui prouvoient que ſa dépoſition avoit été confirmée par le pape Sergius; & qu'il n'avoit pas laiſſé de reprendre irregulierement les fonctions del'épiſcopat. C'eſt ce qui fut fait en la ſeconde ſeſſion. AN. 853. *Sup. lib* XXXVIII. *n.* 8.

Dans la troiſiéme les juges dirent: Nous voulons maintenant que les ordonnateurs d'Hincmar montrent, qu'il a été canoniquement ordonné. Rothade évêque de Soiſſons ſe leva & preſenta les canons ſuivant leſquels un évêque métropolitain doit être ordonné; & que s'il n'eſt pas pris de l'égliſe même, le clergé & le peuple de cette égliſe doit le poſtuler d'une égliſe voiſine. Il produiſit auſſi les lettres canoniques d'Erchanrad évêque de Paris, du dioceſe duquel Hincmar avoit été tiré, confirmées par l'archevêque de Sens & ſes autres ſuffragans, par leſquelles il accordoit Hincmar au clergé & au peuple de Reims, dont il produiſit auſſi le decret de poſtulation. Par la lecture de toutes ces pieces il fit voir qu'il avoit ordonné Hincmar canoniquement, en preſence de tous les évêques de la province. Enſuite Hincmar ſe leva & produiſit les lettres, qu'il avoit reçûes de ſes ordonnateurs, ſuivant les canons, datées du jour & de l'année: plus une lettre des évêques de toute la Gaule au pape, pour la confirmation de ſon ordination: parce que le pape Sergius avoit confirmé la condamnation d'Ebbon. Il montra auſſi au roi, qui étoit preſent, & au concile, les lettres du roi adreſſées au ſaint ſiege pour l'approbation de ſon élection. *Sup. liv.* XL. VII. *n.* 28.

En conſequence de ces lectures le concile jugea dans la quatriéme ſeſſion, qu'Hincmar avoit été ordonné canoniquement, d'autant plus qu'il avoit reçû du ſaint-ſiege le pallium. Puis ſes juges demanderent, ce que le concile déci-

An. 853. doit, touchant ceux qu'Ebbon avoit ordonnez depuis ſa dépoſition. Alors Immon évêque de Noyon ſe leva & produiſit un rôle contenant les canons & les decrets des papes, pour montrer qu'Ebbon n'avoit pû donner à perſonne ce qu'il n'avoit plus. Ainſi le concile décida, dans la cinquiéme ſeſſion, que tout ce qu'Ebbbon avoit fait depuis ſa dépoſition, excepté l'adminiſtration du batême, étoit nul, & que ceux qu'il avoit ordonnez quelque part qu'ils fuſſent, étoient privez à jamais des fonctions de leurs ordres. Un d'eux nommé Fredebert, chanoine de l'égliſe de Reims, dit qu'il s'étoit laiſſé ordonner par Ebbon, parce qu'il avoit vû que trois de ſes ſuffragans, Rothade de Soiſſons, Simeon de Laon & Erpuin de Senlis s'étoient aſſemblez dans l'égliſe métropolitaine de Reims, avec les lettres de l'empereur Lothaire & l'avoient rétabli. On produiſit pour ce fait des prétenduës lettres de neuf évêques de la province de Reims, qui furent manifeſtement prouvées fauſſes. Au contraire Immon évêque de Noyon produiſit un rôle, qui détruiſoit ce que les complaignans avoient avancé, & montroit, qu'ils avoient communiqué avec Ebbon depuis ſa dépoſition. C'eſt pourquoi ils furent jugez calomniateurs; & comme tels, excommuniez ſuivant les canons: car leur ordination ayant été déclarée nulle, ils n'avoient point d'ordres eccleſiaſtiques pour être dépoſez.

Dans la ſixiéme action Hincmar reprit ſa place, par le decret du concile, pour y preſider avec les deux autres archevêques, dans ce qui reſtoit à terminer. Alors on examina l'affaire de Halduin ordonné diacre par Ebbon, & depuis ordonné prêtre par Loup évêque de Châlons. Loup ſe leva & produiſit un écrit contenant que pendant la vacance du ſiege de Reims;

le

le roi Charles lui avoit commandé d'y faire le saint chrême & les autres fonctions necessaires; & en particulier d'ordonner prêtre Hilduin & le consacrer abbé de Hautvilliers ; & qu'il lui avoit été presenté avec les autres à l'ordinarion par l'archidiacre de Reims. Le concile jugea qu'Hilduin ayant été ordonné prêtre par surprise, & sans être diacre, devoit être dépose. Dans la septiéme session, on traita de ceux qui avoient communiqué avec Ebbon, dans la priere ou l'oblation. On trouva qu'ils étoient excommuniez suivant les canons : mais qu'Hincmar à son ordination les avoit réconciliez. Enfin dans la huitiéme session le concile, à la priere du roi Charles, leva l'excommunication prononcée dans la cinquiéme session contre les clercs, qui avoient prétendu être ordonnez par Ebbon. C'est ce qui reste des actes de ce concile : mais on y traita plusieurs autres affaires, comme on voit par les canons. AN. 853.

IX
Suite du concile de Soisſons. *p.* 8 *c.* 2.

Heriman évêque de Nevers étoit attaqué d'une maladie, qui lui troublant l'esprit, lui faisoit commettre des actions indignes de son rang & préjudiciables à son église. Il fut enjoint à l'archevêque de Sens son métropolitain d'aller à Nevers ; avec quelques autres évêques, pour y regler toutes les affaires de cette église ; & de garder à Sens auprès de lui l'évêque Heriman pendant l'été, qui étoit la saison la plus contraire à son mal, pour regler sa conduite autant qu'il seroit possible.

L'élection de Bouchard pour l'église de Chartres étoit contestée. Le roi vouloit qu'il en fût évêque : mais il avoit une très-mauvaise réputation, qui empêchoit l'archevêque Venilon de l'ordonner. Hincmar, Pardule & Agius évêque d'Orleans l'exhorterent en particulier à leur déclarer, s'il connoissoit en lui quelque *c.* 3.

to. 8. *conc. p.* 1934.

AN. 853. irregularité, qui le rendit indigne de l'épiſcopat. Une partie du clergé & du peuple, qui étoient preſens, lui rendoit bon témoignage. Etant rentré dans le concile, il dit, qu'il y auroit de l'arrogance à ſe prétendre digne d'un tel rang: mais que ſi quelqu'un vouloit l'accuſer de quelque crime, il étoit prêt à ſe juſtifier. Il ne ſe preſenta point d'accuſateur: ainſi pour ne pas laiſſer plus long-tems vacant le ſiege de Chartres, le concile ordonna, que l'archevêque de Sens envoyeroit ſur les lieux des commiſſaires examiner l'élection de Bouchard, & lui en faire le rapport, afin qu'il fût ordonné canoniquement.

c. 5. *Ann. Bert.* 853. Deux moines de S. Medard de Soiſſons en avoient voulu tirer Pepin neveu du roi Charles, & fils de Pepin roi d'Aquitaine, qui avoit été renfermé par le conſeil des évêques & des ſeigneurs. Ces moines ayant tenté de s'enfuir avec lui en Aquitaine: la communauté de S. Medard avoit examiné leur cauſe en preſence de pluſieurs abbez, & les avoit chaſſez comme incorrigibles, ſuivant la regle de ſaint Benoiſt. Rothade évêque de Soiſſons les fit amener au concile par ſon archidiacre: ils furent dépoſez, car ils étoient prêtres, & releguez ſeparément en des monaſteres éloignez.

c. 6. Le roi Charles ſe plaignit au concile d'un diacre de l'égliſe de Reims nommé Rangefroi, qui étoit accuſé d'avoir fait de fauſſes lettres en ſon nom: & il lui fut défendu de s'abſenter du dioceſe de Reims, juſques à ce qu'il ſe fuſt juſtifié. Les autres canons de ce concile contiennent des reglemens generaux, que les évêques c. 7. 8. prioient le roi d'appuyer de ſon autorité; & pour cet effet il publia dans la ſeptiéme ſeſſion un capitulaire de douze articles.

Le

Le premier porte que le roi envoyera des commiſſaires, pour viſiter tous les monaſteres, avec l'évêque dioceſain & celui qui joüit du monaſtere. C'étoit ſouvent un laïque. On y reglera le nombre des moines ou des chanoines: leur maniere de vie, leur nourriture & leur entretien: l'hoſpitalité; les bâtimens & les reparations neceſſaires. On dreſſera des états des biens, & du dégât que les Normans y ont cauſé. Défenſe aux ſeigneurs d'empêcher les évêques le faire battre de verges les colons ou payſans ſerfs ſujets des mêmes ſeigneurs, quand ils l'auront merité pour leurs crimes. Le comte & les oficiers publics doivent accompagner l'évêque en ſa viſite; & lui prêter main forte, pour obiger à la penitence & à la ſatisfaction ceux qu'il ne peut y réduire par l'excommunication. Ainſi les évêques mêloient la puiſſance temporelle à la ſpirituelle. Le reſte de ce capitulaire regarde la conſervation des biens eccleſiaſtiques.

AN. 853.

to. 8. *conc. p.* 92.

Capito 2. *p.* 53.

c. 9.

c. 10.

X.

Saint Aldric évêque du Mans affligé de paralyſie, avoit écrit au concile pour s'excuſer, de ce qu'il n'avoit pû s'y trouver; & ſe recommandant aux prieres des évêques pendant ſa vie & aprés ſa mor, ce que le concile lui accorda avec beaucoup de charité, & enjoignit à l'archevêque de Tours ſon métropolitain d'aller au Mans, & y faire tout ce qui ſeroit à l'avantage de cette égliſe. Saint Aldric vécut encore trois ans; & aprés avoir rempli le ſiege vingt-quatre ans, il mourut en 856. le ſeptiéme de Janvier, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Mort de S. Aldric du Mans.

Conc. Sueſſ. c. 4. *Sup. liv.* XLVIII *n.* 10. *Mabill. Analect.* 3. *p.* 185. *Mart. tyr. R.* 7. *Janv. Geſta n.* 16. *to.* 3. *Bluz. Miſc. p.* 44.

Il fit pour l'utilité de ſes prêtres un recueil de canons, tant des anciens conciles & des decretales des papes, que des écrits des peres, des conciles, où lui-même avoit aſſiſté, & des capi-

AN. 853. tulaires des rois. L'an 840. avant la mort de Louis le Debonnaire, il tint un ſynode du clergé de ſon dioceſe, où on regla la quantité de meſſes & d'autres prieres que l'évêque devoit faire pour ſon clergé, & le clergé pour ſon évêque, tant de leur vivant qu'après leur mort. On compoſa même des meſſes exprès, qui ont des préfaces propres & des clauſes pour ajoûter au canon. Entre pluſieurs reglemens qu'il fit pour le ſervice divin, celui du luminaire m'a paru le plus remarquable. Il ordonna que dans ſa cathedrale, il y auroit toutes les nuits quinze lumieres, dix d'huile & cinq de cire, perdant matines, les dimanches trente d'huile & cinq de cire, & ainſi à proportion, en augmentant juſques aux fêtes les plus ſolemnelles, qui en devoient avoir au moins cent quatre-vingt dix d'huile, & dix de cire. On peut juger par cet exemple comment les autres égliſes étoient éclairées, & pourquoi dans les fondations & les donations qu'on leur faiſoit, il eſt tant parlé du luminaire.

Ibid. n. 58 *p.* 146.

Ibid. n. 6. *p.* 111.

XI. Ravages des Normans.

Ce n'étoit pas ſans grande raiſon que l'on parloit des monaſteres ruinez par les Normans. En 851. le treiziéme d'Octobre ils entrerent dans la Seine, ſous la conduite d'Hoſery, qui avoit brûlé Roüen dix ans auparavant. Ils demeurerent trois mois dans le pays, & ruinerent entre autres le monaſtere de Fontenelle. Les moïnes qui s'etoient déja rachetez deux fois, n'ayant plus d'argent à leur donner, prirent le parti de fuir; & ayant déterré les os de ſaint Vandrille & de ſaint Ansbert, les emporterent avec ce qui leur reſtoit de meubles. Ils ſe retirent dans le Pontieu, & enſuite dans le Boulonois, où ils avoient des terres, & furent reçûs charitablement par Herſende abbeſſe de Blangy. Cependant les Normans trouvant le mo-

Chr. Fontan. Duch. to. 2. *p.* 68.

Chr. Font. to. 3. *ſpicil. p.* 251.

Acta SS. B r. 2 *p.* 557. *to.* 3 *p.* 455.

monaſtere de Fontenelle abandonné, le brûlerent juſques aux fondemens, le neuviéme de Janvier 852. environ deux cens ans après ſa fondation. Ils brûlerent auſſi Beauvais & le monaſtere de Flay, ou ſaint Gemer: & après avoir ravagé huit mois les environ de la Seine, ils s'embarquerent le cinquiéme de Juin, & retournerent à Bordeaux d'où ils étoient partis. AN. 853. *Sup. lib. XXXVII. n. 59.*

L'année ſuivante 853. au mois de Juillet les Normans vinrent dans Loire & ravagerent la ville de Nantes, le monaſtere de ſaint Florent & les lieux circonvoiſins. De-là ils remonterent la Loire, & s'étendant dans le pays ils aſſiegerent le Mans: d'où leur chef envoya juſques à Tours, demander des contributions & faire des priſonniers. Alors comme on ne doutoit point, qu'après avoir pris le Mans ils ne vinſſent aſſieger Tours: les chanoines de ſaint Martin, de l'avis des citoyens, enleverent le ſaint corps & le tranſporterent à Cormery & de-là à Orleans. Les Normans vinrent en effet à Tours & y arriverent le huitiéme de Novembre. Le Cher & la Loire debordées ayant inondé le pays, ils ne purent prendre la ville: mais ils ruinerent & brûlerent Marmoutier, & y tuerent cent ſeize moines. Vingt-quatre ſe ſauverent dans des grottes avec Heberne leur abbé, & quoique les Normans l'ayant trouvé, lui fiſſent ſouffrir divers tourmens, il ne leur découvrit ni ſes confreres, ni les treſors de l'égliſe. Les Normans s'étant retirez, les chanoines de S. Martin recuëillirent avec grande charité l'abbé de Marmoutier & les vingt quatre moines, & les logerent auprès de leur égliſe. D'Orleans le corps de S. Martin fut transferé à ſaint Benoît ſur Loire, & de-là à Auxerre, où il demeura tente-un an: Heberne & ſes vingt-quatre

Chr. Norm. Duch to. 2 p. 515. An. Bert. 852.

Odo Clun de tranſlat S. Mart to. 7. bibl p. 827.

AN. 853. moine le ſuivirent & l'accompagnerent toûjours.

XII. Articles de Quiercy. *Ann. Bert. 853. to. 8. conc. p. 56. Maug. diſſ. 6. 33.*

Après le concile de Soiſſons, le roi Charles vint à Quierci ſur Oiſe, où avec quelques évêques & quelques abbez il ſouſcrivit ces quatre articles compoſez par Hincmar contre la doctrine de Gotheſcalc. 1. Dieu par ſa preſcience a choiſi de la maſſe de perdition ceux que par ſa grace il a prédeſtinez, & auſquels il a prédeſtiné la vie éternelle. Il a laiſſé les autres par le jugement de ſa juſtice dans cette maſſe, & a connu par ſa preſcience qu'ils periroient: mais il ne les a pas predeſtinez à perir, quoi qu'il leur ait predeſtiné la peine éternelle. Ainſi nous ne reconnoiſſons qu'une ſeule predeſtination, qui appartient au don de la grace, ou à la retribution de la juſtice. 2. Nous avons perdu dans le premier homme la liberté, que nous avons recouvrée par Jeſus-Chriſt: ainſi nous avons le libre arbitre pour le bien, lorſqu'il eſt prévenu & aidé de la grace, & nous avons le libre arbitre pour le mal, quand il eſt abandonné de la grace. Or il eſt libre, parce qu'il eſt délivré & guéri par la grace. 3. Dieu tout puiſſant veut le ſalut de tous les hommes ſans exception, quoique tous ne ſoient pas ſauvez. C'eſt par la grace du Sauveur que quelques-uns ſont ſauvez, & par leur faute que quelques-uns periſſent. 4. Comme il n'y a point d'hommes dont Jeſus-Chriſt n'ait pris la nature, il n'y en a point pour lequel il n'ait ſouffert quoique tous ne ſoient pas rachetez, ce n'eſt pas que le prix ne ſoit ſuffiſant, c'eſt qu'il y en a qui ne croyent pas de cette foi qui opere par la charité. La medecine ſalutaire compoſée de notre infirmité, & de la vertu divine, eſt de ſoi capable de profiter à tous: mais elle ne guérit que ceux qui la prennent.

Pru-

Prudence évêque de Troyes fut un de ceux qui ſouſcrivirent à ces quatre articles ; & toutefois la même année 853. il ſe déclara contre par un écrit ſolemnel. Ercanrad évêque de Paris étant mort, le roi Charles fit élire à ſa place Enée, notaire de ſon palais. Nous avons le décret de l'élection, compoſé par Loup abbé de Ferrieres, adreſſé à Venillon archevêque de Sens & aux évêques de la province, au nom du clergé de l'égliſe matrice de Paris & des freres de ſaint Denys, de Saint Germain, de ſainte Geneviéve, de ſaint Pierre des foſſez, & des autres monaſteres, & par ce decret ils déclarent, que ſuivant l'intention du roi, ils déſirent Enée pour leur évêque. Le concile étant donc aſſemblé pour confirmer cette élection, & Prudence de Troyes ne pouvant s'y trouver à cauſe de ſes infirmitez, il envoya une lettre d'excuſe, par laquelle il dit, qu'il conſent à l'ordination du futur évêque, à la charge qu'il ſouſcrira à tous les decrets du ſaint ſiege, & aux écrits des peres; & en particulier à quatre articles contre les Pelagiens; ſavoir, 1. Le libre arbitre perdu en Adam, nous a été rendu par Jeſus Chriſt: en telle ſorte que nous avons beſoin de ſa grace pour toute bonne œuvre. 2 Dieu avant tous les ſiécles a prédeſtiné les uns à la vie par ſa miſericorde gratuite; les autres à la peine par ſa juſtice impénétrable. 3. Le ſang de Jeſus-Chriſt à été repandu pour tous les hommes qui croyent en lui, non pour ceux qui n'y croyent point. 4. Dieu ſauve tous ceux qu'il veut ſauver, & ne veut point ſauver ceux qui ne ſont pas ſauvez. Voilà les quatre articles que Prudence vouloit faire ſouſcrire au nouvel évêque, comme étant la pure doctrine de ſaint Auguſtin,

AN. 853.

XLII. Enée évêque de Paris.

Hincm. de prædeſt. c. 21. c 26 to. 8 conc. p. 1845. Lup. epiſt. 98.

to. 8. p. 1885.

Il eſt à croire qu'Enée y ſouſcrivit, puiſque

AN. 853. Prudence conſentit à ſon ordination. Car il eſt nommé avec les autres évêques de la province, dans la lettre écrite au nom de Venilon & de ſes ſuffragans à l'égliſe de Paris, par laquelle ils déclarent qu'ils ont approuvé l'élection d'Enée, dont le travail & le zele eſt connu de tous ceux qui frequentent le palais, & qu'ils ont tous ſouſcrit à ſon ordination. Cette lettre fut auſſi compoſée par Loup de Ferrieres.

Lup. 9.

Un plus grand concile ſe tint à Verberieau mois d'Août de cette année 853. Quatre métropolitains y aſſiſtérent avec leurs ſuffragans, ſavoir, Venilon archevêque de Sens, Hincmar de Reims, Paul de Roüen & Amauri de Tours, & quelques évêques de la province de Lyon. On y parla encore de l'infirmité d'Heriman évêque de Nevers, dont il avoit été fait mention au concile de Soiſſons; & comme le ſoin que ſon archevêque avoit pris de lui avoit eu ſon effet, on lui rendit le gouvernement de ſon égliſe. On approuva auſſi dans ce concile les articles que le roi Charles avoit publiez en celui de Soiſſons.

to. 8. p. 99. Capit. to. 2. p. 58.

Sup. n. 8.

XIV. Martyrs à Cordouë.

A Cordouë le nouveau roi Mahomet continuoit la perſecution. Dès le premier jour de ſon regne il chaſſa du palais tous les Chrétiens, qui étoient au ſervice de ſon pere; & peu de tems après il leur impoſa le tribut, & ôta la paye à ceux qui ſervoient dans ſes troupes. Il établit des officiers auſſi ennemis des Chrétiens que lui: en ſorte que non ſeulement ils ne ſouffroient pas qu'aucun parlât contre leur prophete, mais ils en obligeoient pluſieurs par la crainte, à embraſſer leur religion. Entre ces apoſtats on remarque le Cateb ou écrivain, qui l'année précedente s'étoit déclaré contre les martyrs. C'étoit le ſeul de tous les Chrétiens qui fût demeu-

Eulog. 1. 1. Memor. p. 1.

meu-

meuré dans le palais, à cauſe qu'il parloit Arabe très-élégament : mais quelques mois après, il fut chaſſé comme les autres, & privé de ſa charge. Ne pouvant ſouffrir la perte de ſa fortune, il ſe fit Muſulman, & commença à fréquenter la moſquée, bien plus aſſiduëment qu'il n'alloit à l'égliſe étant Chrétien. Alors on lui rendit ſa charge & ſon logement au palais, pour ſervir d'exemple à en pervertir d'autres. AN. 853.

Cependant le roi commanda d'abattre toutes les égliſes bâties de nouveau ; & tout ce que l'on avoit ajoûté aux anciennes, depuis la domination des Arabes. c. 3. Il vouloit chaſſer de ſon royaume tous les Chrétiens & les Juifs, & n'y ſouffrir d'autre religion que la ſienne : mais les révoltes qui s'éleverent au commencement de ſon regne, l'empêcherent d'exécuter ce deſſein, & il eut au contraire la douleur, de voir pluſieurs Muſulmans ſe faire Chrêtiens, & mépriſer la mort, ſans compter ceux que la crainte tenoit cachez. c. 4. Comme la révolte avoit diminué ſes revenus, il ſurchargeoit les Chrétiens pour y ſuppléer ; & de faux freres entreprenoient le recouvrement de ces exactions. c. 5. Les principaux des Muſulmans voyant les Chrétiens ainſi abbatus, leur diſoient : Qu'eſt devenu vôtre courage & votre ardeur pour le combat ? Ceux qui s'empreſſoient tant à attaquer notre prophete, ont été punis comme ils meritoient : qu'ils y viennent maintenant, ſi c'eſt Dieu qui les pouſſe. c. 6. Alors un jeune moine nommé Fandila, aimable & par ſa bonne mine & par ſa vertu, ſe preſenta le premier au martyre. c. 7. Il étoit de la ville d'Acci, aujourd'hui Guadix ; & étant venu étudier à Cordouë, il embraſſa la vie monaſtique, & ſe retira à Tabane, ſous la conduite de l'abbé Martin. Après qu'il y eut vêcu quelque tems, les moines de Pegna-Mellar le demande-

rent

AN. 853. rent à ſon abbé, & malgré lui le firent ordonner prêtre pour gouverner la double communauté d'hommes & de femmes de ce lieu-là. Etant abbé il redoubla ſes jeûnes, ſes veilles & ſes prieres. Un jour donc il vint à Cordouë ſe preſenter hardiment au cadi, lui prêcher l'évangile, & lui reprocher les impuretez de ſa ſecte. Le cadi l'ayant mis en priſon & chargé de chaînes, en rendit auſſi-tôt compte au roi, qui entra en grande colere, admirant cette hardieſſe & ce mépris de ſa puiſſance. Il ordonna d'arrêter l'évêque de Cordouë: mais il s'étoit ſauvé par la fuite. Le roi avoit auſſi donné un ordre general de faire perir tous les Chrétiens, & vendre leurs femmes pour les diſperſer: mais les grands lui firent révoquer cet ordre, lui repreſentant qu'il n'étoit pas juſte de perdre tant de peuple pour la temerité d'un ſeul, à laquelle aucuns des plus ſages & des plus conſiderables n'avoit pris part. Il ſe contenta donc de faire couper la tête à Fandila, & expoſer ſon corps au-delà du fleuve, le treiziéme de Juin 853. L'égliſe en fait memoire le même jour.

Martyr. R. 13. Jun.

c. 8. Le lendemain Anaſtaſe auſſi prêtre & moine ſouffrit le martyre. Il fut inſtruit dès l'enfance à ſaint Aciſcle de Cordouë: étant diacre, il en quitta les fonctions, pour embraſſer la vie monaſtique, & fut enfin ordonné prêtre. S'étant donc préſenté aux juges, & ayant parlé contre leur prophete, il fut auſſi-tôt exécuté, & avec lui Felix moine natif de Complut, mais Africain d'origine. Ils eurent l'un & l'autre la tête tranchée. Le même jour vers l'heure de none, une religieuſe nommée Digne du monaſtere de Tabane, que gouvernoit Eliſabeth, ſe preſenta au martyre. Peu de tems auparavant elle crut voir en ſonge ſainte Agathe, qui tenant des

des lis & des roſes lui en donnoit une, & l'appelloit à la ſuivre. Depuis ce jour elle deſiroit ardemment le martyre : ſi bien qu'ayant appris celui d'Anaſtaſe & de Felix, elle ne put attendre d'avantage : mais ouvrant ſecretement ſa clôture, elle ſe rendit en diligence à Cordoue, & demanda hardiment au cadi pourquoi il avoit fait mourir ſes freres, qui ne ſoûtenoient que la verité. Elle ajoûta ſa profeſſion de foi & des maledictions contre la fauſſe religion ; & le cadi lui fit auſſi-tôt couper la téte & pendre le corps par les pieds avec les deux autres. Ces trois martyrs ſoufrirent donc en même jour le quatorziéme de Juin, Ere 891. qui eſt l'an 853. Le lendemain Benilde, femme avancée en âge & d'une grande pieté, ſouffrit le même martyre : & l'égliſe honore ces quatre Saints le jour de leur mort. Leurs corps furent brûlez quelques jours aprés & jettez dans le fleuve, AN. 853. *Martyr. K. 14. & 15. Juin. c. 9.*

Colombe ſœur de l'abbé Martin, & de l'abbeſſe Elizabeth, mais beaucoup plus jeune, charmée de la vertu de ſa ſœur & de Jeremie ſon beau frere, étoit très-ſouvent chez eux ; & conçût un grand deſir de ſe conſacrer à Dieu. Sa mere, qui la vouloit marier, le trouvoit fort mauvais ; & s'en prenoit à ſa fille aînée & à ſon gendre. Colombe refuſa pluſieurs partis, & enfin ſe trouvant libre par la mort de ſa mere, elle ſe retira avec ſa ſœur au monaſtere de Tabane, ſous la conduite de Martin ſon frere. Elle y fut l'exemple de toutes les religieuſes, & pour vaquer plus librement à l'oraiſon, elle obtint de s'enfermer ſeule dans une cellule. Mais les Muſulmans ayant diſſipé la communauté de Tabane, les religieuſes furent obligées de ſe retirer à Cordouë, dans une maiſon qu'elles avoient près de l'égliſe de St. Cyprien. La ferveur de Colombe y croiſſoit de jour en jour ; & pouſ-

AN. 853. pouſſée par de fréquentes revelations, elle ſortit ſecretement du monaſtere, demanda le logis du cadi, ſe preſenta devant lui, lui déclara ſa foi, & l'exhorta doucement à ſe convertir. Le cadi ſurpris de ſa beauté & de ſes diſcours, la mena au palais, & la préſenta au conſeil, où elle continua de parler ſi fortement, que n'eſperant pas de la faire changer, on la fit executer auſſi-tôt devant la porte du palais. Elle fit un preſent au bourreau qui devoit lui couper la tête, & ſon corps ne fut point expoſé comme les autres: mais on le mit dans un panier revêtu comme il étoit d'habits de lin, & on le jetta dans le fleuve. C'étoit le dix-ſeptiéme de Septembre 853. Ere 891. Six jours après ſon corps fut trouvé entier par les ſoins de quelques moines, & apporté au prêtre Euloge, qui l'enterra honorablement dans l'égliſe de ſainte Eulalie.

c. 21. Pompoſe religieuſe de Pegna-Mellar ſuivit l'exemple de Colombe. Ce monaſtere étoit dedié à ſaint Sauveur, & ſitué au pied d'une roche où des abeilles s'étoient logées, ce qui lui donna ce nom, qui ſignifie Roche de miel. Pompoſe s'y étoit retirée avec ſon pere & ſa mere & toute ſa famille; & étoit parvenuë à une grande perfection. Elle apprit le jour même le martyre de Colombe, & comme elle ſoûpiroit depuis long-tems après cette grace, elle ſortit du monaſtere la nuit ſuivante, vint à Cordouë, ſe preſenta le matin au cadi & eut la tête tranchée le dix-neuviéme de Septembre. Son corps jetté dans le fleuve fut retiré & enterré à ſainte Eulalie avec celui de ſainte Colombe. L'égliſe honore ces deux ſaintes chacune à leur jour.

Mart. R. 17 & 19. *Sept.*

X V. Concile de Rome.

Sur la fin de la même année le pape Leon IV. tint à Rome dans l'égliſe de ſaint Pierre un concile de ſoixante-ſept évêques, entre leſquels il y

en

en avoit quatre envoyez par l'empereur Lothaire, savoir, Joseph d'Yvrée, Nottingue de Bresse, Pierre de Spolete, & Pierre d'Arezze. Jean archevêque de Ravenne y envoya à sa place un diacre nommé Paul. Le concile s'assembla le huitiéme jour de Decembre, indiction seconde, la septiéme année du pape Leon, la trente-septiéme de l'empereur Lothaire, la cinquiéme de son fils Louis, c'est-à-dire, l'an 853. D'abord le diacre Nicolas lut un discours du pape au concile, & le diacre Benoist lut une réponse au nom des évéques: puis on publia quarante-deux canons, dont les trente-huit premiers sont ceux du concile tenu par le pape Eugene II. en 826. avec quelques additions. Les quatre derniers canons faits de nouveau en ce concile, portent; Que l'on retranchera le nombre superflu des prêtres qui se trouvoient à Rome, ordonnez par les évêques les plus voisins, & dont le tiers suffisoit pour faire le service. Tous les prêtres de la ville & de la campagne viendront au synode de leur évêque. Les laiques ne mettront point de prêtres d'un autre dioceſe dans les églises de leur dependance, sans le consentement de l'évêque diocesain, sous peine d'excommunication contre le laïque, & de déposition contre le prêtre. Les abbez ni les autres patrons ecclesiastiques ne se donneront point non plus cette liberté. Car les prêtres ne peuvent être placez, que par ceux qui on droit de les ordonner & de les corriger: c'est-à-dire, par les évêques. En ce même concile fut dépose Anastase prêtre cardinal de l'église Romaine du titre de S. Marcel. Depuis cinq ans il avoit quitté Rome & demeuroit dans le dioceſe d'Aquilée. Le pape l'avoit averti par lettres jusques à quatre fois, & l'avoit excommunié en deux conciles, pour sa désobéissance. Ensuite le pape se trouvant à

AN. 853. *Anast. in Leo t. 8. conc. p. 101. 113.*

sup. l. XLVII n. 12.

c. 39.

c. 40.

c. 41.

c. 42.

p. 120.

Ra-

AN. 853. Ravenne avec le jeune empereur Loüis, obtint de lui un ordre au prêtre Anaſtaſe de retourner à ſon égliſe, à un jour marqué, & chargea de l'exécution Notingue évêque de Breſſe & le comte Adalgiſe. Le terme étant paſſé, le pape, du conſentement des évêques, l'anathematiſa. Puis étant parti de Ravenne & revenu à Rome, comme il ſçût qu'Anaſtaſe s'étoit avancé juſques à Cluſium en Toſcane, il lui envoya trois évêques, pour le citer au concile qui ſe devoit tenir le quinziéme Novembre de la même année 853. & il manqua encore.

Le pape fit donc lire dans ce concile du huitiéme de Decembre une lettre où il rapportoit toute cette procedure : les trois évêques qui avoient été envoyez à Anaſtaſe firent leur rapport & on lut la citation dont ils étoient chargez. Le pape demanda aux évêques envoyez de l'empereur pourquoi ils ne repreſentoient point ce prêtre ſuivant ſon ordre ; & ils dirent qu'ils n'avoient pû le trouver. Enfin, de l'avis du concile, & ſuivant le troiſiéme canon d'Antioche, le prêtre Anaſtaſe fut dépoſé, & l'acte de dépoſition ſouſcrit par le pape, l'empereur Louis, cinquante-neuf évêques preſens, huit députez d'abſens, vingt prêtres & ſix diacres de l'égliſe Romaine.

ſup. l. XII. n. 12.

XVI. Fondation de Leopolis. *Anaſt.*

La ville de Centumcelles étoit déſerte depuis quarante ans ; & ſes murailles étant ruinées, elle étoit expoſée aux inſultes des Sarraſins ; ce qui avoit obligé les habitans à ſe retirer dans les bois & ſur les montagnes, où ils vivoient comme des bêtes, dans des allarmes continuelles. Le pape Leon en eut pitié, & s'y tranſporta, pour chercher un lieu plus sûr, où l'on pût transferer la ville. Enfin il le trouva à douze milles de là ſur la montagne, & y fit bâtir une ville nouvelle, qu'il nomma de ſon nom Leo-

po-

pôlis, & en fit ſolemnellement la dédicace, comme il avoit fait celle de la ville de ſaint Pierre. Il fit le tour en proceſſion, jettant de l'eau benite ſur les murailles; & ayant celebré la meſſe, il diſtribua de ſa main des largeſſes au peuple. Il fit auſſi de grands preſens aux égliſes de cette nouvelle ville, dont la dédicace fut le quinziéme d'Octobre, la huitiéme année du pontificat de Leon, qui eſt l'an 854. Dans la ſuite des ſiecles cette demeure s'eſt trouvée moins commode, & les habitans ſont retournez à l'ancienne Centumcelles ſur la mer, qu'ils ont nommée par cette raiſon *Civita vecchia*, vieille ville. AN. 854. *ſup. liv.* XLVIII. *n.* 59. *v. Baudr. Centumcell.*

XVII. Impietez de l'empereur Michel. *Poſt Theoph.* IV. *n.* 21. 36. 37. *n.* 38.

Cependant à C. P. l'empereur Michel devenu grand & pouſſé par ſon oncle Bardas, qui vouloit regner ſous ſon nom, obligea Theodora ſa mere à ſe retirer. Ce jeune prince étoit plongé dans la débauche, & tout occupé des ſpectacles des chariots qu'il conduiſoit ſouvent lui-même, & tenoit ſur les fonts les enfans des cochers du cirque. Il avoit près de lui une troupe de debauchez, qu'il traitoit avec grand honneur: & ſe mocquant de la religion, il leur faiſoit porter des ornemens pontificaux tiſſus d'or, & contrefaire les plus ſaintes ceremonies. Il nommoit patriarche leur chef Theophile, ſurnommé Gryllus, & donnoit aux autres les noms des onze métropolitains des premiers ſieges ſoûmis à C. P. prenant lui-même celui de Colonie: car il tenoit à honneur d'être de la troupe. Ils imitoient les chants de l'égliſe avec des guittares, dont ils jouoient tantôt plus doucement tantôt plus fort; ſelon qu'ils vouloient repreſenter ce que les prêtres diſoient bas, ou chantoient à haute voix. Ils avoient des vaſes d'or ornez de pierreries, qu'ils empliſſoient de vin-

AN. 854. vinaigre & de moutarde, pour diſtribuer en forme de communion.

Ils faiſoient des proceſſions par la ville, où Gryllus étoit monté ſur un aſne, & ſuivi de tous les autres. Un jour ils rencontrerent le patriarche Ignace, qui marchoit en proceſſion avec ſon clergé. Gryllus ravi d'une ſi belle occaſion, commença à ſonner de la guittare levant ſa chaſuble : tous les autres l'imiterent avec grand bruit, & accablerent d'injures & de paroles infames le patriarche & ſon clergé. Une autre fois l'empereur Michel envoya querir ſa mere Theodora, pour recevoir la benediction du patriarche. Elle, croyant que c'étoit Ignace, vint avec reſpect, & ſe proſterna ſur le pavé. C'étoit Gryllus, qui cachoit ſa barbe & ſon viſage. Il lâcha un vent dehonnête avec des paroles infames, & ajoûta : Nous vous donnons, Madame, ce que nous avons. L'imperatrice ainſi outragée chargea de maledictions le faux patriarche & ſon fils, à qui elle prédit que Dieu l'abandonneroit.

Id. n. 13.

Sim. Mag. n. 20.

Id n. 12. *Poſt Theop. n* 22.

Enfin la treiziéme année de ſon regne, qui étoit l'an 854 il obligea ſa mere à ſe retirer, & à ſe faire couper les cheveux, pour embraſſer la vie monaſtique, avec ſes filles. Il voulut perſuader au patriarche Ignace de leur donner l'habit, mais il refuſa, diſant : Quand j'ai pris le gouvernement de cette égliſe, j'ai promis par ecrit & avec ſerment, de ne rien faire contre votre ſervice ou votre gloire. Quel crime ont commis ces princeſſes pour être traitées de la ſorte ? Ayant ainſi parlé il ſe retira ; & l'empereur fit enfermer ſa mere & ſes ſœurs dans le palais nommé de Carien. Bardas frere de cette princeſſe, homme habile, mais corrompu, prit toute l'autorité, profitant de la foibleſſe de ſon neveu.

Vitæ Ign. p. 1194.

En

En Saxe ſaint Anſcaire chaſſé de Hambourg, par l'incurſion des Normans, dès l'année 845. ne laiſſoit pas d'exercer ſa miſſion, tirant ſa ſubſiſtance du monaſtere de Turholt dans la Belgique, que Louis le Debonnaire lui avoit donné. Mais le roi Charles, dans les états duquel ſe trouvoit ce monaſtere, le donna à un ſeigneur nommé Reigner; ce qui réduiſit Anſcaire à une extrême pauvreté. Les moines de l'ancienne Corbie, qui l'avoient ſuivi, retournerent à leur monaſtere, & pluſieurs autres l'abandonnerent: mais avec le peu de diſciples, qui lui reſtoit, il ne laiſſa pas de continuer ſes fonctions. Le roi Loüis, dans le royaume duquel il travailloit, touché de ſes beſoins, chercha à le faire ſubſiſter; & ne voyant dans le pays aucun monaſtere qui lui pût convenir, il réſolut de lui donner l'évêché de Brême, qui étoit voiſin, & alors vacant par la mort de Leuderic, troiſiéme évêque de ce ſiege, décedé l'an 849. Comme Anſcaire faiſoit difficulté de l'accepter, craignant qu'on ne l'accusât de cupidité, le roi propoſa l'affaire en plein parlement; & demanda aux évêques, s'il la pouvoit faire ſuivant les canons. Ils répondirent qu'oüi, & le prouverent par pluſieurs exemples. Ainſi attendu que le dioceſe de Hambourg, pour lequel Anſcaire avoit été ordonné, étoit trés-petit, n'ayant que quatre égliſes baptiſmales, & qu'il étoit fort expoſé aux incurſions des barbares: ils déciderent, que l'on y pouvoit joindre celui de Brême. Mais pour ôter tout ſujet de plainte à Valdegaire évêque de Verden, qui étoit voiſin, & dont on avoit pris la partie du dioceſe, qui étoit au-delà de l'Elbe; on réſolut de remettre les deux évêchez de Brême & de Verden, comme ils étoient du tems de Loüis le Debonnaire. A ces conditions Anſcaire reçut l'évêché de Brême, uni à celui de

AN. 849.

XVIII. S. Anſcaire évêque de Brême.

Sup liv. XLVIII. *n.* 31. *Vita n.* 35. *to* 6. *act. p.* 95.

n. 36.

n. 37.

de Hambourg, la même année 849. neuviéme du roi Loüis.

Depuis la choſe étant mieux examinée dans un autre concile, on trouva de l'inconvenient, que le ſiege pour lequel il avoit été ordonné, & dont l'érection avoit été confirmée par le pape, fut dans un autre dioceſe: car Hambourg ſe trouvoit au-delà de l'Elbe, & par conſequent dans la partie renduë à l'évêque de Verden. On reſolut donc qu'il reprendroit cette partie, en donnant un équivalent: & l'évêque de Verden y
n. 38. conſentit. Mais on ne put avoir le conſentement du métropolitain, qui étoit l'archevêque de Cologne: parce que ce ſiege étoit vacant, & le fut environ dix ans.

XIX. Egliſe de Suede. *Vii. n.* 25.

Cependant l'égliſe de Suede étoit demeurée ſans prêtre, depuis que l'évêque Gausbert, autrement nommé Simon, en avoit été chaſſé. Au bout de ſept ans, c'eſt-à-dire, vers l'an 852, Anſcaire y envoya un prêtre anacorete, nommé Ardgaire, pour conſoler ce qui y reſtoit de Chrétiens, principalement un ſaint homme nommé Herigaire, qui avoit ſoûtenu cette égliſe pendant qu'elle manquoit de prêtres, & avoit beaucoup ſouffert de la part des infideles: mais Dieu le ſoûtenoit par des miracles. Un jour tenant leur aſſemblée en pleine campagne, ils
n. 26. loüoient leurs dieux, dont ils prétendoient avoir reçû de grandes faveurs, & reprochoient à Herigaire, qu'il étoit ſeul engagé dans une vaine créance. Alors il leur dit: Eprouvons par des miracles, qui eſt le plus puiſſant, vos dieux ou le mien. Il va pleuvoir, comme vous voyez, priez vos dieux qu'il ne tombe point de pluye ſur vous, & je demanderai la même grace à mon Seigneur Jeſus-Chriſt. Ils s'aſſirent tous d'un côté, & lui avec un valet de l'autre: ils furent tellement trempez de la pluye, qu'il ſem-

ſembloit qu'on les eût jettez tout vêtus dans la riviere : mais il ne tomba pas une goutte de pluye ſur lui, ni ſur ſon valet : ainſi les payens demeurerent confus. Il lui vint un mal de jambe *n.* 27. qui l'empêchoit de marcher. Pluſieurs le venoient voir : les uns lui conſeilloient de ſacrifier aux dieux pour obtenir ſa guériſon ; les autres lui diſoient qu'il n'avoit point de ſanté, parce qu'il n'avoit point de Dieu. Ne pouvant plus ſouffrir leurs reproches, il ſe fit porter à ſon égliſe, & dit devant tous les aſſiſtans : J. C. mon Seigneur, rendez moi tout à l'heure la ſanté, afin que ces pauvres gens connoiſſent que vous êtes le ſeul Dieu, & ſe convertiſſent à vous. Auſſi-tôt il fut ſi parfaitement guéri, qu'il ſortit de l'égliſe ſans ſecours.

Un roi des Sueones, ou Suedois, chaſſé de ſes états, étoit venu aſſieger Birca, avec le ſecours des Danois : ils étoient prêts à prendre la ville *c.* 25. 28. & à la piller. Les habitans, riches marchands 30. pour la plûpart, n'étant pas en état de ſe défendre, avoient recours à leurs dieux. Herigaire, qui étoit gouverneur de la ville, leur dit en colere. Juſques à quand voulez-vous ſervir les démons, & vous ruiner par des vaines ſuperſtitions ? Vous avez fait de grandes offrandes à vos dieux ; & leur en avez promis encore davantage, de quoi vous ont-elles ſervi ? Les habitans remirent leur ſalut entre ſes mains : & par ſon conſeil ils voüerent à Jeſus-Chriſt un jeûne & des aumônes. Cependant le roi qui les aſſiegeoit, dit à ſes Danois : Il y a là dedans pluſieurs dieux, & une égliſe autrefois dédiée à J. C. qui eſt le plus puiſſant de tous. Cherchons par le ſort, ſi c'eſt la volonté divine que vous preniez cette ville. Ils ne purent le refuſer, car c'étoit leur coûtume, & ils trouverent que leur entrepriſe ne pouvoit réüſſir. Ainſi ils ſe reti-

re- *n.* 31.

rerent & Birca fut délivrée. Herigaire profita de ce ſuccès, pour exhorter les habitans à ſe convertir, & prêcher hardiment la foi par tout où il ſe rencontroit. Il perſevera juſques à la fin ; étant tombé malade, il fut aſſiſté à la mort par le prêtre Ardgaire, qui lui donna le viatique.

32. Il le donna auſſi à une ſainte femme nommée Friburge, l'un des principaux ornemens de cette égliſe naiſſante Elle réſiſta avec une fermeté inébranlable à toutes les attaques des Infideles, diſant : ſi l'on doit garder la foi aux hommes, combien doit-on plus la garder à Dieu? Mon Seigneur Jeſus-Chriſt eſt tout-puiſſant : il peut, ſi je lui ſuis fidelle, me donner tout ce qui me ſera neceſſaire. Comme elle étoit âgée, & qu'il n'y avoit plus de prêtres en Suede, ſe croyant proche de la mort, elle recommanda à ſa fille un peu de vin qu'elle avoit fait reſerver, & lui ordonna de lui en mettre dans la bouche quand elle la verroit près de ſa fin : parce qu'elle n'avoit pas le ſacrifice qu'elle ſavoit être le viatique des Chrétiens. Ce vin ſe garda environ trois ans ; & l'on voit par cet exemple, que le viatique ſe donnoit encore ſous l'eſpece du vin. Comme Friburge étoit riche & affectionnée à l'aumône, elle ordonna à ſa fille de diſtribuer après ſa mort tous les biens aux pauvres. Et parce, lui dit-elle, que nous avons ici peu de pauvres, vendez tout & portez de l'argent à Dorſtat, où il y a pluſieurs égliſes & quantité de pauvres. La fille exécuta cet ordre fidelement, & trouva à Dorſtat des femmes pieuſes, qui l'inſtruiſirent du meilleur emploi de ſes aumônes. Un jour étant revenuë à ſon logis, elle mit à part le ſac où elle avoit porté ſon argent, & qui étoit vuide ; mais quelque tems après elle le trouva plein ; & ayant appellé ces pieuſes femmes

V. Mabill. præf to. 8. act. n. 78. Vita n. 33.

mes, elle compta l'argent avec elles, & en trouva autant qu'elle en avoit apporté, excepté quatre deniers, qu'elle avoit employé pour avoir du vin. Elle rapporta ce miracle aux prêtres les plus eſtimez ? & ils lui dirent: C'eſt le fruit de votre obéiſſance & de votre fidelité: croyez fermement que votre mere eſt ſauvée; & ne craignez point de donner auſſi votre bien pour Jeſus-Chriſt.

Ces miracles ſont dignes de foi, s'il y en eut jamais, étant rapportez dans la vie de S. Anſcaire, par S. Rembert ſon diſciple & ſon ſucceſſeur; & s'il eſt permis de dire que Dieu ait dû quelquefois faire des miracles, c'eſt ſans doute pour les égliſes naiſſantes. Au reſte, il ſembloit que le prêtre Ardgaire ne fut allé en Suede que pour aſſiſter à la mort de ces deux ſaintes perſonnes: car après celle d'Herigaire, il rétourna à ſa chere ſolitude, & cette égliſe demeura encore ſans prêtre. *n.* 34.

XX. Commencemens de l'égliſe de Danemarc. *Vita n.* 41. V. *Henſc.* 3. *Feb.*

Mais Anſcaire travailloit à introduire la foi dans le Danemarc. Horic ou Eric y regnoit alors ſeul; & il étoit fils de Godefroi, tué l'an 810. Anſcaire le viſitoit ſouvent, & s'appliquoit à gagner ſon amitié, par ſes preſens & par toutes ſortes de ſervices; pour obtenir la permiſſion de prêcher dans ſon royaume. Quelquefois le roi Louis l'envoyoit en ambaſſade vers Horic; ſoit pour traiter la paix, ſoit pour d'autres affaires, dont il s'acquittoit avec beaucoup de capacité & de fidelité. Le roi Horic, connoiſſant par-là ſa probité, commença à le reſpecter & à l'aimer; à vivre familierement avec lui, & lui donner entrée dans ſes conſeils les plus ſecrets, Il vouloit toûjours l'avoir pour garant des traitez qu'il faiſoit avec les Saxons: diſant, qu'il ne tenoit rien de ſi ſûr que ſa parole.

Anſcaire profita donc de cette amitié du roi pour l'exhorter à ſe faire chrétien. Il écoutoit volontiers ce que l'évêque lui raportoit de l'écriture ſainte, & demeuroit d'accord, que cette doctrine étoit bonne & ſalutaire. Enfin le ſaint évêque lui demanda la permiſſion de bâtir une égliſe dans ſon royaume, & d'y établir un prêtre, qui prêchât la parole de Dieu, & adminiſtrât le baptême à tous ceux qui le deſiroient. Le roi l'accorda avec plaiſir, permit de bâtir une égliſe à Sleſvic, qui étoit deſlors un port
n. 42. très-fréquenté par les marchands. Le ſaint évêque l'executa auſſi-tôt, & y mit un prêtre qui travailla avec grand fruit. Car il y avoit déja en ce lieu-là pluſieurs chrétiens, même des principaux de la ville, qui avoient été bâtiſez à Dorſtat, ou à Hambourg, & ils étoient ravis d'avoir chez eux le libre exercice de leur religion. Pluſieurs infidéles de l'un & de l'autre ſexe ſe convertiſſoient à leur exemple : la joïe étoit grande, & l'interêt même temporel s'y rencontroit; car en cette occaſion les marchands de Dorſtat & de Hambourg voyant la ſûreté établie, venoient plus volontiers à Sleſvic. Mais la plûpart de ces nouveaux chrétiens ſe contentoient de recevoir le ſigne de la croix & d'être catechumenes, pour entrer dans l'égliſe & aſſiſter aux divins offices : ils differoient le batême juſques à la fin de leur vie, croyant plus avantageux d'en ſortir entierement purifiez. Pluſieurs malades ayant inutilement ſacrifié à leurs idoles, pour recouvrer la ſanté, promettoient de ſe faire chrétiens, appelloient le prêtre, recevoient le batême, & gueriſſoient auſſi-tôt. Ainſi ſe convertit une grand multitude de Danois.

XXI. Suite de l'egliſe de Suede.

Cependant Anſcaire affligé de ce que la Suede étoit encore une fois ſans prêtre, depuis la re-

retraite d'Ardgaire : pria le roi Horic de lui aider à rentrer dans ce pays. Il en parla auſſi à n. 43.
l'évêque Gausbert, qu'il y avoit autrefois envoyé : craignant que la foi, qui avoit commencé à s'y établir, ne perit par leur négligence. Gausbert dit, que pour lui, en ayant été une fois chaſſé, il craignoit que ſa préſence n'irritât de nouveau les infideles. Il vaut mieux, ajoûta-t-il, que vous y retourniez, vous qui ayant été le premier chargé de cette miſſion, y avez été très-bien teçû : j'envoyeray avec vous mon neveu, qui demeurera pour y faire les fonctions de prêtre, s'il y a lieu d'y prêcher. Cette réſolution priſe, ils allerent demander la permiſſion du roi Loüis, qui l'accorda volontiers, & donna commiſſion à l'évêque Anſcaire d'aller en Suede comme ſon ambaſſadeur.

Horic roi de Dannemarc en envoya un de ſon n. 45.
côté, pour l'accompagner ; & dire au roi de Suede nommé Olef ou Olave, qu'il connoiſſoit parfaitement le ſerviteur de Dieu, que le roi Loüis lui envoyoit ; & qu'il n'avoit jamais vû un ſi homme de bien, ni trouvé en perſonne tant de bonne foi. C'eſt pourquoi, ajoûtoit-il, je lui ai permis dans mon royaume tout ce qu'il a voulu, pour y établir la religion chrétienne ; & je vous prie d'en uſer de même ; car il ne cherche qu'à faire du bien. Après vingt jours de navigation Anſcaire arriva à Birca, où il trouva le roi & le peuple fort troublez. Car il étoit venu un homme qui diſoit avoir aſſiſté à l'aſſemblée des dieux, que l'on croyoit maîtres du pays ; & qu'ils l'avoient envoyé dire au roi & au peuple : Nous vous avons long-tems été favorables, & vous avons donné l'abondance & la proſperité dans la terre que vous habitez. De vôtre part vous vous êtes bien acquitez des ſacrifices & des vœux, que vous nous deviez ; &

vôtre ſervice nous a été agréable. A preſent vous manquez aux ſacrifices ordinaires & faites moins de vœux ; & ce qui nous déplaît davantage, vous voulez introduire un Dieu étranger. Gardez-vous de recevoir ce culte contraire au nôtre, ſi vous voulez que nous vous ſoyons propices. Que ſi vous voulez quelque dieu nouveau, nous recevons volontiers en nôtre compagnie Eric jadis vôtre roi. Les Suedois touchez de cet avertiſſement de leurs dieux, dreſſerent un temple à l'honneur de ce roi Eric, & lui offrirent des vœux & des ſacrifices.

n. 46. Le ſaint évêque étant arrivé demanda à ſes anciens amis comment il pourroit faire au roi ſa propoſition. Ils lui dirent tous, qu'il n'y avoit rien à eſperer pour ce voyage & que s'il avoit quelque choſe à donner, il l'employât à racheter ſa vie. Il répondit : Si mon Dieu en a ainſi diſpoſé, je ſuis prêt à ſouffrir pour lui les tourmens & la mort. Enfin par leur conſeil il invita le roi à venir chez lui, lui donna à manger, lui fit des préſens & lui expliqua le ſujet de ſon ambaſſade, dont il avoit déja oüi parler. Le roi très-content de la reception que lui fit l'évêque, lui dir: Je conſentirois volontiers à ce que vous deſirez, mais ne je puis rien vous accorder, que je n'aye conſulté nos dieux par le ſort, & que je ne ſache la volonté du peuple, qui eſt plus maître que moi des affaires publiques. Envoyez quelqu'un de votre part à la prochaine aſſemblée, je parlerai pour vous, & vous ferai ſavoir la réſolution. Après cette réponſe l'évêque recommanda l'affaire à Dieu, par des jeûnes & des prieres : & Dieu lui fit connoître interieurement, que le ſuccès en ſeroit heureux.

Le roi Olef aſſembla d'abord les ſeigneurs, n. 47. & leur expliqua la propoſition de l'évêque. Ils dirent ;

dirent, qu'il falloit consulter les dieux : sortirent en campagne, suivant la coûtume, jetterent le sort, & trouverent que c'étoit la volonté de Dieu, que la religion chrétienne s'établit chez eux. Aussi-tôt un des seigneurs, ami de l'évêque, alla lui porter cette bonne nouvelle. Le jour de l'assemblée generale étant venu, elle se tint à Birca, & le roi, suivant la coutume, fit publier par un heraut le sujet de l'ambassade des François. Il s'émût un grand murmure parmi le peuple, partagé en divers sentimens : mais un vieillard se leva, & dit : Roi, & peuple, écoutez-moi. Nous connoissons déja le service de ce Dieu, & qu'il est d'un grand secours à ceux qui l'invoquent : plusieurs d'entre nous l'ont éprouvé dans les périls de mer, & en d'autres occasions: pourquoi donc le rejettons-nous ? Autrefois quelques-uns alloient à Dorstat embrasser cette religion, dont ils connoissoient l'utilité : maintenant ce voyage est dangereux, à cause des pyrates : pourquoi ne recevons-nous pas ce bien, que l'on vient nous offrir chez nous? Le peuple persuadé par ce discours, consentit unanimement à l'établissement des prêtres & de la religion chrétienne. Le roi en donna aussi-tôt avis à l'évêque, ajoûtant toutefois, qu'il ne pouvoit encore lui accorder une entiere permission, jusqu'à ce qu'il eût le consentement d'une assemblée, qui se devoit tenir dans une autre partie du royaume : mais elle fut aussi favorable que la premiere. n. 48.

Alors le roi appella l'évêque, & ordonna que l'on bâtiroit des eglises, que l'on recevroit des prêtres ; & que quiconque voudroit, pourroit librement se faire chrétien. S. Ansçaire recommanda au roi le prêtre Erimbert, qui étoit le neveu de l'évêque Gausbert. Le roi lui donna une place à Birca pour bâtir une église, & promit n. 49.

n. 5. mit de proteger en tout la religion chrétienne: ainsi S. Anscaire ayant heureusement accompli son dessein retourna en Saxe. Quelque tems après le roi Olef attaqua les Chores, peuple autrefois sujet aux Suedois; & dont le pays est la Curlande. Il assiegea une de leurs villes; où ses troupes se trouverent en grand péril; & ayant jetté le sort, aucun de leurs dieux ne leur promettoit du secours. En cette extrêmité quelques marchands se souvenant des instructions de saint Anscaire, exhorterent les Suedois à invoquer le Dieu des Chrétiens. Ayant jetté le sort, & trouvé que Jesus-Christ devoit les secourir, ils reprirent cœur, & marcherent au combat; mais les Curlandois sans les attendre rendirent la ville, á des conditions plus avantageuses qu'ils ne demandoient. Après cette victoire les Suedois demandoient quel vœu ils devoient faire à Jesus-Christ. Les marchands leur conseillerent de lui promettre des jeûnes & des aumônes. Savoir qu'à leur retour, après avoir demeuré sept jours chez eux, ils s'abstiendroient de chair pendant les sept jours suivans; & qu'après quarante autres jours, ils feroient la même abstinence quarante jours durant. Ils l'observerent religieusement; & depuis ce tems le prêtre Eremberg exerça librement ses fonctions, & la religion chrétienne fit de grands progrès en Suede.

XXII. Suite de l'église de Danemarc.

Mais en Danemarc il y eut une grande révolution. Car les Normans, qui en étoient sortis, & avoient ravagé la France pendant vingt années de suite; se rassemblerent, & retournerent en leur pays. Là, il s'émut une querelle entre le roi Horic, & son neveu Guturm; qu'il avoit chassé de son royaume, & qui avoit jusques-là vécu en pirate. Ils en vinrent aux mains; & le carnage fut si grand, qu'il périt un peuple innom-

n. 54. *An. Fuld.* 858. *Bertin eod. Chr. Norm.*

nombrable, Dieu vengeant ainſi la mort de tant de Chrétiens, que les Normans avoient égorgez. Le roi Horic fut tué, & de la race de Godefroy ſon frere, il ne reſta qu'un enfant, auſſi nommé Horic, qui fut reconnu pour roi. Mais les ſeigneurs qui l'environnoient, & qui n'étoient gueres connus de ſaint Anſcaire, conſeillerent à ce jeune prince d'abolir le Chriſtianiſme: diſant que la défaite qui leur venoit d'arriver, étoit un effet de la colere des dieux, pour avoir reçû le culte d'un Dieu inconnu. Le plus ennemi du Chriſtianiſme étoit le gouverneur de Sleſvic nommé Hovy, qui fit fermer l'égliſe, & défendit l'exercice de la vraye religion: ce qui obligea le prêtre qui y réſidoit à ſe retirer

Saint Anſcaire penetré de douleur, ne ſavoit à qui s'adreſſer: n'ayant auprès du nouveau roi aucun de ceux, dont il avoit gagné l'amitié par ſes liberalitez. Abandonné des hommes il eut recours à Dieu, à ſon ordinaire, & ce ne fut pas en vain. Comme il ſe diſpoſoit à aller trouver le roi, ce prince ayant chaſſé & diſgracié le gouverneur de Sleſvic, pria de lui-même le ſaint évêque de renvoyer le prêtre à ſon égliſe, diſant qu'il ne vouloit pas moins mériter la protection de Jeſus-Chriſt & l'amitié de l'évêque, que le roi ſon prédéceſſeur. Anſcaire alla trouver le roi, & lui fut préſenté par le comte Bouchard, parent de l'un & de l'autre prince. Le jeune Horic reçut très-bien le ſaint évêque, & lui donna toutes les permiſſions, que l'ancien lui avoit données. Il accorda même aux Chrétiens d'avoir une cloche pour leur égliſe, ce qui auparavant paroiſſoit abominable aux payens, & il permit de bâtir une autre égliſe dans la ville de Ripa, & d'y établir un prêtre.

Cependant l'évêque Gausbert envoya en Suede un Prêtre nommé Anfrid, Danois de naiſſance, & élevé dans le ſervice de Dieu, par Ebbon autrefois archevêque de Reims. A ſon arrivée le prêtre Erimbert en revint, & Anfrid y demeura plus de trois ans, cheri de tout le monde: mais ayant appris la mort de l'évêque Gausbert, il revint, & mourut lui même quelque tems après. Saint Anſcaire ne voulant pas laiſſer perir l'égliſe en Suede, y envoya un prêtre qu'il avoit, nommé Ragimbert, qui fut pillé en chemin par des pirates Danois, & mourut. Le ſaint évêque ſans ſe rebuter, ordonna exprès pour cette commiſſion un autre prêtre nommé Rimbert, Danois de Nation, qui y fut bien reçû par le roi & par le peuple, & y exerçoit encore ſes fonctions en toute liberté, quand le ſucceſſeur de ſaint Anſcaire écrivit ſa vie. Le ſaint évêque recommandoit à tous ces prêtres qu'il envoyoit chez les payens, de ne demander rien à perſonne; mais de travailler de leurs mains à l'exemple de l'apôtre ſaint Paul, & de ſe contenter du vivre & du vêtement. Il ne laiſſoit, tant qu'il pouvoit, de fournir abondamment à leurs beſoins, & de ceux qui étoient à leur ſuite; de leur donner de quoi gagner des amis. Tels furent les commencemens des égliſes de Suede & de Danemarc.

XXIII. Troiſiéme Concile de Valence. *De ton. ver. Sor. c. 2. Maug. diſſ. c. 35.*

En France les quatre articles dreſſez par Hincmar en l'aſſemblée de Quiercy, furent envoyez à l'égliſe de Lyon, par le ſoin de quelques hommes vertueux; & ayant été examinez par l'archevêque Remy, avec les plus ſavans de ſon clergé, ils en furent choquez, & trouverent que l'on y attaquoit l'autorité de l'écriture & des peres, particulierement de S. Auguſtin. C'eſt pourquoi Remi entreprit de refuter ces quatre ar-

articles, par un écrit intitulé: Qu'il faut s'attacher à la verité de l'écriture, où il ſoûtient principalement la double prédeſtination des élûs & des reprouvez. Il établit encore plus autentiquement la même doctrine au troiſiéme concile de Valence aſſemblé par ordre de l'empereur Lothaire, la quinziéme année de ſon regne, indiction trioſiéme, qui eſt l'an 855. le huitiéme de Janvier, à l'occaſion de l'évêque de Valence accuſé de divers crimes. Il y avoit quatorze évêques de trois provinces, avec leurs métropolitains, qui les préſidoient: ſavoir, Remy de Lyon, Agilmar de Vienne, & Roland d'Arles. Ebbon de Grenoble s'y diſtinguoit le plus entre les évêques. Après que l'on eut terminé l'affaire de l'évêque de Valence, on dreſſa vingt-trois canons, dont les ſix premiers ſont de doctrine. Nous évitons, diſent les évêques, les nouveautez de paroles, & les diſputes préſomptueuſes, qui ne cauſent que du ſcandale, pour nous attacher fermement à l'écriture ſainte, & à ceux qui l'ont clairement expliquée, à Cyprien, Hilaire, Ambroiſe, Jerôme, Auguſtin, & aux autres docteurs Catholiques. Quant à la preſcience de Dieu; la prédeſtination & les autres queſtions qui ſcandaliſent nos freres; nous nous en tenons à ce que nous avons appris dans le ſein de l'égliſe.

AN. 855.

to. 8. p. 1321

c. 1.

Dieu par ſa preſcience a connu de toute éternité les biens que devoient faire les bons, & les maux que devoient faire les mauvais. Il a prévû que les uns ſeroient bons par ſa grace, & par ſa même grace recevroient la récompenſe éternelle; & il a prévû que les autres ſeroient mauvais par leur propre malice, & par ſa juſtice ſondamnez à la peine éternelle. La preſcience de Dieu n'impoſe à perſonne la neceſſité d'être mauvais: perſonne n'eſt condamné par le pré-

c. 2.

An. 855. préjugé de Dieu, mais par le merite de ſa propre iniquité. Les méchans ne periſſent pas, parce qu'ils n'ont pû être bons: mais parce qu'ils ne l'ont pas voulu, & ſont demeurez par
c. 3. leur faute dans la maſſe condamnée. Nous confeſſons hardiment la prédeſtination des élûs à la vie, & la prédeſtination des méchans à la mort: mais dans le choix de ceux qui ſeront ſauvez, la miſericorde de Dieu précede leur merite, & dans la condamnation de ceux qui periront, leur démerite précede le juſte jugement de Dieu. Il n'a ordonné par ſa prédeſtination, que ce qu'il devoit faire par ſa miſericorde de gratuite ou par ſon juſte jugement. C'eſt pourquoi dans les méchans il a ſeulement prévû, & non pas prédeſtiné leur malice, parce qu'elle vient d'eux, & non de lui. Mais il a prévû, parce qu'il ſait tout, & prédeſtiné, parce qu'il eſt juſte, la peine qui doit ſuivre leur démerite. Au reſte, que par la puiſſance divine quelques-uns ſoient prédeſtinez au mal, comme s'ils ne pouvoient être autre choſe: non ſeulement nous ne le croyons point, mais ſi quelqu'un le croit, nous lui diſons anathême. Quant à la redemption du ſang de J. C. ceux-là ſe trompent, qui diſent qu'il a été répandu, même pour les méchans, qui étant morts dans leur impieté, ont été damnez, depuis le commencement du monde juſqu'à la paſſion de J. C. Et nous diſons au contraire, que ce prix n'a été donné, que pour ceux qui croyent en lui. Nous rejettons au reſte comme inutiles, nuiſibles & contraires à la verité, les quatre articles qui ont été reçûs avec peu de précaution par le concile de nos freres. Nous rejettons auſſi les dix-neuf autres articles qui ſont des concluſions de ſyllogiſmes impertinens & contiennent des articles du diable, plûtôt que des propoſitions de foi. Nous les interdiſons

disons par l'autorité du saint Esprit, & voulons que les auteurs de nouveautez soient réprimez. AN. 855.
Les quatre articles sont ceux du concile de Quiercy; les dix-neuf, ceux de Jean Scot. Le concile continuë : *Sup.* 12.

Nous croyons que tous les fideles baptisez sont veritablement lavez par le sang de Jesus-Christ, & qu'il n'y a rien d'illusoire dans les sacremens de l'église; mais que tout y est vrai & effectif. Toutefois de cette multitude de fideles, les uns sont sauvez, parce qu'ils persevérent par la grace de Dieu: les autres n'arrivent point au salut, parce qu'ils rendent inutile la grace de la redemption; par leur mauvaise doctrine, ou leur mauvaise vie. Touchant la grace, par laquelle sont sauvez ceux qui croyent, & sans laquelle aucune créature raisonnable n'a jamais bien vêcu; & touchant le libre arbitre affoibli dans le premier homme, & guéri par la grace de Jesus Christ: nous croyons ce qu'ont enseigné les peres par l'autorité de l'écriture: ce que le concile d'Afrique & le concile d'Orange ont déclaré, & ce que les papes ont tenu. Mais nous rejettons avec dedain les questions impertinentes & les fables des Ecossois, qui ont accusé dans ces tems malheureux une triste division. C'est encore Jean Scot Erigene, qui est marqué par ces paroles. c. 5. c. 6.

Les autres canons du concile de Valence regardent la discipline. On commence par l'ordination des évêques. Le prince sera supplié de laisser au clergé & au peuple la liberté de l'élection. On choisira, ou dans le clergé de la cathedrale, ou dans le diocese, ou du moins dans le voisinage. Que si on prend un clerc attaché au service du prince, on examinera soigneusement la capacité & ses mœurs: de quoi on charge la conscience du métropolitain; & on lui c. 7.

AN. 855. enjoint de faire auprès du prince, du clergé & du peuple, tout ce qui sera nécessaire pour ne
c. 19 pas ordonner un évêque indigne. Les métropolitains veilleront sur les mœurs & la réputation des évêques. Les évêques se soûtiendront
c. 13. l'un l'autre, contre ceux qui sont rebelles à l'église, en sorte qu'ils se soûmettent à la peni-
c. 11. tence, ou que s'ils demeurent excommuniez, ils ne trouvent personne qui les reçoive. On n'admettra point en justice deux sermens contraires, puisque l'un des deux est nécessairement
c. 24. un parjure. On ne souffrira point les duels, quoi qu'autorisez par la coûtume: celui qui aura tué en duel, sera soûmis à la penitence de l'homicide: celui qui aura été tué, sera privé des prieres & de la sépulture ecclesiastique; & l'empereur sera supplié d'abolir cet abus, par des ordonnances publiques.

XXIV. Affaires d'Italie. *to.* 8. *conc. p.* 146. *to.* 2. *Cap. p.* 349.

Au mois de Février suivant l'empereut Louis fils de Lothaire assembla à Pavie les évêques du royaume de Lombardie, dont les premiers étoient Angilbert archevêque de Milan, André patriarche d'Aquilée, & Joseph évêque d'Yvriée, archichapelain de l'empereur. Ce prince leur ayant demandé leurs avis sur la réformation des abus: ils dresserent dix-neuf articles, où ils se plaignirent, entre autres, que quelques laïques, principalement les seigneurs, entendent l'office
c. 3. divin aux églises, qu'ils ont proche de leurs
c. 4. maisons, viennent rarement aux grandes églises, & n'en reçoivent point les instructions, qui leur seroient nécessaires. Quelques-unt, ajoûtent:
c. 12. les évêques, reçoivent nos clercs sans notre permission, & font celebrer la messe par des prêtres ordonnez en d'autres dioceses, ou dont l'ordination même est douteuse. Quelques seigneurs donnent leurs dixmes aux églises qu'ils ont dans leurs terres, ou aux clercs qui sont à leur

leur ſervice : au lieu de les donner aux égliſes où ils reçoivent l'inſtruction, le batême & les autres ſacremens. On peut voir ici la taxe de ce qui doit être fourni à un évêque en viſite. L'empereur Louis par ſa réponſe recommande l'execution des capitulaires de ſes prédeceſſeurs. AN. 855. c. 16.

Quelque tems après; Daniel maître de la milice, vint le trouver de Rome, & lui dit : Gratien gouverneur du palais de Rome, que vous croyez vous être fidele, m'a ainſi parlé ſeul à ſeul dans ſa maiſon : Ces François ne font aucun bien ; ils ne nous donnent aucun ſecours, au contraire, ils nous pillent. Que n'appellons-nous les Grecs, pour faire un traité avec eux, & chaſſer le roi & la nation des François ? L'empereur Louis fut tellement irrité de ce diſcours, qu'il marcha vers Rome en diligence, ſans écrire au pape, ni au ſenat. Le pape ne laiſſa pas de le recevoir honorablement, ſuivant la coûtume, ſur les grands degrez de l'égliſe de ſaint Pierre, & lui parla avec douceur pour l'appaiſer. *Anaſt. in Leo.*

Le jour fut pris pour juger Gratien ; & l'empereur Louis accompagné du pape & des ſeigneurs Romains & François, tint ſa ſéance dans le palais, que Leon III. avoit fait bâtir près l'égliſe de ſaint Pierre. Daniel réïtera ſon accuſation contre Gratien, qui étoit preſent : d'avoir voulu lui perſuader de livrer Rome aux Grecs : mais Gratien & les Romains le démentirent. L'empereur ordonna, qu'ils fuſſent jugez, ſuivant la loi Romaine ; & Daniel fut convaincu de calomnie. C'eſt pourquoi il fut livré à Gratien, pour en faire ce qu'il voudroit : mais à la priere de l'empereur, il le relâcha. Cette hiſtoire fait bien voir qui étoit ſouverain de Rome.

Le

AN. 855. Le pape Leon IV. mourut la même année 855 le dix-septiéme de Juillet, après avoir tenu le saint siege huit ans & trois mois, & fut enterré à S. Pierre. Il fit deux ordinations, une au mois de Decembre, l'autre au mois de Mars, & ordonna dix-neuf prêtres, & huit diacres, & pour divers lieux soixante & trois évêques. Il institua l'octave de l'assomption de la sainte Vierge, qui ne se celebroit point encore à Rome; & la premiere fois il distribua des pieces d'argent au peuple. Outre les bâtimens qui ont été marquez il fonda plusieurs monasteres. Il en fit un de religieuses dans sa propre maison, qu'il dédia à S. Symmitte & S. Cesaire: il rebâtit & orna celui de S. Martin, où il avoit été moine. Il rétablit celui de Corsare, qui ne servoit plus qu'à loger des séculiers, & y mit des religieuses. Un jour étant allé faire ses prieres à saint Laurent, il demanda combien de moines y faisoient le service. On lui répondit que quelques uns de ses prédecesseurs y avoient établi deux monasteres: mais que la pauvreté les avoit fait abandonner. Il en rétablit un sous le nom de saint Etienne & de saint Cassien, le dota suffisamment, & y mit des moines Grecs, pour faire l'office jour & nuit. Entre les ornemens qu'il renouvella, on marque une croix d'or, qu'un soudiacre portoit devant le cheval du pape, selon l'ancienne coûtume.

XXV. Mort de Leon IV.

Anast to 8. conc. p. 8. A.

to. 8. conc. p. 33.

On lui attribuë une instruction aux prêtres, qui se trouve insérée dans le pontifical Romain, à la fin de la forme de tenir le synode des évêques. Les prêtres y sont exhortez à se lever toutes les nuits pour les prieres nocturnes, & à chanter l'office aux heures marquées. Chaque prêtre doit avoir un clerc, ou disciple, qui lui aide à chanter les pseaumes, & répondre à la messe. Il doit inviter le peuple à se confesser le mer-

mercredi des cendres, & imposer les penitences: l'exhorter à communier quatre fois, à Noël, le Jeudi saint, à Pâque & à la Pentecôte, ne rien exiger pour les fonctions ecclesiastiques. Le reste est assez semblable aux instructions d'Hincmare : ce qui fait voir la discipline du tems. AN. 855. *Sup. n. 74.*

Aussi-tôt que le pape Leon fut mort, le clergé de Rome, les grands & le peuple s'assemblerent; & ayant prié Dieu de leur faire connoître celui qui devoit être leur pasteur, ils élûrent tout d'une voix le prêtre Benoist. Il étoit Romain; son pere, nommé Pierre, l'avoit instruit dans les saintes lettres : ensuite il fut mis au palais de Latran, & reçû dans le clergé. Le pape Gregoire IV. l'ordonna soudiacre, & Leon IV. l'ordonna prêtre du titre de saint Calliste, où le peuple en foule alla lui porter la nouvelle de son élection. On le trouva en prieres : il se leva, & voyant de quoi il s'agissoit, il se remit à genoux, & dit avec beaucoup de larmes: Ne me tirez point de mon église, je vous en prie, je ne suis point capable de porter le poids d'une si grande dignité. Toutefois ils l'emmenerent au palais de Latran, chantant des hymnes & des cantiques spirituels, & le mirent, suivant la coûtume, dans le trône pontifical, avec une joye publique. Puis on dressa le decret d'élection, qui fut souscrit du clergé & des grands, & envoyé aux empereurs Lothaire & Louis par deux députez, Nicolas évêque d'Anagnia & Mercure maître de la milice. XXVI. Benoist III. pape. *Anast. in Ben.* 111.

Mais ils rencontrerent en chemin Arsene évêque d'Eugubio, qui leur persuada d'abandonner Benoist, quoiqu'ils lui eussent juré fidelité, & d'élire pape le prêtre Anastase, déposé dix-huit mois auparavant dans le concile de Rome. *Sup.* 15.

Ayant

An. 855. Ayant donc rendu à l'empereur Louis le decret d'élection, ils revinrent à Rome, où ils donnerent avis qu'il envoyoit des députez, & rendirent ses lettres à Benoist. Les députez arriverent quelques jours après à Horta, à quarante milles de Rome, où ils prirent le parti d'Anastase, à la persuasion de l'évêque Arsene, qui étoit allé au-devant d'eux avec l'évêque Nicolas, & trois capitaines, Mercure, Gregoire & Christofle. Deux autres évêques Radoalde de Porto & Agathon de Todi se joignirent aussi à eux.

Benoist l'ayant appris, envoya Gregoire & Maïon évêque avec des lettres aux députez de l'empereur: mais à la poursuite d'Anastase on les lia & on les fit garder, contre le droit des gens. Benoist y envoya encore Adrien secondicier du saint siege, & le duc Gregoire. Le lendemain les députez de l'empereur manderent à tout le clergé, le sénat & le peuple, de venir au-devant d'eux au delà du Ponte-Mole, à quoi ils obéïrent, & vinrent à l'église de saint Leucius martyr, où les députez s'étoient arrêtez, & Anastase avec eux. De-là ils marcherent vers Rome, menant comme prisonniers, Adrien, Gratien & Theodore officiers du saint siege. Ils entrerent dans la cité Leonine & dans l'église de S. Pierre, où Anastase fit briser & brûler l'image du concile, que le pape Leon avoit fait peindre sur la porte, apparemment celui où il avoit été dépose.

Ensuite il entra dans Rome même à main armée, & dans le palais de Latran, & s'assit dans le trône pontifical, après en avoir fait ôter de force Benoist, par les mains de Romain évêque de Bagni. Il le fit aussi dépoüiller des habits pontificaux, & charger d'injures & de coups, & le donna en garde à Jean & Adrien prê-

tres dépoſez par le pape Leon, pour leurs crimes. Alors toute la ville de Rome fut dans une grande conſternation, & on n'entendoit que des cris : les évêques & les prêtres ſe frappant la poitrine & fondant en larmes, étoient proſternez devant les autels. Cela ſe paſſoit le ſamedi.

Le lendemain dimanche les évêques qui étoient à Rome s'aſſemblerent avec le clergé & le peuple dans l'égliſe d'Emiliene; & les députez de l'empereur y vinrent auſſi. Ils monterent juſques à l'abſide, où les évêques étoient aſſis chantant avec le clergé, & leur préſentoient les pointes de leurs dards & de leurs épées, diſant avec fureur : Rendez-vous, & reconnoiſſez Anaſtaſe pour pape. Les évêques répondirent: Nous ne recevrons jamais un homme dépoſé & anathematiſé par le pape & par un concile: nous le rejettons de toute l'aſſemblée eccleſiaſtique. Les François voyant leur conſtance, les quitterent en colere, & entrerent dans une chapelle de l'égliſe, où ils commencerent à déliberer & propoſer divers avis. Ils contraignirent les évêques d'Oſtie & d'Albane d'y entrer, & ayant commencé par la douceur, ils finirent par les menaces & leur dirent d'un ton très-rude: Il y va de votre tête ſi vous refuſez de ſacrer Anaſtaſe. Les évêques répondirent, qu'ils aimoient mieux ſouffrir la mort & être mis en pieces; ils reprirent même les députez de l'empereur, & leur remontrerent par l'autorité de l'écriture l'injuſtice de leur prétention. Alors les François ſe mirent à parler en ſecret en leur langue Tudeſque : après quoi ils parurent appaiſez.

Le mardi matin les évêques s'aſſemblerent dans la grande égliſe de Latran, avec le clergé & le peuple, qui cria à haute voix : Nous voulons

AN. 855. lons le bienheureux pape Benoiſt ; c'eſt lui que nous déſirons. Les députez de l'empereur étonnez de cette union du peuple, & voyant qu'ils ne pouvoient faire élire Anaſtaſe, aſſemblerent les évêques & quelques-uns du clergé dans une chambre du palais patriarcal. La diſpute y fut grande : mais les Romains apporterent de ſi puiſſantes raiſons, que les François ſe rendirent, & dirent aux évêques : Prenez celui que vous avez élû & le menez en telle égliſe qu'il vous plaira : nous allons chaſſer de ce palais Anaſtaſe, que vous dites être dépoſé. Paſſons trois jours en jeûnes & en prieres, puis nous ferons ce que dieu nous inſpirera. Les évêques s'écrierent que l'on commençât par chaſſer Anaſtaſe, & auſſi-tôt on le fit ſortir honteuſement du palais patriarchal, & tout le peuple en rendit graces à Dieu.

Alors les évêques tirerent Benoiſt de l'égliſe où on le gardoit, & le menerent au palais de Latran, dans la baſilique du Sauveur : puis ils le mirent ſur le cheval que montoit ordinairement le pape Leon, & le menerent comme en triomphe à ſainte Marie majeure, où ils paſſerent trois jours & trois nuits en jeûnes & en prieres. Enſuite tous ceux qui avoient ſuivi le parti d'Anaſtaſe vinrent dans la même égliſe baiſer les pieds de Benoiſt ; avoüant leur faute & le priant de les recevoir. Il les reçut à bras ouverts, les embraſſa & les conſola. Les députez de l'empereur s'y rendirent auſſi, & lui parlerent en ſecret avec amitié. Tous étant ainſi réünis, les évêques remenerent Benoiſt au palais de Latran, chantant des hymnes & accompagnez d'un grand peuple, & le remirent dans le trône pontifical. Enfin le dimanche premier jour de Septembre 855. ils le menerent à l'égliſe de S. Pierre, où il fut ſacré ſolemnellement, en pre-

V. Papebr. conat.

ſen-

sence des députez de l'empereur Louis & de tout le peuple. Il tint le siege deux ans & demi. AN. 855.

XXVII. Mort de l'empereur Lothaire.

Cependant l'empereur Lothaire étoit malade ; & n'espérant pas d'en guérir, il se retira dans le monastere de Prum, où renonçant au monde, il se fit couper les cheveux & prit l'habit monastique. Il partagea les états qu'il avoit audeça des Alpes à ses deux fils qui étoient auprès de lui, Lothaire & Charles : Celui-ci eut la Provence jusques vers Lyon, & Lothaire le reste jusques aux embouchures du Rhin & de la Meuse ; ce qui fut nommé le royaume de Lothaire ; & de-là est venu le nom de Lotharinge ou Lorraine. L'empereur crut Loüis son fils aîné assez bien partagé ayant déja le royaume de Lombardie & le titre d'empereur. L'empereur Lothaire ne vêcut que six jours depuis qu'il eut pris l'habit monastique, & mourut le vingt-huitiéme de Septembre 855. ayant regné quinze ans depuis la mort de son pere. *Ann. Bert. & Fuld. 855.*

XXVIII. Mort de Raban.

Raban archevêque de Mayence mourut l'année suivante 856. le quatriéme jour de Février, après avoir rempli ce siege huit ans. Outre les ouvrages dont il a été parlé, il écrivit dans les derniers tems de sa vie une lettre canonique à Heribal évêque d'Auxerre, qui l'avoit consulté sur plusieurs cas de penitence. Il fit paroître sa charité dans une grande famine dont l'Allemagne fut affligée l'an 850. car étant dans un village de son diocese, il recevoit tous les pauvres qui venoient de divers lieux, & en nourrissoit tous les jours plus de trois cens, outre ceux qui mangeoient ordinairement devant lui. Il vint entre les autres une femme si épuisée qu'elle expira en entrant, avant que de pouvoir passer la porte ; & son enfant ne laissant pas de la teter toute morte qu'elle étoit, excita les larmes des assistans. Un homme marchant avec sa femme & *An. Fuld. 856.* *Baluz. post. Regin.* *An. Fuld. 850.*

& ſon enfant réſolut de le tuer pour s'en nourrir, & l'arracha des bras de la mere, qui s'écarta pour ne point voir ce ſpectacle. Le malheureux pere ayant déja le coûteau tiré pour l'égorger, l'enfant vit de loin deux loups qui déchiroient une biche. Le pere y courut, les chaſſa & vint trouver ſa femme, lui apportant de cette viande. D'abord le voyant couvert de ſang elle tomba preſque pâmée: mais il la conſola en lui montrant ſon fils. Ainſi, dit l'Analiſte du tems, la neceſſité les contraignit de manger de la viande défenduë par la loi. Ce qui montre que les Chrétiens ſe croyoient encore alors obligez à obſerver la défenſe portée par la loi de Moïſe, de manger de la chair des animaux tuez par des bêtes. Le ſucceſſeur de Raban dans le ſiege de Mayence, fut Charles fils de Pepin, roi d'Aquitaine, qui obtint cette dignité par la volonté du roi Louis ſon oncle, plûtôt que par l'élection du clergé & du peuple. Il préſida à un concile à Mayence vers le commencement d'Octobre l'année ſuivante 857.

Exod. XXII. 31. XXXI. 8.

Ann Fuld.

XXIX. Ethelulfe roi d'Angleterre.

Ethelulfe roi d'Oüeſſex en Angleterre allant à Rome dès l'année 855. fut reçû magnifiquement en France par le roi Charles le Chauve; que je nommerai déſormais ainſi, pour le diſtinguer du jeune Charles ſon neveu roi de Provence. Il donna à Ethelulfe tous les habits royaux, & le fit conduire juſques à la frontiere de ſon royaume: mais il n'arriva à Rome que ſous le pontificat de Benoiſt. Il offrit à S. Pierre une couronne d'or du poids de quatre livres, & pluſieurs autres riches preſens, & fit une largeſſe publique au clergé & au peuple. A ſon retour il s'arrêta en France, & épouſa Judith fille du roi Charles le Chauve: les fiançailles furent faites au mois de Juillet, & les nôces le premier d'Octobre à Verberie. Judith fut cou-

Ann. Bert. 855.

Anaſt. in Ben.

An. Bert. 855.

ron-

ronnée reine, quoique ce ne fut pas la coûtume des Anglois; l'archevêque Hincmar en fit la ceremonie, & nous avons encore les prieres qu'il y prononça. Le roi Ethelulfe étant de retour en Angleterre, fit tenir un concile à Vincheſtre dans l'égliſe de S. Pierre, où ſe trouverent les deux archevêques de Cantorberi & d'Yorc; tous les évêques d'Angleterre & un grand nombre d'abbez, Borede roi de Merce & Edmond roi d'Eſtangle, avec quantité de ſeigneurs. Là il fut ordonné qu'à l'avenir la dixiéme partie de toutes les terres appartiendra à l'égliſe, franche de toutes charges, pour la récompenſer des pillages des barbares: c'eſt-à-dire, des Normans, qui ne ravageoient pas moins l'Angleterre que la France. Le roi Ethelulfe mourut l'an 857. & laiſſa par ſon teſtament trois cens marcs d'or par an à l'égliſe Romaine: cent pour ſaint Pierre, cent pour ſaint Paul, cent pour les largeſſes du Pape. L'évêque de Vincheſtre étoit alors ſaint Suithun, qui avoit été précepteur du même roi, & le ſurvêcut de quelques années. L'égliſe honore ſa mémoire le ſecond jour de Juillet.

AN. 856.

Hincm. to. 1. p. 750. to. 8. conc. p 243. Ingulf. p. 860 Malm. p 38.

Will. Malm p. 41.

Act. SS. B. to. 6. p. 69. Martyr. R. 2. Jul.

XXX. Ravage des Normans.

En France les Normans ayant remonté la Loire, entrerent dans Orleans le dix-huitiéme d'Avril 856. le pillerent & retournerent, ſans que perſonne leur réſiſtât. D'autres Normans entrerent dans la Seine à la mi-Août de la même année, pillerent les villes ſituées des deux côtez de la riviere, & même au loin les monaſteres & les villages: puis ſe retirerent au lieu nommé la foſſe Givaud, où ils ſe fortifierent & y paſſerent l'hyver en repos. Toutefois dès le vingt-huitiéme de Decembre ils attaquerent Paris & brûlerent ſainte Geneviéve & toutes les autres égliſes, excepté S. Etienne, c'eſt-à-dire, la cathédrale, S. Germain des Prez & ſaint Denys

Ann. Bert. 856.

Id. 857.

Chr. Norm. Duch. to. 2. p. 525.

AN. 875. Denys : dont ils prirent l'abbé Loüis. On racheta ces égliſes par une grande ſomme d'argent. Ceux qui étoient au bas de la Loire pillerent la Touraine & les environs juſques à Blois. Ils attaquerent Chartres ; & l'évêque Erobald s'enfuyant à pied, voulut paſſer à la nage la riviere d'Eure, & s'y noya.

XXXI. Capitulaire de Quiercy. *Bertin.* 856 857. *cap. tit.* 19. 20. 21. 22.

Le roy Charles le Chauve n'avoit preſque plus d'autorité. Pepin ſon neveu, ſorti enfin du monaſtere de ſaint Medard de Soiſſons, avoit été reconnu roi en Aquitaine ; & ſe joignant aux Normans, il prit la Poitiers & pluſieurs autres places : les comtes & les autres ſeigneurs commençoient à vivre en ſouverains : la France étoit pleine de violences & de pillages. Pour y remedier Charles aſſembla à Quierci les évêques & les ſeigneurs qui lui étoient encore fideles, le vingt-cinquiéme Février 857. Là il fut réſolu que les évêques dans leurs diocèſes, les comtes & les envoyez du Prince, chacun dans leur détroit, tiendroient des aſſemblées : où l'évêque dioceſain remontreroit, par les autoritez de l'écriture & des canons, combien c'eſt un grand peché, que de piller & prendre de force le bien d'autrui ; & quelle penitence il merite. Les commiſſaires du roi devoient auſſi alleguer les loix & les capitulaires, qui deffendoient les mêmes crimes, & menacer ceux qui les commettroient à l'avenir, des peines ſpirituelles & temporelles. C'eſt ce qui paroît par la lettre, qui fut écrite au nom du roi & adreſſée à tous les évêques, les envoyez & les comtes, avec un recuëil d'autoritez de l'écriture & des peres ; & un autre recuëil des capitulaires de Charlemagne & de Loüis le Debonnaire. Mais des exhortations & des menaces étoient de foibles moyens, pour réduire des ſeigneurs qui avoient les armes à la main : auſſi n'en voit-on

to. 8. *conc. p.* 226. *Capit. tit.* 23. *p.* 87.

aucun

aucun effet, & les déſordres allerent toujours croiſſans. AN. 857.

On croit avoir un exemple des exhortations que les évêques firent en cette occaſion, dans une lettre de Loup de Ferrieres, écrite apparemment au nom de l'archevêque de Sens; & pluſieurs lettres de cet abbé marquent l'excès de ces déſordres. Il conſeille à un de ſes amis, qui devoit le venir voir, de prendre bien garde à choiſir un chemin ſûr. Car, ajoûte-t'il, dans le royaume de nôtre roi Charles, on exerce impunément des brigandages à la faveur de ces nouveaux mouvemens; & rien n'eſt plus aſſûré ni plus ordinaire, que les rapines & les violences. Il faut donc chercher une compagnie de voyageurs, dont le nombre & la valeur puiſſe faire éviter l'inſulte des méchans, ou, s'il eſt beſoin, les repouſſer. *Lup.* ep. 100. ep. 140.

XXX. Lettres de Loup de Ferrieres. *Lup. ep.* 101 102.

Vers le même tems il écrivit au pape Benoiſt par deux de ſes moines, qui entreprirent volontairement le voyage de Rome. Ils avoient des lettres generales de recommandation à tous les évêques d'Italie & de Gaule, & tous les fideles, non-ſeulement de Loup leur abbé, mais de Venilon archevêque de Sens, leur évêque diocéſain: portant expreſſément qu'ils avoient la permiſſion de l'un & de l'autre. Dans la lettre au pape, Loup dit qu'il avoit été envoyé à Rome, du tems de Leon ſon prédéceſſeur. Il lui recommande ces deux moines pelerins & le prie de les inſtruire des coûtumes de l'égliſe Romaine: afin d'avoir une regle certaine contre la varieté des uſages qui regnoient en divers lieux. Il prie auſſi le pape de lui envoyer par ſes moines quelques livres qui lui manquoient & qu'il ne trouve point en France: ſavoir, les commentaires de S. Jerôme ſur Jeremie, depuis le ſixiéme livre juſques à la fin; Ciceron de l'Orateur ep. 140. v. ep. 66. 67. 68.

rateur : les douze livres des inſtitutions de Quintilien : le commentaire de Donat ſur Terence ; promettant de les faire promptement copier, & les renvoyer fidelement. Dans une autre lettre il prie un ami de lui apporter les guerres de Catilina & de Jugurtha de Salluſte, & les Verrines de Ciceron. C'eſt la curioſité de ces ſavans abbez, & le travail de leurs moines, qui nous ont conſervé les livres de la bonne antiquité eccleſiaſtique & prophane.

ep 140 v. ep. 69.

Ce fut environ ce tems, c'eſt à-dire, l'an 857. qu'Hincmar compoſa ſon premier ouvrage de la prédeſtination. Après le concile de Valence, Remi archevêque de Lyon porta à l'empereur Lothaire ſon ſouverain, les canons de ce concile ; avec les dix-neuf articles de Jean Scot, qui y avoient été condamnez ; & les deux écrits de l'égliſe de Lyon, des trois lettres, & de la verité de l'écriture : afin que Lothaire les envoyât à ſon frere Charles, dans le royaume duquel étoient Hincmar & les autres, dont l'égliſe de Lyon combattoit les ſentimens. L'empereur Lothaire mourut peu de tems après, ayant chargé Ebbon évêque de Grenoble, de porter ces écrits au roi Charles ſon frere. Ebbon les lui rendit à Viterbe ; & Charles étant à Neaufle, maiſon de l'Archevêque de Roüen, au mois de Septembre 856 pour s'oppoſer aux Normans, remit tous ces écrits à Hincmar, pour les examiner & y répondre. C'eſt ce qu'il fit par un grand traité de la prédeſtination, diviſé en trois livres, dont il ne nous reſte que la preface, conſervée par Flodoard. Hincmar y reconnoît que le concile de Valence avoit condamné les quatre articles de Quiercy : mais il ſe plaint, qu'on ne les avoit pas inſerez dans le decret du concile, & qu'on l'avoit con-

XXXIII. Traité d'Hincmar ſur la prédeſtination.

Flod. liv. c. 15. Maug. diſſ. c. 38. 39. Hinc. præf. p.

condamné ſans l'entendre. Il prétend n'avoir eu juſques-là aucune connoiſſance des dix-neuf articles de Jean Scot, & n'avoir pû même en découvrir l'auteur; & cependant c'étoit lui-même, avec Pardule, qui avoit excité Jean Scot à écrire. Enfin il fait ſemblant de ne pas croire, que ce decret ſoit effectivement du concile de Valence, & dit que ne ſachant à qui il répond, il adreſſe ſa réponſe au roi Charles, de qui il a reçû ces écrits. On voit dans ce procedé d'Hincmar plus d'artifice que de bonne foi. AN. 857.

Cependant la douziéme année de ſon pontificat, qui eſt l'an 857. le dixiéme de Juin, il ajoûta trois articles aux inſtructions qu'il avoit données aux prêtres de ſon diocéſe. Le premier & le plus important regarde la penitence publique. Si-tôt qu'un homicide, ou autre crime publique, aura été commis, le curé avertira le coupable de venir devant le doyen & les autres curez, ſe ſoûmettre à la penitence; & ils rendront compte à leurs ſuperieurs, qui ſont dans la ville; afin que dans la quinzaine le pecheur puiſſe ſe preſenter devant nous, & recevoir la penitence publique, avec l'impoſition des mains. On écrira ſoigneuſement le jour du peché commis, & de l'impoſition de la penitence. Et quand les curez s'aſſemblent aux calendes, ils confereront enſemble de leurs penitens, pour nous faire avertir comment chacun s'acquitte de ſa penitence; afin que nous jugions quand il doit être reconcilié. Si le coupable ne ſe ſoûmet à la penitence, dans les quinze jours, il ſera excommunié, juſques à ce qu'il s'y ſoûmette. Le curé qui aura manqué à nous avertir du crime, ſera ſuſpendu de ſes fonctions, & jeûnera au pain & à l'eau, autant de jours qu'il aura été en de-

XXXIV. Inſtructions d'Hincmar à ſes prêtres. *to* 8. *conc. p.* 585. *Hincm. to.* 1. *n.* 730.

meure: & ſi le pecheur meurt ſans être averti, le curé ſera depoſé. Mais on prendra garde ſur tout, de ne point refuſer à l'article de la mort le viatique au penitent qui le demande avec
2. dévotion: à la charge d'accomplir ſa penitence, s'il revient en ſanté. On n'exigera rien pour les funerailles; & perſonne ne prétendra un droit hereditaire de ſepulture: c'eſt au curé
3. à en diſpoſer. On ne dira la meſſe que ſur un autel conſacré: du moins ſur une pierre benite.

Martyrs de Cordouë. *Eulog.* 11. *Menore.* 21.

A Cordouë la perſecution duroit toujours. Un prêtre nommé Abundius, curé d'une paroiſſe dans la montagne voiſine, fut engagé au martyre par l'artifice des Muſulmans. Mais étant interrogé par le cadi, il fit hardiment ſa profeſſion de foi, & parla contre Mahomet & ſes ſectateurs. Auſſi-tôt il fut mis à mort, & ſon corps expoſé aux chiens, l'onziéme de Juillet, Ere 892. qui eſt l'an 854. L'année ſuivante, le trentiéme d'Avril, trois martyrs ſouffrirent enſemble. Amator jeune prêtre, qui étoit venu
c. 13. étudier à Cordouë; Pierre moine & Loüis frere
Sup. liv. du diacre Paul, martyriſé en 851. Ils ſe joi-
XLVIII. *n.* 54. gnirent tous trois, pour faire enſemble profeſſion de l'évangile, & furent promptement executez. Les corps furent jettez dans le fleuve,
V. not. Amlr d'où l'on en tira deux: Pierre, que l'on enterra
c. 14. à Pegna-Mellar, & Loüis à Palme, au diocèſe d'Italique en Andalouſie. Dans le même tems un vieillard nommé Yiteſin, qui avoit apoſtaſié, étant exhorté à l'exercice de la fauſſe religion qu'il venoit d'embraſſer, le refuſa courageuſement, & fut auſſi-tôt executé.

c. 15. L'année ſuivante 856. Ere 894. Elie prêtre de Luſitanie, déja vieux, fut executé, avec deux
c. 19. jeunes moines, Paul & Iſidore, le dix-ſeptiéme d'Avril, & le vingt-huitiéme de Juin, Argimire moi-

moine avancé en âge. Il avoit eu une charge conſiderable à Cordouë, & en ayant été privé, il s'étoit retiré dans un monaſtere. Quelques infideles l'accuſerent devant le cadi de s'être mocqué du prophete: il fut mis dans une étroite priſon, & le cadi ayant en vain eſſayé de le pervertir, le fit mettre tout vivant ſur le chevalet, & percer d'une épée au travers du corps. Il fut enterré près ſaint Paſfait, dans l'égliſe de ſaint Aciſcle.

Aure ſœur d'Adolfe & de Jean, qui avoient ſouffert le martyre au commencement du regne d'Abderame, étoit religieuſe depuis trente ans, au monaſtere de ſainte Marie de Cuteclar. Elle étoit d'une famille très-noble entre les Arabes, de la province de Seville: ce qui donna occaſion à quelques-uns de ſes parens, qui en avoient ouï parler, de la venir voir. La trouvant non-ſeulement chrétienne, mais religieuſe, ils en avertirent le cadi, qui étoit auſſi ſon parent. Il la fit venir, & d'abord il lui reprocha doucement la honte qu'elle faiſoit à ſa famille par ſon changement de religion: mais enſuite il la menaça des tourmens & de la mort pour l'obliger à quitter le Chriſtianiſme. Aure ceda pour l'heure, & promit de faire ce qu'il voudroit, & le cadi la laiſſa en liberté. Mais étant retournée en ſa maiſon, elle continua de faire profeſſion comme auparavant de la religion chrétienne: s'efforçant d'effacer par ſes regrets & par ſes larmes le ſcandale qu'elle avoit donné. Comme elle frequentoit hardiment les égliſes, les infideles l'accuſerent devant le cadi à qui elle répondit que jamais elle n'avoit été ſeparée de J. C. & n'avoit adheré un moment à leurs profanations: quoiqu'elle eût eu la foibleſſe de le lui promettre. Le juge irrité la fit mettre en priſon, chargée de chaînes; & ayant

Sup. liv. XLVIII. *n.* 47.

reçû l'ordre du roi, il la fit exécuter le lendemain & jetter ſon corps dans le fleuve. C'étoit le dix-neuviéme de Juillet, la même année 856. L'égliſe honore tous ces martyrs en leurs jours propres.

XXXVI. Défenſes des martyrs par S. Euloge. *Apolog. mart.*

Le prêtre Euloge, qui nous en a conſervé la memoire a auſſi entrepris de les deffendre, contre les reproches de pluſieurs Chrétiens, qui ne vouloient pas les reconnoître pour martyrs. Car, diſoient-ils, ils ne font point de miracles comme les anciens martyrs : ils ne ſouffrent point diverſes ſortes de tourmens : ceux qui les font mourir, ne ſont point des idolâtres, mais des Muſulmans, qui reconnoiſſent le même Dieu que nous, & déteſtent l'idolâtrie. Euloge répond facilement à ces trois objections. Quant aux miracles, dit-il, ils ne ſont pas neceſſaires en tous les tems, comme ils étoient dans la naiſſance de l'égliſe, & ce ne ſont pas des marques infaillibles de ſainteté. Les tourmens ne ſont point eſſentiels au martyre, c'eſt la mort & la perſeverance juſques à la fin : on ne regarde point la longueur du combat, mais la victoire. Quoique Mahomet n'ait point enſeigné l'idolâtrie, il ſuffit aux Chrétiens, pour l'avoir en horreur, que ce ſoit un faux prophete & un des impoſteurs prédits par les apôtres, & qu'il ait combattu la divinité de Jeſus-Chriſt. Euloge marque ici que les Chrétiens faiſoient le ſigne de la croix & ſe recommandoient à Dieu, quand ils entendoient les Moëſins, ou crieurs des Muſulmans, appeller le peuple à haute voix du haut des tours, qui accompagnent les Moſquées.

Memor lib. 1 p. 350. Apologe. p. 450.

p. 435.

V. Bibl. Orient p. 576.

On faiſoit auſſi un autre reproche à ces martyrs d'Eſpagne : qu'ils s'offroient d'eux-mêmes au martyre, qu'ils attiroient la perſecution, & que les Muſulmans leur laiſſant le libre exercice de

la

la religion chrétienne, ils avoient tort de les irriter, en disant des injures à Mahomet. Les réponses d'Euloge à cette objection sont foibles; & ce qu'elles contiennent de plus considerable est la description du triste état des Chrétiens sous la domination des Musulmans. Aucun de nous, dit il, n'est en sûreté parmi eux: quand quelque affaire nous oblige à paroître en public, si-tôt qu'ils voyent en nous les marques de notre ordre, c'est-à-dire, de l'état ecclesiastique; ils font des huées sur nous, comme sur des insensez; & les enfans non contens des injures & des mocqueries, nous poursuivent à coups de pierres. Si-tôt qu'ils entendent le son de nos cloches, ils se répandent en maledictions contre nôtre sainte religion. On voit ici que les Musulmans souffroient alors aux Chrétiens leurs cloches, qu'ils leur ont ôtées depuis. Euloge continuë. Plusieurs d'entre eux ne nous permettent pas de les approcher, & croiroient être soüillez si nous avions touchez leurs vêtemens. *Memor. t. p. 354.*

Mais, quoi qu'il dise, il faut avoüer que la conduite de ces martyrs de Cordouë n'étoit pas conforme à l'ancienne discipline. L'église de Smyrne dans la relation du martyre de S. Polycarpe, dit: Nous ne loüons point ceux qui se presentent d'eux-mêmes; car ce n'est pas ce que l'évangile nous enseigne. S. Cyprien disoit devant le proconsul: Notre discipline deffend que personne s'offre de lui-même. Et dans sa dernierre lettre il disoit aux fideles: Qu'aucun de vous ne se presente aux payens: il suffit qu'il parle lorsqu'il sera pris. Le concile d'Elvire deffend de mettre au nombre des martyrs celui qui est tué sur la place, pour avoir brisé des idoles. Toutefois l'autorité de l'église, qui a reçû tous ces martyrs de Cordouë, & Euloge leur deffenseur, au nombre des saints, doit ar- *epist. c. 4. edit. Cotel. sup. liv. III. n. 28. Act. S. Cyp. sup. liv. VI. n. 39. 40. c. 60. sup. liv. IX. n. 14.*

rêter notre jugement, & nous faire croire, comme dit S. Auguſtin en pareil cas, qu'elle a eu de puiſſantes raiſons pour les excepter de ſes regles.

2. *Civit. c.* 26.

Saint Euloge traite cette queſtion en deux ouvrages : l'un intitulé Memorial des martyrs, & diviſé en trois livres, dont le premier ne contient guere que la deffenſe des martyrs, les deux ſuivans ſont leur hiſtoire : l'autre ouvrage eſt intitulé apologie, & ne laiſſe pas de contenir à la fin l'hiſtoire de deux martyrs, qui avoient ſouffert depuis qu'il eut fait cet écrit.

XXXVII. Autres Martyrs.

Le premier, nommé Rodrigue, étoit un prêtre né au bourg d'Egabre, inſtruit & ordonné à Cordouë. Il avoit deux freres, dont l'un ſe fit Muſulman, ce qui lui cauſoit des diſputes continuelles avec le troiſiéme, qui étoit demeuré chrétien. Une nuit leur querelle vint à tel excès, que Rodrigue ayant voulu les appaiſer, ils ſe jetterent tous deux ſur lui, & le laiſſerent pour mort. Comme il s'étoit mis au lit, le frere Muſulman le fit mettre ſur un brancard, & porter dans le voiſinage, en diſant : Voici mon frere, que Dieu a éclairé ; quoiqu'il ſoit prêtre il a embraſſé notre religion, & ſe trouvant comme vous voyez, à l'extrêmité, il n'a pas voulu mourir ſans vous le déclarer. Quelques jours après le prêtre Rodrigue étant guéri & apprenant ce qu'avoit fait ſon frere l'apoſtat, ſe retira de ſa maiſon de campagne dans un autre lieu. La perſecution étoit alors violente à Cordouë, en ſorte que l'on abattit les cloches de quelques égliſes. Rodrigue ayant été obligé de ſortir du fonds de la montagne, où il étoit caché, pour venir au marché à Cordouë: ſon frere l'apoſtat le rencontra & ſe mena au cadi l'accuſant d'avoir abandonné la re-

religion de Mahomet. Rodrigue nia que jamais il l'eut embraſſée, & déclara qu'il étoit non ſeulement Chrétien, mais prêtre. Le cadi, ayant en vain eſſayé de l'ébranler, l'envoya en priſon. AN. 858.

Il y trouva un nommé Sa'omon, qui ayant apoſtaſié pendant quelque tems, étoit revenu à l'égliſe. Ils furent bien tôt unis d'une étroite amitié, & s'exetçoient enſemble au jeune & à la priere. Le cadi l'ayant appris, les fit ſeparer, & défendit de les laiſſer voir à perſonne. Puis les ayant fait venir & exhorter encore juſques à trois fois, il les condamna à mort, par ordre du roi. On les mena ſur le bord du fleuve, ils ſe préparerent au combat, par le ſigne de la croix, Rodrigue fut exécuté le premier, & leurs corps expoſez & jettez dans le fleuve, comme les autres. Le prêtre Eulege ayant appris leur bienheureuſe mort, vint voir les corps, après avoir celebré la meſſe, & vit des infideles, qui prenoient des cailloux teints du ſang de ces mattyrs, & aprés les avoir lavez les jettoient dans le fleuve, de peur que les Chrétiens ne les gardaſſent comme des reliques. Le jour de leur martyre fut le troiſiéme de Mars, Ere 895. l'an 857. & l'égliſe les honore le même jour. Le corps de ſaint Rodrigue fut trouvé au bout de trois ſemaines & enterré ſolemnellement par l'évêque de Cordouë au monaſtere de ſaint Genés, dans le bourg nommé Tertios, & ſaint Salomon à Colubre, dans l'égliſe de ſaint Coſme & ſaint Damien.

Mart. R. 13. Mart.

XXXVIII Mort de Benoiſt III. Nicolas I. pape.

Le pape Benoiſt III. ne tint le ſiege que deux ans & demi, & mourut le dixiéme de Mars 858. En une ordination au mois de Decembre il fit cinq prêtres & un diacre, & d'ailleurs ſoixante-ſix évêques. Il aſſiſtoit avec tout le clergé aux funerailles des évêques, des prê-

Anaſt. in Ben. P.

AN. 858. tres & des diacres ; & il ordonna que ſes ſucceſſeurs en uſeroient de même. Le ſaint ſiege ne vaqua que quinze jours, & on élût Nicolas premier du nom, Romain de naiſſance, fils de Theodore regionaire. Le pape Sergius le tira de la maiſon de ſon pere, le prit dans le palais patriarcal & l'ordonna ſoudiacre. Leon IV. le fit diacre, & Benoiſt le goûta tellement, qu'il lui fit part du gouvernement de l'égliſe & l'avoit toûjours auprès de lui. A ſa mort Nicolas le porta en terre avec les autres diacres, & aida à l'enſevelir. L'empereur Louis qui venoit de ſortir de Rome y revint promptement, ayant appris la mort du pape Benoiſt ; & le clergé avec les grands & tout le peuple s'aſſemblerent pour l'élection. Après avoir conferé pendant quelques heures, ils convinrent unanimement d'élire le diacre Nicolas & l'allerent promptement chercher à l'égliſe de ſaint Pierre où il s'étoit caché, ſe diſant indigne d'une telle place. On l'en tira de force : & avec de grandes acclamations on le mena au palais de Latran, & on le mit dans le trône apoſtolique, puis il fut ramené à ſaint Pierre, conſacré & introniſé en preſence de l'empereur, & il celebra la meſſe ſur le corps du ſaint apôtre. Enfin on le ramena au palais patriarcal avec des cantiques ſpirituels ; & il fut couronné avec une grande joye de toute la ville, le dimanche vingt-quatriéme d'Avril. Deux jours après il mangea avec l'empereur, & l'alla viſiter quand il fut ſorti de Rome, au lieu nommé Quintus. L'empereur alla au-devant à pied, & mena le cheval du pape par la bride la longueur d'un trait d'arc. Ils mangerent encore enſemble : l'empereur lui fit de grands preſens, le reconduiſit à cheval ; & ſe ſeparant mena encore celui du pape par la bride.

Anaſt. in Nicol.

Dès

Dès le commencement de ſon pontificat & la même année 858 le pape Nicolas confirma l'union des égliſes de Brême & de Hambourg en faveur de Saint Anſcaire. Gonthier ayant été ordonné archevêque de Cologne après environ dix ans de vacance, Anſcaire le pria de conſentir à cette union : mais il y témoigna une grande oppoſition. C'eſt pourquoy l'affaire fut propoſée au parlement tenu à Vormes pendant le carême de l'an 857. Les deux rois Louis & ſon neveu Lothaire y aſſiſtoient avec pluſieurs évêques des deux royaumes. Tous aprouverent l'union & prierent Gonthier d'y donner ſon conſentement. D'abord il réſiſta fortement : ſoûtenant qu'il n'étoit point juſte d'ériger en métropole un ſiege de ſa dépendance, au préjudice de la dignité du ſien. Enfin à la priere des rois & de tous les évêques, il déclara, que ſi le pape confirmoit cette union, il l'approuveroit auſſi ; & tous ſes ſuffragans y conſentirent. Le conſentément de Lothaire étoit neceſſaire ; parce que Cologne étoit de ſon royaume.

AN. 858.

XXXIX. Union de Brême à Hambourg *Adam.* 2. c 17. *Sup. n.* 8. *Vita S. Anſc. n.* 38. *An. Fuld.* 857.

Sur la réponſe de l'archevêque Gonthier, le roi Loüis envoya à Rome Salomon évêque de Conſtance, & S. Anſcaire ne pouvant l'accompagner lui-même, envoya avec lui le prêtre Norfrid ſon diſciple. Ils furent très-bien reçûs par le pape Nicolas, qui voyant l'utillté de cette union pour la converſion des payens, la confirma par ſes lettres. Il y marque comme Anſcaire avoit été établi premier archevêque des Nordalbingues & ſon ſiege fixé à Hambourg par l'autorité du pape Gregoire IV. Ce qu'il confirme, le déclarant ſon legat pour prêcher l'évangile chez les Suedois, les Danois, les Sclaves & les nations voiſines. Puis il rapporte la raiſon qu'avoit euë le roi Loüis d'y unir l'évêché de Brême, ce qu'il confirme encore, &

n. 39.

AN. 858. ordonne qu'à l'avenir ces deux dioceſes n'en ſeront qu'un ſous le nom de Hambourg, avec défenſe à l'archeveque de Cologne d'y rien prétendre à l'avenir. L'union ainſi autoriſée par le pape fut executée : mais comme Hambourg avoir été ruiné par les Normans, Anſcaire & ſes ſucceſſeurs réſidoient ordinairement à Brême, & prenoient quelquefois le titre d'évêque de Brême.

Mabil. obſ. 9 to. 6. p. 77.

XL. Lettres des évêques de France au roi Louis. *Ann. Fuld. Bertin.* 858.

La même année 858. le roi Loüis paſſa le Rhin & vint en France avec une armée, invité par un grand nombre de ſeigneurs mécontens du gouvernement de Charles le Chauve : particulierement de ce qu'il ne les défendoit point contre les Normans. Venilon archevêque de Sens prit entre autres le parti de Loüis : mais Hincmar & la plûpart des autres évêques demeurerent fideles à Charles. Le roi Loüis leur avoit mandé de ſe trouver à Reims le vingt cinquiéme de Novembre, pour y traiter du rétabliſſement de l'égliſe & de l'état : mais ils ſe contenterent de s'aſſembler à Quiercy, & d'écrire une grande lettre qu'ils lui envoyerent par Venilon archeveque de Roüen & Ercanra évêque de Châlons, Elle eſt au nom de tous les évêques des provinces de Reims & de Roüen, & diviſé en quinze articles.

to 8. conc. p 654 to. 2. Cap. 101.

D'abord ils s'excuſent de ne s'être pas rendus à Reims, ſur l'incommodité de la ſaiſon & la brieveté du tems, qui les a empêchez de conſulter leurs archevêques, ſuivant les canons. Ils ſe plaignent enſuite de ce que le roi Loüis n'a point ſuivi les avis, qu'ils lui ont déja donnez pluſieurs fois : particulierement pour ſe réconcilier avec le roi Charles ſon frere, & ajoûtent, qu'il n'y a pas lieu deſperer, qu'il profite mieux des conſeils qu'il leur demande. Ils l'exhortent à examiner en ſa conſcience les motifs

Hinc. to. 2. p. 126.

c. 1

c. 3.

c. 4.

tifs de ſon voyage, & s'il voudroit être traité comme il traite ſon frere. Mettez-vous devant les yeux, diſent-ils, cette heure que vous ne pouvez éviter, quand votre ame ſortira de vôtre corps, dépoüillée de toute ſa puiſſance & de toutes ſes richeſſes; ſans ſecours de femmes, d'enfans, de courtiſans, de vaſſeaux: nuë & abandonnée, laiſſant ſes projets imparfaits; qu'elle verra tous ſes pechez & tout ce qu'elle aura penſé, dit, ou fait contre la charité, ſans l'avoir expié par la penitence. Elle l'aura toûjours devant les yeux, ſans pouvoir s'en détourner. Et enſuite: AN. 858

Nous avons appris que dans les dioceſes où vous paſſez on commet des cruautez & des abominations, qui ſurpaſſent celles des payens, & nous en voyons une partie. Cependant vous prétendez venir pour corriger des abus & procurer la paix. Tournez plûtôt vos armes contre les payens: délivrz-nous du tribut que nous leur payons, ou du moins donnez chez vous une retraite aſſurée à ceux qui les fuyent, au lieu qu'ils y ſont encore plus maltraitez. Si vous venez rétablir l'égliſe, comme vous nous avez écrit, conſervez les privileges, honorez les évêques, ne les inquietez point à contre-tems, laiſſez leur exercer en paix leurs fonctions: commandez aux comtes de leur faire amener les pecheurs ſcandaleux pour les mettre en penitence, permettez de tenir des conciles provinciaux dans les tems reglez par les canons, conſervez les biens des égliſes & de leurs vaſſaux: car depuis que les richeſſes des égliſes ſont accruës, les évêques ont jugé à propos de donner des terres à des hommes libres, pour augmenter la milice du royaume & aſſûrer aux égliſes des défenſeurs. On voit ici l'origine des fiefs dépendans des égliſes. Les évêques rapportent l'é- c. 5. c. 6. c. 7.

AN. 858. xemple de Charles Martel, qui pour avoir le premier uſurpé les biens de l'égliſe, fut envoyé en enfer en corps & en ame, ſuivant une prétenduë revelation de ſaint Eucher d'Orleans: mais on convient que c'eſt une fable.

V. Bar. ann. 741. n. 24. Sirm. hic. Mabill. obſ. 4. ad vitam S. Euch. to. 3. act. p. 595. c. 8. 9. 10.

Ils exhortent enſuite le roi Loüis à rétablir les monaſteres & les hôpitaux; & ils ajoûtent: Puiſque vous prétendez procurer le bien public, commencez par vous corriger vous-même. Vivez en ſecret comme étant toûjours expoſé au public: croyez plutôt votre conſcience, que les diſcours des autres: ne vous laiſſez vaincre ni à la flaterie, ni à l'envie: que le ſoin de la chair ne vous faſſe pas négliger votre ame. Que la regle de votre maiſon ſerve de modele aux particuliers: que les officiers de vôtre cour ſoient gens craignant Dieu, & charitables envers ceux qui ont recours à vous pour leurs beſoins. Etabliſſez des comtes & d'autres officiers publics, qui ſoient déſintereſſez, qui n'oppriment point le peuple, qui ne gâtent leurs moiſſons, ni n'enlevent leurs troupeaux, qui par le conſeil des évêques procurent le bien de l'égliſe, qui tiennent leurs audiences, non pour s'enrichir, mais pour rendre juſtice. Etabliſſez de même les juges des maiſons royales, qui n'oppriment point vos ſerfs: mais qui faſſent ſi bien cultiver vos terres, que vous ne ſoyez pas obligé d'être à charge aux évêques & aux abbez, pour les logemens, les voitures & les autres beſoins. Les comtes étoient gouverneurs des provinces & juges des hommes libres: mais il y avoit des juges particuliers dans les maiſons royales, qui gouvernoient le domaine, & rendoient juſtice aux ſerfs fiſcalins. Quant aux ſeigneurs, continuënt les évêques, qui à l'occaſion de ces deſordres ont commis des crimes dignes d'excommunication: obligez-les à ſe venir humilier devant leurs évêques, pour

c. 11.

c. 12.

c. 24.

c. 13.

pour satisfaire à l'église. Et si quelqu'un a participé à leurs pechez, fût-ce vous-même, qu'il en fasse pénitence. Faites toûjours avec vos serviteurs ce que nous vous conseillons; & quand le tems sera plus favorable pour tenir un concile avec nos confreres, nous vous donnerons nos conseils sur tout le reste. Nous avons besoin principalement de conferer avec les évêques, qui du consentement du peuple de ce royaume ont sacré votre frere avec le saint crême, après quoi il a été reconnu pour roi par l'église Romaine notre mere. Lisez les livres des rois, vous verrez par l'exemple même de Saül réprouvé, le respect qui est dû aux oints du Seigneur; & ce que nous reverrons en votre frere, outre la fidelité & la reconnoissance que nous lui devons. Voudriez-vous augmenter votre royaume aux dépens de votre ame? Ou nous priver du sacerdoce, comme nous meriterions de l'être, si nous vous abandonnions nos églises, contre l'ordre de Dieu & la raison. Car les églises, que Dieu nous a confié ne sont pas des fiefs que le roi puisse donner ou ôter, comme il lui plaît. Ce sont des biens consacrez à Dieu, dont on ne peut rien prendre sans sacrilege. Et nous autres évêques nous ne sommes pas des seculiers, qui puissions nous rendre vasseaux, ou prêter serment, contre la défense de l'écriture & des canons. Ce seroit une abomination, que des mains qui ont reçû l'onction du saint crême, & qui par la priere & le signe de la croix, font que le pain & le vin deviennent le corps & le sang de Jesus-Christ, servissent à un serment: non plus que la langue de l'évêque, qui par la grace de Dieu, est la clef du ciel. Et si l'on a exigé quelque serment des évêques ceux qui l'ont exigé & ceux qui l'ont prêté, doivent en faire penitence. AN. 858.

Au

An. 858. Au reſte n'écoutez pas ceux qui nous traitent de felons & de perſonnes viles. Songez que J. C. qui ſeul eſt roi & prêtre, a partagé le gouvernement de ſon égliſe entre l'autorité pontificale & la puiſſance royale, & n'a pas choiſi pour la premiere des riches & des nobles, mais des pauvres & des pecheurs. Notre nobleſſe eſt d'être les ſucceſſeurs des apôtres. Cependant nous ferons, comme vous l'avez ordonné, des jeûnes, des prieres des proceſſions, pour demander à Dieu qu'il appaiſe cette tempête. On croit Hincmar auteur de cette lettre.

XLI Reliques de Cordouë à Paris. *Ann Bert.* 858. *Tranſl. to. 6 Act. B. p.* 49.

Vers le même tems les reliques de quelques martyrs de Cordouë furent apportées à Paris. On eut avis au monaſtere de S Germain des Prez, que le corps de ſaint Vincent ſon premier patron pourroit être facilement apporté de Valence en Eſpagne, à cauſe du triſte état où cette ville avoit été réduite par les Sarrazins. Deux moines de la maiſon, Uſuard & Odilard, entreprirent le voyage, par la permiſſion de leur abbé Hilduin II. & du roi Charles le Chauve: mais étant à Uſès ils apprirent que le corps de ſaint Vincent n'étoit plus à Valence. En effet il en avoit été enlevé dès l'an 855. par Audalde moine de Conques au dioceſe de Rodès: mais en revenant il paſſa par Sarragoſſe, où l'évêque Senior averti que ce moine portoit des reliques, les lui ôta & les fit enterrer dans la cathedrale. Toutefois il ne put ſavoir de quel Saint elles étoient, quoiqu'il preſſât le moine Audalde, même par les tourmens, de le déclarer: car il le trompa en diſant que c'étoit de ſaint Martin martyr. Audalde étant de retour à Conques ſans reliques, fut traité de moine vagabond, & ſe retira au monaſtere de ſaint Benoiſt de Caſtrès, qui en eſt à preſent la cathedrale, où il fut bien reçû par l'abbé Giſlebert. Il lui découvrit

Tranſl. S. Vinc. to 5. Act p 643.

vrit ſon aventure, mais enfin par l'entremiſe de Salomon comte de Cerdaigne, il obligea l'évêque de Saragoſſe à rendre le corps de S. Vincent, qui fut apporté à Caſtres vers l'an 864. AN. 858.

Cependant les deux moines de S. Germain furent trompez comme les autres, par le faux nom de S. Martin : & on leur diſoit, que ſaint Vincent avoit été porté de Valence à Benevent. Deſeſperant donc d'avoir les reliques de leur ſaint patron, ils reſolurent d'en apporter d'autres, pour ne pas perdre leur voyage, & s'adreſſerent à Sanifred, qui étoit à Barcelone le premier après le comte. Il leur parla de la perſecution, qui venoit d'être exercée à Cordouë ſous le roi Abderame, & particulierement des martyrs George & Aurelius. Auſſi-tôt les deux moines Uſuard & Odilard conçûrent un ardent deſir d'avoir des reliques de ces martyrs, & déclarerent à Athaulfe évêque de Barcelone & à Sanifred, qu'il étoient réſolus d'aller à Cordouë. Ceux-ci effrayez de la propoſition, en détournerent les moines autant qu'il leur fut poſſible : mais enfin ils leur donnerent des lettres à la faveur deſquelles ils obtinrent de Saül évêque de Cordouë, & de Samſon abbé de Pilla-mellar, le corps entier de ſaint George moine & martyr, le corps ſans tête de ſaint Aurelius & le chef de ſainte Sabigothe, ſon épouſe, qui eſt nommée Natalie dans cette hiſtoire: c'eſt à-dire, qu'elle avoit un nom Goth & un nom Romain. Ils apporterent en France ces reliques, qui pendant le chemin firent pluſieurs miracles, & arriverent le vingtiéme d'Octobre 858. au village d'Eſmant appartenant à l'abbaye, où la plus grande partie des moines s'étoient retirez avec le corps de ſaint Germain, de peur des Normans. Le roi Charles eut une grande joye de voir ſon royaume enrichi de ces reliques: toutefois

Sup. XLVII *n* 56. 57.

An. 858. fois pour s'assûrer de la verité, il envoya à Cordouë un nommé Mancion, qui rapporta le fait comme les deux moines. Usuard l'un d'eux est le fameux auteur du martyrologe ; & cette histoire a été écrite sur son récit, par Aimoin son confrere, qui vivoit alors dans le même monastere, où l'on garde encore ces saintes reliques.

XLII. Martyre de S. Fuloge. *Vit S. Eulog.* 11. *Mart.* c. 3. *Boll.* to 7. p. 93.

Vistremir archevêque de Tolede mourut le dernier jour de la même année 858. & le prêtre Euloge de Cordouë fut élû pour lui succeder, par le suffrage de tous les évêques de la province & du voisinage: mais il y eut quelque obstacle qui empêcha qu'il ne fut sacré; & on en élut un autre de son vivant, quoiqu'il ne survêcût pas deux mois à son élection; car il souffrit le martyre après y en avoir tant encouragé d'autres Une fille nommée Leocritie, d'une famille noble de Musulmans, avoit été instruite dès l'enfance dans la Religion chrétienne par une de ses parentes, qui la fit même baptiser. Son pere & sa mere s'en étant apperçûs, la maltraitoient & la foüetoient jour & nuit, pour la faire renoncer à la foi. Elle fit connoître son état au prêtre Euloge & à sa sœur Anulone, temoignant qu'elle vouloit aller en lieu, où elle pût en liberté exercer sa religioon.

6. 4.

Euloge lui procura secretement les moyens de sortir de chez ses parens, qu'elle trompa feignant de ceder à leur volonté, jusqu'à parler contre la religion chrêtienne. Elle se para, comme si elle eût pensé au mariage; & sous prétexte d'aller à une nôce elle sortit; & courut chez Euloge & sa sœur, qui la reçûrent à bras ouvert, & la cacherent chez des amis fideles. Le pere & la mere au desespoir remuerent ciel & terre pour la trouver; & par l'autorité du cadi firent empriſonner & foueter plu-

plusieurs Chrétiens, même des religieuses & AN. 859.
des prêtres. Euloge sans s'émouvoir faisoit souvent changer de retraite à Leocritie, & passoit les nuits en prieres pour elle, prosterné dans l'église de saint Zoïle. Elle de son côté jeûnoit & veilloit, couchant sur la cendre & couverte d'un cilice.

Une nuit étant venuë voir Euloge & sa sœur, c. 5.
elle ne put retourner, parce que la personne qui devoit l'accompagner vint trop tard, & qu'il étoit déja jour. Le cadi en étant averti, envoya des soldats entourer la maison, d'où ils tirerent Leocritie, avec Euloge, & les amenerent en sa presence. Il demanda à Euloge pourquoi il tenoit cette fille chez lui, & Euloge répondit, que les prêtres ne pouvoient refuser l'instruction à ceux qui la demandoient. Le cadi le menaça de le faire mourir à coups de verges: mais Euloge répondit, que le glaive étoit un moyen plus sûr; & commença à parler hautement contre leur prophete & leur religion. On le mena aussi-tôt au palais devant le conseil. Un des conseillers qui le connoissoit particulierement lui dit. Si des ignorans se précipitent malheureusement à la mort, un homme savant & vertueux comme toi, ne doit pas imiter leur folie. Crois-moi, je te prie, dis seulement un mot à present, puisqu'il le faut, tu reprendras ensuite ta religion, & nous promettons de ne te point rechercher. Euloge lui répondit en soûriant: Ah! si tu pouvois connoître les récompenses qui attendent ceux qui conservent notre foi, tu renoncerois à ta dignité temporelle. Il commença alors à leur proposer hardiment les veritez de l'évangile: mais pour ne le pas écouter, ils le condamnerent aussi-tôt à perdre la tête.

Comme on le menoit au supplice, un des en-

mi-

An. 859. nuques du roi lui donna un soufflet. Il tendit l'autre joüe, & en souffrit patiemment un second. Quand il fut arrivé au lieu de l'exécution, il pria à genoux, étendit les mains au ciel, fit le signe de la croix sur tout son corps, & presenta sa tête, qui fut promptement coupée. C'étoit l'heure de none, ou trois heures après midi, le samedi onziéme jour de Mars 859. Il fut enterré à saint Zoïle. Leocritie fut aussi décolée quatre jours après, & jettée dans le fleuve Betis: mais elle en fut tirée & enterrée à saint Genés de Tertios. L'église honore l'un & l'autre le jour de leur martyre. La vie de saint Euloge a été écrite par Alvar son ami; & depuis il nous reste peu de monumens de l'église d'Espagne sous la domination des Musulmans.

Mart R.11. & 15. Mart.

XLIII. Lettres d'Hincmar contre les pillages. *Opusc.7 to. 2. p.148.*

En France comme les pillages continuoient, principalement à l'occasion de la guerre civile entre les deux freres Louis & Charles, Hincmar archevêque de Reims adressa à ses curez un mandement pendant le carême de cette année 859. avec ordre de le publier. Et parce, dit il, que ces pillards ne viennent à l'église que par coûtume, & ne demeurent à la messe que jusques à l'évangile, lisez cet avertissement aussitôt après l'épître. Hincmar y exhorte ceux qui se rencontrent dans son dioceſe, à s'abstenir des pillages, des violemens & des autres crimes qui se commettoient impunément, rapportant les passages de l'écriture, pour montrer qu'ils meritent l'enfer. Renoncez-y, dit-il, principalement en ce tems, où vous devez satisfaire à Dieu pour les fautes de toute l'année, afin de recevoir la communion au jour de notre redemption, & ne vous en pas approcher comme Judas, pour votre perte. Et ne dites pas: Si le peril de communier indignement est si grand, com-

comme nous dit cet évêque, nous nous abſtiendrons de communier, plutôt que de changer de vie. Car le ſeigneur a dit de la communion, comme du batême, que l'on ne peut être ſauvé ſans la recevoir. Ainſi il ne reſte autre parti à prendre, pour quiconque ſe veut ſauver, que de renoncer au peché, par une ſincere penitence; & après avoir purifié ſa conſcience, recevoir le corps & le ſang de Notre Seigneur. Et ſachez que ſi vous ne vous corrigez, vous qui commettez ces maux dans mon dioceſe, je deffenderai à mes prêtres de vous donner la communion. Et ſi quelqu'un dit: Je paſſerai dans un autre dioceſe pendant ces jours là: il doit ſavoir, qu'il ne ſe moque pas des hommes, mais de Dieu, & qu'il ſe trompe lui même: car ſi étant excommunié il communie dans un autre diocèſe, il ſe charge devant Dieu d'une plus grande condamnation, croyant ſe cacher à celui qui eſt par tout. AN. 859. *Joan.* III. 5. VI. 54.

Hincmar envoya ce mandement au roi Charles, le priant de le tenir ſecret, juſques à un jour, où il aſſembleroit ſes fideles ſerviteurs, & leur feroit une remontrance mêlée de force & de douceur. Vous pourrez enſuite, ajoûte-t-il, faire lire cet avertiſſement, tous les jours, à ceux qui viendront de nouveau auprés de vous. Et ne negligez pas les articles, que le concile de Quierci envoya l'année paſſée à Loüis; & que mon fils Hincmar, c'eſt ſon neveu, vous donna de ma part, quand il vous ſuivit en Bourgogne. Croyez-moi, ils ont été faits pour vous, plus que pour votre frere. *Opuſc.* p. 141.

J'ai appris trois choſes, que j'avois reſolu de vous cacher: mais après y avoir bien penſé, je crains de me rendre coupable moi-même, ſi je ne vous faiſois connoître les bruits qui courent contre vous. Le premier, c'eſt que vous ne vou-

An. 859. voulez point vous mêler de ces pillages, & que vous prétendez que chacun ſe defende comme il pourra. Je ſçai que c'eſt une calomnie, mais j'ai voulu vous inſtruire, afin que vous en montriez la fauſſeté par les effets. Car ce ſeroit une impieté à un roi d'exiger de ſes ſujets des dons & des contributions; & ne leur pas conſerver les biens dont ils les tirent. Le ſecond point eſt, que ceux qui vont porter des plaintes à votre cour, n'y reçoivent ni conſolation, ni bonne réponſe. Je ne le crois pas non plus: mais je croi malgré moi le troiſiéme: qu'après que l'on a pris aux dépens des égliſes tous les vivres neceſſaires, on exige encore de l'argent, ſinon, l'on fait de grands débris.

Opuſc. 6. p. 146.

Enfin Hincmar écrivit aux clercs de la cour, qui marchoient à la ſuite du roi & de la reine; & dont les domeſtiques commettoient les mêmes crimes que les autres: pillant par tout, pour nourrir hommes & chevaux, & abuſant des femmes qu'ils rencontroient. Il repreſente à ces clercs qu'ils doivent non-ſeulement s'abſtenir du mal mais en détourner les autres; & qu'ils ſont reſponſables des pechez de leurs domeſtiques; puis il ajoûte: Si vous ne vous corrigez, vous qui êtes de ma province, je vous interdirai de vos fonctions & de la communion, juſques à un concile, & ceux qui n'en ſont pas, je les excommunierai de mon diocèſe & de ma province, & je les renvoyerai à leurs évêques pour les corriger.

XLIV. Députation au roi Louis.

to. 8. conc. p. 668.

to. 2. Cap. p. 122.

Le voyage du roi Louis n'eut guere d'autre effet, que de multiplier en France les deſordres & les pillages, il fut obligé de retourner chez lui au commencement du printems 859. & il s'arrêta à Vormes. Cependant on tint un concile à Mets le ving-huitiéme de Mai, du conſen-

te-

tement des rois Charles le Chauve & Lothaire son neveu, pour procurer la paix entre eux & le roi Loüis. Ce concile députa vers Loüis trois archevêques, Hincmar de Reims, Gonthier de Cologne, Venilon de Roüen; & six évêques, Herluin de Coutance, Hildegaire de Meaux, Adventius de Mets, Ebbon d'Auxere, Hincmar de Laon, neveu de l'archevêque, Ercanra de Châlons. On leur donna une instruction portant les conditions auſquelles ils devoient abſoudre le roi Loüis, de l'excommunication, qu'il avoit encouruë, pour les exces commis dans le royaume de ſon frere, du moins comme ayant communiqué avec les excommuniez. En voici la ſubſtance. AN. 859.

Il ſe reconnoîtra coupable de tous les maux qui ont été faits dans nos diocèſes, par les mauvais conſeils qu'il a ſuivis; & promettra d'en faire une digne penitence. Il promettra auſſi de venir le plutôt qu'il pourra traiter la paix en perſonne avec nos princes Charles & Lothaire: & de la garder, s'ils la gardent de leur côté. Il promettra de ne plus donner de protection à ceux qui l'ont fait offenſer Dieu ſi griévement. Au contraire il fera venir, s'il peut, devant ſon frere Charles & ſon neveu Lothaire au parlement prochain, ceux qui les ont quitté, pour ſe donner à lui, comme il a promis à Merſen: afin qu'on leur pardonne s'ils ſe juſtifient, ou qu'on les condamne. Les évêques parlent des promeſſes reciproques de s'aſſiſter & de ne point recevoir les vaſſaux les uns des autres, que les trois freres Lothaire, Loüis & Charles ſe firent en 851. au parlement tenu à Merſen près de Maſtric. *c.* 6. *c.* 5. *c.* 3. *c.* 7. *c.* 8. *to* 8. *cap. p.* 46. *tit.* 10. *c.* 9.

L'inſtruction continuë: Si le roi Louis promet tout cela, & de rétablir l'égliſe de tout ſon pouvoir: donnez-lui abſolution de tous les pechez

AN. 859. chez qu'il a commis & fait commettre dans nos dioceſes, & le retabliſſez dans la communion, dont il s'eſt privé en communiquant avec des
c. 10. excommuniez. Etquoique ſes pechez euſſent beſoin d'une penitence de pluſieurs années, ſelon les degrez preſcrits par les canons: toutefois nous confiant à la miſericorde de Dieu, qui a plus d'égard à la douleur qu'à la longueur du tems, & à la deſtruction des vices, qu'à l'abſtinence des viandes, nous ſuivons la déciſion la plus humaine des peres. Ils citent enſuite un canon d'Afrique, & des paſſages de S. Leon & de S. Gregoire: qui ne diſent autre choſe, ſinon en general, que le tems de la penitence eſt à la diſcrétion des évêques, & que l'on peut l'abreger à ceux qui ſont en peril: ce qui ne convenoit point au roi Louis. Ainſi il ſemble que les évêques ne citent ces autoritez que pour la forme.
c. 11. Ils ajoûtent, parlant aux députez: Si vous ne trouvez pas le roi dans ces diſpoſitions, gardez-vous bien de l'abſoudre: ce ſeroit vous lier avec lui, vous en ſeriez deſavouez, & en rendriez
c. 12. compte au concile. Et s'il retombe dans les mêmes fautes, dont vous allez l'avertir de notre part, qu'il ſache qu'il ſe rend de nouveau ſujet au jugement de Dieu & de l'égliſe.

Avec cette inſtruction les députez du concile
Conc. p. 682. allerent à Vormes, où le roi Loüis leur donna audience le quatriéme de Juillet, & leur dit d'abord: Si je vous ai offenſé en quelque choſe, je vous prie de me le pardonner, afin que je puiſſe deſormais parler avec vous en ſûreté. L'archevêque Hincmar, qui étoit le premier à ſa gauche, répondit: Cette affaire ſera bien-tôt terminée, puiſque vous nous demandez ce que nous venons vous offrir. Grimold abbé de ſaint Gal & archichapelain du roi Loüis, & un évêque nommé Theodoric ayant dit quelque choſe

choſe à Hincmar, il continua de dire au roi : Vous n'avez rien fait contre moi, dont je garde aucun reſſentiment, & ſi j'en avois, je n'oſerois pas me preſenter à l'autel, pour offrir le ſacrifice. L'évêque Theodoric dit encore à Hincmar : Faites ce dont le roi vous prie : pardonnez-lui. Hincmar répondit, s'adreſſant toujours au roi : Quant à ce qui me regarde perſonnellement, je vous l'ai pardonné, & vous le pardonne : mais quant au mal qui a été fait à mon égliſe & au peuple, je vous donne le conſeil & vous prête le ſecours ſelon Dieu, qui peut procurer votre ſalut. Grimold, Theodoric & Salomon évêque de Conſtance répondirent, qu'il parloit bien ; & les autres députez appuyerent le diſcours d'Hincmar. Gonthier archevêque de Cologne montra au roi en particulier l'écrit dont ils étoient chargez, mais le roi ne voulut point entrer en matiere, diſant qu'il ne pouvoit rien faire ſans conſulter les évêques de ſon royaume. Ainſi les députez du concile de Mets s'en retournerent ſans lui avoir donné l'abſolution. AN. 859.

XLV. Concile de Savonieres. *to. 8. p. 6. 7. Capit. tit. 29. p. 130.*

Peu de tems après, & dans le même mois de Juin, on tint un grand concile à Savonieres près de Toul : où ſe trouverent des évêques de douze provinces, des trois royaumes de Charles le Chauve, de Lothaire & de Charles ſes neveux, qui y aſſiſterent tous trois. Ce concile fit treize canons, dont la plûpart regardent des affaires particulieres. On ſe plaignit de l'ordination de trois évêques : Tortold de Bayeux, *c. 4.* Anſcaire de Langres & Atton de Verdun. Tortold avoit été diacre de Venilon archevêque de Sens, dont il étoit parent, & qui s'étant déclaré pour le roi Loüis, lui avoit fait obtenir l'évêché de Bayeux par l'autorité de ce prince. Comme il s'efforçoit de s'y maintenir, par promeſſes

AN. 859. meſſes & par menaces: le concile ordonna qu'il ſeroit jugé par Venilon de Sens & trois autres évêques; que s'il refuſoit de comparoître devant eux, il y ſeroit contraint par l'autorité du prince, & s'il déſobéiſſoit, frappé d'anathéme.

c. 5. Anſcaire étoit un ſoûdiacre qui s'étoit intrus dans le ſiege de Langres, du vivant de l'évêque Iſaac; & avoit ſollicité ſon clergé, ſes vaſſaux & ſes ſerfs. Mais comme il promit par des députez de ſe deſiſter; le concile accepta ſa ſoûmiſſion, & lui preſcrivit la formule d'un ſerment, par lequel il demandoit pardon de ſon entrepriſe, & promettoit de ne rien faire de ſemblable à l'avenir. On lui deffendit auſſi de jamais aſpirer au ſiege de Langres, ni à celui de Genéve, qu'il avoit voulu uſurper de même.

c. 7. Atton évêque de Verdun avoit été moine de ſaint Germain d'Auxerre, & on rapportoit l'acte de ſa profeſſion. On ſe plaignoit que ſa promotion à l'épiſcopat étoit irreguliere: peut-être faute du conſentement de ſes ſuperieurs: Il fut ordonné qu'il comparoîtroit à un autre concile; & on ſait d'ailleurs que ſon ordination fut confirmée, & qu'il gouverna l'évêché de Verdun avec honneur. Au contraire on croit que l'ordination de Tortold fut caſſée, parce qu'on voit l'année ſuivante un autre évêque de Bayeux.

V. not. Sirm. in Capit.

XLVI. Requête du roi contre Venilon. *to 8. conc. p. 679.*

Le roi Charles le Chauve preſenta au concile de Savonieres une requête, où il diſoit: Venilon étoit mon clerc ſervant à ma chapelle, & m'avoit fait ſerment de fidelité, quand je le fis ordonner archevêque de Sens. Lorſque je partageai mon royaume avec mes freres, il promit, comme les autres évêques, avec ſerment l'obſervation du partage. Depuis il m'a ſacré roi dans l'é-

l'égliſe de ſainte Croix d'Orleans, qui eſt de ſa province, avec promeſſe de ne me point dépoſer de la dignité royale : au moins ſans les évêques qui m'avoient ſacré avec lui, & au jugement deſquels je me ſoûmis, comme je m'y ſoûmets encore. Ces paroles ſont remarquables en la bouche d'un roi ; & nous n'en avons point vû qui parlât ainſi, du moins en France. Mais l'exemple de Louis le Débonnaire, qui s'étoit tant de fois fait couronner & réhabiliter par les évêques, & la foibleſſe preſente de Charles pouvoit lui faire tenir ce langage. Quoi qu'il en ſoit, il paroît que les évêques croyoient pouvoir dépoſer les rois : car on ne peut douter que cette requête ne fut dreſſée par leur conſeil. Elle continuë ainſi : Les troubles ayant commencez, nous fiſmes un écrit mes ſujets & moi, pour promettre de nous aider réciproquement, & Venilon y ſouſcrivit comme les autres. Mais quand mon frere Loüis entra dans mon royaume à main armée, Venilon fut le ſeul des évêques qui m'abandonna, & alla lui parler ſans ma permiſſion. Il ne me donna point en cette guerre le ſecours que ſon égliſe me devoit, quoique je le lui euſſe demandé : au contraire il mena ſes forces à mon frere contre moi. Et quoique mon frere fût accompagné de mes ſujets révoltez, dont l'excommunication avoit été notifiée à Venilon, par les lettres des évêques, il ne laiſſa pas de celébrer la meſſe publiquement devant eux, dans mon palais d'Attigni, ſans la permiſſion de l'évêque diocéſain, & demeura avec eux dans le conſeil de mon frere, cherchant les moyens de me dépoüiller de ma part du royaume, au préjudice de ſon ſerment. Il s'eſt fait donner par mon frere Loüis l'abbaye de ſainte Colombe, qui eſt dans mon royaume, & des pierres des murs de la ville de AN. 859. c. 4.

AN. 859. Melun. Il a fait donner l'évêché de Bayeux à Tortold ſon parent & mon clerc ; qui m'avoit prêté ſerment. Enfin, après que Dieu m'a donné des forces, pour recouvrer mon royaume, je me ſuis approché de la ville de Sens, & Venilon ne m'a donné aucun ſecours.

c. 6. Sur cette requête le concile ordonna que Venilon ſeroit cité à certain terme ; & pour cet ef-
t. 681. fet on dreſſa une lettre ſynodique, où nous voyons les noms de la plûpart des évêques, qui aſſiſtoient à ce concile. Il y a premierement huit archevêques : Remy de Lyon, Rodolfe de Bourges, Gonthier de Cologne, Hincmar de Reims, Arduic de Beſançon, Teutgaud de Tréves, Venilon de Roüen, Herard de Tours. Enſuite trente-deux évêques, entre autres Ebbon de Grenoble, Rotade de Soiſſon, Adventius de Mets, Atton de Verdun, Enée de Paris, Agius d'Orléans, Hincmar de Laon, Robert du Mans, Erloin de Coûtances, Iſaac de Langre, Erchambert de Bayeux : ce qui montre que Tortold en étoit exclu.

En cette lettre, après avoir marqué toutes les plaintes du roi contre Venilon de Sens, les évêques ajoûtent : Le roi a choiſi pour juges Remy de Lyon, Venilon de Roüen, Herard de Tours & Rodolfe de Bourges, devant leſquels vous comparoîtrez trente jours après avoir reçû cette lettre pour propoſer vos deffenſes. Après la lettre ſont des extraits des anciens canons ſur les principaux chefs d'accuſation contenus dans
t. 694. la requête. Herard de Tours fut chargé par le concile de porter cette lettre à Venilon de Sens, & de lui faire la citation : mais étant tombé malade, il en chargea Robert du Mans ſon ſuffragant, avec une lettre par laquelle il exhorte Venilon à ſe juſtifier pour l'honneur de l'épiſcopat, & à ſatisfaire le roi. Venilon ſuivit

ce conſeil, & ſe reconcilia avec le roi Charles, ſans être jugé par les évêques. AN. 859.

Le concile de Savonieres écrivit auſſi aux évêques de Bretagne, qui demeuroient toûjours dans leur ſchiſme. La lettre n'eſt adreſſée qu'aux quatre anciens évêques, car on ne reconnoiſſoit pas les trois autres, & le concile les exhorte à rentrer ſous l'obéïſſance de l'archevêque de Tours leur métropolitain: & ne plus communiquer avec ceux qu'il avoit excommuniez pour leurs crimes. Enſuite eſt un mémoire des avis qu'ils doivent donner à Salomon, qui ſe prétendoit ſouverain de la Bretagne, pour la réduïre à l'obéïſſance du roi Charles. Le concile écrivit en particulier à neuf ſeigneurs Bretons, qui étoient les principaux entre les excommuniez, pour les exhorter à ſe reconnoître & à penſer à leur ſalut; les menaçant d'anathéme s'ils perſiſtent dans leur endurciſſement. On voit par cette lettre, que les pillages & les autres déſordres n'étoient pas moins fréquens dans la Bretagne que dans la France.

An. Bertin 859.
XLVII. Lettres aux Bretons. *c. 8*
Sup. liv. XLVII. n. 43. p. 95.
c. 9.

On relût en ce concile les articles qui avoient été dreſſez ſur la matiere de la prédeſtination, par Remy de Lyon, & par Hincmar de Reims: c'eſt-à-dire, les ſix premiers du concile de Valence, & les quatre du concile de Quiercy. A la lecture des canons de Valence, les évêques du parti d'Hincmar voulurent faire quelque remontrance: mais Remy les appaiſa doucement, & dit avec beaucoup de gravité, que ſi quelques-uns d'entre eux n'approuvoient pas ces articles, on apporteroit de part & d'autre les livres des peres au premier concile, où l'on décideroit d'un commun accord, ce qui ſe trouveroit le plus conforme à la tradition de l'égliſe. Quelques-uns du parti oppoſé voulurent les fier, prétendant qu'ils n'étoient pas les auteurs

c. 10.
Sup n. 21. Hincm præf de prædeſt. V. Maugdiſſ. c. 40.

AN. 859. de ces articles qu'ils ſoûtenoient : mais Hincmar & la plûpart de ceux de ſon parti, qui connoiſſoient la doctrine & la capacité de leurs adverſaires, firent entendre aux autres que les deffenſeurs des articles de Valence pouvoient avoir eu de bonnes raiſons de ſouffrir quelque tems agiter ces queſtions, avant qu'elles fuſſent décidées d'un commun conſentement. Il paſſa donc à l'avis de Remy, & le concile de Savoniers prononça que les articles conteſtez ſeroient examinez au premier concile après la paix rétablie.

c. 10.

XLVIII Concile de Langres. *to. 8 p. 673.*

Ces articles de Valence avoient été confirmez dans un concile tenu le dix-neuviéme d'Avril la même année 859. dans l'Abbaye des ſaints Jumeaux près de Langres, où préſidoient Remy archevêque de Lyon & Agilmar de Vienne, accompagné d'Ebbon de Grenoble & de pluſieurs autres évêques, en la preſence de leur roi Charles le jeune, fils de l'empereur Lothaire. Ce concile de Langres fit ſeize canons, qui à la pourſuite de Remy furent lûs & approuvez au concile de Savonieres, auquel ils ſont inſerrez comme en faiſant partie. Les ſix premiers ne ſont que les ſix du concile de Valence, touchant la predeſtination, excepté que dans le quatriéme canon il n'eſt point fait mention des quatre articles de Quiercy : ce qui fut peut-être ôté en les reliſant à Savonieres, pour ne point choquer Hincmar & ceux de ſon parti. Quoi qu'il en ſoit nous n'avons point dans ce neuviéme ſiécle de déciſion autentique touchant la grace & la prédeſtination, que ces ſix canons publiez en trois conciles. Car nous ne voyons point que la matiere ait été agitée dans un concile poſterieur, comme il avoit été convenu à Savonieres : au contraire il ſemble que ces ſix canons ayent été confirmez à Rome, puiſqu'un analiſte du tems dit ſur cette année 859. Le

p. 609.

pape

pape Nicolas confirme la doctrine catholique touchant la grace de Dieu & le libre arbitre, la verité de la double prédeſtination, & le ſang de J. C. répandu pour tous les croyans. AN. 859. *An. Bertin.*

Les dix autres canons du concile de Langres ſont de diſcipline ; & les deux plus remarquables ſont ceux qui parlent des conciles & des écoles. On priera les princes de permettre les conciles provinciaux tous les ans, & tous les deux ans une aſſemblée generale dans leur palais. On les priera auſſi, & on exhortera très-inſtamment les évêques, d'établir des écoles publiques des ſaintes écritures & des lettres humaines, par tout où il ſe trouvera des perſonnes capables d'enſeigner, comme avoient fait les empereurs dans les années précedentes, au grand avantage de l'égliſe : au lieu qu'à preſent, dit le concile, nous voyons avec douleur, la vraye intelligence de l'écriture ſainte décheoir de telle ſorte, qu'à peine en trouve-t-on quelque veſtige. *c.* 7. *c.* 10.

XLIX. Statuts d'Herard & d'Iſaac.

Entre les évêques qui aſſiſterent au concile de Savonieres, il y en a deux dont il nous reſte des canons de diſcipline : Herard archevêque de Tours, & Iſaac évêque de Langres. Ceux d'Herard ſont des ſtatuts publiez dans ſon ſynode dioceſain le ſeiziéme de Mai l'an 858. troiſiéme de ſon pontificat, indiction ſixiéme : ils contiennent 140. articles, tous tirez de divers endroits des capitulaires des rois, comme M. Baluze a remarqué. Le recuëil d'Iſaac eſt auſſi tiré des capitulaires, que l'auteur cite lui-méme en ces termes : Parce que ceux que nous voulons corriger, mépriſent les regles que nous leur propoſons, diſant qu'elles ſont de notre invention, nous avons crû les devoir retenir par l'autorité des rois & du pape. C'eſt qu'il y a quelques-uns de ces capitulaires pris des conciles tenus par S. Boniface de Mayence, & autoriſés par le- *to.* 8. *conc. p.* 617. *to.* 7. *cap. p.* 1283. *to.* 8. *conc. p.* 598. *to.* 1. *Capit. p.* 283. *Chr. S Benig. P.* 416. *to.* 1. *Spicil.*

AN. 859. le pape Zacharie. Iſaac a tiré ſon recuëil principalement des trois derniers livres des capitulaïres, compilez par le diacre Benoît. Il eſt fort ample, diviſé en onze titres, dont chacun comprend pluſieurs articles. Le premier titre eſt des penitens, & de leurs peines: le dixiéme eſt de la ſtabilité des clercs dans les égliſes de leurs titres.

L. Second traité d'Hincmar ſur la predeſtination. *Maug. diſſ. c. 45.*

Hincmar voulant toûjours ſoûtenir ſes quatre articles de Quiercy, commença peu de tems après le concile de Savonieres un ſecond traité de la prédeſtination; qu'il adreſſa, comme le premier, au roi Charles le Chauve, en ſon nom, & au nom des autres évêques. Il eſt diviſé en trente-huit chapitres, & commence par l'hiſtoire de l'hereſie des Prédeſtinatiens. Il prétend qu'elle avoit paru dès le tems de ſaint Auguſtin: & en allegue pour preuve la diſpute des moines d'Adrumet, & les objections des Gaulois, rapportées dans les lettres de Proſper & d'Hilaire. Mais on peut fort bien expliquer tous ces écrits, ſans ſup poſer d'autres heretiques, que les Pelagiens & les demi-Pelagiens, choquez de la doctrine de ſaint Auguſtin, faute de la bien entendre. Auſſi pluſieurs ſavans theologiens ſoûtiennent qu'il n'y eût jamais d'heretiques Prédeſtinatiens; & il eſt certain qu'Hincmar s'eſt trompé en pluſieurs faits ſur cette matiere: comme ſur le concile d'Arles, où le prêtre Lucidus ſe retracta, qu'il dit avoir été tenu par ordre du pape ſaint Celeſtin, mort dès l'an 432. plus de quarante ans avant ce concile; & quand il prend Hilaire laïque, qui écrivit à S. Auguſtin, pour ſaint Hilaire archevêque d'Arles. Il s'eſt encore mépris en ſoûtenant, que l'Hypognoſticon eſt un ouvrage de ſaint Auguſtin, & le traité de l'endurciſſement de Pharaon de ſaint Jerôme; deux livres ſur leſquels il appuye beaucoup.

Sup l.xxiv. n. 45 58. 59. V. Sirm. hiſt. prædeſt & Maug. conſut.

Hincm. c. 1. p. 5. Sup. l. xxvi. n 15. xxxix. n. 40.

Hinc-

Hincmar vient enſuite à Gotheſcalc, qu'il prétend avoir renouvellé l'hereſie des Prédeſtinatiens, & s'efforce de répondre à l'autorité de S. Fulgence touchant les deux prédeſtinations. Le corps de l'ouvrage eſt l'examen des ſix articles du concile de Valence. Hincmar ne dit rien ſur le premier; mais il attaque le ſecond & le troiſiéme: puis à l'occaſion du quatriéme, il travaille à juſtifier ſes quatre articles de Quiercy. Il déclare qu'il ne prétend point ſoûtenir les dix-neuf articles de Jean Scot; & convient du cinquiéme de Valence, ſoûtenant en même tems qu'il ne le regarde point. Il ne dit rien du ſixiéme. AN. 859. c. 2. c. 3. c. 6. 11. c. 19. c. 31.

Mais il s'étend ſur le ſeptiéme canon, qui étoit le premier de diſcipline, contre les ordinations irregulieres des évêques, prétendant qu'il a été compoſé malicieuſement contre lui, comme s'il n'avoit été ordonné que par la faveur du prince. Il en prend occaſion de rapporter toute l'hiſtoire de ſon ordination, & les actes du concile de Soiſſons, où elle avoit été confirmée. Et enſuite, ſuppoſant avoir prouvé que ſes adverſaires ont renouvellé l'ancienne hereſie des Prédeſtinatiens; il rapporte ſous douze articles tous les reglemens des conciles & des papes, touchant ceux qui ſoûtiennent des hereſies déja condamnées. Enfin il fait une longue récapitulation de tout ce qu'il avoit dit touchant la doctrine de la prédeſtination. En tout cet ouvrage Hincmar fait paroître plus d'érudition que de jugement & de juſteſſe d'eſprit. c. 36. *Sup. n.* 8. c. 37. c. 38. c. 31. p. 232.

En parlant des dix-neuf articles de Jean Scot, il ajoûte: Il y a d'autres erreurs contre la foi: avancées par ceux qui cherchent une vaine réputation par des nouveautez de paroles: ſavoir, que la divinité eſt trine, que le ſacrement de l'autel n'eſt pas le vrai corps & le vrai ſang du *Ann. Bert.* 855.

An. 859. Seigneur : mais seulement la memoire du vrai corps & du vrai sang : que les anges sont corporels : que l'ame de l'homme n'est pas dans le corps : que la seule peine de l'enfer est le souvenir des pechez, & le tourment de la conscience. A quoi se rapporte ce que dit un analyste du tems, que l'on remuoit plusieurs questions contraires à la foi, dans le royaume de Charles le Chauve, & qu'il ne l'ignoroit pas. Les dernieres erreurs rapportées par Hincmar, se trouvent dans le livre de Jean Scot, de la prédestination. La premiere n'est une erreur que dans l'opinion d'Hincmar, qui choqué de ce que dans une hymne des martyrs on chantoit *Te trina deitas*, & le reste, soûtient que c'étoit diviser l'essence divine : Gotheschalc fit un écrit pour soûtenir que cette expression étoit catholique, & Hincmar composa un gros traité pour le refuter : nonobstant lequel l'église a continué de chanter ces paroles jusques à present.

c. 16. 19.

t. 2. p. 413.

LI. Ecrits de Paschase Ratbert.

Quant à l'erreur qu'il rapporte sur l'eucharistie, on croit que c'étoit Jean Scot qui l'avoit avancée. Car il est certain qu'il avoit écrit sur cette matiere contre Paschase Ratbert, un livre qui fut condamné environ deux cens ans après, au concile de Verceil l'an 1050. Ce livre de Jean Scot ne se trouve plus ; mais il en reste un fameux de Ratram moine de Corbie, & deux autres écrits du même tems sans nom d'auteurs. Paschase savoit bien que sa doctrine étoit combattuë ; & dans son douziéme livre sur saint Matthieu, écrit plus de vingt ans après son traité de l'eucharistie, à l'occasion de ces mots : Ceci est mon corps ; il dit : Je me suis étendu sur ce sujet ; parce que j'ai appris, que quelques-uns me reprennent, comme si dans mon livre j'avois voulu attribuer à ces paroles plus que la verité mê-

Mabil. praef. to. 6. Act n. 131. 132.

Lanfr. contra Berengar. c. 4.

Mabil. ibid. n. 9. 44. 45.

p. 1094.

même ne promet, craignant peut-être ce que craignirent ceux à qui Jesus-Christ parloit, que je ne veüille mettre son corps en pieces. Paschase composa depuis sa retraite le livre de la vie de Vala, les quatre derniers sur saint Matthieu, trois sur le pseaume 44. & cinq sur les lamentations de Jeremie: c'est-à-dire, près de la moitié de ses ouvrages.

Elog. to. 6. Act Ben n. 2. &c. p 121 Sup. n. 8.

Ce fut aussi dans ces derniers tems qu'il écrivit la lettre à Frudegard, que l'on croit avoir été moine de la nouvelle Corbie. Il avoit écrit à Páschase ses difficultez & celles de quelques autres, sur son livre de l'eucharistie: & Paschase lui répond pour le défendre, soûtenant que le corps de Jesus-Christ est le même dans l'eucharistie que celui qui est né de la Vierge, & qu'il est réalité & figure tout ensemble. Relisez, dit-il à la fin, le livre que j'ai fait sur cette matiere: car encore que l'aye écrit pour des enfans, j'apprens toutefois que j'ai excité plusieurs personnes à l'intelligences de ce mystere, & à concevoir des pensées dignes de JESUS-CHRIST. Il joint à cette lettre l'endroit que j'ai rapporté de son commentaire sur saint Matthieu & quelques passages des peres.

Mabil. præf n 18. Pasch. p. 1619.

Ce fut donc du tems de l'abbé Odon que Ratram prêtre & moine de Corbie écrivit par ordre de Charles le Chauve un traité du corps & du sang du Seigneur, qu'il ad essa à ce prince. Il en propose ainsi le sujet: Votre Majusté demande si le corps & le sang de Jesus-Christ, qui est reçû dans l'église par la bouche des fideles, se fait en mystere & en verité, c'est-à-dire, s'il contient quelque chose de secret, qui ne paroisse qu'aux yeux de la foi, ou si sans aucun voile de mystere, les yeux du corps y voyent au-dehors ce que la vuë de l'esprit voit au-dedans: en sorte que tout ce qui se fait y paroisse ma-

LII. Traité de Ratram sur l'eucharistie.

Mabil. præf to. 9. n. 81. 83. Ratram. edit. Paris. 1686. n. 5.

manifeſtement. Vous demandez encore ſi c'eſt le même corps qui eſt né de la Vierge Marie, qui a ſouffert, qui eſt mort, qui a été enſeveli; & qui étant reſſuſcité eſt monté aux cieux, eſt aſſis à la droite du pere. Ces deux queſtions ſont les deux parties de ſon livre. La derniere eſt contre Paſcaſe, qui ſoûtient que le corps de Jeſus-Chriſt dans l'euchariſtie eſt le même qui eſt né de la Vierge : mais la premiere queſtion ne le regarde point; car il prouve expreſſément dans ſon traité de l'euchariſtie, qu'elle eſt tout enſemble & verité & figure. Et dans ſa lettre à Frudegard il dit : Si quelqu'un dit que cette chair & ce ſang ſont ſans myſtere & ſans figure, il aneantit le ſacrement.

Cap. 4. p. 1564. p. 1620. E.

Mais il y avoit alors des catholiques qui ſoûtenoient effectivement, que le pain & le vin n'étoient point des figures du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt : fondez ſur cette raiſon, que le ſigne n'étant pas la choſe dont il eſt le ſigne, l'euchariſtie ne ſeroit plus le corps & le ſang de J. C. Cette opinion ſe trouve ſoûtenuë vers le même tems par Haimon évêque d'Halberſtat après S. Jean Damaſcene, & c'eſt celle que Ratram combat : prétendant qu'il s'enſuit qu'il n'y a aucun myſtere dans l'euchariſtie : ni par conſequent aucune matiere à la foi. Mais ceux qu'il attaque n'admettoient pas cette conſequence : au contraire Haimon dit formellement, que dans ce ſacrement le goût & la figure du pain & du vin demeurent : afin qu'on le prenne ſans horreur, quoique la nature des ſubſtances ſoit entierement changée au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt : mais autre choſe eſt ce que nous rapportent les ſens, autre choſe ce que la foi nous enſeigne.

Haim. de cop & ſang Damaſc. IV. de fid. c. 14.

Auſſi Ratram n'accuſe pas ſes adverſaires de nier ce qui eſt de foi, mais ſeulement de ſe con-

an. 17.

tre-

tredire. Car, dit-il, ils confeſſent ſelon la foi, que c'eſt le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, & par conſequent que ce n'eſt pas ce que c'étoit auparavant. Et plus haut il explique ainſi ſa créance touchant ce myſtere: Au dehors ſe repreſente la forme du pain qu'il étoit auparavant: la couleur ſe montre, la ſaveur ſe fait ſentir: mais au dedans, on apprend qu'il y a quelque choſe de bien plus précieux & plus excellent, parce qu'il eſt divin; c'eſt-à-dire, le corps de J. C. qui eſt vû, reçû & mangé, non par les ſens corporels, mais par les yeux de l'eſprit fidele. *n. 9.* De même le vin, qui eſt fait le ſacrement du ſang de Jeſus-Chriſt, par la conſecration du pretre, nous montre en ſa ſuperficie autre choſe, que ce qu'il contient au-dedans. Car que voit-on, ſinon la ſubſtance du vin? Goûtez-en, il ſent le vin, il en a l'odeur & la couleur. Mais ſi vous le conſiderez au-dedans, ce n'eſt plus la liqueur du vin, mais la liqueur du ſang de Jeſus-Chriſt, qui frappe le goût, les yeux & l'odorat des ames fideles. *n. 10.* Et enſuite: Le pain qui eſt offert, étant pris des fruits de la terre, eſt changé au corps de J. C. par la ſanctification: comme le vin, quoiqu'il ſoit ſorti de la vigne, eſt fait le ſang de Jeſus-Chriſt, par la ſanctification du myſtere; non pas viſiblement, mais par l'operation inviſible du S. Eſprit. C'eſt pourquoi on les appelle le corps & le ſang de J C. parce qu'on les prend, non pour ce qu'ils paroiſſent au-dehors; mais pour ce qu'ils ſont devenus au-dedans, par l'operation du ſaint Eſprit, & que par cette puiſſance inviſible ils ſont tout autre choſe, que ce qu'ils paroiſſent viſiblement. Et encore: Nous avons montré par tout ce qui a été dit juſques ici, que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, qui ſont reçûs dans l'égliſe par la bouche des fideles, ſont des figu- *n. 49.*

res ſelon l'apparence viſible; mais ſelon la ſubſtance inviſible, c'eſt veritablement le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Ainſi la premiere queſtion que traite Ratram, n'eſt pas de ſavoir, ſi l'euchariſtie eſt figure ou réalité; mais ſi outre la réalité elle eſt encore figure.

Mabill. pr. f n 51. n. 11. Paſc. de corp. c. 1.

La ſeconde queſtion eſt de ſavoir, ſi le corps de J. C. dans l'euchariſtie, eſt préciſément le même, qui eſt né de la Vierge Marie. Paſcaſe l'avoit dit, fondé ſur un paſſage de S. Ambroiſe: mais cette expreſſion avoit paru nouvelle à Raban, & à pluſieurs autres ſavans, qui fondez ſur d'autres paſſages des peres, vouloient que l'on diſtinguât deux corps de J. C. le naturel & l'euchariſtique; c'eſt-à-dire, comme on parleroit aujourd'hui, deux manieres d'être du même corps; l'une naturelle & ſenſible, l'autre ſurnaturelle & myſterieuſe: car ils convenoient tous également de la réalité. C'eſt donc en ce ſens que Ratram dit: Le corps qu'il a pris de la Vierge Marie, qui a ſouffert, qui a été enſeveli, qui eſt reſſuſcité, étoit un veritable corps; c'eſt-à-dire, viſible & palpable; au lieu que le corps qui eſt appellé le myſtere de Dieu, n'eſt pas corporel, mais ſpirituel, & par conſequent ni viſible, ni palpable. Ces deux queſtions n'étoient donc que ſur les expreſſions, & non ſur le fond du myſtere. Au reſte il faut convenir, que dans le traité de Ratram, il y a des manieres de parler dures & obſcures, qu'il faut expliquer par les plus claires, puiſque l'auteur a toûjours vêcu dans la communion de l'égliſe.

n. 63.

LIII. Ecrit anonyme contre Paſcaſe. *to. 6. act. Ren. p. 591.*

L'écrit anonyme que nous avons contre Paſcaſe Ratbert, combat deux propoſitions de ſon ouvrage: la premiere, que le corps de Jeſus-Chriſt dans l'euchariſtie, ſoit le même qui eſt né de la Vierge; l'autre, que Jeſus-Chriſt ſouffre de nouveau, toutes les fois que l'on celebre la meſſe.

On

On ne trouve point que Paſcaſe eût avancé cette derniere propoſition; ainſi c'étoit ſeulement une conſequence, que l'on tiroit de ſa doctrine. Cet écrit commence ainſi : Tout fidele doit croire & confeſſer, que le corps & le ſang du Seigneur eſt de vraie chair & de vrai ſang : quiconque le nie, montre qu'il eſt infidele; & un peu après : J'ajoute, que comme Jeſus-Chriſt eſt la verité & le vrai agneau de Dieu, qui eſt immolé myſtiquement tous les jours, pour la vie du monde : ainſi par la conſecration & la puiſſance du S. Eſprit le pain devient ſa vraie chair & le vin ſon vrai ſang. Ce qui eſt ſi certain, qu'aucun chrétien n'en peut douter; & il y a même des gentils qui le ſavent. Car autrefois dans le pays des Bulgares, un ſeigneur payen me pria de boire, pour l'amour de Dieu, qui du vin a fait ſon ſang. On juge par-là que l'auteur écrivoit avant la converſion des Bulgares, qui arriva, comme nous verons, ſous le pape Nicolas I. Il ſoûtient donc en cet écrit, que le corps de Jeſus-Chriſt dans l'euchariſtie eſt bien le même, qui eſt né de la Vierge naturellement, mais non pas ſpecialement : c'eſt-à-dire, ſuivant notre maniere de parler, qu'il eſt le même réellement, mais non ſelon les apparences ou eſpeces ſenſibles. On conjecture avec vrai-ſemblance que cet écrit anonyme eſt la lettre de Raban à Egil abbé de Prum : car il eſt certain qu'il lui en avoit écrit une ſur ce ſujet. AN. 858. *Mabill. præf. n. 57.*

Cependant les Normans continuoient leurs ravages. En 859. ils firent le dégât du pays au de là de l'Eſcaut. La même année ils entrerent dans le Betou à l'embouchure du Rhin. D'autres étant entrez par la Somme, pillerent le monaſtere de ſaint Valery, la ville d'Amiens & les lieux d'alentour, où ils mirent tout en feu. Ceux qui étoient établis ſur la Seine attaque-

LIV. Ravages des Normans. *an. Bert.* 859.

rent

AN. 859. rent la nuit la ville de Noyon, prirent l'évêque Immon avec d'autres perſonnes nobles, clercs & laïques ; & ayant pillé la ville les emmenerent & les tuerent en chemin. Deux mois auparavant ils avoient tué Ermenfrid évêque de Beauvais, & l'année precedente Blatfrid évêque de Bayeux. La crainte de ces barbares obligea les moines de S. Denys en France à transferer les reliques des ſaints martyrs à Nogent une de leurs terres dans le Hurepoix. D'autres Normans ayant fait le tour de l'Eſpagne entrerent par le Rône ; pillerent quelques villes & quelques monaſteres, & s'établirent dans la Camargue. De-là ils remonterent le Rône juſques à Valence ; ayant pillé tout le pays aux environs, ils revinrent à leur logement. De Provence, ils paſſerent en Italie juſqu'en Toſcane, prirent Piſe & d'autres villes, qu'ils pillerent & ravagerent.

An. Bert. 850.

Ibid. 851.

Aimon. Par lib. V. 6.

Au mois de Janvier 861. les Normans qui étoient ſur la Seine vinrent juſques à Paris, & brûlerent quelques bâtimens de S. Germain des Prez, dont les moines ſe retirerent dans leurs terres de Brie avec le corps du ſaint. Il en demeura vingt pour celebrer l'office le jour de Pâques ; & comme ils chantoient matines dans l'égliſe, ils furent attaquez par les ennemis : mais ils ſe ſauverent avec un bonheur qui paſſa pour miraculeux.

Fin du Dixiéme Tome.

TA-

TABLE
DES MATIERES.

A.

AARON Calife, ami de Charlemagne. 35. 53. Ses qualitez & ſa mort. 108
Abbez fameux ſous Louis le Debonnaire. 172. Devoir de l'abbé. 175. 239 Abbez doivent être prêtres. 244
Abderame, roi des Muſulmans d'Eſpagne. 414. Perſecute les Chrétiens. 415, Renouvelle la perſecution à Cordouë. 450. Sa mort. 451
Abundius, &c. martyrs à Cordouë. 506
Abiſſins Jacobites. 340
S. *Aciſcle*, monaſtere à Cordouë. 415
Adelard, abbé de Corbie. 86. Ses commencemens. 91. 92. Son exil. 138. Son rappel. 205 Fonde la nouvelle Corbie. 213. Sa mort. 235
Adolfe & Jean martyrs à Cordouë 415
Adrien pape, ſes liberalitez. 9. 10. Sa mort. 10
Adventius évêque de Mets. 525. 530
Aetius patrice chef des martyrs d'Amorium. 373
Agilmar archevêque de Vienne. 352. 532
Agius évêque d'Orleans. 346. 363. 530.
Agnus-Dei benis par le pape. 294.
Agobard archevêque de Lion. 206. Son traité du jugement de Dieu. 208 278. Des images. 233. Du batême des eſclaves des Juifs. 274. Autres traitez contre les Juifs. 274. &c. Lettre de reproche à Louis le Debonnaire. 295. Manifeſte pour Lothaire. 299. Mort d'Agobard & ſes écrits. 335
Aix-la-Chapelle capitulaire de 813. page 131 Autre de 815. p. 228. Second concile en 836. p. 326
Alamin Calife. Son regne & ſa mort. 109
Alcuin. Son traité contre Elipand. 25. Ses abbayes & le bien qu'il y fait. 27. Ses occupations. *ibid.* Ses diſciples. 28. Ses écrits 29. 30. Sa mort. 31
S. *Aldric* arch. de Sens. 262.
S. *Aldric*, évêque du Mans. 324. 326. Chaſſé & réta-

bli. 350. Sa mort. 463
Alfonse - le-chaſte Roi des chrétiens d'Eſpagne, 17. Sa mort. 413
Almamon Calife. 109. Sa mort. 305. Ses études. *ibid*
Almouiaſem. Calife 306
Aloüatec Calife. V. Vatec.
Altfrid évêq. de Munſ. 48
Alvar prêtre de Cordouë. 446. 522.
Amalarius archevêque de Treves. 97. Son traité du batême. 118
Amalarius de Mets. Son traité des offices eccleſiaſt. 292. Agobard écrit contre lui. 335
Amaury archev. de Tours. 456
Amolon archev. de Lyon. 335. 336. Sa réponſe ſur les faux miracles de Dijon. 365. Sa réponſe à Gotheſcalc. 441. Hincmar & Pardule lui écrivent. 452
Amorium patrie de l'empereur Theophile priſe par les Muſulmans. 536
Anaſtaſe martyr à Cordouë. 470
Anaſtaſe prêtre cardinal de l'égliſe Romaine dépoſé. 474 Elû anti-pape. 496. Chaſſé. 498
Angilbert archevêque de Milan. 425
Angilbert abbé de Centule ou S. Riquier envoyé à Rome par Charlemagne. 12. Souſcrit à ſon teſtament. 94
Aniane, fondation de ce monaſtere. 57. 58
S. *Anſcaire* moine de Corbie envoyé en Danemarc. 235. 236. Ses travaux. 238. Envoyé en Suede. 279. Ordonné archevêque de Hambourg. 281. Legat du pape dans le Nort. 313. Obligé de quitter Hambourg. 386. Devient évèq. de Brême. 477. Introduit la foi en Danemarc. 481. La rétablit en Suede, 484. 488
Anſcaire uſurpateur du ſiege de Langres. 527. 528
Anſegiſe abbé de Fontenelle. 247. recueille les capitulaires. 249. Son teſtament & ſa mort. 318. 319
Anſelme évêque de Milan dépoſé. 184
Antoine métropolitain de Sylée, Iconoclaſte, 141. Patriarche de Conſtantinople. 200
Archambaud ou Ercanbalde, chancelier de Charlemagne. 53
Archiprêtres avoient inſpection ſur les curez. 426
Ardgaire prêtre ſoûtient l'égliſe de Suede. 478
Arduic archevêque de Beſançon. 538

Aréopagetiques d'Hilduin. 320. Son erreur ſuivie par les Grecs. 311
Argaous en Armenie, demeure des Manichéens. 372
Arles VI. concile en 813 p. 119
Armes défenduës aux clercs. 124. 182. Qui toutefois les portoient. 359. 360. 363.
Arnon archevêque de Juvave ou Salsbourg. 23. 24. 93, 94. Inſtruit les ſclaves. 24. Aſſiſte au concile de Mayence. 122.
Arſene évêque d'Eugubio, ſoûtient l'antipape Anaſtaſe. 496
Aſſomption de la ſainte Vierge. 215. 216. Son octave à Rome. 494
Athilrade, ou Adelarde, archevêque de Cantorberie. 14. 48.
Athingans. 202. V. Manichéens.
Attillion, ami de ſaint Benoît d'Aniane. 58
Atton, évêque de Verdun. 528. 530.
Aubert, compagnon de S. Anſcaire en Danemarc. 236.
S. Auguſtin. Son autorité reconnuë ſur les matieres de la grace. 455
Avoüez des évêques & abbez. 125.
Aure, martyre à Cordouë. 507.
Aurelius, martyr à Cordouë. 444. 449. Son corps transferé à Paris. 519.
Autel. On n'oſoit s'y appuyer. 49.

B

BAHANE chef des Manichéens. 107
Batême. Ecrits d'Alcuin. 31. Batême par un laïque. 45. Conſentement des parens. *ibid.* Renonciations au batême. 96. 97. Traitez faits par ordre de Charlemnage. 118. Regles du concile de Mayence. 123. Batême par immerſion. 168. Regles du ſixiéme concile de Paris. 263
Bardane le Turc reconnu empereur, cede à Nicephore. 36
Bardas, frere de l'imperatrice Theodora. 341
Barſanuphiens, heretiques. 110
Barthelemy, archevêque de Narbonne. 359. 367.
Baſile, abbé de S. Sabas de Rome, blâme Theodore Studite. 76
Baſile, patriarche Melquite de Jeruſalem. 307
Baſileus, , empereur en Grece. 102.
Beauvais, Concile en 845.

p. 379, 380
S. *Benoist* d'Ariane, ſes commencemens, 56, Envoyé à Urgel, 21. Pauvreté de ſon premier monaſtere, 58. Prend ſoin des autres. 59, 60, & des pauvres, 61. Son autorité, *ibid.* Il envoye des colonies à d'autres monaſteres, 62, 68. Et en retient l'inſpection, 69. Aimé de l'empereur Louis, 171. Sa mort, 197
Benoist diacre de Mayence, ſa collection de capitulaires, 387, 388
Benoist III. élû pape, 495. Sacré, 498. Sa mort, 511
Beraire archevêque de Narbonne, 357
Bern ou Biorn roi de Suede, 280
Bernard ou Bernaire évêque de Vormes, 23, 86, 122
Bernard fils de Pepin roi d'Italie, 132. Se révolte. 184. Meurt. *ibid.*
Bernard comte de Barcelone odieux aux ſeigneurs, 286
Bernard archevêque de Vienne, ſa mort, 352
Bernelef aveugle gueri par ſaint Ludger, 44
Bernoüin archevêque de Beſançon, 94, 261
Biens eccleſiaſtiques, n'eſt permis de les uſurper, 328
Birque ou Biorc capitale de Suede, 280
Bogoris prince des Bulgares, 371
Bouchard, évêque de Chartres, 461
Brême, évêché uni à Hambourg, 477
Bretagne. Lettre du concile de Savonieres aux évêques ſchiſmatiques, 331
Bretons, évêques ſimoniaques condamnez à Rome, 409, 410. Forcez à quitter leurs ſieges, 411
S. *Brieu*. Erection de cet évêché, 411
Becanceld. Lieu d'un concile en Angleterre, 14

C,

Campule. Sacellaire conſpire contre le pape, 19. Envoyé priſonnier en France, 23. Condamné, 34
Candie bâtie par les Muſulmans d'Eſpagne, 251
Canons, leur autorité & leur neceſſité, 80
Cantorberi, évêchez qui en dépendoient, 49
Capitulaires d'interrogations, 94. &c.
Careſme, ſingularitez de divers jours de carême, 293. Comment Louis le Debonnaire le paſſoit, 331

Catalogne aux François, 414
Celchyt ou Calcut : lieu d'un concile en Angleterre en 816. p. 167
Centumcelles, aujourd'hui *Civitavecchia*, 475
S. *Chaffre*, monaſtere, 68
Chalon ſur Saone, concile en 813. p. 125.
Chanoines, regles d'Aix-la-Chapelle, 165, 166. Diſtinction d'avec les moines, 162. Enfans de chœur, 164
Chapelles domeſtiques défenduës, 264, 268
Charlemagne regrete le pape Adrien, 10 Etoit maître de Rome, 12. Diſciple d'Alcuin, 28. Eloquent, *ibid.* Vient à Rome la quatriéme fois, 32. Couronné empereur, 33. Partage ſes états à ſes trois fils. Partage ſes meubles, 92, 93. Ses dernieres occupations, 94, &c. Reconnu empereur d'Orient, 102. Il ordonne cinq conciles, 119. Ses exercices de pieté, 133. Ses aumônes, 134. Sa mort, 136. Sa juſtification, 137. Crû en purgatoire, 219
Charles roi de Germanie fils de Charlemagne. Sa mort, 132
Charles Martel, fable de ſa damnation, 416. Reconnoît pouvoir être dépoſé par les évêques, 529
Charles le Chauve traite avec les Normans, 378. Rend pluſieurs terres à l'égliſe de Reims, 381
Charroux monaſtere, 68
Chreſme gardé ſous le ſeau, 120
Chrétien. Si on doit rendre aux payens les chrétiens transfuges, 112.
Chriſtophle Patrriarche Melquite d'Alexandrie, 119, 182, Sa mort, 396.
Chrumne, roi des Bulgares, 99
Claude évêq. de Turin, 28. Ennemi des images, 255. Sa mort & ſes écrits. 345.
Cliffe ou Clovesho en Angleterre. Conciles, 49, 223
Code des regles par ſaint Benoît d'Aniane, 197, 198
Colombe vierge & martyre à Cordouë, 471
Concile ſeptiéme, ſecond de Nicée, reçû par ſaint Theodore Studite. 242.
Condeſcendence. Juſqu'où elle peut aller en matiere de religion, 74. V. Diſpenſe.
Confeſſion au prêtre, 31, 44, 127
Conques, monaſtere, 68
Conſtantin, fils d'Irene

répudie Marie. 1. 2. Sa mort. 15. Concile qui déclare légitime son mariage avec Theodote. 77. 78. Persecution en conſequence. 82. 83.
Conſtantin, chef des Manichéens d'Armenie. 103. Lepidé. 104
Conſtantin Copronyme, invoqué par les Iconoclaſtes. 114
S. *Convoyon*, fondateur de l'abbaye de Redon en Bretagne. 408. Guérit un aveugle. 409
Corbie de Saxe, Sa fondation. 212. 213.
Cordouë. Concile au ſujet des martyrs, 451
Corévêques ſupprimez. 38. 39.
Cormery, monaſtere. 27. 62.
Coulaines près du Mans. Concile en 843. p. 382
Crete conquiſe par les Muſulmans d'Eſpagne. 251
Criminels non privez des ſacremens à la mort. 400
Croix. Reſpect pour le ſigne de la croix. 167. Examen de la croix. 208. Signe de la croix employé à toutes les fonctions eccleſiaſtiques. 258
S. *Cyprien*. Ses reliques apportées en France. 53
Cyriaque, patriarche Jacobite d'Antioche. 111
S. *Cyrille*, évêque de Gortyne, martyr. 252

D.

DANIEL calomnie Gratien gouverneur du palais de Rome. 493
Dédicace des égliſes. 167
Denderis, bouſon de l'empereur Theophile. 284
Denis patr. Jacobite d'Antioche. 111. 307
S. *Denis*. Ses écrits apportez en France. 228
S. *Denis* de Paris, diſtingué de celui d'Athenes. 322. Ses reliques transferées de peur des Normans. 522.
Dépoſition. Clercs dépoſez, mis en penitence. 266
Digne, martyre à Cordouë. 470
Diſpenſe, maxime de ſaint Theodore Studite ſur cette matiere. 79. 81. 84.
Dol en Bretagne. Erection de cet évêché en métropole pendant 300. ans. 411
Donations aux égliſes, 130. 131.
Drogon, fils de Charlemagne, fait moine. 184. Evêque de Metz, & archichapelain. 281. 282. Nommé archevêque. 315. Le pape l'établit ſon vicaire. 358 Sans effet. 364
Duëls défendus. 492
Dungal réclus, écrit contre Claude de Turin. 237

E

Eau. Examen de l'eau froide deffendu. 273
Eau benite. 454
Ebbon archevêq. de Reims, 161. Reçoit miſſion du pape pour prêcher dans le Nort. 214, 282 Auteur de la penitence de l'emper. Loüis 300. Enfermé à Fulde. 314. Depoſé, 316 317. Rétabli, 346. Son apologie, 347. Rechaſſé. 388. Lothaire veut le rétablir, 388, Fin d'Ebbon, 348, 389. Sa dépoſition jugée canonique à Soiſſons, 450. Ses ordinations déclarées nulles. 460
Ebroïn évêque de Poitiers archichapelain. 359, 362 Abbé de ſaint Germain des prez. 378
Ecoles. Leur neceſſité, 533 Ecole de France, 28, &c. 55 Ecoles de monaſteres 174
Eginhard ſecretaire de Charlemagne abbé. 246
Egliſes publiques abandonnées par les ſeigneurs, 492
S. *Eigil* abbé de Fulde. 185. Sa mort. 110
Elections d'évêques. Loüis le Débonnaire en rétablit la liberté, 207
Elipand de Tolede, ſa lettre à Felix d'Urgel. 22
Emilien évêq. de Cyzique, défenſeur des images, 144 Perſécuté, 154
Empereur ſoûmis comme les autres aux loix de l'égliſe, 73, 79
Empire d'Occident retabli, 34, Empereur ſouverain de Rome, 159, 169, 218
Enée évêque de Paris, 467, 530
Engilbert abbé de Centule, 94 V. Angilbert.
Epiphane, ami de S. Theodore Studite. 85
Epiſparis demeure des Manichéens, 105
Ercambalde V. Archambould. Ercambalde archevêque d'Yorc, 15
Erimbert prêtre établi en Suede 485
Emila martyr à Cordouë, 449
Ecoſſois prétendus évêques, 126, ou prêtres, 167 Ecoſſois, c'eſt-à-dire, Irlandois. Leurs hôpitaux en France, 381
Eſpagne. Pluſieurs Chrétiens d'Eſpagne paſſent en France, 415. Etat des Chrétiens d'Eſpagne ſujets des Muſulmans, 428 Evêques ſous les Muſulmans, 437
Eſpernay, Capitulaire injurieux aux évêques, 391
S. *Eſprit*, s'il procede du fils, queſtion agitée en

809, p. 86. Conférence des François avec le pape ſur l'addition *Filioque.* 87
Eſtienne IV. pape, 159. Reçû à Reims par Loüis le Debonnaire, 160. Sa mort, 168
Etudes du huitiéme ſiécle, 29, 126, Etudes des Muſulmans, 205, 306
Etelulfe roi Anglois épouſa Judith fille de Charles le Chauve, 500 Sa mort, 501
Euchariſtie donnée aux enfans, 130, Gardée dans l'égliſe, 167, Regles du concile de Châlons ſur la communion, 126, Neceſſité de communier dignement, 522, 523. Erreur ſur l'euchariſtie du tems de Charles le Chauve, 536, Si l'euchariſtie eſt ſigne & réalité enſemble, 558, Si c'eſt le corps né de la vierge, 540
Eugene II. pape, 216, Sa mort, 244
S. *Euloge* prêtre de Cordouë, 435, Elû archevêque de Tolede, 521, Son martyre, 521
Euphemius livre la Sicile aux Muſulmans, 252
Euprepien, ami de S. Theodore Studite, 79
Euſthate patriarche Melquite d'Alexanderie, 110
Euſthate ami de S. Theodore Studite. 85
Eutimius de Sardes deffenſeur des images, 145 Perſécuté, 154 Sa mort. 203
Excommunication, Regles du concile de Pavie, 427

F

Faïde, droit de vengeance, 132
Famine en Allemagne, 499
Fandilla, martyr à Cordouë, 469
Farſe, monaſtere près de Rome, 253
Felix d'Urgel condamné à Rome, 17. Se retracte à Aix-la-Chapelle, 21. 22
Felix martyr à Cordouë, 444, 449
Feſtes marquées au concile de Mayence, 124. Fête de la Touſſaints en France, 318
Fiefs dépendans des égliſes, leur origine, 515
S. *Filebert*, fondateur de Jumiéges, tranſlation de ſes reliques. 318
Flore vierge & martyre à Cordouë, 433, 438
Florus diacre de Lyon. Son traité de l'élection des évêques, 207. Ecrit contre Jean Scot, 440, 441
Fontenay, Bataille fameuſe, 348
Fontenelle monaſtere rüi-

né par les Normans. 464
Fortunat patriar. de Grade. 37, 41. Charlemagne le protege. 52. Rebelle. 196, Envoyé en France par l'empereur de C. P. 226.
Foulques prêtre gouverne l'égliſe de Reims. 379
Freculfe, évêque de Liſieux envoyé à Rome pour l'affaire des images 228, Aſſiſte au ſixiéme concile de Paris. 262. Sa chronique. 263
Friburge, Suedoiſe convertie. Ses miracles. 480
Friſe. Perſécution contre les Chrétiens. 43
Frudegard. Lettre de Paſcaſe à lui. 537
Fulde, école celebre. 210

G

Gauſbert ou Simon premier évêque de Suede. 282. En eſt chaſſé. 386 387.
Geneſius chef des Manichéens trompe le patr. de C. P. 125
George Syncelle, ſa chronique. 117
George évêque de Mytilene perſécuté pour les images. 154
George, moine de Paleſtine. Vient à Cordouë. 466 Y ſouffre le martyre. 449 Son corps tranſferé à Paris. 519
Gerfrid, neveu de S. Ludger & ſon ſucceſſeur. 48
Germains, chanſons qui leur ſervoient d'hiſtoires. 44
S. Germain de Paris, tranſferé de peur des Normans. 542
Giſlemar élû archevêque de Reims, refuſé pour ſon ignorance. 161
Gondebaut archevêque de Roüen. 388
Gonthier archev. de Cologne. 513, 525, 527.
Goteſcalc moine ſavant 401. Ses erreurs, 402 441, 442, Condamné au concile de Mayence, 403 Condamné à Quiercy, fuſtigé & enfermé à Hautvilliers. 419 Ses deux confeſſions de foi, 419 421, Ecrit à Amalon. Il eſt plaint par Remi de Lyon, 452
Graiſſe permiſe aux moines, 173
Grecs croyoient aux predictions & aux charmes, 311
S. *Gregoire* pape. Son corps transferé 250
Gregoire IV. pape, 250 Amené en France par Lothaire, 295. Sa lettre aux évêq. de Loüis, 297. S'en retourne, 299. Sa mort, 355.

S. *Guillaume* duc d'Aquitaine, 63. Fonde le monaſtere de Gellone & y offre ſes ſœurs, 64, 65. Y embraſſe la vie monaſtique, 66. Sa mort, 68
Gumeſind martyr à Cordouë, 439

H

Habits de clercs reformez ſous Loüis le Debonnaire, 209
Hadebalde arch. de Cologne, 237, V. Hildebalde.
Haimon évêque d'Halberſtat, 397, 399
Halitgaire évêq. de Cambrai, 231, 262. Son traité de la penitence, 271
Hambourg, érection de cet archevêché, 181. Pillé par les Normans, 386
Hatton, évêque de Paſſau, 23
Hatumar premier évêque de Paderbon, 20
Heiton évêque de Baſle, ſon capitulaire, 221
Herard, archev. de Tours Ses ſtatuts ſinodaux, 533
Heriburge ſœur de ſaint Ludger, 47, 48
Herigaire ſeigneur Suedois Chrétien, 280. Ses miracles, 478
Heriman évêque de Nevers aliené d'eſprit, 461
Heriold, premier roi chrétien de Danemarc. Sa converſion, 234
Heures canoniales d'obligation, 223, 555
Hildebalde arch. de Cologne & archichapel. 20, 23, 46, 93, 122, 237
Hildegrim, évêque de Châlon, 48. Puis d'Halberſtat, 250
Hilduin, abbé de S. Denys & archichapelain, 245. Exilé, puis rappellé, 319. Ses Aréopagetiques, 320
Hincmar moine de S. Denys ordonné archevêque de Reims, 379. Ecrit contre Gotheſcalc, 421. Son capitulaire ou ordonnance ſynodale de l'an 852, p. 454. Son ordination jugée canonique, 459 Ses quatre articles de Quiercy. 466. Condamnez au concile de Valence, 490, 491. Son premier traité de la prédeſtination, 504. Son peu de ſincerité 505. Second capitulaire, *ibid.* Ecrit contre les pillages. 522. Avis au R. Charles le Chauve, 523. Son ſecond traité de la prédeſtination, 534. Ses mépriſes. *ibid.* Il eſt député au R. Loüis. 26
Hincmar évêque de Laon, 525, 530

Ho-

Homelies en langue vulgaire, 129, 399
Horic R. de Danemarc ami de S. Anſcaire, 481. Sa mort, 487
Horic le jeune R. de Danemarc reçoit ſaint Anſcaire, 487
Hôpitaux dirigez par les chanoines, 165
Hugues, fils de Charlemagne, fait moine, 184 Sa mort, 359

J

JACOB patr. Jacobite d'Alex. 306. Sa mort, 340.
S. *Jacques* apôtre. Son corps trouvé à Compoſtelle, 414
Inconoclaſtes ſe relevent ſous Leon l'Armenien 140, 150 Leur concile, 152 Leurs violences, 181 Catholiques refuſent d'entrer en conference avec eux, 200 Fin des Inconoclaſtes, 345
Jean legat des patr. d'Orient, 2
Jean patr. de Grade precipité, 37
Jean archevêque d'Arles, 94, 97, 120.
Jean Leconomante Iconoclaſte patr. de C. P. 310. Ses preſtiges, *ibid.* 311. Il eſt chaſſé, 343
S. *Jean* abbé des Cathares perſecuté pour les Images, 157, 168
Jean patriarche Melquite de Jeruſalem, 341
Jean diacre élû pape & abandonné auſſi-tôt, 356
S. *Jean* marchand martyr à Cordoüe, 417
Jean Scot ou Erigen écrit ſur la predeſtination, 436 Sur l'euchariſtie, 513
Jeremie arch. de Sens, envoyé à Rome pour l'affaire des images, 233
Jeremie martyr à Cordoüe, 431
Jeruſalem Le patriarche envoye des preſens à Charlemagne, 35
Jeſſé évêque d'Amiens 23 94. Envoyé à Conſtantinople, 35. 36, Dépoſé à Nimegue, 288 Sa mort, 38.
S. *Ignace* patriarche de C P. 395.
Ignorance du clergé d'Italie, 243
Images. Honneurs ſuperſtitieux qu'on leur rendoit, 226. Uſage des Images, dans l'Egliſe Gallicane, 232, Ne romp pour ce ſujet la communion avec le ſaint ſiege, 234
Inde Monaſtere de ſaint Benoît d'Aniane, 171

Incoald abbé de Farfe, ſe plaint des papes ſous Eugene II. 217. Autres plaintes ſous Gregoire IV 253. Et ſentences des commiſſaires de l'empereur, 254
S. *Joannice* ſolitaire, 370 Sa mort, 395
Job patriarche Melquite d'Antioche, 182, 307, 341
Jonas évêque d'Orleans, 205 Envoyé à Rome pour l'affaire des images, 233. Aſſiſte au concile de Paris, 262. Son inſtitution des laïques, 269. Son traité des images, 535. Sa mort 346.
Joſeph prêtre & œconome de Conſtantinople marie Conſtantin avec Theodote, 3. Chaſſé & dépoſé 13. 16. Rétabli, 69. Grandeur de ſon crime, 73 Encore chaſſé, 101
Joſeph arch. de Theſſalonique frere de S. Theodore Studite, 71. Perſecuté avec lui, 82
Joſeph chef des Manichéens, 106
Joſeph patriarche Jacobite d'Alexandrie, 340
Joſeph évêque de Yvrée archichapelain de l'empereur Louis II. 492
Iréne rend odieux ſon fils Conſtantin, p. 1. Regne ſeule, 15. Sa mort, 56
Iſaac moine martyr à Cordoüe, 429
Iſaac évêque de Langres, ſon recueil des canons, 533
Iſle Barbe. Son abbé vicaire de l'archevêque de Lyon, 56
Judith imperatrice enfermée dans un monaſtere, 287. Délivrée, 288. Enfermée de nouveau, 299
Juifs, leurs inſolences 274. Leurs ſuperſtitions, 277
Juriſdictions eccleſiaſtiques, Loy prétenduë de Theodoſe autoriſée par Charlemague, 135

L

LANDRAN archev. de Tours, 262, 421.
Langres concile en 859 p. 532.
Langue Romaine ruſtique 129, 399. Langue Tudeſque, 129, 399. Office divin en cette langue, 405.
Lauriac ou Loire en Anjou concile en 843. p. 382.
Lazare moine & peintre perſecuté, 285
Leydrade archev. de Lyon envoyé à Urgel, 21, Ses travaux pour ſon égliſe, 54. 55. Son traité du baptême, 118. Sa retraite, 206
Leocritie vierge & martyre à Cordouë, 520, 522.

Leon III. pape, 11. avis que lui donne Charlemagne, 13. Ses offrandes, *ibid.* On veut l'aſſaſſiner dans Rome, 18. Il va trouver Charlemagne, 19. Il rentre à Rome, 23 Se juſtifie, 32. Son ſecond voyage en France, 43. Il étoit d'avis de retrancher du ſymbole le *Filioque*, 87 Fait mourir des gens qui avoient conſpiré contre lui, 157. diſoit ſept meſſes, 158. Sa mort. *ibid.*

Leon Armenien empereur, 115. Son portrait, 132. Se declare contre les images, 140, 142, 447. Sa Mort. 195.

Leon IV. pape, 393. Repare les ornemens de ſaint Pierre, 394. Lettres aux évêques de Bretagne, 410. Il enferme ſaint Pierre de murailles, 411. Sa mort, 494. Monaſteres qu'il fonda ou rétablit, *ibid.*

Leonine cité près de Rome, 442.

Levigile martyr à Cordoüe 440.

S. *Libert* martyr à Malines, 329.

S. *Liboire* évêque du Mans, ſes reliques transferées à Paderborn, 324.

Lilioſe femme de Felix martyre, 444. Son martyre, 449.

Lyon. Ecoles établies par Leidrade, 55.

Logement des ſeigneurs à charge aux Evêques, 382.

Lotaire fils aîné de Loüis le Debonaire, aſſocié à l'empire, 170. Couronné à Rome, 214. En étoit ſouverain, 358. Y rend juſtice même contre le pape, 217 Reconnu ſeul empereur, 299 Refuſe de rendre les biens eccleſiaſtiques, 330. Permet aux Saxons le paganiſme, 350. Privé d'une partie de ſes états par le jugement des Evêques, 351. Prend l'habit monaſtique à Prum, 499. Meurt. *ibid.*

Louis le Debonnaire roi d'Aquitaine, veut ſe faire moine 68. Fonde pluſieurs monaſteres, *ibid.* Son amitié pour ſaint Benoiſt d'Aniane *ibid.* Couronné empereur, 132, 133. Succede à ſon pere, 137, 138. Confirme la donnation au pape, 169. Sa penitence à Attigny, 204, 205. Ordonne quatre conciles enſemble, 261. Ses femmes & ſes enfans, 286. Revolte contre lui, *ibid.* 287. Rétabli à Nimegue, *ibid.*

Abandonné en Alsace, 298. Reçoit à Soissons la penitence publique, 301. N'y est déposé, 303. Retablis à saint Denis, puis à Thionville, 315. Il protege l'eglise Romaine, 329. Il est effrayé d'une comete, 330. Sa mort 333 334. Son portrait, *ibid.*
Louis le Germanique roi, 286. L'empereur son pere irrité contre lui, 431. Lui pardonne 333. Le roi Louis entre en France, 514 Les évêques lui écrivirent une lettre forte, *ibid.* Conditions de l'absolution qu'ils lui offrent, 525 Conference avec leurs députez, 526
Louis, fils de Lothaire roi d'Italie, 357. Couronné à Rome, 358 Couronné empereur, 428.
Loup abbé de Ferrieres, 211. 370. Son traité de trois questions, 423. Ses avis au roi Charles le Chauve, 424, 425. Ecrit au pape & lui demande des livres, 503.
S *Ludge* prêche en Frise, 44. Puis en Vestphalie, 45 Ordonné évêque de Munster, 46. Guerit deux aveugles, 44, 46. Ses vertus, 47. Sa mort. 48
Luidon archidiacre de Laon. 457
Luitgarde épouse de Charlemagne. Sa mort, 25
Luminaire des églises, 464

M

SAINT Macaire abbé de Pelecire persecuté pour les images, 156
S. *Macaire* monastere d'Alexandrie, 340
Madalulfe peintre, 249.
Magnus, archevêque de Sens, 97, 118.
Mahomet roi de Cordoüe 451, Persecute les Chrétiens, 46
S *Maixant* monastere, 68
Manalale demeure des Ménichéens, 103
Manichéens autrement Pauliciens, 97. Se renouvellent en Armenie au septiéme siécle, 103. Plusieurs brûlez sous Justinien second, 105 Condamnez à mort par Michel Curopalate, 102, poursuivi par Theodora, 371. Leon l'Armenien en fait mourir plusieurs, *ibid.* Se revoltent, 372
Manlieu monastere, 68
Manuel archevêque d'Andrinople & martyr, 116
Manuel tuteur du jeun empereur Michel, travaille à rétablir les images, 342

Marc patriarche Jacobite d'Alexandrie, 110. Sa mort, 306
S. *Marc*. Son corps à Veniſe, 196
S. *Marcellin* & S. Pierre transferez à Selgenſtad, 246
S. *Marcellin* pape tenu pour martyr, 410
Marie Vierge & martyre à Cordoüe, 434, 438
SS. *Marius*, Marthe &c, leurs reliques enlevées de Rome, 246
Marmouſtier, brûlé par les Normans, 465
S. *Martin*. Ses reliques transferées de peur des Normans, 465
Martyrs par les Bulgares, 99. 115, 116
Martyrs d'Amorium tenus ſept ans en priſon, à Bagdad & tentez par les Muſulmans, 336, 337, &c. Leur Martyre, 373. &c.
Martyrs de Cordouë blâmez 450 451. Defendus par ſaint Luloge, 508
Maſſar, chef des Saraſins en Italie, 394
Matricule, pauvres immatriculez 455
Mayence. Conciles en 813. p. 122 en 847. p. 393.
Meaux. Concile en 845. p. 813 8:
Mechiens heretiques ſelon Theodore Studite, 86
Menat, monaſtere, 68
Merciens en Angleterre, fin de leur royaume, 223
Meſſe, le prêtre ne la peut dire ſeul, 124, 264. Où doit être celebrée. *ibid.* Pluſieurs meſſes par jour, 158. 406
S. *Methodius* envoyé à Rome, par le patriarche Nicephore. 183 Revient à C. P. 201. Perſecuté, 203 312. Eſtimé par l'empereur Theophile, 313. Ordonné patriarche de C. P. 343. Schiſme contre lui, 369. Sa mort, 395
Metropoles de l'empire de Charlemagne, 93
Metz. Concile en 859. p. 524
Meurtres des clercs, comment punis, 186, 209
Michel Rangabé Curopalate empereur, 100. Finit le ſchiſme de C. P. *ibid.* Quitte l'empire, 115. Sa mort, 139
Michel metropolit. de Sinna de envoyé à Rome, 102. Perſecuté pour les images 153
Michel le Begue arrêté par ordre de l'empereur Leon 194. Reconnu empereur, 196. Rappelle les catholiques exilez, 199. Son

portrait, 202. Se declare contre les catholiques, 303. Envoye une ambaſſade à Louis le Debonnaire, 226. Epouſe une religieuſe, 252. Sa mort, 283

Michel fils de Theophile empereur, 341. ſes divertiſſemens impies, 475

Miracles. Faux miracles à ſaint Benigne de Dijon, 364. Uſées, 366

Miſſi Dominici. Commiſſaires par les provinces, 229

Modovin évêque d'Authun, 230

Moines excommunient l'empereur Conſtantin, 9. Reglement de l'an 817. à Aix-la-Chapelle, 171. Avis de ſaint Theodore Studite aux moines diſperſez, 188. Moines perſecutez par l'empereur Theophile, 283, 285

Moiſac monaſtere, 68

Monaſteres fondez par le pape Adrien, 9, 10. Monaſteres fondez ou reparez ſous Charlemagne, 68. monaſteres de Paleſtine abandonnez, 109 Monaſteres de la vallée d'Habith en Egypte abandonnez, 111. Reglement pour les monaſteres, 125, 131, 463. Monaſteres de France & leurs redevances, 175. Monaſteres près de Cordoüe, 431. Autres monaſteres d'Eſpagne, 437

Mont-Caſſin. Richeſſes de ce monaſtere, 354, 355. Menacé par les Sarraſins, 392.

Mores. v. Sarraſins ou Muſulmans.

Morts. Prieres, jeûnes & aumones pour eux, 168

Moutaſem caliſe, prend Amorium, 336. Sa mort, 340

Moutevaquel caliſe, 377

Munſter évêché. Son origine, 45

Muſulmans. Chrêtiens ſouffrent de leurs guerres civiles, 109

N

NANTES priſe & pillée par les Normans, 353.

Sainte *Natalie.* v. Sabigothe.

Navarre. Commencement de ce royaume, 414

Naucrace diſciple de ſaint Theodore & abbé de Stude, 239

Nefride archevêque de Narbone, envoyé à Urgel, 21. Avoit été abbé de la Graſſe, 58. Aſſiſte au con-

concile d'Arles, 120
Nicephore empereur de Conſtantinople, 36. Maltraite ſaint Platon, 50 Ses ſuperſtitions & ſes vices, 97. Sa mort, 99
S. *Nicephore* patriarche de C. P. 50. Rétablit le prêtre Joſeph, 69. Ecrit au pape Leon, 101. Attaqué par Leon l'Armenien, 142, Lui reſiſte, 143. eſt chaſſé de Conſtantinople, 149, 150. Sa mort, 254 Ses écrits, *ibid.* Ses reliques rapportées à C. P. 369.
S. *Nicetas* Abbé de Medicion perſecuté pour les images, 155. Tombe & ſe releve auſſi-tôt, 177 Sa mort, 199
S. *Nicetas* patrice perſecuté pour les images, 157
Nicolas Studite compagnon de S. Theodore, 155 Maltraité avec lui, 192
Nicolas I. pape, 511. Sa déciſion touchant la grace, 533
Nithard abbé & hiſtorien, 351. 352
Nôces maximes de ſaint Theodore Studite ſur les ſecondes nôces, 83
Noirmoutier monaſtere, 68
Nomenoy duc de Bretagne y érige trois nouveaux évêchez, 411 Les Evêques de France lui écrivent, 421
None diſtinguée de la dime eccleſiaſtique, 384
Northumbre Extinction de ce royaume, 15
Normans ravagent l'Angleterre, 15. Commencent à piller la France, 352 Autres courſes à Rouen, à Paris, &c. 377 Attaquent la Germanie, 386. l'Eſpagne, 414, 415 Autres courſes en Friſe, &c. 418. Vont en Provence, en Italie, 542. Brûlent Rouen, &c. 464 Pillent Orleans, Paris, Chartres, 501, 502. Amiens, ſaint Valery, Noyon, &c. 542.
Northide renvoyé par les évêques au jugement des nobles, 208, 209
Nothingue évêque de Verone, Raban lui écrit, 402
Nothon prêtre gouverne l'égliſe de Reims, 379
Novices comment admis 174
Nunilo & Alodia vierges martyres, en Navarre 415

O

ODILBERT archevêque de Milan, 97

Odon Abbé de Corbie, 537
Offa roi des Merciens, 11.
Olef roi de Suede reçoit saint Anſcaire, 483
Ordinations abſoluës défenduës, 383
Orleans, Ecoles de ce dioceſe, 29
Orthodoxie. Féte du rétabliſſement des images, 344
Oſtie rebâtie par Gregoire IV. 253
Oterid traduit les évangiles en Tudeſque, 211.
Oviedo Egliſe où étoit l'arche des reliques d'Eſpagne, 17
Ourbion ou la Graſſe, monaſtere, 68

P

PADERBORN. Nouvelle égliſe dédiée par le pape, 20
Pain Beni, 454
Palerme priſe par les Muſulmans d'Afrique, 252
S. *Pantaleon*. Son chef apporté en France, 53
Papes dattoient du regne des empereurs, 38. C'eſt au pape à condamner les nouvelles erreurs, 85 Eviter de le jetter dans l'opiniâtreté, 233. Son élection approuvée par l'empereur, 170, 357. Plaintes contre les papes, 216 Pape évêque étranger hors de ſon dioceſe, 225
S. *Partait* prêtre & martyr à Cordoüe, 415, 417
Parit, Aſſemblée tenue en 825. Touchant les images, 230. Sixiéme concile en 829. p. 262. Articles les plus neceſſaires, 268 269. Concile en 847. pour l'affaire d'Ebbon & d'Hincmar, 388, 389
Paroiſſes ſont les lieux des devotions legitimes, 367. Paroiſſes de deux ſortes, 426
Paſcal premier de Rome conſpire contre le pape, 18. Envoyé priſonnier en France, 23. Condamné, 34.
Paſcal I. pape, 168. Fonde un monaſtere de Grecs, 184 Accuſé près de Louis le Debonnaire, 214. Sa mort, 215
Paſcaſe Ratbert moine de Corbie, 288. Son traité de l'euchariſtie, 290. Abbé de Corbie, 390. Son traité de l'enfantement de la Vierge, *ibid.* Ses écrits depuis ſa retraite, 536 Ecrit anonyme contre lui 540.
Patriarches. Conſentement des cinq patriarches eſt la force de l'égliſe, 225
Patrons laïques, 120, 129.

Pavie. Concile en 850. p. 425. Concile en 855. p. 492.
Paul archevêque de Rouen, 422.
Paul chef des Manichéens nommez Pauliciens, 105
Paulin patriarche d'Aquilée implore le secours de Charlemagne, 37. Sa mort & ses écrits, 40
Pelerinages. Abus condamnez, 127, 128. Les deux plus fameux à Rome & à Tours, 128
Penitence. Regles du concile de Chalon, 126, 127. Quels livres penitentiels on doit suivre, 127 Nouveaux penitentiels rejettez, 264, 265. Regles de saint Theodore Studite pendant la persecution des Iconoclastes, 189, 204. Regles du sixiéme concile de Paris. 265. Confessions à d'autres qu'aux prêtres, 269. Maniere de recevoir le penitent, 271. 272. Regles du concile de Mayence, 400. Regles du concile de Pavie, 400. Penitence publique. Regles d'Hincmar. 505
Pepin roi d'Italie, fils de Charlemagne. Sa mort, 232.
Pepin roi d'Aquitaine rend les biens ecclesiastiques, 328. Sa mort. 331
Pierre Patrice confesseur, 100
Pierre de Nicée & défenseur des images, 145
Pierre anacorete. Avis que lui donne saint Theodore Studite, 200
Pillages frequens sous Charles le Chauve, 502, 503, 523
S. *Platon* excommunie l'empereur Constantin, 3. Ses commencemens, 4. Maltraité par l'empereur Constantin, 8. Banni, 9. Rappellé, 15. Se fait reclus 16. S'oppose à l'ordination de Nicephore, 50. Persecuté au sujet du prêtre Joseph, 78, 82. Sa mort, 112
Politien medecin patriarche Melquite d'Alexandrie. Sa mort, 110
Pompose vierge & martyre à Cordoüe, 472
Porto près de Rome. Le pape Leon IV. la rétablit, 443
Predestinatiens, anciens heretiques selon Hincmar, 534
Prestres degradez, comment traitez, 128. Prêtre doit faire penitence avec le pecheur, 272. Prêtre ne peu-

peuvent être placez que par les évêques, 473
Prudence évêque de Troyes soûtient les deux predestinations, 421. Ecrit contre Jean Scot, 440. Ses quatre articles contre les Pelagiens, 467
Puissances. Distinctions des deux puissances ecclesiastique & seculiere, 327

Q

QUENULFE roi des Merciens, 13, 48, 67 Sa mort, 223

R

RABAN abbé de Fulde, 210. Ses écrits, 396 Il est ordonné archevêque de Mayence, 398. Ecrit contre Gotheſcalc, 402, 413, 323 Sa mort, 499
Radoalde évêque de Porto soûtient l'antipape Anastase, 496
Ragnoard archevêque de Rouen, 262
Ramir roi des Chrêtiens d'Espagne, 413
Ratgard, abbé de Fulde trop severe dépose, 185
Ratram moine de Corbie. Son traité de l'enfantement de la Vierge, 390 Ami de Gotheſcale, 421. Ecrit de la predestination, 423. Son traité de l'eucharistie, 537
Recafrede évêque contraire aux martyrs de Cordoüe, 436
Reims. Concile en 813. p. 121
Religieuses. Regles du sixiéconcile de Paris, 267
Reliques. Défendu de les transferer, 125. Combien recherchées au neuviéme siécle, 247. Reliques transferées de peur des Normans, 377, 418
Remy archevêque de Lyon. Son écrit des trois lettres, 452. De la verité de l'écriture, 489
S. *Remy.* Sa transſation, 454
Riculfe archev. de Mayence, 93, 122.
Robert évêque du Mans, 530
Rodolphe archev. de Bourges 381, 530
Rodrigue & Salomon martyrs de Cordoüe, 510, 511
Rogations. Comment observées, 124
Rogel martyr. à Cordoüe 449
Rome, Concile contre Felix d'Urgel, 17 Concile sous Eugene II. 242, 243. Egliſe de S. Pierre & S. Paul pillée par les Sarasins, 393. Rome menacé par eux, 412. Concile en 853 p. 472. Prêtres superflus à Rome, 475

Rotade évêque de Soiſſons, 53

S

SABIGOTHE ou Natalie femme d'Aurelius, 444. Martyre, 449. Son chef transferé à Paris, 419.
Saccudion monaſtere de ſaint Platon, 6
Salomon évêque de Conſtance, 513
Salomon prétendu roi de Bretagne, 531
Salsbourg metropole, 24
Sanche martyr à Cordoüe, 430.
Saraſins égorgez à Benevent, 428. Saraſins d'Afrique & d'Eſpagne pillent l'Italie, 354, 392
Savonnieres Conciles en 859 p. 527
Saxons. Leurs revoltes, 21. Avis d'Alcuin pour leur converſion, 30. Fin de leurs revoltes, 43. Evêchez de Saxe, 44. Saxons élevez dans les monaſteres de France, 212
Sclaves. Quatorze de leurs chefs ſe font chrêtiens, 387
S. *Sebaſtien* eſt transferé à ſaint Medard de Soiſſons 246, 251
Seigneurs. Clercs attachez à leurs ſervices, troubloient la diſcipline, 383
Sel, au ſacrifice défendu, 31
Seneor évêque de Saragoce, 437, 518.
Sepultures heréditaires, dans les Egliſes, défenduës, 394
Serfs. S. Benoiſt d'Aniane n'en vouloit point dans ſes terres, 59. On ne devoit point en recevoir trop dans les monaſteres, 63. Comment reçûs aux ordres, 123, 163, 208. Leurs mariages, 129
Sergius chef des Manichéens, 107. Comment ſéduit, *ibid.* Eſt tué, 372. ſes diſciples, *ibid.*
Sergius II. pape, 356. Son élection approuvé par les commiſſaires de l'empereur, 358. Sa mort. 393
Serment à l'évêque par les ordinans défendus, 126 Evêques ne doivent prêter ſerment, 517
Simeon moine, parent de l'empereur Nicephore, S. Theodore Studite lui écrit, 71, 72
Simeon envoyé pour réunir les Manichéens, 104 Devient leur chef, *ibid.*
Simeon patriarche Jacobite d'Alexandrie, 340
Siſenand. martyr à Cordoüe,

doüe, 432
Smaragde abbé de saint Michel, 86. Ses écrits, 91
Soissons. Concile en 853. p. 456. &c.
Sophrone patriarche Melquite d'Alexandrie, 806, 340
Sorcières. examinées, 428
S. *Sperat* un des martyrs Scillitans, ses reliques en France, 53
Staurace fils de Nicephore couronné empereur, 100. Sa mort, *ibid.*
Stude monastere à C. P. 16. Ses moines persecutez à cause du Prêtre Joseph, 78. Etat florissant de ce monastere, 113, 114
Stylites encore au neuviéme siecle, 50
Subsanne ou Susan évêque de Vannes, 354. Accusé de simonie, 408
Suedois demandent à être instruits de la religion chrétienne, 279
S. *Suithun* évêque de Vinchester, 501
Superstitions restées du paganisme, 130, 168
Symbole ne contient pas toutes les veritez necessaires à la foi, 88
Syncelles. Leur usage recommandé, 265. Syncelles auprés des Evêques, 425

T

TABANE, monastere prés de Cordoüe, 429
Taraise patriar. de C. P. resiste au divorce de Constantin, 2. Est excommunié par saint Platon & saint Theodore, 7. Leur reconciliation, 15. Mort de Taraise, 49
Témoins. Quels exclus, 131
Thephrique v. Tibrique.
Temtgaud archevêque de Treves, 530
Thadée moine martyr des images, 155
Theoctistes abbé des Symboles 4. 5
Theodemar Patr. d'Aquilée, 425
Theodémir abbé ami de Claude de Turin, 455
Theodora veuve de Leon Arm. & son fils Basile se convertissent, 225
Theodora femme de l'empereur Theophile catholique, 283. Gouverne après sa mort, 341. Retablit les images, 343, &c. S'efforce en vain de détruire les Manichéens, 372. Son fils l'oblige à se retirer, 476
Theodore & Theophane moine de saint Sabas viennent à Constantinople

ple ſous Leon l'Armenien, 182. Perſecutez, 203. Perſecutez de nouveau ſous Theophile, 307. Inſcrits ſur le front, 310. Theodore meurt. *ibid.*

S. *Theodore* Studite excommunie l'empereur Conſtantin, 3, 7. Qui le maltraite, 8. Il écrit au pape, 9. Il eſt rappellé d'exil, 15. Il s'oppoſe au rétabliſſement du prêtre Joſeph, 69. ſe ſepare du patriarche Nicephore, 71. Perſecuté pour ce ſujet, 77. 82. Chifres de ſes lettres, 84. Il écrit au pape Leon III. 84, 85. Il eſt rappellé & ſe réunit avec le patriarche, 101 Il aſſiſte à Leon l'Armenien pour les images, 145, 146, 150, S'excuſe d'aſſiſter au concile des Iconoclaſtes, 151. Chaſſé de Conſtantinople, 154. Encore perſecuté, 178. Ecrit au pape, 179 183. Au patriarche d'Alexandrie, 180. Et de Jeruſalem, 181, 204, Autres ſouffrances, 187. 192. Son premier teſtament, 192. Délivre de Priſon, 199. Sa mort, 239. Son ſecond teſtament, *ibid.* Ses écrits, 241. Son corps rapporté à C. P. 369

Theodore Couphara moine commence la converſion des Bulgares, 371

Teodore Cratere prêtre un des martyrs d'Amorium, 375.

Theodoret patriarche Melquite d'Antioche, 111

Theodoric évêque de Carinthie, 24

Theodote aimé de l'empereur Conſtantin, 2. Qui l'épouſe, 3

Theodote Caſitere patriarche de Conſtant. 158, Le pape renvoye ſes apocriſiaires, 193. Sa mort, 199.

Theodulphe évêque d'Orleans. Son traité du baptême, 118. Dépoſé, 184 Sa mort, 205 Ses écrits, *ibid.*

Theologie du neuviéme ſiecle, 454

Theophane moine de ſaint Sabas, 182. Ordonné évêque de Nicée, 345. V. Theodore.

S. *Theophane* abbé de Singriane, perſecuté pour les images, 155. Sa mort, 193. Ses reliques rapportées, 199

Theophile empereur d'Orient Iconoclaſte, 285 Sa mort 341. Abſous aprés ſa mort, 344

Theophylact de Nicomedie défenſeur des images, 145 Perſecuté, 153, 154
Theubalde évêque de Langres conſulte Amolon ſur de pretendus miracles, 365.
Thionville. Capitulaire touchant les moines, 63. Concile en 844. p. 361
Thiote fauſſe prophetesſe, 400.
Thomas ou Tamric patriarche Melquite de Jeruſalem, 53, 111. Envoyé à C. P. comme les Inconoclaſtes, 182 ſa mort. 307.
Thomas ſe revolte contre Michel le Begue, 224. Sa mort, 226.
Tibrique ou Tephrique capitale des Manichéens, 373.
Tortolde uſurpateur du ſiege de Bayeux, 527
Tours école celebre, 28. Pelerinage, 128. Quatriéme concile en 813. p. 129
Toulouſe. Capitulaire contre les vexations des évéques, 360
Travail des mains ordonné aux moines, 173 Défendu aux prêtres, 243
Treguier. Erection de cet évêché, 411
Trinité, s'il eſt permis de dire *Trina Deitas*, 536

V

VALA frere d'Adalard exilé, 138. Son rappel, 205. Travaille à la nouvelle Corbie, 213. Abbé de l'ancienne, 235. Ses plaintes contre l'uſurpation des biens d'égliſe, &c. 259. Son ſecond exil, 287. Sa retraite à Bobio, 299. Sa mort, 328
Valabonſe martyr à Cordouë, 430
Valafride Strabon, 211 Ecrit la viſion de Vetin, 221. Auteur de la gloſe ordinaire, 404. Son traité des offices eccleſiaſtiques, *ibid.* Sa mort, 407
Valcande évêque de Liege, 94.
Valence. Troiſiéme concile. Canon ſur la predeſtination & la grace, 489, 532.
Valentin pape, 244
Vatec ou Alouatec caliſe, 340. Sa mort, 376
Venilon archevêque de Sens 362, 421, 422. Plaintes de Charles le Chauve contre lui, 528. Cité au concile de Savonieres, 530. Se reconcilie, 531
Venilon archevêq. de Rouen, 530.
Veniſe. Son état au commencement du neuviéme ſiécle,

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

siecle, 37, 52
Verberie. Concile en 853. p. 468
Verneuil sur Oise. Concile en 844. p. 362
Vetin. moine de Richenou. Ses visions, 218. Sa mort, 219, 220
Vidames des évêques & abbez, 125
Villesind évêque de Pampelune. S. Eloge lui écrit, 437
S. *Vincent.* Son corps transferé de Valence à Castres, 518.
Vincheſtre. Concile de toute l'Angleterre en 856 p. 501.
Vinigise duc de Spolete secourt le pape Leon. 20
Vistremir archevêque de Tolede, 437. Sa mort, 520
Vitmar compagnon de S. Anscaire en Suede, 279
S. *Vitus* martyr. Son corps transferé à Corbie en Saxe, 322
Urgel. Conc. en 799. p. 21
Ursmar archevêque de Tours, 389
Usuard moine, son martyrologe, 520
Vulfade ordonné par Ebbon, 457
Vulfaire archevêque de Reims, 94. Sa mort, 161
Vulfrade archevêque de Cantorbery, 167, 223

Z

ZACARIE envoyé par Charlemagne à Jerusalem, 15
Zacarie chef des Manichéens, 106
S. *Zoile*, monastere à Cordoüe, 432

Fin de la Table des Matieres.